



HAL
open science

Étude prospective de l'avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030

Youssef Arrif

► **To cite this version:**

Youssef Arrif. Étude prospective de l'avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030. Linguistique. Université Bourgogne Franche-Comté, 2022. Français. NNT : 2022UBFCC035 . tel-04866648

HAL Id: tel-04866648

<https://theses.hal.science/tel-04866648v1>

Submitted on 6 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**THÈSE DE DOCTORAT DE L'ÉTABLISSEMENT UNIVERSITÉ BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ PRÉPARÉE À UNIVERSITÉ DE BESANÇON**

École doctorale LECLA n° ED 592

Lettres, Communication, Langues, Arts

Doctorat de Sciences du langage

Par

ARRIF Youssef

**ÉTUDE PROSPECTIVE DE L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE À L'HORIZON 2030**

Thèse présentée et soutenue à Besançon, le 12 décembre 2022

Composition du Jury :

Mme ABOU HAIDAR Laura	Professeure des Universités (Grenoble Alpes)	Rapporteure
Mme BEN ABDALLAH Kaouthar	Maître de Conférences (UFC)	Examinatrice
M. DIALLO Ibrahima	Professeur Assistant (Université de South Australia)	Examinateur
M. EMBARKI, Mohamed	Professeur des Universités (UFC)	Directeur de thèse
M. LAROUSSE Foued	Professeur des Universités (Rouen Normandie)	Président du jury

**THÈSE DE DOCTORAT DE L'ÉTABLISSEMENT UNIVERSITÉ BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

PRÉPARÉE À UNIVERSITÉ DE BESANÇON

École doctorale LECLA n° ED 592

Lettres, Communication, Langues, Arts

Doctorat de Sciences du langage

Par

ARRIF Youssef

**ÉTUDE PROSPECTIVE DE L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE À L'HORIZON 2030**

Thèse présentée et soutenue à Besançon, le 12 décembre 2022

Composition du Jury :

Mme ABOU HAIDAR Laura	Professeure des Universités (Grenoble Alpes)	Rapporteure
Mme BEN ABDALLAH Kaouther	Maître de Conférences (UFC)	Examinatrice
M. DIALLO Ibrahima	Professeur Assistant (Université de South Australia)	Examinateur
M. EMBARKI, Mohamed	Professeur des Universités (UFC)	Directeur de thèse
M. LAROUCSI Foued	Professeur des Universités (Rouen Normandie)	Président du jury

À Zahra et Matis-Younes

que j'aime tant

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en tout premier lieu mon directeur de thèse, Monsieur le Professeur Mohamed Embaki, avec qui la vie et le rayonnement scientifique ont toujours été riches et stimulants. Son souci de relier la recherche universitaire aux enjeux de terrain était et demeure tout à fait en phase avec ma conception de la finalité scientifique. Il a su également être un directeur de thèse présent et attentif tout en m'accordant une très grande liberté dans mes travaux. En définitive, j'ai bénéficié de son enthousiasme confiant qui m'a encouragé à progresser, chemin faisant, pour aller au bout de cette aventure scientifique et réussir à terminer cette thèse, malgré les nombreuses contraintes.

Merci aussi à mes mentors, qui ont assuré le suivi individuel de ma thèse durant ces années, Monsieur le Professeur Foued Laroussi et Mme la Professeure Kaouthar Ben Abdellah. Ils ont toujours fait preuve d'une très grande générosité envers moi. J'ai pu trouver à travers leurs conseils et leurs expressions de soutien une source intarissable d'idées et de stimulation intellectuelle.

À Madame la Professeure Laura Abou Haidar, je lui témoigne ma gratitude pour le temps qu'elle a consacré à l'évaluation de ce travail, et sa participation au jury.

Je remercie chaleureusement Monsieur le Professeur Ibrahima Diallo pour sa participation au jury.

Merci à mes collègues et amis avec qui les discussions ont toujours été stimulantes et source de nouvelles ambitions et de nouveaux engagements.

Un très grand merci à ma famille, petite et grande, qui m'a accompagné tout au long de cette interminable aventure qu'est la rédaction d'une thèse de doctorat. Elle a su composer avec mes angoisses et exaltations qui caractérisent si souvent l'aventure académique.

RÉSUMÉ

Dans un contexte de concurrences linguistiques et de contraintes renouvelées, les approches à l'égard du positionnement de la langue française dans le monde et en particulier en Afrique subsaharienne francophone sont amenées à se réinventer. Mais comment parvenir à se définir un avenir pertinent dans un monde hautement disruptif ? Les acteurs éducatifs doivent résoudre cette difficile équation stratégique. Ils adoptent des instruments qui relèvent les défis du présent et aspirent à une méthode qui leur permettra de définir leurs orientations d'avenir.

La prospective, utilisée depuis plus d'un demi-siècle pour dessiner une nouvelle architecture des politiques publiques, apporte cette solution méthodologique. Elle se répand essentiellement dans les entreprises et l'aménagement des territoires et peu dans la réflexion en éducation et en particulier en matière de politique linguistique et éducative.

Cette recherche examine les défis actuels et à venir, les réponses apportées et les besoins stratégiques persistants. Elle s'appuie sur l'analyse structurelle et propose la mise en œuvre d'une démarche prospective choisie pour répondre aux enjeux stratégiques et des futurs possibles de l'avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030.

Mots clés : Francophonie, langue française, avenir des langues, prospective, analyse structurelle

ABSTRACT

In a context of linguistic competition and renewed constraints, approaches to the positioning of the French language in the world and in particular in sub-Saharan Africa francophone are called upon to reinvent themselves. But how do you manage to define a relevant future in a highly disruptive world ? Educational actors must resolve this difficult strategic equation. They adopt instruments that meet the challenges of the present and aspire to a method that will allow them to define their future directions.

Foresight, used for more than half a century to design a new architecture of public policies, provides this methodological solution. It is spreading mainly in companies and regional planning and little in the reflection on education and in particular in terms of linguistic and educational policy.

This research examines current and future challenges, responses and persistent strategic needs. It is based on structural analysis and proposes the implementation of a prospective approach chosen to meet the strategic challenges and possible futures of the future of the French language in French-speaking sub-Saharan Africa by 2030.

Keywords : Francophonie, French language, future of languages, foresight, structural analysis.

PRÉAMBULE

L'histoire est riche de situations où des hommes ou des institutions n'ont pas su interpréter les indices et à saisir l'impact exact de leurs décisions :

En **1867**, la Russie vend l'Alaska aux États-Unis pour moins de 5 cents l'hectare ;

En **1912**, le CEO de la Western Union parie sur le télégramme plutôt que sur le téléphone en demandant « quelle utilisation notre entreprise pourrait-elle faire d'un jouet électrique ? » ;

En **1976**, Ronald Wayne, le cofondateur d'Apple, vend les 10 % qu'il détenait dans le capital de l'entreprise pour une somme de 800 \$: sa participation vaudrait aujourd'hui 35 milliards de dollars ;

En **2016**, le Premier ministre anglais, David Cameron, annonce un référendum sur la participation du Royaume-Uni à l'Union européenne, convaincu de ne courir aucun risque de le perdre.

Chaque jour, les individus, les entreprises et les institutions opèrent des choix et prennent des décisions. La vie serait ainsi simple si les décisions qui paraissent secondaires n'avaient que des conséquences mineures, et si ce qui a fait ses preuves dans le passé continuait de fonctionner à l'avenir. L'histoire n'est pas avare de situations où des individus ou des entités n'ont pas été en mesure d'interpréter les signes et de comprendre les véritables retombées de leurs décisions.

Aujourd'hui, dans un monde disruptif, faire les choix qui s'imposent n'a jamais été aussi complexe. Les relations entre les puissances mondiales évoluent, les démocraties libérales sont en permanence questionnées, de nouvelles technologies émergent et transforment nos sociétés, et le changement climatique n'est plus de l'ordre de la prédiction. Le monde pourrait se trouver à la lisière d'un nouvel ordre géopolitique, géoéconomique et géo technologique.

La prospective peut permettre aux acteurs de décision de disposer d'outils d'aide à la décision lorsqu'ils sont confrontés à une instabilité, une complexité et une ambiguïté toujours plus grandes. Elle leur permet d'examiner la réalité sous un autre angle et de se projeter dans le futur, non pas tant pour l'imaginer que pour adopter un regard rétrospectif vers le présent, détecter les signaux et les appréhender plus rapidement. La prospective offre aux décideurs la possibilité d'identifier de multiples scénarios probables pour l'avenir, et de s'y préparer.

La prospective est un outil qui favorise la prise de conscience et l'apprentissage cognitif parce que, le principe sur lequel elle repose est que l'avenir est toujours en mouvement et qu'il peut être activement influencé, voire engendré, et non accepté indistinctement, comme une situation sur laquelle nous n'aurions aucune maîtrise. En définitive, la prospective permet aux acteurs de décision d'imaginer des solutions face à des scénarios non désirés, mais probables, et dans le même temps d'identifier, parmi les nombreuses voies possibles de l'avenir (futuribles), celle qu'idéalement ils souhaiteraient privilégier.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	4
RÉSUMÉ	5
ABSTRACT.....	6
PRÉAMBULE	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	10
CHAPITRE I : ORIGINES, APPROCHES ET ACTEURS DE L'ESPACE FRANCOPHONE	20
CHAPITRE II : LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE ET SES DÉFIS.....	46
CHAPITRE III : DÉMARCHE PROSPECTIVE ET MÉTHODES PROSPECTIVES	92
CHAPITRE IV : LA CONNAISSANCE DU SYSTÈME « AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE ».....	130
CHAPITRE V : RÉSULTATS DE L'ANALYSE STRUCTURELLE	295
CONCLUSION GÉNÉRALE	334
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	345
GLOSSAIRE.....	368
ANNEXES	
LISTE DES FIGURES	443
LISTE DES TABLEAUX	449
LISTE DES GRAPHIQUES.....	450
LISTE DES CARTES.....	451
TABLE DES MATIÈRES	452

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'étude de l'Avenir de la langue française revient à aborder un acte vital pour la profondeur stratégique de la Francophonie et sa projection dans le Monde. Elle aborde également une question intime : les choix individuels et collectifs qui amènent à d'adopter cette langue, d'en faire un médium d'acquisition de connaissances et en fin de la faire cohabiter avec soi.

La Francophonie a fêté son 50^e anniversaire en 2020, la question vitale de la survie de la langue française ne se pose pas (ou plus). Elle est portée par les 88 États et gouvernements membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ainsi que par des millions de francophiles de par le monde. Et pourtant, malgré cette certitude, l'Avenir de la langue française, préoccupe, voire inquiète encore nos institutions. Les conditions qui déterminent cet Avenir sont en effet source d'innombrables interrogations dans les instances francophones et le dénombrement de ses locuteurs, qui en serait le pilier, est toujours sujet à débat.

Cette inquiétude vis-à-vis de l'Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone est une constante dans l'histoire de l'évolution de la Francophonie institutionnelle, car elle est dépositaire, par les États et gouvernements membres et à leur bénéfice, d'une mission de vigie de la langue française.

Cette dépendance vis-à-vis de ses membres contraint la Francophonie à la prudence et à la méfiance face à tout développement nouveau ou inconnu qui constituerait pour la langue un danger, notamment à cause de l'émergence d'événements annonciateurs de ruptures possibles. Le paradoxe francophone, réside, d'un côté, du besoin d'agrandissement de son périmètre géographique avec de nouvelles adhésions de membres, et de l'autre côté, la crainte du recul de l'usage de la langue française. Ce positionnement « bipolaire », contribue à expliquer très certainement l'attitude anxieuse de l'institution vis-vis de la situation démolinguistique de la langue française, la démonstration de sa valeur positive et son positionnement sur l'Index de la mondialisation des langues internationales.

Au-delà de la question de la langue française et de l'intérêt de ses locuteurs de faire partie de la « communauté imaginée » francophone, s'intéresser à l'Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone peut aussi se justifier par l'émergence assurée de cet espace

et son écosystème de croissance potentiel. L'intérêt économique (industries et services) des pays de la Francophonie du Nord en Afrique subsaharienne francophone est manifeste, et devra l'être davantage dans la décennie à venir, pour bénéficier des opportunités prometteuses qu'offrirait cet espace.

La liaison entre cette vision pragmatique, avec la stratégie globale de la Francophonie est assurée par les stratégies sectorielles qui se placent dans une réflexion sur le moyen et long terme : stratégie économique, numérique, promotion de l'égalité, jeunesse, etc.

Que ce soit dans le cadre de l'étude de la langue française ou de la définition d'axes stratégiques de son intervention, la Francophonie a besoin d'outils et de méthodes lui permettant d'aborder son futur. L'observation de la langue française est passée rapidement du stade d'initiation, sous le Haut Conseil de la Francophonie, au stade plus élaboré avec l'Observatoire de la langue française de l'OIF. Dans un environnement de plus en plus incertain, des outils de connaissance, de description, de prévision, et de prospective sont de plus en plus nécessaires.

Les conclusions successives des derniers rapports *langue française dans le Monde* produits par l'Observatoire de l'OIF identifient la démographie comme un facteur prévisionnel d'évolution du nombre de locuteurs de français en Afrique subsaharienne francophone. De manière globale, ce déterminant a été aussi largement avancé par les Nations unies dans le cadre des perspectives démographiques tendanciennes pour cet espace.

La population de l'Afrique subsaharienne (47 pays) continue pour sa part de croître de 2,7 % par an du fait d'une fécondité qui reste élevée. Les jeunes de moins de 25 ans représentent de nos jours 62 % de sa population, contre 44 % dans l'ensemble des pays en développement et 27 % dans les pays développés. Elle représente dorénavant 14 % de la population mondiale, contre 7 % en 1960. La population de l'Afrique subsaharienne francophone est le moteur de cette croissance avec un taux de 2,7 % par an en Afrique de l'Ouest et jusqu'à 3 % par an en Afrique centrale.

Toutefois, la forte croissance démographique en Afrique subsaharienne francophone est à double tranchant. Une forte démographie avec une transition lente ne permet pas de bénéficier dans l'immédiat du dividende démographique est devient donc potentiellement un frein à la croissance économique et de ce fait à son émergence d'autant que les données sur l'évolution

des produits intérieurs bruts (PIB) et des PIB par tête d'habitant indiquent des performances moindres pour l'Afrique subsaharienne francophone.

Si l'Afrique subsaharienne francophone parvient à maintenir le poids démographique que l'on prévoit, toute action de la Francophonie et/ou de ces pays membres influents (France, Canada, ou Belgique...) ne sera pas à l'échelle du problème. Se posera alors le besoin criant de formation de centaines de milliers d'enseignants du primaire et du secondaire ainsi que de cadres éducatifs. Cela reviendrait à mettre sous pression les systèmes éducatifs et altérer par conséquent la qualité des apprentissages. Or la définition même d'un locuteur francophone se base sur ses compétences de savoir lire et écrire en français.

L'autre aspect de la démographie et son corollaire de migration, est le déplacement de masse de locuteurs francophones jeunes et leur concentration dans des pôles économiques où le flux de langues en milieu urbain favorise en général la langue hyperdominante.

Au final, l'action de la Francophonie ne pourrait être dans le meilleur des cas qu'incitative ou politico-psychologique.

Face à la certitude de la forte croissance de la population de l'Afrique subsaharienne francophone, les plus optimistes ne cessent de parier sur l'augmentation significative (mécanique) du nombre de locuteurs de français et rêve de se rapprocher le plus possible des performances de la langue anglaise. La croissance démographique dans cet espace est un fait, mais, le nombre absolu de locuteurs francophones, qui est un enjeu en soi, suffit-il à lui-même pour assurer à la langue française un Avenir radieux ?

Les enjeux pour appréhender l'Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone sont importants : anticiper les facteurs de l'environnement qui agissent de manière macro sur le système, anticiper les ruptures dans l'évolution de son usage, anticiper les actions des rivalités linguistiques, réduire les taux d'échec relatif à l'éducation... Les méthodes de prévision et d'extrapolation des tendances lourdes constituent une première approche possible pour aborder la question de l'Avenir de la langue française et en particulier en Afrique subsaharienne francophone.

Partant de ce constat, nous avons voulu étudier le phénomène dans sa globalité et comprendre les enjeux multiples, endogènes et exogènes, qui expliqueraient les raisons objectives qui feront

que les locuteurs francophones de cet espace en fassent un medium commun à cette région et en seraient les étendards de la Francophonie en assurant un poids mondial à la langue française.

Afin de se projeter sur l'Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone, il nous faudrait procéder au préalable à une rétrospective et une analyse de sa situation actuelle pour déterminer les atouts dont elle pourrait disposer dans cet espace certes régional, mais néanmoins inscrit dans un processus de mondialisation.

L'émergence de la mondialisation et son corollaire d'interconnexion des individus, au-delà des frontières physiques, ont considérablement élargi les champs d'usage de la langue française, mais également d'autres langues internationales ou minoritaires dans cet espace traditionnel où elle évolue. On voit bien ici que cette nouvelle donne contribue à l'enrichissement de la langue française, mais également peut fragiliser sa position. On peut alors se demander par quels procédés la langue française évolue dans cet environnement.

L'enthousiasme de l'accroissement des locuteurs du français, cacherait-il des prémises d'inquiétude sur son recul comme l'affirment certains ? On peut donc légitimement se demander si la langue française se trouve en danger. Pour cela, il est important d'étudier son degré d'attractivité, sa pérennisation dans un espace où elle occupe une place privilégiée, où des pays l'ont adopté comme langue officielle ou co-officielle et qui partagent historiquement des affinités avec le monde francophone. Il est également important de savoir, dans le cas où ce danger se confirme, s'il n'existe pas déjà des facteurs déterminants, des tendances lourdes qui laisseraient entrevoir ce danger et permettre d'agir et d'anticiper afin de mettre en œuvre les actions qui garantiraient un avenir à la langue française dans cette zone du continent africain.

Par conséquent, ce travail portera sur deux plans. Le premier plan concerne l'identification de variables qui définissent le système de la langue française en s'attardant particulièrement sur les différentes dimensions qui entrent en jeu pour rendre compte de sa réalité. Le deuxième plan s'intéressera aux conditions du maintien de sa présence en Afrique subsaharienne francophone.

En procédant à une analyse permettant de faire interagir les facteurs qui sont susceptibles de conditionner la langue française en Afrique subsaharienne francophone, nous pourrions peut-être répondre à cette question essentielle : quel Avenir pour la langue française ?

Dans un monde en évolution multiforme et/ou la langue française est face à la mondialisation, il est opportun d'étudier sa position dans le « marché linguistique » de l'Afrique subsaharienne francophone et dans la dynamique des différents espaces linguistiques dans cette région où domine des langues super-centrales (espagnol, arabe, portugais...), mais, surtout, hyper-centrale avec l'anglais, car ce n'est pas le statut (de jure) du français dans cet espace qui est menacé, mais, dans un contexte de mondialisation, c'est son statut de langue internationale qui est en jeu.

Dans un contexte où l'interdépendance des facteurs est de plus en plus grande, d'autres approches que la prévision classique sont nécessaires. L'approche prospective et ses outils nous donnent la possibilité d'anticiper pour mieux décider et agir. Dans ce travail de recherche, il s'agit d'estimer quel peut être l'apport possible d'outils prospectifs à l'analyse et à l'anticipation de l'Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030.

Étudier l'Avenir de la langue française à l'échelle de cet espace revient à tenter de circonscrire les enjeux liés à des pratiques et à des représentations linguistiques, et ce, à des niveaux, à la fois, micro-sociolinguistiques et macro-sociolinguistiques. Accéder à la complexité de la situation francophone plurilingue de cet espace nécessite le recueil de données quantitatives et qualitatives représentatives de l'état d'évolution des représentations en rapport avec l'usage et l'utilité du français dans certains domaines de la vie sociale et professionnelle.

L'actualisation de ces données est dictée par les mutations socio-économiques, géopolitiques et numériques qui animent le monde et qui ne sont pas sans incidences sur le choix et les valeurs attribuées aux langues en concurrence.

La problématique centrale du projet de recherche est spécifique du point de vue de son ancrage disciplinaire, car elle cherche à articuler deux domaines différents : celui de la pérennisation d'une langue, le français comme langue apprise à et par l'école, et celui de sa dynamique et de ses enjeux d'internationalisation.

La recherche s'appuie sur le postulat que la complexité de la situation du français en Afrique subsaharienne francophone dépend de multiples facteurs, historiques, économiques, sociaux, académiques, institutionnels et politiques. Les usages et les enjeux du français sont à la fois emprunts de ces facteurs et agents à leur tour desdits facteurs. Ainsi, la connaissance sérieuse

et profonde qu'ont les différents acteurs de ce terrain est un avantage indéniable pour saisir et présenter une radioscopie fidèle des dynamiques des usages et des enjeux du français dans l'espace francophone.

Dans le cadre de la détermination d'axes de développement de la langue française en Afrique subsaharienne francophone, et en particulier la réflexion sur la gouvernance linguistique, un État a besoin de comprendre l'environnement qui agit et conditionne son évolution. Les méthodes prospectives et l'analyse structurelle vont permettre en effet de mettre en évidence les facteurs clés et les tendances qui gouvernent l'évolution de cet environnement.

Dans une vision systémique et évolutive de la langue française en Afrique subsaharienne francophone, l'approche prospective, et les méthodes prospectives décrites semblent particulièrement adaptées pour l'analyse et la prévision de tel objet.

L'application de méthodes utilisées en prospective au système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone » nous amènera à confronter les variables qui semblent déterminantes pour son évolution. Enfin, nous tenterons d'apprécier le caractère opérationnel de la méthode d'analyse structurelle MIC-MAC, pour l'étude et la prévision de l'Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030.

L'objectif recherché à travers cette étude est de comprendre dans quelle mesure l'approche prospective retenue peut rendre compte du système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne », en dégagant les facteurs clés de compréhension, rendant tangibles les mécanismes inhérents au processus d'évolution du système étudié.

Il n'est pas question ici de livrer une méthodologie « prête à l'emploi », un vade-mecum de prospective à l'usage des décideurs. La démarche est à la fois plus ambitieuse et plus modeste. Plus ambitieuse tout d'abord, car elle prétend accroître le degré de discipline intellectuelle de la démarche prospective en l'amarrant plus fermement à la gouvernance linguistique, mais aussi, car elle vise à autoriser une pratique plus économe en temps et en moyens parce que plus précise dans la définition des champs d'investigation. Plus modeste, car il s'agit moins de proposer une méthode spécifiant précisément ce qu'il convient de faire étape par étape que de s'équiper d'une représentation d'ensemble des mécanismes qui président aux dynamiques des

sujets d'étude conditionnant une prise de décisions que la réflexion prospective doit mettre sur un certain nombre de variables et de mécanismes supposés particulièrement influents.

La recherche est organisée selon une architecture qui se présente comme suit. :

L'introduction générale et la conclusion générale servent de mise en contexte et proposent une réflexion plus large sur l'approche prospective et l'intérêt d'intégrer ses outils pour la réflexion et la construction de stratégies autour des enjeux sociaux, économiques, environnementaux liés à la langue française de manière générale et en particulier dans l'espace d'Afrique subsaharienne francophone.

Le **Chapitre 1** contient une description de la genèse de la langue française sans en faire un historique exhaustif. L'objectif étant de montrer que c'est une langue en mouvement depuis ses origines. Une langue qui a toujours eu cette ambition de porter, au-delà de ses frontières, des idéaux dans une logique universaliste.

Il est également consacré à la naissance de la f/Francophonie, détaillée à travers l'esprit précurseur du « prospectiviste » Onésime Reclus. Ce chapitre étant en soi une transition vers l'objet de notre recherche, à savoir l'application de méthode prospective à la langue française. Nous décelons à travers ce chapitre, la préoccupation, déjà à l'époque, de l'observation de la langue française dans le monde et le dénombrement de ses locuteurs gage de la vitalité de la langue française et de sa dimension internationale.

Le **Chapitre 2** présente la genèse de la création de la Francophonie institutionnelle à travers ses pères fondateurs et la mise en œuvre du paradigme Senghorien qui a donné corps à la philosophie universaliste de la francophonie. Il présente également l'architecture de son fonctionnement ainsi que le périmètre d'intervention des différents acteurs qui composent la Charte de la Francophonie. Nous avons voulu également rendre compte des défis que cette organisation connaît à travers son action auprès de la population francophone, en particulier sa jeunesse et son positionnement sur l'échiquier international. À travers ce chapitre, nous avons esquissé une vision d'avenir de la Francophonie qui pourrait entrer en résonance avec l'analyse structurelle du système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 » que nous aborderons plus tard dans le chapitre 5.

Le **Chapitre 3** contient une description détaillée de chacune des composantes du modèle de l'analyse structurelle. L'objectif principal de ce chapitre est d'exposer la démarche méthodologique et l'outil pour l'analyse structurelle ayant présidé au processus d'examen de l'Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030.

Le **Chapitre 4** présente d'une manière succincte l'histoire, les enjeux et les défis actuels du territoire, objet de notre étude, l'Afrique subsaharienne et en particulier francophone. Ce chapitre essentiel à notre travail décrit les facteurs déterminants ou variables, préalables à tout processus d'analyse prospective. Le contenu est présenté sous forme de fiches variables répondant à la logique d'un référentiel prospectif. L'objectif est d'aboutir à la connaissance aussi précise que possible de l'environnement dans lequel la langue française se pratique, de ses particularités et des signaux permettant de déceler la prévision de son évolution à travers l'identification de tendances et hypothèses prospectives. Cette approche « littéraire » du « système de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 », basée sur l'observation et l'analyse de la réalité souvent décrite dans les publications et disponible à travers des sources de données, permet de renseigner les variables qui seront soumises par la suite à l'analyse structurelle.

Le **Chapitre 5** porte sur la modélisation du système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 » et sur les résultats de l'analyse structurelle du système par l'outil MIC-MAC. Des pistes de réflexion ont été mises en avant à travers le croisement des différentes variables et l'observation de leurs effets potentiels sur l'Avenir de la langue française dans cet espace. Ce chapitre marque la fin du cycle de l'analyse structurelle et ouvre celui de la démarche prospective basée sur la construction de scénarios. Ce chapitre est pour nous aussi synonyme d'une nouvelle ambition de recherche pour imaginer des futurs possibles (futuribles) à notre objet d'étude « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 » et au-delà.

1. Choix du sujet

Le choix de ce sujet a été dicté par notre conviction que les effets induits par la démarche prospective, que nous proposons d'explicitier, contribuent à une meilleure connaissance de la dynamique actuelle de la langue française dans sa dimension territorialisée et globale. Cette

approche double permet une simplicité¹ de l'environnement sociolinguistique des locuteurs dans un cadre bi-plurilingue, mais également dans un contexte d'un mouvement de développement et de valorisation, voire de revendication, du multilinguisme. Cette recherche a pour but également, de développer dans le domaine de la gouvernance linguistique des connaissances en « littératie du futur » à travers une approche prospectiviste afin de contribuer à la mise en place d'une méthode de réflexion, à l'intention des décideurs, d'ordre systémique, intégrée à d'autres démarches de prévision, pour la mise en place de stratégies d'intervention en ayant accès à des outils d'aide à la décision renouvelés, utiles à l'action francophone dans le cadre des enjeux d'aménagement linguistique dans un espace évolutif et contraint de l'Afrique subsaharienne francophone.

2. Problématique de notre étude

Le champ de la réflexion sur l'avenir de la langue française s'inscrit assez naturellement dans la problématique de la gouvernance linguistique et plus globalement des politiques publiques. En effet, si de nombreuses disciplines touchent à ces deux domaines : *géographie, économie, éducation, démographie, démolinguistique, géopolitique et géolinguistique*, etc., aucune n'en présente une image d'ensemble, chacune se focalisant sur un domaine d'étude particulier. Le champ théorique de la prospective paraît offrir une possibilité de synthèse. Il permet au chercheur de formuler un ensemble de propositions générales destinées à rendre compte des phénomènes qu'étudient les autres disciplines de façon séparée et à évaluer leur impact sur les territoires ciblés.

Notre problématique consiste dans l'interrogation suivante : en quoi l'apport de la prospective permet-il de rendre compte de l'Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 ? Dans quelles mesures l'analyse structurelle peut-elle corroborer cet apport dans une optique de processus stratégique d'aide à la décision ?

¹ L'art de rendre simples, lisibles et compréhensibles les choses complexes (voir glossaire)

3. Hypothèses

L'énoncé des hypothèses vise à fixer les logiques, processus et interactions-types structurant la question de l'avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030. L'exercice doit permettre d'envisager l'incidence possible de ces éléments en termes de tendances et de futurs possibles (futuribles) au niveau de cet espace et plus globalement au sein de la Francophonie.

- **Hypothèse 1** : le rythme (*temporalité*) et la surface de projection (*espace*) de la logique de l'avenir de la langue française ne sont pas les mêmes ;
- **Hypothèse 2** : chaque logique fait système et chaque système interagit avec les autres (dimensions et variables clés) ;
- **Hypothèse 3** : l'ajustement des logiques des systèmes sont parfois sources de ruptures à l'échelle d'un territoire, ici de l'Afrique subsaharienne francophone.

CHAPITRE I

ORIGINES ET ACTEURS DE L'ESPACE FRANCOPHONE

1.1. ORIGINES ET GENÈSE DE LA FRANCOPHONIE

1.1.1. Introduction

L'étude rétrospective proposée dans ce chapitre n'a pas pour objectif de rendre compte de toute la richesse et la complexité d'analyse résultant d'un processus historique de la langue française, mais a pour finalité de rendre compte de certains éléments clés, permettant de relier la francophonie d'aujourd'hui aux sources et aux cheminements du français à travers l'histoire.

Si notre recherche est ancrée dans le mouvement historique contemporain, on ne peut omettre, compte tenu de la spécificité historisante du français, d'accomplir une incursion Braudélienne dans l'histoire de la longue durée.

Nous comptons également mettre en exergue les spécificités propres à la francophonie, et cela depuis son émergence par Onésime Reclus, jusqu'à la période actuelle dans laquelle s'inscrit notre recherche.

À travers l'œuvre et la pensée d'Onésime Reclus, nous soulignerons la spécificité philosophique de la francophonie, qui explique en partie l'attitude restrictive qu'elle a dû connaître durant plusieurs décennies, période fortement marquée par le nationalisme, le caractère brutal du colonialisme et l'idéologie marquée des peuples et des nations.

En considération de sa vision du rapport à l'autre, *unité dans la diversité* et de sa résolution d'inciter à une civilisation francophone universelle passant par le particulier, il nous semble important de procéder à un examen des différentes significations et nuances présentes dans la francophonie, mot polysémique par nature, ainsi que d'autres notions tels les caractères intrinsèques à la culture française et la diversité culturelle qui la renforce où la spécifie.

1.1.2. La naissance de la langue française

Selon les spécialistes, la naissance de la langue française remonte au Serment de Strasbourg en 842, lorsque Charles Le Chauve et Louis le Germanique, arrière-petits-fils de Charlemagne et fils de Louis le Pieux décidèrent de s'allier contre leur frère Lothaire. Ce traité de coalition et de solidarité est considéré, à ce jour, comme le plus ancien manuscrit de langue française :

« *Pro Dea amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo, et in adiudha, et in cadhuna casa, sicum om per dreit son fradre salvador dift*² » (Michel Tétu 1997 : 39, 39).

On est certes loin du français contemporain et conventionnel, l’empreinte du latin dit vulgaire, d’où le français résulte comme les autres langues latines, transparaît de façon manifeste. Cependant l’intérêt que nous accordons à ce texte ne se limite pas à la seule langue française. Il rappelle également l’extrême proximité et les passerelles linguistiques et sémantiques avec les autres grandes langues romanes en cours d’évolution que sont l’italien l’espagnol, le portugais, l’occitan, le catalan ou encore le roumain. Pour l’historiographe, le serment de Strasbourg est aussi la justification d’une lecture géohistorique des aires culturelles.

À la fin du Xe siècle, le français langue d’oïl se conforta peu à peu au nord de la Loire, tout en comptant de très nombreux dialectes (picard, wallon, lorrain, bourguignon, anglo-normand, francien) tandis que la langue d’oc était déjà unifiée. Pour la première fois en Europe, le parler quotidien accédait à la langue juridique, puis littéraire et religieuse, jusqu’alors usage réservé à la langue latine. Toutefois, il faudra patienter jusqu’au Moyen-Âge pour que la langue s’émancipe de la tutelle religieuse et devienne profane.

Dès lors, sous l’influence des poètes lyriques de langue d’oïl émane un nouveau langage, porteur d’un nouveau savoir. Avec l’émergence de la société féodale apparaît le roman rédigé en langue française tel *Le roman de Renard* et aux XIe et XIIIe siècles, *Le roman de la Rose* de Guillaume Lorris. À la fin du XIIIe siècle, la langue française s’est confortée grâce au développement du Royaume de France. L’usage du latin, tout en demeurant réel, tend au confinement étant la langue privilégiée des clercs³, alors que le français langue vulgaire devient la langue des chevaliers et se sécularise.

Au cours des deux siècles qui anticipèrent la Renaissance, la langue et les us et coutumes linguistiques de l’Île-de-France se consolidèrent au détriment des parlers locaux, et renforcèrent

² « Pour l’amour de Dieu et pour le salut commun du peuple chrétien et le nôtre, de ce jour en avant (dorénavant) en autant que Dieu me donne savoir et pouvoir, je sauverai (défendrai) celui-ci, mon frère Charles et en aide et en chaque chose, comme on doit par droit défendre son frère. En cela qu’il m’en fasse autant. »

³ À partir du Concile de Tours en 813, l’Église apostolique et romaine recommande aux prêtres l’usage de la langue vulgaire pour réaliser leurs sermons.

le processus d'unification de la langue française qui fut sous la plume d'auteurs tels, Villon et Rabelais s'illustrer par sa richesse, sa souplesse et sa maturité face au latin, à l'espagnol et à l'italien vecteur linguistiques de la Renaissance.

Au cours des XVe et XVIe siècles, la langue française s'enrichit d'emprunts aux autres langues notamment latines, aux langues régionales du royaume, telle la langue d'oc, tout en créant de nombreux mots à partir du grec et du latin afin de symboliser toute la modernité que connaît l'Europe à cette époque.

1.1.3. Une reconnaissance officielle de la langue française

Le Roi de France François 1^{er}, par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, fit du français la langue légale du Royaume en 1539, et par là même limita l'audience de la langue latine principalement aux congrégations religieuses, aux exégètes et aux érudits. Une décision politique fit donc naître le premier espace de la francophonie et en 1541, Calvin édita en français l'Institution de la religion chrétienne. La langue vulgaire conquiert un champ nouveau, celui des études religieuses.

Viendra ensuite le tour des lettres, des arts, des lois, de la philosophie et de la religion. Une francisation qui s'élargira en 1545 aux sciences, domaine jusque-là exclusif du latin. Il fallut attendre le XVIIe siècle et la création en 1665 de l'Académie française par le Cardinal de Richelieu, pour que la langue française soit débarrassée de toute critique issue de son origine vulgaire et se dote d'une norme. L'alexandrin en fixa la représentation aristocratique et Racine, selon l'expression consacrée, fit du français un idiome pur et dur comme le diamant.

Un siècle plus tard, l'esprit des lumières donnera à la langue française son caractère universaliste, dont l'académie de Berlin se fit en 1784, l'un des relais avec son concours sur l'universalité de la langue française⁴. Le diplomate et écrivain italien Caraccioli parlait d'une « Europe française » pour caractériser l'Europe du XVIIIe siècle.

La Révolution française, cinq ans plus tard, ne fit que confirmer l'aura de la langue et la culture française, symboles de modernité, d'ouverture au monde, de précision et de vitalité intellectuelle, dans les domaines scientifiques et artistiques, même si les nouveaux citoyens

⁴ Le premier prix de l'Académie fut attribué conjointement à Jean-Christophe Schwab et au sulfureux "Comte" de Rivarol.

français ne la parlaient encore que de façon marginale. Le XIX^e siècle fut celui de la francisation en France et celui de l'augmentation du nombre de locuteurs francophones, à travers l'Europe et au-delà.

Le français abandonna le cercle prestigieux, mais confiné à travers des manifestations savantes, pour irriguer les classes bourgeoises et moyennes du vieux continent, et dans les colonies portées par la littérature, les arts, les sciences et le colonialisme.

1.2. Onésime Reclus : Inventeur de la francophonie

À travers le personnage d'Onésime Reclus, nous allons nous attacher au contexte et aux motivations qui le poussèrent à féconder et à théoriser ce mot de francophonie composé à partir d'une racine latine : « *franco* » et d'une racine grecque : « *phone* ». Nous illustrerons au moyen d'extraits issus de son œuvre, qu'il existe chez lui, une prise de conscience particulièrement aiguë de la profondeur et de la complexité francophone dans la construction institutionnelle de l'espace francophone comme il se présente aujourd'hui.

Ainsi nous nous attacherons à démontrer que dès sa conception au XIX^e siècle, la francophonie possédait une relation particulière et privilégiée avec un espace francophone majeur, l'Afrique :

« Pour Reclus (...) Les langues vouées à un avenir international, comme l'anglais et le français, se révélaient être des facteurs capables d'influencer durablement, en matière culturelle, les « milieux humains ». Elles permettraient donc ainsi de faire profiter le plus grand nombre des avancées politiques, techniques, économiques et culturelles des nations les plus développées. » (Jacques, Barrat 2004 : 15)

1.3. Onésime Reclus : un internationaliste en son siècle

Onésime Reclus est né en 1837, dans une famille protestante du Béarn. Géographe et homme de lettres ; il sera contrarié toute sa vie, par la renommée de son célèbre frère Élisée Reclus. Certains historiens attribuèrent même à celui-ci la création des mots francophone et francophonie, apparus pour la première fois en 1880, sous la plume d'Onésime Reclus encadrés de guillemets, signe de leur nouveauté, dans « *France, Algérie et colonies* », ouvrage consacré

à la réflexion sur le destin colonial français et les rapports de force naissant dans le monde à la fin du XIXe siècle.

Pour Onésime Reclus, le facteur linguistique était essentiel, alors que généralement seules les affiliations nationales, ethniques ou religieuses servaient d'axes directeurs aux études en sciences humaines. Dans ce même ouvrage, il estimait au 31 décembre 1880, le nombre de francophones dans le monde à 47 825 000 personnes : 41 600 000 en Europe ; 3 560 000 en Afrique, 2 580 000 en Amérique et 85 000 en Océanie. Ce qui représentait selon lui, « *la puissance maxima de la francophonie de l'époque.* »

La francophonie reclusienne était définie comme un ensemble linguistique duquel découlait une affinité culturelle s'étendant sur un espace géographique donné. En cela, la définition proposée par Onésime Reclus entrecroise des notions linguistiques, culturelles, géopolitiques, historiques et sociales. Dans *Le plus beau royaume sous le ciel* ou *La France à vol d'oiseau*, Onésime Reclus géographe descriptif décrit avec une inspiration patriotique, les paysages et les populations de France. Il maniait la langue française avec une façon personnelle d'exprimer ses sensations, ses pensées et ses émotions qui rendait communicatif l'émoi de ses descriptions.

Toutefois, son œuvre enfermait également une dimension politique. En effet, s'il analysait la géographie de la France, il se faisait aussi chantre de l'aventure coloniale française, notamment en Afrique. En cela, nous pouvons souligner son apparentée idéologique avec la III République qui s'était lancée dans la glorification de son deuxième empire. Onésime Reclus développera sa pensée du point de vue colonial dans des ouvrages aux titres évocateurs : « *Le partage du monde* », « *France, Algérie et colonie* » ou encore « *Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique : Où renâître ? Et comment durer* » ? Néanmoins, il est important de nuancer cette prise de position, car la réflexion qui a marqué la plupart des écrits d'Onésime Reclus exprime une volonté manifeste d'association et d'un pré-dialogue Nord Sud synonyme de développement juste, qui manque au principe de colonialisme français, même héritier de la Révolution française et de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen.

La théorie bâtie par Onésime Reclus repose sur le principe d'influence du milieu ; la langue apparaît comme le soubassement des empires, le liant des civilisations :

« *Il n'y a plus de races, toutes les familles humaines s'étant entremêlées à l'infini depuis la fondation du monde. Mais il y a des milieux et il y a des*

langues. Un ensemble de conditions physiques, sols, climats, vents, pluies, soleil, mariage de la terre et de la mer ou divorce entre l'une et l'autre, a fait d'un confus brassement de "races" des peuples parfaitement distincts". Dès qu'une langue a "coagulé" un peuple, tous les éléments "raciaux" de ce peuple se subordonnent à cette langue. C'est dans ce sens qu'on a dit : la langue fait le peuple. » (Onésime, Reclus 1906 : 307)

Ainsi, nous pouvons assurer que la francophonie, sans être une matérialité numérique extrêmement précise, à ce jour, se présentait dès son origine, comme une communauté de langues et de valeurs multiples se distinguant de l'approche géopolitique des nationalités, des « races » et des confessions en usage à l'époque.

1.4. Onésime Reclus : vers l'émergence de la francophonie

Onésime Reclus usa dans ses nombreux ouvrages de géographie humaine des représentations de la francophonie et des francophones. À titre d'exemple, « *Dans l'Atlantide, pays de l'Atlas* » publié au début du XXe siècle, il inventorie les populations selon la langue qu'elles utilisent au sein du cercle familial et à l'extérieur de celui-ci, notamment dans leurs interactions sociales.

Pour Onésime Reclus, l'avenir de la langue française, et de ce fait la place de la France dans le monde, était déterminé par l'ancrage du français en Afrique. Il appelait de ses vœux l'édification d'une « *Afrique française* » coalisée par « *la diffusion de la langue nationale* ». Émouvante anticipation du rôle qu'occupera l'Afrique au sein de la Francophonie et plus largement de la langue française à travers le monde, lorsque l'on sait que cinquante ans après les écrits d'Onésime Reclus, ce sont trois Présidents africains, Léopold Sédar Senghor, Habib Bourguiba et Hamani Diori, qui portèrent sur les fonts baptismaux la francophonie contemporaine.

Toujours perspicace, Onésime Reclus fut d'une étonnante lucidité au sujet de la France et de son rôle lors du siècle à venir. En cette fin de XIXe siècle, il estimait que celle-ci s'égarait en voulant présider aux destinées de l'Europe, et demeurer une nation de premier plan par sa seule puissance hexagonale. Conscient des forces et des lacunes que recelaient la civilisation et la langue française, Onésime Reclus écrivit :

« Empire d’Afrique, Madagascar, Indo-Chine (sic) semblent nous garantir la perpétuité, ce qui veut dire, humainement parlant, la longue continuité de notre idiome. Il cessera d’être la langue faussement dite universelle ; mais, retiré dans son grand coin du monde, il deviendra le verbe de centaines de millions d’hommes de toute origine, fils de Japhet, de Sem, de Cham, de Gog et Magog et autres ancêtres inconnus. (...) il résonnera sur les deux rives de la Méditerranée, et aussi sur les deux bords de l’Atlantique. » (Onésime, Reclus 1889 : 842)

Poursuivant dans le même sens concernant le français et son avenir qu’il qualifiait de « mondial » pour le XXe siècle, il parvint avec une étonnante finesse à anticiper les lignes directrices de la langue, de son rayonnement, et à souligner les failles internes de l’aire francophone.

« Le français jouit encore de la prépondérance que lui firent, il y a deux cents ans, la splendeur de la cour du Grand Roi, il y a cent ans l’esprit de ses écrivains ; mais cette royauté touche visiblement à sa fin : l’anglais passe au premier rang, et derrière l’anglais s’avancent le russe, l’espagnol, et même le portugais grâce au Brésil. Pour le moment le français règne encore comme lien de la société, langue du plaisir, du théâtre, de la politique. C’est l’instrument de la diplomatie depuis le traité de Nimègue, ce qui lui donne déjà plus de deux cents d’empire. Tous les gens dits hommes du monde le parlent (...). Les Italiens, les Portugais, les Roumains, les Néo-Latins d’Amérique l’apprennent facilement, sauf l’accent : n’est-ce pas le fils du latin, père de leurs propres langages ? Hors de France, non compris les millions d’hommes pour lesquels c’est la langue essentiellement distinguée, et comme la seconde langue maternelle, hors de France, son empire direct, diminué par la perte de nos vieilles colonies s’agrandit peu de nos jours (...) Toutefois c’est le parler national de plus de 3 à 4 millions d’Européens et d’autant de non Européens. » (Onésime, Reclus 1880 : 414, 415)

Si la vision d'Onésime Reclus concernant la francophonie relève d'une conception englobante et mondiale, elle n'est en rien une obsession hégémonique. Dès sa conception, Onésime Reclus conçoit la langue française comme une nouvelle dimension spatiale et humaine, capable de relier la francité à l'ensemble des composantes civilisationnelles. C'est pour cette raison qu'Onésime Reclus, même s'il reste façonné par la culture républicaine du XIXe siècle, n'en imagine pas moins une alternative internationale, valable pour le XXIe siècle et la mondialisation.

1.5. La mondialisation des langues et la francophonie

Par ses spécificités, Onésime Reclus dessinait le périmètre de l'espace francophone international, tout en se consacrant à la question de la néo-latinité en Amérique et plus largement aux liens qui réunissent les langues latines au français. Il les qualifia à plusieurs reprises de langues sœurs, preuve de la contemporanéité de sa réflexion, au vu des rapprochements, cette dernière décennie, entre la Francophonie et les espaces linguistiques hispanophone et lusophone.

Cependant, avec discernement, il ne négligeait pas d'ajouter à propos des francophones et du potentiel des locuteurs de langue française :

« Dans l'état présent, il faut au moins dix ans aux francophones pour augmenter de 2 millions. Comme la France est inféconde, que la Belgique et la Suisse n'ont plus de place pour les nouveaux venus, nous ne pouvons attendre un rang d'accroissement meilleur que de deux pays plus jeunes que le nôtre, l'Afrique du Nord ; âgée de cinquante ans et le Canada, qui n'a pas encore trois siècles. Les mêmes dix années donnent à la langue anglaise déjà deux fois plus parlée que la nôtre, au moins quinze millions d'anglophones ; à la langue russe, dix millions de russophones. Aux deux langues sœurs de l'Ibérie, huit à dix millions de castillanophones ou de lusitanophone. » (Onésime, Reclus 1880 : 423, 424)

Son attitude prospective, une fois encore innovante, se manifeste lorsqu'il aborde sans utiliser le terme la « mondialisation », qu'il présage presque un siècle avant sa réalité. De plus, il

pressentit l'anéantissement des langues indigènes et la disparition programmée à plus ou moins long terme des langues minoritaires à l'échelle mondiale et plus spécifiquement en Amérique :

« Comme le seul anglais prend la place des idiomes indiens de l'Amérique du Nord terre franco-canadienne à part, comme l'espagnol et le portugais dévorent chaque année quelques vocabulaires de l'Amérique du Sud, les langues des peuples colonisant finiront en tous pays par étouffer les autres. Dans quelques siècles on ne parlera sans doute que l'anglais, le russe, l'espagnol, le portugais, le français, l'hindoustani, le chinois, peut-être l'arabe. Pourvu qu'au lieu de toutes ces langues, dont chacune a sa beauté ne se forme un jour un sédiment (...) un patois sans harmonie, sans poésie, sans noblesse, sans flexibilité (...) une langue franque, un sabir, un papamiento né du concours de tous les commerçants du Globe ! »
(Onésime, Reclus 1880 : 439, 440)

Onésime Reclus souligna également l'exigence d'unité et de cohésion de la francophonie, nécessaire pour assurer l'avenir des francophones. Il évalua un agglomérat minimal indispensable au maintien et au développement de la langue française vecteur de francophonie. L'évaluation qu'il réalisa semble des plus réalistes quant au rapport de force linguistique de la fin du XIXe siècle :

« 48 millions d'hommes, c'est à peu près le trentième des mortels puisqu'on estime la race effrontée de Japet à quatorze ou quinze cents millions d'êtres. Il ne faut pas trop descendre en dessous de cet humble trentième ; il serait bon que la francophonie doubla ou tripla pendant que tripleront certaines hétéroglotties, car l'humanité qui vient se souciera peu des beaux idiomes, des littératures superbes, des droits historiques ; elle n'aura d'attention que pour les langues très parlées, et par cela même très utiles. [...] "La vulgarité prévaudra" sur cette Terre où les monts s'émiettent, où les lacs se comblent, où les cascades s'usent, où les forêts tombent, où les nations meurent, où l'humanité vieillit. » (Onésime, Reclus 1880 : 424, 425)

Le pragmatisme d'Onésime Reclus serait des plus éclairant aux spécialistes actuels du dénombrement de locuteurs francophones. Certains limitent par excès de pessimisme la francophonie à une centaine de millions de locuteurs, alors que d'autres l'estiment aux alentours d'un demi-milliard.

Nous avons choisi de présenter plusieurs écrits d'Onésime Reclus, afin de donner à voir sa pensée telle qu'elle est et non telle habituellement reprise par les spécialistes de la francophonie. Ceux-ci le présentent souvent, soit comme un géographe passionné de connaissances humaines, soit comme un adepte de l'aventure coloniale française. Au nom de cette logique, ils fustigent la francophonie historique et actuelle, l'accusant d'être un retour détourné d'un impérialisme français. Alors qu'Onésime Reclus écrivait :

« Nous renonçons pour notre chère et claire langue à son ancienne hégémonie nous ne la regrettons même pas. [...] À la royauté du français, nous devons la moitié de notre colossale ignorance. Tous les hommes instruits de la Terre savent au moins deux idiomes le leur et le nôtre ; nous, dans notre petit coin, nous ne lisons que nos livres et ce qu'on veut bien nous traduire. C'est pourquoi nous sommes en dehors du monde et de plus en plus dédaignés par lui. Quand le français aura cessé d'être le lien social, la langue politique, la voie générale, nous apprendrons les idiomes devenus à leur tour "universels" (...) et nous y gagnerons de la science, de l'étendue d'esprit et plus d'amour pour notre français. » (Onésime, Reclus 1880 : 424, 425)

Avec son essai *« France, Algérie et colonies »* et ses divers écrits, il apparaît clairement, à partir d'une analyse géographique descriptive, qu'Onésime Reclus adopte une attitude prospective s'agissant de la langue française, de la francophonie et des langues et plus largement sur la diversité linguistique et culturelle. Toutefois, ce constat ne s'applique qu'aux seules langues disposant d'un nombre de locuteurs et d'un périmètre géographique conséquents.

La régularité systémique d'un processus historisant est un des éléments récurrents dans l'œuvre d'Onésime Reclus, qui tout en utilisant des procédés d'analyse propres à la géographie, ne cesse de faire un mouvement sur l'axe du temps afin de relier entre eux les phénomènes et les permanences temporelles, sans pour autant s'y enfermer. En cela, nous inscrivons notre

démarche dans cette approche méthodologique, sans bien sûr, partager ses penchants et ses abus, en faveur d'un colonialisme pragmatique.

Tout en formulant de nouveaux concepts et en insufflant une éventuelle approche culturelle globalisée, il parvint à dégager des thématiques complémentaires d'une modernité certaine, constitutives de notre démarche, comme l'avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone.

1.6. L'Afrique, terre de francophonie

Sans faire référence aux termes Maghreb et Afrique subsaharienne alors inusités, Onésime Reclus rendait compte cependant de la spécificité identitaire des francophones en Afrique, avec une exactitude historique et géographique.

Une fois encore, le théoricien de la francophonie se fit précurseur avec son attitude prospective, soulignant avec justesse le lien intense et particulier qui unissait la langue française et les francophones du continent africain. Onésime Reclus considérait, dès 1880, que les francophones d'Afrique devaient occuper une place prépondérante dans l'espace francophone et la francophonie internationale. Cette permanence du couple Afrique/francophonie était donc tangible dès le XIXe siècle et ne fit que se poursuivre.

Le Président sénégalais, Léopold Sédar Senghor, qualifia la Francophonie : « *d'humanisme intégral qui tisse sa toile autour de la terre* », cette citation fait elle-même résonance à la réflexion d'Onésime Reclus :

« Comme nous espérons que l'idiome élégant dont nous avons hérité vivra longtemps un peu grâce à nous, beaucoup grâce à l'Afrique et grâce au Canada, devant les langues qui se partageront le monde, nos arrière-petits-fils auront pour devise : "Aimer les autres, adorer la sienne" ».
(Onésime, Reclus 1880 : 425)

La devise un siècle plus tard, de la Francophonie « *Égaux, différents, unis* » recèle une étonnante proximité avec la pensée reclusienne. Il nous est apparu important, d'articuler cette réflexion géopolitique et socioculturelle dans un processus spécifiquement historisant, inscrit certes dans le cadre de l'ultra contemporanéité.

Nous nous proposons d’user de la même liberté chronologique dont Onésime Reclus sut se servir en son temps, afin d’établir à partir d’une étude au temps présent, une recherche scientifique s’insérant dans un cadre historique plus global, compréhensible à travers l’histoire Braudélienne de la longue durée et la *géohistoire*. Car nous adhérons pleinement à la « maxime » de Fernand Braudel (1966) : « *Une civilisation est à la base un espace travaillé par les hommes et l’histoire.* ». L’histoire de la langue française, et le parcours d’Onésime Reclus rendent possible ce lien entre l’histoire de la longue durée et l’histoire immédiate, ce que nous proposons aussi de qualifier de temporalité différenciée.

1.7. La francophonie plurielle

Après un parcours de la littérature dédiée se rapportant à la francophonie, il nous est apparu irréalisable de réduire celle-ci à une définition unique, même complétée de subordonnées adjectivées. Citons à ce propos, l’expression souvent utilisée non sans ironie par le romancier marocain, Tabar Ben Jelloun : « *La francophonie est une maison pas comme les autres, il y a plus de locataires que de propriétaires*⁵. »

Loin d’être un défaut, cet état de fait s’il implique un surcroît de précautions et de précisions du point de vue étymologique et sémantique, est un stimulant précieux pour aborder la diversité induite par notre sujet. En cela, nous partageons l’opinion de Xavier Deniau (1995) pour qui les sens qu’englobe la francophonie concourent à son enrichissement, car ils permettent de dépasser des constations purement matérielles, pour atteindre divers sens qui relèvent tous d’approches différentes d’un même mouvement de pensée, et leurs divergences ou leurs complémentarités reflètent cet approfondissement.

Toutefois, nous ne partageons pas ce penchant en faveur d’une certaine spiritualité envers la francophonie contre laquelle Onésime Reclus mettait déjà en garde sans avoir imaginé l’architecture qu’allait prendre la francophonie par la suite. Par ailleurs, nous tenterons de souligner l’apport de l’Afrique au sein des différents sens et acceptions de la francophonie et de constater ce que l’Afrique, en tant que continent, sociétés et gouvernants peut retirer de cette

⁵ Repris dans Les Cahiers de la Francophonie, n° 1 « Témoignages : 10 ans pour demain », Paris, HCF, 1994 et Brincourt, André. « Les multiples visages de la Francophonie », Le Figaro littéraire, 4 février 1995, p.4.

polysémie de la francophonie. Ainsi, nous serons plus à même de relier et de relire dans sa pleine acception, la relation Afrique-Francophonie ou Francophonie-Afrique.

1.7.1. Francophonie : une dimension linguistique

L'origine du substantif francophonie provient de l'adjectif francophone qui ne signifie « personne *parlant le français* » par conséquent, la définition première de la francophonie est le fait d'appartenir à une communauté de langue ou bien, de s'y rattacher en parlant la langue française.

Le sens même du mot francophonie souligne la prééminence du sens linguistique par la racine « phonie » et par conséquent, le sens linguistique l'emporte sur d'autres sens, tels, le sens géographique ou politique. Historiquement, le sens linguistique fut toujours privilégié par rapport aux autres sens, y compris lors de l'émergence de la francophonie politique, avec la mise en place des Sommets des Chefs d'État et gouvernements francophones.

Cette dimension linguistique du mot francophonie apparaissait clairement dans l'article consacré à la définition de la langue française dans l'encyclopédie *Universalis*. Cependant, afin de compléter cette notion linguistique, on accola à la francophonie, dans les années 1970, un additif géographique et spatial. Le dictionnaire Quillet de 1977 soulignait le lien entre le critère linguistique et le critère géographique et donnait la définition suivante pour la francophonie « *fait d'être francophone, par extension, ensemble des pays francophones* ».

1.7.2. Francophonie : une dimension géographique

Le deuxième sens, de nature géographique, s'il découle naturellement du premier et fait intervenir une notion spatiale ou d'aire géographique, englobe une réalité humaine plus forte et désigne un monde dont la langue française peut être langue première, officielle, d'usage au quotidien, administrative, véhiculaire. Les peuples qui constituent cette réalité géographique et humaine forment et constituent la F/francophonie.

Dans le Petit Larousse de 1971, la francophonie était signalée comme : *la collectivité constituée par les peuples francophones : France, Belgique, Canada, Québec, Nouveau-Brunswick, Suisse, Afrique, Antilles...* Une fois admise cette notion d'espace francophone, on discerne une des spécificités intrinsèques de la francophonie qui est une réalité internationale à caractère

universel, se situant au-delà du cadre national, même celui d'un État disposant d'un territoire aussi vaste, comme c'est le cas pour la France.

La francophonie est une somme de liens tissés entre différents peuples, librement acceptés par tous, même si pour certains à l'origine, la langue qui les réunit découle d'une colonisation ou d'un protectorat. Le français détient de par le nombre des États dans lequel il est pratiqué et celui des francophones à travers le monde, un statut presque unique au vu, des environ 7000 langues parlées à travers le monde. Il fait partie du cercle réduit des langues détenant la double étiquette de langue internationale et de langue « universelle ». À ce titre, le professeur Josef Hanse, cité par Xavier Deniau (1995), écrivait :

« Une langue n'est pas universelle parce qu'elle est parlée par cent millions ou deux cents millions d'individus. L'allemand est assurément une grande langue internationale, mais en dépit de sa diffusion il n'est pas une langue universelle. »

L'espace africain apporte, du point de vue géographique et spatial, un élément essentiel à la francophonie, car sans ce continent, l'implantation internationale de cette dernière serait diminuée. Il est la tête de pont du français et de la francophonie dans le monde et sans son apport vital, la francophonie, ne serait plus qu'une survivance en voie de disparition, comparable à celle qui subsiste difficilement en Asie du Sud-Est.

1.7.3. Francophonie : une dimension humaniste

L'appartenance à cet espace linguistique et culturel induit un principe de solidarité reposant sur des valeurs partagées. Dans les années 1970, la Francophonie a connu les premières concrétisations en termes de projets de coopération, notamment en Afrique subsaharienne, avec la naissance de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Cet ancrage culturel de la francophonie dépassa largement le cadre franco-français et instaura une nouvelle approche multilatérale.

Dans son ouvrage intitulé « *La Francophonie* », Auguste Viatte (1969) faisait remarquer que la même nuance qui marquait les adjectifs *english* pour signifier nationalité et *british*, celui d'une proximité culturelle ou d'une communauté d'esprit, pourrait être envisagée à propos de *français* et de *francophone*. Le marquage géographique, économique et politique s'effaçant donc au profit d'une communauté de destin ayant comme principe le respect des différences et des

identités. Le Président français Georges Pompidou déclara que ce dialogue nouveau était le propre de la francophonie : « *que les peuples d'expression française se sentent, par-delà les intérêts économiques ou même politiques, unis par un lien spécial qui est intellectuel et aussi sentimental.* »

Si ce sens intégratif est plus complexe à définir que les précédents, les acteurs de la francophonie, même les plus mesurés, soulignent l'importance que cela peut représenter pour l'avenir. Il porte en lui les marques d'une (ré)unification qu'a su traduire Jean-Marc Léger dans ses premiers écrits, pour ensuite regretter sa non-concrétisation. Ce sens civilisationnel de la francophonie, en plaçant au centre de ses priorités l'appartenance à une communauté humaniste et progressiste, permit l'instauration de liens privilégiés entre des peuples partageant une même langue, mais également les valeurs transmises par cette même langue, la culture et ainsi les diversités culturelles.

Léopold Sédar Senghor, Président du Sénégal, fut probablement l'acteur qui veilla le plus à ce que ce sens symbolique et civilisationnel puisse se concrétiser. Il a toujours considéré la francophonie : « *comme une communauté intellectuelle ou spirituelle dont la langue nationale, officielle ou de travail, est le français.* »

1.7.4. Francophonie : une dimension politique

La francophonie lorsqu'il s'agit d'institution et de politique devient Francophonie, et renvoie à la partie la plus récente de l'évolution du mouvement francophone, c'est-à-dire celui qui verra l'émergence des Conférences des Chefs d'États et de gouvernements ayant en commun l'usage du français, plus connues sous le nom de « Sommets de la Francophonie »⁶. Le grand artisan de ces rencontres fut François Mitterrand, Président de la République française, qui œuvra durant de longues années pour faire accéder la francophonie à son nouveau stade de développement. François Mitterrand déclarait dès 1981 : « *Toutes les occasions seront bonnes de rassembler et de réunir tous ceux qui, répandus sur la surface de la planète représentent des entités politiques*

⁶ Sommets de Versailles (1986), Québec (1987), Dakar (1989), Chaillot (1991), Maurice (1993), Cotonou (1995), Hanoi (1997), Moncton (1999), Beyrouth (2002), Ouagadougou (2004), Bucarest (2006), Montreux (2010), Dakar (2014), Antananarivo (2016), Erevan (2018).

*et ont conservé le langage et la culture française*⁷? » Ou bien encore, à la sortie du Conseil des ministres de juin 1982, lors d'une conférence de presse au Palais de l'Élysée, il précisa que :

*« La Francophonie, je m'en occupe ! C'est un sujet qui me passionne. Je pense que les institutions existantes ne sont pas en mesure de répondre à mon attente (...) des institutions tendant à défendre la langue française seront mises en place d'ici peu, y compris l'institution francophone qui a buté sur des problèmes propres au Canada, au Québec, vous le savez. C'est l'idée chère à M. Senghor, qui m'est chère aussi*⁸. »

Avec ce tournant politique, la Francophonie institutionnelle des années soixante incarnée par l'ACCT, la Conférence des ministres de l'Éducation et les multiples Conférences francophones (Niamey...) acquiert une certaine force d'action qui passe avant tout, par une visibilité et une relative adaptation de son action, tout au moins officielle, à défaut d'être pleinement réelle. Ce sens politique traduit un niveau de maturation du concept de Francophonie et le dote d'une cohérence certaine. L'appartenance linguistique et géographique à un même ensemble donnait un sentiment d'attachement commun, se traduisant par la naissance de nouvelles structures (associations, organisations publiques et de la société civile) œuvrant en tant que communautés agissantes imprégnées par un fort esprit de coopération.

Toutefois, il paraît essentiel de mettre en exergue la transformation de la francophonie et sa nouvelle portée au niveau politique. Celle-ci connut une évolution majeure et accélérée de l'esprit qui lui a été assigné à sa genèse avec l'évolution des rapports de force, au cours des années soixante-dix, entre Paris, Ottawa et Québec, ainsi que l'élargissement du corpus de ses valeurs : diversité et dialogue des cultures, coopération Nord-Sud, évolution des relations France-Afrique et l'adhésion de nouveaux membres comme la Suisse et la Wallonie.

Ce modèle de la Francophonie politique ou comme Léopold Sédar Senghor qualifiât souvent de « Commonwealth à la française », n'aboutit jamais et finit progressivement par être abandonné. On employait cette expression jusqu'aux années quatre-vingt dans un souci de similitude, afin de permettre au projet francophone de gagner en clarté et de lisibilité auprès d'un large public. Certains auteurs l'utilisent encore en pleine connaissance de cause, en raison

⁷ Entretien entre François Mitterrand, Président de la République française et René Lévesque, Premier ministre du Québec à l'ambassade de France à Ottawa, le mardi 21 juillet 1981, archives privées de Françoise Carle.

⁸ Conférence de presse de François Mitterrand, Président de la République française, Palais de l'Élysée, mercredi 9 juin 1982.

de l'ambiguïté subsistante qu'implique ce terme, afin de capitaliser sur un pseudo expansionnisme culturel que le terme Commonwealth à la française induirait.

Le passage de relais d'une francophonie axée principalement sur la coopération à une francophonie politique se concrétisera avec le premier Sommet de Paris en 1986 et verra son aboutissement en 1995 à Cotonou, avec la décision d'instituer une nouvelle fonction de Secrétaire général de la Francophonie. Cette décision sera rendue effective lors du Sommet de Hanoi en 1997. Cette nouvelle configuration fit de la Francophonie, une communauté politique d'intérêts et de projets qui se distinguait sur le fond et la forme, du modèle du Commonwealth qui avait servi de trame de fond au modèle de la francophonie politique. Dès lors, le Commonwealth n'était pas considéré comme l'anglophonie et la Francophonie n'était pas l'héritage d'un restant de la colonisation.

Si la France a toujours été partisane d'une francophonie politique et encouragé l'adhésion du Canada fédéral à la Francophonie, le statut politique de la province du Québec au sein de la Francophonie et des institutions internationales francophones fut un obstacle récurrent. Cet imbroglio juridique créa une tension au sein de la francophonie au grand dam des États africains qui considéraient accessoire le statut du Québec face aux enjeux auxquels était confrontée la francophonie, notamment en matière de coopération et d'aide au développement.

La maxime « *la bataille des grands blancs* » traduit ce sentiment de mécontentement face aux négociations entre Paris, Ottawa et Québec, sur le statut à accorder au sein de la Francophonie politique à la province du Québec. Celle-ci finira par obtenir le statut de gouvernement participant ainsi au sein des instances de l'ACCT, puis par la suite, au Sommet de la Francophonie tenu à Versailles en 1986, grâce au soutien acharné du Président François Mitterrand. L'adhésion de la province du Québec à la Francophonie fut le symbole de l'intégration de toutes les entités souverainistes dans ses institutions, modulant ainsi les règles et les statuts juridiques quitte à inventer un cadre légal non conventionnel avec l'appui certain de la France.

Le Président Senghor abondera dans ce sens lors de ce même Sommet : « *La Francophonie, c'est le respect de toutes les identités, des nationalités et des aspirations francophones à travers le monde.* » Ce fut par la suite la Wallonie et les États observateurs qui bénéficièrent à leur tour de cet arrangement statutaire.

1.7.5. Francophonie : une dimension universaliste

Le sens philosophique et éthique que recèle la francophonie est de tous les sens analysés, le plus subjectif et le plus incertain, sa définition est évolutive et sectorielle. Elle fait appel à la notion d'une communauté de valeurs et renferme une certaine proximité avec le sens inclusif et civilisationnel. Il est en quelque sorte son prolongement ultime et relie la Francophonie à d'autres ensembles tels, l'Union européenne, les Nations unies, l'UNESCO...

La francophonie recèle une volonté de dialogue et de respect des identités même minoritaires et englobe le particularisme dans un processus universalisant. Elle se définit comme une plateforme aux multiples interfaces exempte de tout antagonisme, telles Nord-Sud, Europe-Afrique, langues latines et langues anglo-germaniques, etc. pour offrir un dialogue et une intercompréhension aux vertus civilisatrices.

En décembre 1965, le Président Habib Bourguiba, lors d'un discours à l'Assemblée nationale du Niger, resté célèbre, déclara :

« La langue est un lien remarquable de parenté qui dépasse en force les liens de l'idéologie (...) pour vous, comme pour nous la langue française constitue l'appoint à notre patrimoine culturel, enrichit notre pensée, exprime notre action, contribue à forger notre destin intellectuel et à faire de nous des hommes à part entière appartenant à la communauté des nations libres. » (Stélio Farandjis 1999 : 83)

En février 1969, le Président Senghor lors d'un discours prononcé au Congo-Kinshasa affirma⁹ :

« La langue française est pour nous un moyen précieux de communication avec l'extérieur de connaissance des autres comme de nous-même. La francophonie est une volonté humaine sans cesse tendue vers une synthèse et toujours en dépassement d'elle-même pour mieux s'adapter à la situation d'un monde en perpétuel devenir. » (Stélio Farandjis 1999 : 84)

⁹ Aujourd'hui République Démocratique du Congo (RDC).

Ces définitions attestent de l'ambition que les pères fondateurs eurent pour la francophonie, faisant d'elle une alternative humaine et philosophique aux différentes entités politiques et économiques qu'ont connues les différents blocs issus des affrontements de la guerre froide. L'exigence senghorienne d'une francophonie éthique se trouva par la suite sans cesse attestée par les mouvements de la mondialisation et la marchandisation des cultures. Le Canada, à l'initiative du gouvernement du Québec, sut relayer le combat autour de l'exception culturelle initiée par la France et qui est une notion reliée au principe même de la naissance de la francophonie.

En outre, avec la structuration graduelle de l'espace francophone, on assiste à la mise en place d'un tronc commun de valeurs et de normes inspirées de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, y compris dans certains pays pourtant ouvertement autoritaires. Le Sommet des Chefs d'États et de gouvernements des pays francophones, initialement prévu au Zaïre en 1991, se déroula finalement cette année-là à Paris, au Palais de Chaillot, en dépit des pressions du Président Mobutu et il fut officiellement décidé que dans la Déclaration de Chaillot, *francophonie, développement et démocratie* étaient indissociables. Le Président français déclara : « *Nous croyons en la valeur universelle de la démocratie.* » Cependant en dépit de ces intentions louables, un grand nombre de pays faisant partie de la Francophonie institutionnelle demeurèrent des États ne se souciant guère de ces grands principes.

1.7.6. Francophonie : une dimension symbolique de la langue

De tous les sens de cette notion polysémique que recèle la francophonie, le sens allégorique est le plus flou et suspect. Malgré les faiblesses que la francophonie enferme, ce sens fait de celle-ci un ensemble « homogène », sans lequel elle ne représenterait qu'une communauté sans intérêt et dépourvue de toute action de mobilisation. Ses nombreux détracteurs ne la considéreraient pas comme une véritable menace hégémoniste ou pouvant contester suffisamment la norme de la globalisation.

Le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Boutros Boutros Ghali, déclara en mars 1998, au sujet du sens symbolique de la langue française et de la francophonie :

« Cette langue porte les plus beaux mots du monde : la solidarité, la tolérance, le respect de la personne humaine, l'attachement à la diversité »

des cultures. En étant francophones, nous sommes par là même universels et cette universalité nous appelle à beaucoup d'exigence, car la francophonie est d'abord une école. L'école de la diversité. J'ai toujours voulu penser le français comme une langue non alignée, comme une langue d'ouverture, comme une langue qui nous donne accès au grand large. C'est pourquoi nous devons aussi nous ouvrir aux non-francophones. » (Raymond Renard 2000 : 213)

L'explicitation du symbolisme positif est une constante chez l'ancien Secrétaire général de l'ONU. Il déclara dans son discours, lors du Ve Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage¹⁰ qui eut lieu à Maurice en 1993 :

« J'ai jadis défini la langue française comme une langue non alignée. Je crois aujourd'hui, que dans le Nouveau Monde qui s'esquisse devant nous, le français doit être une langue de solidarité si j'ai tenu à prononcer en français le discours d'ouverture sur les droits de l'homme c'est pour mieux souligner le lien symbolique qui unit la langue française et l'idée d'universalité. » (Dominique Gallet 1995, 164)

Ce sens symbolique de la francophonie, présent en filigrane dans la majorité des écrits, n'en demeure pas moins son cheval de Troie le plus efficient. En effet, si la francophonie connut un développement relativement modeste depuis ses origines, son capital symbolique reste cependant convaincant, puisqu'il a inspiré la création d'institutions comme la lusophonie et l'hispanophonie. Sans ce potentiel réel, la Francophonie n'aurait pas pu servir de cadre à la structuration d'autres aires culturelles, latines ou romanes qui lui sont supérieures en termes de locuteurs et n'aurait pas été préférée au Commonwealth, qui capitalise une part significative du poids de l'anglophonie mondiale.

Cette affection relit indéniablement les francophones à la France, du fait qu'une grande partie de la puissance symbolique de la francophonie résulte de l'héritage de l'action de celle-ci au

¹⁰ À l'initiative du Secrétaire perpétuel de l'Académie française Maurice Druon, on remplaça l'expression ayant en commun l'usage du français par ayant le français en partage afin de souligner l'évolution de la francophonie qui s'élargissait à nouveau en intégrant la Bulgarie, le Cambodge et la Roumanie, malgré les inquiétudes québécoises sur l'élargissement accéléré du seul forum international auquel elle siège de plein droit en tant que *gouvernement participant*.

niveau politique, économique et culturel. En raison du caractère international de la langue française, chaque francophone, en vertu de son appartenance à cette communauté, peut revendiquer une part de cet héritage français, sans entamer sa propre identité. Cette perception symbolique trouve une suite logique dans l'acception indissociable des polysémies de la francophonie. Cette représentation reste la moins abordée en francophonie, à l'exception des contributions de quelques penseurs francophones comme Senghor, Farandjis ou encore Renard.

1.7.7. La dimension métaphasique de la francophonie et de la langue française

Le sens métaphysique de la francophonie paraît comme mineur, au vu des écrits relatifs à cette notion qui pourtant s'attache à la véritable valeur intrinsèque et ajoutée de la francophonie et à son action.

Les seules études sérieuses sont le fait d'hommes de lettres, tels le père fondateur Léopold Sédar Senghor, Jean-Marc Léger, Auguste Viatte, qui ont contribué à l'émergence du mouvement francophone. Cette ambivalence entre théoriciens et acteurs de la francophonie, a été soulignée à juste titre par Christophe Traisnel (1998) dans son ouvrage *Francophonie francophonisme, groupe d'aspiration et formes d'engagement* et qu'Hugues Portelli décrit dans la préface comme : « *une construction idéologique qui transforme une réalité sociale et culturelle disparate* ».

Des décennies de pratique discursive ont structuré, plus amplement, au sein de la Francophonie, une certaine dynamique qui prouve la cohésion et le développement d'une ambition francophone qui s'écarte du particulier, sans parvenir, pour autant, à faire abstraction de ce dernier. En cela, le sens métaphysique de la francophonie est inscrit dans un processus en cours d'achèvement, qui n'est toutefois pas fatal à la polysémie de la francophonie, car comme le soulignait Gilles Deleuze et Claire Parnet :

« L'unité réelle minima, ce n'est pas le mot ni l'idée ou le concept, ni le signifiant, mais l'agencement. [...] la seule unité de l'agencement est le co-fonctionnement : c'est une symbiose, « une sympathie ». Ce qui est important ce ne sont jamais les filiations, mais les alliances et les alliages ;

ce ne sont pas les hérédités, les descendances, les contagions, les épidémies, le vent. » (Gilles Deleuze, Claire Parnet 1996 : 65)

En revanche, le sens transcendant de la langue française fut à maintes reprises, étudié par les auteurs les plus divers, dont l'objectif plus ou moins avoué était de démontrer une réelle ou supposée supériorité de la langue française reposant sur des caractéristiques propres à celle-ci, ses modes d'analyse et une *clarté* contre laquelle Onésime Reclus mettait déjà en garde les Français et les francophiles. Le destin de la langue justifiant selon eux, la qualité de la pensée française, le rayonnement de la France et plus largement des francophones. Senghor, lui-même chantre de la francophonie n'échappa pas à cette tentation d'autant plus forte pour un poète, en déclarant :

« Le français se sont les grands orgues les plus suaves, aux fulgurances de l'orage et puis il est tour à tour flûte, hautbois, tam-tam. Le français nous a séduits de ses mots abstraits et rares dans nos langues maternelles, où les membres se font pierres précieuses. Chacun des mots est naturellement nimbé d'un halo de sève et de sang. Les mots français rayonnent de mille feux comme les fusées qui éclairent notre nuit. » (Léopold Sédar Senghor 1975 : 79)

1.7.8. La francophonie : une curiosité positive

Si les détracteurs de la francophonie soulignèrent à son propos de nombreuses failles, notamment une faiblesse des réalisations, la grande dissemblance de ses membres, un idéalisme confronté en permanence aux affres de la mondialisation, en particulier anglo-américaine, que la secrétaire d'État Madeleine Albright résumait par : *« la globalisation c'est nous »*, la francophonie jouit malgré tout d'une image très positive. En effet, elle bénéficie des acquis et des atouts de la langue française, quelle que soit leur subjectivité, ce qu'Albert Camus exprima par : *« Ma patrie c'est la langue française »*. La prise en compte de cet imaginaire collectif dépasse les qualités et les normes en termes de communication et d'éloquence dont une langue est généralement dotée.

À ce titre, il est tout à fait intéressant de constater le rapport inconscient, souvent passionnel ou d'aversion qu'un individu peut avoir avec sa propre langue maternelle ou seconde. La relation

qu'entretennent les Québécois avec la langue française en est un exemple depuis quatre siècles. « *Le combat pour la survie d'une langue est avant tout la défense d'une forme de pensée et d'un imaginaire* », déclarait Michel Antonioz, directeur général adjoint de la chaîne ARTE lors des assises de Hué au Vietnam. Ce qu'en 1998, la représentation permanente de la Francophonie auprès de l'ONU à New York résumait par :

« La Francophonie est toute l'expression d'une conscience internationale, tout individu est naturellement attaché à sa langue sans pour autant prétendre l'utiliser à l'échelle planétaire. Dans le cas du français comme dans celui de quelques autres langues de grande diffusion, ce sentiment national fait place, dans les relations internationales à un sentiment d'appartenance communautaire. Les pays francophones ont pris, plus tôt que d'autres ensembles linguistiques conscience de leurs liens¹¹. »

La construction d'imaginaires collectifs obéit à un cycle de vie rythmé par leur création, et leur épanouissement et ensuite ils finissent généralement par disparaître ou bien par se renouveler. La construction francophone ne déroge pas à cette règle. Elle incorpore un imaginaire civilisationnel, désigné par Raymond Renard (2000) sous le vocable de *rêve francophone*. Dans l'imaginaire des francophones ainsi que dans celui de nombreux peuples, le français est renommé porteur de valeurs humanistes. Nombreux sont ceux et celles qui lui associent des idées de liberté, de justice, d'ouverture, d'esprit critique et de démocratie et tant d'autres qualificatifs :

« D'où d'ailleurs, le reproche souvent fait à la France et à la Belgique, de poursuivre en Afrique une politique étrangère non conforme aux idéaux que ces États seraient censés défendre. ». (Raymond Renard 2000 : 212)

Par ailleurs, il est surprenant que les acteurs des mouvements de libération des anciennes colonies francophones se soient revendiqués des valeurs véhiculées par la langue du siècle des Lumières. Par rapport au rêve américain, le rêve francophone se caractériserait par une conception politique idéaliste s'opposant à la pensée unique. Le combat autour de l'exception culturelle et plus globalement celui de la liberté de l'esprit humain en est l'exemple. Ainsi,

¹¹ Organisation internationale de la Francophonie, Représentation permanente auprès des Nations Unies, *symposium sur le plurilinguisme dans les organisations internationales*. Rapport introductif investir dans la diversité, Genève, 5 et 6 novembre 1998, p.8.

l'imaginaire culturel de la francophonie serait, dans sa dimension universelle, moins imprégné par le matérialisme que le rêve et l'imaginaire américains.

En approfondissant cette notion, on parviendrait certainement à définir avec plus de précision cet imaginaire francophone reposant sur des bases partagées, mais qui revêt des espérances différentes, tels la coopération et le développement pour les pays d'Afrique et la distinction culturelle et civilisationnelle pour d'autres. Dans les écrits de B. Wyants (1999) et de L. Dabene (1997), la variabilité historique des représentations de cet imaginaire francophone en fonction de l'appartenance linguistique et de la temporalité est mise en évidence. Pour eux, la francophonie par sa pluralité serait en mesure de contribuer à rééquilibrer les rapports de force issus de la mondialisation, de surcroît, la réponse humaniste dont elle est porteuse aurait un impact certain si elle se fondait sur les valeurs de cet imaginaire collectif que porte la langue française et qui en fait une langue universelle :

« Car une langue est universelle, non pas par ce qu'elle est parlée partout et par tous, mais parce qu'elle porte des valeurs dans lesquelles peuvent se reconnaître tous les peuples de la planète », comme le soulignait Boutros Boutros-Ghali, un an après son entrée en fonction au poste de Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie¹².

Alors que l'imaginaire collectif de la francophonie bénéficie d'une image positive chez la majorité des francophones dans les différents espaces où ils évoluent, cette évidence semble ne pas être immuable. Cet imaginaire nécessite en permanence d'être vivace, car la valeur et le sens d'ouverture au monde portés par la langue, importe moins que les combats menés pour les valeurs qu'elle est sensée porter. La France malgré son rôle prépondérant dans la création d'un imaginaire francophone, n'en est pas pour autant dépositaire, pas plus que les autres pays de l'espace francophone, comme se plaisait à le souligner Denise Bombardier, sur un ton acerbe et se voulant volontairement polémique, dans *Lettre ouverte aux Français qui se croient le nombril du monde* :

« L'image de la France Dieu merci n'est pas prisonnière des rustres et des imbéciles qui ont le privilège d'y vivre (...) et ne confondons pas cette image avec celle du français, mieux vaut une certaine idée de la France

¹² Discours à l'occasion de l'inauguration du salon Expolangues, Paris, 27 janvier 1999.

qui en fait le foyer d'une civilisation commune, une manière d'être au monde, une culture respectueuse de la créativité, de l'audace, du bon goût et de la liberté. » (Denise Bombardier 2000 : 9)

CHAPITRE II

LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE

ET SES DÉFIS

2.1. Genèse de la Francophonie institutionnelle

D'entreprise de la société civile adossée au partage d'une langue en commun, la Francophonie va se transformer peu à peu en outil de coopération multilatérale, d'abord culturelle et éducative, puis politique, embrassant tous les défis de notre temps : le développement durable, la solidarité, le numérique, l'insertion professionnelle des jeunes, l'égalité femmes-hommes...

Des écrivains initient le processus, dès 1926, en créant l'Association des écrivains de langue française (Adelf) ; suivent les journalistes, regroupés en 1950 au sein de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, aujourd'hui Union de la Presse francophone.

En 1955, une communauté des radios publiques francophones est lancée avec Radio France, la Radio suisse romande, Radio Canada et la Radio belge francophone. Cette communauté propose aujourd'hui, avec une audience sans cesse accrue, des émissions communes diffusées simultanément sur les ondes des radios membres, contribuant ainsi au renforcement du mouvement francophone à travers le monde.

En 1960, la première institution intergouvernementale francophone voit le jour avec la Conférence des ministres de l'Éducation (CONFEMEN) qui regroupait au départ 15 pays. Elle se réunit tous les deux ans pour tracer les orientations en matière d'éducation et de formation au service du développement.

Les universitaires s'en mêlent à leur tour en créant, une année plus tard, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, qui deviendra, en 1999, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'un des opérateurs spécialisés de la Francophonie.

Le mouvement s'élargit aux parlementaires qui lancent leur association internationale en 1967, devenue l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) en 1997, qui représente, selon la Charte de la Francophonie, l'Assemblée consultative du dispositif institutionnel francophone.

La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES), créée en 1969, est, avec la CONFEMEN, la deuxième conférence ministérielle permanente de la Francophonie.

Le 20 mars 1970, la signature par les représentants de 21 États et gouvernements, de la Convention portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) : une organisation intergouvernementale fondée autour du partage d'une langue commune, le

français, chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre eux. Le projet francophone a sans cesse évolué depuis la création de l'ACCT devenue, en 1998, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et, en 2005, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

En 1979, à l'initiative de Jacques Chirac, maire de Paris, les maires des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones créent leur réseau : l'Association internationale des maires francophones (AIMF) qui deviendra, en 1995, un opérateur de la Francophonie.

2.2. La francophonie en mouvement

Anticipant le risque d'uniformisation de la mondialisation, la Francophonie a cherché, au cours de ces dernières décennies, à organiser sa communauté linguistique, constituée d'identités plurielles. Par le respect de ces cultures, elle s'est distinguée d'un autre modèle qui tend à uniformiser la mécanique planétaire. Aujourd'hui, des pays ayant en partage d'autres langues communes, présentes sur plusieurs continents, s'inspirent de la construction francophone.

2.2.1. Les pères fondateurs

Née de la décolonisation, la Francophonie institutionnelle fut portée par quatre pères fondateurs, issus de pays d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne, et d'Asie du Sud-Est.

2.2.1.1. Léopard Sédar Senghor (1906-2001)

Né en 1906 à Joal, au Sénégal, alors colonie française, Léopard Sédar Senghor effectue des études littéraires à Paris (Lycée Louis le Grand et Université de la Sorbonne). Il se lie d'amitié avec le poète martiniquais Aimé Césaire, avec lequel il se fera porte-parole de la « Négritude », et avec le futur président de la République française Georges Pompidou. Il est le premier Africain agrégé de l'Université de Paris (1935). Il s'engage dans la vie politique après la Libération. Il devient député du Sénégal à l'Assemblée nationale française (1945), secrétaire d'État (1955-1956) et ministre-conseiller (1959). Le 5 septembre 1960, il devient le premier président de la République du Sénégal indépendant. En 1980, il est un des rares chefs d'État à quitter volontairement le pouvoir.

Après son premier recueil, *Chants d'ombre* (1945, paru en 1956 aux Éditions du Seuil), il produit une œuvre abondante : *Hosties noires* (Seuil, 1948), *Anthologie de la nouvelle poésie*

nègre et malgache de langue française (PUF, 1948), Éthiopiennes (1956), Élégiques majeures (Seuil, 1979), ou Ce que je crois : négritude, francité, et civilisation de l'universel (Grasset, 1988). Il est le premier écrivain noir élu à l'Académie française, le 2 juin 1983.

Militant infatigable de la Francophonie, il s'efforce aux côtés de ses homologues Hamani Diori et Habib Bourguiba de promouvoir l'idée d'une « communauté organique » francophone. Avec l'accession à l'indépendance des États africains, « il s'agissait de reprendre l'idée communautaire de la Constitution de 1958, en la repensant, comme nous l'avions fait en 1955 : d'en faire une relecture africaine ou, mieux, panhumaine ». L'édification d'un « Commonwealth à la française » doit éviter l'émiettement qui guette l'Afrique francophone nouvellement indépendante et ménager des liens privilégiés avec l'ancienne métropole. Il expose son projet de la « communauté francophone » aux chefs d'États africains réunis à Antananarivo (Madagascar), lors du sommet de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM), en juin 1966.

« L'idée m'est venue, je crois en 1955, lorsque secrétaire d'État à la présidence du Conseil dans le gouvernement d'Edgar Faure, j'étais chargé de la révision du titre VIII de la Constitution, relatif aux départements, territoires d'outre-mer et protectorats. J'eus, alors, l'occasion de m'entretenir avec Habib Bourguiba, qui était en résidence surveillée en France. C'est de là que datent notre amitié et notre coopération. Il s'agissait, comme je l'ai dit en son temps, d'élaborer, puis d'édifier « « Commonwealth à la française » [...]. Par « ensemble », j'entendais, j'entends toujours : entre nations qui emploient le français comme langue nationale, langue officielle ou langue de culture » (Extrait du discours de réception à l'Académie des sciences d'outre-mer, 2 octobre 1981).

2.2.1.2. Habib Bourguiba (1903-2000)

Né en 1903 à Monastir (Tunisie), Habib Bourguiba étudie le droit et les sciences politiques à Paris et devient avocat. À son retour en Tunisie (1927), il collabore à plusieurs journaux indépendantistes, notamment à l'Action tunisienne, qu'il crée en 1932. Membre du Destour Parti nationaliste, il fonde en 1934 le Néo-Destour. Il est assigné à résidence et arrêté à plusieurs reprises par les autorités françaises. Après la Seconde Guerre mondiale, il promeut l'indépendance tunisienne dans les pays arabes, aux Nations unies et en France.

À partir de 1954, il devient l'interlocuteur incontournable du gouvernement français et de Pierre Mendès-France, aboutissant à l'autonomie interne de la Tunisie (1955), puis son indépendance (1956). Premier Chef du gouvernement de la Tunisie indépendante, il en devient président de la République, le 8 novembre 1957. Après l'abolition de la monarchie ; il lance d'importantes réformes pour moderniser la société tunisienne : laïcité de l'État, statut des femmes, interdiction de la polygamie, autorisation du divorce et de l'avortement. Gravement malade, il est destitué en 1987 par le Premier ministre Ben Ali.

Partisan résolu de la Francophonie aux côtés de L. S. Senghor, il s'en fait lui aussi l'actif ambassadeur, notamment en Afrique en 1965. Pour lui, la langue française et la francophonie concourent à édifier une Tunisie moderne et ouverte.

2.2.1.3. Hamani Diori (1916-1989)

Né à Soudouré (Niger), en 1916, Hamani Diori suit des études à Dakar et devient instituteur. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il s'engage dans la vie politique. Fondateur du Parti progressiste nigérien, il est élu député du Niger à l'Assemblée nationale française en 1946, vice-président en 1957. Il est à l'origine du rassemblement démocratique africain (RDA), avec notamment Félix Houphouët-Boigny. À l'accession du Niger à l'autonomie en 1958, Hamani Diori est président du Conseil des ministres. Le 9 novembre 1960, il devient le premier président de la République du Niger indépendant.

D'importants gisements d'uranium assurent un début de développement, mais les retombées sont faibles et la grave sécheresse qui frappe le Sahel en 1973 ruine l'agriculture, entraînant une grave crise sociale. En 1974, le Président Diori est renversé par un coup d'État militaire, qui porte au pouvoir le Lieutenant-Colonel Senyi Kountché.

Outre sa participation à la création du Conseil de l'Entente en 1959 et de l'OCAM en 1966, Hamani Diori est un promoteur actif de la Francophonie. Il est ainsi mandaté avec L. S. Senghor en juin 1966, par la Conférence des chefs d'État de l'OCAM (Antananarivo), pour convaincre les autres pays francophones d'Afrique de participer à des projets de coopération culturelle et économique. Succès symbolique, c'est dans la capitale nigérienne, Niamey, que se tiennent les deux premières Conférences intergouvernementales des États francophones réunis en 1968 et 1970. La deuxième Conférence aboutit à la création de l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT) par 21 pays.

2.2.1.4. Norodom Sihanouk (1922-2012)

Né en 1922 à Phnom Penh (Cambodge), Norodom Sihanouk a effectué ses études primaires et secondaires dans les établissements français de son pays. Il est élu Roi du Cambodge en 1941, à 19 ans, et poursuit ses études supérieures en France. Dans les années 1952-1953, il revendique, puis obtient de la France l'indépendance totale du Cambodge. En 1955, après avoir abdiqué en faveur de son père, il devient Premier ministre de son pays et engage une politique générale de développement qui contribue à consolider l'unité nationale ; cette même année, il participe à la grande conférence afro-asiatique de Bandung et y proclame la neutralité de son pays. Il s'inscrit ensuite parmi les pères fondateurs du mouvement des non-alignés.

À la mort de son père, en 1960, il devient chef d'État. Après le coup d'État qui l'écarte du pouvoir en 1970, il s'exile et prend la tête de la résistance nationale. Après de multiples péripéties, de retour au pouvoir en 1993, il promulgue officiellement la nouvelle constitution du Cambodge et est élu Roi est chef d'État à vie. Mais en 2004, il abdique en faveur de son fils Norodom Sihamoni qui était jusqu'alors Ambassadeur du Cambodge auprès de l'UNESCO et, par ailleurs, membre du Haut Conseil de la Francophonie.

S'agissant de sa contribution à la Francophonie, Norodom Sihanouk est l'autre chef d'État qui, aux côtés de L. S. Senghor, participe, en 1962, au numéro spécial de la revue Esprit « *Le français langue vivante* », considérée comme le texte fondateur de ce qui est aujourd'hui la Francophonie. Cette même année, il appelle, aux côtés de nombreuses autres personnalités étrangères, à l'organisation des « parlants français ». Dans les années 1960-1970 se profilent les premiers contours de la communauté internationale organisée autour du français.

Norodom Sihanouk, avec d'autres hommes politiques, H. Diori, H. Bourguiba, L. S. Senghor, veut aller plus loin en créant une communauté organique avec des sommets de Chefs d'États et de gouvernements pour peser sur la scène internationale. L. S. Senghor, père concepteur de la Francophonie, mentionnera de façon permanente ce soutien du Roi.

2.2.2. La francophonie un enjeu planétaire

Le noyau originel est, d'abord rapidement puis plus progressivement, enrichi par l'apport de nombreux autres membres, dont la première marque d'identité et d'unité et d'avoir la langue française en commun.

Au fil des décennies et de l'évolution mondiale, d'autres États et gouvernements se joignent à cette famille culturelle et linguistique. Progressivement, le partage d'un véhicule commun de communication n'est plus le seul critère pour entrer dans la famille francophone. L'arrivée de pays francophiles, mais pas obligatoirement, marque, de façon très significative, l'évolution de l'institution. D'un caractère culturel dominant, qui reste un élément identitaire fort et revendiqué, la Francophonie s'oriente de plus en plus vers un espace où le politique prend une part essentielle. Cette évolution se caractérise, entre autres, par les missions de bons offices jouées par les instances de la Francophonie dans des situations de crises et de conflits.

Forte en 1970, lors de sa création, de 21 membres, en 2020, année de son 50^e anniversaire, 54 États et gouvernements membres de plein droit, 7 membres associés et 27 observateurs en font partie, dont bon nombre sont issus d'Afrique, d'Europe centrale et orientale, est dans une moindre mesure, des Amériques.

Carte 1 : États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie



Source : Service des Instances de l'OIF

Tableau 1 : Liste des 88 États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie

54 membres de plein droit

- Albanie
- Andorre
- Arménie
- Belgique
- Bénin
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cabo Verde
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Canada/Nouveau-Brunswick
- Canada/Québec
- Centrafrique
- Comores
- Congo
- Congo (RD)
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Dominique
- Égypte
- France
- Gabon
- Grèce
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Haïti
- Laos
- Liban
- Luxembourg
- Macédoine du Nord
- Madagascar
- Mali
- Maroc
- Maurice
- Mauritanie
- Moldavie
- Monaco
- Niger
- Roumanie
- Rwanda
- Sainte-Lucie
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Seychelles
- Suisse
- Tchad
- Togo
- Tunisie
- Vanuatu
- Vietnam
- Wallonie-Bruxelles (Fédération)

7 membres associés

- Chypre
- Émirats arabes unis
- France/Nouvelle-Calédonie
- Ghana
- Kosovo
- Qatar
- Serbie

27 observateurs

- Argentine
- Autriche
- Bosnie-Herzégovine
- Canada/Ontario
- Corée du Sud
- Costa Rica
- Croatie
- Dominicaine (République)
- Estonie
- Gambie
- Géorgie
- Hongrie
- Irlande
- Lettonie
- Lituanie
- Louisiane
- Malte
- Mexique
- Monténégro
- Mozambique
- Pologne
- Slovaquie
- Slovénie
- Tchéque (République)
- Thaïlande
- Ukraine
- Uruguay

Source : Service des Instances de l'OIF

2.2.3. Avènement de la coopération francophone

Partenaire depuis le début des années 1970 du FESPACO, le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Burkina Faso), l'Agence crée en 1988 son Fonds Images qui aura aidé, à ce jour, à la réalisation de milliers d'œuvres de cinéma et de télévision.

En 1986 est inauguré le premier des Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) qui offre aux populations essentiellement des zones rurales et des quartiers défavorisés un accès aux livres et à la culture. On en dénombre aujourd'hui plus de 300, répartis dans une vingtaine de pays.

En 1993, le premier MASA, Marché des arts du spectacle africain, est organisé à Abidjan (Côte d'Ivoire). Parallèlement, un programme d'appui à la circulation des artistes et de leurs œuvres, dédié aux créations d'arts vivants et visuels, est lancé.

En 2001, l'Agence crée un nouveau prix littéraire, le Prix des Cinq Continents de la Francophonie, qui consacre chaque année un roman de langue française. De grands noms de la littérature francophone s'engagent à ses côtés : Jean-Marie Gustave Le Clésio, René de Obaldia, Vénus Khoury Ghatta, Lionel Trouillot font notamment partie du Jury.

Dans les années 1970 et 1980, les réseaux francophones s'organisent. Un Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF) est créé en 1978. Composé aujourd'hui de 44 chaînes de radiodiffusion et de télévision utilisant entièrement ou partiellement la langue française, il développe la coopération entre elles, par l'échange d'émissions, la coproduction et la formation des professionnels.

En 1984, la chaîne de télévision francophone TV5 naît de l'alliance de cinq chaînes de télévision publiques : TF1, Antenne 2 et FR3 pour la France, la RTBF pour la Communauté française de Belgique et la TSR pour la Suisse ; rejointes en 1986 par le Consortium de Télévisions publiques Québec Canada. TV5 Afrique et TV5 Amérique Latine voient le jour en 1992 et suivies par TV5 Asie en 1996, puis de TV5 États-Unis et TV5 Moyen-Orient en 1998. La chaîne, dénommée TV5MONDE depuis 2001, compte aujourd'hui 7 chaînes de télévision et TV5 Québec-Canada. Reçue dans plus de 300 millions de foyers de par le monde, elle constitue le principal vecteur de la Francophonie : la langue française, dans la diversité de ses expressions et des cultures qu'elle porte.

2. 2.3. Une nouvelle dimension politique de la Francophonie

Le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément appelé « Sommet de la Francophonie », se réunit pour la première fois en 1986 à Versailles (France), à l'invitation du Président de la République française François Mitterrand. 42 États et gouvernements y participent et retiennent quatre domaines essentiels de coopération multilatérale : le développement, les industries de la culture et de la communication, les industries de la langue ainsi que le développement technologique couplé à la recherche et à l'information scientifique.

Depuis 1986, 18 Sommets de la Francophonie se sont réunis : 1986 à Versailles (France), 1987 à Québec (Canada-Québec), 1989 à Dakar (Sénégal), 1991 à Paris (France) initialement prévu à Kinshasa (Congo RD), 1993 à Grand-Baie (Maurice), 1995 à Cotonou (Bénin), 1997 à Hanoi (Vietnam), 1999 à Moncton (Canada-Nouveau Brunswick), 2002 à Beyrouth (Liban), 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso), 2006 à Bucarest (Roumanie), 2008 à Québec (Canada-Québec), 2010 à Montreux (Suisse), 2012 à Kinshasa (RDC), 2014 à Dakar (Sénégal), 2016 à Antananarivo (Madagascar) et 2018 à Erevan (Arménie), 2022 à Djerba (Tunisie).

Ces concertations politiques au plus haut niveau ont progressivement renforcé la place de la Francophonie sur la scène internationale, tout en élargissant ses champs d'action et en améliorant ses structures et modes de fonctionnement.

Dans le domaine capital de la promotion de la démocratie, l'OIF envoie sa première mission d'observation d'un processus électoral en 1992, lors des présidentielles et législatives en Roumanie. L'assistance électorale, offerte en réponse à la demande des États concernés, ne se limite pas à l'observation des scrutins. Elle englobe divers appuis institutionnels et juridiques, la formation des personnels électoraux, l'assistance technique et matérielle.

Pour être plus conforme à la dimension politique qu'elle a acquise, la Francophonie s'est dotée sur décision du Sommet de Cotonou (1995, Bénin) d'un poste de Secrétaire général, clé de voûte du système institutionnel francophone. Le premier Secrétaire général est élu au Sommet de Hanoï (Vietnam) en 1997, en la personne de Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général des Nations unies, il occupera ce poste jusqu'en 2002. Au cours de ce même Sommet, la Charte de la Francophonie, principal texte de référence, est adoptée.

En 2000 au Mali, la « Déclaration de Bamako », premier texte normatif de la Francophonie en matière de pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, est adoptée. La Francophonie se dote ainsi de pouvoirs contraignants face à ses membres qui ne respectent pas les valeurs démocratiques communes.

Abdou Diouf, ancien Président du Sénégal, est élu Secrétaire général de la Francophonie au Sommet de Beyrouth en 2002. Il impulse une nouvelle dynamique à l'Organisation dans ses deux volets : les actions politiques et la coopération pour le développement. Une nouvelle Charte de la Francophonie adoptée par la Conférence ministérielle à Antananarivo (Madagascar) en 2005, rationalise les structures de la Francophonie et ses modes de fonctionnement et consacre l'appellation d'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

En 2014, au Sommet de Dakar, Michaëlle Jean lui succède. À la culture et à l'éducation, domaines originels de la coopération francophone, se sont ajoutés, au fil des Sommets, le champ politique (paix, démocratie et droits de l'Homme), le développement durable, l'économie et les technologies numériques. L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) voit le jour à Québec en 1988 et l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF) à Dakar, en 2015.

En 2018, à l'issue du Sommet d'Erevan, Louise Mushikiwabo prend la tête de la Francophonie. Elle est réélue en 2022 au Sommet de Djerba (Tunisie) pour un deuxième mandat de quatre ans.

2.2.4. La francophonie de terrain

Avec les premiers Jeux de la Francophonie en 1989, la Francophonie institutionnelle prend une dimension populaire et se met à l'écoute de la jeunesse : le Maroc accueille 1700 jeunes de 31 pays francophones autour de concours culturels et sportifs. Depuis, les Jeux se tiennent tous les quatre ans : France (1994), Madagascar (1997), Canada-Québec (2001), Niger (2005), Liban (2009), France (2013), Côte d'Ivoire (2017), République Démocratique du Congo (2023).

Une Conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales tenue en 1993 avec la participation d'OING accréditées auprès des instances de la Francophonie associe la société civile au processus d'élaboration, de réalisation et d'évaluation de la coopération multilatérale francophone. La Conférence des OING se réunit tous les deux ans sur convocation

du Secrétaire général de la Francophonie. En 2022, 130 organisations internationales non gouvernementales et autres organisations de la société civile, intervenant dans les divers champs d'activité de la Francophonie, sont accréditées.

En réunissant en 2000 la première Conférence des femmes francophones, au Luxembourg, la Francophonie s'engage pour promouvoir l'égalité femmes-hommes auprès de ses membres et dans ses programmes.

2.3. L'architecture institutionnelle de la Francophonie

2.3.1 Les objectifs de la Francophonie

« La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable, a pour objectifs d'aider : à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ; à la promotion de l'éducation et de la formation. Le Sommet peut assigner d'autres objectifs à la Francophonie. La Francophonie respecte la souveraineté des États, leurs langues et leurs cultures. Elle observe la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure. Les institutions de la présente Charte concourent, pour ce qui les concerne, à la réalisation de ces objectifs et au respect de ces principes ». (Article 1^{er} de la Charte de la Francophonie, 2005)

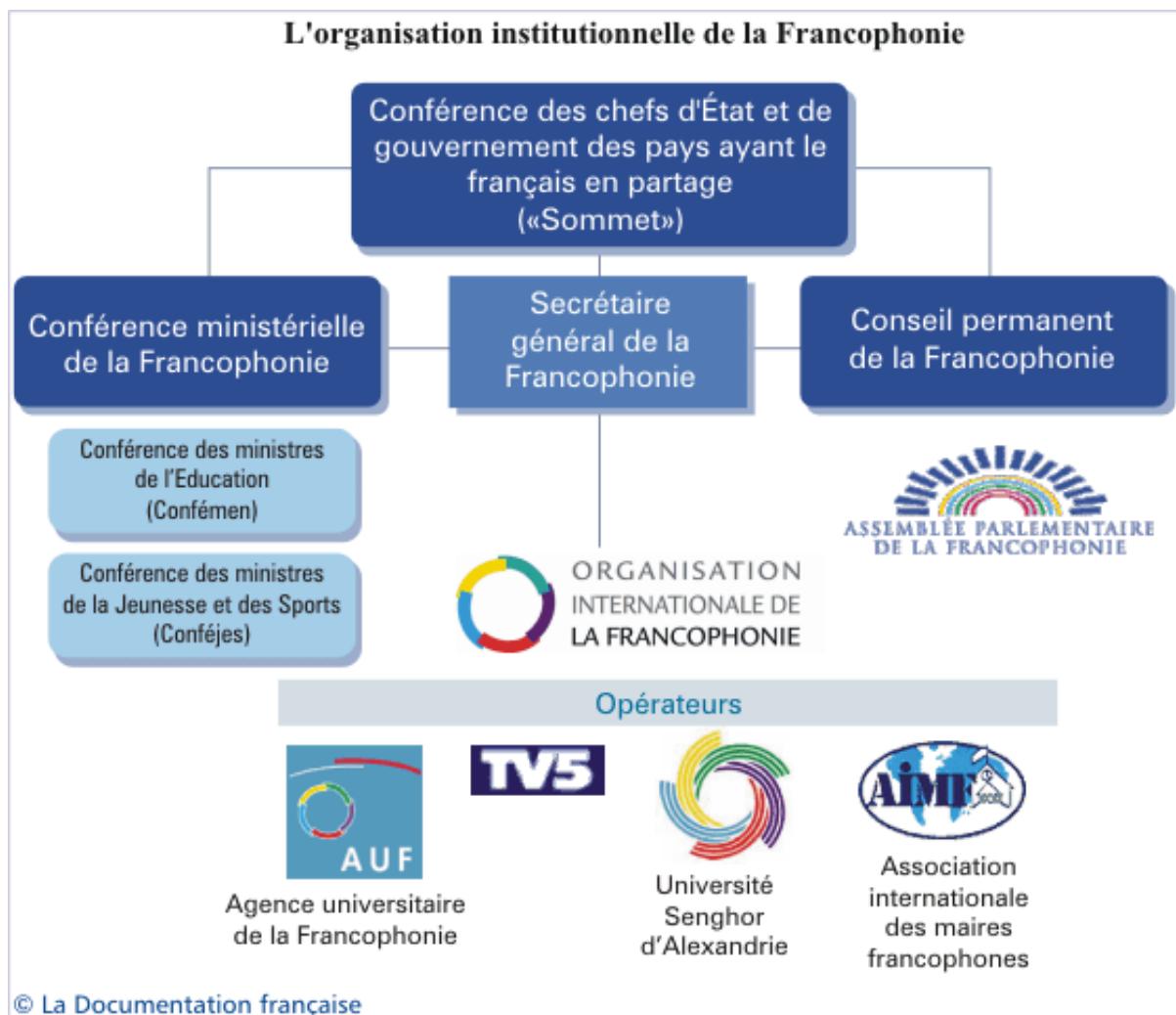
L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) représente un ensemble unique qui, à partir du lien de la langue commune, développe une coopération politique, éducative, économique et culturelle entre ses pays membres, au service des populations francophones.

Les valeurs ajoutées qui guident son action sont la Solidarité, la diversité, le partage d'expériences et d'expertises, l'engagement et la concertation.

2.3.2. Le système institutionnel de la Francophonie

Marquant sa volonté de renforcer sa présence sur la scène internationale, la Francophonie s'est dotée d'une structure, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dirigée par un (une) Secrétaire général(e) qui traduit l'émergence d'une véritable dimension politique. En novembre 2005, une nouvelle Charte parachève cette évolution institutionnelle en faisant de l'OIF une organisation unifiée.

Figure 1 : Organigramme institutionnel de la Francophonie



Source : la documentation française

2.3.1. Le Sommet

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément appelée « Sommet de la Francophonie », est l'instance suprême de la Francophonie.

Le Sommet fait partie des trois instances consacrées par la Charte de la Francophonie (article 2) avec la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) et le Conseil permanent de la Francophonie (CPF).

Le Sommet se réunit tous les deux ans. Il est présidé par le chef d'État ou de gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au Sommet suivant. Il statue sur l'admission de nouveaux membres de plein droit, de membres associés et de membres observateurs à l'OIF.

Le Sommet définit les orientations de la Francophonie dans un Cadre stratégique décennal de manière à assurer son rayonnement dans le monde. Il adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs. Il élit le Secrétaire général de la Francophonie.

2.3.2. La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF)

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) fait partie des trois instances consacrées par la Charte de la Francophonie (article 2) avec le Sommet et le Conseil permanent de la Francophonie (CPF). La CMF assure la continuité politique du Sommet de la Francophonie.

- Composition : Les États et gouvernements membres ou observateurs y sont représentés par leur ministre.
- Périodicité : La CMF se réunit une fois par an.
- Rôle :
 - ✓ Veiller à l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet et préparer le suivant ;
 - ✓ Se prononcer sur les grands axes de l'action multilatérale francophone ;
 - ✓ Adopter le budget et les rapports financiers de l'OIF, ainsi que la répartition du Fonds multilatéral unique (l'outil financier interne par lequel la Francophonie finance ses programmes de coopération) ;

- ✓ Débattre de sujets spécifiques (participation des États francophones aux opérations de maintien de la paix, promotion de la diversité culturelle et linguistique, etc.). La CMF peut ainsi adopter des résolutions sur toute question d'actualité internationale ou concernant plus spécifiquement l'espace francophone.

2.3.3. Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF)

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) fait partie des trois instances consacrées par la Charte de la Francophonie (article 2) avec le Sommet et la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF).

Le CPF est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet, sous l'autorité de la Conférence ministérielle. Il est à la fois animateur, coordonnateur et arbitre de l'action de l'Organisation. Présidé par le Secrétaire général de la Francophonie, il se prononce sur ses propositions et la soutient dans l'exercice de ses fonctions.

- Composition : Les représentants personnels des chefs d'État ou de gouvernement participant aux Sommets.
- Périodicité : Le CPF se réunit plusieurs fois par an en session ordinaire et en tant que de besoin en session extraordinaire, notamment lorsqu'une crise touche l'un des pays membres.
- Rôle :
 - ✓ Veiller à l'exécution des décisions prises par la CMF ;
 - ✓ Examiner la situation politique et l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, dans ce cadre, en cas de coup d'État militaire contre un régime issu d'élections démocratiques, il prononce la suspension du pays concerné de la Francophonie ;
 - ✓ Approuver les projets de programmation ;
 - ✓ Examiner les rapports financiers, les prévisions budgétaires et le compte rendu d'exécution des programmes de l'OIF.

2.3.4. Le Secrétaire général de la Francophonie

Le Secrétaire général assure un lien direct entre les instances et le dispositif opérationnel de la Francophonie. La Charte de la Francophonie le désigne comme la « clé de voûte du dispositif institutionnel de la Francophonie ».

Le Secrétaire général est responsable du secrétariat des sessions des instances de la Francophonie, préside le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) qu'il réunit, et siège de droit à la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF). Le Secrétaire général est élu pour quatre ans par les chefs d'État et de gouvernement. Son mandat peut être renouvelé.

Le Secrétaire général dirige l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dont il est le représentant légal. Il nomme l'Administrateur de l'OIF qui exerce ses fonctions par délégation. L'OIF est le pivot du système multilatéral francophone, associant le pouvoir d'initiative politique du Secrétaire général aux actions de coopération.

Le Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont il est le porte-parole et le représentant officiel au niveau international.

Dans le domaine de la coopération, il est responsable de l'animation de la coopération multilatérale francophone et préside à ce titre le Conseil de coopération qui regroupe l'Administrateur de l'OIF et les responsables de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et des opérateurs spécialisés (AUF, TV5MONDE, AIMF, Université Senghor). Le Secrétaire général est représenté dans les instances des opérateurs.

Le Secrétaire général propose la répartition du Fonds multilatéral unique et ordonne son affectation.

2.3.5. Les Parlementaires et les opérateurs de la Francophonie

Pour mettre en œuvre la coopération multilatérale francophone, l'OIF agit en synergie avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et les quatre opérateurs du Sommet : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5MONDE, l'Association internationale des maires francophones (AIMF), l'Université Senghor.

2.3.5.1. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est l'assemblée consultative de la Francophonie.

- Composition : Elle est constituée de sections membres représentant 87 parlements ou organisations interparlementaires, répartis en 4 régions : Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe. Plusieurs structures délibérantes composent l'APF : l'Assemblée plénière, le Bureau, quatre commissions, le Réseau des femmes parlementaires, le Réseau de lutte contre le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose, le Réseau des jeunes parlementaires et les assemblées régionales. La coordination des activités de l'APF est assurée par un Bureau, dont les deux principaux acteurs sont le Président et le Secrétaire général parlementaire.
- Une Assemblée politique : L'APF, comme toute assemblée parlementaire internationale, est un lieu de débats et d'échanges. Elle prépare et adopte des résolutions sur des sujets qui intéressent la communauté francophone qui sont ensuite transmises aux chefs d'États et de gouvernement lors des Sommets de la Francophonie. Dotée d'un cadre stratégique quadriennal, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie contribue, auprès du Secrétaire général de la Francophonie, à la réussite des objectifs fixés par les chefs d'États et de gouvernement. Courroie de transmission entre les gouvernements et les peuples, l'APF a pour ambition d'inciter les parlements à prendre des mesures législatives, dont des projets de loi-cadre, pour construire un monde plus juste et plus humain.
- Coopération et Solidarité : Dans le cadre des processus électoraux, l'APF participe, en lien avec l'OIF, à des missions d'observation et de contact, qui comprennent à la fois des parlementaires, des personnalités et des experts désignés par le Secrétaire général de la Francophonie.

L'APF joue également un rôle de coopération et de solidarité auprès des parlements francophones. Ses actions dans les domaines de la coopération sont financées majoritairement grâce à une dotation de l'OIF. Elles ont pour objectif de renforcer le rayonnement de la langue française, de développer les cultures francophones, d'accroître la solidarité entre les institutions

parlementaires francophones, de promouvoir une bonne gouvernance démocratique et de renforcer les capacités des parlements qui en bénéficient.

Des programmes pluriannuels (Numérique APF, MultidevMada) permettent aussi l'informatisation des services de nombreux parlements et le redémarrage des assemblées nationales en sortie de crise, après des périodes de conflits politiques. L'APF forme environ 700 parlementaires et fonctionnaires parlementaires par an grâce notamment à son programme Numérique APF, à ses séminaires et stages de formation.

L'APF organise également des activités à destination de la jeunesse pour illustrer, avec les nouvelles générations, le modèle de la démocratie parlementaire, et contribuer à former ainsi de véritables citoyens responsables au sein de l'espace francophone.

2.3.5.2. L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Fondée en 1961 à Montréal, l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie), premier réseau universitaire au monde, avec plus de 1000 établissements membres répartis dans 119 pays, est l'opérateur direct et reconnu de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche.

L'AUF avec une présence sur les cinq continents, grâce à son réseau d'implantations, au plus près de l'écosystème éducatif et universitaire, en fait l'un des opérateurs de terrain les plus impactant. L'AUF met notamment en œuvre les engagements pris, dans son domaine, par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

L'AUF a pour mission d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et agit pour une francophonie scientifique engagée dans le développement économique, social et culturel des sociétés.

L'AUF développe un ensemble de projets innovants en faveur d'une francophonie scientifique numérique d'envergure internationale, d'une meilleure insertion professionnelle des jeunes diplômés et du développement de la culture de l'entrepreneuriat.

L'AUF dispose de fonds pour réaliser des actions auprès de ses membres-adhérents grâce à l'intervention des gouvernements, en premier lieu la France, mais aussi le Canada, le Canada-Québec, la Communauté française de Belgique, la Suisse, le Vietnam, le Liban, la Roumanie et le Cameroun, sans oublier beaucoup d'autres États du Sud qui participent directement ou

indirectement à son soutien notamment à travers la mise à disposition des locaux et du personnel.

L'AUF, en 2020, a soutenu et mobilisé avec succès la communauté scientifique francophone en faveur de la lutte contre la Covid-19, en lançant notamment un appel à projets international doté d'un million d'euros qui a permis de financer 92 projets issus de 87 établissements membres de l'AUF dans 44 pays et en ouvrant gratuitement ses plateformes d'enseignement à distance.

2.3.5.3. L'Association internationale des maires francophones (AIMF)

Dans un contexte de mondialisation où, à l'internationalisation, fait écho un repli sur soi, les Maires jouent un rôle de plus en plus important dans l'articulation des différentes échelles de décision et assurent une passerelle entre le local, le national et l'international.

La vision de l'AIMF est de regrouper les Maires convaincus qu'en changeant la ville, nous pourrions changer le monde.

- Missions : fédérer des énergies, promouvoir des politiques ambitieuses et responsables au service d'une urbanité plus respectueuse de l'Homme, de l'environnement, porter collectivement des projets qui dessinent de nouvelles perspectives au vivre-ensemble, à l'égalité femmes-hommes et à la diversité.

L'AIMF est ainsi pour les villes un espace de coopération choisie, qui transcende les lignes de démarcation classiques. Plutôt que de penser en termes de Nord ou de Sud, d'ethnicité ou de religion et de se concentrer sur ce qui divise, elle constitue un fil rouge qui rassemble autour d'une certaine façon de voir le monde.

C'est dans cet état d'esprit que l'AIMF agit pour mettre en place, dès l'échelon local, des solutions concrètes qui prouvent que l'avenir se construit ensemble et pour chacun.

2.3.5.4. L'Université Senghor à Alexandrie

L'Université Senghor est un opérateur direct de la Francophonie, créée en 1989 par décision des Chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage, lors du Sommet de Dakar. Son siège est à Alexandrie, en Égypte, et sa mission est de former, en français, des cadres créatifs capables de relever les défis du développement durable en Afrique et en Haïti.

Avec un réseau d'environ 350 professeurs et experts de toute la Francophonie, ainsi que des collaborations avec de grandes institutions nationales et internationales, l'Université Senghor délivre des programmes de formation d'excellence adaptés au contexte africain, à Alexandrie, ainsi que dans ses 12 autres campus en Afrique et en Europe.

L'Université Senghor propose ainsi une trentaine de programmes de master. La plupart d'entre eux sont des programmes de gestion de projets dans quatre grands domaines d'action qui structurent l'Université en autant de départements : Culture, Environnement, Management et Santé. Les formations courtes de l'Université Senghor accueillent environ 800 auditeurs par an.

Par ses programmes de formation et sa mission générale, l'Université Senghor contribue à tous les objectifs du développement durable. En 2022, l'Université dispose d'un réseau de plus de 3300 alumni.

2.3.5.5. TV5MONDE

Première chaîne généraliste mondiale en langue française, TV5MONDE est le deuxième réseau international de télévision diffusé auprès de 370 millions de foyers dans près de 200 pays et territoires. TV5MONDE édite simultanément, depuis Paris, huit chaînes régionalisées distinctes à destination de l'Europe francophone (France/Belgique/Suisse), l'Europe non francophone, le Maghreb et l'Orient, l'Afrique, l'Asie, les États-Unis, l'Amérique latine et le Pacifique et 2 chaînes thématiques : TiVi5Monde, dédiée aux jeunes de 3 à 11 ans, ainsi que TV5MONDE Style HD, consacrée à l'Art de vivre francophone ; une chaîne spécifique destinée au territoire canadien est gérée par TV5 - Québec Canada, structure indépendante basée à Montréal.

L'ensemble des programmes de TV5MONDE rassemble une audience cumulée hebdomadaire de 60 millions de téléspectateurs uniques et 30 millions en audience numérique mensuelle.

Grâce au sous-titrage dans quatorze langues (allemand, anglais, arabe, chinois — traditionnel et simplifié — coréen, espagnol, français, japonais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, russe et vietnamien), TV5MONDE est regardée bien au-delà des publics francophones et assure ainsi pleinement sa mission de vecteur de la francophonie. Ses huit réseaux continentaux sont aujourd'hui diffusés par toutes les technologies disponibles : 52 transpondeurs satellitaires, plus

de 2 500 opérateurs de réseaux câblés, le MMDS, et la diffusion hertzienne traditionnelle dans quelques pays d’Afrique.

Dès 1992, TV5MONDE s’est engagé dans le défi du numérique et des nouvelles technologies de diffusion en particulier dans celles qui se sont développées depuis les années 2000 : l’IPTV, l’ADSL, la téléphonie mobile, la vidéo à la demande (VAD), la télévision de rattrapage... Quant à sa politique de proximité, elle est illustrée au Burkina Faso, au Bénin, au Sénégal, au Niger, au Cap-Vert et au Burundi par les Maisons TV5MONDE.

Sous le label TV5MONDE PLUS, la chaîne propose une offre de programmes en ligne à partir de son site Internet tv5monde.com qui enregistre 17 millions de vidéos chaque mois. TV5MONDE a lancé en 2017, dans le cadre des 25 ans de la chaîne Afrique, une offre numérique gratuite, 100 % Afrique et mobile. Elle enregistre déjà plus de 500 000 téléchargements depuis décembre 2017.

2. 4. Les missions et actions de la Francophonie

La Francophonie a pour missions de :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l’Homme ;
- Appuyer l’éducation, la formation, l’enseignement supérieur et la recherche ;
- Développer la coopération économique au service du développement durable.

2.4.1. Promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique

Alors que la mondialisation fait peser un risque d’uniformisation des cultures, la Francophonie, avec la langue française comme trait d’union et levier de toute son action, est engagée depuis ses origines pour la diversité culturelle et linguistique.

Pour que le français soit plus utilisé, mieux parlé et compris à travers le monde, l’OIF met en place des dispositifs d’apprentissage du français adaptés à différents publics. Des actions de renforcement des capacités de travail en français, au service du développement et de la coopération internationale, sont menées pour accompagner les fonctionnaires et diplomates des

pays membres et observateurs de l'OIF où le français n'est pas langue officielle. Également, des formations sur des thématiques ciblées sont organisées pour les personnels des Organisations régionales africaines. Parallèlement, l'OIF s'attelle à faciliter l'accès aux contenus en français, pour que les francophones maîtrisent mieux les enjeux internationaux d'aujourd'hui, en favorisant la production et la diffusion de ressources en français, en particulier numériques. Pour disposer de données statistiques fiables sur la place et l'usage du français dans le monde, l'Observatoire de la langue française recueille et analyse les données sur sa situation par pays, secteur d'activité et organisations internationales. Il publie tous les quatre ans un Rapport sur la langue française dans le monde.

Convaincue du rôle déterminant de la culture pour le développement durable, la Francophonie poursuit plusieurs objectifs : favoriser l'émergence d'un véritable marché de produits culturels par la professionnalisation des filières, dans les pays d'Afrique francophone en particulier, soutenir la mise en place de politiques favorables à la diversité des expressions et, enfin, promouvoir le dialogue des cultures.

Aujourd'hui, comme hier, la Francophonie reste d'abord et avant tout un projet culturel, un projet de civilisation. Son rôle dans l'adoption par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles lui a valu la reconnaissance internationale. Une coopération a également été engagée avec les autres aires linguistiques, lusophonie, hispanophonie, arabophonie, favorisant le dialogue des cultures. L'OIF met en œuvre des programmes de soutien aux écrivains, cinéastes, musiciens, plasticiens et créateurs d'art numérique francophones, permettant une meilleure diffusion de leurs œuvres à travers le monde et un accès aux publics et marchés internationaux. Les politiques culturelles des pays francophones et les filières des industries culturelles sont soutenues pour exploiter notamment les opportunités offertes par le numérique. La lecture pour tous comme vecteur essentiel de la connaissance est privilégiée par l'OIF à travers son programme phare des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) implantés dans les zones rurales et périurbaines.

2.4.2. Promotion de la paix, la démocratie et les droits de l'Homme

L'OIF contribue à l'ancrage de la démocratie et à l'enracinement de l'État de droit dans l'espace francophone. Le maintien de la paix, de la démocratie, des Droits de l'Homme, de la liberté de la presse telles sont les priorités de l'action politique de la Francophonie. Favoriser les sorties

de crise, accompagner les processus électoraux, renforcer les institutions de l'État de droit, garantir le respect des droits et des libertés sont les grands objectifs qui guident cette action. L'OIF s'est engagée en permanence à construire et consolider la démocratie en déployant dans ses États et gouvernements membres des actions de médiation, d'appui au dialogue politique, en mobilisant l'expertise francophone sur le terrain lors d'élections, de réformes de la justice, des systèmes de sécurité ou de la régulation des médias. Pour donner une plus grande ampleur à cet engagement, l'OIF s'appuie sur les réseaux institutionnels francophones présents dans l'ensemble de son espace et sur les partenariats qu'elle développe avec les organisations internationales, les ONG et les acteurs de la société civile. Les organisations de la société civile sont au cœur du projet francophone et entretiennent une relation privilégiée avec l'OIF. Elles sont aujourd'hui 130 à être accréditées auprès des instances de la Francophonie et se réunissent tous les deux ans au sein de la Conférence des OING.

2.4.3. Appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche

Pour vivre dignement, chaque francophone doit pouvoir avoir accès à une éducation et une formation de qualité. Car l'accès à l'enseignement primaire obligatoire et de qualité est une passerelle véritable vers le développement et l'emploi. C'est pour cette raison que les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de créer, en 2015, l'Institut de la francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF), basé à Dakar voué à la mise en œuvre des actions liées à l'éducation et à la formation professionnelle et technique. Pour améliorer la qualité de l'éducation de base, l'OIF participe au renforcement des compétences des maîtres et des gestionnaires de l'éducation. Elle assure par l'intermédiaire de multiples programmes, des formations pour les enseignants, dont certaines à distance, à l'aide de nouvelles technologies (IFADEM) et d'autres en présentiel (Initiative ÉLAN-Afrique) ainsi que des productions d'outils pédagogiques en fonction des différents contextes culturels et linguistiques des pays. L'apprentissage d'un métier s'appuie sur le socle des savoirs acquis à l'école et sur les compétences professionnelles. L'OIF favorise le dialogue entre les États et les entreprises pour développer des programmes de formation professionnelle dans les secteurs porteurs pour l'emploi.

2.4.4. Développement de la coopération économique au service du développement durable

L'OIF a pour mandat de développer la coopération économique et numérique francophone au service du développement durable :

- **Développement**

La solidarité, principe fondateur de la Francophonie, guide son action de coopération pour le développement durable. Une action volontariste est menée pour davantage d'égalité femmes-hommes dans le développement des sociétés du Sud. C'est dans cette optique que les Chefs d'État et de gouvernements ont adopté au Sommet d'Erevan une Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles. Elle vise à mettre en place des actions concertées et lisibles dans l'ensemble des missions et domaines d'intervention de la Francophonie. Un travail de proximité dans la lutte contre la pauvreté est mené en collaboration avec les acteurs locaux, administrations, collectivités locales, communautés villageoises, organisations d'appui aux petites et moyennes entreprises. Les populations sont accompagnées pour la réalisation de projets sources de revenus et d'emplois. L'intégration économique régionale des pays francophones les moins avancés et leur insertion dans le commerce mondial sont vivement encouragées. Parallèlement, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), créé à Québec en 1988, soutient les pays membres de l'OIF dans la gestion de leurs ressources naturelles, la mise en œuvre de politiques énergétiques et les négociations internationales sur le développement durable. L'OIF met également en place un programme de volontariat afin de permettre aux jeunes d'agir sur les principaux enjeux de développement en vivant une expérience de mobilité internationale.

- **Entrepreneuriat**

L'avenir de l'espace économique francophone repose pour l'essentiel sur les jeunes et les femmes. Pour rester fidèle à l'esprit de ses fondateurs, la Francophonie a le devoir d'agir, car il ne saurait y avoir de développement humain sans une insertion économique harmonieuse dans la société. La stratégie économique de l'OIF repose sur quatre axes. Le déploiement d'incubateurs de petites, moyennes et entreprises individuelles, dans des secteurs d'innovation et de développement responsable : économie verte, agriculture raisonnée, économie sociale et

solidaire, industries de la culture et du numérique. Le programme de promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes en Afrique subsaharienne francophone s'adresse prioritairement aux jeunes de 18 à 35 ans et aux femmes. Aider les entrepreneurs à se développer en contribuant à l'amélioration du climat des affaires et de l'environnement entrepreneurial : introduction de labels et certifications, de standards de qualité, renforcement institutionnel, normatif, stratégique et financier. Permettre aux entrepreneurs du Sud de trouver des débouchés en accédant au marché global. Mettre en réseau les acteurs pour faciliter l'échange d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques, identifier les problèmes et les solutions et mener collectivement un plaidoyer auprès de la communauté internationale.

- **Numérique**

Le numérique est le levier essentiel de l'entrepreneuriat. Selon diverses études, la fracture numérique impacte plus directement les femmes. Dans l'univers du numérique, l'OIF poursuit son intervention en faveur de l'égalité femme-homme tout comme la visibilité et la qualité des contenus en français. À travers le Fonds francophone pour l'innovation numérique (FFIN), l'OIF propose de mettre la créativité numérique au service de l'innovation sociale, en réponse aux besoins socio-économiques des pays en développement. À ce titre, les activités du Fonds visent à appuyer les politiques publiques de ces pays, grâce à la conception d'applications numériques réalisées par des jeunes professionnels locaux. Le Réseau Finnov, Réseau francophone de l'innovation, issu de la volonté exprimée par les chefs d'État et de gouvernement, permet de mettre en réseau les acteurs de l'innovation tout en valorisant les initiatives de terrain. Il accompagne la réflexion en matière d'innovation, favorise la diffusion de l'information et l'échange de bonnes pratiques.

2.5. La diversité culturelle et linguistique francophone face à la mondialisation

Ayant pour objectif de préserver le plurilinguisme mondial, le principe de la diversité linguistique et le marqueur de l'espace francophone qui s'efforce, depuis ses origines, d'engager la dimension de « communauté imaginée » dans une perspective mondiale. La Francophonie, fondée sur la réalité d'une proximité culturelle, ne se limite pas à rassembler ses quatre-vingt-huit membres actuels « ayant le français en partage », elle brandit aussi le drapeau

du pluralisme culturel et de la diversité linguistique, d'abord auprès de ses membres et ensuite à travers le monde.

La genèse de la Francophonie, en tant qu'organisation intergouvernementale, découle surtout du fait que l'interdépendance mondiale contraint à de nouvelles formes de regroupement politique, comme c'est également le cas pour les autres aires linguistiques : arabophonie, lusophonie et hispanophonie. La Francophonie est envisagée comme une forme de coopération culturelle et économique permettant de répondre aux défis de la concurrence linguistique à l'ère de la mondialisation.

Dans les années 1990, le discours de la Francophonie a peu à peu évolué avec l'affirmation de la dimension politique. Il envisage aujourd'hui la valorisation du plurilinguisme comme une réponse à l'hégémonie politique et culturelle anglo-saxonne. Les sommets francophones les plus récents mettent en lumière l'effort de solidarité en faveur du multiculturalisme et du plurilinguisme en présentant la Francophonie comme la seule option face à la mondialisation, surtout grâce au fait qu'elle a l'avantage d'être présente sur les cinq continents.

Le principal défi linguistique de la Francophonie est de reconnaître que la défense du français à l'ère de la mondialisation est inséparable de la défense de toutes les langues avec lesquelles la langue française est en contact. Apportant une vraie plus-value à la mondialisation, la Francophonie constitue un acteur majeur de la diversité culturelle indispensable de nos jours. Elle est portée par la conviction que la question de la diversité linguistique ne s'applique pas seulement à l'espace francophone, mais comporte une dimension universelle en s'associant à d'autres aires linguistiques, plus particulièrement hispanophone, lusophone et arabophone. Ainsi, la promotion du français, dans l'espace francophone et dans le monde, s'effectue à travers la promotion de la diversité linguistique, qui semble être la véritable alternative à la menace monolingue de la mondialisation.

La mondialisation contraint les États et gouvernements de l'espace francophone à des bouleversements, non seulement sociaux et économiques, mais également culturels et linguistiques, et de ce fait, opère parfois des changements identitaires. Le contexte élargi de l'usage de la langue française pose aujourd'hui la question du maintien de sa forme standardisée (originelle) et le passage vers une langue empreinte du contexte de son usage et qui nécessite un glissement vers la reconnaissance de nouvelles formes de la langue française, comme c'est

déjà le cas pour l'espagnol, le portugais ou encore l'arabe. Cet aménagement linguistique du corpus de la langue française pourrait lui assurer une valeur communicative internationale. La Francophonie consentant à ce changement de paradigme, avec la création par exemple d'une Académie francophone, façonnerait la mondialisation en apportant au monde la richesse d'une diversité linguistique universelle, avec le renfort d'une alliance stratégique avec les autres communautés linguistiques.

L'avenir de la Francophonie, c'est sa jeunesse. Elle doit être davantage partie prenante de ce projet francophone et mieux les impliquer dans la vie de l'Organisation. C'est ainsi qu'elle saura partager et vivre la différence pour se frayer un chemin dans la mondialisation. Si les jeunes de l'espace francophone ne désirent plus adhérer aux valeurs portées par cette langue, alors l'avenir de la langue française est incertain.

2.6. La Francophonie vue par sa jeunesse

À l'occasion du cinquantième de la Francophonie, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a lancé une consultation auprès des jeunes francophones de 15 à 35 ans, qui a duré du 13 mai au 27 juillet 2020.

Dans le cadre de notre fonction de Directeur a.i de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse et par la suite de Chef de l'Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté, nous avons imaginé et piloté, cette consultation. Elle a été réalisée en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la Charte de la Francophonie (APF, AUF, TV5 Monde, Université Senghor, AIMF, CONFEMEN et CONFEJES).

Les deux principaux objectifs de la consultation étaient de sonder le sentiment d'appartenance des jeunes à la Francophonie et de comprendre leurs réalités et préoccupations afin de récolter leurs idées pour construire ensemble la Francophonie de l'avenir.

Au cours de cette consultation, trois rubriques de participation ont été proposées aux jeunes :

- Un questionnaire pour récolter leurs attentes et sonder leur sentiment d'appartenance à la Francophonie ;
- Un débat pour qu'ils partagent des idées et des initiatives qui répondent aux défis de nos sociétés : citoyenneté, emploi, environnement... ;

- Une rubrique dédiée aux imaginaires pour libérer la créativité des jeunes en les invitant à partager une image ou un texte qui symbolise pour eux la Francophonie de demain.

L'ensemble de ces rubriques étaient accessibles directement en ligne. Près d'une centaine d'ateliers présentiels et numériques ont également été organisés pour associer des publics faiblement, voire non connectés. L'ensemble des données des ateliers et des quatre rubriques présentées ont été prises en compte. Pour synthétiser les 74 565 contributions collectées, trois types d'analyses ont été croisées :

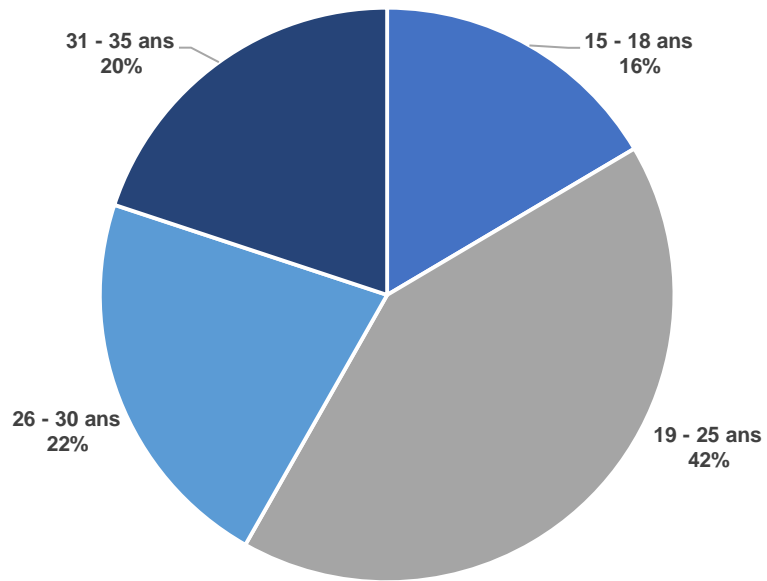
- - Une analyse statistique des questions fermées des rubriques « Répondre » et « Donne ton avis » ;
- - Une analyse sémantique des questions ouvertes des rubriques « Répondre » et « Donne ton avis ». Cette analyse a été assurée par une chaîne de traitement du langage naturel supervisée par l'humain qui permet de regrouper les idées par unités de sens commun ;
- - Une analyse qui repère les enjeux et les solutions concrètes des rubriques « Débattre » et « Imaginer la Francophonie ».

Pour l'ensemble de ces rubriques, les données de segmentation (âge, sexe, situation, pays) des répondants ont été collectées. Lorsque cela était pertinent, et que le seuil critique de réponses minimum par catégorie était atteint, une analyse par segment a été également effectuée.

Au total, la consultation a rassemblé plus de 10 000 jeunes actifs de 134 États et gouvernements dans le monde, dont 83 pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

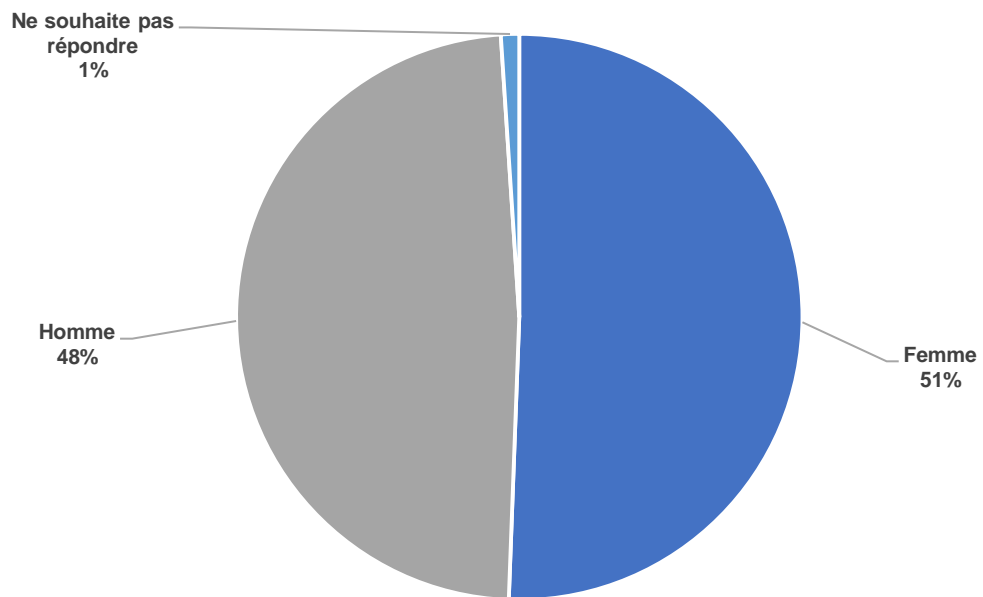
Le profil des jeunes participants à la Consultation répondait aux caractéristiques suivantes :

Figure 2 : Répartition des répondants par âge



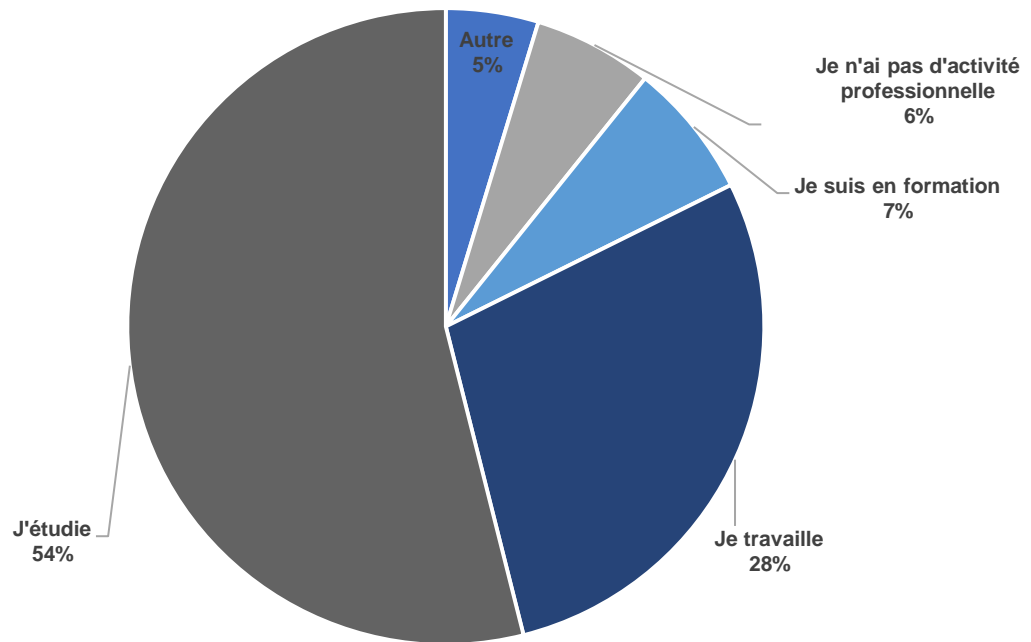
Source : OIF, Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté

Figure 3 : Répartition des répondants par sexe



Source : OIF, Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté

Figure 4 : Répartition des répondants par situation socio-professionnelle



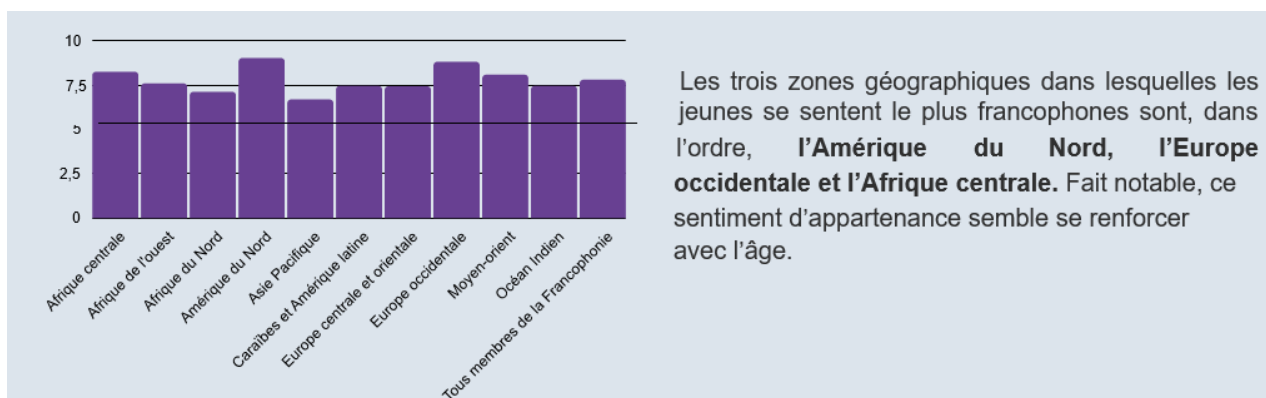
Source : OIF, Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté

2.6.1. Les grands enseignements de la consultation

2.6.1.1. Les socles d'appartenance à la Francophonie

L'un des objectifs de la consultation Francophonie de l'Avenir était de sonder et de qualifier le sentiment d'appartenance des jeunes à la Francophonie. Ce sentiment d'appartenance est clair et avéré. Près de 4 jeunes sur 5 se sentent francophones :

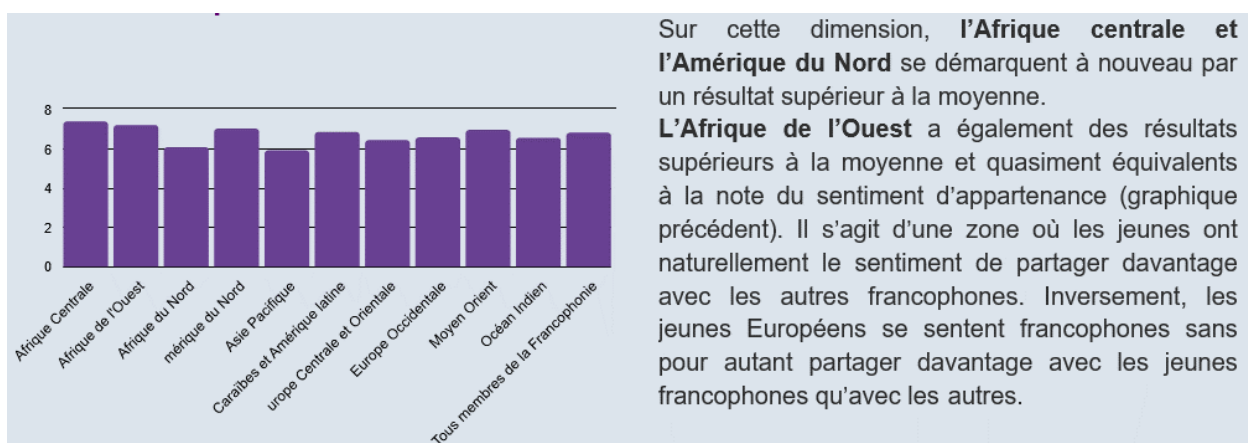
Figure 5 : Sentiment d'appartenance à la Francophonie (note sur 10)



Source : OIF, Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté

Si les jeunes interrogés se sentent clairement francophones, leur sentiment de partager davantage avec les francophones qu'avec les autres jeunes est à renforcer.

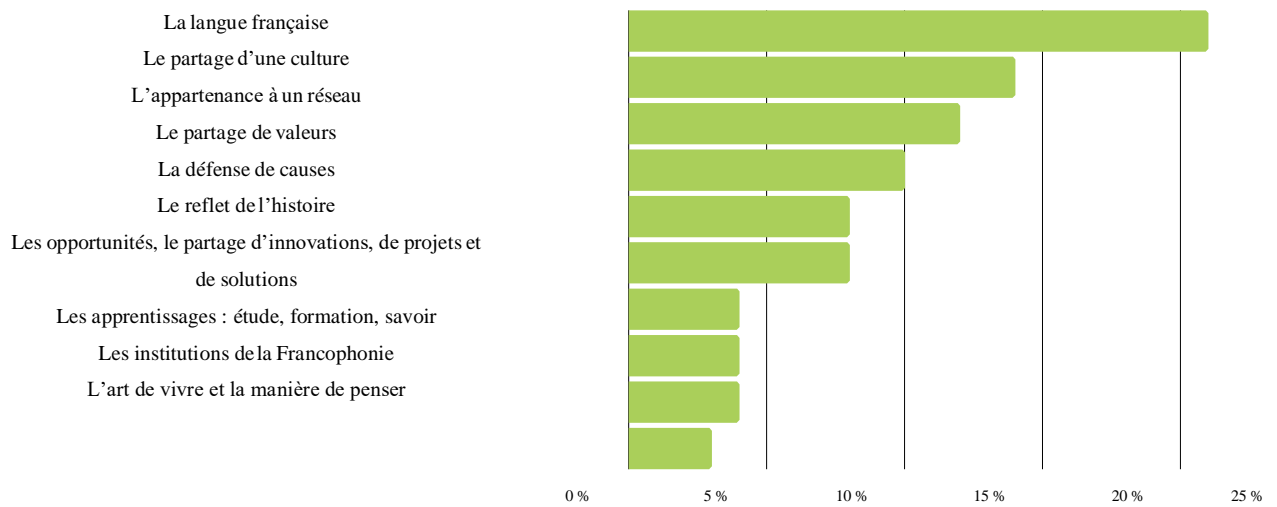
Figure 6 : Sentiment de partage au sein de la Francophonie (note sur 10)



Source : OIF, Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté

Dix principaux socles semblent cimenter le sentiment d'appartenance de la jeunesse à la Francophonie :

Figure 7 : Les 10 socles d'appartenance à la Francophonie (en %)



Source : OIF, Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté

❖ **La langue française**

Pour les jeunes francophones, la langue française est incontestablement ce qui leur fait se sentir appartenir à la Francophonie. Statistiquement, ce socle se détache largement des autres dans la description du sentiment d'appartenance. Les répondants l'associent à « l'expression libre » et « facile », mais aussi au « plurilinguisme » de leurs pays. Certains d'entre eux pensent qu'il faut défendre la langue française pour la protéger des anglicismes et supprimer les barbarismes. D'autres recommandent d'élargir son apprentissage, de le rendre plus ludique et de simplifier la langue. Enfin, beaucoup de jeunes insistent sur l'importance de valoriser le français à l'échelle internationale.

Il est intéressant de noter que pour une majorité de participants, la langue française est une langue apprise à l'école. Elle constitue la langue maternelle de moins d'un tiers d'entre eux.

❖ **Le partage d'une culture**

Les jeunes francophones sont conscients de partager une culture plurielle, mais aussi des arts variés qu'ils aimeraient voir davantage promus auprès des autres francophones.

❖ **L'appartenance à un réseau**

Les jeunes associent la Francophonie au fait de pouvoir échanger facilement et de faire partie d'un réseau. Dans les expressions spontanées, les jeunes expriment le besoin « d'entrer en relation avec une grande communauté » et de « pouvoir parler avec les ressortissants de nombreux pays du monde ».

Les jeunes considèrent qu'il ne s'agit pas aujourd'hui d'un acquis et que ce réseau est quelque chose qu'il faut construire ou renforcer.

❖ **Le partage de valeurs**

Pour les jeunes, la Francophonie se traduit par des valeurs fortes en partage. Celles qui ressortent spontanément de leurs propos sont « la diversité, la liberté et la solidarité. »

❖ **La Francophonie comme un espace de défense de causes**

Pour les jeunes, la Francophonie incarne aussi des causes à défendre. Parmi elles, la démocratie, la paix, l'éducation, la préservation de l'environnement et l'égalité.

❖ **La Francophonie comme reflet de l'histoire**

De nombreux jeunes associent la Francophonie à l'histoire coloniale et décoloniale ou à des géographies spécifiques, en particulier la France, l'Afrique et le Québec. La majorité de ces mentions sont factuelles et descriptives. Elles évoquent une histoire commune « pas toujours réjouissante, mais des pages et chapitres déjà écrits... et dont la suite est à venir ».

❖ **La Francophonie comme espace d'opportunités, de partage d'innovations, de projets et de solutions**

Selon les jeunes, la Francophonie est aussi un espace d'action ! « *Un espace d'opportunités avec une portée internationale* » permettant « *le partage d'innovations, de projets et de solutions.* » Les jeunes francophones sont conscients de leurs expériences, savoir-faire, formations, compétences et connaissances multiples et ils aimeraient en tirer parti.

❖ **La Francophonie des apprentissages : études, formations, savoirs**

Pour certains jeunes, la Francophonie est associée à une éducation et à une formation de qualité. Les jeunes aimeraient en bénéficier plus largement et obtenir des « *opportunités de formation* »

et d'accompagnement ». Certains jeunes évoquent également le besoin d'un soutien pour améliorer ou renforcer leur apprentissage de la langue française.

❖ **Les institutions de la Francophonie**

Selon les jeunes, la Francophonie s'incarne également dans des institutions qui, selon eux, ont une réelle « *influence sur la scène internationale* ». 9 jeunes sur 10 leur font confiance pour répondre aux priorités des jeunes.

❖ **La Francophonie comme art de vivre et manière de penser**

Enfin, pour certains, la Francophonie est un art de vivre (raffinement, haute couture, gastronomie, monuments...) et de penser (esprit critique, découverte, inventivité, progressisme, mais aussi... ironie ou encore auto-flagellation).

2.6.1.2. Les domaines d'action prioritaires pour la jeunesse francophone

Les jeunes francophones ont été invités à débattre et donner leur avis sur des initiatives articulées autour de six domaines d'action prioritaires :

- - Culture et langues ;
- - Démocratie, citoyenneté et égalité femme-homme ;
- - Innovation et numérique ;
- - Éducation et formation ;
- - Économie, emploi et entrepreneuriat ;
- - Environnement et climat.

Ces domaines ont été proposés pour leur caractère structurant pour la jeunesse et son avenir, mais aussi dans la mesure où ils entrent dans le champ d'action de la Francophonie. Les pistes d'initiatives des jeunes dans ces domaines se présentent comme suit :

Culture et langues

- Assurer la promotion et la diversité culturelle;
- Promouvoir la langue française, tout en assurant la diversité linguistique et l'inclusivité;
- Renforcer les liens entre francophones;
- Promouvoir le sport.

Démocratie, citoyenneté et égalité femme-homme

- Renforcer la citoyenneté;
- Promouvoir l'égalité femme-homme;
- Renforcer l'État de droit;
- Renouveler les politiques publiques;
- Améliorer le fonctionnement et mieux faire connaître de la Francophonie.

Innovation et numérique

- Améliorer l'accès aux infrastructures numériques;
- Renforcer le droit du numérique et lutter contre la cybercriminalité;
- Promouvoir l'innovation;
- Renforcer la formation à l'usage des TIC;
- Lutter contre l'addiction aux jeux de hasard en ligne.

Éducation et formation

- Améliorer l'enseignement de la langue française;
- Tirer parti du numérique dans l'éducation;
- Promouvoir la mobilité étudiante et les partenariats entre établissements scolaires;
- Renforcer l'éducation primaire et secondaire;
- Améliorer la formation des professeurs;
- Renforcer la formation professionnelle;
- Renforcer l'éducation supérieure.

Environnement et climat

- Approfondir les politiques de développement durable ;
- Faire un diagnostic et élaborer des plans d'action en matière environnementale ;
- Encourager une agriculture durable ;
- Créer des cadres de consultation sur les enjeux environnementaux ;
- S'assurer du respect des engagements internationaux ;
- Mettre en place des normes environnementales plus strictes ;
- Mieux sensibiliser sur les enjeux environnementaux ;
- Faire changer les habitudes individuelles ;

- Agir face au déplacement de populations lié au changement climatique.

Économie, emploi et entrepreneuriat

- Promouvoir l'entrepreneuriat ;
- Promouvoir l'économie durable ;
- Mieux prendre en compte l'économie informelle ;
- Promouvoir la mobilité ;
- Renforcer l'insertion des jeunes dans l'emploi ;
- Renforcer les liens économiques dans l'espace francophone ;
- Réindustrialiser l'espace francophone.

2.6.1.3. La jeunesse et la Francophonie d'Avenir

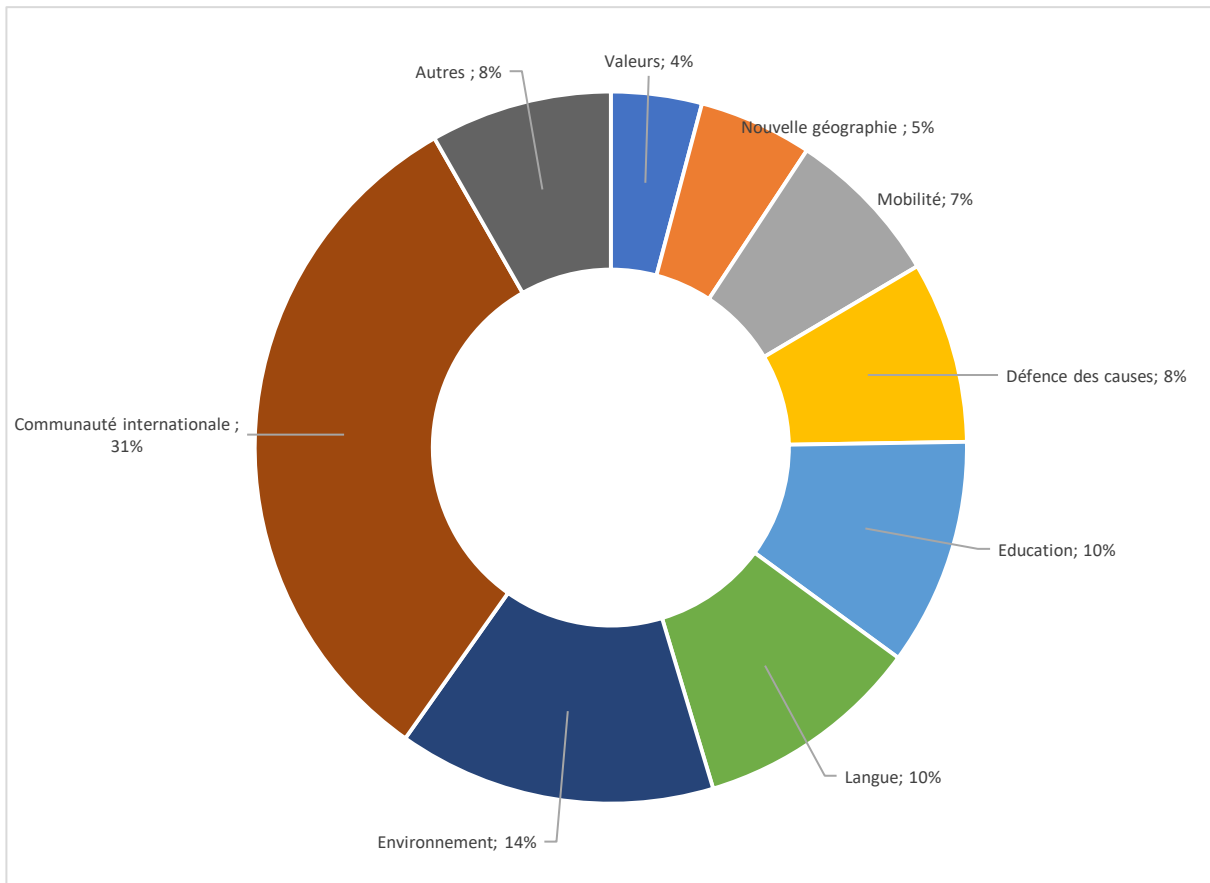
Deux exercices ont été proposés aux jeunes francophones pour sonder la manière dont ils imaginent la Francophonie de leurs rêves :

- - La rubrique « Images de la Francophonie » leur proposait de publier une image qui symbolisait pour eux la Francophonie ;
 - La rubrique « Francophonie 2050 » les invitait à écrire une histoire qui raconte la Francophonie dont ils ont envie pour l'avenir.

Les quatre thèmes principaux qui ressortent des imaginaires des jeunes francophones sont :

- l'envie d'appartenir à une communauté internationale qui transcende les frontières géographiques ;
- la vie dans un monde qui respecte l'environnement ;
- la fierté de maîtriser la langue française, langue prestigieuse et rayonnante et enfin ;
- la facilité d'accéder à une éducation et une formation de qualité.

Figure 8 : Les thèmes ressortant des imaginaires de la Francophonie (en %)

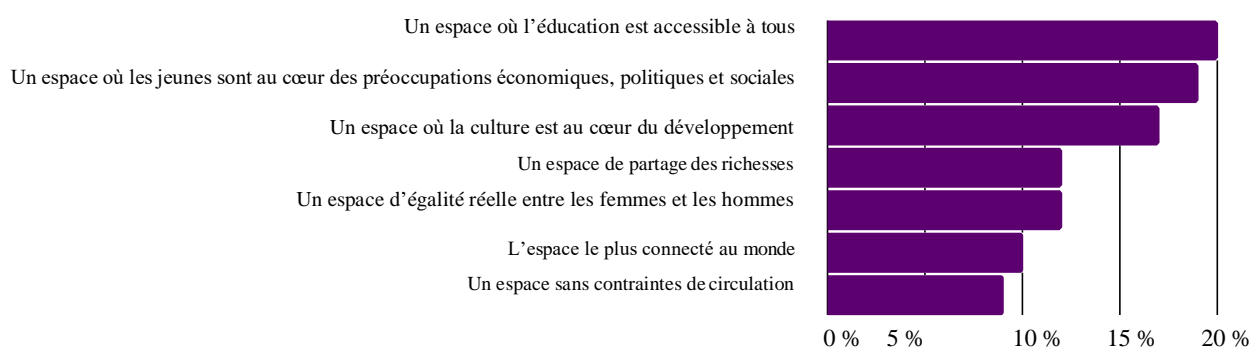


Source : OIF, Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté

Les projections rêvées des jeunes francophones rejoignent beaucoup les socles du sentiment d'appartenance à la Francophonie et les attentes des jeunes et en particulier vis-à-vis de la Francophonie institutionnelle. Le premier et troisième socle d'appartenance à la Francophonie sont en effet « la langue française » et « l'appartenance à un réseau ». Aussi, la principale attente des jeunes vis-à-vis de la Francophonie institutionnelle est l'éducation.

Ces analyses résonnent avec la manière dont les jeunes imaginent l'espace francophone à l'horizon 2050. Dans cette question, c'est l'éducation accessible à tous qui remonte en première position des projections des jeunes concernant l'espace francophone en 2050. Ensuite, ce serait un espace où les jeunes seraient au cœur des préoccupations économiques, politiques et sociales, et enfin un espace où la culture est au cœur du développement.

Figure 9 : La Francophonie imaginée à l'horizon 2050 par les jeunes



Source : OIF, Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté

2.6.2. Analyse des contributions des jeunes de l'Afrique subsaharienne francophone

2.6.2.1. Afrique centrale

❖ Sentiment d'appartenance à la Francophonie

Figure 10 : Comparatif des socles d'appartenance à la Francophonie (en %)



Source : OIF, Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté

Les jeunes d’Afrique centrale se sentent un peu plus francophones que les jeunes des autres États et gouvernements membres de l’OIF. Ils lient la Francophonie à la langue française, au partage d’une culture et à l’appartenance à un réseau. En comparaison avec les autres jeunes, ils y rattachent aussi davantage les apprentissages et la défense de causes.

❖ Les priorités

Les jeunes d’Afrique centrale ont comme priorités :

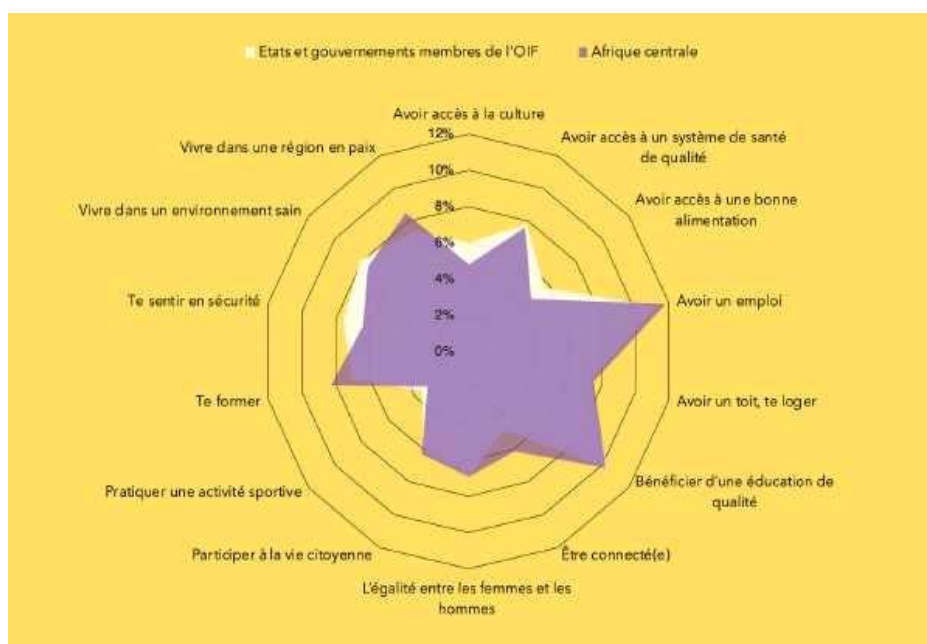
- Avoir un emploi ;
- Bénéficier d’une éducation de qualité.

Viennent ensuite, très proches l’une de l’autre :

- Vivre dans une région en paix ;
- Se former.

Si les deux premières priorités sont partagées avec les autres jeunes dans le monde, tel n’est pas le cas de la paix, qui est moins prioritaire pour les jeunes francophones issus des autres États et gouvernements membres de l’OIF.

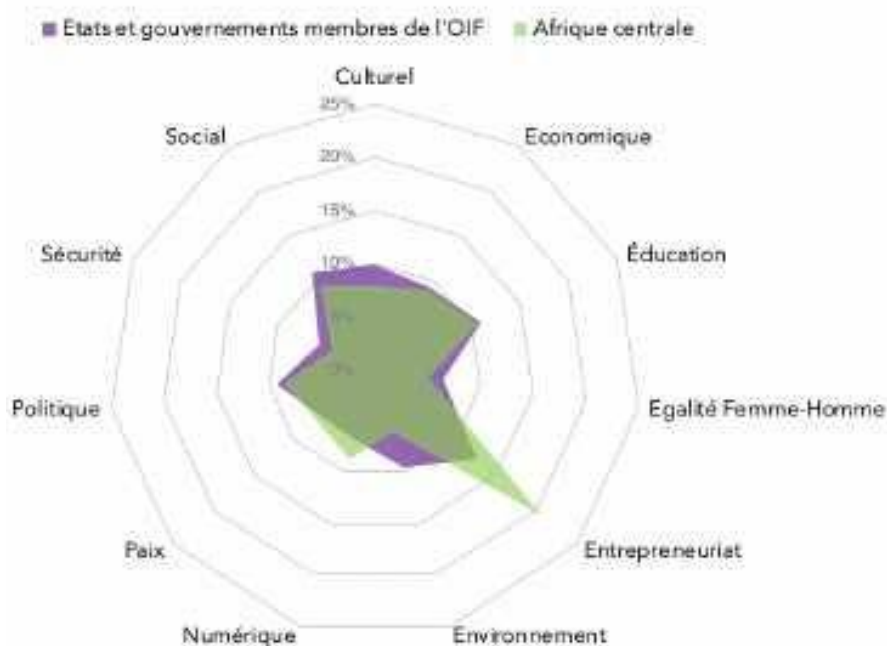
Figure 11 : Comparatif des priorités des jeunes de l’Afrique centrale (en %)



Source : OIF, Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté

❖ Les domaines d'action pour l'avenir

Figure 12 : Comparatif des domaines d'action (en %)



Source : OIF, Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté

En écho à ces priorités, ils citent comme domaines d'action dans lequel il faudrait agir :

- L'entrepreneuriat ;
- L'éducation ;
- L'économie.

L'entrepreneuriat est beaucoup plus cité que dans les autres États et gouvernements membres de l'OIF. En revanche, l'environnement est moins prégnant.

❖ Les attentes vis-à-vis de la Francophonie

Les jeunes d'Afrique centrale considèrent, plus que les autres jeunes francophones, que l'OIF peut répondre à leurs priorités.

Pour eux, l'OIF pourrait agir dans les domaines de :

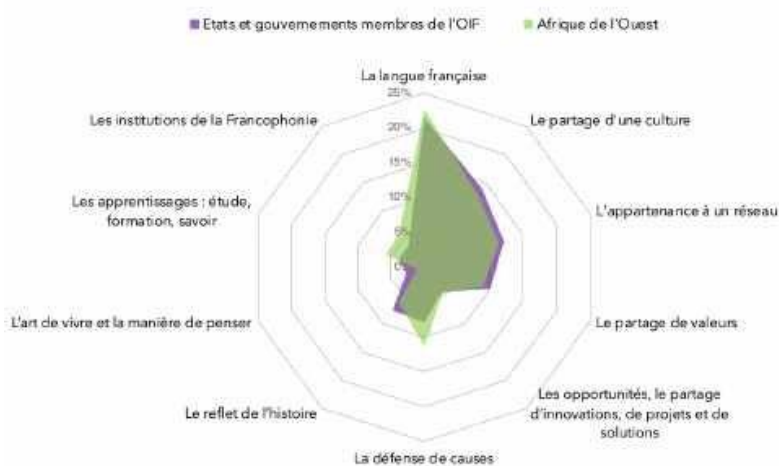
- L'éducation ;
- La culture ;
- L'entrepreneuriat.

L'entrepreneuriat se distingue davantage que dans les autres États et gouvernements membres de l'OIF. Le numérique est aussi valorisé. En revanche, la culture est moins privilégiée.

2.6.2.2. Afrique de l'Ouest

❖ Sentiment d'appartenance à la Francophonie

Figure 13 : Comparatif des socles d'appartenance à la Francophonie (en %)



Source : OIF, Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté

Les jeunes d'Afrique de l'Ouest se sentent aussi francophones que les jeunes des autres États et gouvernements membres de l'OIF. Ils lient la Francophonie à la langue française, au partage d'une culture et à l'appartenance à un réseau.

En comparaison avec les autres jeunes, ils y rattachent aussi davantage les apprentissages, la défense de causes et les institutions de la Francophonie. En revanche, elle leur évoque moins un art de vivre et le reflet de l'histoire.

❖ Les priorités

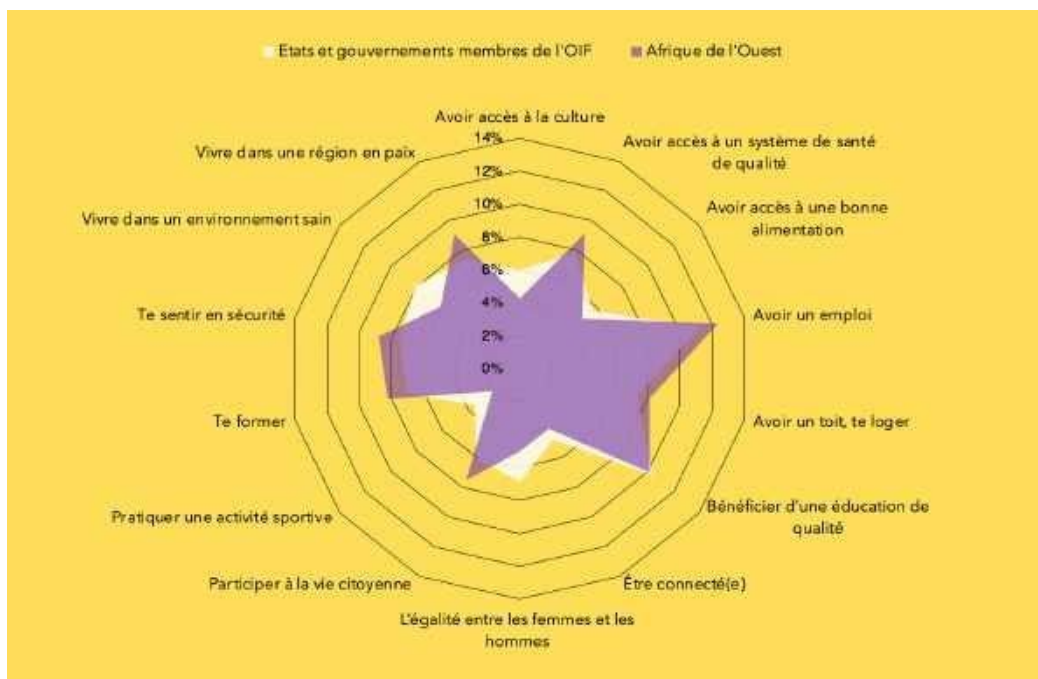
Les jeunes d'Afrique de l'Ouest ont comme priorités :

- Avoir un emploi ;
- Bénéficier d'une éducation ;
- Bénéficier d'un système de santé de qualité.

En comparaison avec les autres États et gouvernements membres de l'OIF, ils privilégient aussi la participation à la vie citoyenne et vivre dans une région en paix.

À l'inverse, l'égalité femme-homme ou vivre dans un environnement sain sont moins évoqués.

Figure 14 : Comparatif des priorités des jeunes de l'Afrique de l'Ouest (en %)

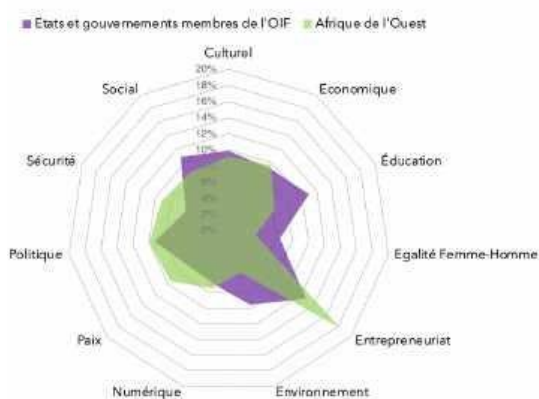


Source : OIF, Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté

❖ Les domaines d'action pour l'avenir

En écho à ces priorités, ils citent d'abord l'entrepreneuriat comme domaine d'action dans lequel il faudrait agir. Viennent ensuite les domaines de la politique et de l'économie. Les enjeux de paix et de sécurité sont aussi prégnants.

Figure 15 : Comparatif des domaines d'action (en %)



Source : OIF, Unité Jeunesse, Sport et Citoyenneté

❖ **Les attentes vis-à-vis de la Francophonie**

Les jeunes d'Afrique de l'Ouest considèrent, dans la même mesure que les autres jeunes francophones, que l'OIF peut répondre à leurs priorités.

Pour eux, l'OIF pourrait agir dans les domaines de :

- L'éducation ;
- La culture ;
- L'entrepreneuriat.

Le domaine de l'entrepreneuriat se distingue davantage que dans les autres États et gouvernements membres de l'OIF.

La démarche de consultation a été un vrai succès tant du point de vue du nombre de jeunes qu'elle a rassemblé que de la dynamique qu'elle a créée. Elle a constitué un premier acte de démocratie participative de la jeunesse de l'espace francophone.

L'éducation, le développement durable, la culture, l'entrepreneuriat et l'innovation, l'implication de la jeunesse, l'inclusion des jeunes qui ne sont pas connectés, sont au cœur des attentes de la jeunesse de l'Afrique subsaharienne francophone, mais également les actions pour lesquelles ils souhaitent que la Francophonie se projette dans l'avenir.

Les jeunes de l'espace francophone nous montrent que les aspirations des pères fondateurs sont toujours d'actualité à travers les deux principes fondateurs de la francophonie : une langue commune et une communauté de peuples.

2.7. Avenir de la Francophonie

2.7.1. La vision senghorienne à l'épreuve du temps

La Francophonie telle qu'elle a été imaginée dans les années 1950 et 1960, puis mise en œuvre à partir des années 1970 est déterminée par deux principes i) la langue commune, et ii) l'universalisme.

Le principe d'une langue commune, le français, adopté au lendemain des indépendances et soutenu par la volonté d'émancipation du Québec est aujourd'hui reconsidéré, à la fois, par la

banalisation de l'usage d'un anglais mondialisé et par le retour en force des langues nationales et régionales.

Le principe de l'universalisme repose sur une vision dynamique de la francophonie, comme espace ouvert et en extension qui tire son fondement de ses valeurs. De fait, la francophonie est répandue sur les cinq continents. Toutefois, la définition de l'aire géographique francophone pose question. L'ouverture de la Francophonie sur le monde ces cinquante dernières années lui a assuré un succès indéniable. Cette extension semble aujourd'hui la fragiliser. Notons ainsi que le principe politique prend le dessus sur celui du partage d'une langue commune. C'est ainsi que l'adhésion de certains pays à la Francophonie semble aujourd'hui incongrue. Aussi, cette ouverture tout « azimut » a contribué à créer progressivement des réalités francophones multiples, au point que la définition de la Francophonie aujourd'hui souffre d'un manque de clarté. Cette fragmentation en réalités multiples, dont le rapport à la langue française est parfois contradictoire, s'est amplifiée avec une crise des valeurs, dans une sorte de causalité systémique.

Les deux grands principes à l'origine de la Francophonie connaissent un effritement. Le temps semble donc compté pour le paradigme francophone senghorien.

2.7.2. La Francophonie dans le monde de demain

Une lecture rapide des nombreuses études prospectives à l'horizon 2030 met en évidence plusieurs grandes tendances.

La population mondiale dépassera largement les 8 milliards d'habitants qui en majorité seront concentrés dans les villes, notamment en Afrique. La polarité du pouvoir mondial se déplacera vers l'Asie-Pacifique, avec une Chine qui s'installerait comme première puissance économique, face aux États-Unis devenus un état monde. L'Europe deviendra une puissance secondaire et régionalisée.

L'équilibre géopolitique relèvera de nouvelles Alliances régionales en fonction d'intérêts communs et limités dans le temps entre de nouvelles puissances émergences. L'Afrique pourrait en faire partie si elle agissait comme un bloc continental.

Les inégalités croissantes avec leurs corollaires de repli sur soi, de nationalisme et d'extrémisme, l'affaiblissement de puissances occidentales, pourraient déstabiliser l'ordre

mondial et remettre en cause les équilibres acquis après-guerres. Ce scénario aura pour effet inéluctable l'affaiblissement des Organisations internationales, par essence intergouvernementales. A contrario, le monde verra la domination d'acteurs économiques non étatiques (GAFA) qui gouverneront la mondialisation.

En revanche, un cycle de réduction des inégalités et une conscience collective des enjeux planétaires interdépendants (changement climatique, stress hydrique) remettront le multilatéralisme au centre de la gouvernance internationale et où les Organisations internationales verraient leur rôle accru.

Les évolutions des technologies et leurs conséquences sont des changements majeurs, mais difficiles à appréhender. On peut penser qu'à l'horizon 2030 la robotique, l'intelligence artificielle, l'interconnexion des systèmes, dont les progrès récents sont considérables, auront achevé de révolutionner les modes de travail, avec un impact potentiellement négatif sur les classes moyennes, contribuant ainsi à creuser les inégalités. Le « big data » se sera imposé dans le paysage, au service de grandes firmes multinationales qui pourraient façonner la mondialisation.

2.7.3. Demain la Francophonie

Il n'est pas question pour nous de nous livrer ici à une étude de prospective sur la Francophonie et sa place dans ce monde futur. Nous souhaitons plutôt proposer quelques réflexions sur la Francophonie et son positionnement futur eu égard aux tendances lourdes communément admises par les prospectivistes et les analystes en géopolitique.

La fragmentation de la Francophonie la menace dans son utilité et son existence. Remettre au centre le principe et l'action d'une « communauté imaginée » devient crucial pour son avenir. C'est revenir aux sources et donner en quelque sorte un nouveau souffle au paradigme senghorien.

Cet espace repositionné dans une logique d'une communauté de destin mettra au centre de son action un espace culturel commun, dans sa diversité, comme moteur de cohésion et de développement économique. Cette pensée de la Francophonie sera utile dans un monde disruptif, pour peser sur les grands débats mondiaux et faire obstacle à une mondialisation qui tend vers la standardisation. La Culture c'est aussi pour consolider et créer des valeurs qui viendront renforcer le poids de la langue française.

Le dernier élément consiste dans le rééquilibrage de la Francophonie entre ses deux pôles d'intervention : la politique et la coopération. Le recentrage sur son socle, à savoir la langue française, permettra de mieux et plus accompagner la formation du et en français pour assurer la francophonie de demain et un avenir à la langue française. Cette question est devenue sensible en Afrique, en particulier en Afrique subsaharienne francophone, où le déficit d'enseignants et la baisse de la qualité des apprentissages devraient s'amplifier dans les années à venir du fait de la croissance démographique. Cette pression sur les systèmes éducatifs francophones, déjà d'actualité, conditionne, voire hypothèque l'avenir de la langue française et de la Francophonie en Afrique.

L'ensemble des réflexions avancées ont pour objectif d'esquisser un nouveau cadre de pensée qui puisse réunir la Francophonie autour d'un renouveau de projet francophone. L'ambition de sa mise en œuvre conforterait très certainement la place de la langue française et de la Francophonie dans le monde de demain.

CHAPITRE III

DÉMARCHE PROSPECTIVE ET

MÉTHODES PROSPECTIVES

3.1. De l'intérêt d'une démarche prospective

Comme préalable à toute démarche stratégique, toute institution se doit de s'interroger sur son futur. Pour mener à bien cette réflexion, elle dispose d'un certain nombre d'outils et de méthodes, appartenant soit au domaine de la prévision, soit au domaine de la prospective, qui lui permettent de réduire l'incertitude et d'aboutir à de meilleures décisions.

Dans les années 1950 et 1960, l'extrapolation de tendances passées constituait le meilleur outil de prévision. L'environnement de mise en œuvre du changement est devenu depuis de plus en plus incertain. Pour de nombreuses décisions institutionnelles, comme pour les politiques publiques en termes de politiques linguistiques par exemple, il est devenu de plus en plus indispensable d'envisager le futur sur un horizon temporel de plus en plus éloigné.

C'est dans les domaines où l'incertitude de toute nature est la plus forte et où le niveau de prise de décision est très élevé que le besoin de prévision et de prospective est le plus fort.

Avant de décrire quelques-unes des méthodes utilisées en prospective, nous définirons plus précisément ce que nous entendons par démarche prospective, en opposition à une démarche de prévision.

3.2. Prévision et prospective

C'est au cours d'une des crises sérieuses de la prévision, dans les années 1970, que s'est réellement développée la démarche prospective, avec ses outils et méthodes, qui se veulent une approche alternative face au futur.

Après avoir indiqué les développements historiques de la prospective, et les idées clés sur lesquelles toute démarche prospective repose, nous rappellerons quelques principes de la démarche systémique à laquelle elle se rattache.

Enfin, nous indiquerons quels sont les outils et méthodes utilisés dans le cadre de l'analyse structurelle.

3.2.1. Historique de la prospective

C'est en 1957 que Gaston BERGER propose le terme de « prospective » pour qualifier une discipline qui doit trouver place à côté des disciplines rétrospectives classiques. En effet, selon lui :

« L'idée classique de prévision s'y trouvera assez profondément transformée. Si l'on veut rapprocher la réflexion qui doit précéder toute action de celle d'un joueur d'échecs, mesurant ses possibilités, supputant les conséquences de chacun des coups qu'il peut risquer, anticipant les réactions de l'adversaire, il faut dire que dans le jeu qu'il nous faut jouer aujourd'hui, les règles se modifient sans cesse, tandis que les pièces changent de nombre et de propriétés en cours même de la partie ».

Plus que de méthodes de prospective, Gaston BERGER (1958) parle alors d'attitude prospective comme étant une façon particulière d'aborder l'avenir, différente, voire opposée à la démarche de prévision. Guy POQUET (1987), quant à lui, propose la définition suivante de la prospective :

« La prospective est une investigation des avènements possibles conçue comme préalable à l'élaboration de stratégies ou de politiques en vue de l'action présente. »

C'est après la Seconde Guerre mondiale que les activités de prévision prennent leur essor sous l'impulsion des économistes qui élaborent des concepts et des méthodes de prévision économique au fur et à mesure des progrès de la théorie macro-économiques et de l'outil statistique.

Dans le contexte de l'époque et dans ce domaine spécifique de l'économie, l'activité de prévision consistait à rechercher dans le passé un facteur invariant et qu'on supposait permanent. Par référence à « hier », on pensait pouvoir dire ce que serait « demain ». Et dans la mesure où la structure du système était stable, au moins jusque dans les années 1960, la prévision économique constituait en effet une approche pertinente. L'approche du futur par les méthodes de prévision implique une vision déterministe de l'avenir (un futur prédéterminé), qui, à la limite, exclut toute notion de liberté et de libre arbitre. C'est pourquoi, dans notre

période de grande mutation, où la crise affecte non seulement l'économie, mais aussi le social et le culturel avec les valeurs qui y sont attachées, il apparaît clairement que c'est la compréhension et la maîtrise de l'évolution structurelle de notre société qui est en jeu. D'où le fondement progressif d'une démarche prospective pour pallier la faillite des visions trop parcellaires et trop déterministes issues de la prévision.

À un futur prédéterminé proposé par la prévision, la prospective oppose différents futurs possibles (appelés « futuribles ») et explique que notre cheminement vers l'un ou l'autre de ces futurs dépend de notre action présente. Si l'on désire donc se diriger vers un futur « souhaitable », cela nécessite que l'on connaisse dans un premier temps la structure du système, et dans un deuxième temps l'effet de différentes actions sur les évolutions possibles : cela conduit à établir des scénarios.

La crise de la prévision, éclatante lors du premier choc pétrolier en 1973, faisant apparaître l'impossibilité de prévoir le futur à partir de la simple extrapolation du passé a permis l'essor de la démarche prospective, apparaissant comme une démarche alternative pour approcher le futur.

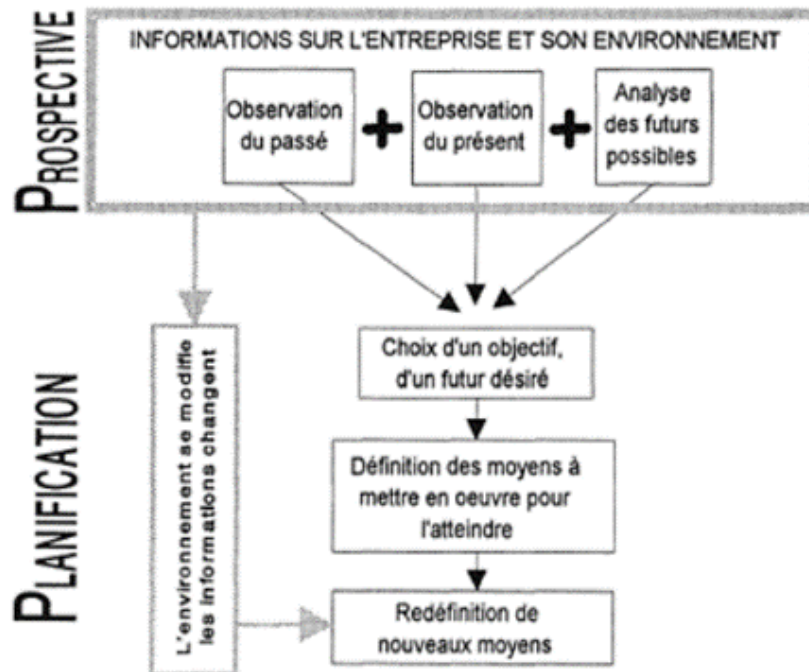
En effet, la démarche prospective a été rendue nécessaire à cause de l'accélération du changement technique, économique et social, ou comme l'a écrit Gaston BERGER (1964) « *plus l'on roule vite, plus les phares doivent porter loin* ». De plus, les facteurs d'inertie liés aux structures et aux comportements « *commandent de semer aujourd'hui pour récolter demain, car plus un arbre est long à pousser, moins il faut tarder pour le planter* » (M. GODET : 1988).

Enfin, dans un environnement de plus en plus incertain, l'attitude prospective s'impose, car « *lorsqu'un navire est à la fois dans le brouillard et la tempête, un cap, une boussole et une vigie sont la clé de la survie* » (M. GODET : 1988).

Cette nouvelle démarche liée à une attitude volontariste face à l'avenir s'est développée sous l'impulsion des membres de l'Association Futuribles (dont notamment B. CAZES, AC. DECOUFLE, M. GODET, B. de JOUVENEL, H. de JOUVENEL, J. LESOURNE...). Ce sont eux qui sont à l'origine de la distinction prévision-prospective. Ils postulent que l'avenir n'est pas déjà fait, qu'il demeure ouvert à une pluralité de futurs possibles dont la réalisation dépendra

essentiellement du poids des actions humaines : le « laisser-faire » n'est plus de mise et l'action s'impose pour se rapprocher du futur souhaitable.

Graphique 1 : Prospective et planification stratégique



Source : GODET, 1988

Plus précisément, la spécificité de la prospective par rapport à la prévision relève de son horizon temporel, de son champ d'application et de son rôle.

- **Horizon temporel**

La prévision s'applique au court et au moyen terme, car elle suppose une très grande stabilité des facteurs externes au système qu'elle étudie. Et plus l'environnement de ce système se déstabilise et devient incertain, plus l'horizon prévisionnel se raccourcit. Au contraire, la prospective s'intéresse au long terme. C'est dire qu'elle ne suppose pas la stabilité de l'environnement du système qu'elle étudie.

Pour un même système, elle peut admettre des environnements changeants évoluant de manières différentes. C'est le cas dans certains travaux prospectifs présentant plusieurs scénarios d'évolution d'un système donné : on peut citer par exemple « Scénarios européens » (DATAR : 1974) ou « L'économie de la France à l'horizon 2000 » (BIPE : 1984).

- **Champ d'application**

Le champ d'application de la prévision diffère de celui de la prospective : alors que la prévision doit définir avec précision le domaine de son intervention pour accroître son degré de pertinence, la prospective s'intéresse aux interrelations entre des domaines et à leurs effets réciproques. Elle a donc par essence une vocation globalisante.

- **Rôle**

Par définition, la prévision cherche à voir dans le passé ce qui va advenir dans le futur, et doit donc s'orienter vers un avenir proche pour limiter au maximum les risques d'erreurs. La prospective ne cherche pas à prévoir l'avenir à long terme. Son objectif est de mieux ordonner et de mieux comprendre les éléments déterminants de la situation présente. En fait, ce qui l'intéresse, c'est moins l'image ou les images du futur (comme c'est le cas dans une optique de prévision ou de prédiction) que les cheminements qui y conduisent, les mécanismes qui fondent la dynamique du système étudié. La connaissance des mécanismes et des chemins permet par l'action présente de se rapprocher d'un avenir plus souhaitable que les autres.

3.2.2. Les idées clés de la prospective

DUPERRIN (1973) et GODET (1988) définissent sept idées clés caractérisant la démarche prospective :

1. Il convient d'éclairer l'action présente à la lumière du futur : la pertinence d'une décision repose en partie sur une analyse de ce que peut être le futur et des conséquences de la décision sur ce futur probable. Il s'agit d'une attitude active, animée par la conviction suivante : il faut regarder l'avenir pour éclairer le présent.

2. Il convient de concevoir des avènements multiples et incertains. Le futur ne résulte pas d'une simple évolution des variables du passé, il est nécessaire d'envisager des ruptures, et de considérer l'importance des conflits humains. La prospective tient compte de ce qui est subi (évolution due aux actions passées) et de ce qui est voulu (part de liberté mise à profit lors des actions présentes). L'avenir ne doit pas être envisagé comme une ligne unique et prédéterminée dans le prolongement du passé : l'avenir est multiple et indéterminé. La pluralité de l'avenir et

les degrés de l'action humaine s'expliquent mutuellement : l'avenir n'est pas écrit, il reste à faire.

3. L'approche doit être systémique et globale : il n'est pas possible de privilégier des paramètres dont seules les évolutions sont analysées. Au fur et à mesure que l'évolution s'accélère, l'interdépendance se renforce, tout agit sur tout. L'économie ne peut être séparée des questions sociales et politiques. Une vision globale s'impose donc. La prospective, au contraire de la prévision, lorsqu'elle aborde l'évolution d'un paramètre, ne considère jamais que les autres variables explicatives restent constantes.

4. Il est nécessaire d'analyser des variables qualitatives et quantitatives. Ainsi les conflits entre acteurs, résultant de stratégies discordantes ont une importance capitale, au même titre que des indicateurs économiques ou sociaux facilement quantifiables (prix, évolution démographique, etc.). M. GODET (1977) souligne : « nous partons de l'idée simple selon laquelle les éléments non mesurables risquent d'être déterminants. Notre ambition vise donc à prendre en compte, dans la mesure du possible, le qualitatif en plus du quantifiable ; ce que l'on perd en formules, on le gagne en serrant de plus près la réalité ».

5. Le pluralisme et la complémentarité des approches mènent à une plus grande efficacité. Il est souhaitable de traiter les données recueillies par diverses méthodes et de comparer les images obtenues des futurs possibles. Cette prudence méthodologique trouve sa justification dans la complexité des problèmes envisagés.

6. Il faut tenir compte du fait que l'information et la prévision ne sont pas neutres. Le chercheur oriente souvent la publication d'information selon sa propre stratégie, d'après ses intérêts : il y a donc une autocensure. De plus, l'information, matière première de la prospective, représente un pouvoir dans notre société. Il existe donc à tous niveaux, une pollution ou une censure de l'information. Informer l'autre, lui communiquer des éléments qu'il ne possède pas, c'est se dévoiler, c'est renoncer à des atouts qu'on aurait pu marchander (M. CROZIER, E. FRIEDBERG : 1977).

7. Enfin il faut systématiquement remettre en cause les idées reçues. Il s'agit d'éviter le piège de la simple extrapolation des variables importantes du moment.

Ces sept idées clés constituent les fondements de l'attitude prospective. L'une de ces idées affirme notamment la nécessité d'une approche globale, systémique. Nous allons montrer en quoi le cadre de l'analyse systémique est le cadre naturel de toute approche prospective, et en quoi l'approche systémique se différencie d'une approche analytique classique.

3.3. Approche analytique et approche systémique

La démarche prospective et les outils qu'elle utilise s'appuient fondamentalement sur l'analyse des systèmes. En effet l'approche analytique n'offre pas un cadre satisfaisant pour ce type de démarche globalisante qui traite un ensemble d'éléments en interaction.

3.3.1. Approche analytique

Face à un monde caractérisé par sa complexité, et dont l'évolution semble de plus en plus rapide, s'impose la nécessité d'utiliser des approches globales, interdisciplinaires, prenant en compte les interrelations entre les divers éléments. C'est pourquoi, dans l'exploration du futur, travaux, scénarios, schémas, plans, etc. s'appuient désormais sur l'approche systémique.

Pour J.-L. LE MOIGNE (1990), « *un système complexe est, par construction, un système manifestant quelque forme d'autonomie : si ses comportements devaient être complètement dépendants d'interventions extérieures ou exogènes (sur lesquelles il n'a aucun contrôle), ils ne seraient pas complexes, mais au contraire complètement prévisibles* ». Selon Dominique GENELOT (1992), l'approche analytique classique n'est donc pas adaptée à la compréhension de la complexité. Pour étudier un système¹³, l'approche analytique procédera très différemment de l'approche systémique. Avec l'approche analytique, on cherche à identifier dans un système d'une part les éléments constitutifs les plus simples et d'autre part, les relations qui existent entre ces éléments. Puis en faisant subir des modifications à un seul de ces éléments à la fois, on en déduit des lois générales qui permettent de prédire le comportement du système dans les conditions différentes de celles du présent. Autrement dit, l'approche analytique ne se concentre que sur quelques éléments du système et ne considère que la nature des relations entre ces éléments. Elle donne naissance à des lois statistiques fondées sur des relations purement mathématiques. Cette approche peut être efficace quand le système étudié est homogène, c'est-

¹³ Système : ensemble d'éléments liés par un ensemble de relations.

à-dire quand les éléments sont semblables et quand les relations entre ces éléments sont de nature linéaire.

3.3.2. Approche systémique

L'approche analytique s'avère insuffisante lorsqu'on cherche à appréhender des systèmes très complexes comme la société humaine, car nous sommes alors en présence d'une très grande diversité d'éléments liés par une grande variété de relations. De plus ces dernières sont de nature non linéaire, c'est-à-dire que chaque élément du système peut varier selon un rythme qui lui-même peut dépendre de la relation avec d'autres éléments. C'est le cas de figure qui correspond le mieux à ce que l'on rencontre en sciences humaines.

Pour comprendre le développement de l'approche systémique, il est intéressant d'évoquer « hypothèse structurale », telle que la décrit Abraham A MOLES (1990). L'hypothèse structurale « est basée sur l'idée qu'il est toujours possible, et souvent utile, de considérer la réalité comme la combinaison d'éléments ou d'« atomes » reconnaissables, appartenant à un faible nombre de types et combinés selon un certain nombre, connaissable, de lois ou règles qui constituent précisément ce qu'on appelle la structure ».

L'approche structurale de la réalité est, en fait la pénétration de la pensée atomique dans toutes les sciences où elle n'était pas présente. L'étape décisive dans la généralisation de cette démarche fut l'analyse des organismes, quelle qu'en soit la nature, qu'ils soient mécaniques ou biologiques, par la cybernétique d'abord, et ensuite par la systémique.

Selon ces approches, il est toujours possible de considérer n'importe quel organisme matériel, surtout dès qu'il est un peu complexe, comme étant constitué d'un ensemble d'organes plus ou moins grand, mais appartenant à un nombre limité de types (« boîtes noires » ou fonctions élémentaires) combinés en un certain ordre. Il ressort de cette approche que ces « organismes » sont caractérisés moins par leur taille, que par ce que l'on appelle la complexité, notion liée au nombre des éléments les composant, à la variété de leurs types et à l'imprévisibilité de leurs liaisons.

L'approche systémique tire son origine de « La théorie générale des systèmes » que Ludwig VON BERTALLANFY¹⁴ fut le premier à formaliser en 1968. Dans un ouvrage qui connut un

¹⁴ VAN BERTALLANFY L., "La théorie générale des systèmes", Dunod, 1973

grand retentissement, cet homme venu des sciences exactes formulait d'une manière moderne la possibilité et le devoir d'une compréhension globale du monde et de tous ses niveaux articulés. Tout comme Aristote, il affirme en effet qu'un tout est plus que la somme de ses parties et que, de plus, l'étude d'un ensemble de parties doit comprendre une approche de chacune d'elles dans sa totalité, puis l'analyse des relations de chaque partie avec les autres.

Il est difficile de parler de la théorie des systèmes sans évoquer la cybernétique, introduite par Norbert WIENER en 1948. En effet, les aspects de commandes (notions de régulation, de rétroaction) et de communication (transmission des signaux), développés par la théorie cybernétique ont été repris plus tard dans la théorie des systèmes par L. VON BERTALANFFY (1973). Par exemple, L. VON BERTALANFFY insiste sur les transmissions d'informations qui assurent dans un système cybernétique une part importante des interactions des parties entre elles et avec l'environnement.

La cybernétique et, par la suite, la théorie des systèmes proposent des concepts généraux qui peuvent s'appliquer à diverses disciplines, comme l'automatique, l'étude des êtres vivants, ou l'étude des structures sociales. En généralisant l'emploi de la cybernétique, la théorie des systèmes permet de préciser ce qu'est un système mécanique, physique, chimique, biologique, économique, ou sociologique, en fonction des interactions entre ses différents éléments, des effets de l'environnement et éventuellement d'un but à atteindre.

Alors que l'approche analytique tient un système pour un ensemble d'éléments quantifiables liés par un ensemble de relations relevant d'une fonction mathématique, l'approche systémique considère un système comme un ensemble d'éléments de nature qualitative liés par un ensemble de relations d'ordre dialectique.

À la différence de l'approche analytique, l'approche systémique tient compte de la totalité des éléments étudiés, ainsi que de leurs interactions et interdépendance. Elle met davantage l'accent sur les effets de ces interactions que sur leur nature (notion de « boîte noire »). Ainsi, la différence est grande, car l'approche systémique qui considère un système dans sa complexité et sa dynamique permet d'aborder les problèmes sous un jour nouveau. En effet, une meilleure connaissance du système et de sa mécanique d'évolution permet d'évaluer l'impact des actions présentes dans le futur. Et c'est à partir de cette compréhension que l'institution peut élaborer des stratégies à long terme et donc prendre les décisions nécessaires.

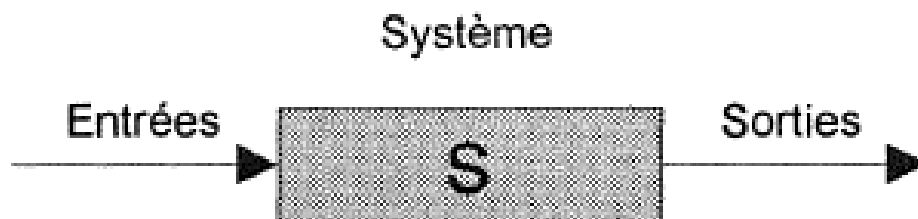
Science de synthèse par excellence, intégrative et donc nécessairement interdisciplinaire, on conçoit que l'approche systémique en tant qu'activité devant conduire à un résultat ne peut se réduire à une collection d'outils mathématiques applicables plus ou moins mécaniquement. Elle est une démarche en face de problèmes concrets, démarche qui s'inspire de la recherche scientifique, et qui fait appel aux connaissances relatives à différentes disciplines.

3.3.3. Analyse de systèmes

L'analyse de systèmes ou analyse systémique est une méthode capable de prendre en compte la dynamique des interrelations entre le tout et une partie.

3.3.3.1. La définition d'un système

Le système est une entité que l'on peut représenter comme une « boîte noire » dont le mécanisme est secondaire et qui se caractérise dans son environnement par des entrées et des sorties.



Les définitions d'un système sont nombreuses ; il est cependant possible de dégager une définition générale et minimale. Un système se présente comme :

- un ensemble d'éléments (appelés variables),
- lié par un ensemble de relations appliquées à ces éléments.

La définition d'un élément peut faire appel à un certain nombre de données que l'on peut classer en deux grandes catégories : les données qualitatives et les données quantitatives. Une erreur, souvent commise, est d'éliminer du système toute variable, tout facteur de caractère qualitatif ou non mesurable, ou pour lequel on ne peut disposer de données chiffrées. Il est rare de rencontrer des phénomènes complexes qui n'impliquent pas l'intervention de telles variables qualitatives et non mesurables et le modèle utilisé doit absolument tenir compte de ce genre de variables.

Les relations entre les éléments d'un système se traduisent par deux types d'effets :

- la modification de certaines caractéristiques quantitatives,
- l'apparition ou la disparition de certaines caractéristiques qualitatives.

En analyse systémique, cette construction d'une simulation de la réalité d'un modèle comporte un certain nombre d'étapes :

- expliciter chacun des éléments en jeu ;
- décomposer toutes les relations que l'on est capable de distinguer ;
- trouver les circuits de réactions (effets de rétroaction...);
- simplifier en éliminant les éléments inutiles ;
- schématiser le système sous la forme d'un graphe ;
- faire « fonctionner » le modèle (simulation) afin d'analyser le système et ses caractéristiques.

Comme dans toute démarche de modélisation, il est nécessaire de s'interroger sur l'aptitude du modèle à se confondre avec la réalité observée.

Un système est une construction intellectuelle : un observateur considère un ensemble de variables et les organise en système, c'est-à-dire qu'il les met en interaction, en fonction de sa subjectivité. Le système est en quelque sorte un outil qu'il se donne pour regarder et comprendre la réalité. On notera en particulier qu'une variable n'existe ou ne se définit que par les relations qu'elle entretient avec les autres. Chaque variable peut se définir de plusieurs façons. Il y a autant de définitions possibles que de points de vue.

3.3.3.2. Les caractères d'un système

Tout d'abord, un système est par essence en évolution, le temps fait partie intégrante de l'idée de système et ce dernier est donc dynamique.

Ensuite, il est global, c'est-à-dire qu'il constitue un tout non réduit à la somme de ses parties, tel que l'évolution des parties ne s'explique que par celle du tout. Alors que dans la démarche analytique, on commence par étudier séparément chaque partie, avant de sommer pour appréhender l'ensemble, la démarche systémique appréhende le système d'abord dans sa globalité, avant de s'intéresser à l'une de ses parties.

Le système se définit non seulement par sa finalité et ses variables constituantes, mais aussi par sa stabilité. Les systèmes qui survivent sont ceux qui sont dotés de mécanismes stabilisateurs que l'on appelle des « boucles de rétroaction négative », car ils ont tendance à freiner toute mutation profonde des systèmes en question. Tant que ces boucles fonctionnent bien, le système résiste aux tensions auxquelles il est soumis et il survit. La boucle de rétroaction négative est donc un instrument équilibrant.

À l'encontre de ces boucles de rétroaction négative, il existe aussi des boucles de rétroaction positive. Il s'agit ici de processus cumulatifs, de véritables « boules de neige » qui renforcent les déséquilibres au lieu de les freiner, et qui peuvent transformer ou détruire le système. La population offre un exemple simple de ces boucles : son volume est soumis d'une part à un mécanisme déstabilisateur, le nombre de décès par an que traduit le taux de mortalité. Mais ce mécanisme est compensé par un mécanisme stabilisateur : le nombre de naissances par an que traduit la natalité.

Ainsi, pour obtenir une vision globale du fonctionnement d'un système, il est nécessaire de situer à la fois les mécanismes d'équilibre et de déséquilibre. La complexité apparaît donc comme l'incapacité de décrire tout le système et de déduire son fonctionnement à partir de ses éléments puisque, non seulement le tout est différent de la somme des éléments, mais aussi l'évolution de chaque élément dépend du fonctionnement de l'ensemble.

L'analyse systémique constitue donc une démarche intéressante d'approche interdisciplinaire de l'objet, sur laquelle va reposer la démarche prospective.

Selon F. GONOT (1990)¹⁵, « *la raison d'être de la prospective est en effet d'étudier la dynamique des systèmes et d'en déceler les trajectoires possibles pour agir sur les futurs* ».

3.3.3.3 La lecture prospective d'un système

Les caractéristiques de la prospective, telles que nous les avons définies par opposition à celles de la prévision classique et à celles des autres types de discours sur l'avenir, constituent en fin de compte la grille de lecture avec laquelle l'étude prospective des systèmes doit être abordée.

¹⁵ GONOD F., "Dynamique de la prospective", Aditech — Étude CPE n° 136, 1990

Concernant tout système, nous pouvons discerner trois niveaux de lecture : l'appréhension, la compréhension et l'explication.

- L'appréhension consiste à délimiter les frontières du système dans lequel s'insère le phénomène que l'on désire étudier.
- La compréhension consiste à repérer la structure du système, c'est-à-dire à déterminer toutes les variables qui caractérisent ce système et toutes les relations qui existent entre ces variables.
- Enfin, l'explication consiste à identifier parmi les variables retenues, celles qui sont motrices et celles qui sont dépendantes, afin de comprendre comment le système peut évoluer dans le temps, quelle est sa dynamique.

Ces trois niveaux de lecture constituent l'essence même de la première étape de la démarche prospective qui consiste à comprendre le présent et sa dynamique, avant d'établir dans une deuxième étape différents scénarios d'évolution. Nous retrouverons ces trois niveaux d'analyses dans la méthode prospective utilisée dans cette recherche : une méthode d'analyse structurelle pour l'analyse du système « La méthode MIC-MAC ».

3.4. Les outils et méthodes de prospective

Discipline globalisante, intégrative, faisant appel à l'interdisciplinarité, la prospective s'est peu à peu dotée d'outils. Avant de décrire certains des outils utilisés en prospective, il convient de préciser les étapes de ce que l'on appelle la méthode des scénarios, la plus souvent utilisée en prospective.

3.4.1. La méthode des scénarios

La méthode des scénarios s'efforce de concevoir les futurs possibles, et d'explorer les cheminements qui y conduisent en vue d'éclairer l'action présente. Cette approche intégrant plusieurs méthodes et outils a été élaborée dans le but d'appréhender l'évolution à long terme des systèmes complexes que forment, avec leur environnement, une entreprise, un secteur, un pays. C'est entre 1974 et 1980 que la méthode des scénarios telle que nous allons la décrire a été formalisée.

Les objectifs de la méthode des scénarios décrite par M. GODET (1977) sont les suivants :

- Déceler quels sont les facteurs à étudier en priorité (variables clés du système), en mettant en relation par une analyse explicative globale la plus exhaustive possible, les variables caractérisant le système étudié ;
- Déterminer, notamment à partir des variables clés, les acteurs fondamentaux, leurs stratégies, les moyens dont ils disposent pour faire aboutir leurs projets ;
- Décrire, sous la forme de scénarios, l'évolution du système étudié, compte tenu des évolutions les plus probables des variables clés, et à partir de jeux d'hypothèses sur le comportement des acteurs.

Conçu comme outil de stratégie ou bien comme outil de mobilisation et de management, la méthode des scénarios a été pratiquée par de nombreuses entreprises comme Lafarge, Péchiney, Mercedes, Nestlé, Renault, RATP, ministère de l'Équipement, Shell, Elf, La Poste... (M. GODET : 1991).

3.4.2. Les étapes de la démarche des scénarios

Le début du scénario, c'est la situation actuelle analysée de telle manière que l'on saisisse l'essentiel de sa réalité, et que l'on puisse dérouler son histoire par la suite. La méthode des scénarios comprend donc en général deux premières phases :

- La construction de la base qui consiste à décrire l'image de l'état actuel du système, à partir de laquelle l'étude prospective pourra se développer. Il s'agit de déceler les variables clés, c'est-à-dire les aspects les plus importants de l'analyse explicative, puis de prendre en compte les relations entre ces éléments.

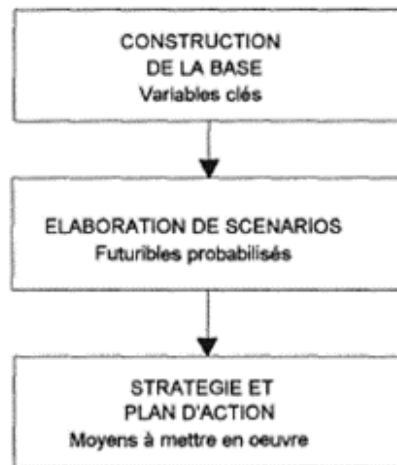
La base n'est pas le regroupement de tous les éléments quantifiés ou non, de la réalité, ni une description minutieuse de la situation existante, mais l'expression d'un système d'éléments dynamiques reliés entre eux, système lié lui-même à son environnement extérieur. La base est donc une représentation organisée de la réalité et utilisable pour atteindre l'objectif fixé par l'étude (G. POQUET : 1987).

- L'élaboration des scénarios proprement dite, qui est faite à partir des facteurs moteurs, des tendances lourdes, des stratégies des acteurs et des germes de changement décelés dans la phase précédente. Il s'agit ici de décrire sous forme de scénarios l'évolution du système, c'est-à-dire de modéliser l'ensemble des futuribles. Cette description des

différents scénarios est souvent complétée par une phase visant à affecter une probabilité à chaque scénario.

Enfin, la dernière étape de la démarche consiste à définir une stratégie de développement. Au vu des probabilités de réalisation des différents scénarios, et en fonction des valeurs et des objectifs propres à l'institution, il reste à définir les moyens à mettre en œuvre, les actions à engager pour se diriger vers le scénario le plus souhaitable pour l'institution ciblée.

Graphique 2 : Les étapes de la méthode des scénarios



Source : GODET, 1988

Une des principales contraintes de la méthode des scénarios est le temps : il faut en général un temps long pour suivre le cheminement décrit dans sa totalité. C'est pourquoi, lorsque l'on dispose de moins de temps, il est préférable de concentrer la réflexion sur le module qui paraît le plus important.

La première étape de la démarche prospective, conduisant à une analyse de compréhension critique du présent, est une étape essentielle, car, à l'évidence, un manque de pertinence à ce niveau a pour conséquence de biaiser l'ensemble de la démarche. Dans le cas de l'avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030, nous avons fait le choix de n'effectuer que la construction de la base et son traitement avec l'analyse structurelle MIC-MAC qui permet de mieux comprendre la dynamique d'évolution de cette question.

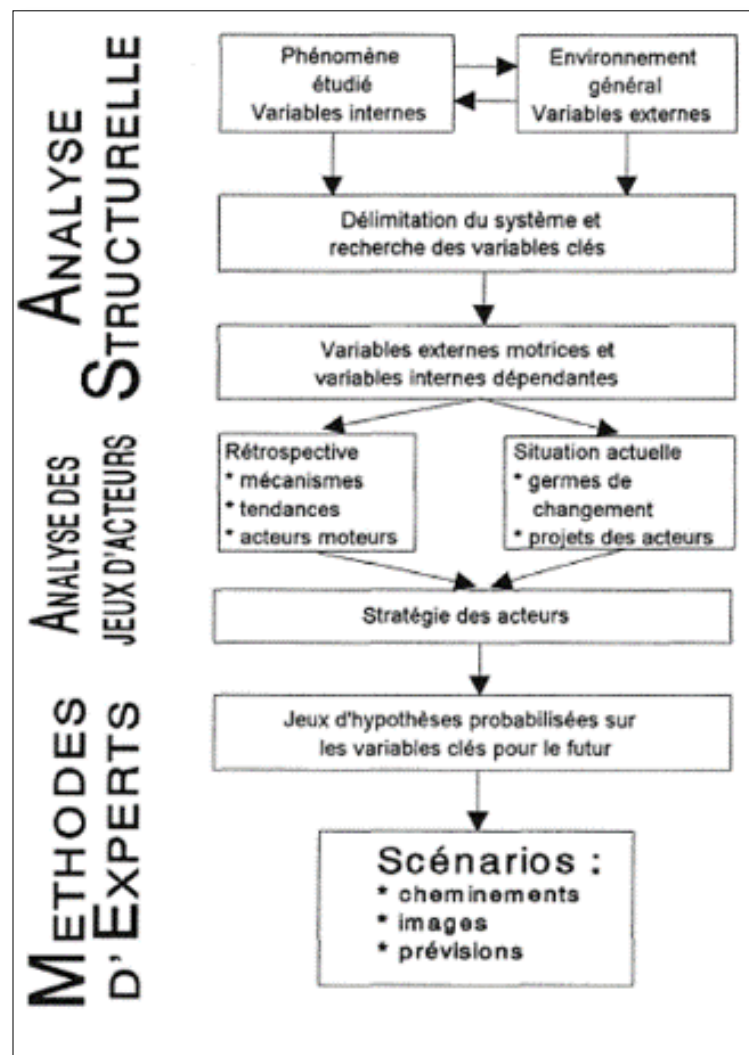
3.4.3. Les outils de la prospective

Avant de décrire en détail deux des outils utilisés couramment en prospective, notons que selon l'étape de la méthode des scénarios, correspondent des outils plus ou moins adaptés. Ainsi, la

première étape qui est basée sur l'analyse systémique peut s'appuyer sur des méthodes d'analyse structurale, comme celle que nous allons utiliser pour notre recherche (méthode MIC-MAC) et que nous décrirons ultérieurement.

Les scénarios, quant à eux, peuvent être élaborés en faisant appel à des méthodes d'experts, comme la méthode d'enquête DELPHI, ou comme la méthode SMIC (Système et matrice d'impacts croisés) telle que la décrit M. GODET (1988).

Graphique 3 : Méthode des scénarios et ses outils



Source : M. GODET, 1988

Enfin, au stade de la définition de la stratégie et du plan d'action, peuvent être utilisées des méthodes de choix en avenir incertain et en présence de critères multiples que sont les méthodes multicritères d'aides à la décision (Méthode ELECTRE par exemple).

Loin d'être exhaustif, ce rapide inventaire de quelques outils utilisables dans la méthode des scénarios montre les différentes familles auxquelles ils appartiennent : analyse systémique, méthodes d'experts, choix en avenir incertain. À ces familles il convient de rajouter des outils d'analyse de la stratégie des acteurs, de diagnostic stratégique, etc. L'ouvrage de M. GODET (1992) fournit un inventaire, et une description complète de l'ensemble de ces méthodes.

Quelles que soient les méthodes utilisées, il ne faut pas attendre d'une méthode de prospective ce qu'elle ne peut donner : décrire tout ce que l'avenir nous réserve. « *Nul ne peut le faire, car l'avenir est fait par le jeu des déterminismes, mais aussi par la liberté des hommes* » (M. GODET : 1977).

On peut d'ores et déjà remarquer que la plupart des méthodes utilisées dans la démarche prospective font, à des degrés divers, appel à des experts. En effet, l'utilisation d'experts est particulièrement intéressante, car elle permet de rassembler des pools de compétence, dans le cadre d'une approche prospective qui se veut globale et pluridisciplinaire. Cependant, la notion d'expert est une notion un peu floue qu'il convient donc d'explicitier.

3.5. Les méthodes d'analyse structurelle

Les méthodes d'analyse structurelle sont utilisées dans le cadre du premier module de la méthode des scénarios : la construction de la base, qui consiste à fournir une image synthétique du système étudié et de sa dynamique.

Il est assez difficile de fixer une origine précise pour l'analyse structurelle et de suivre son développement et ses ramifications. L'analyse structurelle fait partie d'une grande famille : celle de l'analyse des systèmes à laquelle se rattachent des disciplines et des techniques aussi variées que par exemple l'analyse factorielle, la dynamique des systèmes, etc.

3.5.1. Analyse structurelle, structure et stabilité du système

3.5.1.1. Principes et objectifs de l'analyse structurelle

En s'inscrivant dans le cadre de l'approche systémique, l'analyse structurelle vise à appréhender le tout dans la complexité de ses interrelations. « *Une approche multidirectionnelle est nécessaire pour appréhender les systèmes : il n'y a ni début ni fin dans l'analyse des systèmes* » (TENIEREBUCHOT : 1973).

Le terme de structure désigne « l'ensemble des relations caractéristiques de la totalité étudiée », et ainsi, « l'appréhension de la structure d'un système semble un moyen privilégié d'étudier celui-ci. La structure constitue la clé de la dynamique du système. » (J.-F. LEFEBVRE : 1982).

En effet, si la structure permet de préciser l'arrangement des éléments d'un système, son organisation, d'après le réseau des relations que ces éléments ont entre eux, elle doit en conséquence permettre de déduire le mode de fonctionnement du système et, finalement, conduire à analyser et comprendre le processus de changement.

L'analyse structurelle utilise le plus souvent la théorie des graphes pour étudier la structure des relations qu'elle modélise. Avant d'en exposer les principes, quelques éléments de vocabulaire sur les graphes sont nécessaires et qui sont résumés par M. FORSE (1991) dans le tableau ci-dessous :

Graphe	Schéma constitué par un ensemble de points et par un ensemble de flèches reliant chacune deux points. Un graphe est souvent orienté (nous l'avons supposé implicitement en parlant de « flèches »).
Chaîne	Une chaîne de longueur n est une séquence de flèches telle que chaque flèche ait une extrémité commune avec la flèche qui précède et la flèche qui suit.
Chaîne élémentaire	Une chaîne est élémentaire si elle ne passe pas deux fois par le même sommet.
Chemin	Un chemin est une chaîne dont les flèches sont orientées dans le même sens.
Circuit	Un circuit est un chemin dont l'extrémité initiale coïncide avec l'extrémité terminale.
Boucle	Une boucle est un circuit à deux flèches.

Le modèle utilisé dans l'analyse structurelle ne repose pas sur un système d'équations linéaires comme en économétrie, mais représente la structure d'un système comme un ensemble d'éléments interreliés par des relations d'influence. La nature de ces relations est susceptible de

recouvrir des formes extrêmement variées, et cela constitue une source de confusion et donc d'incohérence. Le modèle retenu ici est celui préconisé par J.-L. LE MOIGNE (1977) et nous considérerons les relations par le simple fait qu'elles expriment une « influence », quelle que soit cette dernière.

Dans la suite de notre travail, nous appellerons variables les éléments du système. L'objectif de l'analyse structurelle est donc de mettre en lumière la structure des relations entre les variables qualitatives, quantifiables ou non, qui caractérise le système étudié.

La problématique de l'analyse structurelle peut être multiple. Elle peut viser à déterminer :

- la stabilité du système ;
- l'identification des éléments essentiels ;
- la décomposition du système ;
- l'étude du comportement du système par simulation.

La méthode MIC-MAC vise l'identification des éléments essentiels (C. GUIGOU et J. BARRAND : 1984), ainsi qu'une meilleure compréhension de la structure du système. Il faut remarquer que cet objectif n'est pas incompatible avec les autres, car les variables essentielles jouent évidemment un grand rôle dans la stabilité du système. Concrètement, l'analyse structurelle permet de décrire un système à l'aide d'une matrice mettant en relation tous les éléments constitutifs du système.

3.5.1.2. Stabilité du système et éléments essentiels

À partir de la matrice structurelle, la méthode MIC-MAC va rechercher les causes d'instabilité du système. Elle cherche à déterminer les facteurs qui sont susceptibles de provoquer cette instabilité. Ce sont ces facteurs d'instabilité que l'on appellera « variables essentielles ». Le principe mis en œuvre par MIC-MAC est de prendre en compte tous les chemins (mis en évidence par la multiplication de la matrice structurelle), et de considérer une variable comme d'autant plus importante que le nombre de circuits qu'elle peut atteindre est grand.

La matrice structurelle comptabilise donc la fréquence et non l'intensité, ou la qualité des relations. Cette fréquence est une approche de la variété du système (GONOD : 1990). En effet, S. BEER (1970) a observé que « *la variété d'un système se mesure par le nombre de lignes joignant les éléments* ». La variété est une notion cybernétique importante qui exprime le

nombre d'états différents que peut présenter un système. La variété est donc une mesure de sa complexité, car plus la variété du système est élevée, plus ses possibilités de bifurcation sont grandes.

Dans la méthode MIC-MAC, on ne tient pas compte de la qualité de la liaison. En effet dans cette approche, c'est finalement le nombre d'influences qui rend une variable déterminante ou non. Affirmer que ce sont ces « variables importantes » qui sont la cause essentielle de l'instabilité du système relève surtout de l'intuition.

3.5.1.3. Applications de l'analyse structurelle

La raison d'être de la prospective est d'étudier la dynamique des systèmes et d'en déceler les trajectoires possibles pour agir sur les futurs. Pour cela, il lui faut donc identifier la structure du système. Au niveau des techniques utilisées, l'analyse structurelle s'est inspirée de la matrice d'entrées-sorties de LEONTIEV, de la théorie des graphes et des travaux de simulation de recherche opérationnelle menés surtout au sein de la Rand Corporation.

Cependant, si la technique utilisée a surtout été développée aux États-Unis, il semblerait que LÉVI-STRAUSS, en France, avec ses recherches sur le structuralisme en ait développé l'idée et la philosophie. Quant aux techniques d'analyse structurelle, elles ont été introduites par le professeur WANTY qui appartenait à la filiale belge du groupe Metra International et enseigna à l'université de Paris Dauphine dans les années 1969-1970. Elles ont été ensuite développées par quelques-uns de ses élèves comme M. TENIERE-BUCHOT, et par la suite par M. SAINT-PAUL, M. GODET.

L'analyse structurelle qui nous intéresse ici est celle qui s'est développée surtout depuis les années 1970 dans les milieux de l'analyse de systèmes et de la prospective, tant aux États-Unis qu'en Europe, et a déjà fait l'objet de plusieurs recherches et de très nombreuses applications dans les entreprises et les administrations. Dans le tableau ci-dessous, nous présentons quelques domaines d'applications de l'analyse structurelle comme cités dans le n° 71 de la revue *futurible* :

Les déterminants du transport aérien	La demande de biens d'environnement
La demande de passagers long-courrier	Le nucléaire
La construction aéronautique	Le système hydraulique français
La construction navale au Portugal	Le système migratoire de la CEE
L'industrie pétrochimie mondiale	La motivation des cadres d'entreprise
L'industrie européenne automobile	Le domaine skiable des 3 Vallées
L'industrie des cosmétiques	La poste
Le secteur laitier	Les assurances
Les foires et salons d'exposition en France	La Banque de France
La distribution de matériel électrique	La consommation de produits bancaires par les ménages
La demande de transport collectif	L'Algérie et l'évolution géopolitique
Le Vidéotex	Les transports en commun en région parisienne

L'analyse structurelle poursuit deux objectifs complémentaires : se doter dans un premier temps, d'une représentation aussi exhaustive que possible du système étudié, afin dans un deuxième temps, de réduire la complexité du système aux variables essentielles.

D'après J.-F. LEFEBVRE (1982), les objectifs de l'utilisation de ce type de méthodes peuvent être les suivants :

- L'analyse structurelle peut aider à la réflexion sur un système, en vue de construire un modèle plus élaboré bien que s'inspirant toujours de l'analyse des systèmes, par exemple la dynamique des systèmes ;
- Elle peut être utilisée seule, en vue par exemple de la réflexion sur des choix stratégiques ;
- Elle peut enfin prendre place dans une phase ultérieure pour la construction d'un modèle pour guider l'action, pour faciliter la communication ou l'adhésion d'un groupe à un objectif.

L'analyse structurelle fournit des résultats qui peuvent conduire soit à une réflexion prévisionnelle (recherche des variables clés sur lesquelles doit se porter en priorité l'action de

prospective), soit à une réflexion décisionnelle (recherche, identification des variables sur lesquelles il faut agir pour parvenir aux objectifs que l'on s'est fixés).

En France, l'utilisation décisionnelle de l'analyse structurelle a plutôt été développée par M. TENIERE-BUCHOT (1973) avec le modèle POPOLE, alors que l'utilisation prévisionnelle a plutôt été développée par M. GODET et DUPERRIN (1973) grâce à une étude faite au CEA en 1972.

En analyse structurelle, les techniques de traitement des matrices sont soit explicatives, soit descriptives. Les premières tentent de faire apparaître une hiérarchisation des variables les unes par rapport aux autres, les secondes ont pour but de dégager des groupes de variables qui aident à comprendre par leur agencement la structure globale du système. La méthode MIC-MAC développée par M. GODET appartient à la première catégorie.

Nous allons décrire les principes et le déroulement pratique de la méthode MIC-MAC qui a été retenu dans le cadre de notre recherche.

3.5.2. La méthode MIC-MAC

MIC-MAC signifie : **M**atrice d'**i**mpacts croisés, **M**ultiplication appliquée à un classement. Méthode d'analyse structurelle, la méthode MIC-MAC vise à faire apparaître les variables clés dans l'évolution du système. Dans l'esprit de la méthode MIC-MAC, l'importance d'une variable se mesure moins par ses relations directes, que par ses millions de relations indirectes. L'apport de MIC-MAC dans l'analyse structurelle, est donc de faire ressortir les variables cachées du système, c'est-à-dire les variables jouant un rôle déterminant dans la dynamique du système par leur grand nombre de relations indirectes.

En préalable au traitement MIC-MAC proprement dit, appliqué à la matrice décrivant les relations existantes entre les variables du système, il convient bien évidemment de construire cette matrice, appelée matrice structurelle, en respectant un certain nombre d'étapes :

- Délimitation du système, constitué par le phénomène étudié et son, environnement général (politique, économique, technologique, etc.) ;
- Constitution de la liste des variables décrivant le système ;
- Construction et remplissage de la matrice d'analyse structurelle par analyse des relations directes entre les variables du système ;

- Application du traitement MIC-MAC à la matrice structurelle, afin de dégager les variables clés dans la dynamique du système.

3.5.2.1. Délimitation du système

La délimitation du système étudié constitue une phase très importante. En effet, il faut prendre garde à ne pas exclure a priori du champ de l'étude les variables qui sont actuellement sans influence sur le phénomène étudié, mais qui pourraient à long terme jouer sur son évolution. À l'inverse, il convient de limiter les variables au phénomène étudié, afin d'éviter de faire, pour chaque étude, une prospective mondiale. On cherche à appréhender un système composé non seulement du phénomène qui nous intéresse, mais aussi de tout ce avec quoi il interagit et sur lequel il a en général moins de pouvoir, c'est-à-dire son environnement. À ce sujet, J. LESOURNE écrit :

« Pour caractériser un système particulier, il faut naturellement être capable de dire quels éléments et quelles relations font ou ne font pas partie d'un système. Il y a souvent des possibilités de choix dans la fixation des limites.

Est-ce qu'appartiennent au système « pays » tous ceux qui vivent sur son sol ou tous ceux qui ont sa nationalité quel que soit le lieu de résidence ? Comment déterminer les frontières d'un système urbain sur le triple plan du tracé géographique, de la population concernée et des biens et services considérés ? La plupart du temps, un système est défini, et souvent arbitrairement, comme une partie découpée dans l'univers et, choisissant le découpage, on définit à la fois le système et le reste de l'univers, cet environnement dont les interactions avec le système seront l'un des sujets de réflexion ». (Jacques Lesourne 1976 : 82)

Délimiter le système consiste en fait à dresser une liste la plus exhaustive possible, des variables à prendre en compte, quantifiables ou non, afin d'avoir une vision aussi complète que possible du système et de son environnement. On parvient ainsi à une définition assez précise du système étudié.

3.5.2.2. Constitution de la liste des variables

Un certain nombre de méthodes de créativité comme des entretiens avec des experts, des réunions de groupe, des brainstormings, peuvent être utilisées pour constituer la liste des variables.

Chaque variable doit être définie de façon claire et précise, et il faut absolument éviter les recouvrements mutuels entre variables. Cette étape est essentielle, car *« tout va dépendre en effet du degré d'exhaustivité et de signification de la liste qui va être constituée. On doit signaler qu'un tel choix de départ conditionne nécessairement le déroulement, et donc les résultats de l'analyse »* (TENIERE-BUCHOT : 1973).

Pour des raisons pratiques, liées notamment à l'étude systématique des relations entre toutes les variables, le nombre de variables ne peut excéder quelques dizaines. Cela conduit à regrouper plus ou moins arbitrairement des sous-variables ayant trait à une même dimension du problème.

Après avoir recensé sous forme de liste l'ensemble des variables constitutives du système et de son environnement, ces variables peuvent être classées en deux catégories :

- les variables internes caractérisant le phénomène étudié ;
- les variables externes caractérisant l'environnement explicatif général du phénomène étudié.

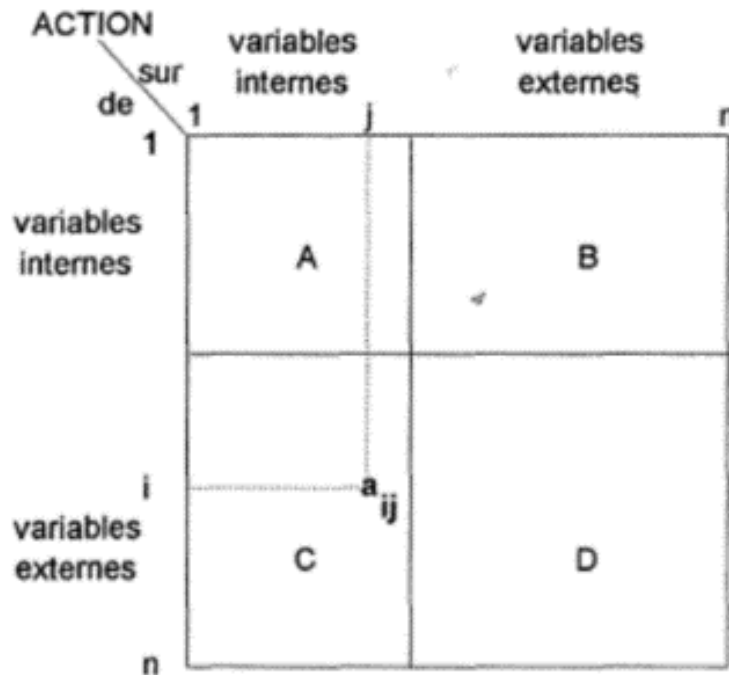
Il convient de noter ici qu'à ce stade de la démarche, la liste des variables ainsi constituée n'est pas figée, du fait qu'une variable n'existe que par rapport à ses relations (cf. M. GODET), la liste des variables sera nécessairement remise en cause lors du remplissage de la matrice d'analyse structurelle. De la formulation des liaisons comme de l'analyse de la matrice peuvent résulter des remises en cause ou des définitions plus précises des variables, ce qui entraîne un réexamen des liaisons. Les variables et les relations qu'elles entretiennent se perfectionnent donc mutuellement par un processus itératif.

3.5.3. Matrice d'analyse structurelle

Après avoir dressé la liste des variables, il s'agit de mettre en relation l'ensemble de ces variables. Dans une vision systémique, une variable n'existe en effet que par ses relations. La mise en relation systématique des différentes variables entre elles se fait à l'aide de la matrice

d'analyse structurelle qui est un tableau à double entrée. Pour chaque couple de variables **i, j**, il s'agit de répondre à la question : y a-t-il une influence directe de la variable **i** sur la variable **j** ?

Graphique 4 : Matrice d'analyse structurelle



A : Action des variables internes sur elles-mêmes
B : Action des variables internes sur les variables externe
C : Action des variables externes sur les variables interne
D : Action des variables externes sur elles-mêmes

Source M. GODET, 1988

Les coefficients **a_{ij}** composant la matrice d'analyse structurelle caractérisent l'action directe de la variable **i** sur la variable **j**. Chaque élément **a_{ij}** de cette matrice peut prendre les valeurs 1 ou 0 :

- $a_{ij} = 1$ si la variable **i** agit sur la variable **j** directement ;
- $a_{ij} = 0$ sinon.

Afin de garder la possibilité d'effectuer une analyse de sensibilité, en tenant compte d'un nombre plus ou moins élevé de relations, il est possible de distinguer plusieurs intensités de la relation entre deux variables (GUIGOU et BARRAND, 1984) :

Très forte (TF)

Forte (F)

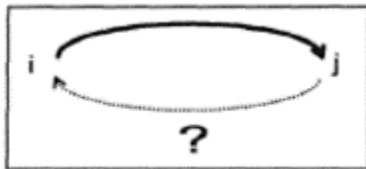
Moyenne (M)

Faible (F)

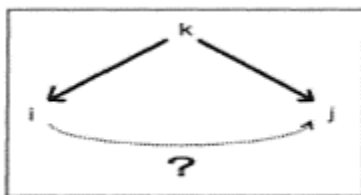
Très faible (TF)

Potentielle (P)

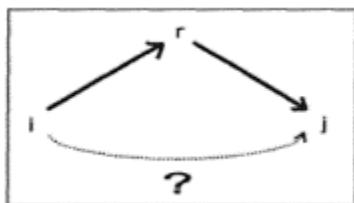
Le repérage d'une relation entre deux variables suppose que l'on ait au préalable reconnu le sens de la relation, et que l'on ait déterminé s'il s'agit d'une relation directe (une variation d'une variable entraîne directement une variation de l'autre), ou d'une influence, passant par des variables intermédiaires. Avant de répondre à l'existence d'une relation entre deux variables, il faut donc répondre systématiquement à trois questions :



1. Y-a-t-il bien action de la variable **i** sur la variable **j** ou bien la relation n'est-elle pas plutôt de **j** vers **i** ?



2. Y a-t-il action de **i** vers **j** ou bien n'y a-t-il pas colinéarité, une troisième variable **k**, agissant sur **i** et **j** ?



3. La relation de **i** à **j** est-elle directe ou bien passe-t-elle par l'intermédiaire d'une autre variable de la liste ?

Cette procédure d'interrogation systématique permet d'éviter de nombreuses erreurs dans le remplissage de la matrice.

Avec un système composé de n variables, le remplissage de la matrice revient à se poser n^2-n questions, donc par exemple avec dizaine de variables, il faut se poser 90 questions (10 x 10 - 10, les éléments de la diagonale étant mis à zéro).

Le remplissage de la matrice est donc une étape particulièrement lourde et consommatrice en temps. L'un des principaux intérêts de la méthode est de créer un langage commun au sein du groupe de travail, une progression des connaissances de chacun, une ouverture sur d'autres façons d'aborder les problèmes.

3.5.4. Traitement MIC-MAC

La constitution de la liste des variables nous a conduit à être le plus exhaustif possible. Il convient maintenant de réduire la complexité du système et de détecter quelles en sont les variables clés. Notre système est composé de deux sortes de variables essentielles :

- d'une part les variables externes qui sont les plus influentes et les plus explicatives, appelées variables motrices,
- d'autre part, les variables internes qui sont les plus sensibles à cet environnement, appelées variables dépendantes.

L'objet de la méthode MIC-MAC est de repérer les variables motrices et dépendantes (les variables clés), en analysant les variables au niveau de leurs relations directes, ainsi qu'au niveau de leurs relations indirectes.

L'hypothèse sur laquelle repose la méthode MIC-MAC est en effet que l'importance d'une variable dépend du nombre de relations (directes et indirectes) qui arrivent à cette variable ou en repartent.

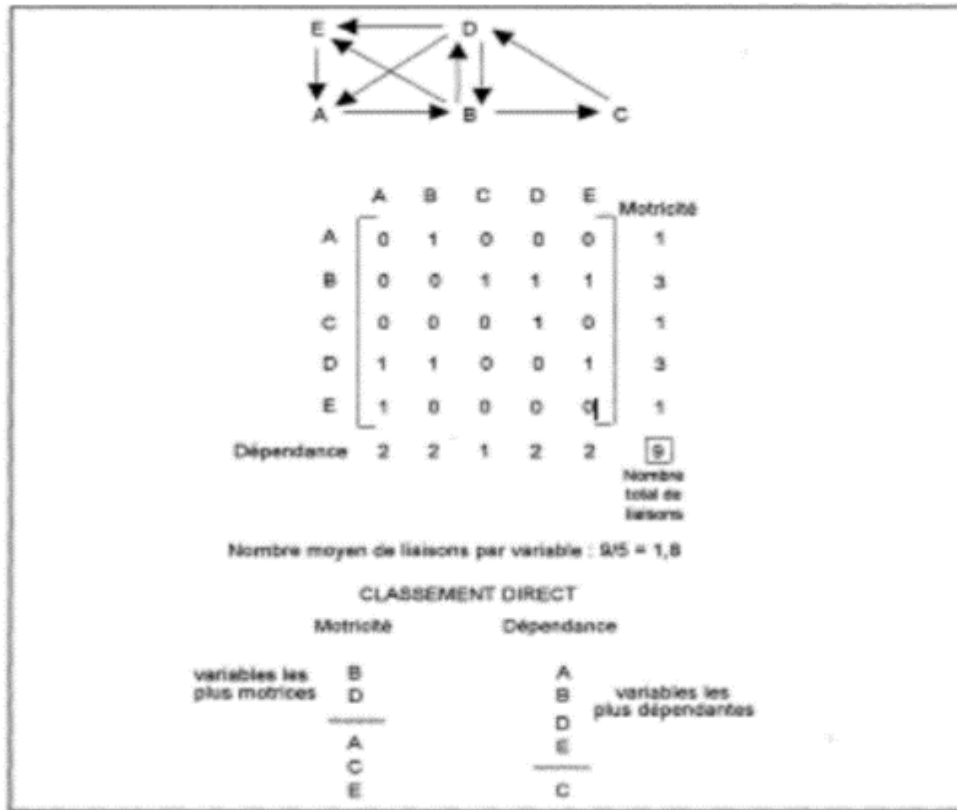
3.5.4.1. Classement direct

La première analyse effectuée est dite directe, car elle ne prend en compte que les relations directes entre les variables. Cette analyse est faite sur la matrice structurelle construite précédemment qui rend compte de l'ensemble des relations directes entre variables. Cette matrice permet d'établir deux types d'indicateurs pour chaque variable (Graphique n° 5) :

- un indicateur de dépendance, qui est la somme des a_{ij} de la colonne j , et qui représente le nombre de fois où la variable j subit l'influence d'autres variables ;

- un indicateur de motricité, qui est la somme des a_{ij} de la ligne i , et qui représente le nombre de fois où la variable i influence d'autres variables.

Graphique 5 : Indicateurs de dépendance et de motricité directs – Classement direct



Source : M. GODET, 1988

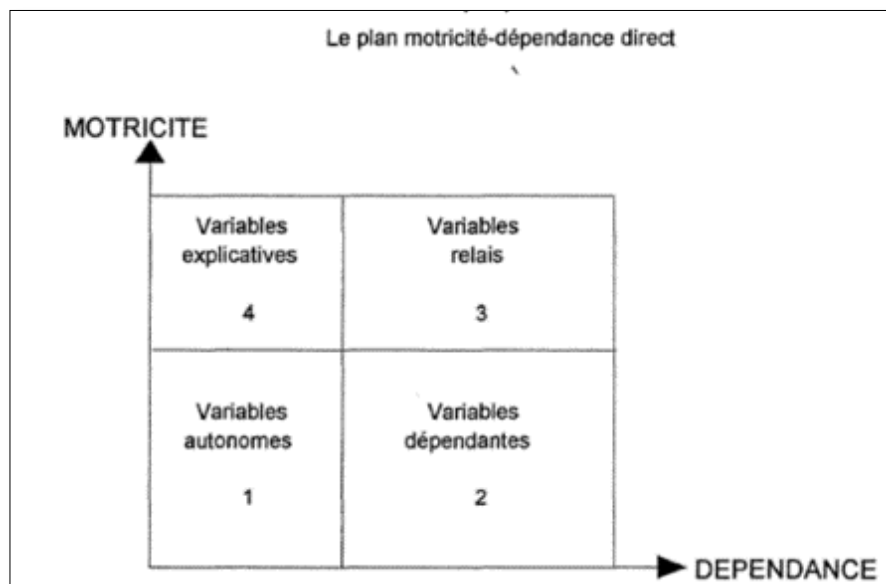
Ces deux indicateurs permettent de classer (classement direct) les variables, d'une part selon leur degré de dépendance, d'autre part selon leur degré de motricité. Il faut noter que les additions en ligne ou en colonne, pour évaluer le degré de motricité ou de dépendance des variables supposent de transformer ce qui n'était qu'une série de liaisons qualitatives en une suite de liens quantitatifs de pondération identique.

La somme de tous les indicateurs de motricité d'une part, de tous les indicateurs de dépendance, d'autre part, sont tous les deux la somme de tous les éléments de la matrice initiale, c'est-à-dire la somme de toutes les liaisons du système.

Si on divise cette somme par le nombre de variables, on obtient la valeur moyenne de liaisons par variable. C'est la comparaison de l'indicateur de motricité ou de dépendance, à cette valeur moyenne qui permet de juger de l'intensité ou du degré de motricité ou dépendance de chaque variable.

Disposant de deux indices pour chaque variable, nous pouvons les représenter facilement dans un plan permettant de donner une vue d'ensemble synthétique du système du point de vue des relations directes entre variables. En abscisse seront portés les indices de dépendance, et en ordonnée, les indices de motricité. Ce plan est appelé plan motricité-dépendance :

Graphique 6 : Le plan de motricité dépendance direct



Source : F. GODET, 1988

On divise habituellement le plan motricité-dépendance en quatre secteurs :

- Secteur 1 : variables peu motrices et peu dépendantes (variables autonomes) ;
- Secteur 2 : variables peu motrices et très dépendantes (variables dépendantes) ;
- Secteur 3 : variables très motrices et très dépendantes (variables relais) ;
- Secteur 4 : variables très motrices et peu dépendantes (variables explicatives ou motrices).

Les variables du secteur **1** sont relativement déconnectées du système étudié, elles constituent des tendances lourdes.

Les variables du secteur **2** sont surtout des variables qui se caractérisent par leur dépendance, ce sont des variables résultat dont l'évolution s'explique par les variables des secteurs **3** et **4**.

Les variables du secteur **3** sont à la fois très motrices et très dépendantes, et sont donc par nature très instables. C'est pourquoi une attention particulière devra leur être portée, car elles peuvent exercer une grande influence sur la dynamique du système.

Les variables du secteur **4**, enfin, sont caractérisées par leur motricité, et conditionnent donc le reste du système.

L'analyse du plan motricité-dépendance direct demande beaucoup de prudence, car, rappelons-le, il ne représente que les relations directes entre les variables du système, et ne prend pas en compte les boucles et effets indirects qui peuvent être aussi déterminants dans la dynamique du système.

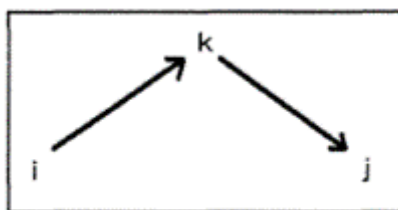
3.5.4.2. Classement indirect

L'analyse des relations directes ne permet pas de déceler les variables « cachées » qui ont parfois une forte influence sur l'évolution du système, sous l'effet de leurs relations indirectes. Une matrice courante comportant plusieurs dizaines de variables peut renfermer plusieurs millions d'interactions sous forme de chaînes d'influence et de boucles de réaction.

Un réseau de relations aussi complexe ne peut être appréhendé directement par l'esprit humain. Il convient donc de simplifier cet entrelacement de relations, afin d'en appréhender l'essentiel : c'est l'objet du traitement MIC-MAC qui va être appliqué à la matrice structurelle.

Le principe du traitement MIC-MAC, basé sur une multiplication matricielle, s'appuie sur les propriétés classiques des matrices booléennes.

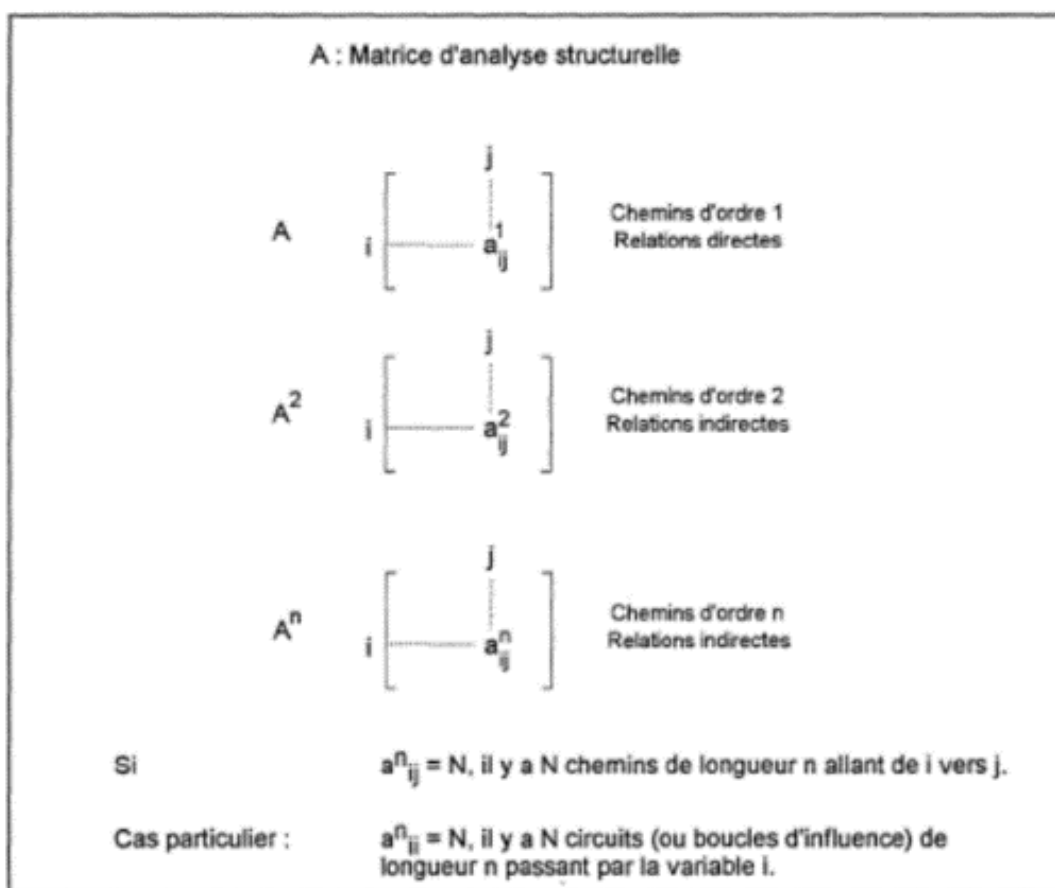
Prenons l'exemple d'une relation indirecte entre la variable **i** et la variable **j** qui passe par l'intermédiaire d'une variable **k**. Cette relation indirecte entre **i** et **j** n'est pas prise en compte dans la matrice structurelle de départ.



L'élévation au carré de la matrice va mettre en évidence l'ensemble des relations d'ordre 2 telles que celles liant **i** à **j**.

La matrice de départ A élevée au carré A^2 , met donc en évidence les relations d'ordre 2. De la même façon, en calculant A^3, A^4, \dots, A^n , on met en évidence les relations d'ordre 3, 4, ..., **n**.

Graphique 7 : Multiplication de la Matrice d'analyse structurelle



Source : F. GODET, 1988

J.-F. LEFEBVRE (1982) a montré qu'en utilisant l'arithmétique classique comme le fait le traitement MIC-MAC, les chemins dont le nombre est donné par **anij** ne sont pas

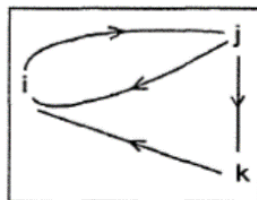
nécessairement élémentaires. Au fur et à mesure qu'on élève la matrice à des puissances successives, on prend en compte des chemins déjà comptabilisés. Cette caractéristique n'est pas gênante dans le cas de MIC-MAC, le but n'étant pas de compter les chemins élémentaires.

On en déduit, pour chaque itération, une nouvelle hiérarchie des variables, classées cette fois en fonction du nombre d'actions indirectes qu'elles exercent ou qu'elles subissent. On constate qu'à partir d'une certaine puissance, en général dès la puissance 7 ou 8, la hiérarchie reste stable. À partir d'une certaine puissance, en élevant la matrice à des puissances supérieures, les valeurs augmentent, mais l'ordre reste en effet identique.

C'est cette hiérarchie qui constitue le classement MIC-MAC, ou classement indirect. Le programme MIC-MAC utilise ainsi une propriété remarquable des matrices booléennes. Il faut noter que cette propriété est empirique et qu'elle n'a pas fait l'objet, à notre connaissance, d'une démonstration rigoureuse. Cependant, les auteurs ayant utilisé cette méthode de multiplication matricielle (M. GODET, J.-F. LEFEBVRE, M. FORSE) ont noté que dans tous les cas rencontrés, elle s'est vérifiée.

Pour illustrer cette démarche, nous reprenons un exemple tiré des travaux de J.-F. LEFEBVRE (1982) et repris par M. GODET (1988).

En considérant les trois variables **i**, **j**, et **k** dont les relations sont schématisées de la manière suivante :



La matrice structurelle A s'écrit alors de cette manière :

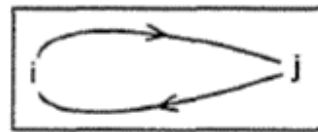
$$A = \begin{array}{|c|c|c|} \hline 0 & 1 & 0 \\ \hline 1 & 0 & 1 \\ \hline 1 & 0 & 0 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{|c|} \hline 1 \\ \hline 2 \\ \hline 1 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{Somme des} \\ \text{éléments de} \\ \text{chaque ligne} \end{array}$$

$$\begin{array}{|c|c|c|} \hline 2 & 1 & 1 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{Somme des} \\ \text{éléments de} \\ \text{chaque colonne} \end{array}$$

Dans cette matrice, les éléments de la diagonale sont toujours mis à zéro : on ne prend pas en compte l'influence d'une variable sur elle-même, alors que dans les liaisons indirectes (mises à jour grâce à la multiplication de la matrice par elle-même), on tient compte des effets d'une variable sur elle-même.

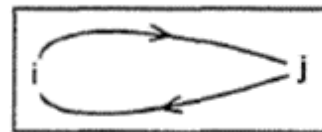
Le chiffre 1 dans la première ligne, première colonne signifie qu'il existe un chemin de longueur 2 allant de **i** vers **j**.

$$A^2 = \begin{array}{|c|c|c|} \hline 1 & 0 & 1 \\ \hline 1 & 1 & 0 \\ \hline 0 & 1 & 0 \\ \hline \hline 2 & 2 & 1 \\ \hline \hline \end{array}$$

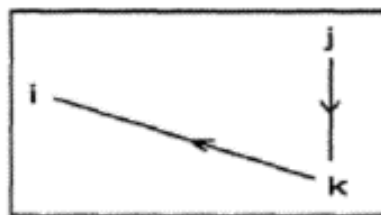


Le chiffre 1 dans la deuxième ligne, première colonne signifie qu'il existe un chemin de longueur 2 pour aller de **j** à **i**.

$$A^3 = \begin{array}{|c|c|c|} \hline 1 & 1 & 0 \\ \hline 1 & 1 & 1 \\ \hline 1 & 0 & 1 \\ \hline \hline 3 & 2 & 2 \\ \hline \hline \end{array}$$



Les éléments de la matrice élevée à la puissance 3 indiquent les chemins et les circuits de longueur 3 pour aller d'une variable à une autre



$$A^4 = \begin{array}{|c|c|c|} \hline 1 & 1 & 1 \\ \hline 2 & 1 & 1 \\ \hline 1 & 1 & 0 \\ \hline \hline 4 & 3 & 2 \\ \hline \hline \end{array}$$

$$A^5 = \begin{array}{|c|c|c|} \hline 2 & 1 & 1 \\ \hline 2 & 2 & 1 \\ \hline 1 & 1 & 1 \\ \hline \hline 5 & 4 & 3 \\ \hline \hline \end{array}$$

$$A^6 = \begin{array}{|c|c|c|} \hline 2 & 2 & 1 \\ \hline 3 & 2 & 2 \\ \hline 2 & 1 & 1 \\ \hline \hline 7 & 5 & 4 \\ \hline \hline \end{array}$$

Il est intéressant d'observer que les classements en ligne et en colonne deviennent stables à partir d'un certain ordre, ici à partir de l'ordre 4.

À l'issue du traitement MIC-MAC (multiplication de la matrice structurelle par elle-même jusqu'à obtention de la stabilité des classements de motricité et de dépendance), on obtient une nouvelle hiérarchie des variables en ce qui concerne leur motricité et dépendance, appelé classement indirect et qui tient compte des innombrables relations indirectes entre variables.

Il est possible de tester la sensibilité des résultats en fonction de l'intensité des relations entre variables. Dans un premier passage, on ne prend en compte, par exemple, que les intensités fortes ou très fortes ($F=1$ et $TF=1$), dans les passages suivants on intègre des relations plus faibles.

En général, la structure des résultats est assez peu sensible aux modifications de la matrice d'incidence. Plus précisément, en ajoutant ou en supprimant des termes "1" de la matrice, notamment par la prise en compte des relations dites "Faibles" ou "Potentielles", les classements ne sont pas fondamentalement modifiés (LEFEBVRE, 1982).

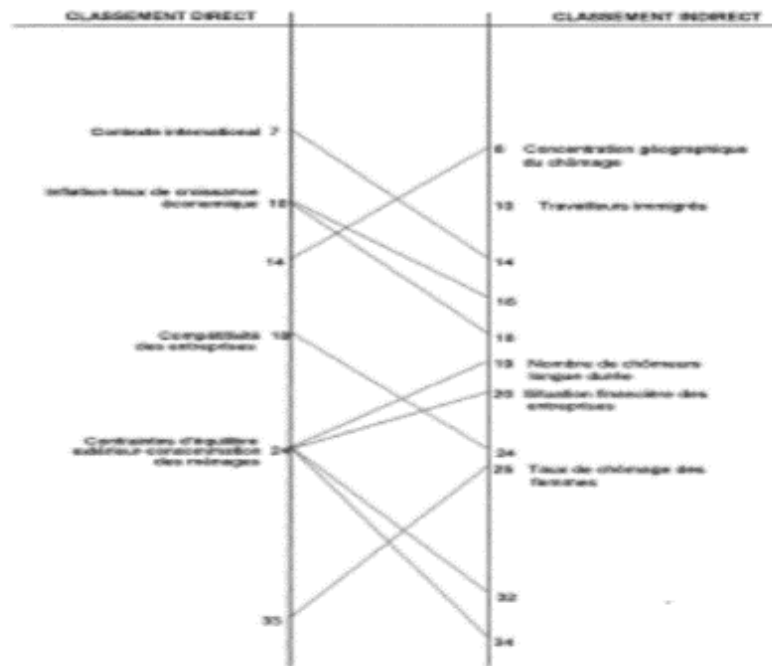
3.5.4.3. Comparaison entre le classement direct et le classement indirect

Qu'il s'agisse de motricité ou de dépendance, l'étude du classement indirect aide à déceler les variables essentielles du système. De plus, la comparaison entre le classement direct donné par la matrice structurelle, et le classement indirect après multiplication de la matrice, pose de nombreuses questions qui peuvent aider à mieux comprendre la dynamique du système.

La comparaison des classements se fait d'une part pour la motricité, d'autre part pour la dépendance des variables. Pour visualiser les changements de classements, on utilise deux types de schémas.

Le premier, consiste à placer à gauche le rang des variables du classement direct, et à droite le rang des variables du classement indirect. Des flèches joignent chaque classement, ce qui permet de visualiser comment chaque variable évolue. Cependant ce type de schéma devient assez vite difficile à lire lorsqu'on a plusieurs dizaines de variables. En général, on ne prend donc que les variables dont les reclassements sont les plus forts.

Graphique 8 : Schéma de classement des variables par dépendance ou influence

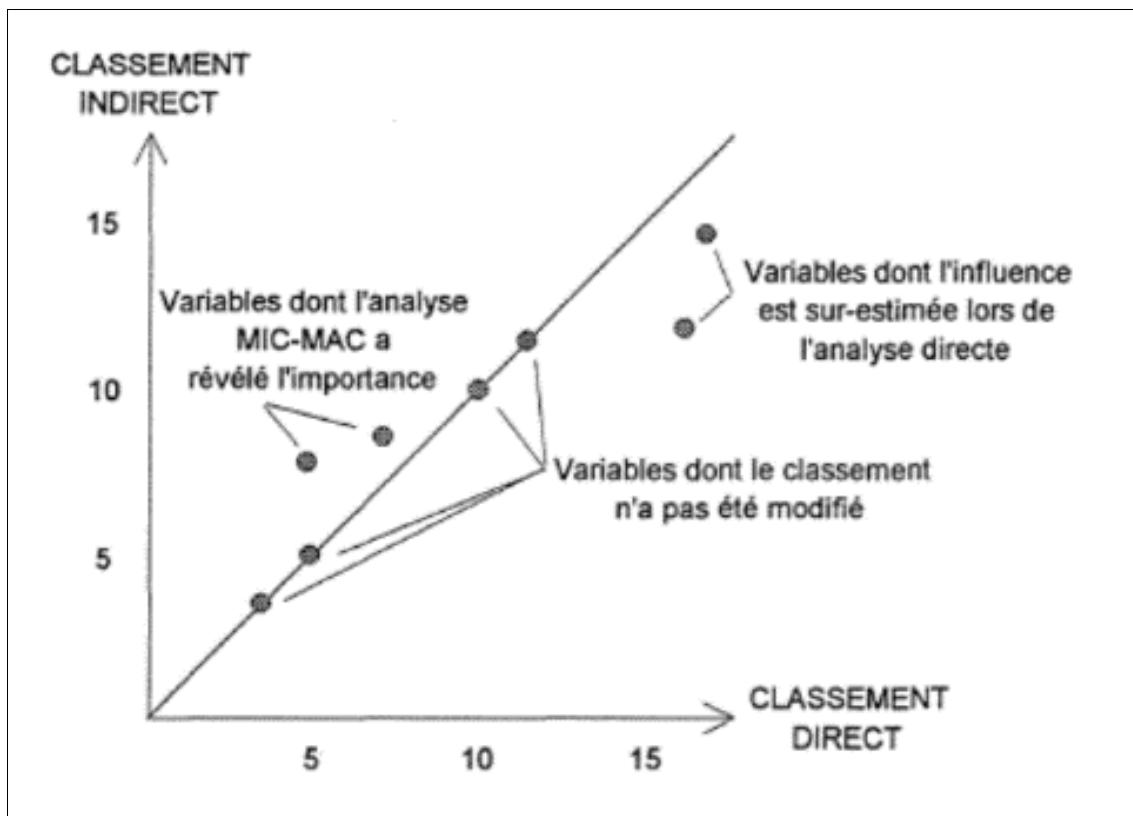


Source : F. GODET, 1988

Sur ce schéma, on lit à gauche le rang de motricité des variables en classement direct, et à droite le rang en classement indirect. Des flèches joignent les deux classements de façon à visualiser les variations de rang. Généralement, on ne fait figurer que les variables dont les reclassements sont les plus élevés afin de conserver la lisibilité à ce graphique.

Le second schéma permettant de comparer le classement indirect au classement direct est un plan dont l'abscisse est constituée par le rang de la variable en classement direct, et dont l'ordonnée, le rang en classement indirect (Graphique n 9). On repère ainsi les changements de classement principaux par rapport à la diagonale.

Graphique 9 : Comparaison du classement indirect et du classement direct pour la motricité



Source : F. GODET, 1988

L'intérêt de la comparaison des classements directs et indirects est de mettre en évidence des variables qui seraient restées cachées si l'on n'avait tenu compte que des relations directes. D'autre part, certaines variables dont l'influence directe était élevée voient leur influence sur la dynamique du système réduite du fait de leurs faibles influences indirectes.

Généralement, comme l'indique M. GODET (1988), 80 % des résultats confirment l'intuition première, ce qui pourrait amener à se poser des questions concernant l'intérêt de la méthode, mais ce qui permet d'accorder du crédit aux 20 % de résultats contre-intuitifs.

La méthode MIC-MAC permet donc, par la multiplication de la matrice structurelle initiale, de fournir une image des relations indirectes entre les variables, et donc de dégager les variables clés d'évolution du système. Son objectif principal est donc la hiérarchisation des éléments du système.

3.6. Intérêts et limites des méthodes d'analyse structurelle

L'approche d'un système caractérisé par un réseau complexe de relations entre variables par la méthode d'analyse structurelle, comme la méthode MIC-MAC, conduit à une simplification du système initial, et donc à une meilleure compréhension de celui-ci. En effet, cette méthode permet de dégager les résultats suivants :

- les variables les plus motrices (celles qui ont le plus d'influence sur l'évolution du système) ;
- les variables les plus dépendantes ;
- les variables stables (peu motrices et peu dépendantes) ;
- le réseau des relations entre les variables (chaînes d'influence) ;
- un regroupement entre variables ayant de fortes similitudes permettant de résumer le système à quelques macro-variables.

Cette simplification du système permet de dégager les variables importantes pour son évolution, de mieux comprendre ses mécanismes d'évolution, et, si l'on veut poursuivre dans la méthode des scénarios, de formuler des hypothèses pour son avenir.

À son encontre, on peut reprocher à la méthode d'analyse structurelle, sa lourdeur. En effet, l'analyse repose sur la construction initiale de la matrice structurelle. C'est cette étape qui est, et de très loin, la plus consommatrice en temps, la plus lourde à mettre en œuvre. Les autres limites de la méthode tiennent à son caractère subjectif lors de la définition de la liste des variables, forcément limitée à quelques dizaines, et lors du remplissage de la matrice de relations directes.

La méthode d'analyse structurelle représente avant tout un outil de structuration des idées, et de réflexion systématique sur un problème (M. GODET : 1991). L'obligation de se poser plusieurs milliers de questions amène certaines interrogations et conduit à mettre en évidence des variables cachées qui ne seraient jamais apparues autrement.

CHAPITRE IV :
LA CONNAISSANCE DU SYSTÈME
« AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE
FRANCOPHONE »

4.1. L’Afrique subsaharienne francophone, essai de définition

4.1.1. Histoire de l’Afrique subsaharienne

L’Afrique subsaharienne désigne le territoire situé au sud du Sahara, étant formé de 48 pays variés en langues et paysages, tout comme en histoire. Cette région est divisée en quatre sous-régions : l’Afrique de l’Ouest, l’Afrique de l’Est, l’Afrique centrale et l’Afrique australe.

Par le passé, l’Afrique subsaharienne a été appelée par les Grecs Éthiopie (mot qui se traduit par « faces brûlées »). Les Européens et les Arabes l’appelaient « Afrique noire », car peuplée de personnes à la peau noire. Ainsi, on trouve, dans la description de l’Afrique chez Léon l’Africain (vers 1550), un découpage géographique qui mentionne une « terre des Noirs » qui correspond à peu près au *bilād al-Sūdān* (littéralement pays habités par des peuples soudans) dans les récits d’Al Idrissi.

Les Portugais, qui exploraient les côtes ouest-africaines au XV^e siècle, ont utilisé de la même terminologie dont les récits parlent des *Mouros Negros* « Maures nègres » ou plus simplement des *Negros* et de la *Guinée* (Guinée), le « pays des Noirs ». La distinction est d’ordre idéologique, les *Mouros*, musulmans, sont distingués des chrétiens et les *Négros*, des Blancs.

Aujourd’hui, la distinction s’opère sur des bases économiques, entre les pays des rives méditerranéennes de l’Afrique et le reste du continent. L’ONU et la Banque mondiale, par exemple, utilisent un agrégat statistique qui regroupe l’Afrique du Nord avec le Moyen-Orient et distingue le reste du continent sous l’appellation d’Afrique subsaharienne¹⁶.

En 1884 Otto von Bismarck, à l’initiative du Portugal, réunit les forces occidentales majeures pour mettre fin à la confusion sur le contrôle de l’Afrique. Au moment de cette conférence, 80 % du territoire africain se trouvait sous contrôle local. Ce partage a réussi à morceler l’Afrique en territoires de formes irrégulières, placés tous sous diverses tutelles : anglophones, francophones, italophones, germanophones ou hispanophones.

Les protagonistes de la Conférence de Berlin voyaient l’Afrique subsaharienne précoloniale comme un territoire dominé par le chaos, sans véritables organisations politiques ni États. Jusqu’avant la Première Guerre mondiale, cette politique d’exploitation se manifeste par

¹⁶Banque mondiale (<https://data.worldbank.org/> consulté le 20 juin 2017)

l'occupation militaire et par l'installation d'administrations européennes. Une fois l'occupation européenne achevée, des revendications d'indépendance ont vu le jour parfois sous forme de révoltes violentes. Les pays de l'Afrique subsaharienne, sous domination française et belge, obtiendront finalement l'indépendance au début des années 1960.

4.2. Géographie politique de l'Afrique subsaharienne

Les États africains actuels s'inscrivent dans des frontières largement issues de la colonisation, avalisées et sanctuarisées par l'OUA¹⁷ en 1963. Elles sont souvent qualifiées d'artificielles et, de ce fait, considérées comme causes de conflits, d'incohérentes ne correspondant pas à des réalités ethniques ou historiques antérieures, sachant qu'en outre, « *la notion de frontière dûment bornée est culturellement étrangère à l'Afrique subsaharienne* », notamment dans les sociétés à pouvoir diffus qui présentent un mode d'organisation sociale où le pouvoir n'est pas centralisé, mais partagé, où la terre n'est pas un bien que l'on possède et pour lesquelles l'État-Nation à l'occidentale est un concept importé. Certains font cependant remarquer que ces frontières ne sont pas entièrement artificielles, la frontière Niger-Nigéria suit par exemple, à peu près les contours d'un Califat antérieur.

La malédiction économique des frontières est, elle aussi, relativisée par Michel Foucher (2014) : « *l'affirmation du caractère pénalisant des frontières africaines fait partie d'une des nombreuses idées reçues* ». L'appartenance ethnique et les langues véhiculaires partagées sur des territoires, qui ne coïncident pas avec les délimitations *de jure*, causent une intense circulation interne, notamment des commerces transfrontaliers opérés par les membres d'une même ethnie et qui profitent aux États formels grâce aux recettes douanières qui peuvent représenter jusqu'à 30 voire 70 % du budget de certains États. En définitive, les frontières africaines sont poreuses, faciles à franchir, de manière légale ou illégale, et constituent des opportunités pour les opérateurs économiques.

4.3. Émergence de l'Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne francophone incarne un nouvel enjeu géoéconomique, géopolitique et géostratégique. Parmi les écrits qui se multiplient ces dernières années et qui mettent en

¹⁷ L'Organisation de l'unité africaine (1963-2002). L'Union africaine (UA) ayant pris le relais en 2002

évidence ce « réveil » du continent noir qui s'ouvre à la mondialisation, on retiendra celui de Jean-Michel Severino, ancien directeur général de l'Agence française de développement (AFD), et Olivier Ray (2010) « *Le Temps de l'Afrique* ».

Si l'Afrique subsaharienne apparaît déjà comme l'un des principaux vecteurs de la croissance mondiale, c'est pour plusieurs raisons : les besoins considérables dans tous les domaines qui engendrent une croissance forte et rapide, l'abondance des ressources naturelles, le « boum » démographique, les progrès démocratiques et l'application, qui tend à se généraliser, des principes de bonne gouvernance.

Le « boom » démographique, le plus fulgurant que l'on ait connu, est une réalité. L'Afrique subsaharienne compte aujourd'hui un milliard d'habitants, un chiffre qui devrait dépasser les deux milliards en 2050 et les quatre milliards à la fin du siècle. Si tous les pays d'Afrique noire connaissent un véritable développement, le PIB par habitant, malgré des progrès notables, reste encore faible.

En réalité, il n'existe pas une, mais des Afriques subsahariennes, c'est-à-dire autant de situations que de pays. Cette identité plurielle, qui multiplie les risques, n'est pas incompatible avec l'idée d'un destin commun, dont les prémices se dessinent dans l'affirmation de l'Union africaine et des coopérations régionales.

Il est évident qu'il est le bon moment pour s'interroger sur l'Avenir de la langue française dans les pays francophones et au-delà. Cette démarche s'impose à la Francophonie, car cet espace, noyau des locuteurs au quotidien de la langue française, est en marche en avant pour un nouvel avenir.

L'Afrique subsaharienne est devenue l'un des moteurs de la croissance mondiale et dont le PIB, estimé à 1700 milliards de dollars, est l'équivalent de celui de l'Australie, du Canada ou de l'Inde. Le PIB de la France est estimé à 2450 milliards de dollars. On le voit, malgré les obstacles nombreux et complexes qui se dressent sur les chemins de l'émergence, l'Afrique subsaharienne, depuis deux décennies, est devenue un enjeu stratégique pour l'économie mondiale. Si l'on prend les dix pays qui connaissent la croissance la plus rapide au monde, sept sont africains, dont quatre francophones : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Rwanda.

L'émergence de l'Afrique subsaharienne s'inscrit dans une transformation complète des mentalités. Le regard que le monde porte sur le continent africain est différent. Les nouvelles générations sont fières d'être africaines, car elles savent que le moment de l'Afrique est arrivé avec l'espoir que suscitent les taux de croissance élevés.

4.3.1. Perspectives économiques pour l'Afrique subsaharienne

Depuis plus de dix ans, l'Afrique subsaharienne connaît un dynamisme économique et social sans précédent, porté par l'allégement de la dette extérieure, le bond des exportations de matières premières, les réformes économiques et sociales, la hausse des flux de capitaux étrangers et de la consommation domestique.

Cette nouvelle configuration associe divers éléments : émergence des « classes moyennes », ouverture des marchés régionaux intra-africains, impact puissant des technologies de l'information (TIC), pulsions vers la modernité citadine, contribution croissante des diasporas, nouveaux partenariats, notamment avec l'Asie.

L'envolée des prix des matières premières tirés par la demande des pays émergents a contribué à avoir une croissance soutenue. Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced¹⁸), la croissance économique a contribué positivement à la réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne. Certains indices conduisent à affirmer que l'on assiste à l'émergence de « classes moyennes », fortes avec un potentiel d'une centaine de millions de personnes disposant d'un revenu supérieur à 3000 dollars par an selon la Banque africaine de développement.

Habitées par une forte volonté d'ascension sociale, ces nouvelles « classes moyennes » seraient reconnaissables à trois caractéristiques : leur position sociale centrale, leur posture d'arbitre et leur dynamisme. L'obtention d'un statut social supérieur conduirait à une demande pressante non seulement de biens de consommation, mais également de services publics de meilleure qualité. Les signes d'augmentation d'une demande intérieure liée à l'apparition de groupes émergents sont déjà perceptibles dans la croissance de deux secteurs clés : l'automobile et les

¹⁸ Organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations unies créé en 1964, dont le siège est à Addis-Abeba (Éthiopie), vise à intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale de façon à favoriser leur essor.

télécommunications, deux symboles de la «réussite». La diffusion de la téléphonie est parfaitement corrélée à cette mutation sociale.

L'Afrique subsaharienne a la population la plus jeune. D'ici à 2025, le nombre de jeunes devrait passer à 436 millions et la population devrait augmenter encore pour atteindre 605 millions en 2050. L'achèvement de la transition démographique avec la baisse récente du taux de fécondité a un effet direct sur la croissance du PIB, comme ce fut le cas en Asie du Sud-Est dans les années 1970.

L'accès au téléphone s'est démocratisé et concerne désormais toutes les couches de la population. Les usages les plus fréquents sont liés à l'activité des entreprises, de l'administration et à l'éducation. La dissémination des espaces dédiés, comme les cybercafés, a permis de démocratiser l'accès à l'Internet.

L'Afrique subsaharienne connaît un taux d'immigration en nette augmentation vers les pays du Nord, mais également en interne au continent. Les migrants jouent un rôle d'ajustement et de régulation pour les pays d'origine. Le premier impact provient des retombées en termes de flux financiers. Les transferts monétaires des migrants empruntent divers canaux pour des montants avoisinant ceux de l'aide publique au développement. Les fonds rapatriés sont de plus en plus investis, surtout pour financer l'habitat, la création de petites ou moyennes entreprises ou de petits projets d'infrastructures. Ils renforcent ainsi la solvabilité des emprunteurs et facilitent l'accès des bénéficiaires au système financier. Le second impact est associé aux transferts de compétences au retour des migrants dans leur pays. Ces gains en capital humain et en capital social engendrés par les migrations sont significatifs même s'ils sont moins perceptibles que le capital monétaire.

4.4. Afrique subsaharienne francophone

L'Afrique subsaharienne francophone désigne tous les États d'Afrique ayant la langue française en partage. Cela comprend ceux qui parlent le français comme première ou deuxième langue dans les 29 pays d'Afrique francophone, mais il ne comprend pas les francophones vivants hors de cette zone. L'Afrique subsaharienne francophone est ainsi la région avec le plus de locuteurs du français dans le monde. Le français est arrivé en Afrique avec la colonisation par la France et par la Belgique.

Les francophones d’Afrique forment aujourd’hui la partie la plus importante de la Francophonie. Les pays francophones représentent près de la moitié des pays africains pour un tiers de la population du continent, et parmi ce tiers environ un tiers est francophone, ce qui fait qu’un Africain sur neuf parle français.

L’Afrique subsaharienne francophone a le plus grand nombre d’enseignants du et en français, malgré la difficulté de maintenir un bon standard de formation des enseignants. Le défi d’une meilleure articulation de l’apprentissage du français avec les langues africaines est en train d’être relevé grâce à l’aide de programmes spécifiques. Quant aux pays subsahariens francophones, il existe ceux qui sont linguistiquement homogènes (le Rwanda, le Burundi), c’est-à-dire que le français est la langue de l’administration, mais en dépit de ce fait, la langue dominante est la langue première. On parle ensuite des pays qui sont linguistiquement hétérogènes, mais qui ont une langue dominante (le Sénégal, avec le wolof comme langue dominante, ou le Niger avec le haoussa). Enfin, il y a des pays linguistiquement hétérogènes sans langue dominante au niveau national (le Cameroun, la Côte d’Ivoire, le Bénin, le Tchad, le Congo ou la Guinée).

L’élément commun à l’ensemble des pays de l’Afrique subsaharienne francophone est représenté par l’existence d’un héritage linguistique, qui est la langue française, utilisée comme langue de scolarisation, mais aussi comme langue de l’administration et d’usage international.

4.4.1 Enjeux et défis de l’Afrique subsaharienne francophone

Les pays des deux régions d’Afrique subsaharienne francophone présentent une grande diversité, si bien que les intérêts de partenariat y sont aussi très variés. Les domaines thématiques sur lesquels se concentrent les acteurs de la coopération internationale ne sont pas les mêmes selon les priorités affichées. Dans les deux régions francophones d’Afrique de l’Ouest et d’Afrique centrale, ce sont la promotion de la paix, les actions humanitaires et la coopération au développement qui occupent le devant de la scène.

4.4.1.1. Afrique de l’Ouest

La région de l’Afrique de l’Ouest se caractérise par sa diversité culturelle, linguistique, ethnique et religieuse. Au cours de la dernière décennie, plusieurs États de la région ont réalisé des

progrès en matière de démocratisation, de développement économique et de participation de la société civile.

Ces progrès sont toutefois menacés par la fragilité politique des États et par la multiplication des conflits armés dans la région elle-même ainsi que dans celle du lac Tchad. La présence de groupes armés, dont certains ont des liens avec le terrorisme international, constitue également une menace pour les États côtiers d'Afrique de l'Ouest. La force de ces groupes armés est étroitement liée à la fragilité des États, à la criminalité transfrontalière, en particulier le trafic d'armes et de drogue et la traite d'êtres humains, et à l'exploitation illégale des ressources naturelles.

De plus, les enlèvements avec demande de rançon sont un phénomène qui touche aussi bien les habitants de la région que les étrangers. Enfin, les violations du droit international humanitaire commises par toutes les parties aux conflits ont de graves conséquences pour la population civile, en particulier pour les femmes, les enfants et les jeunes.

Plusieurs initiatives régionales et internationales, tant civiles que militaires, ont été lancées pour répondre à cette violence croissante. C'est ainsi que l'ONU est présente dans la région avec une mission de Casques bleus au Mali (MINUSMA¹⁹). L'UE présente également dans la région avec deux missions civiles (EUCAP²⁰ Sahel Mali et EUCAP Niger) ainsi qu'une mission militaire (EUTM²¹ Mali).

De nombreux États de la région sont aux prises avec de graves problèmes : pauvreté, inégalités sociales et une forte croissance démographique, ainsi que le chômage, la corruption et les violations des droits de l'homme.

De plus, la région est particulièrement affectée par le changement climatique, en particulier au niveau de la production agricole qui dépend des précipitations, ceci augmente la vulnérabilité de la population et aggrave les tensions existantes. Cette fragilité a de graves conséquences humanitaires, provoquant des déplacements forcés et alimentant la migration irrégulière. La migration a lieu pour l'essentiel dans les limites des États concernés ou dans celles du continent, en direction de l'Afrique du Nord, des États côtiers et des centres urbains. Le potentiel

¹⁹ Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali.

²⁰ Mission civile établie par l'Union européenne dans le cadre de sa Politique de Sécurité et Défense commune.

²¹ European Union Training Mission (mission composée de 700 soldats de 25 pays européens).

migratoire vers l'Europe reste cependant élevé, même si l'arrivée de migrants y a diminué ces dernières années.

Le développement économique de la région d'Afrique de l'Ouest repose largement sur l'extraction des ressources naturelles. La plupart des États ont connu une forte croissance ces dernières années qui ne profite cependant que très peu à la population et peine à contenir l'évolution démographique. Les économies ont besoin de se diversifier et de bénéficier d'un environnement stable. La dette publique a fortement augmenté ces dernières années et le commerce intrarégional reste à un très faible niveau, malgré le marché commun dans le cadre de la CEDEAO²².

En tant qu'organisation regroupant quinze pays (dont 8 francophones) de la région, la CEDEAO joue un rôle positif dans le règlement pacifique des conflits, l'intégration régionale et le développement économique. L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA²³), qui réunit huit pays ouest-africains (dont 7 francophones) francophones, est une autre organisation importante dans la région. L'ONU est également présente avec deux bureaux régionaux (UNOWAS²⁴/UNOCA²⁵), dont les mandats sont définis par le Conseil de sécurité. Enfin, l'UE s'implique dans la région non seulement avec ses missions de paix, mais également comme importante pourvoyeuse d'aide internationale.

4.4.1.2. Afrique centrale

La région d'Afrique centrale est marquée depuis des décennies par des conflits et des tensions tant internes que transfrontaliers, dont les causes sont imputables à des facteurs économiques, ethniques, historiques et socio-politiques ainsi qu'à l'accès aux ressources naturelles. Ces conflits sont à l'origine d'importants déplacements de population et provoquent des crises humanitaires de longue durée, si bien que les besoins d'aide humanitaire ne cessent d'augmenter. La région est en outre fortement affectée par des maladies transmissibles ainsi que par des maladies tropicales négligées.

Des défis sont à relever dans les domaines de la démocratie, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption. De plus, les droits de l'homme et le droit international humanitaire sont

²² Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

²³ Union économique et monétaire ouest-africaine.

²⁴ Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (Mission politique de l'ONU à Dakar, Sénégal).

²⁵ Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

sous tension dans la région et la violence sexuelle basée sur le genre y est très répandue. Quant à la société civile, ses possibilités d'action sont très limitées et sa protection n'est souvent pas garantie.

La région de l'Afrique centrale subit des événements climatiques récurrents, tels que les précipitations irrégulières, les inondations massives et les fortes hausses de températures. Cela met en péril les moyens de subsistance de la population et fait obstacle au développement économique. Dans le même temps, les grandes surfaces forestières et les eaux de la région jouent un rôle important pour la biodiversité et la stabilité du climat.

Outre le fait que la pauvreté et les inégalités sociales minent toute la région, le développement économique se heurte au manque d'infrastructures, à la faiblesse des institutions, à l'absence d'État de droit et à l'insuffisance des services de base. L'évolution démographique menace en outre de freiner les progrès résultant de la croissance, d'où la nécessité d'investir dans l'éducation de base et la formation professionnelle ainsi que dans la santé, en particulier pour les mères et les enfants.

Tous les États de la région sont classés parmi les pays à faible revenu, avec cependant d'importantes différences de l'un à l'autre. Ainsi, alors que le Rwanda présente des taux de croissance économique constamment élevés, les indicateurs de croissance de la République démocratique du Congo et du Burundi sont extrêmement bas.

Le développement économique continue de reposer principalement sur l'extraction de matières premières. En effet, la région figure parmi les plus riches du monde en cobalt, en coltan et en terres rares, qui sont autant de ressources stratégiques. Elle dispose également d'un gros potentiel dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie hydraulique. Les conditions nécessaires à une diversification de l'économie font cependant largement défaut.

L'ONU contribue fortement à la stabilité de la région de l'Afrique centrale. Elle est présente dans la région avec deux missions des Casques bleus, l'une en République démocratique du Congo (MONUSCO²⁶) et l'autre en République centrafricaine (MINUSCA²⁷), ou encore le

²⁶ Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

²⁷ Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

déploiement de son envoyé spécial pour la consolidation de la paix. Les Organisations régionales comme la CAE²⁸ et la CEEAC²⁹ jouent aussi un rôle important dans divers contextes.

4.5. Référentiel prospectif

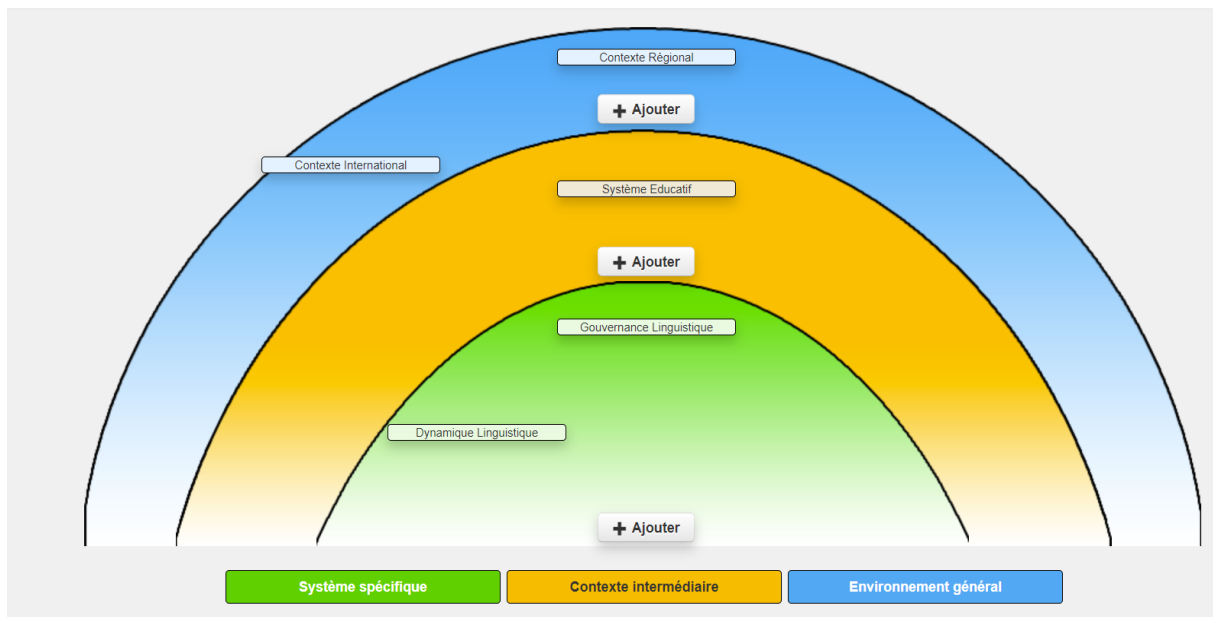
L'observation et la prévision de l'évolution de la langue française en Afrique subsaharienne francophone sont au cœur de la démarche prospective de notre recherche pour en déceler son avenir. La description des facteurs déterminants ou variables, préalables à toute prise de décision, doit aboutir à la connaissance aussi précise que possible de l'environnement dans lequel elle se pratique, de ses particularités et des signaux permettant la prévision de son évolution.

Avant de décrire les principales caractéristiques des facteurs de l'évolution de la langue française en Afrique subsaharienne francophone, il nous faut tout d'abord définir les facteurs qui gouvernent son évolution, et enfin esquisser ses tendances majeures d'évolution.

Cette approche « littéraire » du « système de la langue française en Afrique subsaharienne francophone », basée sur l'observation et l'analyse de la réalité souvent décrite dans les publications, pourra être confrontée dans la partie suivante à une approche fondée sur une méthodologie prospective, à savoir l'analyse structurelle. Les variables retenues sont organisées en fonction de différentes dimensions selon l'architecture prédéfinie du « Radar prospectif ».

²⁸ Communauté d'Afrique de l'Est.

²⁹ Communauté économique des États de l'Afrique centrale



Le Radar prospectif' permet de créer, partager, mettre en débat, capitaliser les dimensions et variables d'un système prospectif, passage obligé dans le cadre de l'établissement d'un référentiel prospectif.

Plusieurs représentations sont proposées : en « système prospectif », avec la visualisation des différents niveaux emboîtés (Environnement général, Écosystème ou Système spécifique) et des dimensions associées, ou en arborescence (niveaux, dimensions, variables).

Systèmes	Dimensions	Variables
Système spécifique (Niveau 1)	Gouvernance linguistique	Démolinguistique
		Politiques linguistiques
	Dynamique linguistique	Langue et numérique
		Langue et économie
Contexte intermédiaire (Niveau 2)	Système éducatif	Accès et équité
		Qualité
		Alphabétisation
Environnement général (Niveau 3)	Contexte régional	Géopolitique
		Démographie
		Espaces linguistiques
	Contexte international	Mondialisation
		Changement climatique
		Évolution des TIC

4.6. Système spécifique (Niveau 1)

4.6.1. Dimension : Gouvernance linguistique

4.6.1.1. Variable : Démolinguistique

Fiche 1

Méthodes de dénombrement des francophones

Les typologies de « francophones » illustrent la complexité d'attribution de ce « Label » et la légitimation d'intégration de locuteurs dans l'espace de la francophonie. Cet exercice est assuré tous les quatre ans par l'Observatoire de la langue française de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). L'Observatoire s'appuie sur plusieurs sources d'informations pour pouvoir assurer ce dénombrement : i) recensements ; ii) enquêtes démographiques et de santé (EDS), iii) enquêtes ; iv) questionnaire élaboré par l'OIF.

Pour les pays d'Afrique subsaharienne dont le français est la langue d'enseignement sans être la langue première de la majorité des habitants, l'emploi d'une méthode d'estimation indirecte a permis de calculer une proportion de francophones. L'absence de données sur la connaissance des langues à l'oral, quel que soit l'âge, a conduit au choix de baser les estimations sur des données de scolarisation.

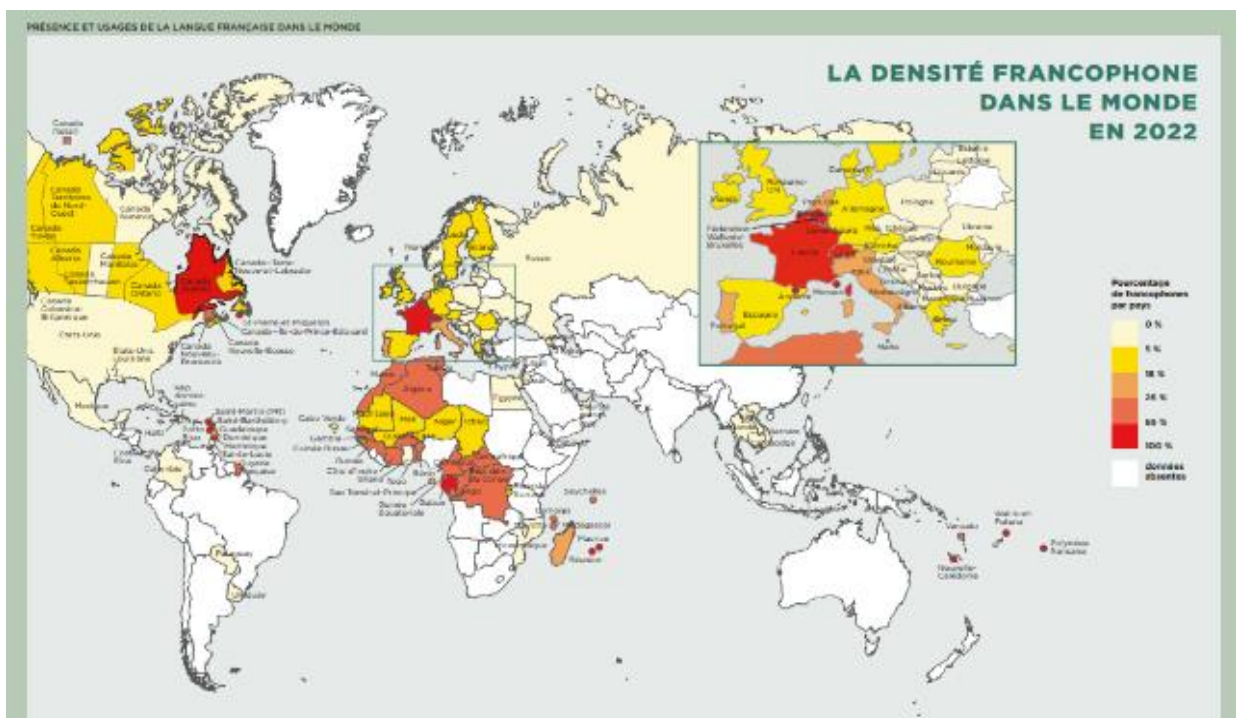
Par le biais de la méthode d'estimation indirecte ne peuvent être pris en compte que les locuteurs sachant lire et écrire le français. Cette méthode a conduit à modifier la définition des francophones dans tous les pays africains où les estimations sont produites à partir de données liées à la scolarisation. Sont donc définis comme francophones tous ceux qui savent lire et écrire la langue française, indépendamment du niveau de compétence. Toutefois, l'effectif qui ressort de ces enquêtes comporte deux biais : i) l'exclusion de ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école malgré une certaine maîtrise du français à l'oral ; ii) l'absence de prise en compte des enfants de moins de 10 ans.

Dans les pays où le français n'est pas la seule langue d'enseignement et où il est enseigné à titre de langue étrangère/seconde, c'est l'existence de données nationales sur la connaissance de l'enseignement des langues qui rend possible l'estimation des francophones.

La francophonie dans le monde

L'édition 2022 du rapport de la langue française dans le monde de l'OIF estime à 321 millions de francophones à travers le monde. Ce recensement permet de constater le maintien de la langue française dans le groupe des cinq langues les plus parlées à l'échelle de la planète. De nouveau, elle se situe derrière l'anglais, le chinois, l'hindi et l'espagnol. Le rapport indique une augmentation de 21 millions de locuteurs supplémentaires qui pratiquent le français en comparaison avec 2018. Cette croissance constatée par ailleurs depuis 2014 se poursuit donc à un rythme soutenu, même s'il faut observer un léger ralentissement.

Carte 2 : Densité francophone dans le monde (2022)



Source : Observatoire de la langue française de l'OIF

L'analyse de la situation de la francophonie se situe au niveau du positionnement du locuteur en prenant en compte le cheminement qui le mène à la langue française. À la lumière des circonstances personnelles et/ou institutionnelles qui définissent la qualité d'un individu en tant

que francophone, il faut revenir sur les différentes sphères qui déterminent son positionnement dans cette galaxie francophone. Deux types de francophones s'y trouvent en Afrique subsaharienne francophone :

La sphère « Naître et/ou vivre en français »

Dans l'espace francophone, l'essentiel des populations qui « naissent en français » se trouve en France et ses territoires d'outre-mer, au Québec, dans la Fédération Wallonie Bruxelles, en Suisse romande et à Monaco. Mais le pourcentage de personnes concernées par cette situation est encore significatif en Andorre, au Liban, au Luxembourg, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick. Enfin, il faut être attentif à une évolution, encore insuffisamment mesurée, qui favorise l'utilisation du français comme langue principalement parlée à la maison chez certains locuteurs en Afrique subsaharienne francophone. Une part croissante de parents s'adresse uniquement ou principalement en français à ses enfants et a fait du français une la langue du foyer (Gabon, Cameroun, Congo...). La transmission des familles réside essentiellement dans les milieux urbains et les parents ont généralement achevé un cycle d'études au moins secondaires et très souvent supérieures. On mesure également ce phénomène chez les immigrants originaires de pays francophones qui s'installent au Canada, et plus particulièrement dans la province du Québec.

Les « francophones de naissance » partagent, à des degrés divers, cette configuration avec une très grande majorité d'autres locuteurs venus à la langue française par l'école, mais qui l'utilisent quasi quotidiennement dans leurs rapports avec l'administration, la justice, dans leurs activités socioculturelles, leur consommation médiatique, au travail ou dans le monde économique. Les francophones constituant cette deuxième sphère viennent presque de tous les pays dont le français est la seule langue officielle alors qu'elle n'est pas langue première, à quelques exceptions près : Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal et Togo.

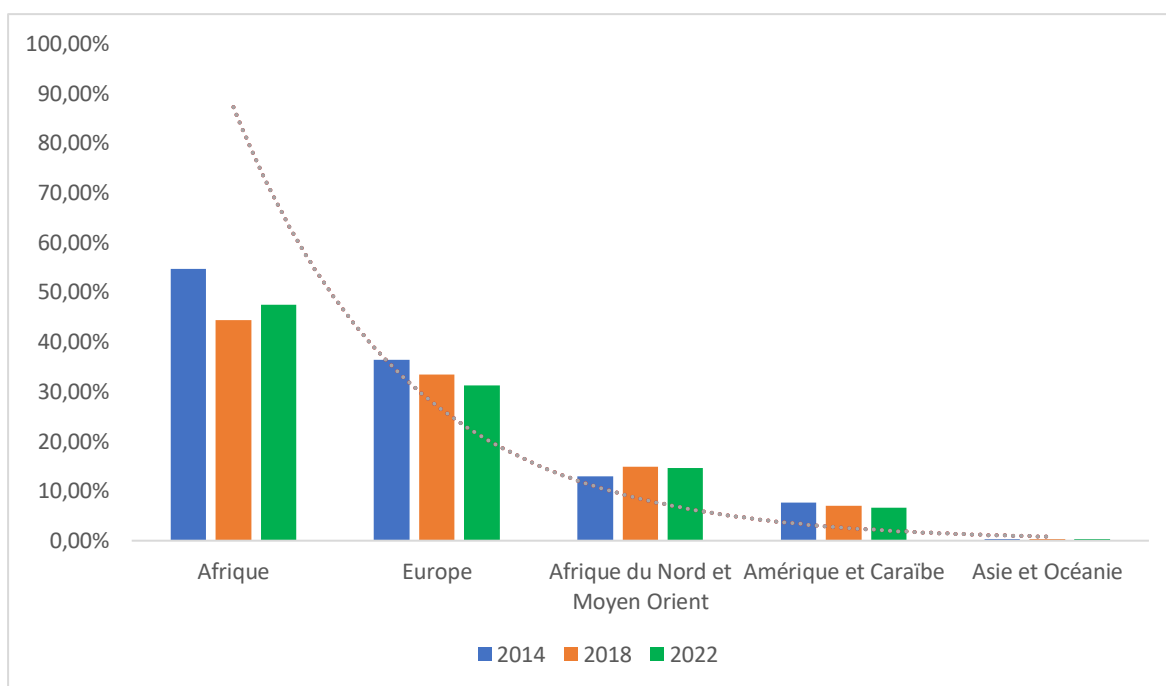
Dans certains pays d'entre eux, comme le Mali ou le Sénégal, l'utilisation d'une langue nationale véhiculaire (bambara et wolof) limite les usages du français, mais le français n'y est jamais une langue tout à fait étrangère. De même, la langue française fait partie du paysage linguistique des locuteurs de tous les autres pays dans lesquels elle partage le statut de langue officielle avec une ou plusieurs langues nationales : Belgique « non francophone », Burundi, Cameroun, Canada « non francophone », Centrafrique, Comores, Djibouti, Guinée équatoriale,

Haïti, Luxembourg, Madagascar, Rwanda, Seychelles, Suisse « non francophone », Tchad, Val d'Aoste et Vanuatu.

Dans ce cas de figure, on peut considérer que pour être capable de prendre part activement à la vie sociale et politique de son pays, un citoyen aura grand intérêt à maîtriser et utiliser le français, même si les pays s'efforcent de permettre à chacun de vivre aussi dans une autre langue première ayant un statut de langue officielle.

Enfin, sans avoir de statut officiel, la langue française peut occuper une place suffisamment importante dans certains domaines de la vie quotidienne des citoyens. C'est le cas lorsqu'elle assure des fonctions de langue d'enseignement à une échelle importante et qu'elle est présente de manière significative dans la production et l'accès à la connaissance, comme dans les pays du Maghreb et au Liban.

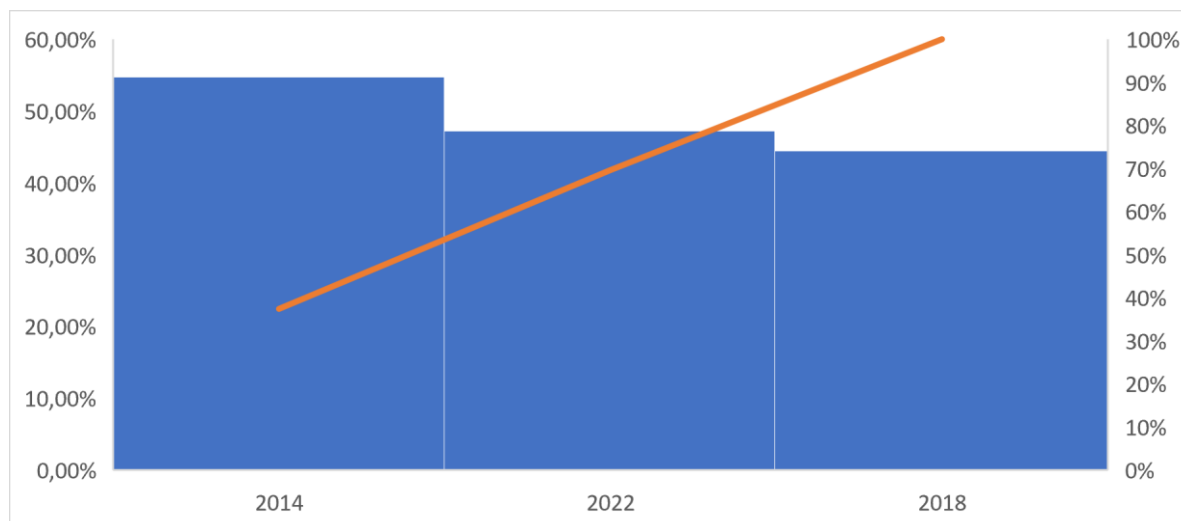
Figure 16 : Évolution (%) du nombre de locuteurs quotidiens de français dans le monde (2014-2022)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'Observatoire de la langue française de l'OIF

Comme on peut le constater avec la courbe de tendance exponentielle, l'évolution du nombre de locuteurs quotidiens de français se situe en Afrique qui joue un rôle de moteur.

Figure 17 : Évolution (%) du nombre de locuteurs quotidiens de français en Afrique (2014-2022)



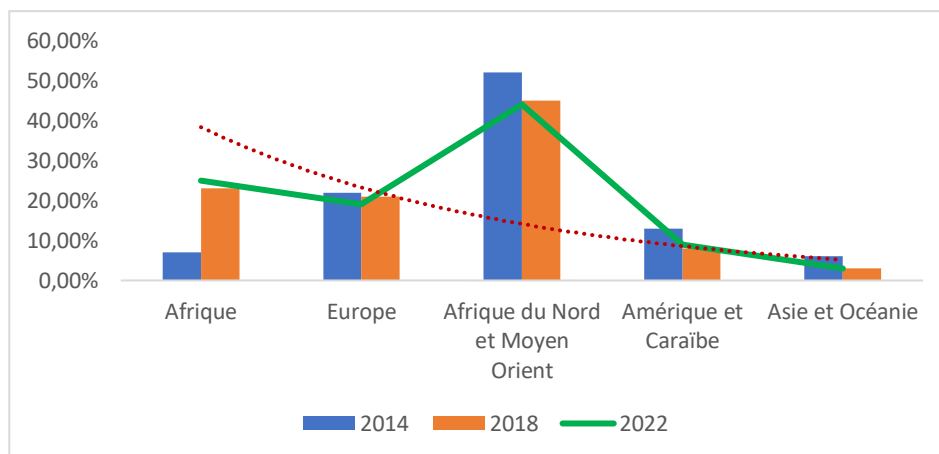
Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'Observatoire de la langue française de l'OIF

La sphère « Choisir le français comme langue étrangère »

Dans tous les autres pays du monde, qu'ils soient ou non membres ou observateurs de la Francophonie institutionnelle, la connaissance du français n'est pas confortée, du fait de l'absence de sollicitations naturelles qui seraient issues d'activités régulières des locuteurs qui y résident. La langue française peut être en revanche mobilisée ponctuellement pour satisfaire à des besoins de communication, des pratiques culturelles ou professionnelles, et elle réunit parfois de véritables spécialistes de la langue française comme les centaines de milliers de professeurs de français qui la maîtrisent. Nous constatons également le nombre d'écrivains de langue française internationalement reconnus qui se sont approprié cette langue pour eux au départ étranger. Ces francophones sont dispersés sur les cinq continents, car la langue française, avec l'anglais, est la seule à être enseignée dans tous les pays du monde. C'est le cas en Europe, aux États-Unis, en Argentine, au Mexique, en Russie, au Nigéria, en Inde, en Chine ou encore en Australie ainsi que dans les pays membres ou observateurs de la Francophonie : Vietnam, Autriche, Émirats arabes unis, Qatar, Égypte, Arménie...

Le poids du seul Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) reste considérable totalisant à eux seuls la grande majorité d'apprenants en français avec une part importante soutenue par les systèmes éducatifs bilingue et/ou en français.

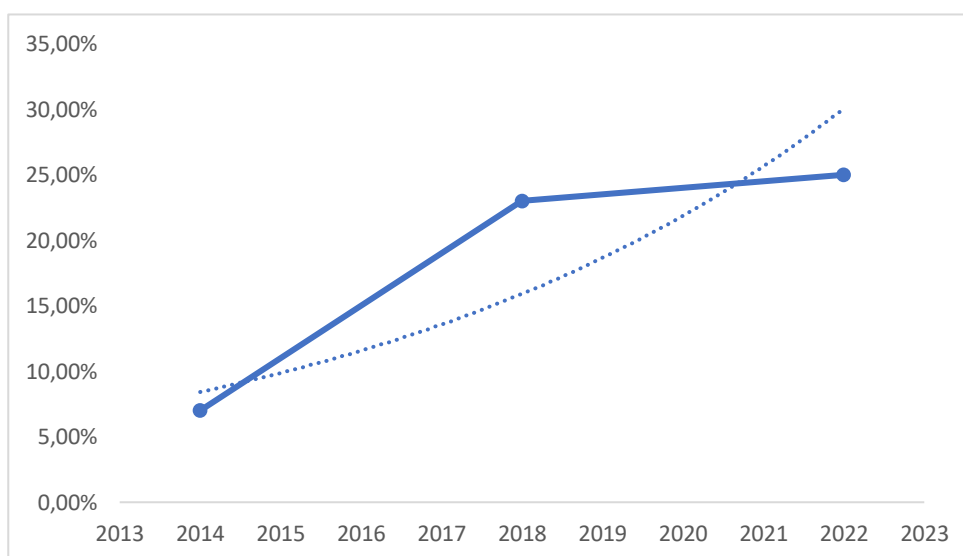
Figure 18 : Évolution (%) du nombre de locuteurs en français dans le monde (2014-2022)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'Observatoire de la langue française de l'OIF

Les pays d'Afrique subsaharienne, qu'ils soient membres ou non de l'OIF, marquent également une évolution positive à travers des populations anglophones ou lusophones.

Figure 19 : Évolution (%) du nombre de locuteurs en français en Afrique subsaharienne (2014-2022)

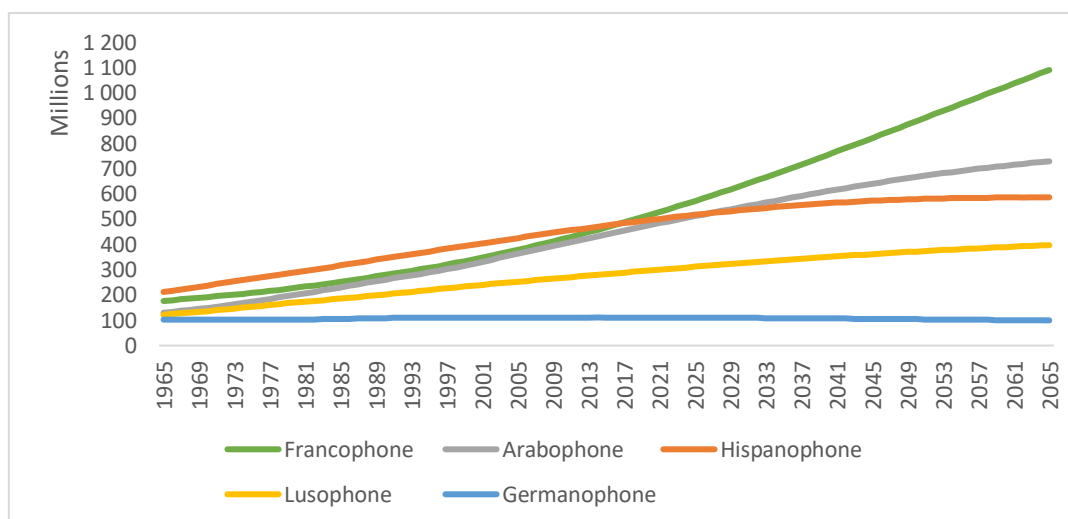


Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'Observatoire de la langue française de l'OIF

Nous constatons une tendance à la hausse de la progression du nombre de locuteurs francophones dans le monde, portée essentiellement par une dynamique propre à l'Afrique et notamment l'Afrique subsaharienne francophone qui se caractérise par une dynamique démographique et le statut du français comme langue officielle et/ou co-officielle.

Comparativement avec les autres espaces linguistiques, l'espace francophone connaît depuis plusieurs décennies une augmentation constante du nombre de locuteurs et semble maintenir cette avance.

Figure 20 : Évolution (millions) du poids relatif de la population de cinq espaces linguistiques (1965-2065)



Source : ODSEF³⁰. Calculs des auteurs s'appuyant sur les estimations et projections issues de World Population Prospects. The 2012 Révision (United Nations, 2013).

TENDANCES

- ✓ Le nombre de locuteurs francophones est en évolution constante du fait du dividende démographique de certains pays comme le Mali, le Burkina Faso ou le Niger qui verront leur population multipliée par de 2, 5 fois en raison de taux de natalité élevés.
- ✓ La proportion des jeunes de moins de 15 ans en Afrique subsaharienne francophone représente 44,7 % de la population en Afrique de l'Ouest et de 42 % en Afrique centrale, ce qui mènera nécessairement à une croissance rapide de la population en raison de l'élan démographique.

³⁰ <https://www.odsef.fss.ulaval.ca/>

- ✓ Les politiques généralisées d'accès à l'éducation en Afrique subsaharienne francophone favorisent l'augmentation de locuteurs francophones en raison de la part importante des jeunes de 0-14 ans au sein de la population.

PROSPECTIVE

HYPOTHÈSE 1 : Des évolutions démographiques favorables à la langue française.

HYPOTHÈSE 2 : Progrès éducatifs et montée possible plus intense du français en Afrique subsaharienne francophone.

HYPOTHÈSE 3 : Décollage économique de l'Afrique subsaharienne et urbanisation croissante.

4.6.1.2. Variable : Politiques linguistiques

Fiche 2

Enjeux des politiques linguistiques dans l'espace francophone

L'espace francophone est caractérisé par la coexistence de nombreuses langues. Si les langues déterminent l'identité de chacun, elles font aussi partie d'un héritage commun. Elles servent de pont vers l'autre et permettent l'accès à d'autres espaces et cultures en favorisant la compréhension mutuelle. Une politique linguistique dynamique, prenant en compte l'équilibre entre l'offre linguistique et la demande sociale dans un territoire donné, a des incidences positives sur la vie des citoyens : elle améliore l'employabilité, facilite l'accès aux services et aux droits et contribue à la solidarité en renforçant le dialogue interculturel et la cohésion sociale. Dans le contexte actuel de la mondialisation des échanges, la promotion de la diversité apparaît comme l'un des défis majeurs pour assurer le maintien et la sauvegarde des cultures et des langues du monde.

Le défi de la diversité est une préoccupation largement partagée à travers le monde. Ce défi s'articule autour de plusieurs enjeux :

- ✓ Enjeux économique et technologique : caractérisés par le décloisonnement et l'accélération des échanges, particulièrement dans le domaine économique, de même que par le développement croissant des TICE, ce qui augmente considérablement l'ampleur et les impacts de la mondialisation sur les langues.
- ✓ Enjeux de la diversité culturelle : caractérisés par une mondialisation à la fois porteuse de potentialités d'expression et d'innovations, mais aussi de risques de marginalisation des cultures les plus vulnérables.
- ✓ Enjeux de la diversité linguistique : caractérisés par la concurrence linguistique aux niveaux national, régional et international et le danger de disparition de certaines langues.
- ✓ Enjeux de l'alphabétisation : caractérisés par la question de l'acquisition de savoirs et la circulation des connaissances pour l'atteinte d'un développement économique et

social et l'impératif des États de choisir entre les langues porteuses de ce développement.

- ✓ Enjeux de la diversité des politiques linguistiques : caractérisés par leur adaptabilité à chaque situation sociolinguistique particulière et les impératifs des États pour les choix et la gestion des rapports entre les langues présentes sur leur territoire.

Face à ces enjeux, plusieurs plaidoyers et actions pour la mise en place de politiques linguistiques dans l'espace francophone du Sud, prenant en compte sa diversité culturelle et linguistique, ont été menés auprès de nombreuses instances nationales et internationales, comme en témoignent les instruments suivants :

- ✓ La Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique (UNESCO-OUA-ACCT) Harare (Zimbabwe), en 1997 ;
- ✓ La Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée en 2003 à la 32^e session de la Conférence générale de l'UNESCO et notamment dans le cadre du plan d'action pour la mise en œuvre de cette déclaration (Articles 5, 6 et 10) ;
- ✓ La Charte de la Renaissance culturelle de l'Afrique, adoptée à Khartoum en 2006 ;
- ✓ Le Plan d'action de la Deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique, adopté par l'Union africaine à Addis-Abeba, en 2006 ;
- ✓ La Politique intégrée de promotion de la langue française, adoptée au XIV^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à Kinshasa (RDC), en 2012 ;
- ✓ La résolution sur la promotion de la diversité linguistique, adoptée au XVI^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à Antananarivo (Madagascar), en 2016.

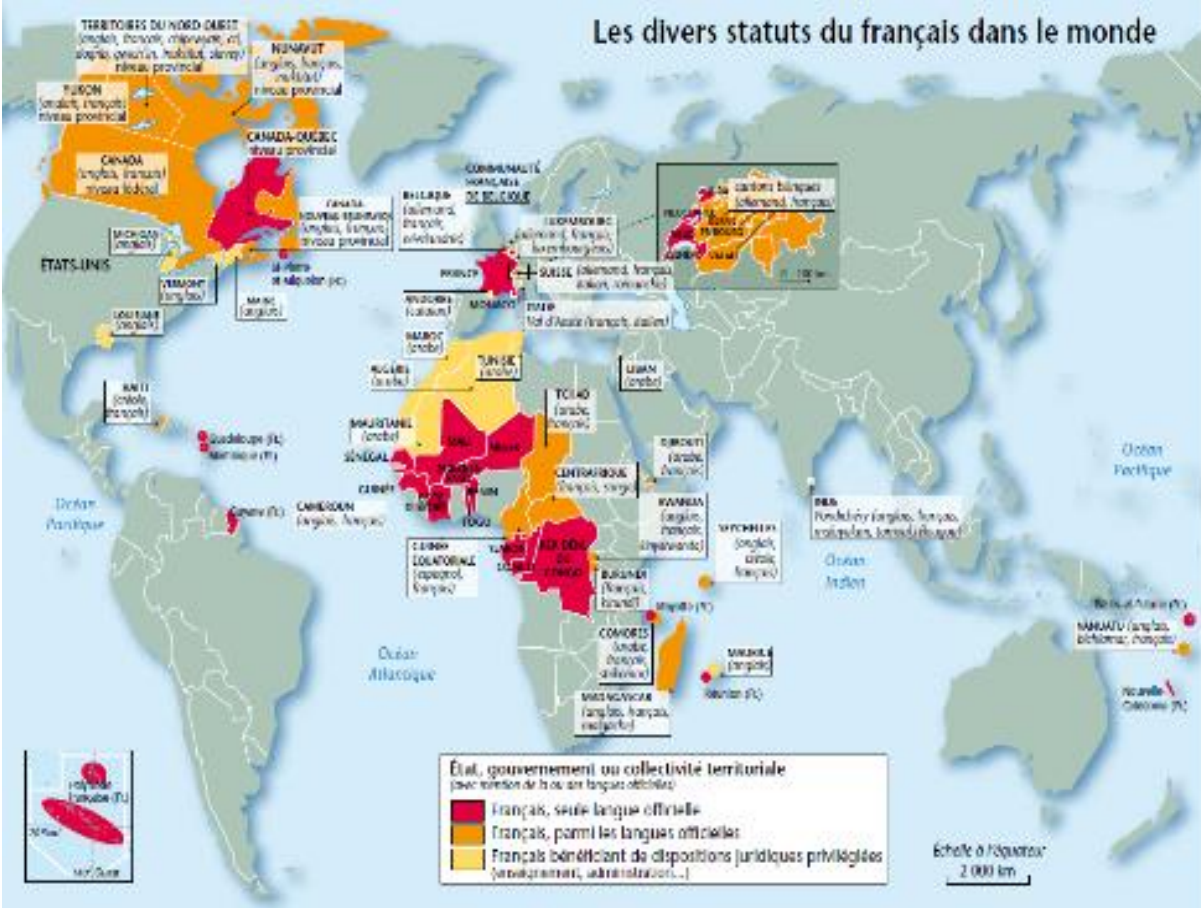
Intérêt de la Francophonie pour les politiques linguistiques

Le XVI Sommet de la Francophonie à Madagascar a été l'occasion pour l'OIF de se doter d'une nouvelle résolution qui ancre la promotion du français dans le cadre d'une politique d'engagement en faveur de la diversité linguistique. L'engagement de l'OIF en faveur du plurilinguisme, par le développement équilibré du français et des langues partenaires, constitue un enjeu de développement économique.

Cependant, les modèles de politiques linguistiques mis en œuvre ces dernières décennies, n'ont pas toujours répondu aux attentes qu'ils ont fait naître, à savoir l'opérationnalisation du principe

du partenariat du français et des langues nationales dans l'espace francophone, notamment en Afrique subsaharienne francophone. Malgré les nombreuses déclarations d'intention, la politique d'aménagement du multilinguisme n'a pas été suffisamment valorisée à travers une approche multisectorielle. Une telle politique aurait créé les conditions d'une optimisation des usages et statuts des langues partenaires pour permettre à l'ensemble des composantes de la société de disposer de leviers pour le développement. Les nouveaux défis posés par la mondialisation rendent de plus en plus essentielle une redéfinition de la relation entre langue et développement et amène à repenser les politiques linguistiques à travers un nouveau paradigme : plurilinguisme, partenariat des langues et développement.

Carte 3 : Statuts de la langue française dans le monde

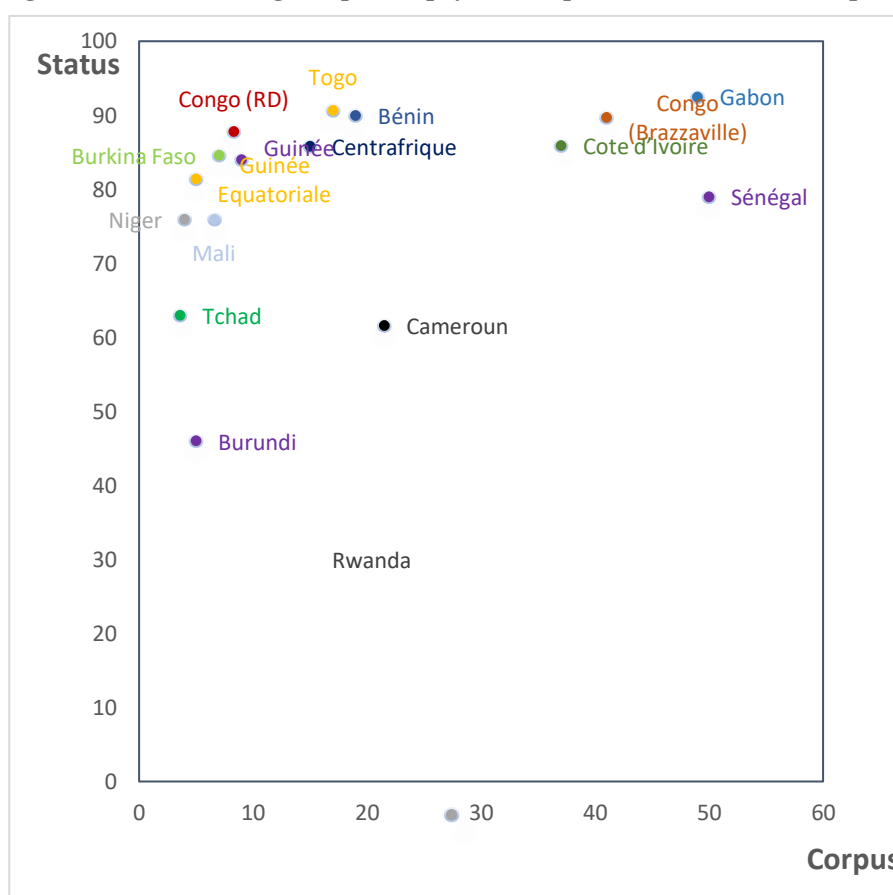


Source : Observatoire de la langue française de l'OIF

Situation sociolinguistique des pays d'Afrique subsaharienne francophone

En empruntant la façon dont Robert Chaudenson a utilisé les notions de statuts et de corpus³¹, la situation du français dans les différents pays de l'Afrique subsaharienne francophone se présente comme suit :

Figure 21 : Situation linguistique des pays d'Afrique subsaharienne francophone



Sources : Calcul de l'auteur pour la Guinée équatoriale à partir de la grille réalisée dans le cadre d'une étude menée par F. Laroussi et L.-J. Calvet³²

Nous y voyons apparaître trois grands groupes :

1. En haut et à droite les pays francophones dans lesquels le statut et le corpus de la langue française se rapprochent de la valeur maximum ;

³¹ Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée, voir par exemple Chaudenson R., Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone, ACCT-IECF, Aix-en-Provence, 1988, Chaudenson R., « le français dans les pays de la Francophonie en 2006 », dans Maurais J. et alii, (dir.), *L'avenir du français*, Éditions des Archives contemporaines, AUF, 19-23.

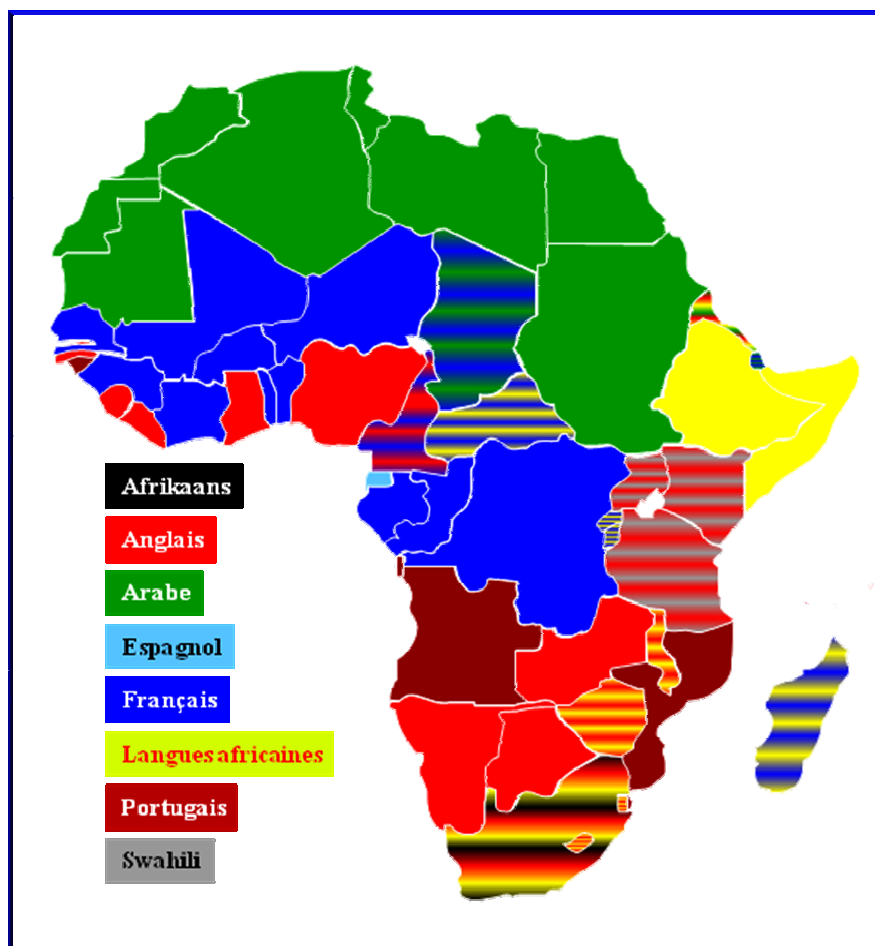
³² OIF (2017), Étude diagnostic et stratégique en vue du renforcement des politiques linguistiques dans l'espace francophone du sud ayant le français comme langue officielle, co-officielle et étrangère.

2. En haut et à gauche les pays francophones dans lesquels le statut du français est beaucoup plus élevé que son corpus ;
3. En bas et à gauche les pays francophones dans lesquels le statut et le corpus du français sont faibles.

Les langues officielles en Afrique

Cette carte présente les langues officielles de tous les pays africains et de Madagascar. On y voit, en vert, le bloc des pays dont l'arabe standard est la langue officielle. Puis deux blocs (en bleu) des pays officiellement francophones, en rouge les pays anglophones et en brun les pays lusophones. Rares sont donc les pays où la langue officielle est africaine.

Carte 4 : Langues officielles en Afrique

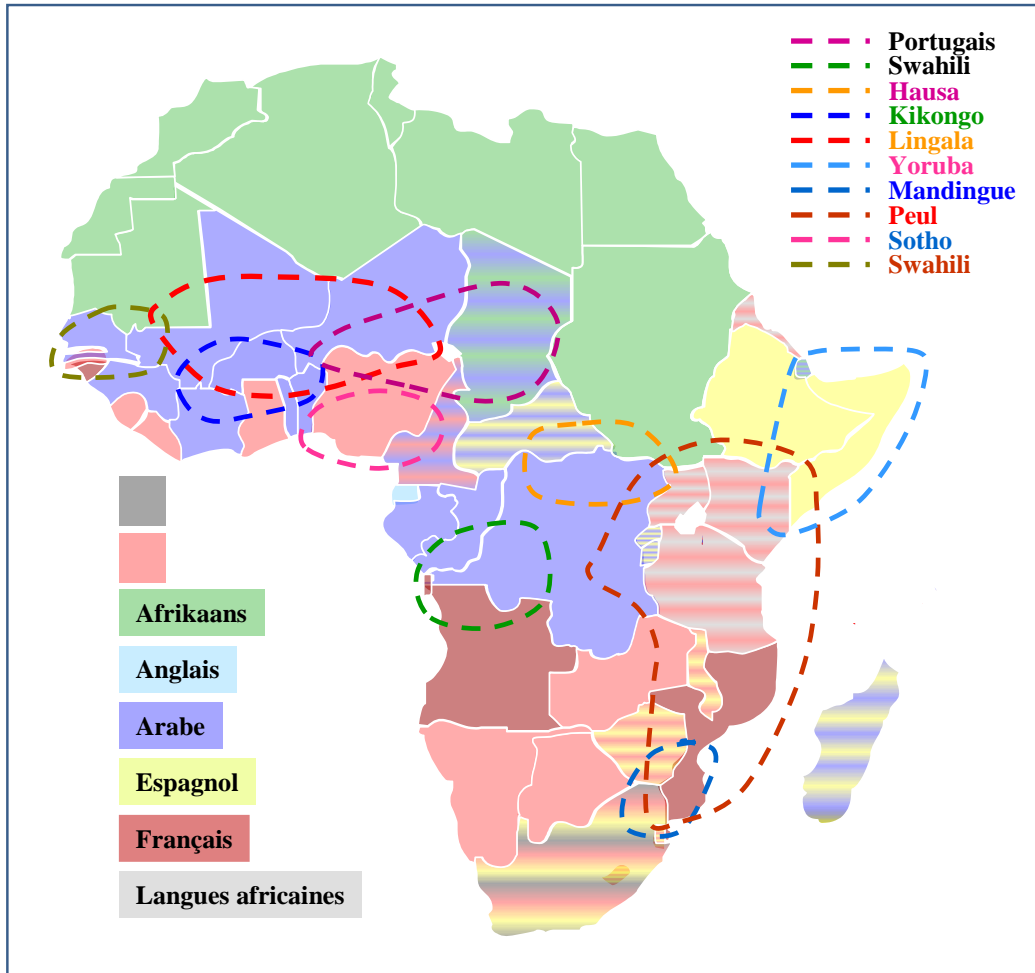


Source : <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/>

Les langues véhiculaires en Afrique

Cette carte présente, en pointillés, la géographie des principales langues véhiculaires. On constate qu'elles transcendent généralement les frontières juridiques.

Carte 5 : Langues véhiculaires en Afrique



Source : <https://fr.m.wikipedia.org/wiki>

Périmètre géographique des langues véhiculaires

La répartition géographique des langues véhiculaires, dites également transfrontalières, permet de rendre compte du degré d'interactions possibles dans les différents pays d'Afrique subsaharienne francophone et leur usage à côté du français.

Langues	Pays
L'arabe tchadien	Tchad
Le bambara	Mali
Le dioula	Burkina Faso et en Côte d'Ivoire
L'éwé	Togo
L'éwondo	Cameroun
Le fon	Bénin
Le haussa	Niger
Le kabiyé	Togo
Le kituba/kikongo	Congo et au Congo RD
Le lingala	Congo et au Congo RDC
Le malinké	Guinée
Le mooré	Burkina Faso
Le peul	Cameroun
Le sango	Centrafrique
Le soso	Guinée
Le swahili	Congo RD
Le tshiluba	Congo RC
Le wolof	Sénégal

Périmètre géographique de l'usage quotidien du français en Afrique subsaharienne francophone

Sphère « Vivre aussi en français »	
Seule langue officielle	Partage le statut de langue officielle avec une ou plusieurs autres langues
Bénin	Burundi
Burkina Faso	Cameroun
Congo	Centrafrique
Côte d'Ivoire	Guinée équatoriale
Gabon	Rwanda
Guinée	Tchad
Mali	
Niger	
République démocratique du Congo	
Sénégal	
Togo	

Typologie des dispositions constitutionnelles

Le régime linguistique de l'espace des pays d'Afrique subsaharienne francophone, où le français est d'usage quotidien, est établi par de nombreux textes qui forment le socle d'un cadre juridique garant du multilinguisme.

Pour chacun d'entre eux, nous donnerons les points saillants, dans la Constitution et dans certaines lois, concernant les langues et les politiques linguistiques. Soulignons cependant qu'entre la loi et les faits il y a souvent une marge et qu'il conviendrait, en particulier pour l'éducation, de vérifier par des enquêtes approfondies ce qui se déroule réellement sur le terrain.

Pays	Statut(s) de langue(s) dans la constitution
BÉNIN	<p>Article 1 « La langue officielle est le français »</p> <p>Article 11 « Toutes les communautés composant la Nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celles des autres »</p> <p>« L'État doit promouvoir le développement de langues nationales d'intercommunication ».</p> <p>Article 40 « L'État a le devoir d'assurer la diffusion et l'enseignement de la Constitution, de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, ainsi que de tous les instruments internationaux dûment ratifiés et relatifs aux Droits de l'homme.</p> <p>L'État doit intégrer les droits de la personne humaine dans les programmes d'alphabétisation et d'enseignement aux différents cycles scolaires et universitaires et dans tous les programmes de formation des Forces armées, des Forces de sécurité publique et assimilées. [SÉP:SEP]</p> <p>L'État doit également assurer dans les langues nationales par tous les moyens de communication de masse, en particulier par la radiodiffusion et la télévision, la diffusion et l'enseignement de ces mêmes droits ».</p> <p>Loi du 11 novembre 2003 : Article 8 L'enseignement est dispensé principalement en français, en anglais et en langues nationales.</p> <p>Les langues nationales sont utilisées d'abord comme matière et ensuite comme véhicule d'enseignement dans le système éducatif. [SÉP:SEP] En conséquence, l'État doit promouvoir les recherches en vue de l'élaboration des instruments pédagogiques pour l'enseignement des langues nationales aux niveaux maternel, primaire, secondaire et supérieur. Il faut en outre signaler que, devant les tribunaux, on peut faire appel à un interprète quand nécessaire, que les contrats de travail sont rédigés en français, que les radios et télévisions émettent en français et en 18 langues nationales.</p>
BURKINA FASO	<p>Article 35 « La langue officielle est le français. La loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales ».</p> <p>Le français est la langue de l'état, la langue (écrite) de la justice, les fonctionnaires doivent savoir lire, écrire et parler le français et « si</p>

	<p>possible la langue la plus parlée dans le département » (loi, 1993). L'enseignement est donné en français et, dans les écoles bilingues, dans une langue nationale. La radio émet en français et en langues nationales.</p>
BURUNDI	<p>Article 9 « La langue nationale est le kirundi. Les langues officielles sont le kirundi et les autres langues sont déterminées par la loi. Tous les textes législatifs d'application courante doivent avoir leur version originale en kirundi ».</p> <p>Concernant les tribunaux, une loi du 3 avril 2002 déclare (article 77) que « si l'inculpé déclare être dans l'impossibilité de s'exprimer dans la langue de la procédure (i.e. le français), le Ministère public désigne un interprète à charge du Trésor public). Concernant l'enseignement, une loi du 10 septembre 2013 déclare (article 11) que « le kirundi, le français et l'anglais sont des langues d'enseignement. Le kirundi, le français, l'anglais et le kiswahili sont des langues enseignées ».</p>
CAMEROUN	<p>Article 1 « La République du Cameroun adopte l'anglais et le français comme langues officielles d'égale valeur. L'État garantit la promotion du bilinguisme sur toute l'étendue du territoire.</p> <p>Il œuvre pour la protection et la promotion des langues nationales ».</p> <p>Article 31</p> <p>« La publication des lois est effectuée au Journal officiel de la République en français et en anglais ».</p> <p>Par ailleurs, l'état est bilingue (parlement, publications officielles, etc.), la justice et l'enseignement fonctionnent en anglais dans les deux provinces anglophones, en français dans les autres, et les médias audiovisuels sont bilingues. Ce bilinguisme est cependant largement théorique, car dans la justice ou dans l'éducation par exemple, les fonctionnaires sont très souvent francophones.</p>
CENTRAFRIQUE	<p>Article 17 « Ses langues officielles sont le sango et le français ».</p> <p>Les documents administratifs sont rédigés en français, qui est aussi la langue de l'enseignement et de la presse écrite. Les médias audiovisuels utilisent le sango et le français. Les tribunaux fonctionnent en français, mais le juge peut s'adresser à l'accusé en sango ou toute autre langue nationale. Sa sentence est formulée en français.</p> <p>Dans l'enseignement, le français domine, le sango étant surtout utilisé dans l'éducation non formelle et l'alphabétisation des adultes.</p>

CONGO	<p>Article 4 « La langue officielle est le français. Les langues nationales véhiculaires sont le lingala et le kituba ».</p> <p>La justice est rendue en français (on fait appel à un interprète si nécessaire). Le français est la langue de l'enseignement. L'alphabétisation des adultes est en lingala, kituba ou français. La radio émet dans ces trois langues.</p>
CONGO (RD)	<p>Article 1er « La langue officielle est le français. Ses langues nationales sont le kikongo, le lingala, le swahili et le tshiluba. L'état en assure la promotion sans discrimination. Les autres langues du pays font partie du patrimoine culturel congolais dont l'état assure la protection ».</p> <p>Le français est la langue de l'état, les lois sont théoriquement traduites dans les quatre langues nationales. Il est la langue de l'enseignement (loi du 11 février 2014), mais « les langues nationales ou du milieu sont utilisées comme langues medium et discipline d'enseignement ». En fait, l'école primaire débute dans l'une des quatre langues nationales, puis on passe au français et l'anglais devrait normalement être utilisé, en particulier en relation avec l'informatique.</p> <p>Mais tout cela devrait être lu à la lumière d'une enquête sérieuse sur l'état de l'enseignement en général.</p>
COTE D'IVOIRE	<p>Article 29 « La langue officielle est le français. La loi fixe les conditions de promotion et de développement des langues nationales ».</p> <p>Le français est la langue de la justice (on peut faire appel si nécessaire à un interprète), des actes notariés, des contrats d'apprentissage, des marchés publics, de l'enseignement, etc. Mais la loi du 6 juillet 2012 stipule que le ministère de l'Éducation nationale a la responsabilité de « l'élaboration, expérimentation et promotion des programmes d'enseignement en langues nationales ».</p> <p>La radio nationale émet en différentes langues nationales.</p>
GABON	<p>Article 2 « L'État gabonais adopte le français comme langue officielle de travail. En outre il œuvre pour la protection et la promotion des langues nationales ».</p> <p>Les services de l'État, la justice, l'enseignement fonctionnent en français. Seules quelques initiatives privées (comme la fondation Raponda-Walker) utilisent certaines langues nationales. La radio et la télévision utilisent, outre le français, quelques langues africaines.</p>

<p>GUINÉE</p>	<p>Article 1er «La langue officielle est le français. L'État assure la promotion des cultures et des langues du peuple de Guinée ».</p> <p>Le pays compte plus de trente langues, dont six sont langues nationales : le malinké, le soussou, le pulaar, le kissi, le kpelle et le toma. Le français est la langue de l'État, de l'administration, de la justice (mais certaines langues locales sont autorisées à l'oral devant les tribunaux) et de l'enseignement. Dans le cycle primaire, on enseigne parfois une langue nationale à côté du français. L'enseignement secondaire et supérieur est entièrement en français. Les médias utilisent le français et les langues nationales.</p>
<p>Guinée équatoriale</p>	<p>Article 4 «Les langues officielles de la République de Guinée équatoriale sont l'espagnol, le français et celles déterminées par la loi. Les langues autochtones sont reconnues comme partie intégrante de la culture nationale». Elle compte trois langues bantoues, le bubi, le fang et le ndowe et deux créoles ; l'un à base lexicale portugaise (le fá d'ambô) et l'autre à base lexicale anglaise (le krio).</p> <p>Le portugais avait été institué comme langue officielle lors d'un référendum organisé en 2011. En 2012, un nouveau texte de la Constitution a été adopté et le portugais a été remplacé par «celles déterminées par la loi ».</p> <p>Dans l'Administration publique, les services sont généralement fournis en espagnol, mais le fang est utilisé dans les communications orales comme c'est le cas pour la Justice.</p> <p>L'Article 4.4 de la loi sur l'éducation adoptée en 2007, prévoit pour la première fois, la possibilité d'enseigner les langues nationales en option.</p> <p>La vie économique se déroule en espagnol, voire en français. Les <i>Radios</i> Diffusent en espagnol, en fang, en français et en anglais.</p>
<p>MALI</p>	<p>Article 25 «Le français est la langue d'expression officielle. La loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales ».</p> <p>Un décret de 1982, fixant l'alphabet pour la transcription officielle des langues nationales, nous en donne une liste à son article 1 (bambara, bobo, bozo, dogon, peul, soninké, songhoy, sénoufo, tamasheq, un texte</p>

	<p>de 1991 y ajoute une autre forme de sénoufo, le syenara), mais d'autres sont de facto reconnues. Le français est la langue du parlement, des lois, des tribunaux (où l'on utilise à l'oral certaines langues maliennes). Pour l'enseignement primaire, de nombreux systèmes expérimentaux ont été testés, en particulier la «pédagogie convergente», le français remplaçant en quelques années la langue nationale dans laquelle l'enseignement débute. De nombreuses radios émettent en langues nationales. Enfin le Mali a été l'un des pays africains précurseurs dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle, en particulier par le biais de la DNAFLA (Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée).</p>
<p>NIGER</p>	<p>Article 3 « Toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues en respectant celles des autres. Ces langues ont, en toute égalité, le statut de langue nationale. La loi fixe les modalités de leur promotion et de leur développement. La langue officielle est le français ».</p> <p>Une loi du 31 décembre 2001 précise à son article 1 : « Est reconnue comme langue nationale du Niger, la langue commune à un groupe établi de citoyens au sein du territoire du Niger à sa formation. Est considéré comme groupe établi de citoyens au sein du territoire du Niger à sa formation un groupe historiquement identifié à ce territoire par l'existence d'un village ou d'un campement au moment de l'établissement de la territorialité du Niger.</p> <p>Au sens de l'alinéa 2 du présent article, les groupes concernés sont les Arabes, les Buduma, les Fulbés, les Gulmance, les Hausawa, les Isawghan, les Kanuri, les Kel-tamajaq, les Sonay-Zarma et les Tubu ». Et elle donne dans son article 2 une liste de dix langues nationales alors que le pays compte une vingtaine de langues : « Sont proclamées langues nationales : l'arabe, le budurna, le fulfuldé, le guimancema, le hausa, le kanuri, le sonay-zarma, le tamajaq, le tassawaq et le tubu ». Le français est la langue de l'État, de la justice, de l'Assemblée nationale (mais on y utilise aussi le hausa et le zarma). Dans l'enseignement, il y a des écoles primaires francophones, d'autres bilingues français et une langue nationale, d'autres franco-arabes. Le</p>

	français est la langue de l'enseignement supérieur. La presse écrite est en français, radio et télévision utilisent français et langues nationales.
RWANDA	<p>Article 4 «La langue nationale est le kinyarwanda. Les langues officielles sont le kinyarwanda, le français et l'anglais ».</p> <p>Les élus (Assemblée nationale, Sénat) peuvent utiliser la langue de leur choix et les lois sont rédigées dans les trois langues, que la justice utilise également. Dans l'enseignement primaire, depuis 2009, le kinyarwanda est langue d'enseignement dans les premières années, l'anglais est théoriquement la langue d'enseignement à partir de la cinquième année et le français une langue seconde. Dans le secondaire, c'est l'anglais qui est langue d'enseignement. L'enseignement supérieur est bilingue (anglais et/ou français). Il existe une presse écrite dans les trois langues.</p> <p>La radio émet dans ces trois langues et en swahili, la télévision dans ces trois langues.</p>
SÉNÉGAL	<p>Article 1er «La langue officielle de la République du Sénégal est le français. Les langues nationales sont le diola, le malinké, le poular, le sérère, le soninké, et le wolof et toute autre langue nationale qui sera codifiée ».</p> <p>Le français est la langue de l'État, de la justice, de l'administration (où l'on utilise aussi les langues locales) et de l'enseignement. On commence à introduire certaines langues nationales dans l'enseignement primaire.</p>
TCHAD	<p>Article 9 « Les langues officielles sont le français et l'arabe. La loi fixe les conditions de promotion des langues nationales ».</p> <p>Ces deux langues officielles sont langues de l'État, le français langue de l'administration et de la justice. L'enseignement est bilingue, français/arabe, mais le français y domine. Les langues nationales sont très nombreuses, certaines d'entre elles sont utilisées dans l'alphabétisation des adultes.</p>
TOGO	<p>Article 3 «La langue officielle de la République togolaise est le français ».</p> <p>Le français est la langue de l'État, de l'Assemblée nationale, de l'administration et de l'enseignement formel où, en primaire, l'éwé et le kabyé sont parfois enseignés.</p>

	Certaines langues nationales sont utilisées dans l’alphabétisation des adultes.
--	---

Situation du français dans un contexte de langue officielle et co-officielle

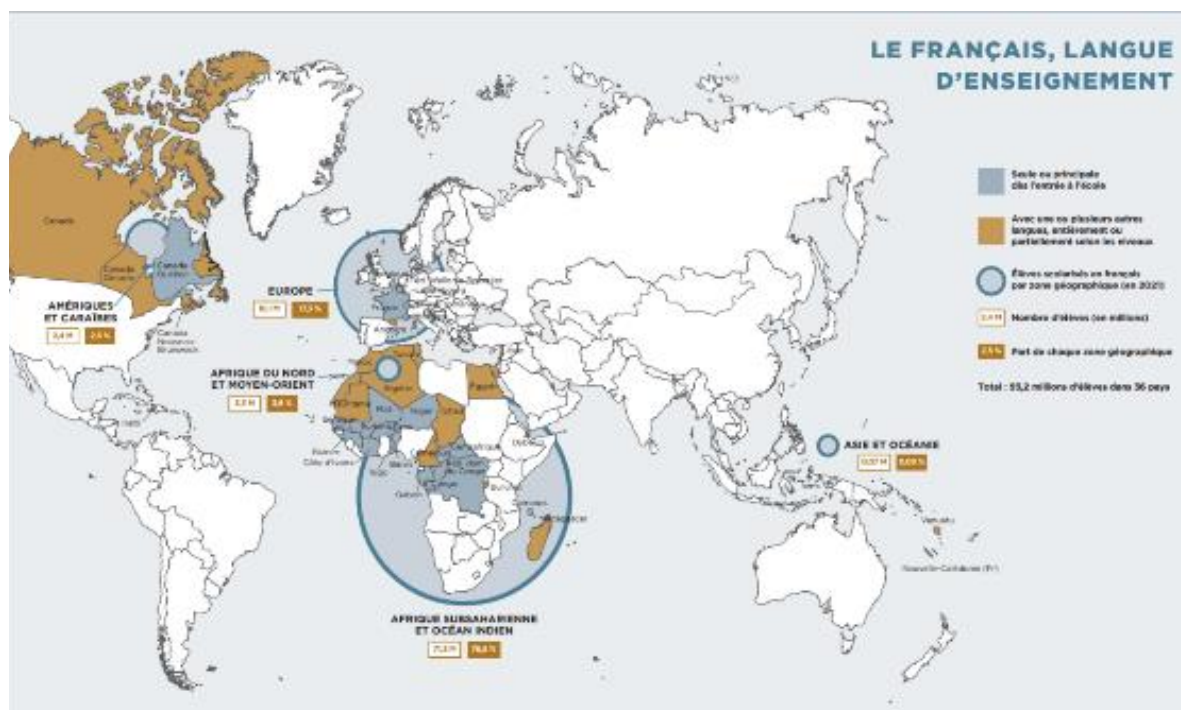
Le français, langue de scolarisation

La langue française est la langue de scolarisation dans les systèmes éducatifs de 36 États et gouvernements dans le monde dont 24 pays se trouvent dans les zones Afrique-océan Indien et Proche-Orient. Seule ou aux côtés d’autres langues ; 80 % des élèves scolarisés en français étant concentrés sur le continent africain et en particulier en Afrique subsaharienne francophone, où le français occupe généralement la fonction de langue d’enseignement, mais aussi de communication dans le domaine public et privé. Ces populations ont pour langue première une ou plusieurs autres langues, parfois transnationales, sur des territoires qui se caractérisent par une grande diversité linguistique et culturelle.

Environ 93 millions d’élèves et étudiants suivent leurs enseignements en français dans le monde. Ce chiffre en légère progression confirme que le français consolide son statut de langue d’enseignement. Les pays où le français est langue officielle unique représentent une très grande proportion dans l’ensemble mondial et, parmi eux, l’écrasante majorité des apprenants en français résident sur le continent africain.

L’Europe arrive en deuxième position, grâce à la France, mais aussi à la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la Suisse romande, au Luxembourg et à Monaco. Si l’Amérique du Nord doit sa troisième place au Québec et au Canada en général, il est important de ne pas négliger le rôle joué par Haïti. Enfin, le Liban domine le paysage scolaire en français de la zone Afrique du Nord–Moyen-Orient. Quant à la région Asie-Pacifique, le faible volume d’apprenants en Nouvelle-Calédonie et au Vanuatu la rend quasi invisible par rapport au volume global.

Carte 6 : Le français langue d'enseignement dans le Monde (2018)



Sources : Observatoire de la langue française de l'OIF

Situation du français dans un contexte de langue étrangère

L'évolution du nombre d'élèves apprenants le français langue étrangère (FLE) est différente selon les régions ou les pays, et relève en grande partie de la volonté des autorités nationales d'assurer un enseignement d'une ou de plusieurs langues étrangères dans leurs systèmes éducatifs. En dehors des pays anglophones, on constate très souvent que les politiques linguistiques éducatives ne laissent place qu'à l'anglais comme offre linguistique.

L'attractivité de la langue française auprès des jeunes publics, de leurs parents et des établissements, tient généralement aux perspectives qu'elle peut offrir en termes d'employabilité, d'opportunités pour la mobilité à l'international, d'accéder à des métiers liés au tourisme, aux Organisations internationales ou pour mieux évoluer au sein d'une entreprise ou d'une administration.

L'action des politiques publiques est déterminante dans la construction de systèmes éducatifs et de sociétés plurilingues qui puissent favoriser la formation et les évolutions professionnelles des jeunes tout au long de la vie. C'est elle aussi qui doit réguler les systèmes éducatifs, parfois mis en tension en raison de contraintes structurelles : effectifs pléthoriques, enseignants du/en

en français en déficit, crise des vocations pour enseigner les langues, etc. L'ensemble de ces facteurs compromet parfois la continuité de l'offre du français dans les systèmes éducatifs qui souvent optionnelles en tant que 2^e ou 3^e langue étrangère.

L'apprentissage du français, marqueur des politiques éducatives plurilingues

Les politiques éducatives et linguistiques jouent un rôle majeur dans l'apprentissage des langues étrangères, non seulement par les obligations fixées par les programmes scolaires, mais aussi par les moyens qui y sont dévolus. Revalorisation du métier d'enseignant, renouvellement et formation des viviers de jeunes professeurs, décentralisation en dehors des grandes villes et démocratisation des offres de formations plurilingues, sont parmi les enjeux qui permettront aux systèmes éducatifs de répondre aux demandes des populations en faveur de sociétés plurilingues. De même, les choix de politiques nationales qui s'inscrivent dans des perspectives plurilingues en faveur des langues nationales et transnationales à l'échelle d'un pays exercent une influence sur le degré d'ouverture des systèmes éducatifs, vers l'accroissement d'une mobilité internationale.

Les variations sociolinguistiques du français

En Afrique subsaharienne francophone, en marge du français standard, se développe un autre type de français dit populaire, connu largement sous l'appellation variétés du français. Ce français populaire est le résultat de contacts entre le français et les langues africaines, dans les grandes villes telles Abidjan, Dakar, Libreville, Ouagadougou, Kinshasa, Yaoundé, Douala, etc. Inventé et pratiqué à l'origine par des classes sociales défavorisées, dans les quartiers populaires, il s'étend, de nos jours, aux médias, aux politiques, aux intellectuels dans des contextes de communications ciblées.

Son étude constitue un intérêt croissant pour de nombreux chercheurs et un domaine de nouvelles connaissances sur bien des plans : considérations géopolitiques, sociolinguistiques et prospective linguistique et éducative.

Dans le domaine de l'enseignement, les constats en matière d'usages variés du français sont peu visibles eu regard aux études sur la variété sociolinguistique de la langue française. Dans la sphère éducative, la langue française reste considérée essentiellement comme un outil fonctionnel. L'usage des variétés du français et/ou des langues nationales est utilisé de facto dans le système éducatif. Les enseignants privilégient majoritairement le français dit « standard » dans leur pratique de classe, tout en ayant recours, au cas par cas, à différentes

formes de français ainsi qu'aux langues nationales, dans le but de remédier au niveau d'acquisition du français ou favoriser les interactions et l'acquisition de connaissances mobilisant le référent culturel des élèves.

Cependant, le recours au français comme langue d'enseignement, hormis les quelques expériences d'intégration des langues nationales au niveau des trois premières années du primaire (programme ELAN³³ de l'OIF), n'entame pas les pratiques plurilingues qui sont intrinsèquement liées aux contextes sociolinguistiques de l'Afrique subsaharienne francophone.

TENDANCES

- ✓ La montée des langues nationales favorisées par l'usage des TIC amène à une politique linguistique (de facto) qui restreint la langue française uniquement à la sphère éducative. Cette politique a peu d'effet à ce jour sur l'évolution du statut du français (de jure) en Afrique subsaharienne francophone.
- ✓ Des programmes de coopération francophone allant dans le sens d'une gouvernance linguistique dans les pays où le français est langue officielle permettront à terme de poser les bases d'une régulation du plurilinguisme en allant vers des rapports équilibrés entre les différentes langues en présence dans le but d'œuvrer pour un développement durable.

PROSPECTIVE

HYPOTHÈSE 1 : Des expressions identitaires de la jeunesse d'Afrique subsaharienne francophone, à l'image de la contestation du franc CFA, pourraient questionner la légitimité du statut (de jure) de la langue française.

HYPOTHÈSE 2 : Les TIC clés de voûte pour le développement des langues nationales.

HYPOTHÈSE 3 : Le français hexagonal, dépourvu de son hégémonie prescriptive, est appelé à devenir une variante parmi d'autres du français, aux côtés du français québécois, belge, haïtien, sénégalais ou malien.

³³ École et langue nationale en Afrique

4.6.2. Dimension : Dynamique linguistique

4.6.2.1. Variable : Langue et Numérique

Fiche 3

En quinze ans, les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues partie intégrante de la vie quotidienne des ménages et fournissent progressivement un mode d'accès élargi pour les biens et services culturels et linguistiques. Avec la baisse tendancielle des prix des équipements numériques (informatique, électronique grand public, abonnement au réseau Internet) et l'essor du haut débit, la multiplication rapide de nouvelles fonctionnalités des équipements, leur diffusion et leur utilisation se sont intensifiées et démocratisées, même si leurs usages dépendent toujours du niveau d'éducation, de revenus et de l'âge des usagers. Cela a pour effet d'atténuer la fracture numérique.

Grâce à des débits plus élevés, l'accès à des contenus culturels et linguistiques s'amplifie tandis qu'émergent la haute définition et l'Internet mobile avec de nouvelles générations d'équipements. L'offre et la demande de biens culturels et linguistiques constituent un facteur central de déploiement des TIC, de leur diffusion et de leurs usages. L'ère numérique parvenant à une certaine maturité, se renouvellent les enjeux de politique culturelle et linguistique afin de favoriser l'accès à ces technologies, d'en développer les usages, de s'assurer de leur diversité, et d'en soutenir les acteurs. En effet, les TIC jouent un rôle majeur dans la transformation contemporaine du paysage culturel et linguistique.

La place du français sur Internet

Le français est en quatrième position dans l'Internet. Il est talonné par l'hindi qui montre une ascension spectaculaire. L'avance du français constatée auparavant sur le portugais, le russe, l'arabe, l'allemand, le japonais et le malais s'est considérablement réduite du fait de la combinaison de deux facteurs : i) les taux de connexion à l'Internet des francophones des pays industrialisés sont proches de la saturation avec 85 % en moyenne, laissant une faible marge à l'augmentation ; ii) la fracture numérique des pays francophones d'Afrique est bien plus lente à se résorber que la croissance moyenne de la connectivité dans le monde.

Ce différentiel est de plus extrêmement fort avec les pays d'Asie, et, dans une large mesure, les pays arabes, qui montrent des taux de connectivité qui tendent à s'approcher des taux occidentaux.

Figure 22 : Classement des langues sur Internet (2014)

RANG	LANGUE	PRÉSENCE
1	Anglais	25,00 %
2	Chinois	15,00 %
3	Espagnol	7,00 %
4	Français	3,50 %
4	Hindi	3,50 %
6	Portugais	3,00 %
6	Russe	3,00 %
8	Arabe	2,50 %
8	Allemand	2,50 %
8	Japonais	2,50 %
11	Malais	1,80 %
12	Italien	1,40 %
13	Turc	1,20 %
14	Coréen	1,20 %
15	Bengali	1,20 %
	RESTE	25,70 %

Source : Observatoire de la langue française de l'OIF

À long terme, la croissance démographique prévue pour l'Afrique va favoriser indirectement la présence du français dans l'Internet. Cependant, si la fracture numérique continue d'être aussi prononcée en Afrique francophone, la présence du français dans l'Internet pourrait s'en ressentir à court terme.

Répartition des internautes de l'Afrique subsaharienne francophone

Les données démolinguistiques d'Ethnologue³⁴, différentes de celles de l'OIF, pondérées avec les données de connectivité à l'Internet permettent de faire une analyse plus fine de la place du français dans le cyberspace et de montrer que son atout principal résulte du fait que la langue française occupe le deuxième rang de cyber-mondialité derrière l'Anglais. Les deux langues possédant ainsi une nette avance sur les autres.

³⁴ <https://www.ethnologue.com/>

Le tableau suivant indique la répartition des francophones de l’Afrique subsaharienne francophone en y associant les données de connectivité à l’Internet.

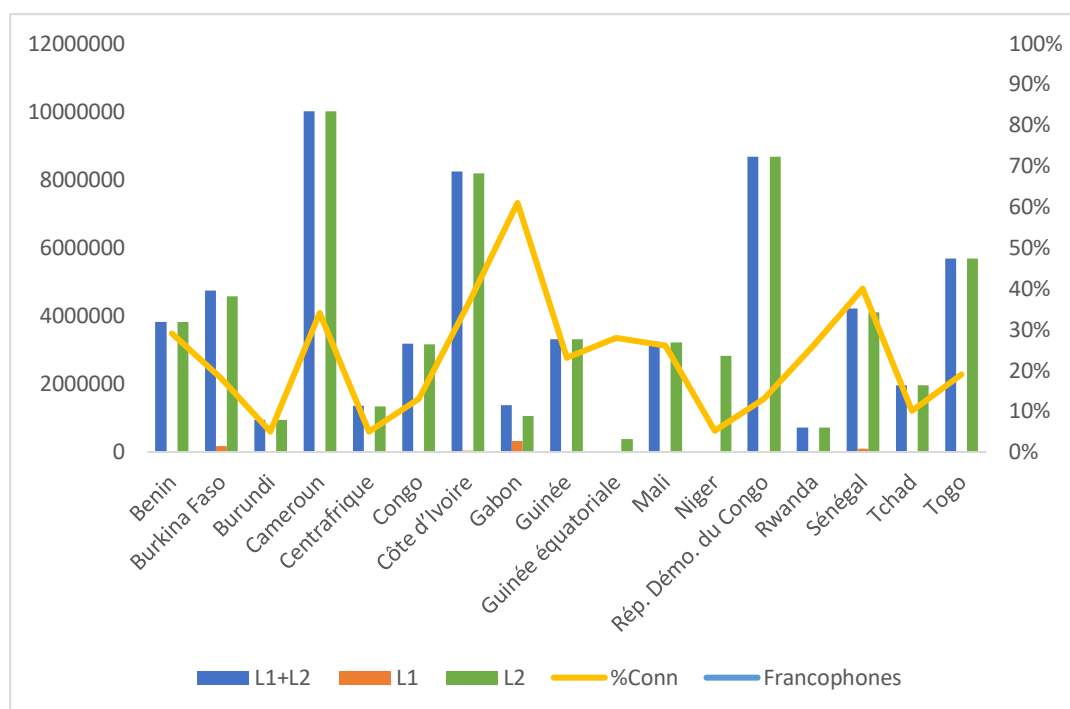
Pays	L1+L2	L1	L2	% Conn	Francophones
Bénin	3 820 000	-	3 820 000	29,00 %	1 107 800
Burkina Faso	4 750 000	170 000	4 580 000	18,00 %	855 000
Burundi	941 870	1 870	949 000	5,00 %	47 094
Cameroun	10 000 000	-	10 000 000	34,00 %	3 400 000
Centrafrique	1 349 000	9 000	1 340 000	5,00 %	67 450
Congo	3 181 000	11 100	3 170 000	13,00 %	413 543
Côte d’Ivoire	8 235 000	45 000	8 190 000	36,29 %	2 988 395
Gabon	1 370 000	320 000	1 050 000	61,00 %	835 700
Guinée	3 320 000	-	3 320 000	23,00 %	763 600
Guinée équatoriale	380 000	-	380 000	28,00 %	106 400
Mali	3 238 000	18 000	3 220 000	26,00 %	841 880
Niger	2 835 000	5000	2 830 000	5,25 %	148 851
Rép. Démo. du Congo	8 680 000	-	8 680 000	13,00 %	1 128 400
Rwanda	727 030	3 030	724 000	26,00 %	189 028
Sénégal	4 210 000	100 000	4 110 000	40,00 %	1 684 000
Tchad	1 963 000	3 000	1 960 000	10,00 %	196 300
Togo	5 686 200	6 200	5 680 000	19,00 %	1 080 378

Sources : Ethnologue (Population francophone L1+L2)

Source : Union Internationale des Télécommunications (UIT) et Banque Mondiale pour le pourcentage de personnes connectées

On constate un usage systématique de la langue française (L2) pour la connectivité des francophones de cet espace. Cela s’explique également par la faible présence des langues premières des locuteurs sur Internet. Le degré de taux de connectivité des francophones de certains pays (Cameroun, Côte d’Ivoire, RDC, Togo) est en corrélation avec la dynamique démographique de ces pays.

Figure 23 : Taux de connectivité des francophones et utilisation des langues (2016)



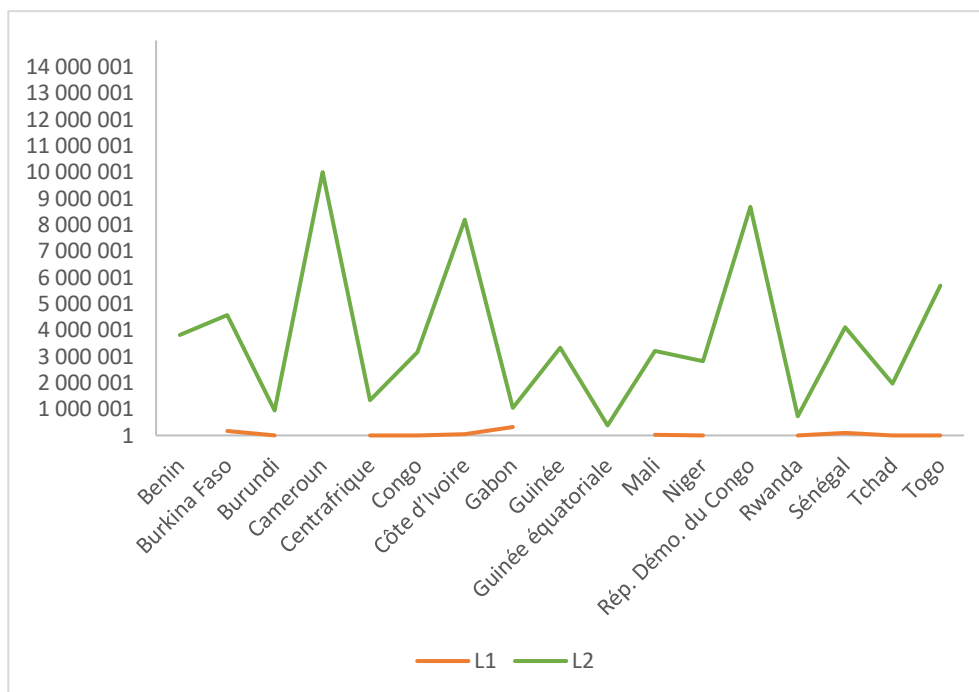
Source : Calcul de l'auteur réalisé à partir des données Ethnologue et IUT

Atouts de la langue française dans le monde numérique

Deux indicateurs de la langue française les plus significatifs dans ce contexte sont :

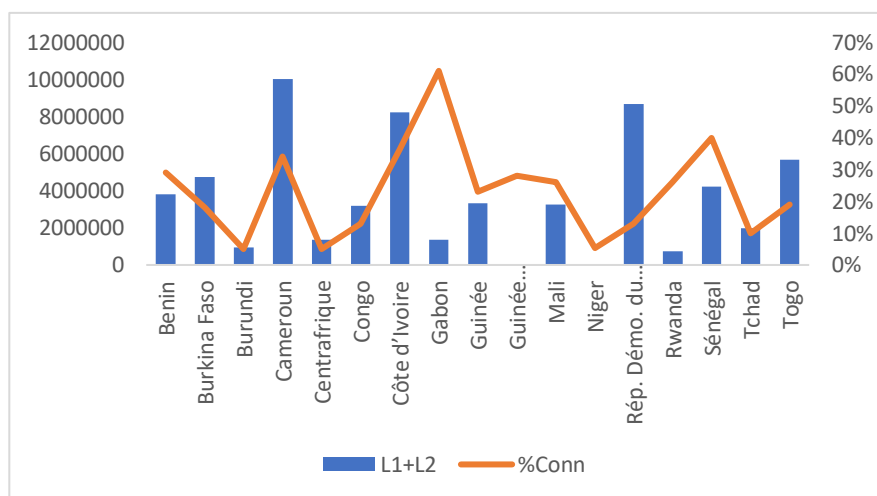
- ✓ Le rapport $(L1+L2) / L1$, un marqueur de la fréquence relative d'utilisation d'une langue en tant que deuxième langue, pour lequel le français est la cinquième langue du monde
- ✓ Le nombre de pays où il existe des locuteurs d'une langue donnée, pour lesquels le français est en seconde position derrière l'anglais.

Figure 24 : Proportion d'utilisation des langues chez les locuteurs francophones (2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de l'Observatoire des langues et des cultures dans l'Internet³⁵

Figure 25 : Pourcentage de connectivité en L1+L2 (2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de l'Observatoire des langues et des cultures dans l'Internet

Ceci nous permet de renseigner un nouvel indicateur : le degré de mondialisation d'une langue (DML). Il est défini de la manière suivante : $DML = (L1+L2)/L1 \times \text{pourcentages de pays où la langue est pratiquée}$. Ce nouvel indicateur permet de classer les pays en combinant les deux

³⁵ <https://funredes.org/lc/francais/ini/>

critères qui marquent la surface géographique et démographique de la langue : cette combinaison produit une valeur dont la traduction en pourcentage exprime une hiérarchie et souligne des écarts. Le DML, par construction, est indépendant de la présence de la langue dans le cyberspace.

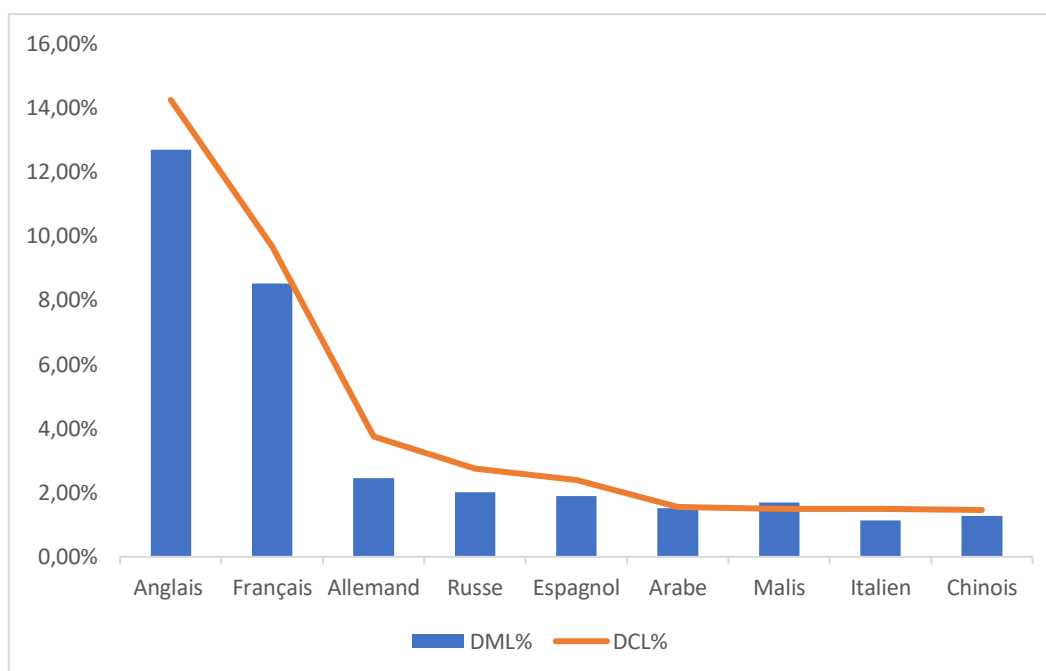
En multipliant la valeur du degré de mondialisation d'une langue (DML) par le pourcentage de locuteurs connectés, on obtient le degré de cyber-mondialisation (DCL) de la langue (DCL = DML x % Conn.), un indicateur qui synthétise les atouts des langues pour la mondialisation dans le monde numérique. En rajoutant la dimension de connectivité moyenne à l'Internet, le DCL corrige la valeur du DML en prenant en compte la présence dans l'Internet de chaque langue. La vision en répartition par pourcentage permet de bien mesurer les écarts et de constater que l'anglais et le français possèdent une nette avance sur le reste des langues, selon ce critère qui indique dans quelle mesure la langue est bien insérée dans le mouvement de mondialisation en cours (DML) et dans la marche vers le multilinguisme qui est portée par l'Internet (DCL). Les valeurs indiquées en pourcentage montrent la répartition des deux indicateurs entre toutes les langues considérées : ainsi, l'anglais et le français, ensemble, couvrent près de 25 % de cette répartition, avec une marge de distance importante devant l'allemand, le russe et l'espagnol, suivis par l'arabe, le malais, l'italien et le chinois.

Tableau 2 : Classement des langues dans la mondialisation

Langue	DML	DML %	DCL	DCL %
Anglais	2, 51	12, 68 %	1, 61	14, 24 %
Français	1, 69	8, 52 %	1 ; 09	9, 66 %
Allemand	0, 48	2, 45 %	0, 42	3, 75 %
Russe	0, 40	2, 01 %	0, 31	2, 76 %
Espagnol	0, 37	1, 90 %	0, 27	2, 40 %
Arabe	0, 30	1, 51 %	0, 18	1, 56 %
Malais	0, 33	1, 69 %	0, 17	1, 50 %
Italien	0, 22	1, 13 %	0, 17	1, 50 %
Chinois	0, 25	1, 27 %	0, 16	1, 46 %

Sources : Observatoire de la langue française de l'OIF, l'Observatoire des langues et des cultures dans l'Internet

Figure 26 : Rapport du degré de mondialisation et cyber mondialisation d'une langue (2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'Observatoire de la langue française de l'OIF et l'Observatoire des langues et des cultures dans l'Internet

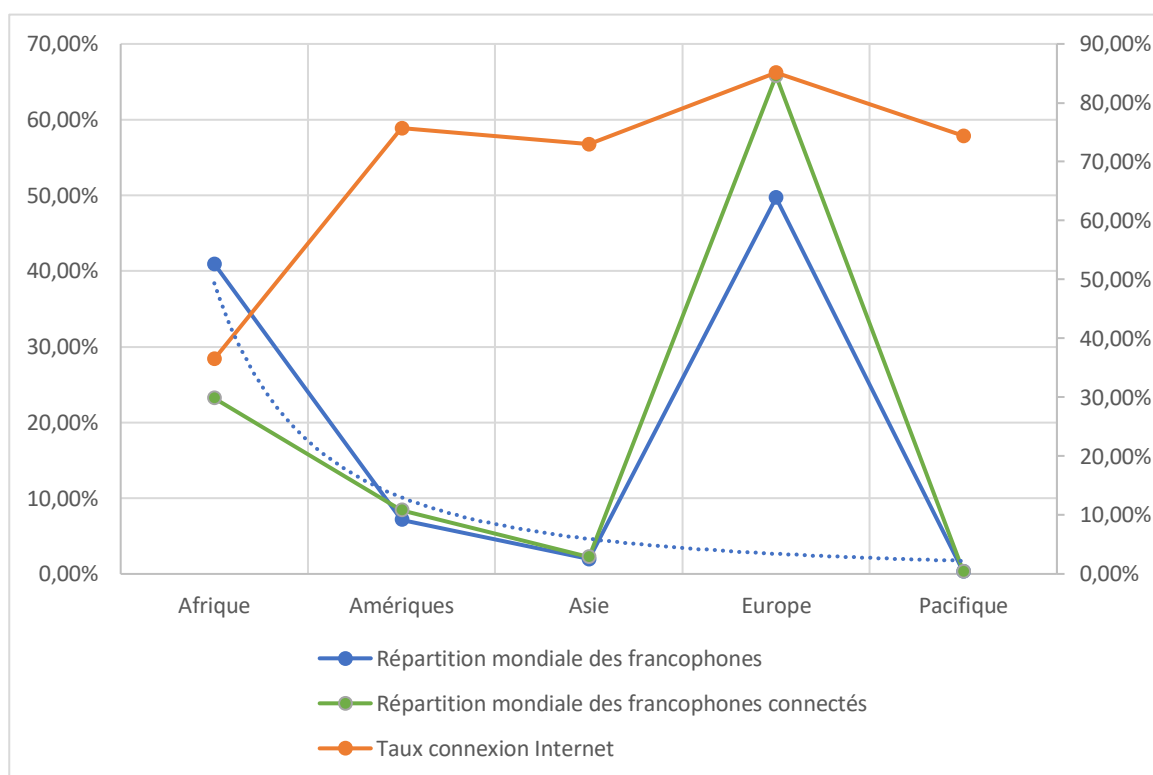
L'évolution dans le temps du degré de cyber-mondialisation (DCL) sera plus rapide que celle du degré de mondialisation d'une langue (DML). Le premier est conditionné par le progrès de la connectivité Internet tandis que le deuxième est lié aux facteurs démolinguistiques dont l'évolution est conditionnée par des facteurs complexes qui s'inscrivent dans le temps long. L'Afrique et en particulier l'Afrique subsaharienne francophone contribuera très certainement à l'accroissement de la mondialisation et de la cyber-mondialisation (DLC) de la langue française et de ce fait continuera à creuser l'écart, hors l'anglais, avec les langues internationales présentes sur le continent.

Toutefois, la persistance de la fracture numérique peut être un frein à cette évolution rapide de la cyber-mondialisation du français.

	Répartition mondiale des francophones	Taux connexion Internet	Répartition mondiale des francophones connectés
Afrique	40,92 %	36,50 %	23,24 %
Amériques	7,14 %	75,70 %	8,41 %
Asie	1,97 %	72,94 %	2,24 %
Europe	49,68 %	85,12 %	65,79 %
Pacifique	0,29 %	74,38 %	0,34 %
TOTAL	100 %	54,89 %	100 %

Source Observatoire de la langue française de l'OIF et Rapport (2016) OIF sur l'État de la francophonie numérique

Figure 27 : Répartition (%) des francophones connectés par région (2016)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'Observatoire de la langue française de l'OIF et du Rapport (2016) OIF sur l'État de la francophonie numérique,

L'Afrique francophone représente autour de 41 % des locuteurs de français, mais seulement environ 23 % des francophones connectés. Cette situation est résultante directe d'une fracture numérique sur le continent et ses conséquences sur le degré de cyber-mondialisation de la langue française.

TENDANCES

- ✓ L'évolution du taux d'équipement en téléphonie mobile des francophones en Afrique subsaharienne francophone ainsi que l'augmentation de la connectivité en bande large amplifieront la cyber mondialisation de la langue.
- ✓ La démographie de l'espace francophone d'Afrique subsaharienne francophone laisse présager la mondialisation de la langue française et l'élargissement de son usage.

PROSPECTIVE

HYPOTHÈSE 1: La découvrabilité est un facteur déterminant pour la vitalité de la langue française dans l'Internet.

HYPOTHÈSE 2: Appauvrissement de la diversité culturelle et linguistique en Afrique subsaharienne francophone du fait de l'aggravation de la fracture numérique.

HYPOTHÈSE 3: La persistance de la fracture dans le numérique conduit l'espace francophone à freiner l'usage du français au-delà du cercle éducatif.

4.6.2.2. Variable : Langue et Économie

FICHE 4

La question du poids économique de la langue française et/ou de la francophonie, dans son acceptation d'une communauté de locuteurs de français, voire de la Francophonie comme un espace institutionnel composé des 88 États et gouvernements membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), a occupé une place prépondérante lors du XV^e sommet des Chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage à Dakar en 2014 où fut adopté pour la première fois une « Stratégie économique pour la Francophonie » soulignant ainsi les relations économiques privilégiées qu'entretiennent les pays partageant une langue commune et le désir de capitaliser sur cette espace pour plus de création de richesses.

Il conviendrait de distinguer d'emblée les deux dimensions qui caractérisent ce sujet. D'une part, celle relative au poids d'un ensemble de pays considérés comme francophones et qui peut envisager l'avantage que constituerait le partage de cette langue dans leurs échanges. D'autre part, celle qui s'attache à mesurer la valeur ajoutée de la langue française elle-même en tant qu'élément constitutif d'un produit ou d'un service ou en tant qu'un atout à valoriser sur le marché du travail.

Deux chercheurs de la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI³⁶) se sont attachés à démontrer les rapports entre langue et économie dans l'espace francophone. De nombreuses dimensions économiques sont analysées : démographie, richesse, flux d'investissements directs étrangers et autres flux de capitaux privés, aide publique au développement, flux migratoires, flux commerciaux et diversification des exportations. Cette étude a également contribué à évaluer la part des échanges internationaux des pays de l'espace francophone ainsi que la richesse et l'emploi potentiellement générés par l'existence de cet espace. À été considéré pour la délimitation de l'espace francophone (EF) tout pays satisfaisant l'une ou l'autre des conditions suivantes : (i) dimension de jure : le français est langue officielle, (ii) dimension de facto : une fraction significative (20 %) de la population est francophone. En

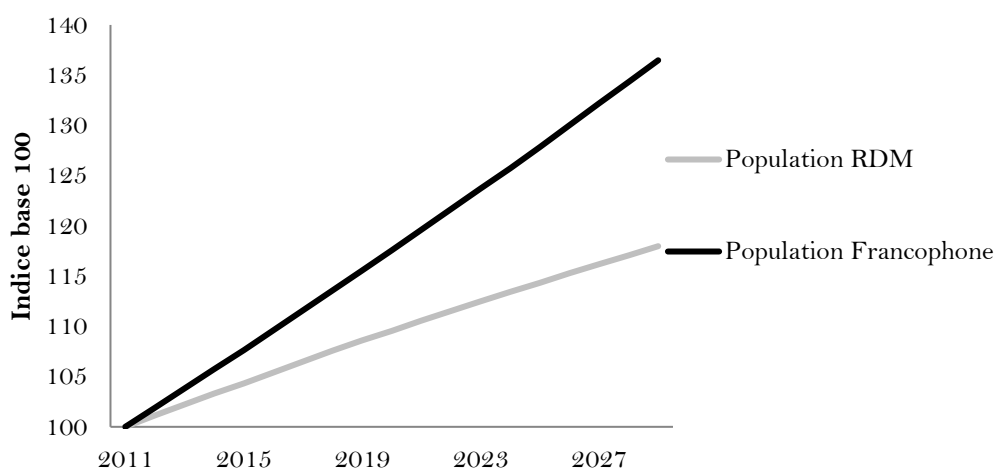
³⁶ <http://www.ferdi.fr>

appliquant ces critères, 33 pays francophones ont été retenus : l'Algérie, la Belgique, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Canada, la République centrafricaine, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la France, le Gabon, la Guinée, la Guinée équatoriale, Haïti, Israël, le Liban, Luxembourg, Madagascar, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, Maurice, le Niger, la RDC, le Rwanda, le Sénégal, la Suisse, le Tchad, le Togo et la Tunisie.

L'espace francophone identifié est amené à évoluer dans les années à venir, car sa population devrait augmenter plus rapidement que celle du reste du monde (RDM) au cours des 30 prochaines années. Selon les estimations des auteurs, la population des pays francophones devrait passer de 490 millions d'habitants en 2011 à 670 millions en 2029, soit un accroissement de 6,6 à 7,9 % de la part de l'EF dans la population mondiale. D'autres sources confirment cette projection de forte croissance de la population francophone comme suggéré par Jacques Attali dans un rapport publié en 2014.

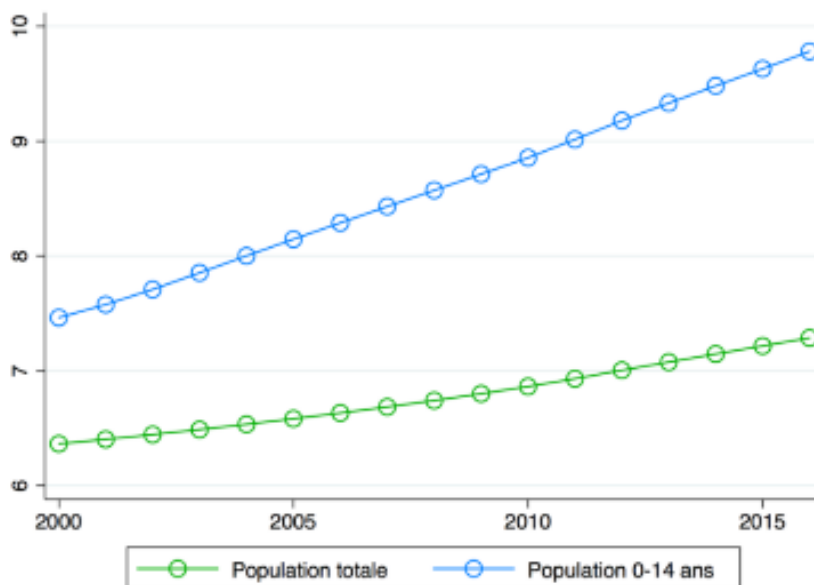
Cartographie économique des pays de l'EF dans le monde

Figure 28 : Évolution comparée de la croissance démographique prévue au sein de l'EF (2011-2029)



Source : Calcul des auteurs à partir des données du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES)

Figure 29 : Évolution (%) de la part de la population francophone 0-14 ans dans le monde (2000-2015)



Source : Calcul de l'auteur réalisé à partir des données de la Banque Mondiale

Figure 30 : Population totale de l'EF

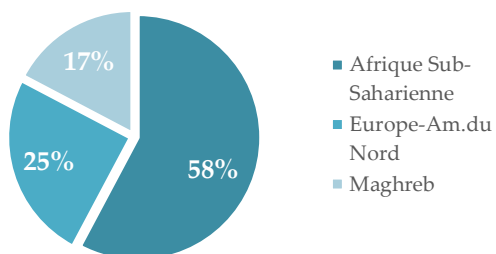
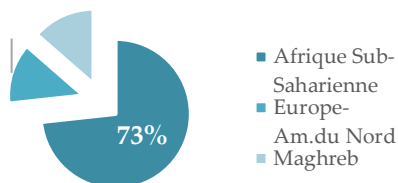


Figure 31 : Part 0-14 ans dans la population de EF



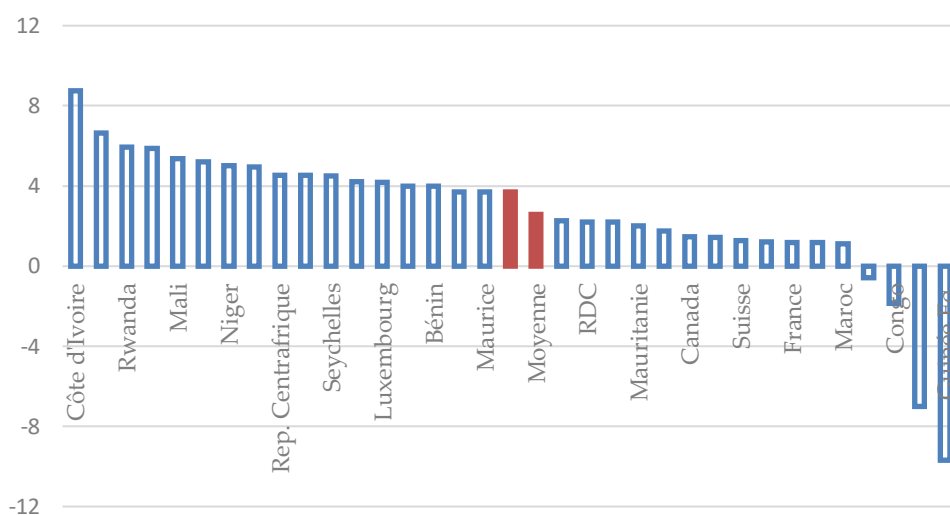
Source : Calcul de l'auteur réalisé à partir des données de la Banque Mondiale

Si l'on rajoute à cette dynamique le fait que le français est considéré dans le monde comme la 3^e langue des affaires, après l'anglais et le chinois et la 2^e langue la plus apprise dans le monde, le partage de la langue française peut représenter un atout économique non négligeable dans les années à venir pour les pays francophones.

Une part significative de la richesse mondiale

L'espace francophone représente 8,7 % du PIB mondial, dont 90 % réalisés dans les pays du Nord. Il bénéficie d'une croissance moyenne conforme à celle du reste du monde, soutenue surtout par celle de plusieurs pays du Sud. En 2016, sept pays de l'EF bénéficiaient d'un taux de croissance supérieur à 5 % et tous situés en Afrique subsaharienne francophone : Côte d'Ivoire (8,8 %), Sénégal (6,6 %), Rwanda et Burkina Faso (5,9 %), Mali (5,3 %), Guinée (5,2 %) et Niger (5 %). En revanche, les pays les plus riches de l'espace, en dehors du Luxembourg, avaient un taux de croissance économique inférieur à la moyenne de l'espace (2,6 %) en 2016.

Figure 32 : Croissance annuelle du PIB (%) des pays de l'EF (2017)

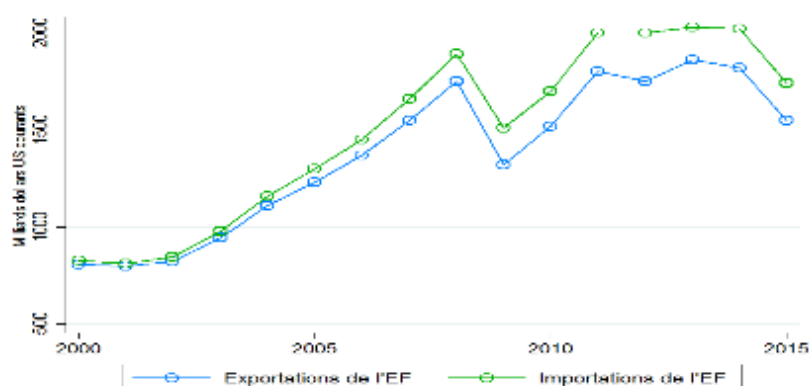


Source : Calculs des auteurs réalisés à partir des données de la Banque Mondiale

Des échanges économiques significatifs

La valeur des exportations estimée à 1600 milliards de dollars et celle des importations à 1700 milliards de dollars de l'espace francophone en font un acteur significatif des relations économiques internationales.

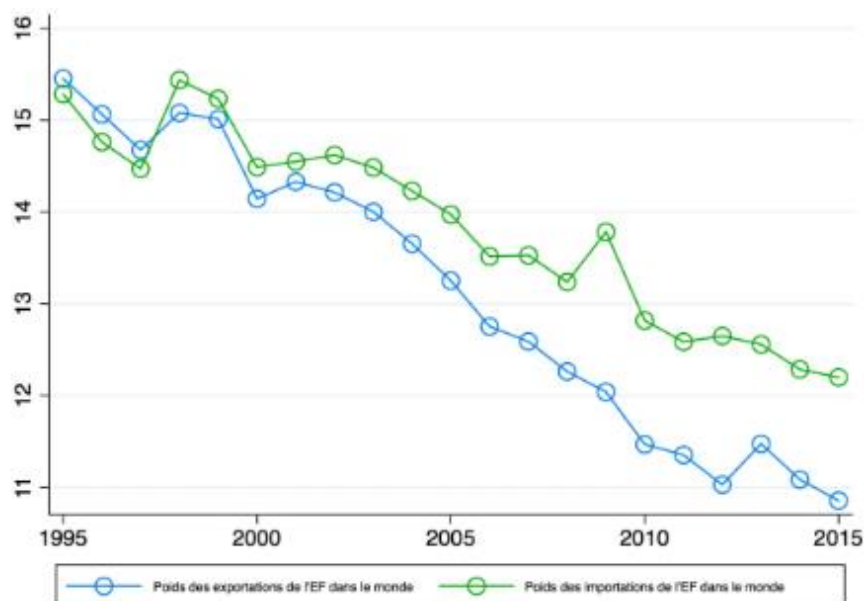
Figure 33 : Flux (en \$ US courants) de commerce de biens des pays de l'EF en valeurs (2000-2015)



Source : Calcul des auteurs à partir des données de la Base pour l'analyse du commerce international (BACI)

Cependant, avec l'apparition de nouveaux acteurs, dits pays émergents, dont la Chine, la part relative des importations et des exportations de l'EF dans les échanges mondiaux se réduit.

Figure 34 : Part (en \$ US courants) des exportations et des importations de l'EF dans le monde (2000-2015)



Source : Calculs des auteurs à partir des données de la Base pour l'Analyse du Commerce international (BACI)

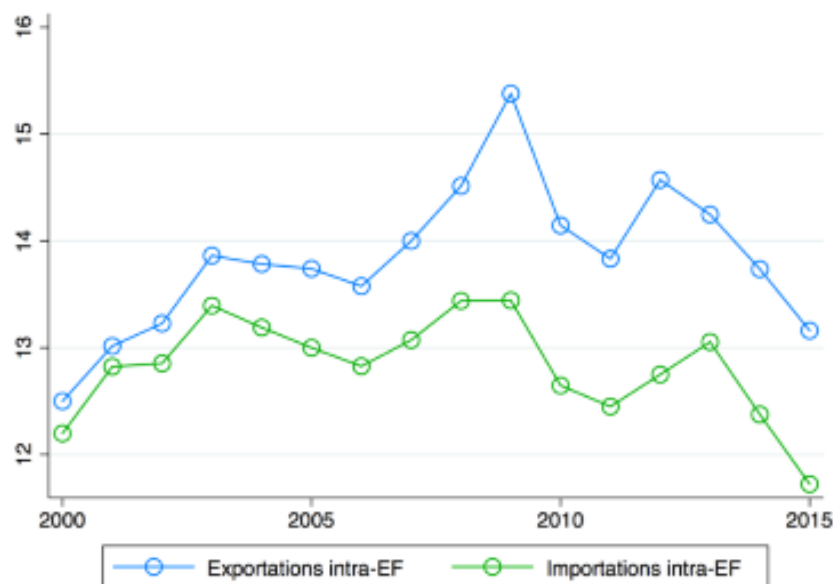
Sur la période 2000-2015, les flux d'Investissement direct à l'étranger (IDE) sortants en provenance des pays de l'EF représentaient 15 % des flux sortants mondiaux et 11 % des flux d'IDE entrants dans le monde. On constate néanmoins une tendance à la baisse, qui s'explique

notamment par une reprise difficile après la crise de 2008 et à un ralentissement marqué de l'économie américaine. Ainsi, en 2015, les pays de l'EF ont attiré 78 milliards de dollars d'IDE, soit 5 % des IDE dans le monde et généré 11 % des flux mondiaux, soit 169 milliards de dollars.

Des rapports privilégiés et résilients

La part des flux commerciaux de biens intra-espace francophone, 13 % des exportations totales des pays de l'espace et 11,8 % des importations en 2015, suggère que les pays de l'espace francophone entretiennent des relations commerciales privilégiées qui ne s'expliquent pas seulement par leur poids économique. Cette part s'est accrue de façon significative lors de la crise financière de 2008 alors que le volume des flux commerciaux chutait dans le même temps. Ce bond de la part du commerce intra-EF peut être interprété comme une meilleure résilience en période de crise économique des flux de commerce entre les pays partageant le français comme langue commune par rapport aux relations commerciales avec le reste du monde.

Figure 35 : Part (%) du commerce de biens intra-espace francophone (2000-2015)

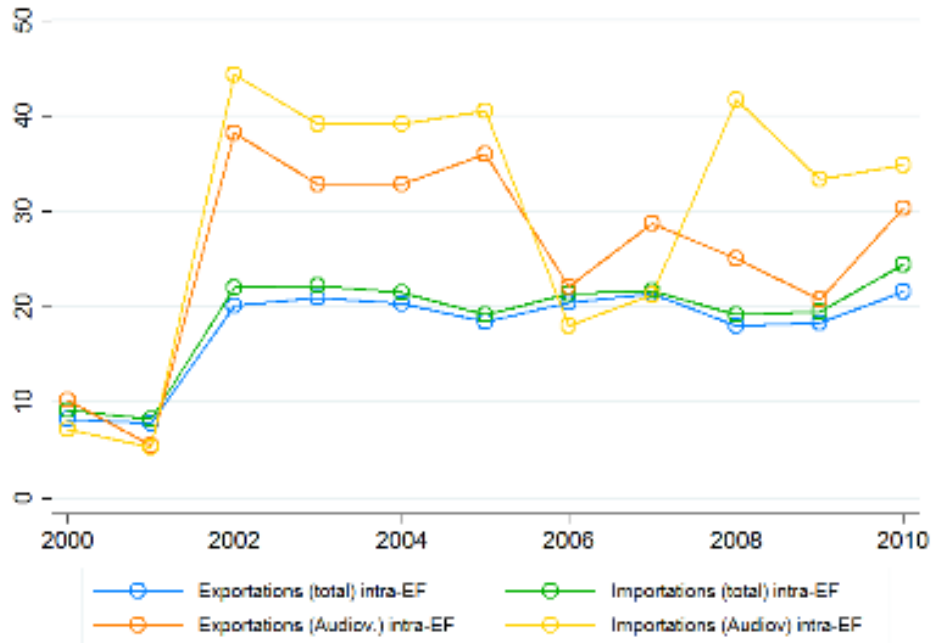


Source : Calculs des auteurs à partir des données de la Base pour l'Analyse du Commerce international (BACI)

La part estimée des flux de services intra-EF dans les échanges totaux de services des pays de l'EF est encore plus importante que dans le secteur des biens. Ainsi, entre 2000 et 2015, les exportations de services, toutes catégories confondues, à destination des autres pays de l'EF

représentent en moyenne 18 % des exportations de services de l'EF. La part de l'EF dans les échanges de services est encore plus significative pour les services « intensifs en langue » tels que les produits audiovisuels pour lesquels l'EF représente en moyenne 26 % des exportations audiovisuelles des pays de l'espace durant cette période.

Figure 36 : Part (%) du commerce de services intra-espace francophone (2000-2010)



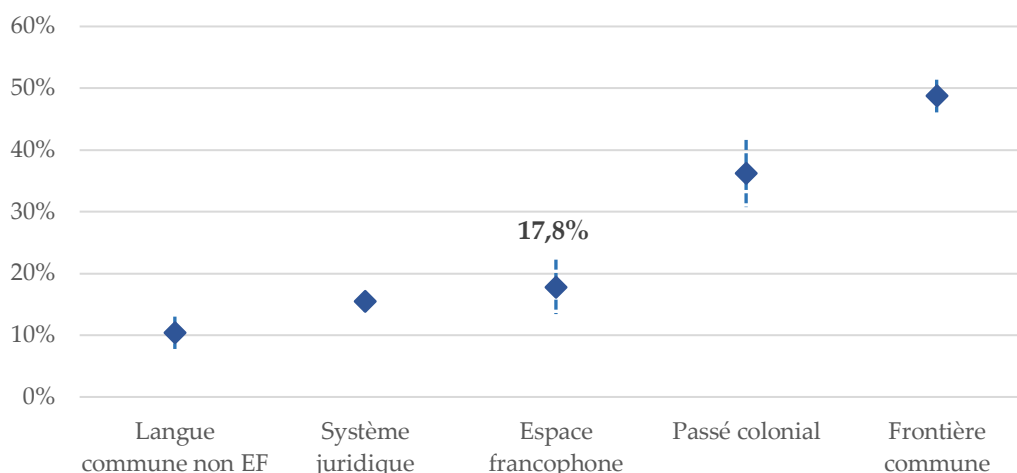
Source : Calcul des auteurs à partir des données de la Base pour l'Analyse du Commerce international (BACI)

Alors que les services prennent une place importante dans les économies et dans les échanges internationaux notamment grâce à l'Internet, ces chiffres soulignent l'avantage que représente le partage du français afin de favoriser les échanges de services entre les pays de la Francophonie.

Apports du partage de la langue française

En moyenne, sur la période 1995-2015, les échanges de biens entre deux pays appartenant à l'espace francophone sont supérieurs d'environ 17,8 % aux échanges entre deux pays ayant des caractéristiques communes, mais appartenant à un autre espace linguistique.

Figure 37 : Coefficients estimés de l'impact des variables de proximité sur le commerce bilatéral (1995-2015)

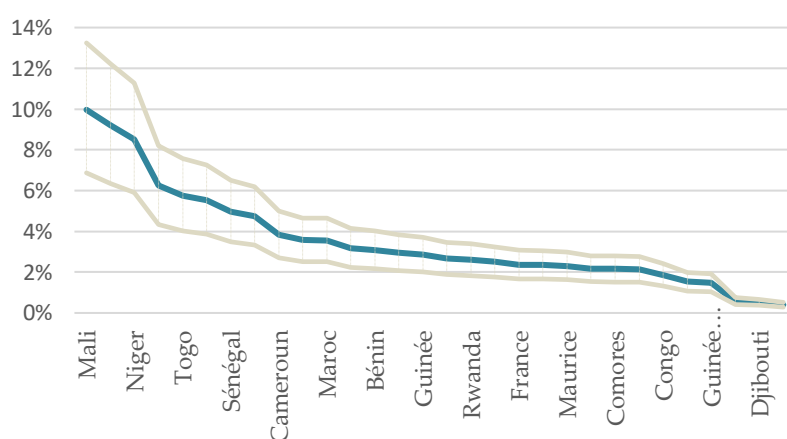


Source : Calcul des auteurs réalisés à partir des résultats de l'estimation du modèle dit de gravité

Note : les losanges représentent l'accroissement moyen estimé de commerce bilatéral pour chaque variable, les pointillés représentent les intervalles de confiance à 90 %.

En 2015, l'appartenance à l'EF a permis en moyenne, toutes choses égales par ailleurs, d'accroître le taux d'ouverture commerciale (réalisation d'une transaction) de ses pays membres en moyenne de 3,5 %. Les pays d'Afrique subsaharienne francophone sont essentiellement ceux pour lesquels le supplément d'ouverture commerciale engendré par l'EF est le plus élevé, ce qui s'explique notamment par l'importance du commerce intra-francophonie de ces pays.

Figure 38 : Supplément du taux d'ouverture commerciale induit par l'appartenance à l'EF (2015)



Source : calculs des auteurs réalisés à partir des résultats de l'estimation du modèle de gravité

Note : les courbes inférieures et supérieures correspondent à l'intervalle de confiance au seuil de 90 %.

Les échanges commerciaux privilégiés induits par l'appartenance à l'espace francophone se sont traduits, en 2015, par un supplément du PIB par tête d'habitant de 4 % en moyenne pour les pays de cet espace. S'agissant d'emploi, l'appartenance à l'espace francophone a permis indirectement, à travers les échanges commerciaux, un moindre taux de chômage de 0,2 % en moyenne, soit un total de 285 676 chômeurs évités en 2015 dans cet espace.

TENDANCES

- Les liens entre la langue française et l'économie sont multiples, mais n'apparaissent pas toujours clairement aux yeux des acteurs, car ils sont rarement exposés et encore plus rarement chiffrés.
- L'augmentation de locuteurs francophones des pays de l'Afrique subsaharienne francophone induite par la démographie laisse envisager que ces pays entretiendront des relations commerciales privilégiées.

PROSPECTIVE

HYPOTHÈSE 1: Le français est un atout supplémentaire dans la recherche d'un emploi en Afrique subsaharienne francophone.

HYPOTHÈSE 2: La montée en puissance de la valeur économique de la langue française en Afrique subsaharienne francophone pourrait bénéficier de l'importance démographique et géopolitique et générer une augmentation de son apprentissage.

4.7. Écosystème (Niveau 2)

4.7.1. Dimension : Système éducatif

4.7.1.1. Variable : Accès et équité

Fiche 5

L'éducation est un droit humain fondamental qui ouvre la voie à l'exercice d'autres droits. Pour réaliser ce droit, les pays doivent garantir un accès universel et équitable à un apprentissage et une éducation inclusive et équitable de qualité, qui soient obligatoires et gratuits, ne laissant personne de côté. De plus, l'égalité des genres est inséparable du droit à l'éducation pour tous.

Lors du Forum mondial sur l'éducation (Dakar) en 2000, 164 gouvernements ont plaidé en faveur de l'EPT³⁷ et ont identifié six objectifs à atteindre pour 2015. Quatre de ces objectifs, cités ci-dessous, étaient directement liés à l'accès :

- ✓ Objectif 1 : Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
- ✓ Objectif 2 : Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.
- ✓ Objectif 3 : Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.
- ✓ Objectif 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.

³⁷ Education Partnership Trust

Depuis que les six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) ont été adoptés, des progrès ont été accomplis, au niveau mondial, dans le domaine de l'éducation. Toutefois, ces objectifs n'ont pas été atteints à la date butoir de 2015. La communauté internationale a œuvré pour la poursuite de ses efforts pour mener à bien le programme inachevé. En 2015, un nouveau programme universel plus ambitieux a été adopté autour de 17 Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. L'ODD 4-Éducation 2030 « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » a été adopté par la communauté de l'éducation lors de la Déclaration d'Incheon, le 21 mai 2015, à l'occasion du Forum mondial sur l'éducation 2015 organisé à Incheon en Corée du Sud.

Contexte démographique et macro-économique

Tableau 3 : Contexte démographique et macro-économique en Afrique de l'Ouest (AO) (2014)

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Niger	Sénégal	Togo
PIB par habitant (\$ US courants)	903	713	1546	540	705	427	1067	635
Population totale (en milliers)	10 598	17 589	22 157	12 276	17 086	19 114	14 673	7115
Population d'âge primaire* (%)	16	17	16	15,4	16,5	16,9	15,9	15,9
Prévalence du VIH/SIDA (% 15-49 ans)	1,1	0,9	3,5	1,6	1,4	0,5	0,5	2,4
Indice de développement humain (/188)	166	183	172	182	179	188	170	162

Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO.

Tableau 4 : Contexte démographique et macro-économique en Afrique centrale (AC) (2014)

	Burundi	Cameroun	République centrafricai ne	Congo	RDC	Gabon	Guinée équatori ale	Rwanda	Tchad
PIB par habitant (\$ US courants)	286	1 407	358	3 147	442	10 772	18 918	696	1 025
Population totale (en milliers)	10 817	22 773	4 804	4 505	74 877	1 688	821	11 342	13 587
Population d'âge primaire (%)	14,8	16	15	15,7	16,9	11,7	14	15,8	17,5
Prévalence du VIH/SIDA (% 15-49 ans)	1,1	4,8	4,3	2,8	1	3,9	6,2	2,8	2,5
Indice de développement humain (rang/188)	184	153	187	136	176	110	138	163	185

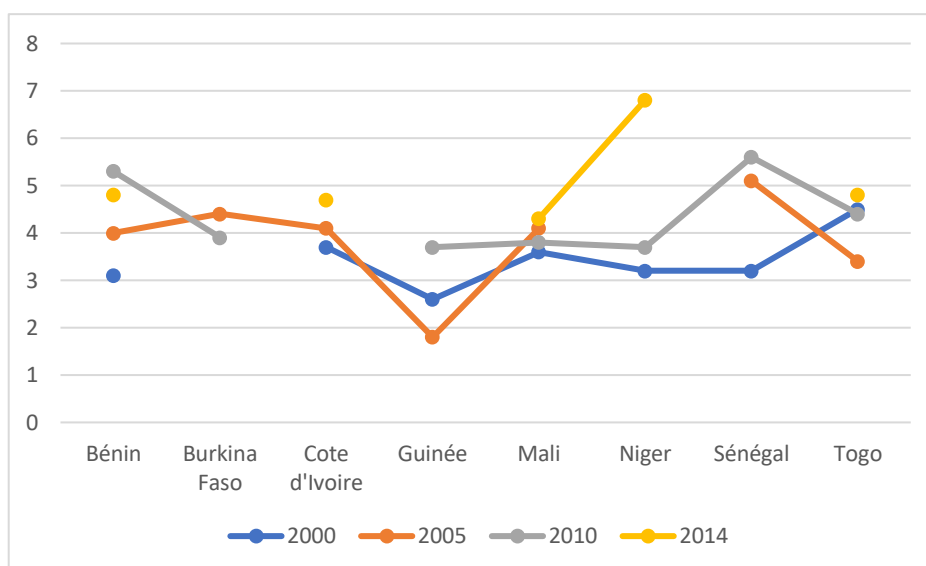
Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO.

Gouvernance

✓ Dépenses en éducation

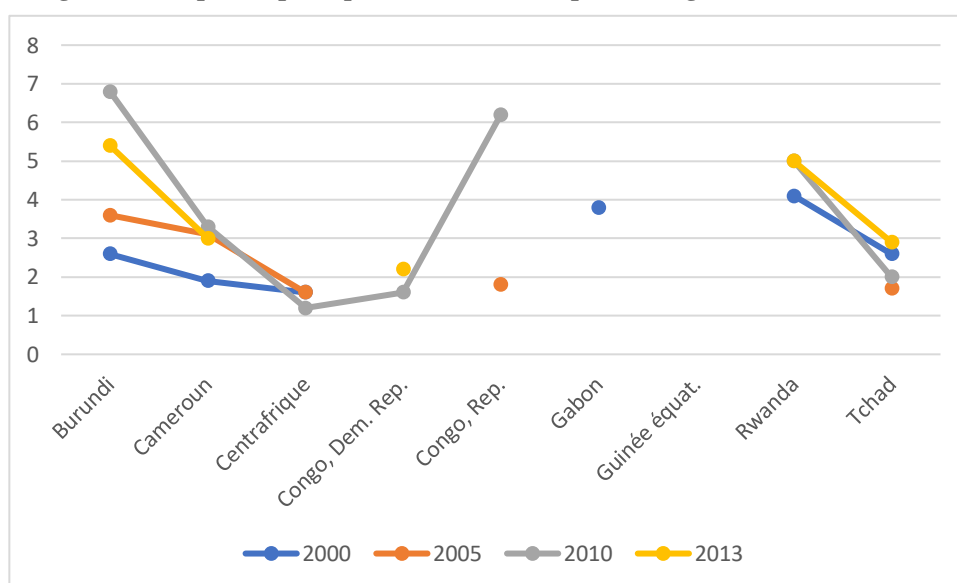
Les dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB varient selon le pays en Afrique de l'Ouest. Toutefois, entre 2000 et 2014, chacun de ces pays a augmenté la part des dépenses injectée dans le système éducatif. Ces investissements ont permis la mise en place de structures favorisant l'accès à une scolarisation de masse.

Figure 39 : Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB AO (2000-2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

Figure 40 : Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB AC (2000-2013)



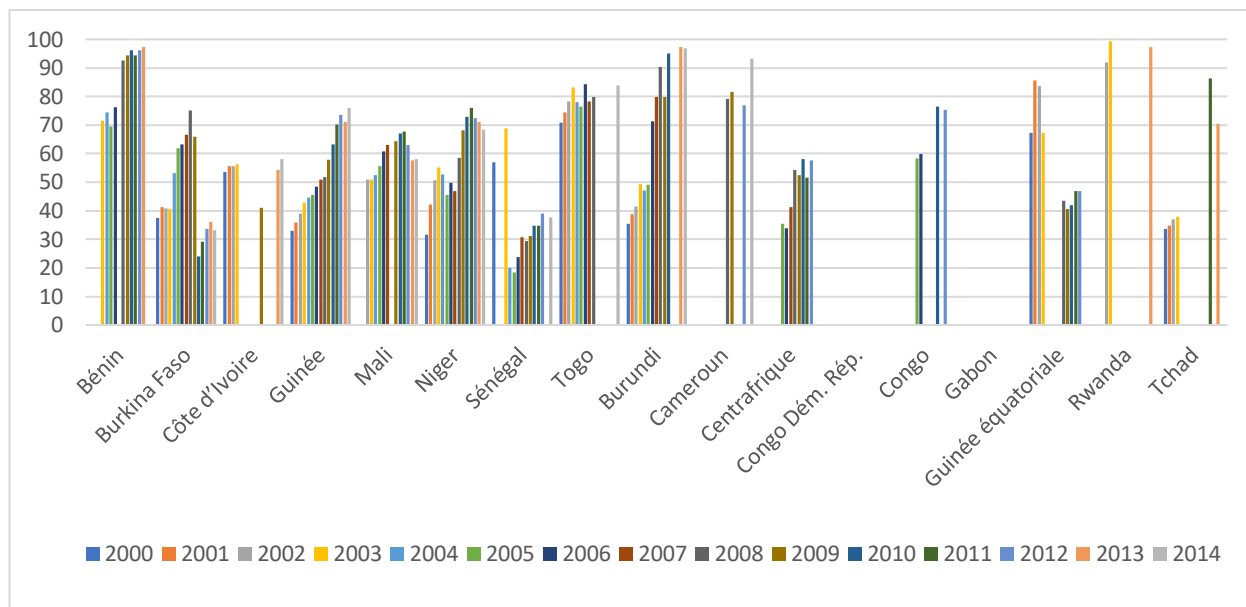
Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

En observant l'évolution des indicateurs de l'accès, de l'équité ou de la qualité de l'éducation, on se rend compte que les investissements ont porté leurs fruits même s'il y a encore des progrès à faire. En effet, l'amélioration de l'accès à l'école, de l'équité, mais aussi de la qualité de la scolarisation nécessitera un investissement financier sur le long terme.

ACCÈS

- ✓ Taux net ajusté d'accès (TNA) en première année de l'enseignement

Figure 41 : Taux net ajusté d'accès en 1^{re} année primaire Afrique subsaharienne francophone (2000-2014)

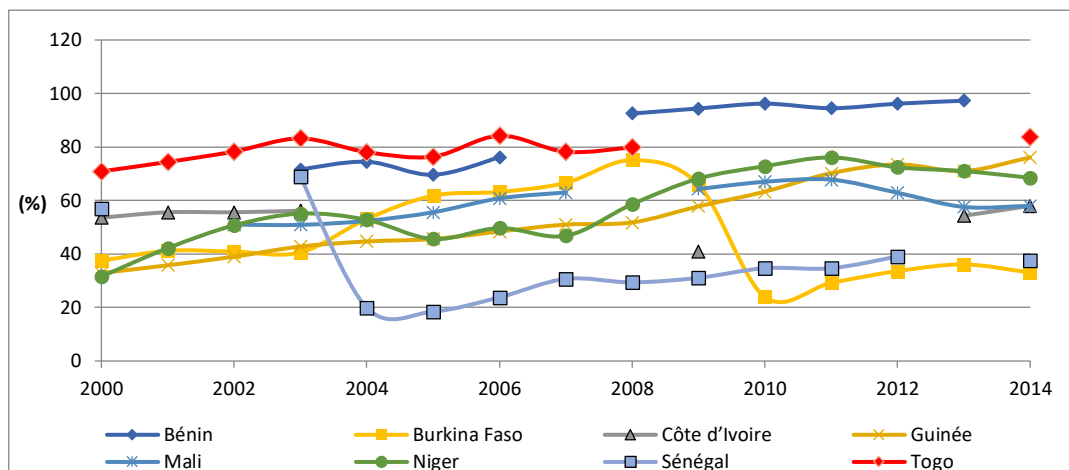


Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

Le TNA varie beaucoup dans la région, bien qu'il se soit amélioré dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest entre 2000 et 2014. Le Bénin affiche les meilleurs taux d'accès en première année du primaire, suivi du Togo. La Guinée est le pays qui a fait le plus de progrès sur la même période en termes d'accès en première année primaire. Au Burkina Faso et au Sénégal, les taux sont très bas et il reste beaucoup à faire pour garantir l'accès à l'éducation à tous et à toutes.

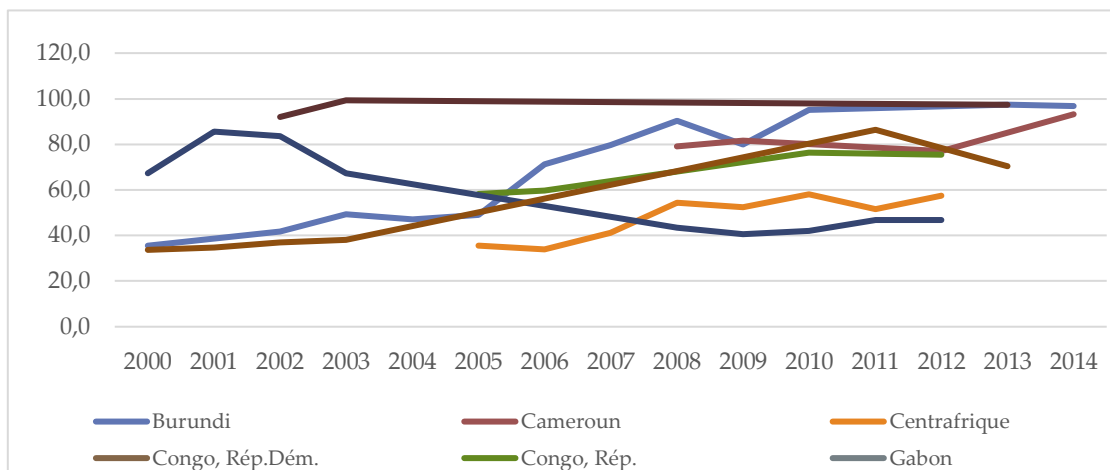
En Afrique centrale, le TNA s'est également amélioré dans plupart des pays sur la même période. Le Burundi, le Rwanda et le Cameroun affichent les meilleurs taux d'accès en première année du primaire. Ce sont le Burundi et le Tchad qui ont fait le plus de progrès sur cette période en termes d'accès en première année primaire. En Guinée équatoriale et en Centrafrique, les taux sont très bas et il reste encore beaucoup à faire pour garantir l'accès à l'éducation à tous et à toutes.

Figure 42 : Taux net ajusté d'accès en 1^{re} année du primaire, les deux sexes AO (2000-2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

Figure 43 : Taux net ajusté d'accès en 1^{re} année du primaire, les deux sexes AC (2000-2014)



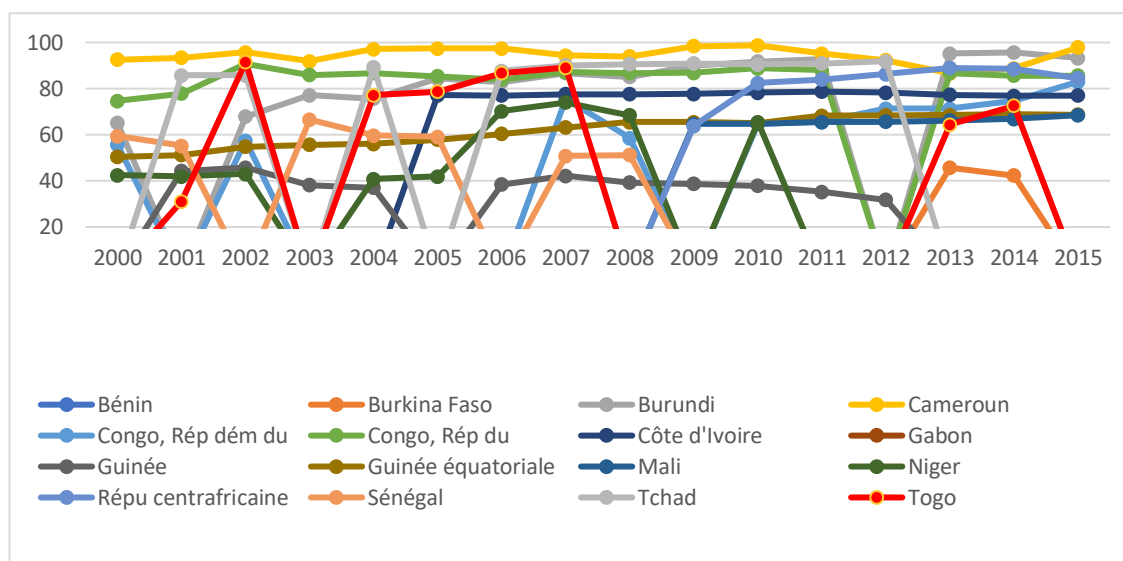
Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

✓ Taux de scolarisation :

Pré-primaire

Un des objectifs du Cadre d'Action ODD4-Éducation 2030 est de faire en sorte que tous les enfants aient accès à une éducation préscolaire de qualité qui puisse les préparer au primaire. Il y a beaucoup de progrès à faire dans ce domaine dans la région. En effet, malgré des améliorations notables au Bénin, au Sénégal et au Togo, les taux de scolarisation pré-primaire sont très faibles en Afrique de l'Ouest. En Afrique centrale, le même constat de rigueur. Les taux de scolarisation pré-primaire sont très faibles au Cameroun et en Guinée équatoriale.

Figure 44 : Taux brut de scolarisation à l'enseignement préscolaire (%) en Afrique subsaharienne francophone (2000-2015)

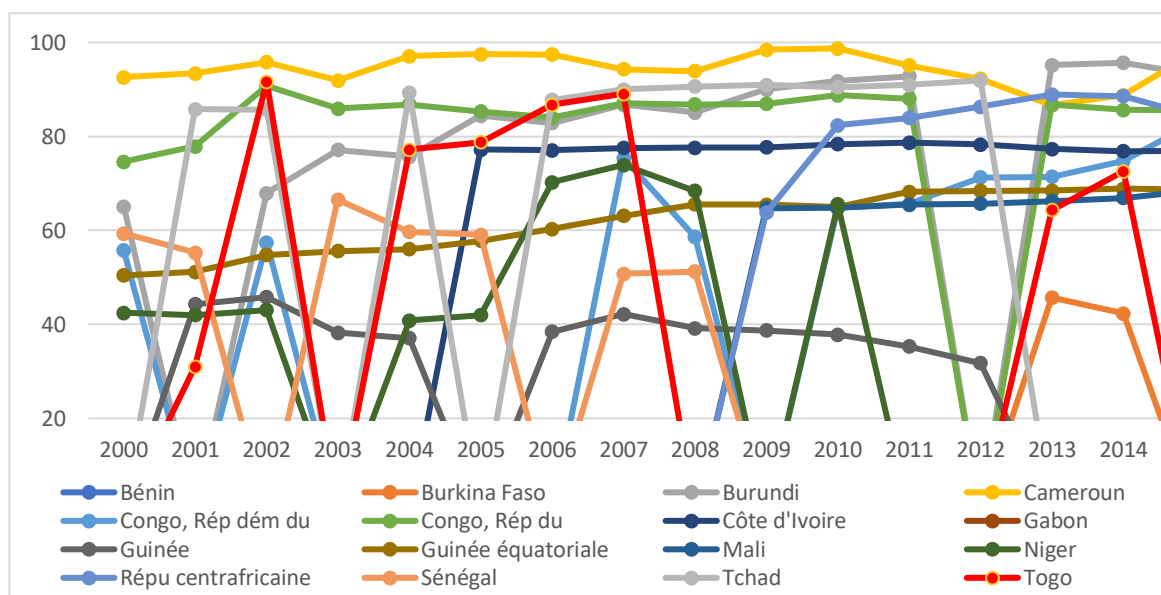


Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

Primaire

Pour mesurer l'éducation primaire universelle, un taux net de scolarisation primaire ajusté est calculé sur la base des enfants ayant l'âge officiel du primaire qui sont inscrits au primaire ou au secondaire. Ce taux, plus précis que le taux brut de scolarisation permet de bien illustrer le degré réel de la fréquentation scolaire. Plus le taux se rapproche de 100 %, plus le degré de participation du groupe ayant l'âge officiel de la scolarité est élevé.

Figure 45 : Taux net ajusté de scolarisation (TNAS) au primaire, pour les deux sexes Afrique subsaharienne francophone (2000-2014)



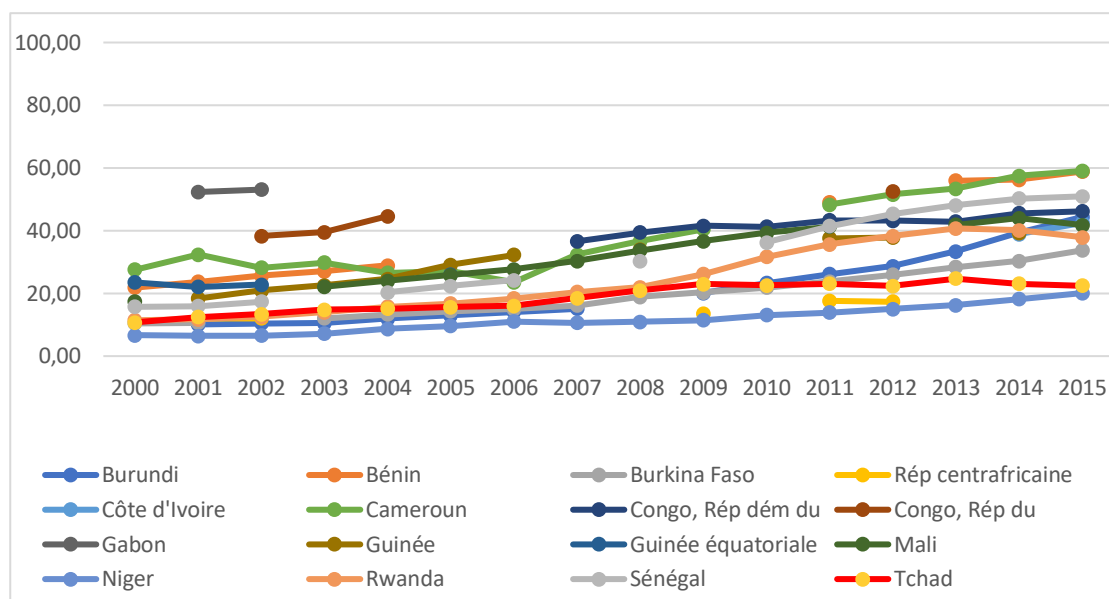
Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

Pour chacun des pays de la région Afrique de l'Ouest, ce taux a augmenté entre 2000 et 2014 et dépasse même les 90 % au Bénin et au Togo. Pour les autres pays, les taux oscillaient entre 62 % (Niger) et 76 % (Guinée). S'agissant de l'Afrique centrale, il n'y a pas de données disponibles pour cet indicateur pour la RDC et le Gabon. Pour chacun des autres pays de la région, à l'exception de la Guinée équatoriale, on peut voir une amélioration depuis 2000. Le TNAS dépasse même les 90 % au Rwanda, au Burundi, au Cameroun et au Congo (Rép.).

Secondaire

Le taux brut de scolarisation au secondaire correspond au total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau. Ce taux donne une idée du niveau de fréquentation scolaire et permet d'indiquer la capacité du système éducatif à inscrire les élèves d'un groupe d'âge particulier, même si les élèves plus ou moins âgés que l'âge officiel de scolarisation pour le niveau sont compris dans le calcul. Pour tous les pays de la région, le TBS au secondaire a augmenté entre 2000 et 2014, mais varie beaucoup d'un pays à l'autre.

Figure 46 : Taux brut de scolarisation au secondaire, les deux sexes d'Afrique subsaharienne francophone (2000-2015)



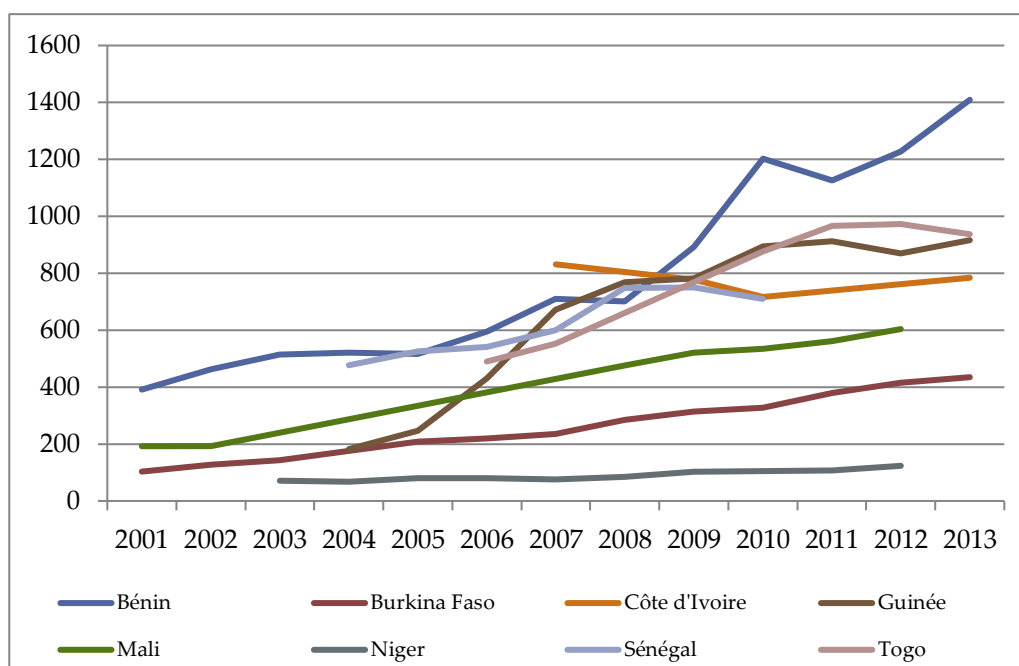
Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

Malgré le manque de données pour certains pays et années, on peut voir qu'en général le TBS au secondaire a augmenté entre 2000 et 2014 dans la région bien qu'il reste faible. Toutefois, des écarts importants subsistent entre les pays de la région.

Post-secondaire

Le nombre d'étudiants au cycle supérieur pour 100 000 habitants est un indicateur qui évalue le niveau de participation à l'enseignement supérieur sur la base de la proportion d'étudiants par rapport à la population d'un pays. Dans la plupart des pays de la région, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a augmenté entre 2001 et 2013.

Figure 47 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants AO (2001-2013)

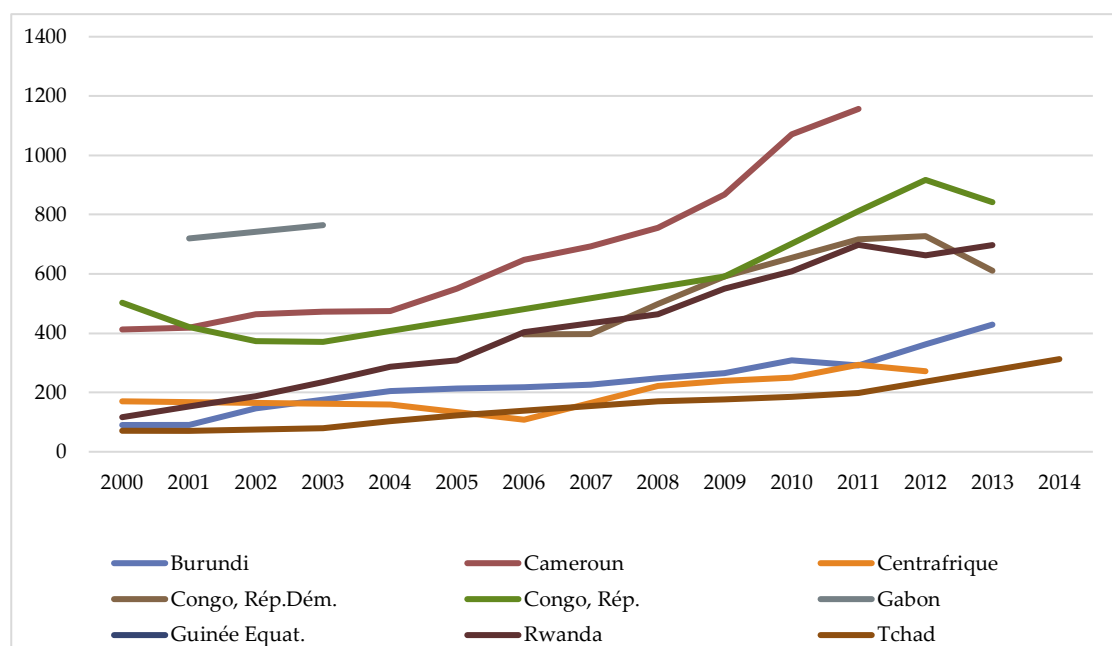


Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

En Afrique de l'Ouest, c'est au Bénin (1409), au Togo (937) et en Guinée (916) que l'on retrouvait le plus grand nombre d'étudiants inscrits au cycle supérieur pour 100 000 habitants. À titre comparatif, il y avait en France 3622 étudiants/100 000 habitants en 2013. Les chiffres pour les autres pays de la région sont beaucoup moins positifs. Par exemple, il y avait 123 étudiants pour 100 000 habitants au Niger en 2012.

Dans la plupart des pays de la zone de l'Afrique centrale, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a augmenté pendant la période étudiée. C'est au Cameroun (1156 en 2011) et en République du Congo (843 en 2013) que l'on retrouve le plus grand nombre d'étudiants inscrits au cycle supérieur pour 100 000 habitants. En revanche, il y avait 271 étudiants pour 100 000 habitants en Centrafrique en 2012 et 313 au Tchad en 2014.

Figure 48 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants AC (2000-2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

ÉQUITÉ

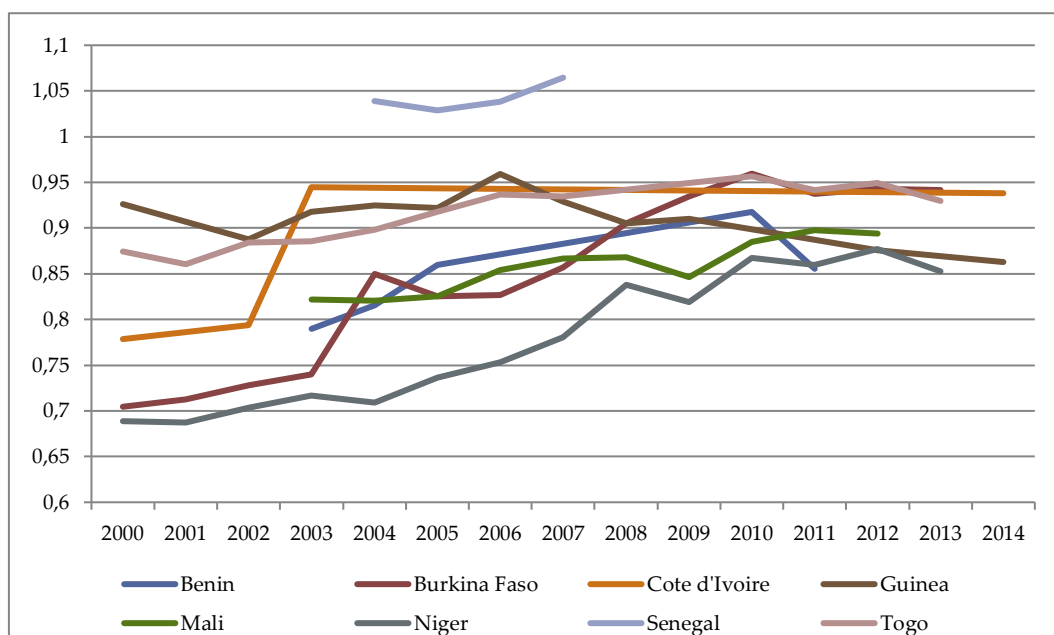
Malgré les énormes efforts engagés dans l'accès à l'éducation, de larges inégalités régionales, socio-économiques et de genre subsistent. En effet, les enfants des familles défavorisées ou provenant de communautés rurales et les filles étant souvent désavantagées en termes d'accès à l'école et donc d'alphabétisation. La combinaison de facteurs, par exemple ruralité et genre, amplifie ce risque. Ceci est dû notamment à la pauvreté, l'absence ou l'éloignement des écoles, l'implication des enfants dans les tâches agricoles ou domestiques et une tendance à privilégier la prolongation de la scolarisation des garçons par rapport à celle des filles au sein de certaines familles.

Les enfants qui ont été scolarisés ont une probabilité plus forte d'intégrer le marché du travail « formel », et donc d'acquérir une sécurité d'emploi et des salaires plus élevés que dans le secteur informel. L'éducation contribue à protéger certaines catégories de travailleurs plus vulnérables, par exemple les femmes, en permettant l'accès à des emplois plus stables. Il est donc particulièrement important d'éduquer les filles puisqu'obtenir un emploi décent permet l'autonomisation des femmes qui peuvent décider de l'utilisation de leurs revenus et plus tard contribuer à la régulation de la démographie.

✓ Indice de parité des sexes

Pour l'indice de parité des sexes (IPS) en lien avec le taux net d'accès (TNA) en première année du primaire, on peut constater qu'il s'est amélioré pour tous les pays de l'Afrique de l'Ouest entre 2000 et 2014. Toutefois, il y a encore des progrès à accomplir pour la plupart de ces pays avant d'atteindre l'indice 1 (égalité entre les sexes). Seul le Sénégal y est parvenu entre 2004 et 2007, années pour lesquelles des données sont disponibles, et a eu un TNA à l'avantage des filles.

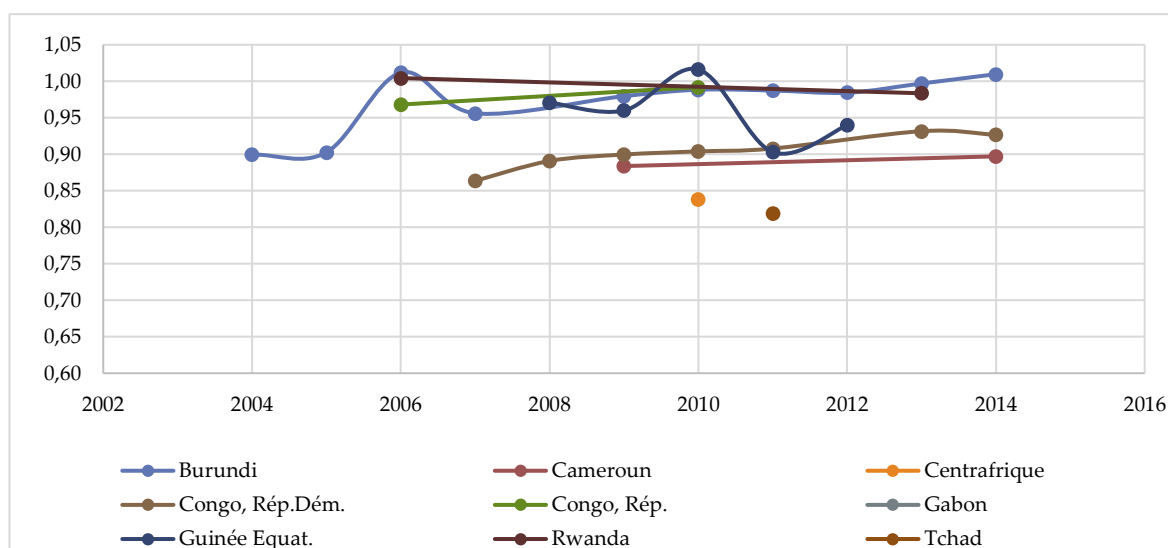
Figure 49 : Indice de parité des sexes (IPS) pour le TNA AO (2000-2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

Entre 2000 et 2014, cet indicateur s'est amélioré pour certains pays de l'Afrique centrale comme le Congo et la RDC et il a chuté pour d'autres comme le Rwanda. Il existe une marge de progrès pour la plupart de ces pays avant d'atteindre l'indice 1 (égalité entre les sexes). Seul le Burundi avait un TNA à l'avantage des filles en 2014.

Figure 50 : Indice de parité des sexes (IPS) pour le TNA AC (2002-2016)

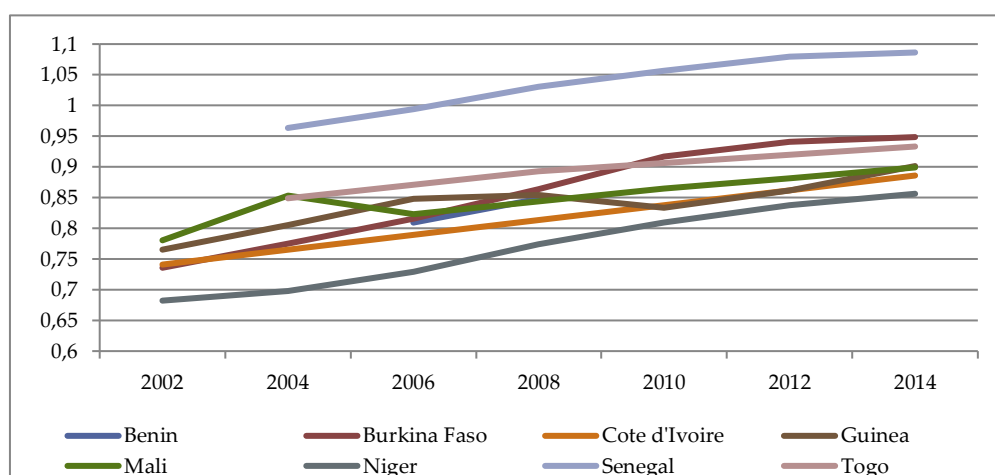


Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

Primaire

L'IPS pour le TNAS au primaire a augmenté pour tous les pays de la région Afrique de l'Ouest. Les courbes convergent vers l'indice 1 (égalité entre les sexes), mis à part celle du Sénégal qui atteignait un taux supérieur de 1,09 en 2014.

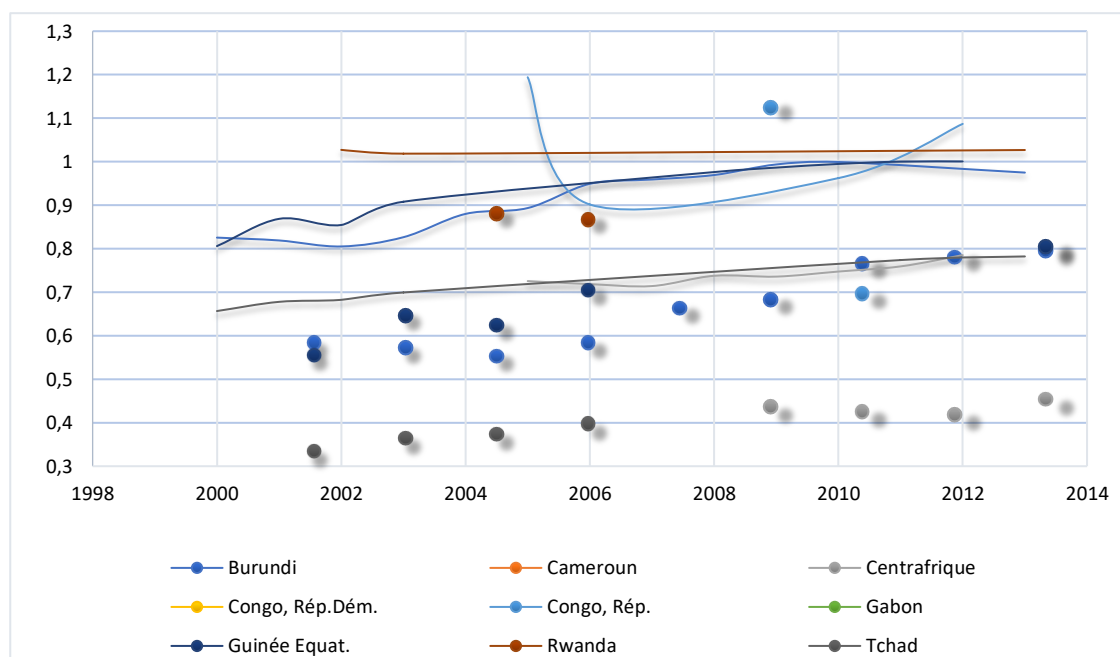
Figure 51 : Indice de parité des sexes pour le taux net ajusté de scolarisation au primaire AO (2002-2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

En Afrique centrale, l'IPS pour le TNAS au primaire a augmenté pour plusieurs pays de la région. Seuls trois pays : le Congo, la Guinée équatoriale et le Rwanda avaient un taux net ajusté de scolarisation au primaire à l'avantage des filles en fin de période étudiée.

Figure 52 : Indice de parité des sexes pour le taux net ajusté de scolarisation au primaire AC (1998-2014)

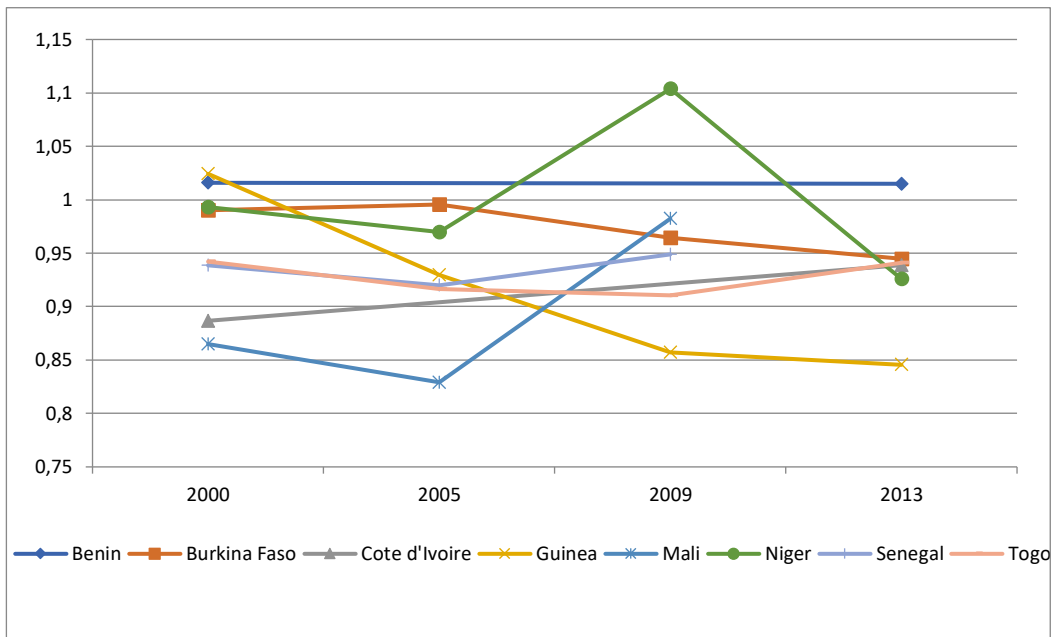


Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

Secondaire

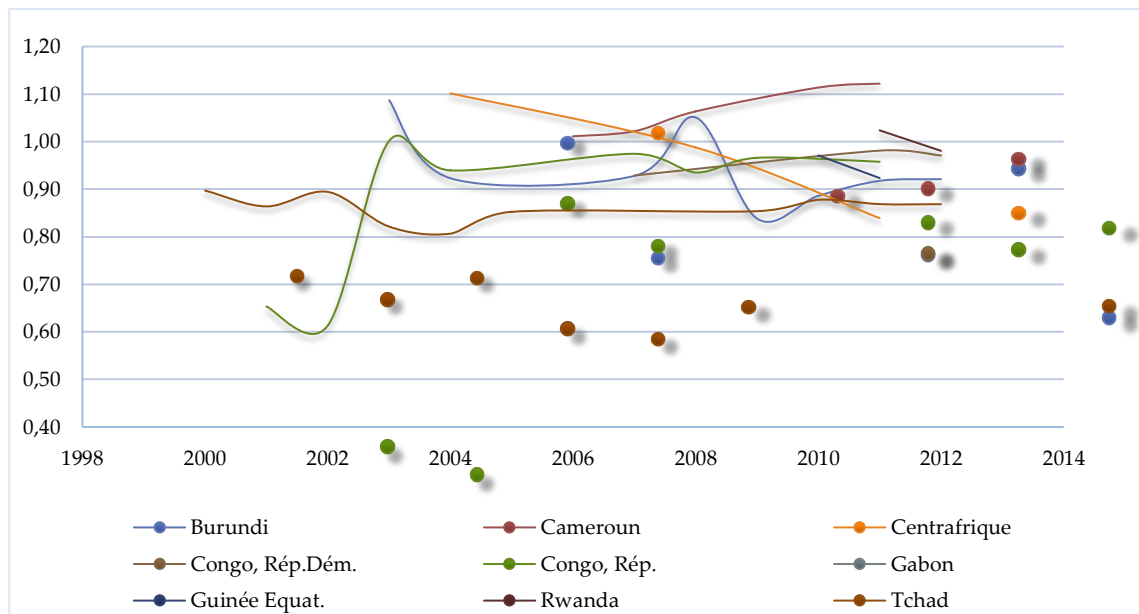
L'IPS donne une bonne idée de l'équité des genres en termes d'accès à l'école. Cet indice peut aussi être utilisé en vue d'évaluer l'équité des genres en ce qui a trait à la qualité de l'éducation. Cet IPS du taux de transition fluctue beaucoup et diffère largement entre les pays de l'Afrique subsaharienne francophone.

Figure 53 : IPS pour le taux de transition au secondaire AO (2000-2013)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

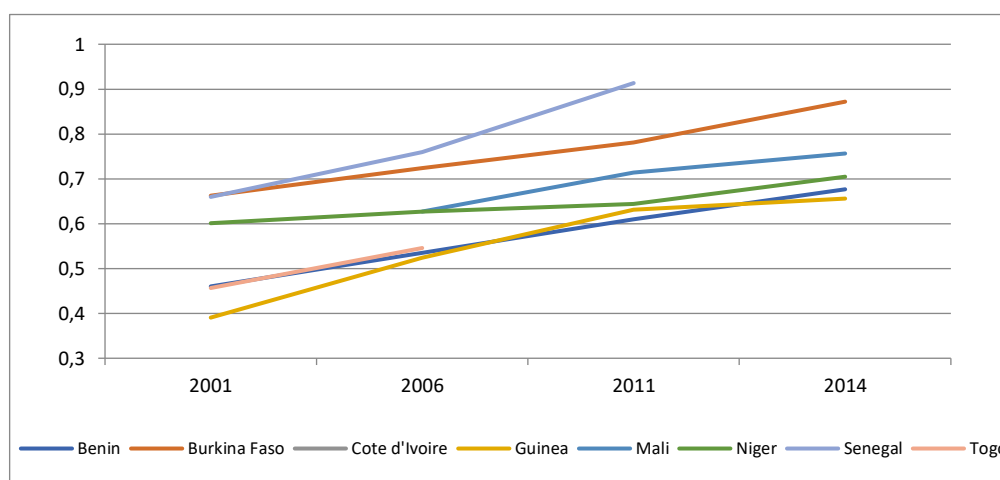
Figure 54 : IPS pour le taux de transition au secondaire AC (1998-2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

Cette forte fluctuation nous amène à observer l'IPS lié au taux brut de scolarisation au secondaire dans cet espace. On remarque que l'IPS augmente pour tous les pays, mais à des rythmes différents. Cependant, l'IPS reste sous le seuil représentant l'égalité entre les genres.

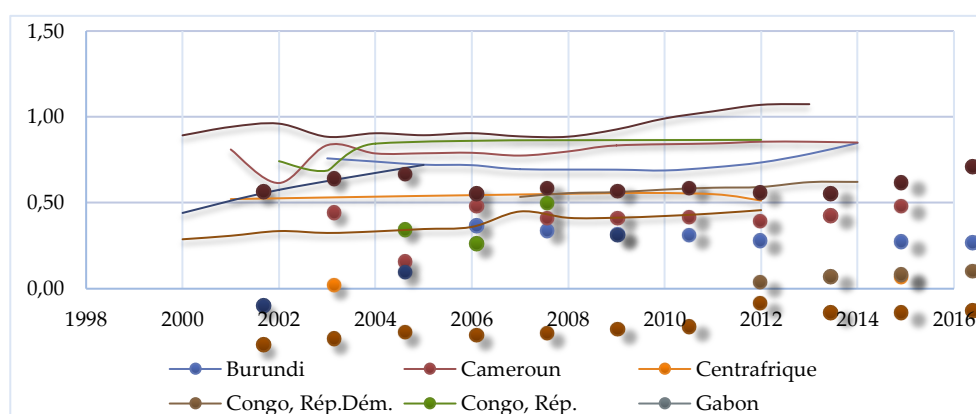
**Figure 55 : Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation au secondaire AO
(2001-2014)**



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

Pour les années pour lesquelles ces données sont disponibles, on remarque que malgré ces fluctuations, l'IPS en Afrique centrale a augmenté pour tous les pays à l'exception de la Centrafrique. Cependant, l'IPS reste sous le seuil représentant l'égalité entre les genres sauf au Rwanda où il était de 1,07 en 2013. La situation est particulièrement préoccupante au Tchad, en Centrafrique et en RDC. À titre d'exemple, il y a seulement 46 filles inscrites pour 100 garçons qui fréquentent le secondaire au Tchad (2012).

**Figure 56 : Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation au secondaire AC
(1998-2016)**

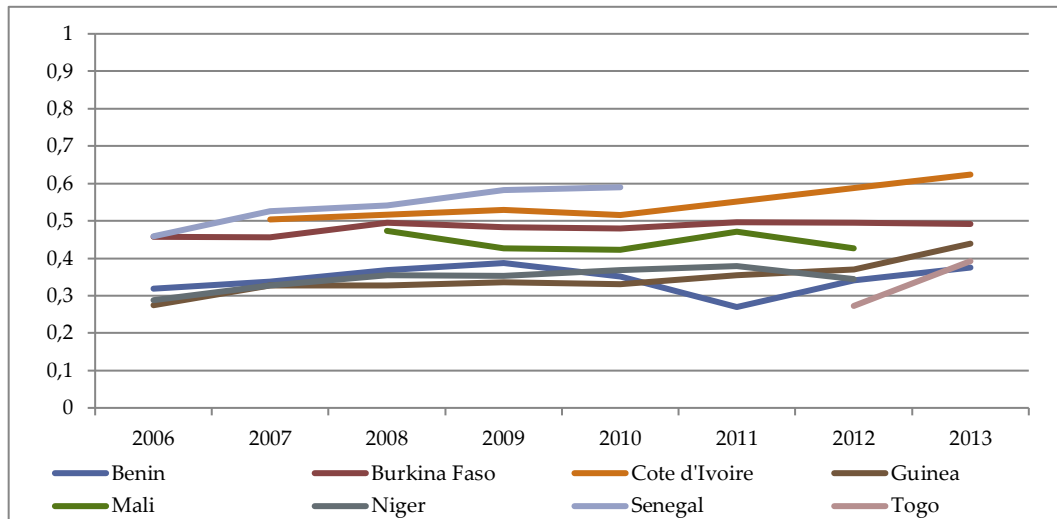


Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

Post-secondaire

Pour ce qui est de l'IPS en lien avec le taux brut de scolarisation au cycle supérieur, il est très faible en Afrique subsaharienne francophone. Il se situe en Afrique de l'Ouest sous la barre des 0,6 pour tous les pays mis à part la Côte d'Ivoire en 2013 (0,62).

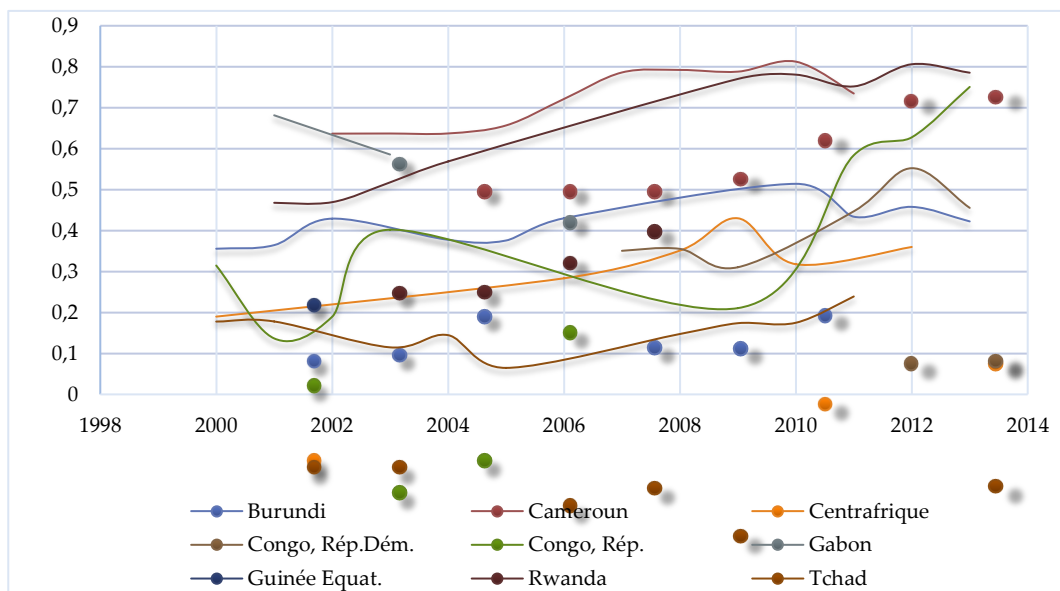
Figure 57 : IPS pour le TBS au cycle supérieur AO (2006-2013)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

En Afrique centrale, cet IPS semble évoluer de manière irrégulière avec un taux très inférieur pour le Tchad.

Figure 58 : IPS pour le TBS au cycle supérieur AC (1998-2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale, Institut de Statique de l'UNESCO

✓ Inégalités régionales entre les pauvres et les riches

Alors que l'Afrique subsaharienne francophone a réalisé les progrès les plus importants sur le plan du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire en passant de 52 % en 1990 à 78 % en 2012, de grandes disparités subsistent. Les enfants des foyers les plus défavorisés sont quatre fois moins scolarisés que ceux des foyers les plus aisés. De même, les disparités entre les zones rurales et urbaines demeurent très élevées.

TENDANCES

- ✓ Les orientations de politique publique favorables au renforcement de l'accès à l'éducation de base resteront très probablement en vigueur en Afrique subsaharienne francophone. La communauté internationale devrait maintenir l'universalité de l'accès à la scolarité de base comme objectif prioritaire. L'atteinte de l'ODD4 reste toutefois incertaine.
- ✓ Les États et la communauté internationale devraient maintenir leurs efforts pour réduire les disparités entre les filles et les garçons dans l'accès à l'éducation en maintenant l'accroissement de l'accès des filles à l'école primaire pour atteindre la parité, déjà quasi atteinte dans la majorité des pays.

PROSPECTIVE

HYPOTHÈSE 1: Fort renforcement des accès avec des efforts de financement qui seront décuplés sauf dans deux pays (Niger, Mali) où subsistent de forts risques.

HYPOTHÈSE 2: Les progrès réalisés pour atteindre un accès universel ralentissent en Afrique subsaharienne francophone. Les performances des systèmes scolaires diminuent et les zones rurales sont les plus touchées. L'accès à la scolarité de base se dégrade sous l'effet de la croissance démographique.

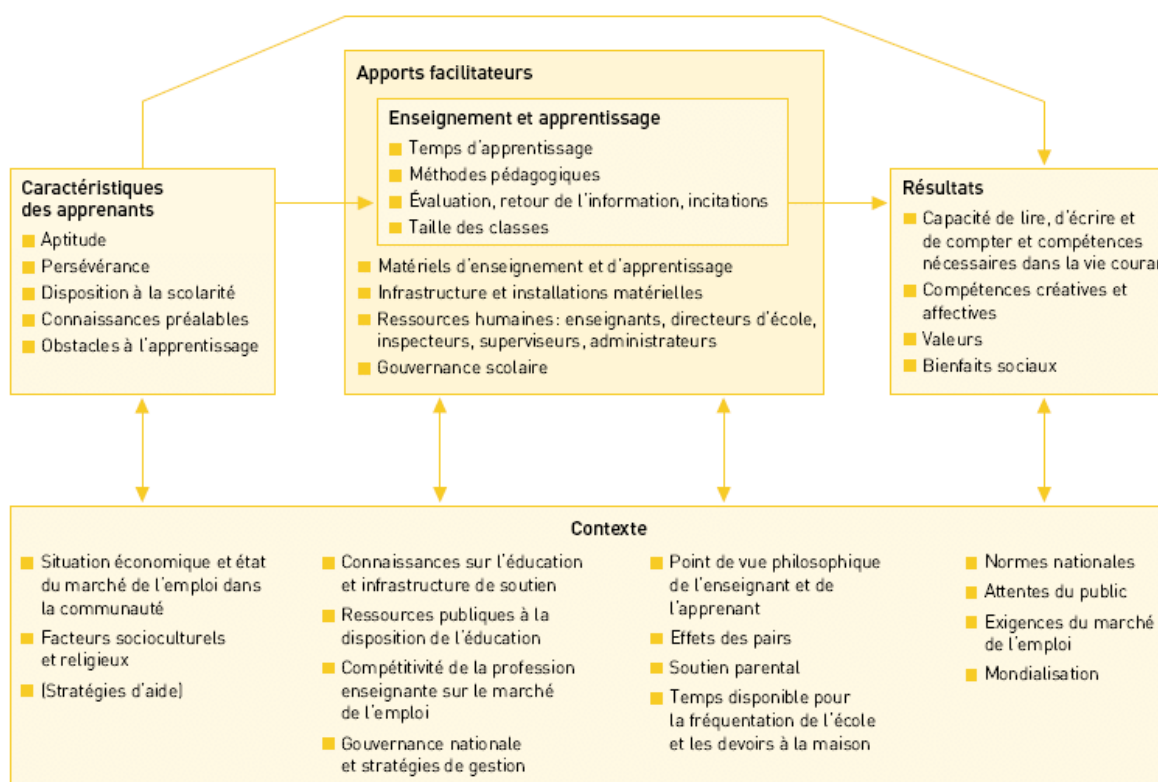
HYPOTHÈSE 3: L'impact des questions sécuritaires contrarie les efforts effectués en faveur de l'intégration des enfants en milieu scolaire. La capacité des États à restaurer la sécurité sur leur territoire reste très incertaine actuellement. Or, elle conditionnera fortement les progrès réalisés dans le domaine de l'accès des jeunes en âge scolaire. Une neutralisation de la menace permettrait de réaffecter des financements publics orientés sur la sécurité vers le financement de l'accès à l'école.

4.7.1.2. Variable : Qualité

Fiche 6

L'UNESCO promeut l'accès à une éducation de qualité comme un droit humain et appuie une approche fondée sur les droits de toutes les activités d'éducation. L'influence de cette approche sur l'apprentissage se fait ressentir à deux niveaux. Au niveau de l'apprenant, l'éducation doit chercher à déterminer, et prendre en compte, les connaissances déjà acquises par l'apprenant, valider les modes formels et informels, pratiquer la non-discrimination et offrir un environnement d'apprentissage sûr et propice. Au niveau du système d'apprentissage, une structure de soutien est requise pour mettre en œuvre les politiques, adopter des lois, répartir les ressources et mesurer les résultats d'apprentissage de manière à avoir le meilleur impact possible sur l'apprentissage pour tous (UNESCO, 2005 : 32).

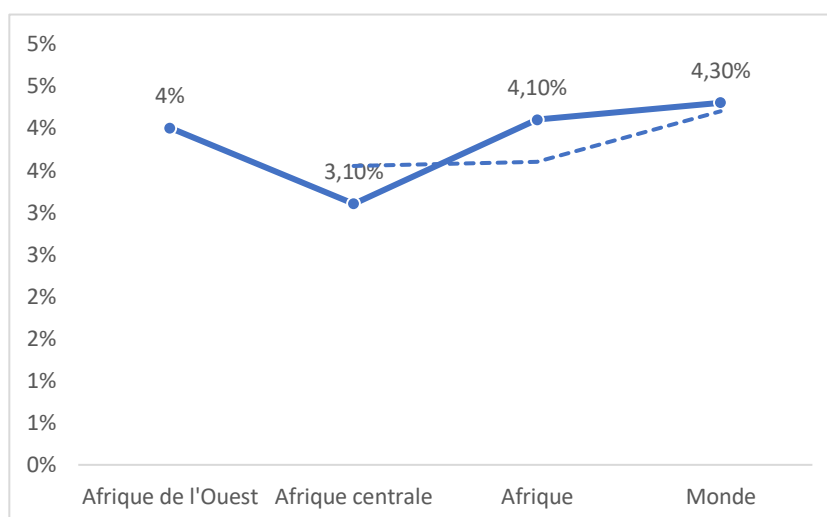
Figure 59 : Cadre de la qualité de l'éducation



Source : Le cadre de l'UNESCO pour comprendre ce qu'est la qualité de l'éducation

Bien que plusieurs pays se soient engagés, lors de la Déclaration d’Incheon de mai 2015 en Corée du Sud (Programme de développement durable (ODD) à l’horizon 2030), à une nouvelle vision de l’éducation accompagnée d’un cadre d’action relatif à l’Objectif de développement durable 4, des efforts restent à consentir pour l’atteinte des cibles à l’horizon 2030. Selon la Banque africaine de développement, entre 2010 et 2017, les pays africains ont en moyenne alloué 5 % du Produit intérieur brut (PIB) et 16 % des budgets nationaux à l’éducation, juste au-dessus des limites inférieures recommandées par les Nations Unies, qui sont respectivement de 4 % et 15 %. Ces allocations rapportées à la taille de la population scolarisée demeurent faibles en Afrique subsaharienne francophone. En Afrique centrale, le montant des dépenses publiques par élève est le plus bas au monde.

Figure 60 : Dépenses publiques d’éducation en Afrique subsaharienne (en %) du PIB (2018)



Source : Calcul de l’auteur à partir des données publiées par la Banque Mondiale

Le niveau d’efficacité des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone reste faible. Plusieurs facteurs explicatifs de la performance scolaire des élèves entrent en jeu :

✓ Obstacles liés à la politique publique :

L’éducation de base a beau être obligatoire dans l’ensemble des pays d’Afrique subsaharienne francophone, les mesures juridiques nécessaires à sa bonne mise en œuvre font souvent défaut. Les enfants les plus vulnérables bénéficient le moins de la politique en faveur de l’éducation de base gratuite, obligatoire et universelle. Outre ces problèmes et les obstacles connexes liés à la faiblesse des cadres institutionnels et à l’absence de canaux permettant d’échanger des informations sur les solutions de remplacement disponibles, l’efficacité des processus de

planification de l'éducation continue de représenter des obstacles, en dépit des améliorations récentes.

Enfin, il est nécessaire d'améliorer la manière dont les politiques nationales formulent les stratégies, programmes et interventions efficaces en matière d'éducation pour aborder les urgences suivantes : i) qualité et gestion des enseignants ; ii) instruction dans la langue maternelle, en particulier pendant les premières années de la scolarité ; et iii) évaluation systématique des résultats d'apprentissage ou utilisation des évaluations nationales de l'apprentissage relatives aux compétences fondamentales afin de fournir des données d'évaluation formative susceptibles d'éclairer l'élaboration de politiques d'éducation prioritaire censées mieux contribuer à la qualité et au caractère durable de l'éducation.

✓ Obstacles liés à la demande :

Plusieurs facteurs continuent d'influer sur la scolarisation des enfants. Citons, entre autres, les coûts directs et indirects, ainsi que les coûts d'opportunité, qui sont liés au travail des enfants, au décalage entre les systèmes éducatifs et les besoins du marché du travail, à la perception chez les parents de l'influence de l'éducation sur les perspectives, aux croyances culturelles (importance de l'éducation, normes sociales), au niveau d'instruction des chefs de famille, à l'environnement rural ou urbain des enfants, et à la richesse des ménages.

✓ Obstacles liés à l'offre :

Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne francophone, la qualité de l'éducation pâtit de la pénurie d'enseignants, en particulier d'enseignants qualifiés. En outre, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage novatrices, telles que l'apprentissage centré sur l'enfant, qui tiennent compte des besoins individuels des apprenants, sont rares. En dépit des progrès accomplis par nombre de pays, le problème des classes aux effectifs surchargés persiste, notamment pour les premières années de scolarité et les zones les plus pauvres. Dans ces conditions, il est d'autant plus difficile d'assurer un enseignement et un apprentissage de qualité. La pénurie d'enseignants dans le primaire est surtout due aux contraintes budgétaires imposées par les gouvernements et/ou les bailleurs de fonds. Dans le secondaire, le faible vivier d'enseignants constitue le principal obstacle pour assurer l'enseignement de certaines disciplines scientifiques.

L'absence de politiques nationales relatives aux manuels scolaires dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone limite l'accès aux livres et leur utilisation par les enfants, en particulier s'ils sont issus de familles pauvres et vivent en milieu rural. Cette situation influe sur la qualité de l'éducation et favorise les redoublements, l'abandon scolaire et les mauvais résultats d'apprentissage.

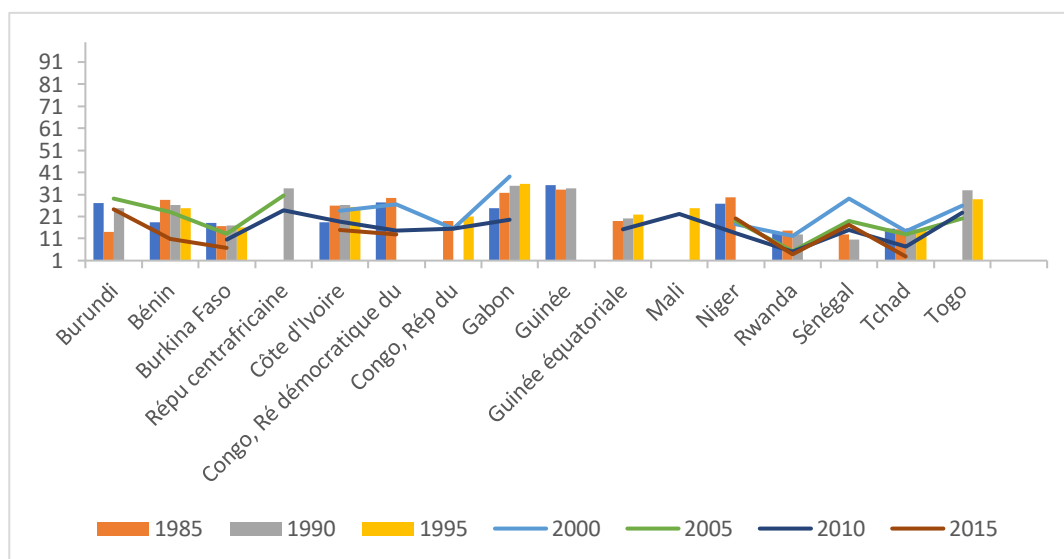
La recrudescence des attaques délibérées des groupes armés contre les élèves, les enseignants et les établissements scolaires en Afrique subsaharienne francophone a multiplié par trois les fermetures d'écoles vers la fin 2020, affectant près de 9 600 établissements et privant environ 2 millions d'élèves d'accès à l'éducation.

✓ Taux de redoublement

Primaire

Les taux de redoublement fluctuent beaucoup en Afrique subsaharienne francophone, bien qu'ils diminuent sur le long terme. Pour les années pour lesquelles les données sont disponibles, on peut voir que les taux de redoublement au primaire sont faibles au Sénégal et au Niger. La Côte d'Ivoire et le Sénégal ont les taux de redoublement les plus faibles au premier cycle du secondaire.

Figure 61 : Taux de redoublement au primaire Afrique subsaharienne francophone (1985-2015)



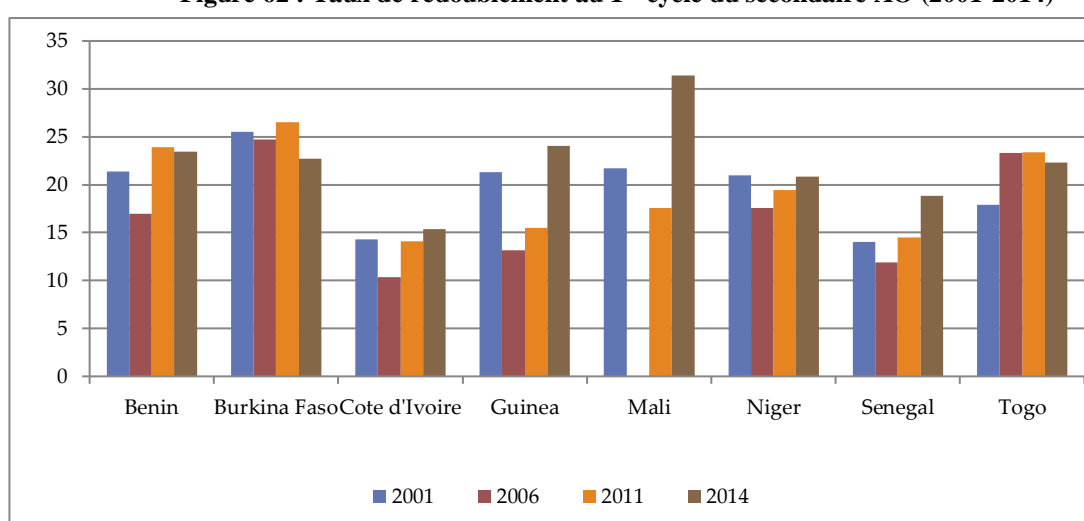
Source : Calcul de l'auteur à partir des données publiées par la Banque Mondiale

L'Afrique centrale connaît également une grande fluctuation du taux de redoublement. Entre 2002 et 2003, ce sont la RDC et le Rwanda qui affichent les taux de redoublement au primaire les plus faibles.

Secondaire

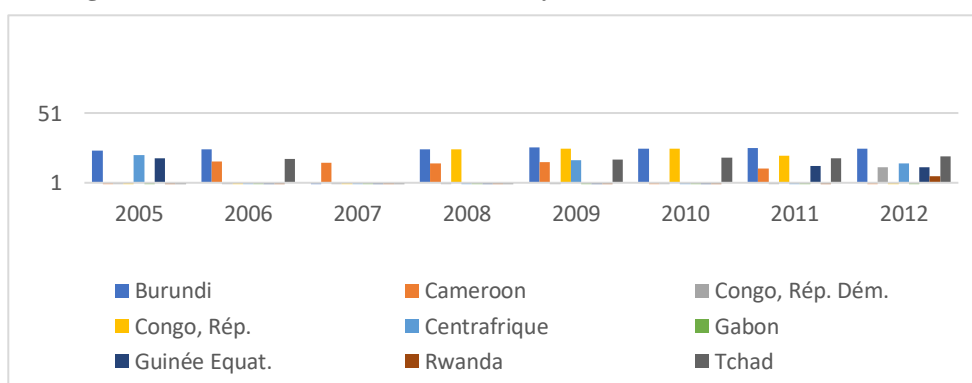
Il n'y a pas suffisamment de données disponibles pour illustrer les taux de redoublement au premier cycle du secondaire. On note toutefois qu'à la fin de la période étudiée, le Rwanda, la RDC et la Guinée équatoriale ont les taux de redoublement les plus faibles. À l'inverse le Burundi et le Tchad affichent des taux de redoublement élevés.

Figure 62 : Taux de redoublement au 1^{er} cycle du secondaire AO (2001-2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données publiées par la Banque Mondiale

Figure 63 : Taux de redoublement au 1^{er} cycle du secondaire AC (2005-2012)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données publiées par la Banque Mondiale

✓ Ratio élèves/enseignant

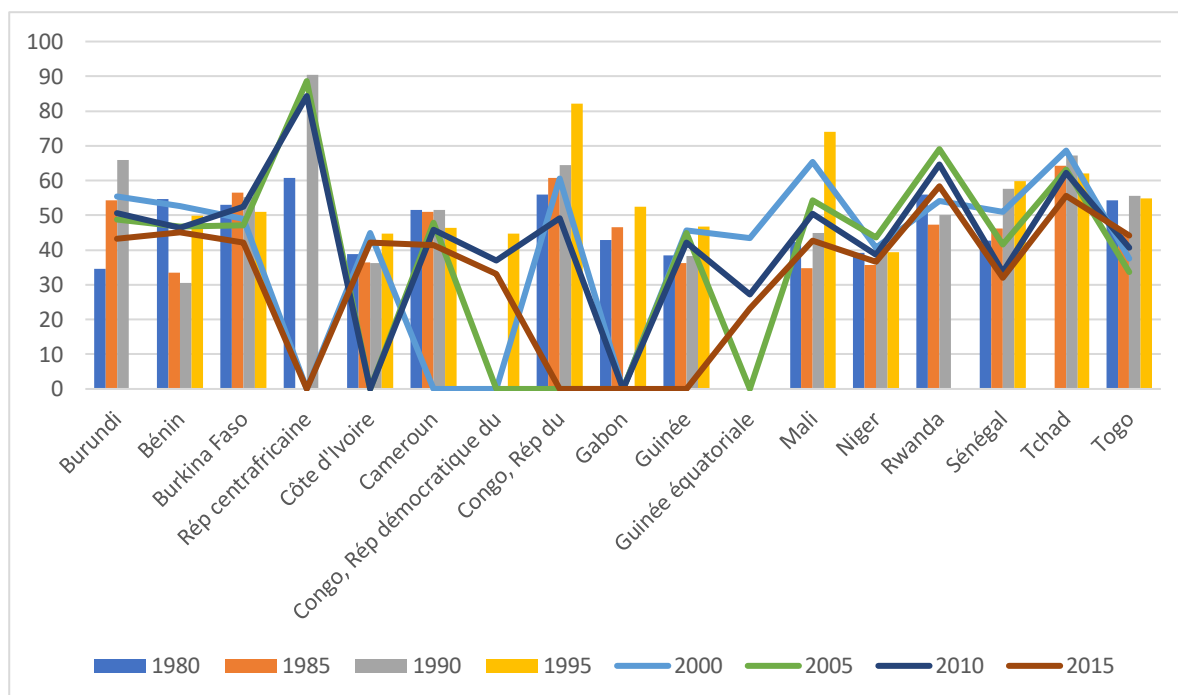
Primaire

Le nombre et la répartition des enseignants sont des paramètres politiques importants, car ils permettent d'évaluer la qualité de l'éducation. Le ratio élèves/enseignant est un indicateur couramment utilisé, dans la mesure où il rend compte des ressources humaines à disposition des systèmes d'éducation.

Le ratio élèves/enseignant fait référence au nombre d'élèves par classe pour un enseignant. C'est un indicateur qui relève directement de la qualité de l'éducation, en raison d'un encadrement des élèves plus efficace si les effectifs de classe sont moindres. Au début de la période étudiée, il y avait près de 45 élèves par enseignant dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et 56 élèves par enseignant en Afrique centrale.

En 2014, la moyenne en Afrique subsaharienne francophone était de 41, il y a donc eu amélioration dans ce domaine.

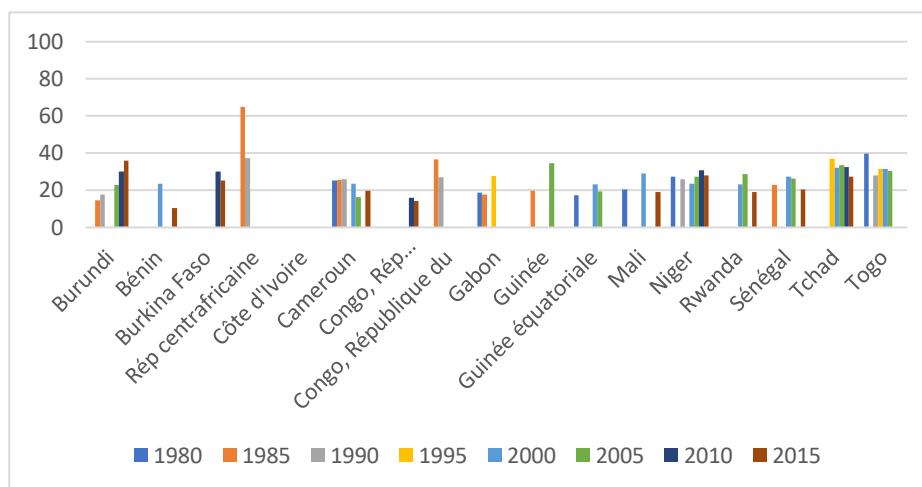
Figure 64 : Ratio élèves/enseignant au primaire en Afrique subsaharienne francophone (1980-2015)



Source : Calcul de l'auteur   partir des donn ees publi ees par la Banque Mondiale

Secondaire

Figure 65 : Ratio élèves/enseignant au secondaire en Afrique subsaharienne francophone (1980-2015)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données publiées par la Banque Mondiale

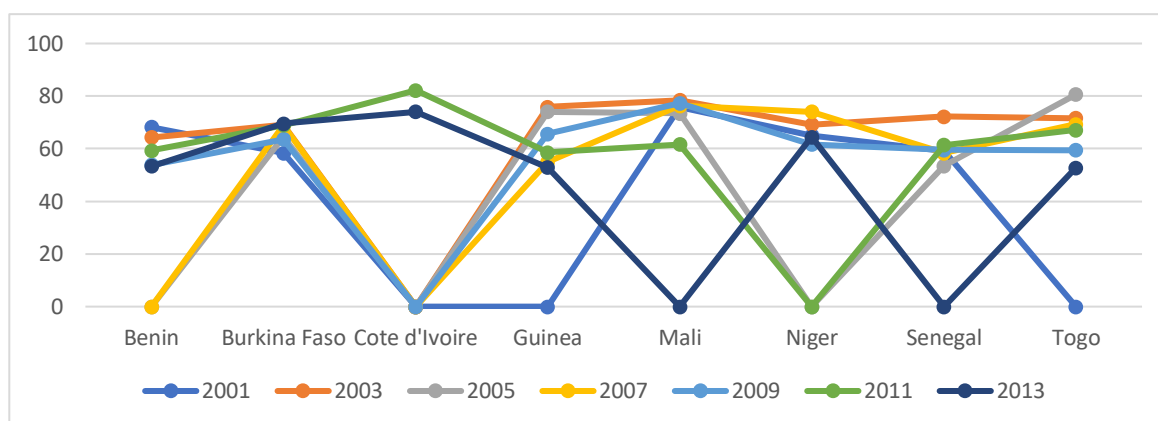
Il est important de rappeler que ces progrès ont été accomplis en même temps que la massification de l'éducation dans les pays de l'Afrique subsaharienne francophone. Cela signifie que les systèmes éducatifs ont été en mesure de réguler la hausse des effectifs scolaires. Cependant, la qualité de l'enseignement est un facteur à considérer dans l'analyse de la qualité du système éducatif.

✓ Taux de survie scolaire

Primaire

Cet indicateur sert à déterminer la capacité de rétention du système éducatif et son efficacité interne. Des taux proches de 100 % indiquent un haut niveau de rétention et une faible incidence des abandons. Le taux de survie en dernière année de l'enseignement primaire est d'un intérêt particulier pour le suivi de l'éducation primaire universelle, objectif central pour l'ODD4.

Figure 66 : Taux de survie à la dernière année du primaire AO (2001-2013)

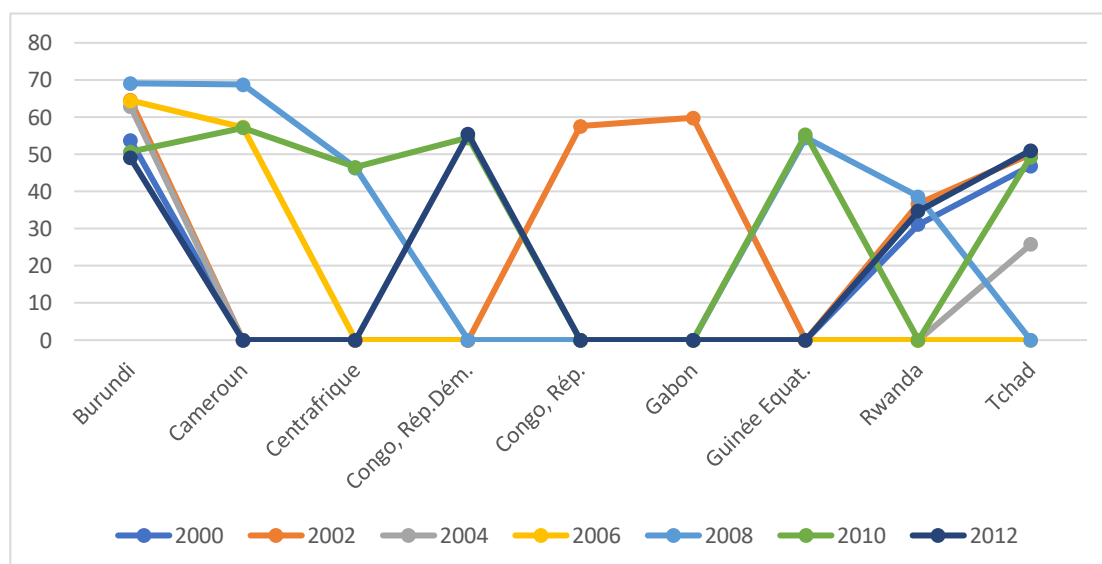


Source : Calcul de l'auteur à partir des données publiées par la Banque Mondiale

Les données disponibles pour le taux de survie scolaire à la dernière année du primaire démontrent que seulement deux pays, le Burkina Faso et le Sénégal ont amélioré leur taux entre 2001 et 2013. Ceci s'explique peut-être par la période de massification de la scolarisation. Plus d'enfants ont eu accès à l'école, mais les systèmes éducatifs de ces pays n'ont pu réussir à assurer la survie scolaire de tous ces élèves.

En Afrique centrale, les données disponibles démontrent que le taux de survie scolaire à la dernière année du primaire ne s'est pas amélioré ou est resté plus ou moins stable entre 2000 et 2012 pour la plupart des pays de la zone.

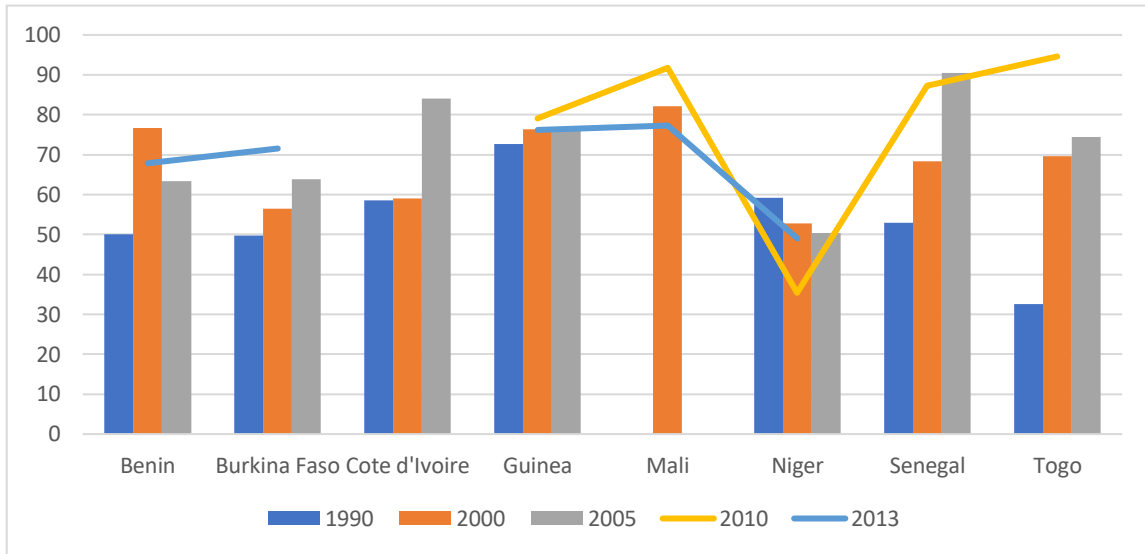
Figure 67 : Taux de survie à la dernière année du primaire AC (2000-2012)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données publiées par la Banque Mondiale

Secondaire

Figure 68 : Taux de survie à la dernière année du premier cycle secondaire AO (1990-2013)

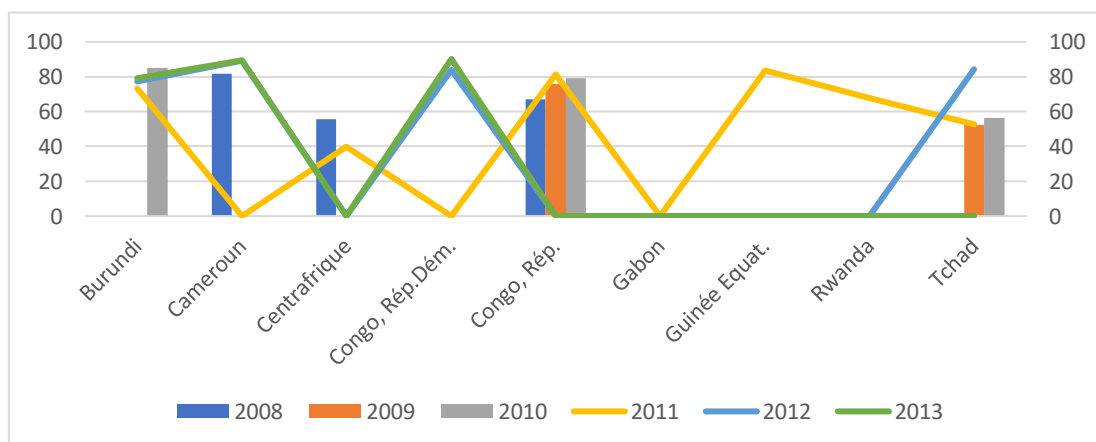


Source : Calcul de l'auteur à partir des données publiées par la Banque Mondiale

Pour ce qui est de la survie scolaire à la dernière année du cycle secondaire, les taux ont augmenté pour la majorité des pays à l'exception du Niger. Au Togo, le taux fluctue beaucoup d'année en année.

Pour ce qui est de la survie scolaire à la dernière année du cycle secondaire en Afrique centrale, malgré le manque de données on constate que les taux ont augmenté pour la majorité des pays à l'exception du Burundi et de la Centrafrique.

Figure 69 : Taux de survie à la dernière année du premier cycle secondaire AC (2008-2013)



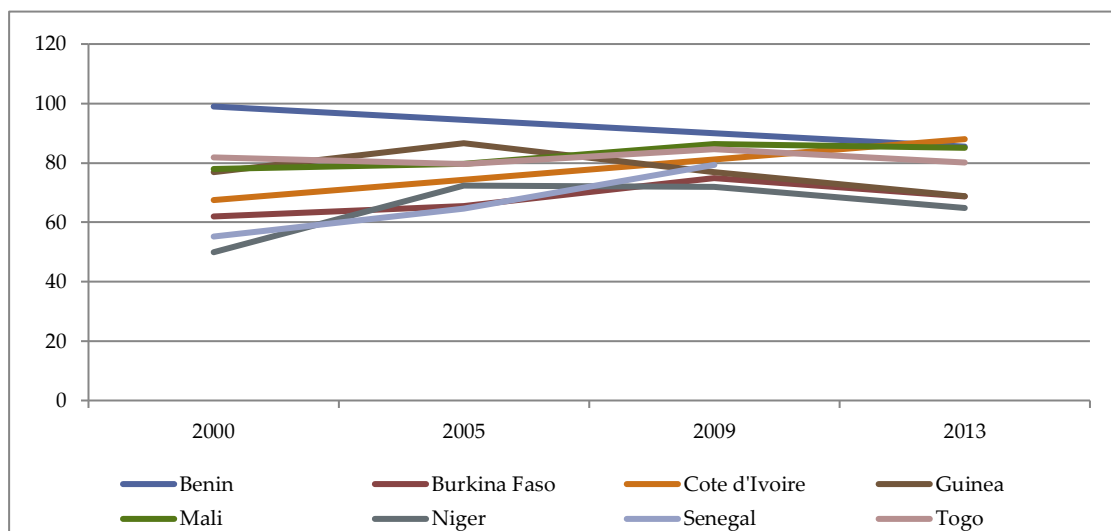
Source : Calcul de l'auteur à partir des données publiées par la Banque Mondiale

✓ Taux de transition

Le taux de transition effectif du primaire au secondaire fait référence au nombre d'élèves admis en première année du premier cycle secondaire exprimé en pourcentage du nombre d'inscrits en dernière année du cycle primaire lors de l'année scolaire précédente. Ce taux permet de disposer d'informations sur le degré d'accès au cycle secondaire. Il est considéré comme un indicateur de résultat pour le cycle primaire et un indicateur d'accès pour le cycle secondaire, mais aussi comme indicateur de qualité, car il permet d'évaluer la sélectivité relative des systèmes d'éducation dictée par des exigences pédagogiques ou des contraintes financières.

Malgré les fluctuations du taux de transition effectif du primaire au secondaire en Afrique de l'Ouest, il semble y avoir deux pôles de convergence : plus de 80 % pour certains pays, dont le Togo et le Mali, et autour de 65 % pour la Guinée et le Niger.

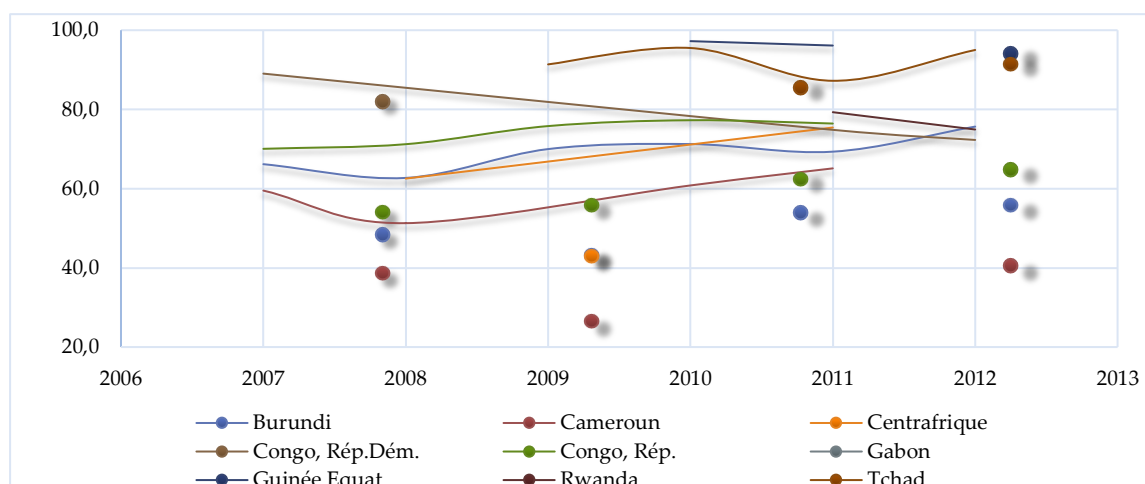
Figure 70 : Taux de transition effectif du primaire au secondaire AO (2000-2013)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données publiées par la Banque Mondiale

En Afrique centrale, on peut constater qu'à partir de 2011, les taux dépassent 65 % pour tous les pays pour lesquels des données sont disponibles. Les taux frôlent même les 95 % en Guinée équatoriale et au Tchad.

Figure 71 : Taux de transition effectif du primaire au secondaire AC (2006-2013)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données publiées par la Banque Mondiale

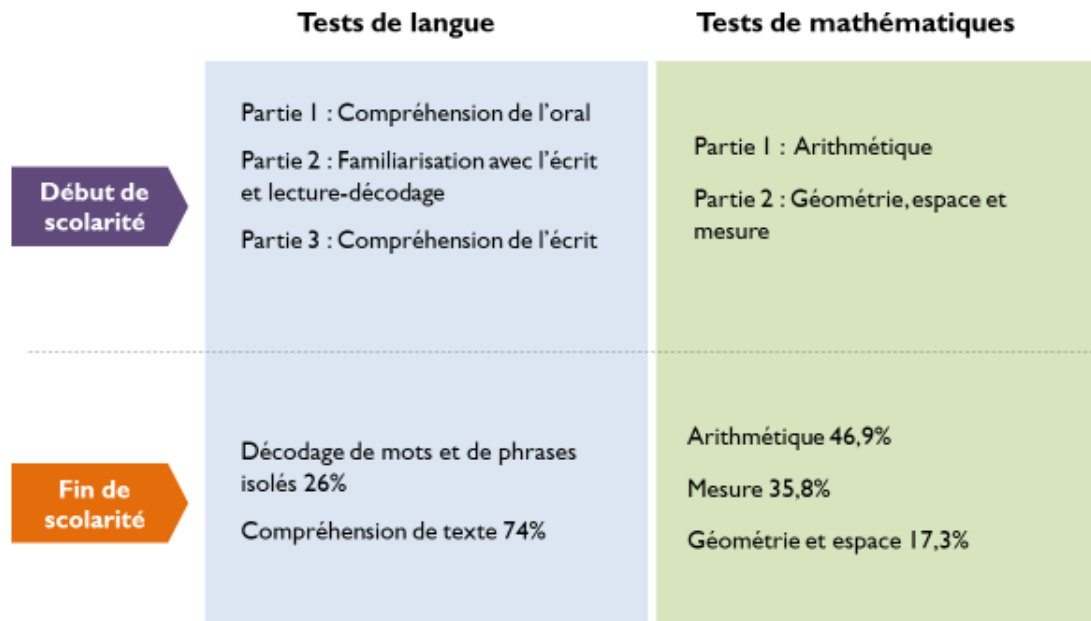
✓ Qualité des apprentissages

Depuis 15 ans, les pays d'Afrique subsaharienne francophone et la communauté internationale ont réussi à étendre l'accès au primaire. Or, une évaluation régionale sans précédent des acquis scolaires révèle que la qualité de l'enseignement n'est pas au rendez-vous. La plupart des enfants couverts par l'enquête n'acquièrent pas les compétences de base en lecture, écriture et calcul, une situation qui compromet le renforcement du capital humain dans la région.

L'enquête a été réalisée en 2014, sous forme de tests administrés, par le PASEC³⁸, à des élèves de deuxièmes et cinquièmes années du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Niger, de République du Congo, du Sénégal, du Tchad et du Togo. L'échantillon comprenait pratiquement 40 000 élèves de plus de 1 800 écoles.

³⁸ Programme d'Analyse des systèmes éducatifs de la Conférence des ministres de l'Éducation de la Francophonie (CONFEMEN), <http://www.pasec.confemen.org/>

Les tests PASEC2014 ont été conçus selon un processus scientifique conforme aux standards des évaluations internationales.



Lancement du rapport PASEC2014 | 7 décembre 2015, Dakar

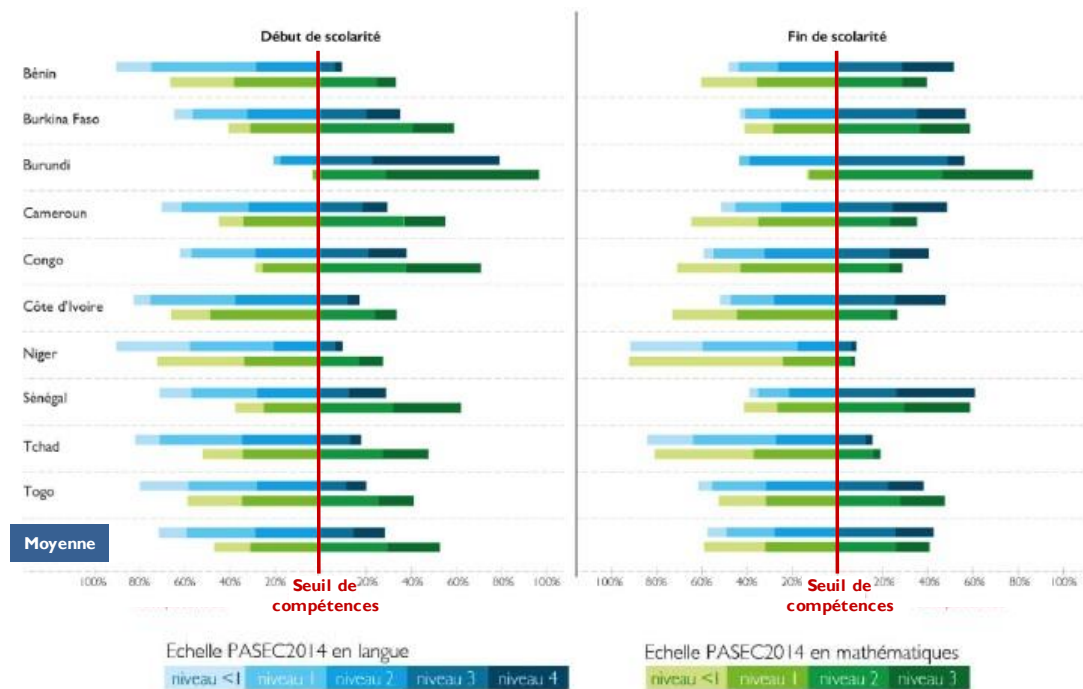
pasec 9

Source : PASEC/CONFEMEN

Le tableau ainsi dressé de l'état actuel de l'enseignement primaire est préoccupant. Dans ces dix pays, 71 % des enfants en deuxième année n'ont pas un niveau de français suffisant et sont incapables de comprendre une information claire donnée oralement ou le sens d'une série de mots écrits. Par ailleurs, 59 % des élèves de cinquième année sont trop faibles en mathématiques pour pouvoir effectuer des opérations avec décimales ou identifier une formule mathématique simple permettant de résoudre un problème.

Les données collectées mettent également en évidence le gouffre persistant entre les enfants les plus démunis et les enfants les plus aisés. Ainsi au Bénin, au Cameroun et au Togo, les écarts de niveau en langue entre les élèves en dernière année du primaire dont les parents savent lire, écrire et compter et ceux dont les parents sont analphabètes correspondent à pratiquement un écart-type.

Dans la quasi-totalité des systèmes éducatifs testés, la plupart des élèves présentent des lacunes majeures, avec pour certains pays un pronostic inquiétant.



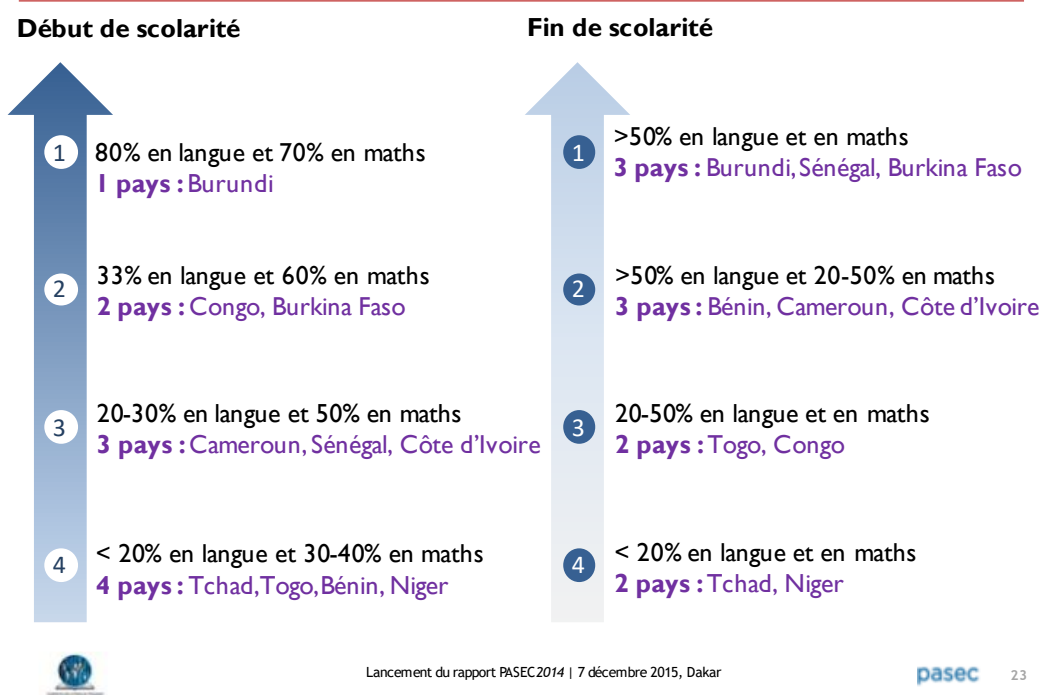
Lancement du rapport PASEC2014 | 7 décembre 2015, Dakar

pasec

22

Source : PASEC/CONFEMEN

Les pays peuvent être regroupés en 4 groupes selon le pourcentage d'élèves atteignant les seuils en langue et/ou en mathématiques.



Cette évaluation inédite a été menée dans le cadre du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) organe de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la francophonie (CONFEMEN), dont l'objectif consiste à produire des données à travers des enquêtes à grande échelle et à analyser les performances des systèmes éducatifs ainsi que les facteurs contribuant à la qualité de l'enseignement.

Si l'évaluation 2014, dont les conclusions ont été publiées en décembre 2015, met en évidence d'importantes lacunes dans les systèmes éducatifs de l'Afrique subsaharienne francophone, elle offre aussi un système probant de mesure des résultats éducatifs autour duquel responsables éducatifs, politiques et communauté internationale peuvent engager un dialogue dans le but d'améliorer la situation.

✓ Langues d'enseignement dans l'éducation formelle

Le français est la langue d'enseignement dans les pays de l'Afrique subsaharienne francophone. Les réformes visant à introduire une ou plusieurs langues nationales comme langue d'enseignement au primaire ont vu le jour après le sommet de la Francophonie de Dakar, en 1989, qui consacrait l'intronisation de la prise en compte explicite du contexte multilingue des

pays d’Afrique francophone. Depuis, l’organisation internationale de la Francophonie y fait la promotion d’initiatives auprès des autorités éducatives.

Le programme École et langues nationales (ELAN-Afrique)³⁹ est l’une d’entre elles. Le programme ELAN-Afrique appuie 12 pays d’Afrique subsaharienne francophone dans la mise en œuvre d’un enseignement bilingue pour assurer une transition linguistique entre les langues nationales et le français.

TENDANCES

- ✓ La multiplication de l’apprentissage multilingue s’intensifie à l’école primaire avec la scolarisation en langue nationale. Ces pratiques pourraient se généraliser du fait des recommandations des spécialistes de l’importance d’enseigner, durant les trois premières années du primaire, les apprentissages de base en langues nationales et d’assurer en parallèle une transition linguistique vers la langue française. Plusieurs études ont confirmé l’intérêt de cette approche en termes de gain qualitatif au niveau des apprentissages.
- ✓ L’augmentation de la connectivité et la mise à disposition de technologies numériques adaptées au sein des établissements scolaires, dans des pays de l’Afrique subsaharienne francophone, contribueront à combler le gap du faible usage des matériels pédagogiques et des formats d’apprentissage très lents.

PROSPECTIVE

HYPOTHÈSE 1: Effritement de la réputation de l’École publique (primaire, secondaire, université) en lien avec la nature des enseignements dispensés et/ou la faible qualité de l’enseignement et des outils d’apprentissage. Cet effritement est dû au sous-financement de l’École publique, en termes de « coût unitaire ». La dégradation de la réputation de l’École publique pourrait perdurer sans une augmentation importante des financements dédiés.

HYPOTHÈSE 2: Amélioration de la qualité des enseignants du primaire et du secondaire. La formation des enseignants dépend à la fois de la formation de professionnels compétents et de la capacité à les intégrer dans le système via le recrutement. Ce recrutement pèse sur la dépense publique et ne pourra être réalisé sans appui de l’aide internationale. Actuellement, une partie

³⁹<https://ifef.francophonie.org/node/227>

des enseignants est captée par le secteur privé. Les meilleurs recrutés par les écoles de qualité et contribuent ainsi à creuser encore les différences de niveau entre les élèves accédant aux deux types d'écoles.

HYPOTHÈSE 3: Les financements additionnels pour l'éducation des plus vulnérables ne semblent pas garantis et contribuent à l'augmentation des inégalités scolaires entre les plus pauvres et les plus aisés. Aujourd'hui, l'essor du privé en milieu urbain sert essentiellement les populations aisées et celles issues de la classe moyenne émergente. Les populations vulnérables urbaines scolarisent leurs enfants dans le public. Dans les zones rurales, les populations vulnérables bénéficient des dispositifs d'apprentissage informel, souvent avec l'appui d'ONG. Les systèmes de filets sociaux permettent à certains élèves d'accéder à l'école publique, mais les inégalités d'accès demeurent fortes.

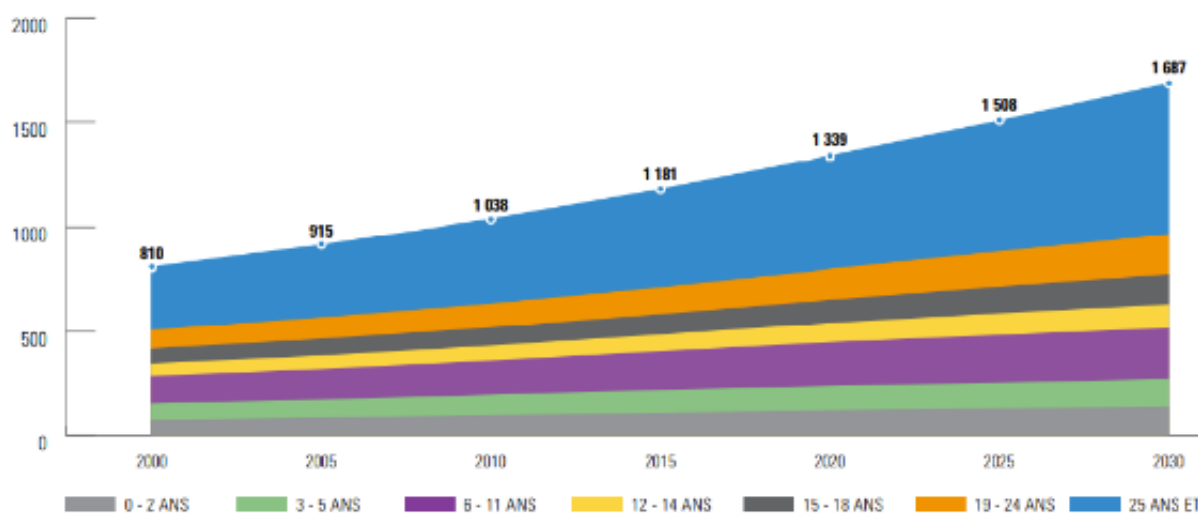
4.7.1.3. Variable : Alphabétisation

Fiche 7

Croissance rapide de la population de jeunes en Afrique

Avec trois personnes sur cinq âgées de moins de 25 ans, et 50 % de la population âgée de 3 à 24 ans, l'Afrique est le continent le plus jeune. En 2020, près de 800 millions de personnes avaient moins de 25 ans, et 677 millions avaient entre 3 et 24 ans. Outre sa jeunesse, la population de l'Afrique connaît également une croissance rapide. Depuis l'an 2000, le nombre de personnes âgées de 3 à 24 ans a augmenté de 58 %, et, d'après les estimations, il devrait s'accroître encore de 22 % au cours des dix prochaines années.

Figure 72 : Composition et évolution de la population africaine (en millions) (2000-2030)



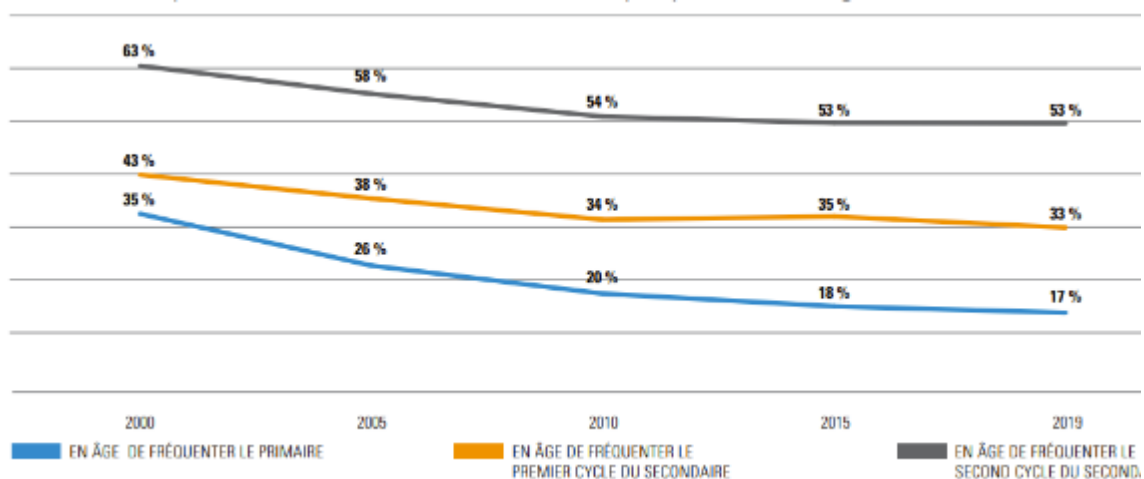
Source UNESCO. Calculs des auteurs réalisés à partir des chiffres tirés de la version révisée de 2019 des World Population Prospects, publiée par les Nations Unies.

D'après les estimations, la seule région au monde où la population de jeunes (âgés de moins de 25 ans) devrait considérablement augmenter au cours de la prochaine décennie est l'Afrique (21 %). Si l'on en croit les projections démographiques des Nations Unies, en 2030, l'Afrique abritera 28 % de la population mondiale âgée de 3 à 24 ans, contre 17 % en 2000 et 25 % en 2020.

À l'échelle du continent, l'Afrique subsaharienne francophone affiche la plus forte croissance démographique de jeunes : entre 2000 et 2020, la population âgée de moins de 25 ans a augmenté de 82 % en Afrique centrale et de 68 % en Afrique de l'Ouest. Au cours de la prochaine décennie, la population de cette même tranche d'âge devrait s'accroître de 25 % dans ces deux régions.

Le nombre élevé de jeunes en Afrique et en particulier en l'Afrique subsaharienne francophone, en croissance rapide, représente à la fois un risque et une opportunité. La pression exercée sur les systèmes d'éducation et de formation est considérable. Les pays l'Afrique subsaharienne francophone, qui affichent déjà les taux de fréquentation scolaire et les résultats d'apprentissage parmi les plus faibles au monde, doivent également faire face à une demande croissante en matière d'éducation.

Figure 73 : Proportion d'enfants non scolarisés en Afrique, par tranche d'âge (2000-2019)



Source UNESCO. Calculs des auteurs réalisés à partir des données publiées par l'Institut de statistique de l'UNESCO

En dépit des progrès substantiels accomplis en matière de scolarisation des enfants, la proportion d'enfants non scolarisés continue d'être importante. Compte tenu de la forte croissance démographique, le nombre de ces enfants est toujours très élevé, et d'après les estimations, la non-scolarisation a pris de l'ampleur depuis 2010. Ainsi, le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le secondaire non scolarisés était plus important en 2019 (105 millions) qu'en 2000.

L'analphabétisme chez les adultes, un obstacle à la scolarisation des enfants

En dépit des progrès importants relevés en matière d'alphabétisme à l'échelle du continent, une grande partie de la population d'Afrique est toujours analphabète. En 2018, environ une personne sur trois âgée de 25 à 64 ans, et un jeune sur cinq âgés de 15 à 24 ans étaient analphabètes. L'Afrique subsaharienne francophone concentre quasiment un tiers de la population adulte analphabète africaine, notamment en Afrique de l'Ouest avec près d'un adulte sur deux concerné et en Afrique centrale, où un adulte sur trois est analphabète.

L'analphabétisme des parents est l'un des obstacles entravant la scolarisation des enfants, en particulier parmi les groupes les plus marginalisés. C'est aussi l'un des facteurs qui empêchent l'appui fourni par les parents d'améliorer la qualité de l'apprentissage. La plupart des études effectuées en Afrique subsaharienne francophone montrent que plus le niveau d'éducation du chef de famille, ou des parents/personnes s'occupant d'un enfant est élevé, plus l'enfant a de chances d'être scolarisé. Les parents éduqués ont plus de compétences pour encadrer leurs enfants dans leurs études, et nourrissent des ambitions scolaires et professionnelles plus élevées.

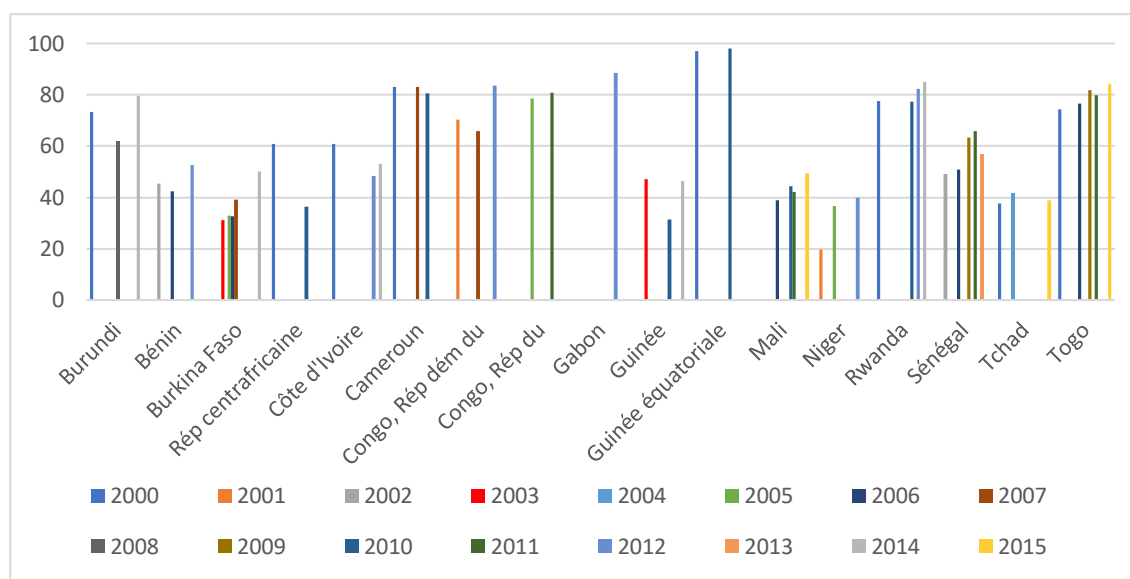
Plusieurs indicateurs permettent de rendre compte de l'évolution d'alphabétisation dans le système scolaire et chez les jeunes de l'espace d'Afrique subsaharienne francophone.

✓ Taux d'alphabétisme

L'alphabétisation a occupé une place centrale au sein de l'initiative Éducation pour tous (EPT) et continue à l'être dans le nouveau programme des Objectifs du développement durable (ODD). En donnant aux femmes et aux hommes le moyen d'accéder à l'autonomie, l'alphabétisation contribue à faire progresser le développement durable à tous les niveaux, qu'il s'agisse de l'amélioration des soins de santé et de la sécurité alimentaire, de l'élimination de la pauvreté ou de la promotion du travail décent.

Le taux d'alphabétisation correspond au pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus qui peut comprendre, lire et écrire de courts énoncés au sujet de sa vie quotidienne. Cet indicateur est calculé en divisant le nombre d'alphabètes âgés de 15 ans et plus par la population du groupe d'âge correspondant et en multipliant le résultat par 100.

Figure 74 : Taux d’alphabétisation des jeunes (% des jeunes âgés de 15 à 24 ans) (2000-2015)



Source : Calcul de l’auteur réalisé à partir des données de la Banque Mondiale

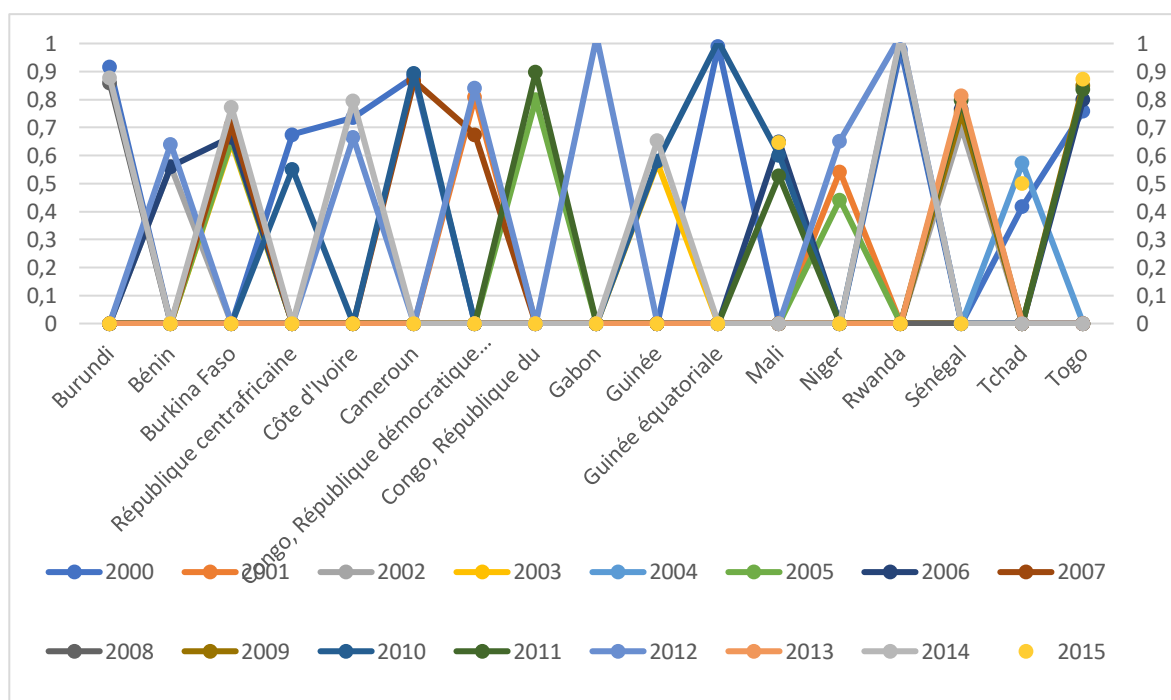
On remarque que le taux d’alphabétisation a augmenté pour tous les pays de la région, autant chez les 15-24 ans que pour la population adulte en général, à l’exception du Niger et de la Côte d’Ivoire. En Afrique centrale, à l’exception de la République centrafricaine et du Congo, les pays qui connaissent une augmentation significative. Toutefois, le taux d’alphabétisme a chuté au Gabon, mais seulement chez les 15-24 ans.

Les pays de l’Afrique subsaharienne francophone ayant les taux d’alphabétisation les plus faibles sont la Guinée, le Niger et le Tchad.

✓ L’écart entre les sexes persiste

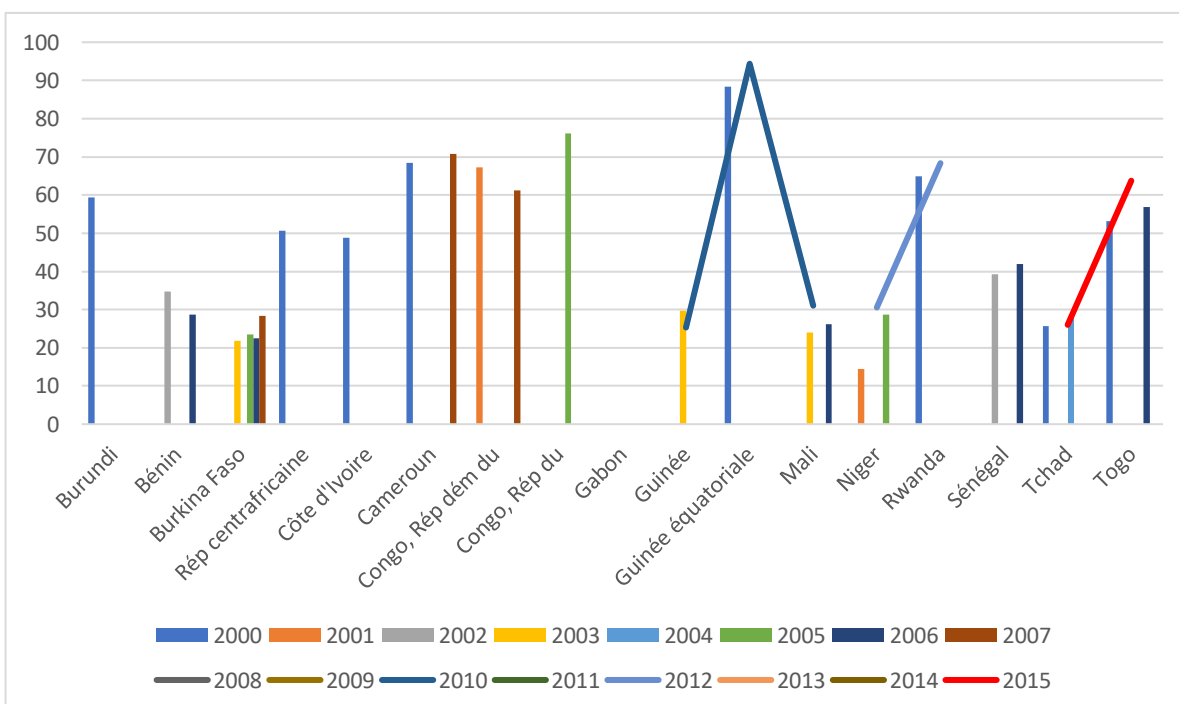
Ces deux dernières décennies, les femmes ont représenté les deux tiers des adultes analphabètes et l’écart est presque aussi grand chez les jeunes. Les disparités entre les sexes restent importantes dans plusieurs régions, mais elles sont encore plus visibles lorsqu’on examine l’indice de parité entre les sexes (IPS) qui est calculé en divisant le taux d’alphabétisme des femmes par celui des hommes. Un IPS inférieur à (1) signifie que le taux d’alphabétisme des femmes est inférieur à celui des hommes, tandis que les valeurs comprises entrent (0,97 et 1) sont généralement interprétées comme indiquant la parité entre les sexes. L’Afrique subsaharienne francophone est loin de la parité entre les femmes et les hommes.

Figure 75 : Ratio de jeunes filles/garçons alphabétisés (% 15-24 ans) (2000-2015)



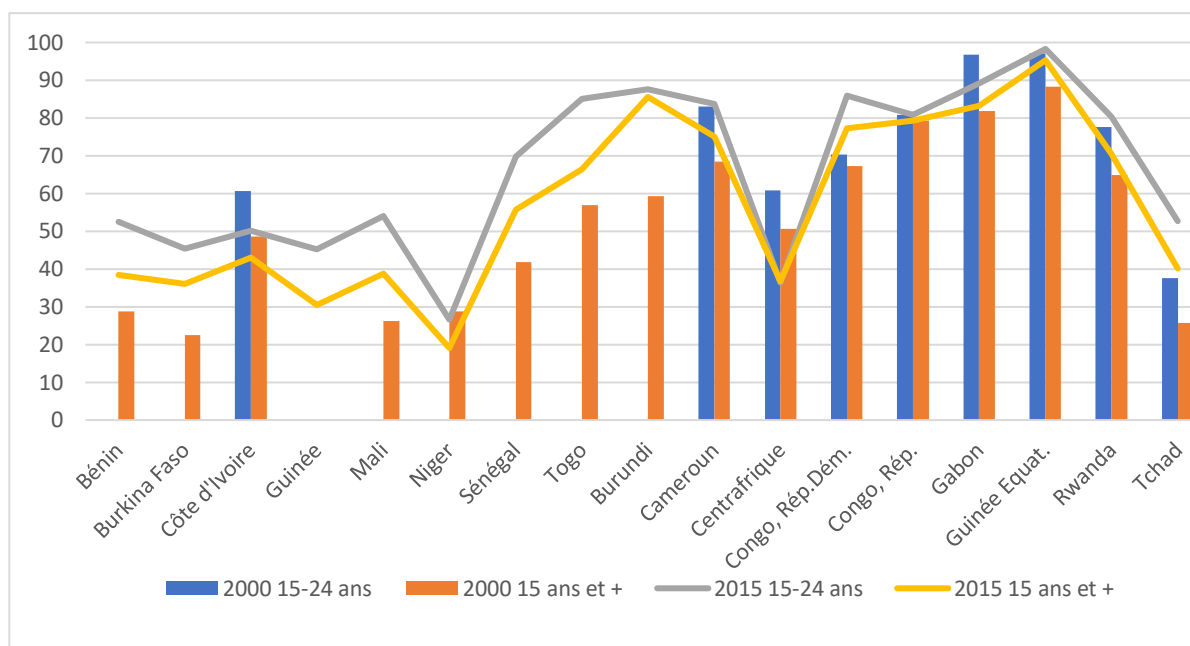
Source : Calcul de l'auteur réalisé à partir des données de la Banque Mondiale

Figure 76 : Taux d'alphabétisation, total des adultes (% des personnes âgées de 15 ans et plus) (2000-2015)



Source : Calcul de l'auteur réalisé à partir des données de la Banque Mondiale

Figure 77 : Taux d’alphabétisation, total des adultes (% des personnes âgées de 15-24 ans et 15 ans et plus) (2000-2015)



Source : Calcul de l’auteur réalisé à partir des données de la Banque Mondiale

TENDANCES

- ✓ Le nombre des illettrés est demeuré relativement stable, en raison de la poussée démographique. Un tel optimisme n’est plus de mise, en général, et ceci pour diverses raisons, notamment la poursuite de la poussée démographique dans les pays en développement, affaiblissement qualitatif de l’éducation de base et amélioration de la mesure de l’alphabétisation.
- ✓ L’approche intégrée et multisectorielle, tels que l’alphabétisation et l’apprentissage familiaux, l’alphabétisation incluse dans la formation professionnelle ou liée à des activités génératrices de revenus, permettent de mieux intégrer l’alphabétisation aux stratégies nationales de développement

PROSPECTIVE

HYPOTHÈSE 1: La recherche de méthodes plus efficaces de mise en œuvre de l’alphabétisation dans la langue maternelle et dans la langue seconde, une meilleure articulation dans la conception et la production des matériels entre les domaines qui relèvent

des enseignements formel et non formel, le développement des programmes intergénérationnels, sont autant de tentatives innovantes pour réduire ce phénomène.

HYPOTHÈSE 2: La reconnaissance du rôle vital de l'alphabétisation dans le développement durable et la prévention des conflits devraient être soutenues comme facteur de transformation.

4.8. Environnement général (Niveau 3)

4.8.1. Dimension : Contexte régional

4.8.1.1. Variable : Géopolitique

Fiche 8

L'Afrique subsaharienne gagne en importance sur l'échiquier politique et économique mondial. Le sous-continent fait certes toujours face à de nombreux défis, mais sa rapide mutation sociétale, économique et politique offre de nouvelles perspectives. De nombreux regards se tournent aujourd'hui vers l'Afrique subsaharienne, en raison non seulement des défis auxquels la région fait face de longue date, mais aussi des nouvelles opportunités qu'elle offre.

✓ Intégration régionale et acteurs internationaux

L'importance géopolitique de l'Afrique subsaharienne ne cesse de croître et connaît une évolution particulièrement remarquable. Il y règne une dynamique multilatérale qui contraste par exemple avec la situation observée au Maghreb, où les lignes de fracture internes entravent la coopération régionale. L'Afrique subsaharienne s'est dotée d'importantes structures multilatérales (CEDEAO⁴⁰, CEEAC⁴¹, UEMOA⁴²) visant à promouvoir le développement économique et social.

Les organisations multilatérales africaines jouent également un rôle de premier plan dans le domaine du développement, avec par exemple la BAD⁴³. De plus, l'UA⁴⁴ et l'ONU sont engagées dans un partenariat constructif, à la faveur duquel l'Afrique apporte progressivement sa propre contribution à la résolution de ses difficultés. Dans le domaine économique, la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) vise à promouvoir l'intégration régionale. Actuellement, la part du commerce intérieur par rapport au volume total des échanges du continent est inférieure à 20 %, alors qu'elle dépasse 50 % en Asie et se situe aux alentours de

⁴⁰ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (<https://ecowas.int/?lang=fr>)

⁴¹ Communauté économique des États de l'Afrique centrale (<https://ceeac-eccas.org/>)

⁴² Union économique et monétaire ouest-africaine (<http://www.uemoa.int/>)

⁴³ Banque africaine de Développement (<https://www.afdb.org/fr>)

⁴⁴ Union africaine (<https://au.int/fr/node/3587>)

70 % en Europe. Entré en vigueur en 2019, l'accord ZLECAf doit faire de l'Afrique la plus grande zone de libre-échange du monde. À moyen et à long terme, la ZLECAf devrait constituer un véritable moteur de croissance économique et contribuer à la diversification des économies du continent.

L'Afrique se trouve de plus en plus au cœur de l'attention des grandes puissances et des puissances régionales. On dénombre désormais plus d'une douzaine d'États disposant de bases militaires sur le continent. La Chine est actuellement le principal partenaire commercial bilatéral de l'Afrique subsaharienne, notamment dans le cadre de l'initiative « Nouvelles routes de la soie ». La présence de la Chine en Afrique ne cesse de gagner en importance sur le plan géostratégique.

De nombreux pays de l'Afrique subsaharienne sont de plus en plus endettés envers la Chine. Pour ce qui est de la Russie, elle étend sa coopération en Afrique subsaharienne principalement dans les domaines de la sécurité, et des matières premières. Elle a notamment conclu des accords militaires avec plus de 20 États. La Turquie et l'Inde renforcent aussi leur présence dans la région. Les États de la péninsule arabique sont actifs principalement au Sahel, où ils poursuivent des intérêts économiques et sécuritaires. Quant aux États européens, en particulier l'UE, ils approfondissent également leurs relations avec l'Afrique subsaharienne, en mettant la priorité sur la migration, l'économie et la lutte contre le terrorisme.

Les États-Unis restent un acteur de poids dans la région, bien que l'Afrique n'occupe plus qu'une place secondaire dans leur politique extérieure depuis le regain d'intérêt pour la zone pacifique. Leur concurrence stratégique avec la Chine se fait certes aussi sentir sur le continent africain, mais elle n'a pas encore eu d'impact sur l'orientation géopolitique des États de la région. De plus, contrairement à la tendance générale, les échanges commerciaux entre les États-Unis et l'Afrique subsaharienne ont diminué au cours des quinze dernières années.

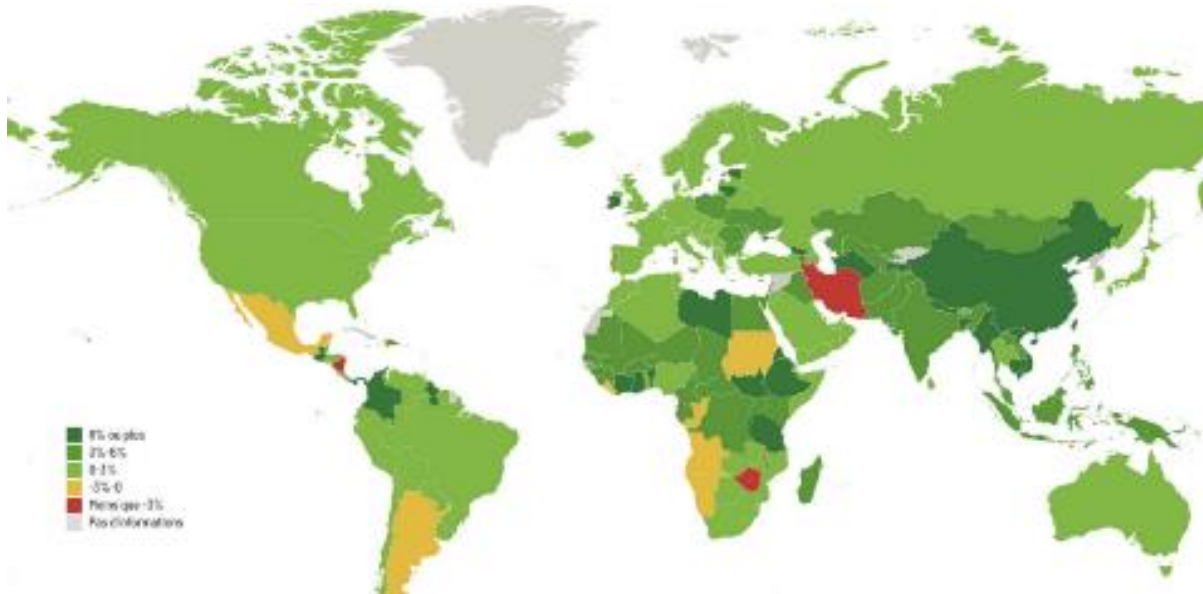
Les États d'Afrique du Nord ont d'étroits liens, tant géographiques qu'historiques, avec l'Afrique subsaharienne. Les conflits exercent une influence les uns sur les autres, par exemple en Libye et au Mali, ou encore en relation avec la gestion des eaux du Nil entre l'Éthiopie, le Soudan et l'Égypte. Dans le domaine de la migration, les liens entre le Maghreb et la région du Sahel sont particulièrement évidents. Enfin, l'Afrique du Nord s'intéresse aujourd'hui surtout à la coopération économique avec ses voisins du sud, particulièrement avec la CEDEAO.

✓ Tendances régionales

On distingue plusieurs tendances à long terme qui concernent l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne qui s'influencent mutuellement.

Économie

Carte 7 : Variation (%) de la croissance du PIB réel (2020)



Source : FMI Perspectives de l'économie mondiale

Plusieurs économies d'Afrique subsaharienne figurent parmi celles affichant les plus forts taux de croissance au monde. Au cours des deux dernières décennies, le sous-continent considéré dans son ensemble a enregistré des taux de croissance annuels, atteignant parfois 6,5 %. L'un des plus gros défis auxquels l'Afrique subsaharienne doit faire face, reste le fait que la croissance économique n'a jusqu'ici contribué à réduire les inégalités que de manière limitée, et cela dans seulement un tiers des pays de la région.

Ainsi, en raison également de la forte croissance démographique, un tiers environ de la population continue de vivre dans une extrême pauvreté. Actuellement, 70 % des pauvres de la planète vivent en Afrique. En 2018, les transferts de fonds de la diaspora, un revenu indispensable à de nombreuses personnes, ont totalisé plus de 48 milliards d'USD, soit environ l'équivalent des fonds publics mondiaux destinés à l'aide au développement du continent.

Par ailleurs, près de 90 % des emplois existant en Afrique subsaharienne relèvent du secteur informel. Même en dehors de l'agriculture, qui reste le secteur dominant, ce taux dépasse 75 %. La région souffre en outre d'une pénurie d'emplois et de l'absence de perspectives pour les jeunes. Or ce n'est qu'en développant le secteur formel qu'il sera possible d'augmenter le revenu fiscal et de créer une aisance sociale, favorisant ainsi l'émergence d'une classe moyenne disposant d'un certain pouvoir d'achat.

L'innovation est également un important moteur de croissance en Afrique subsaharienne. On relève une dynamique entrepreneuriale des jeunes, qui investit dans des start-up et des incubateurs. De plus, avec une part très importante de comptes courants mobiles dans le monde, l'Afrique subsaharienne est pionnière dans le domaine des FinTech⁴⁵.

Un autre moteur de croissance potentiel réside dans sa richesse en matières premières. La dépendance, à l'égard de ces dernières, comporte cependant des risques liés à la fragilité du secteur face aux chocs externes ainsi qu'à l'endettement et à la corruption. La richesse en matières premières ne contribue en outre que faiblement à l'augmentation du niveau de vie de la population et fait même partiellement obstacle à la diversification de l'économie. Or cette diversification est indispensable au développement d'une économie durable.

Le potentiel économique de l'Afrique subsaharienne est important. Les investissements du secteur privé ont cependant besoin d'un bon environnement des affaires. Assurer la stabilité économique et contenir la dette publique à un niveau soutenable sont donc autant d'exigences pour instaurer la confiance des Organisations multilatérales, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque africaine de développement (BAD). Sont également nécessaires pour attirer les investisseurs la sécurité du droit, de meilleures infrastructures ainsi que des programmes de lutte contre la corruption.

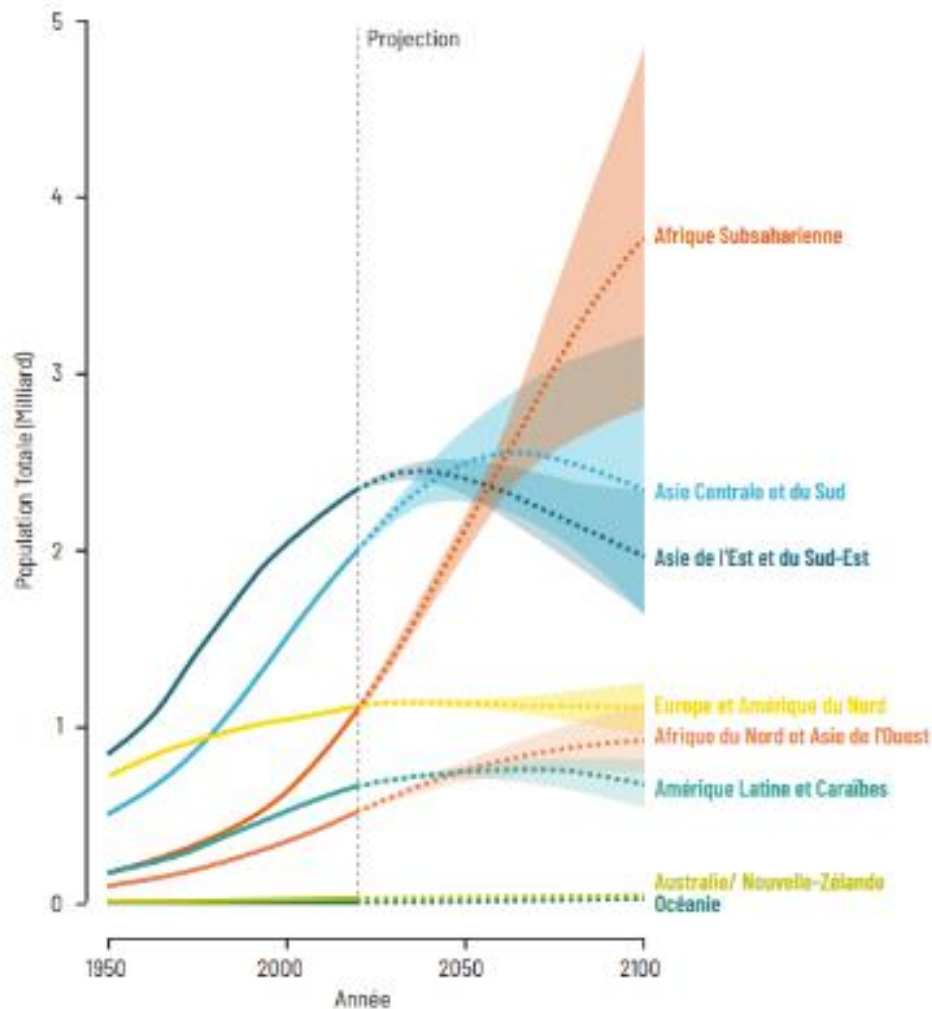
Démographie

L'Afrique subsaharienne est la région du monde présentant la plus forte croissance démographique. Selon l'ONU, sa population pourrait plus que doubler d'ici à 2050, passant de 1 à plus de 2 milliards d'habitants. Cela représente plus de la moitié de la croissance totale de la population mondiale en conformité avec les prévisions actuelles. Aucune autre population au

⁴⁵ L'expression FinTech combine les termes « finance » et « technologie », elle désigne une start-up innovante qui utilise la technologie pour repenser les services financiers et bancaires.

monde n'est aussi jeune que celle de l'Afrique subsaharienne : en 2019, plus de 62 % des habitants étaient âgés de moins de 25 ans et ce taux sera encore de 52 % à l'horizon 2050.

Figure 78 : Prévisions de l'évolution démographique par région (2019)



Source : Nations Unies, Perspectives de la population dans le monde

La forte proportion de jeunes est à la fois une chance et un défi pour l'Afrique subsaharienne. D'un côté, elle offre un gros potentiel de développement et de croissance. De nombreux jeunes dynamiques et très connectés s'emploient à faire progresser leur pays et à y promouvoir le changement. Cette transformation des pays est accélérée par la connectivité croissante, la téléphonie mobile et les réseaux sociaux.

De l'autre, cette stagnation dans la pyramide des âges due à l'explosion démographique de la jeunesse comporte aussi des risques. C'est le cas en particulier lorsque les jeunes se sentent

exclus des opportunités de développement et des processus de décision et lorsque les infrastructures et les services de base sont insuffisants. Garantir l'accès à l'éducation⁴⁶ et créer des emplois de qualité pour les jeunes sont donc autant d'axes prioritaires.

Les femmes jouent un rôle particulier dans le développement social et durable. Le renforcement de leur statut a un effet positif sur le potentiel de développement et favorise la bonne gouvernance. De plus, l'éducation scolaire des filles est un moyen efficace de freiner la croissance démographique. La rapide augmentation de la population en Afrique subsaharienne s'accompagne d'une urbanisation tout aussi rapide. On compte actuellement plus de 550 millions de personnes vivant dans des agglomérations et, selon les prévisions, ce chiffre devrait augmenter à 950 millions d'ici à 2050. L'urbanisation peut être un facteur de développement économique et social, mais elle pose aussi des défis majeurs en matière d'aménagement du territoire, de fourniture des services de base et d'infrastructure.

Gouvernance

Depuis quelques années, la situation tend nettement à se dégrader en Afrique subsaharienne en ce qui concerne la gouvernance, le respect des droits de l'homme et le nombre de conflits, ce qui multiplie les situations d'urgence humanitaire.

La démocratie est bien établie dans de nombreux pays de la région, avec des processus de démocratisation qui ont considérablement progressé depuis 1990. Pourtant, une tendance négative se dessine depuis quelque temps. L'indice de démocratie classe la région au-dessous de la moyenne mondiale. En ce qui concerne la bonne gouvernance, l'état de droit et la lutte contre la corruption, de nombreux États font encore face à d'importants défis. Le développement des États de l'Afrique subsaharienne est conditionné par : i) des institutions étatiques efficaces, ii) inclusives, et iii) assurant la séparation des pouvoirs. Le respect des droits fondamentaux et la présence d'une société civile forte sont autant de facteurs garantissant un développement économique et un environnement de paix.

Sécurité

Les conflits armés en Afrique subsaharienne demeurent un gros obstacle au développement. Ils sont généralement intraétatiques ou parfois transfrontaliers. La plupart mettent aux prises de

⁴⁶ Selon l'UNESCO, l'Afrique subsaharienne présente les taux de non-scolarisation les plus élevés (<http://uis.unesco.org/fr/topic/education-en-afrique>)

nombreuses parties, parmi lesquelles des acteurs non étatiques. La majorité des conflits sont géographiquement circonscrits et ne s'étendent pas sur tout le territoire des États concernés.

Bien que le nombre de conflits soit en augmentation, celui des victimes directes a diminué ces dernières années. Les conflits font cependant souvent de nombreuses victimes indirectes, en raison du manque de nourriture ou de soins médicaux.

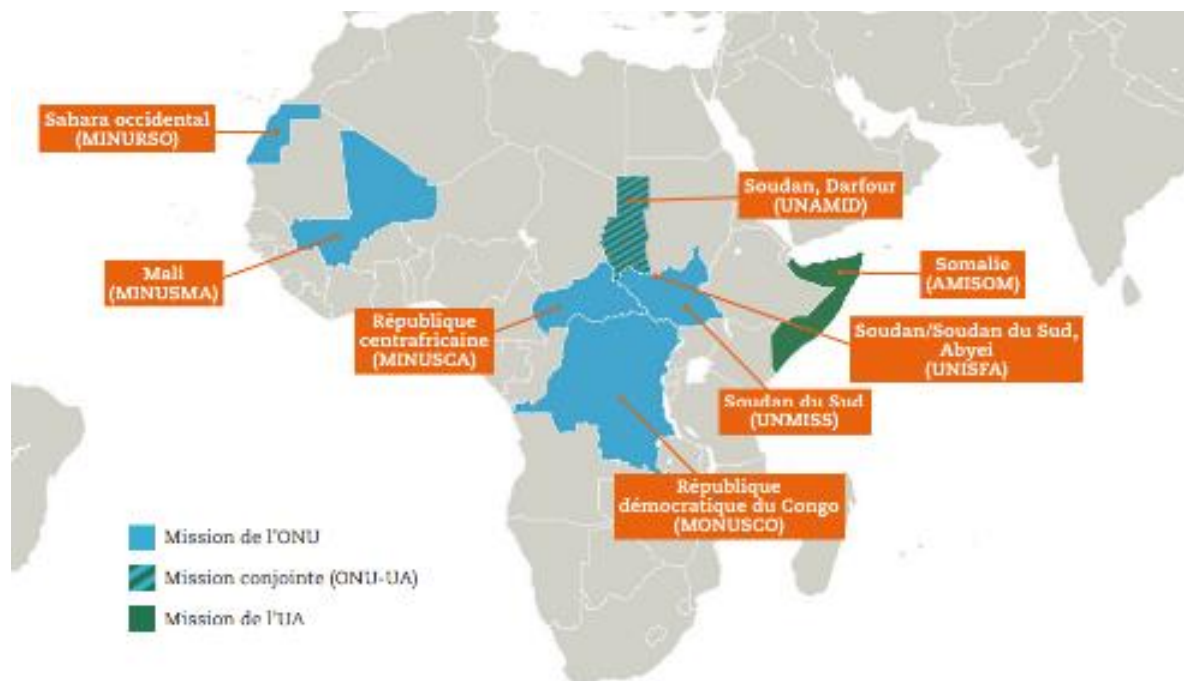
Les conflits ont des causes diverses, mais ils résultent souvent d'une combinaison de plusieurs facteurs : faiblesse de l'État, corruption, services de base insuffisants, concurrence pour les matières premières, inégalités et marginalisation. Il existe en outre un lien évident entre les situations de fragilité et les conflits armés, la criminalité transfrontalière (trafic d'armes, de drogue et la traite d'êtres humains) et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Or plus de 80 % de la population de la région vit dans des contextes dits fragiles. Même s'il règne dans nombre de pays une longue tradition de tolérance religieuse et culturelle, la fragilité des États demeure un terreau propice aux conflits interethniques et à l'extrémisme violent.

C'est ainsi que des groupes djihadistes sont impliqués dans un nombre croissant de conflits. De plus, les extrémistes entretiennent des liens de plus en plus étroits avec la criminalité transnationale organisée.

En 2019, près d'un tiers des 61 opérations de paix multilatérales menées dans le monde avaient pour théâtre d'opérations l'Afrique subsaharienne. Elles ont mobilisé plus des deux tiers (soit près de 100 000 personnes) de l'ensemble du personnel affecté à ces opérations. Plusieurs des principales missions des Casques bleus ainsi que différentes missions politiques spéciales de l'ONU se déroulent dans la région. L'UE est également un acteur important dans la région, où elle mène plusieurs missions de paix civiles et militaires. L'Afrique figure en bonne place à l'ordre du jour permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. En 2019, plus de la moitié des réunions consacrées à des pays ou régions et plus des deux tiers des résolutions et déclarations du Conseil de sécurité concernaient l'Afrique et en particulier l'Afrique subsaharienne.

On peut interpréter ces chiffres comme des indicateurs de l'instabilité persistante du continent et de cette région, mais aussi des efforts entrepris par la communauté internationale pour l'aider à surmonter les défis auxquels elle est confrontée dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Carte 8 : Missions de l'ONU et de l'UA impliquant du personnel militaire (2020)



Source : ONU

Environnement

La part de l'Afrique aux émissions climatiques mondiales est inférieure à 10 %, mais les conséquences du changement climatique restent préoccupantes pour le continent. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement y est supérieur à la moyenne mondiale. De plus, selon la région, il faut s'attendre à des sécheresses ou à des inondations plus fréquentes et plus intenses, ou encore à des précipitations moins régulières, ce qui, selon les prévisions, devrait mener à une aggravation de la pénurie d'eau et à une diminution de la productivité. La conjugaison de ces facteurs pourrait donc accentuer les problèmes économiques, sociaux, environnementaux et politiques actuels, en particulier si les outils permettant de s'adapter au changement climatique en Afrique subsaharienne font défaut.

L'Afrique présente, après l'Amazonie, la plus grande surface de forêt tropicale au monde. La préservation de cette forêt est essentielle non seulement pour la stabilité du climat, mais également pour la régulation des systèmes hydriques et pour le maintien de la biodiversité. Celle-ci est certes encore riche, mais elle est de plus en plus menacée par divers facteurs, tels que l'évolution démographique, le changement climatique, la pollution de l'environnement,

l'extraction abusive de matières premières et l'extension non contrôlée des surfaces d'habitat et d'infrastructure.

Enfin, le changement climatique ainsi que la précarité environnementale dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne peuvent provoquer ou aggraver des conflits, en particulier ceux autour du contrôle des ressources hydriques et pastorales.

Migration

Les mouvements migratoires sont en augmentation en Afrique et en particulier en Afrique subsaharienne. Durant la période des années 1990, l'émigration vers l'Europe a connu la plus forte croissance. Les demandes d'asile déposées dans l'UE, en Norvège et en Suisse depuis 2010 sont en forte augmentation. Il faut en outre s'attendre à ce que, à des degrés divers, cette tendance à la hausse se poursuive. Les flux migratoires vers les États de la péninsule arabique ont également pris de l'ampleur. La migration de l'Afrique subsaharienne présente néanmoins une relative stabilité par rapport à la croissance démographique. Toutefois, la part de la migration irrégulière vers l'Europe a augmenté ces dernières années.

L'Afrique du Nord est devenue une importante région de transit, qui marque aussi souvent la fin du voyage pour de nombreux migrants, la route vers l'Europe leur étant ensuite barrée. Migrants et réfugiés vivent ainsi dans des conditions parfois très précaires, tant sur les pistes du Sahara qu'en Afrique du Nord.

La migration intra-africaine reste également importante. En Afrique de l'Ouest ainsi qu'en Afrique centrale, 80 % des migrants sont originaires de la même zone. La Côte d'Ivoire est considérée comme un important pays d'immigration et les pays d'Afrique émergents (Afrique du Sud) deviennent aussi d'importants pays de destination de la migration continentale, notamment de main-d'œuvre. Cette tendance se renforcera les prochaines années, d'autant qu'elle sera favorisée par les zones de libre circulation des personnes qui existent déjà, en particulier dans la zone CEDEAO.

En 2019, sur les dix principaux pays d'origine des personnes déplacées de force, six étaient des pays d'Afrique subsaharienne, dont deux de l'espace francophone : République démocratique du Congo et République centrafricaine. D'autres facteurs peuvent aussi être à l'origine de la migration irrégulière et des déplacements forcés, notamment l'absence d'état de droit et les

violations graves des droits de l'homme, ainsi que les contraintes du manque de ressources naturelles.

TENDANCES

- ✓ La fréquence des conflits semble sensiblement en augmentation ces dernières années en Afrique subsaharienne du fait du mécontentement à l'égard de la classe politique et l'aggravation de l'insécurité qui ont donné lieu à une augmentation du nombre de coups d'État militaires. La hausse des dépenses publiques liée à la sécurité continuera à peser sur la croissance économique (-2,5 points selon le FMI) et le développement social (éducation, santé...) à plus long terme.
- ✓ La vulnérabilité de l'Afrique subsaharienne reste forte face aux chocs climatiques, notamment les sécheresses, les tempêtes et les inondations qui deviennent plus fréquentes et plus intenses. La réduction de la pauvreté continuera à en pâtir du fait de la quasi-dépendance de la région à l'égard de l'agriculture traditionnelle et des ressources limitées pour en atténuer les effets.

PROSPECTIVE

HYPOTHÈSE 1 : La croissance économique et démographique en Afrique subsaharienne francophone influera davantage sur la densification urbaine avec le développement de grandes villes contribuant à la modernisation des économies, l'accroissement des emplois et l'émergence d'une jeunesse mondialisée.

HYPOTHÈSE 2 : Les marchés régionaux (CEDEAO et CEEAC) restent des atouts de proximité pour le développement d'une croissance rapide favorisé par le dividende démographique. Toutefois, les échanges avec les marchés mondiaux devront s'ajuster au profit des échanges régionaux pas encore insuffisamment optimisés à ce jour.

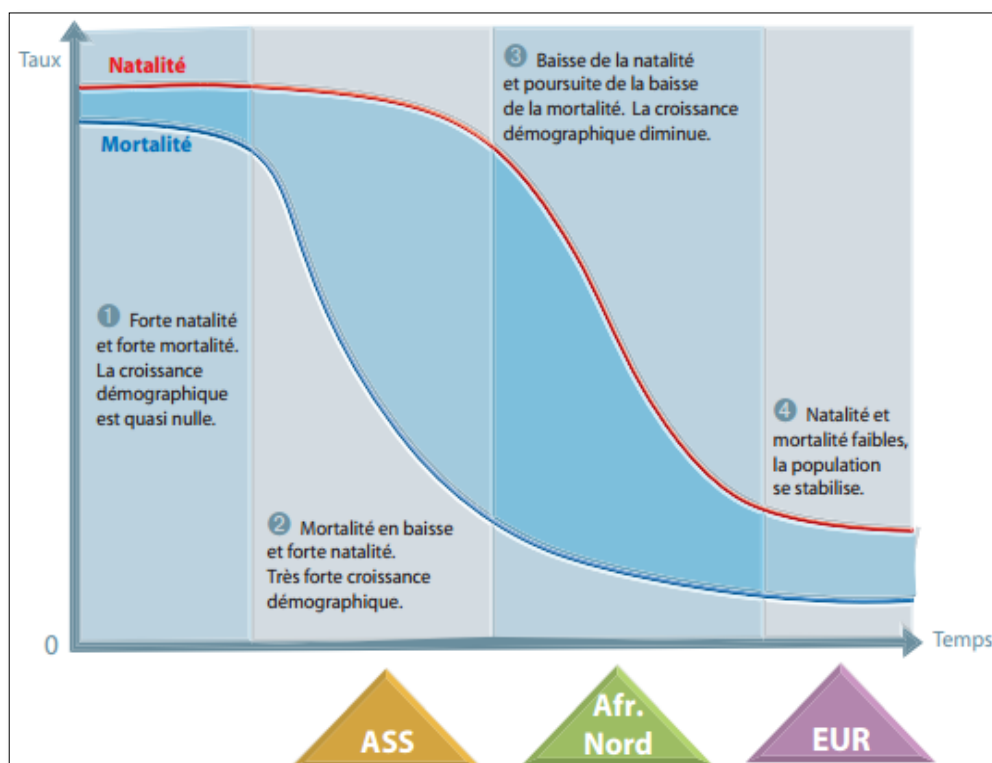
4.8.1.2. Variable : Démographie

Fiche 9

La démographie est l'étude quantitative des populations humaines et de leurs dynamiques, à partir de composantes comme la fécondité, la mortalité et la migration. La démographie permet d'analyser les variations de ces phénomènes dans le temps et dans l'espace, selon les milieux socio-économiques et culturels. De plus, elle permet d'étudier les phénomènes sociaux dans une perspective globale.⁴⁷

La prise en compte des dynamiques de population est indispensable pour l'Afrique subsaharienne francophone (ASSF) qui amorce sa transition démographique.

Figure 79 : Représentation simplifiée de la transition démographique



Source : ONU

⁴⁷ <http://demo.umontreal.ca/departement/quest-ce-que-la-demographie/>

✓ Contexte démographique et macro-économique

Tableau 5 : Contexte démographique et macro-économique en Afrique de l'Ouest (AO) (2014)

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Niger	Sénégal	Togo
PIB par habitant (\$ US courants)	903	713	1546	540	705	427	1067	635
Population totale (en milliers)	10 598	17 589	22 157	12 276	17 086	19 114	14 673	7115
Population d'âge primaire (%)	16	17	16	15,4	16,5	16,9	15,9	15,9
Prévalence du VIH/SIDA (% 15-49 ans)	1,1	0,9	3,5	1,6	1,4	0,5	0,5	2,4
Indice de développement humain (/188)	166	183	172	182	179	188	170	162

Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale et de l'UNESCO (ISU).

Tableau 6 : Contexte démographique et macro-économique en Afrique centrale (AC) (2014)

	Burundi	Cameroun	RCA	Congo	RDC	Gabon	Guinée équatoriale	Rwanda	Tchad
PIB par habitant (\$ US courants)	286	1 407	358	3 147	442	10 772	18 918	696	1 025
Population totale (en milliers)	10 817	22 773	4 804	4 505	74 877	1 688	821	11 342	13 587
Population d'âge primaire (%)	14,	16	15	15,7	16,9	11,7	14	15,8	17,5
Prévalence du VIH/SIDA (% 15-49 ans)	1,1	4,8	4,3	2,8	1	3,9	6,2	2,8	2,5
Indice de développement humain (rang/188)	184	153	187	136	176	110	138	163	185

Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale et de l'UNESCO (ISU)

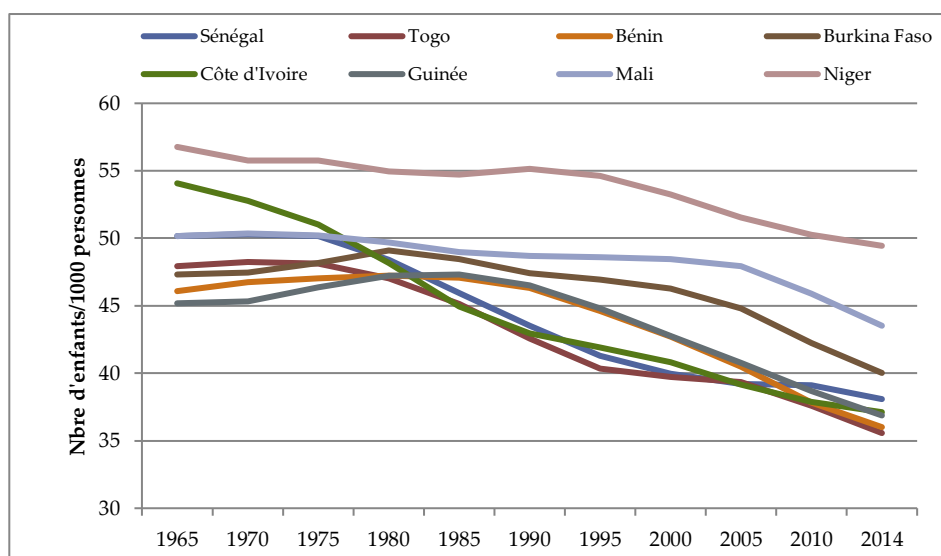
✓ Taux de natalité et Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)

Le nombre d'enfants par femmes (15-49 ans) a beaucoup diminué au cours des dernières décennies en Afrique subsaharienne francophone (-1,7 enfant depuis 1975). Les baisses de fécondités observées sont dues en partie aux baisses de mortalité observées. La baisse de la mortalité infantile est d'ailleurs une condition nécessaire au succès de la transition de la fécondité.

L'éducation est également liée à la baisse de la fécondité. Par exemple, elle favorise l'accès des femmes au travail rémunéré et leur confère une plus grande autonomie dans la famille et la société. D'autre part, lorsque l'éducation de masse est atteinte, les parents investissent davantage qualitativement dans leurs enfants. Ceci entraîne une baisse de la fécondité d'autant plus précoce et plus rapide que cette éducation de masse est favorable aux filles.⁴⁸

En Afrique de l'Ouest, cette baisse de la fécondité est inégale entre les pays, le Burkina Faso et le Mali ayant amorcé leur transition démographique plus tard et le Niger ayant encore en 2014 un ICF de 7,6 enfants/femme. On retrouve ces mêmes écarts avec les taux de natalité.

Figure 81 : Taux de natalité (pour 1000) en AO (1965-2014)

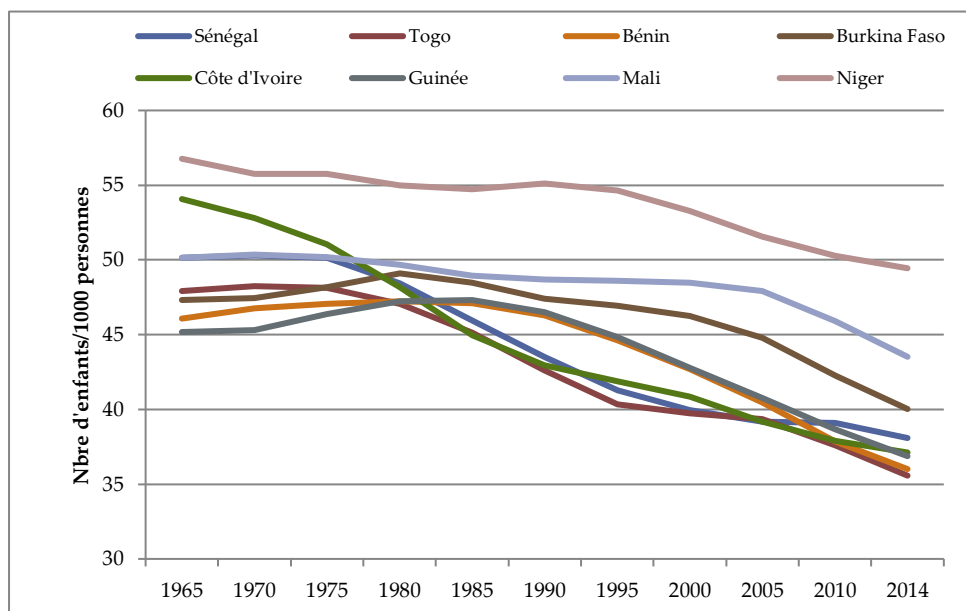


Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale

⁴⁸ <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/39803778.pdf>

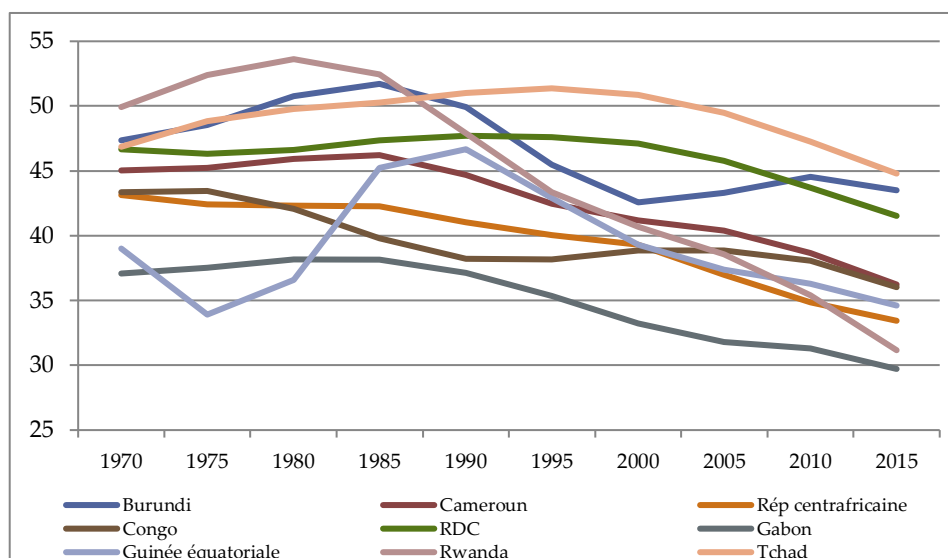
En Afrique centrale, la baisse de la fécondité est également inégale entre les pays, le Tchad, la RDC et le Burundi ayant amorcé leur transition démographique plus tard. On retrouve également ces mêmes écarts avec les taux de natalité.

Figure 82 : Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) AC (1965-2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale

Figure 83 : Taux de natalité (pour mille) AC (1970-2015)

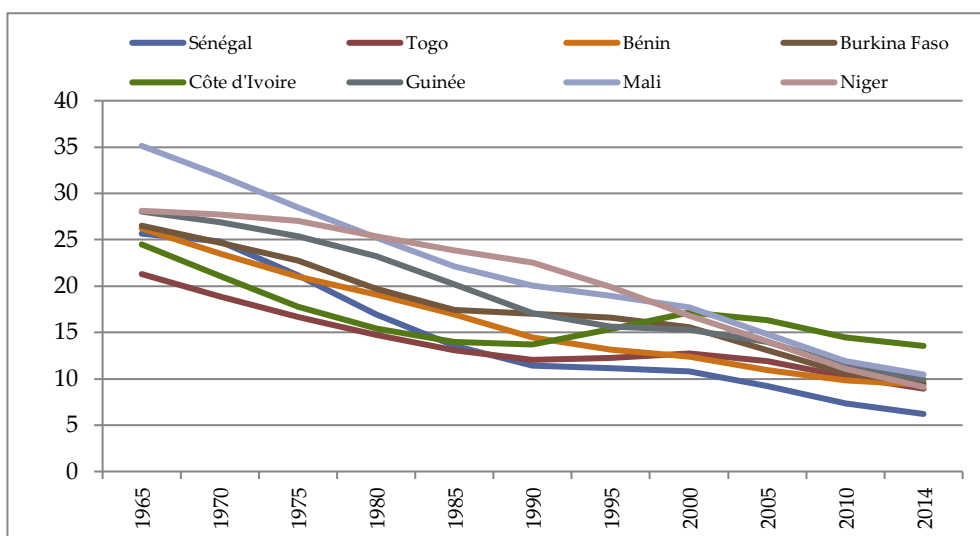


Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale

✓ Taux de mortalité, espérance de vie et taux de mortalité infantile

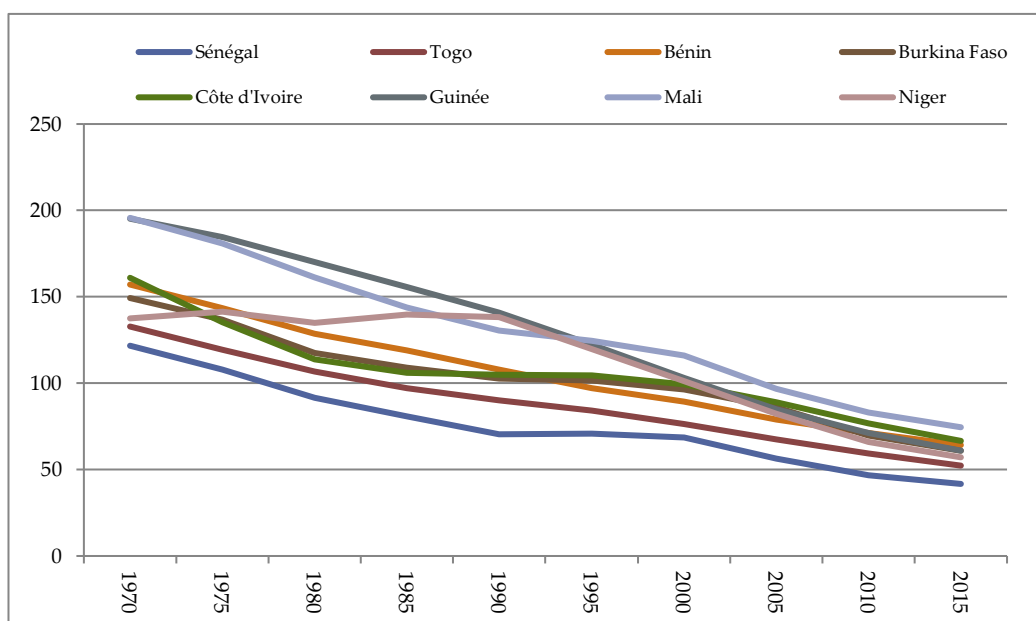
Le taux brut de mortalité s'est grandement amélioré, passant pour les huit pays de l'Afrique de l'Ouest d'une moyenne de 26,9 à 9,6 décès pour 1000 personnes entre 1965 et 2014, en raison essentiellement des améliorations des conditions sanitaires. Pendant cette période, il y a eu une baisse accélérée de la mortalité infantile, bien qu'elle soit toujours élevée, avec 156,3 décès pour 1000 naissances vivantes en 1970 contre 59,8 pour 1000 en 2015, en moyenne pour la région.

Figure 84 : Taux de mortalité brut (pour 1 000) AO (1965-2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale

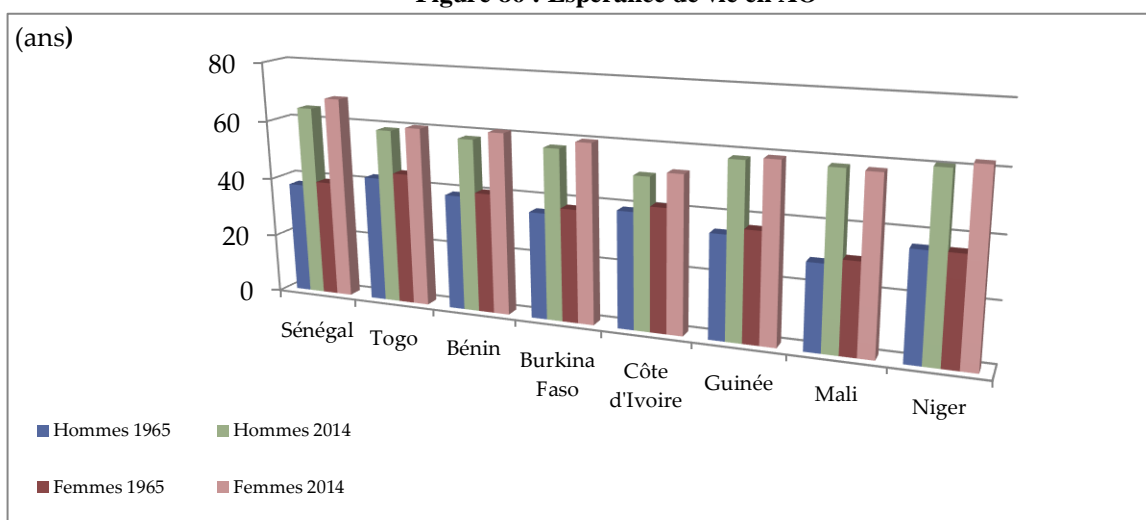
Figure 85 : Taux de mortalité infantile (pour 1000) AO (1970-2015)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale

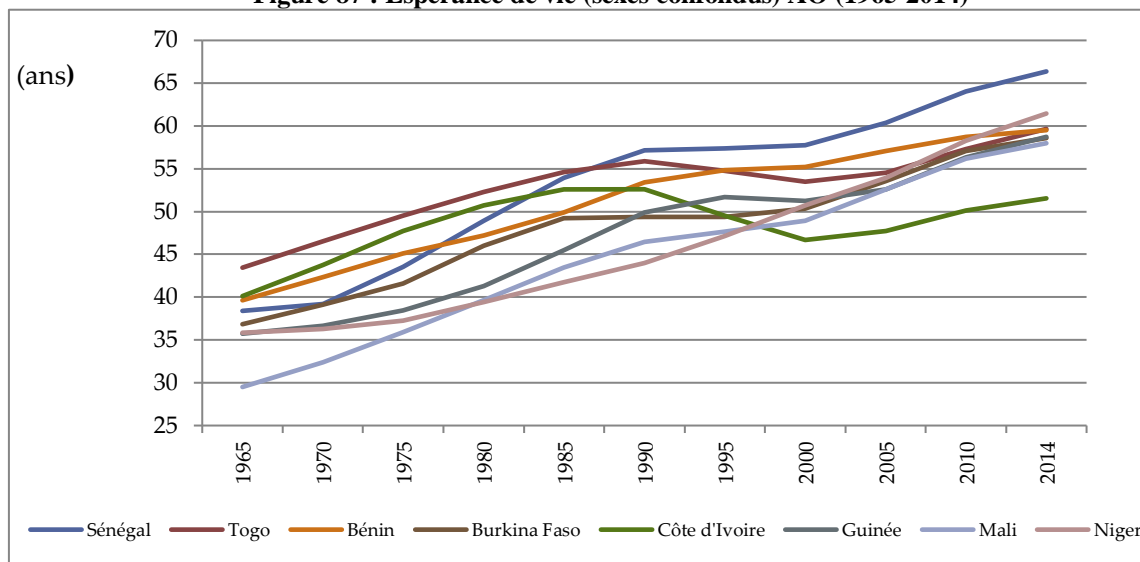
Au cours des dernières décennies, l'Afrique de l'Ouest a connu un recul considérable de la mortalité. La baisse des taux de mortalité générale et de mortalité infantile ayant pour résultat la croissance de l'espérance de vie à la naissance. Effectivement, l'espérance de vie pour les deux sexes est passée de 37,4 ans en 1965 à 59,2 ans en 2014 en moyenne pour les huit pays de la région, en raison de l'amélioration de l'accès aux soins et à l'eau, du développement économique et des mutations sociales et culturelles.⁴⁹

Figure 86 : Espérance de vie en AO



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale

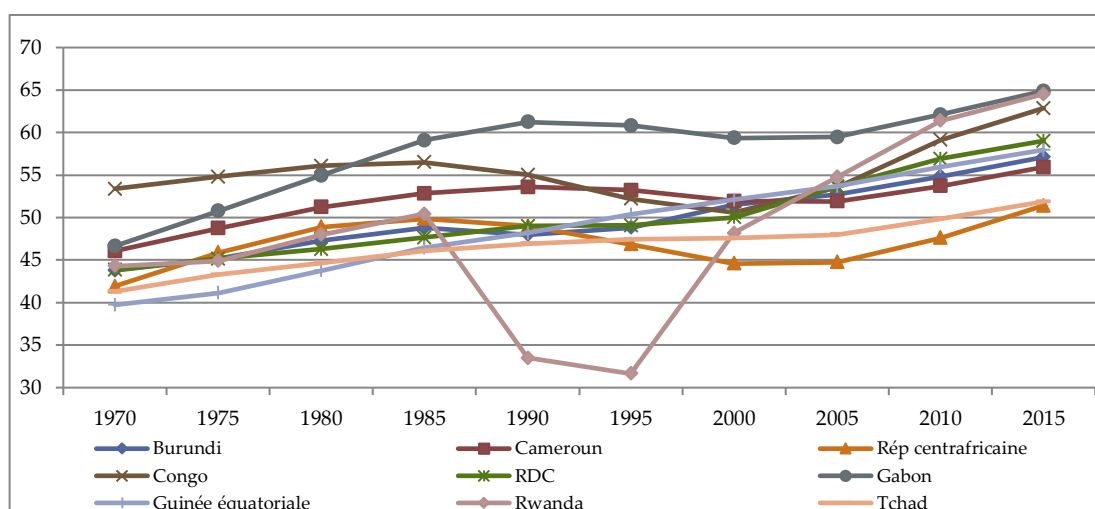
Figure 87 : Espérance de vie (sexes confondus) AO (1965-2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale

⁴⁹ <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/39803778.pdf>, p.13

Figure 88 : Espérance de vie, sexes confondus AC (1970-2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale

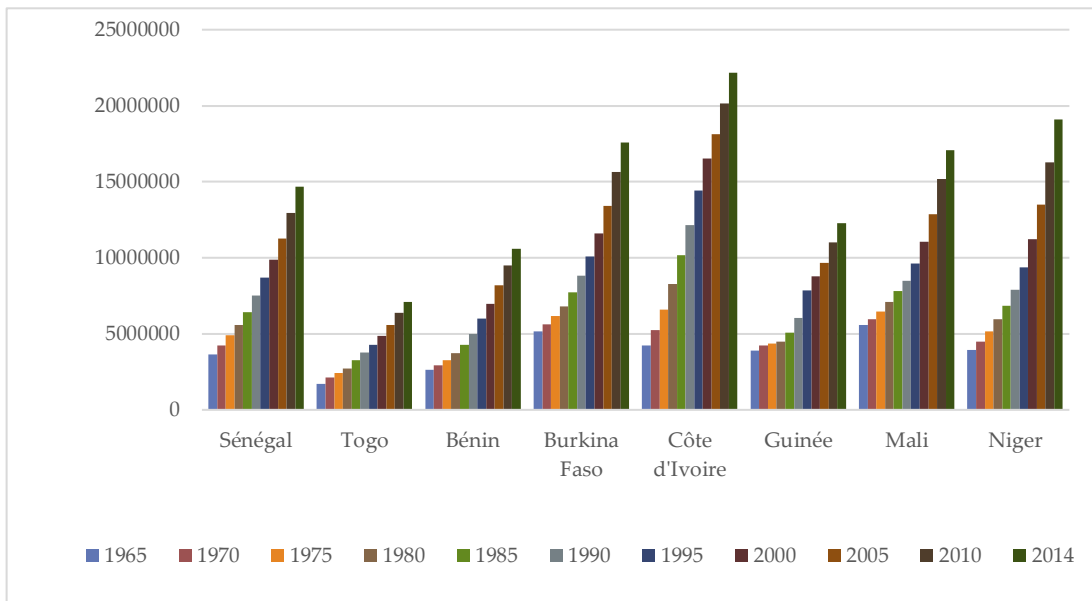
L'Afrique centrale a connu également un recul considérable de la mortalité pour les mêmes raisons que l'Afrique de l'Ouest. L'espérance de vie pour les deux sexes est passée de 44,6 ans en 1970 à 58,4 ans en 2015 en moyenne pour les neuf pays de la zone.

En général, les courbes des taux de mortalité sont à la baisse et celles de l'espérance de vie à la hausse. Les données du Rwanda entre 1990 et 1995 contrastent avec celles des autres pays de la région. En effet, les taux de mortalité, et donc l'espérance de vie, ont été fortement influencés par les effets du conflit politique et du génocide dans ce pays.

✓ Effectifs de population

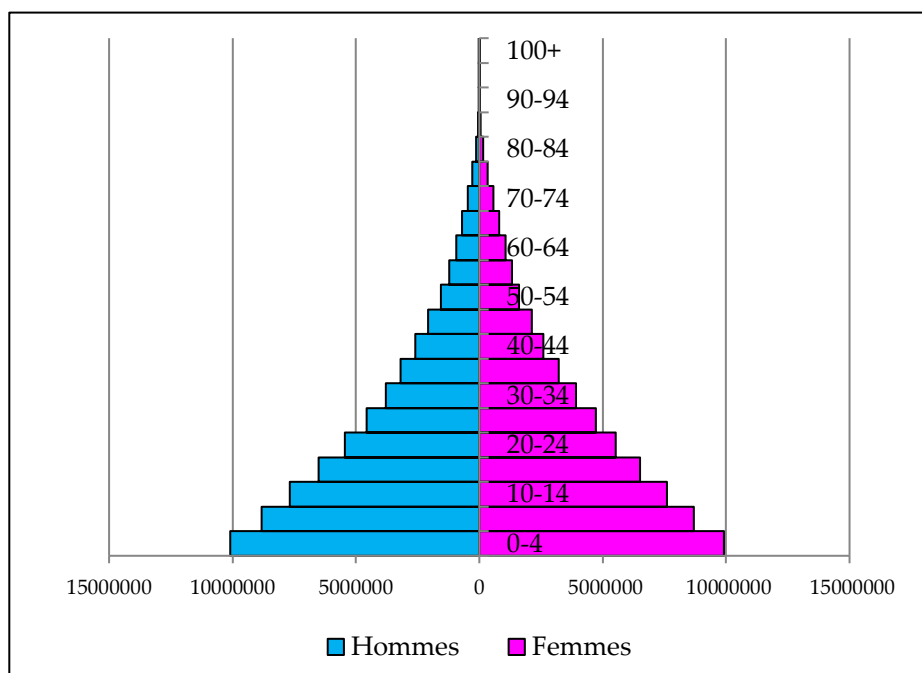
La population totale des huit pays d'Afrique de l'Ouest est passée de 30 752 778 habitants en 1965 à 120 607 784 en 2014, elle a donc pratiquement quadruplé en 49 ans. Cela est dû en partie au fait que ces pays ont atteint la deuxième phase de la transition démographique. Effectivement, cette phase est caractérisée par une baisse de la mortalité. Comme les comportements liés à la fécondité évoluent plus lentement, le taux de natalité reste élevé, ce qui engendre forcément une très forte croissance démographique.

Figure 89 : Évolution de la population AO (1965-2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale

Figure 90 : Pyramide des âges de la population AO (2014)

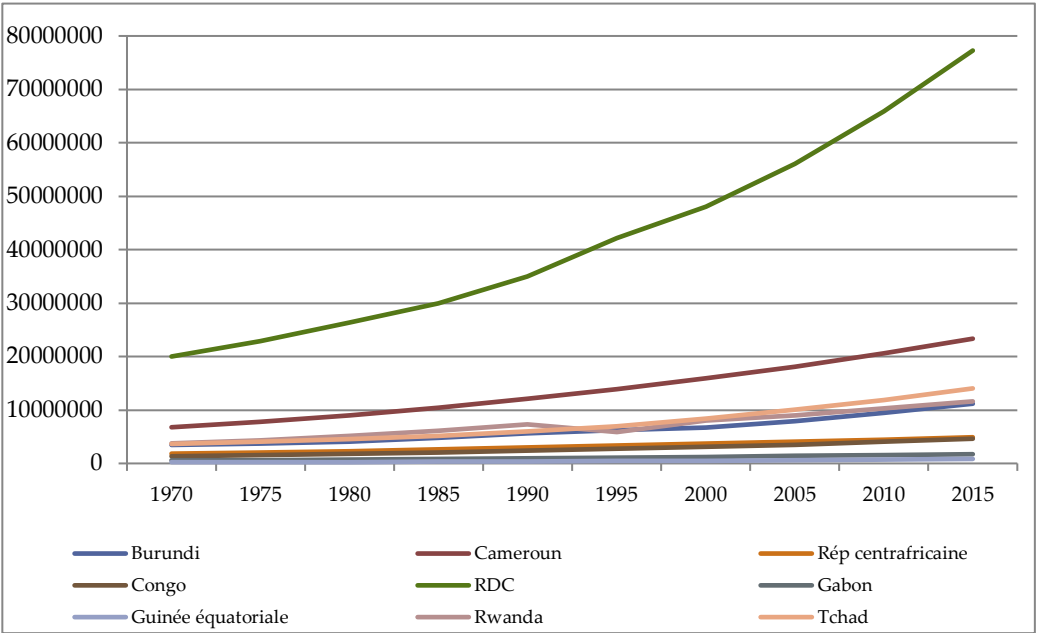


Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale

La population totale des neuf pays d'Afrique centrale est passée de 41 682 263 habitants en 1970 à 149 527 000 en 2015, elle a donc été multipliée par 3,6 en 45 ans. Cela est dû en partie au fait que ces pays ont atteint la deuxième phase de la transition démographique. La RDC est le pays le plus peuplé de la région et sa population a quadruplé depuis 1970. On dénote une

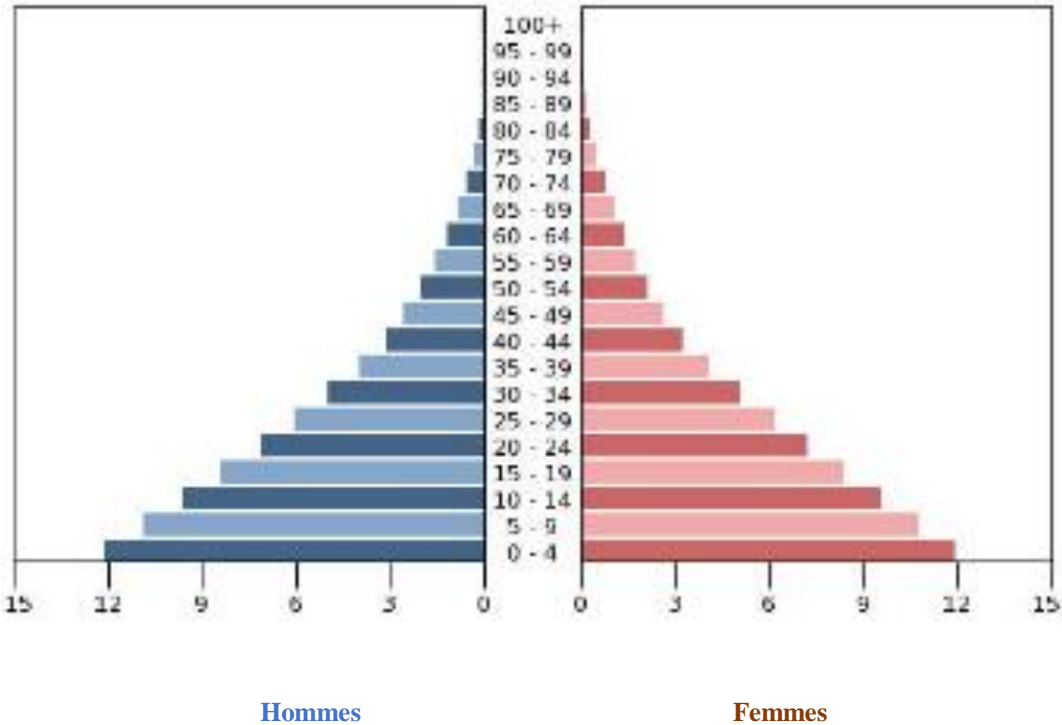
dynamique similaire en termes de l'expansion de la population dans les autres pays de la région, mais à moindre volume.

Figure 91 : Évolution de la population AC (1970-2015)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale

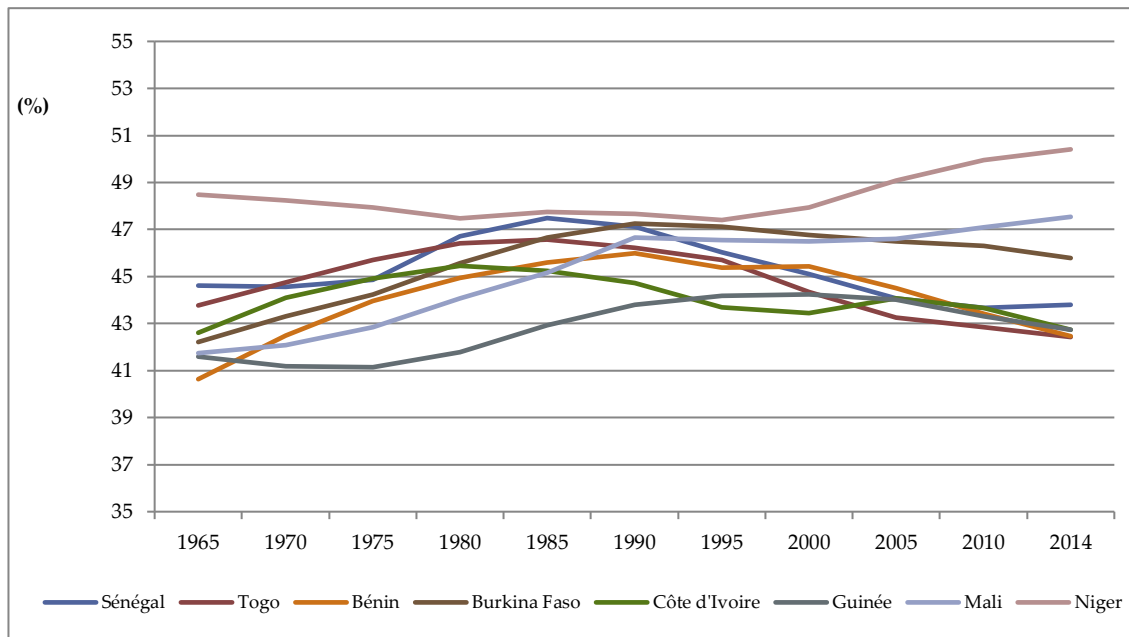
Figure 92 : Pyramide des âges de la population AC, 2015⁵⁰



⁵⁰ International Data Base (IDB) du United States Census Bureau

La proportion des jeunes de moins de 15 ans représente 44,7 % de la population de l’Afrique de l’Ouest, par rapport à 43,1 % en Afrique subsaharienne, en raison des taux de natalité élevés. Certains pays comme le Niger et le Mali qui ont amorcé leur transition de fécondité plus tard que d’autres ont une population jeune qui croît encore en raison de « l’élan démographique⁵¹ »

Figure 93 : Population âgée de 0 à 14 ans AO (1965-2014)

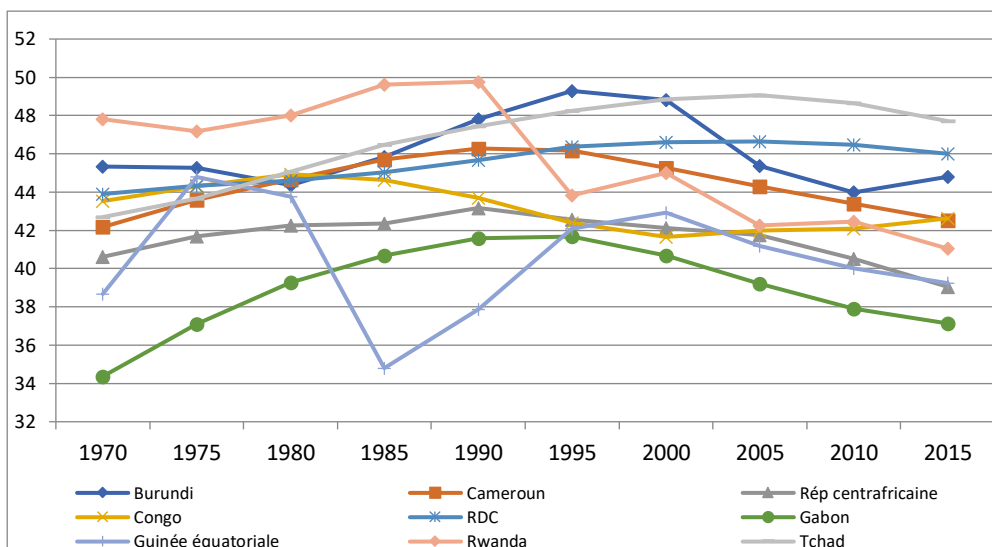


Source : Calcul de l’auteur à partir de données de la Banque Mondiale

Les taux de natalité restent élevés également en Afrique centrale avec une proportion des jeunes de moins de 15 ans de 42 % de la population par rapport à 43,1 % en Afrique subsaharienne. Certains pays comme le Tchad et la RDC qui ont amorcé leur transition de fécondité plus tard que d’autres ont une population jeune qui croît encore pour les mêmes raisons de « l’élan démographique ».

⁵¹ L’élan démographique est la tendance d’une population de continuer à croître même si le taux de natalité a baissé ou que le niveau de remplacement a été atteint en raison de la structure d’âge d’une population. En d’autres mots, la structure d’âges compte un nombre important de femmes dans leurs années fécondes et par conséquent, il existe un nombre bien plus élevé à venir de naissances que de décès. En effet, plus le nombre de femmes qui entreront dans leurs années fécondes est grand, plus la croissance de la population sera rapide.

Figure 94 : Population âgée de 0 à 14 ans AC (1970-2015)

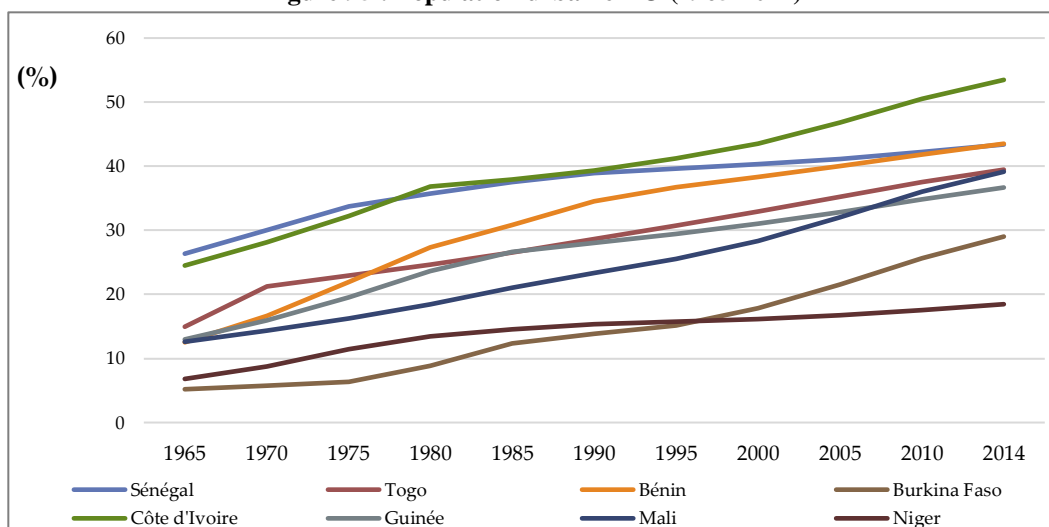


Source : Calcul de l'auteur   partir de donn es de la Banque Mondiale

✓ Population urbaine et croissance de la population urbaine

La proportion de la population urbaine diff re selon le pays. N anmoins, pour chacun de ces pays, il y eut une croissance de la population urbaine entre 1965 et 2014. Le taux d'urbanisation d passe aujourd'hui 40 % au B nin et au S n gal et m me 50 % en C te d'Ivoire.

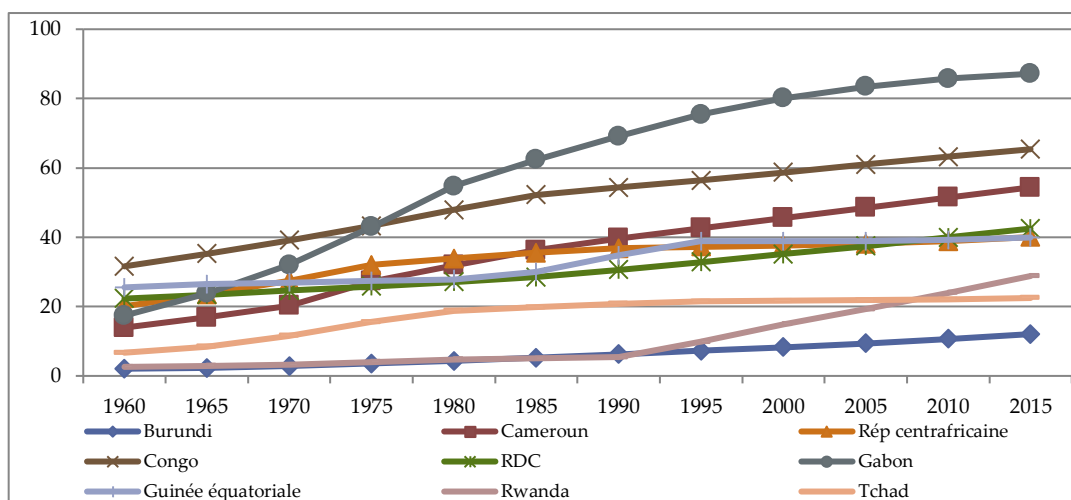
Figure 95 : Population urbaine AO (1965-2014)



Source : Calcul de l'auteur   partir de donn es de la Banque Mondiale

L'urbanisation en Afrique centrale est caract ris e par la concentration de la population urbaine dans la ville-capitale et une ou deux autres grandes villes du pays, et ce dans toute la zone. La proportion de la population urbaine diff re selon les neuf pays. Le taux d'urbanisation d passe aujourd'hui 85 % au Gabon ; 65 % au Congo et 50 % au Cameroun.

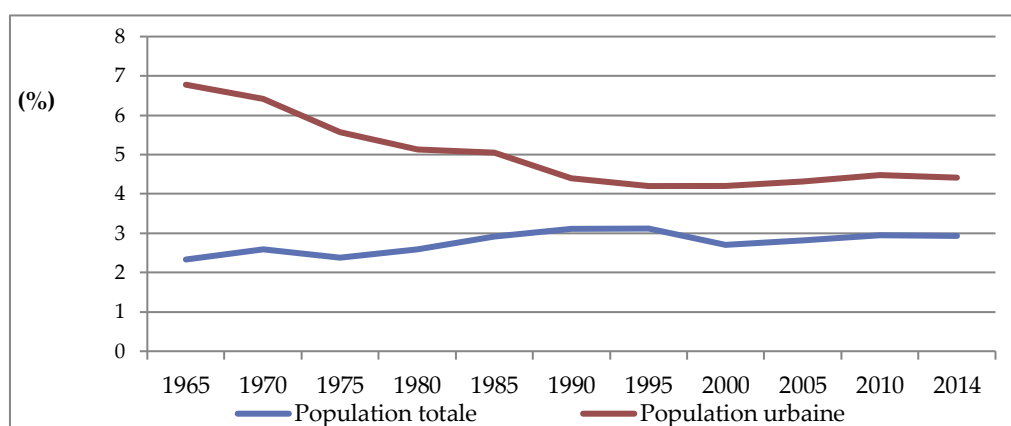
Figure 96 : Population urbaine AC (1960-2015)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale

La croissance de la population urbaine en Afrique subsaharienne francophone est inévitable. Le taux de croissance annuel entre 1960 et 2015 de la population urbaine reste plus élevé que celui de la population totale dans chacun de ces pays. La ville est nécessaire au développement économique et la gestion de la croissance urbaine est considérée comme une priorité des politiques publiques.⁵²

Figure 97 : Croissance (% annuel moyen) de la population totale et de la population urbaine de l'Afrique subsaharienne francophone (1965-2014)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de la Banque Mondiale

⁵² <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/39803778.pdf>, p.15

✓ Migration

L'histoire mondiale montre que la phase de transition démographique correspond à une période de grande mobilité de la population, les migrations répondant à une recherche d'opportunités économiques.

Les statistiques officielles complètes sur l'immigration en Afrique subsaharienne francophone sont rarement disponibles. De plus, les recensements démographiques ne reposent pas sur la même terminologie.

• Migrations internationales

Au début des années 2000, on retrouve officiellement 1,2 million d'Africains de l'Ouest dans les pays de l'OCDE et l'Amérique du Nord, principales destinations des ressortissants de cette région. Du fait de la proximité linguistique, le lien entre les ex-colonies françaises et l'hexagone persiste également. À l'origine temporaire et masculine, l'émigration des subsahariens francophones s'est diversifiée (femmes, étudiants et personnes qualifiées) « sous l'effet des politiques de regroupement familial mises en œuvre par certains pays d'accueil en Europe dans les années 70 et 80. »⁵³

Les migrants originaires de la région d'Afrique centrale vont surtout dans les pays du Nord et en Afrique du Sud. Ils restent toutefois minoritaires en Afrique de l'Ouest et certainement en Afrique de l'Est. Mais on les retrouve aussi en Afrique du Nord qui leur sert de pays de transit vers l'Europe.

Les migrations vers les pays du Nord ont été déclenchées par l'existence des relations politiques et économiques entre les anciennes colonies et leurs métropoles respectives. Ainsi, les Congolais de la RDC se sont retrouvés, dès les années 50, en Belgique, tandis que les Gabonais, les Congolais (de Brazzaville), les Camerounais, les Tchadiens se sont orientés plutôt vers la France.

Plusieurs pays du Nord ont renforcé, ces dernières années, les conditions et critères d'entrée des migrants africains en général et ceux d'Afrique centrale en particulier. Ces derniers se sont vus obligés de revoir leurs stratégies, notamment en modifiant leur espace migratoire. D'abord, ils se sont redéployés dans d'autres pays européens. C'est ainsi qu'on a vu augmenter les effectifs des migrants congolais (de la RDC) en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse,

⁵³ <https://www.oecd.org/fr/migrations/38410164.pdf>, p.6-7

etc. au détriment de la Belgique. Étant donné que les pays européens ont adopté des politiques migratoires quasi similaires, ceci a obligé les migrants de l'Afrique centrale à s'orienter de plus en plus vers d'autres continents, notamment en Amérique du Nord (Canada et États-Unis d'Amérique), de même qu'en Asie (Chine, Japon, etc.).⁵⁴

✓ Migrations intra-régionales

Les migrations internes sont à la base d'un profond redéploiement des populations à travers les territoires nationaux. Elles sont aussi le reflet des inégalités socio-économiques en matière de développement des pays de l'Afrique subsaharienne francophone, ainsi que des crises socio-politiques qu'ils connaissent.

En 2005, il y avait environ 7,5 millions de migrants originaires d'un autre pays ouest-africain, soit près de 3 % de la population de la région. Les migrants s'installent le plus souvent dans les zones côtières en raison du développement des cultures de rente, de l'urbanisation portuaire et de la dégradation de l'environnement naturel dans la frange sahélienne.⁵⁵

À partir des années 1970, trois sous-systèmes migratoires vont structurer la circulation régionale : le pôle Ghana-Côte d'Ivoire sous l'effet notamment de l'économie du cacao et du café, le Nigéria et sa manne pétrolière, le Sénégal par les échanges commerciaux et l'arachide. Dans ce paysage, les flux ne sont cependant pas réguliers. Sur une courte période, ils sont susceptibles de se réorienter ou de s'inverser.⁵⁶ Selon le HCNUR, à la fin des années 2000 le Mali et la Côte d'Ivoire étaient clairement des pays d'immigration avec des taux de 9 % et 13,1 % d'immigrés parmi leur population.

La politique migratoire en Afrique centrale varie au gré de chaque État. En dépit des initiatives communautaires en faveur de l'effacement des frontières, ils restent paradoxalement réfractaires à l'idée de dé-fonctionnaliser leurs frontières. Parmi les pays les plus hostiles à ce principe figurent le Gabon et la Guinée équatoriale, les deux États les plus nantis et les moins peuplés de la CEMAC.⁵⁷

Contrairement à ce qui se passe entre les États ouest-africains, où la libre circulation des personnes et des biens est garantie par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis plus de deux décennies, les mouvements transfrontaliers des

⁵⁴ Lututala, M., p.16

⁵⁵ <https://www.oecd.org/fr/migrations/38410164.pdf>, p.9-10

⁵⁶ <https://www.oecd.org/fr/migrations/38410164.pdf>, p.11

⁵⁷ Messe Mbega, C., p.5

individus en Afrique centrale restent perçus, à tort ou à raison, comme une négation des territoires nationaux hérités de la colonisation. Les frontières des États de cette région sont les lieux où s'exprime encore le nationalisme.

La région comporte trois sous-systèmes migratoires : le sous-système lusophone (Angola, Sao Tomé et Príncipe), celui des Grands Lacs (RDC, Burundi et Rwanda) et celui du golfe de Guinée (Tchad, RCA, Cameroun, Congo, Gabon et Guinée équatoriale).

TENDANCES

- ✓ En 2050, certains pays comme le Mali, le Burkina Faso ou le Niger vont voir leur population multipliée par plus de 2,5 fois en raison de taux de natalité élevés.
- ✓ La proportion des jeunes de moins de 15 ans représente 44,7 % de la population en Afrique de l'Ouest et de 42 % en Afrique centrale, ce qui mènera nécessairement à une croissance rapide de la population en raison de l'élan démographique.

PROSPECTIVE

HYPOTHÈSE 1 : On peut s'attendre à une augmentation du nombre de francophones en raison de la part importante des jeunes de 0-14 ans dans la population de l'Afrique subsaharienne francophone et du développement de l'accès à l'éducation.

HYPOTHÈSE 2 : L'accroissement de la population urbaine par rapport au taux de l'évolution de la population totale de l'Afrique subsaharienne francophone contribuera à l'émergence de métropoles favorables au développement économique et à la mondialisation.

HYPOTHÈSE 3 : L'Afrique de l'Ouest et centrale portera la croissance démographique de l'Afrique subsaharienne francophone malgré la baisse de la fécondité amorcée par certains pays. Le dividende démographique jouera un rôle majeur dans la recomposition du peuplement futur de la région, en particulier grâce à la migration intrarégionale.

4.8.1.3. Variable : Espaces Linguistiques

Fiche 10

✓ La mondialisation d'une langue

La désignation de « langue mondiale » dépend de plusieurs critères dont les plus importants sont : la dissémination territoriale, le statut officiel dans les pays, le statut officiel dans les organisations internationales, son enseignement comme langue étrangère, sa qualité d'outil de communication et d'expressions culturelles diverses entre locuteurs dont elle n'est pas la langue première. D'autres critères entrent également en compte comme le poids global d'une langue comme précisé par Louis-Jean Calvet dans le « baromètre Calvet des langues dans le Monde⁵⁸ » qui considère la mondialisation d'une langue à travers les critères de production et de diffusion de connaissances sur les différents supports numériques, le nombre de prix Nobel de littérature, l'importance des traductions dans cette langue (source et cible), « l'entropie » (qui correspond à la capacité d'une langue à être présente en dehors de son espace originel), l'indice de développement humain (IDH) et le taux de connectivité à Internet.

Tableau 7 : Indices de critères⁵⁹ définissant le caractère mondial de cinq langues

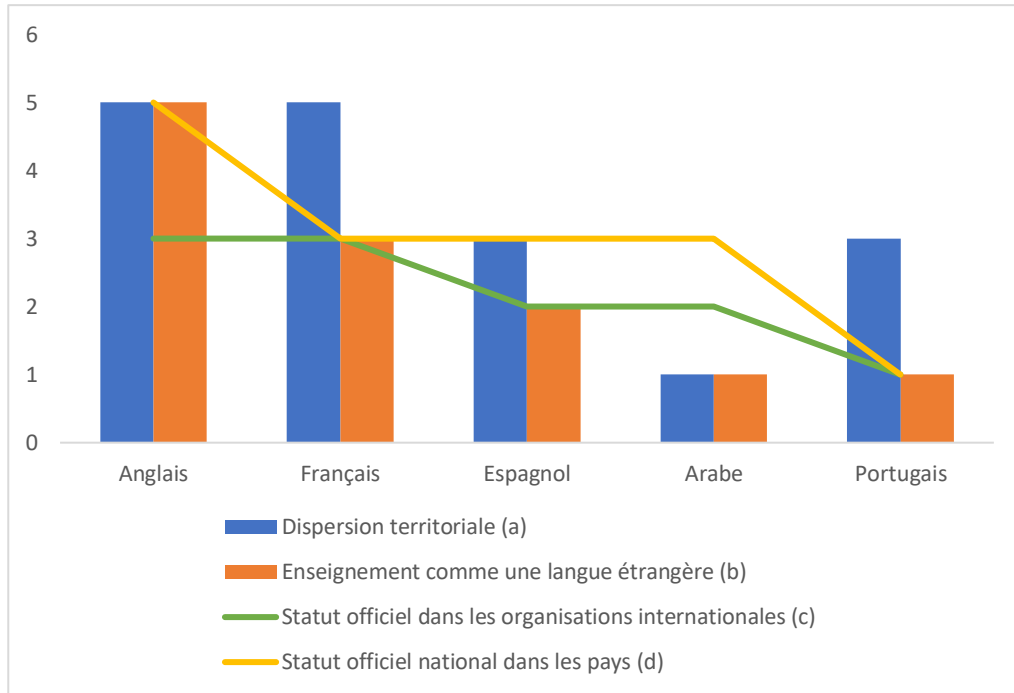
Critères	Langues				
	Anglais	Français	Espagnol	Arabe	Portugais
Dissémination territoriale (a)	5	5	3	1	3
Enseignement comme une langue étrangère (b)	5	3	2	1	1
Statut officiel dans les organisations internationales	3	3	2	2	1
Statut officiel national dans les pays (d)	5	3	3	3	1
SCORE	18	14	10	7	6

Source ODSEF

⁵⁸ <http://www.wikilf.culture.fr/barometre2012/>

⁵⁹ (a) Sur un indice de 1 à 5 correspondant à la présence de la langue sur 1, 2, 3, 4 ou les 5 continents, (b) Sur un indice de 1 à 5 selon l'étendue de l'enseignement de la langue et l'importance des effectifs lorsqu'ils sont connus, (c) Sur un indice de 1 à 3 selon que la langue dispose d'un statut dans toutes les grandes organisations internationales (ONU, UNESCO, OMC, OIT, FAO...) et de celui de langue de travail, (d) Sur une échelle de 1 à 5 par tranche de 10 pays reconnaissant la langue comme officielle (de 1 à 10 pays = 1 ; de 11 à 20 = 2 ; de 21 à 30 = 3 ; de 31 à 40 = 4 et au-delà = 5).

Figure 98 : Indice d'une langue mondiale



Source : calcul de l'auteur à partir des données de l'ODSEF

- ✓ Les Espaces Linguistiques
- Espace linguistique anglophone

Carte 9 : Législation relative à la langue anglaise

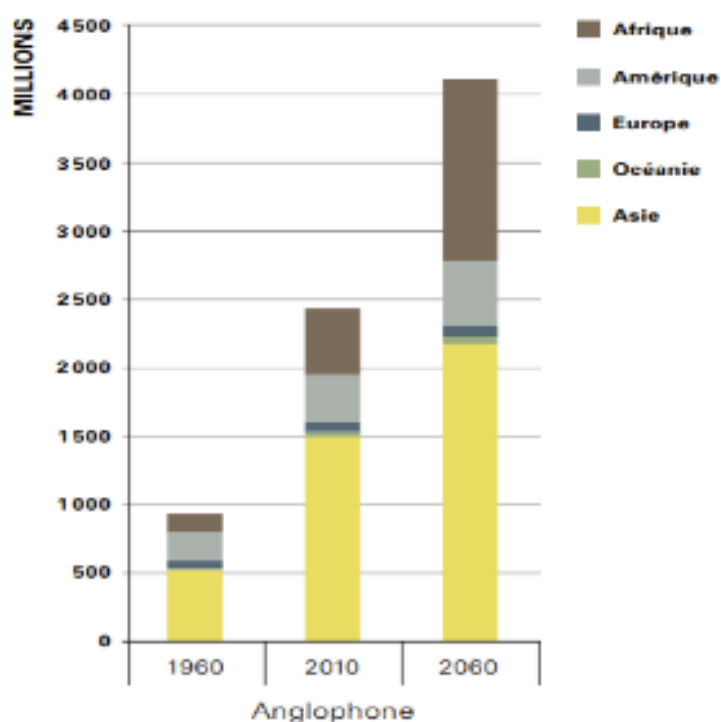


Source : Atlasocio.com

Le nombre de pays ou territoires où l'anglais est la langue officielle ou co-officielle s'élève à 59 qui se répartissent sur l'ensemble des continents. L'anglais est la deuxième langue première la plus parlée au monde. On estime qu'elle réunit près de 1 850 000 000 de locuteurs. Ce chiffre comprend les locuteurs de langue première ainsi que ceux ayant l'anglais comme langue seconde et/ou étrangère.

La croissance démographique fulgurante que connaît ce sous-ensemble de la population mondiale appartenant aux pays où l'anglais a le statut de langue officielle est passée en effet de 900 millions en 1960 à 2,4 milliards en 2010 et atteindra 4 milliards d'individus en 2060.

Figure 99 : Évolution de la population anglophone (1960-2060)



Source : ODSEF

- Espace linguistique francophone

Carte 10 : Législation relative à la langue française



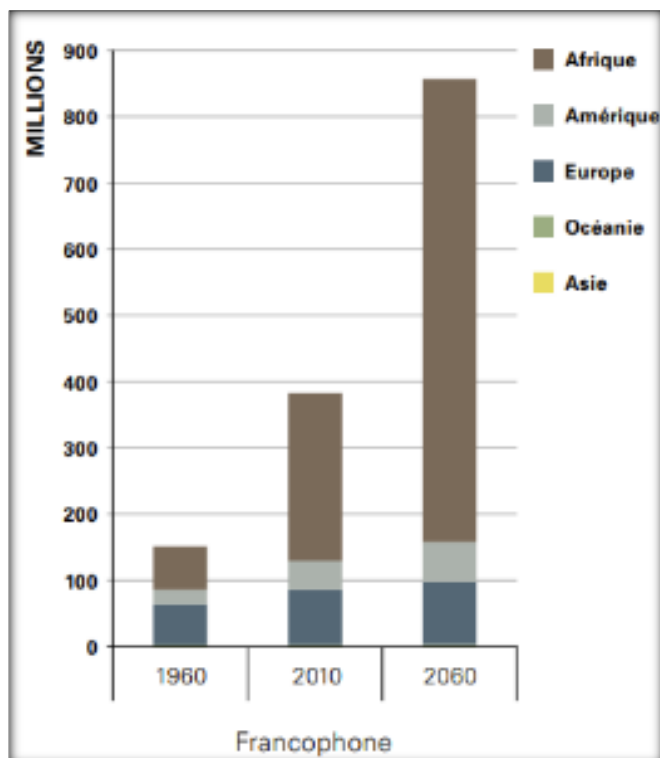
Source : Atlasocio.com

On compte 29 pays et territoires qui ont le français comme langue officielle. L'estimation globale de francophones proposée concerne essentiellement les populations des pays membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Nous y agréons aussi quelques données disponibles pour des pays n'appartenant pas à l'OIF, mais dont nous savons, comme pour l'Algérie (11,2 millions en 2008), Israël (entre 0,3 et 0,5 million selon les estimations) ou le Val d'Aoste (environ 90 000 personnes), où résident pour des raisons historiques de nombreux francophones.

Au total, ce sont près de 321 millions de personnes qui peuvent être définies comme francophones de façon certaine, sachant que ce calcul ne tient pas compte de ceux qui sont capables de s'exprimer en français ou de le comprendre (sans le lire ou l'écrire), mais aussi minore cette réalité dans beaucoup de pays membres de l'OIF situés en Afrique. Même si les évolutions sont difficiles à mesurer, car la collecte des données n'est pas homogène d'une enquête à l'autre, on constate une relative progression du nombre d'apprenants du et en français dans le monde.

La population de l'espace francophone, dans les pays pour lesquels le français a le statut de langue officielle, aura connu une croissance démographique impressionnante. Estimée à plus de 850 millions de personnes en 2060, la population de l'espace francophone aura en effet été multipliée par cinq depuis 1960.

Figure 100 : Évolution de la population francophone (1960-2060)



Source : ODSEF

L'espace linguistique hispanophone

Carte 11 : Législation relative à la langue espagnole



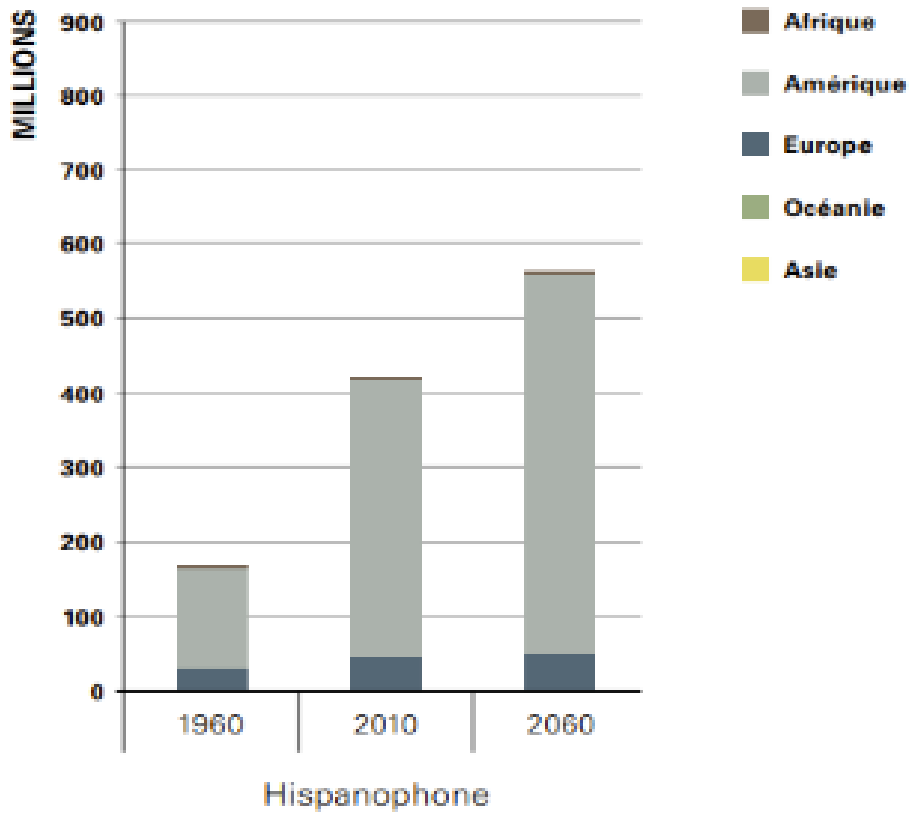
Source : Atlasocio.com

Les pays pour lesquels l'espagnol a le statut de langue officielle ou co-officielle s'élèvent à 20. Le nombre de locuteurs en espagnol est estimé à plus de 500 millions selon l'Institut

Cervantes avec une croissance marquée aux États-Unis, dans l'Union européenne et au Brésil, où l'espagnol est la première langue étrangère obligatoire depuis 2005. Selon toutes les prévisions, ce rythme d'augmentation devrait se poursuivre.

L'évolution de la population de l'espace hispanophone a connu une forte croissance démographique entre 1960 et 2010. Cette croissance se poursuivra, mais avec beaucoup moins d'intensité dans les cinquante prochaines années. La croissance de cet espace est portée essentiellement par l'Amérique du Sud.

Figure 101 : Évolution de la population hispanophone (1960-2060)



Source : ODSEF

- L'espace linguistique arabophone

Carte 12 : Législation relative à la langue arabe



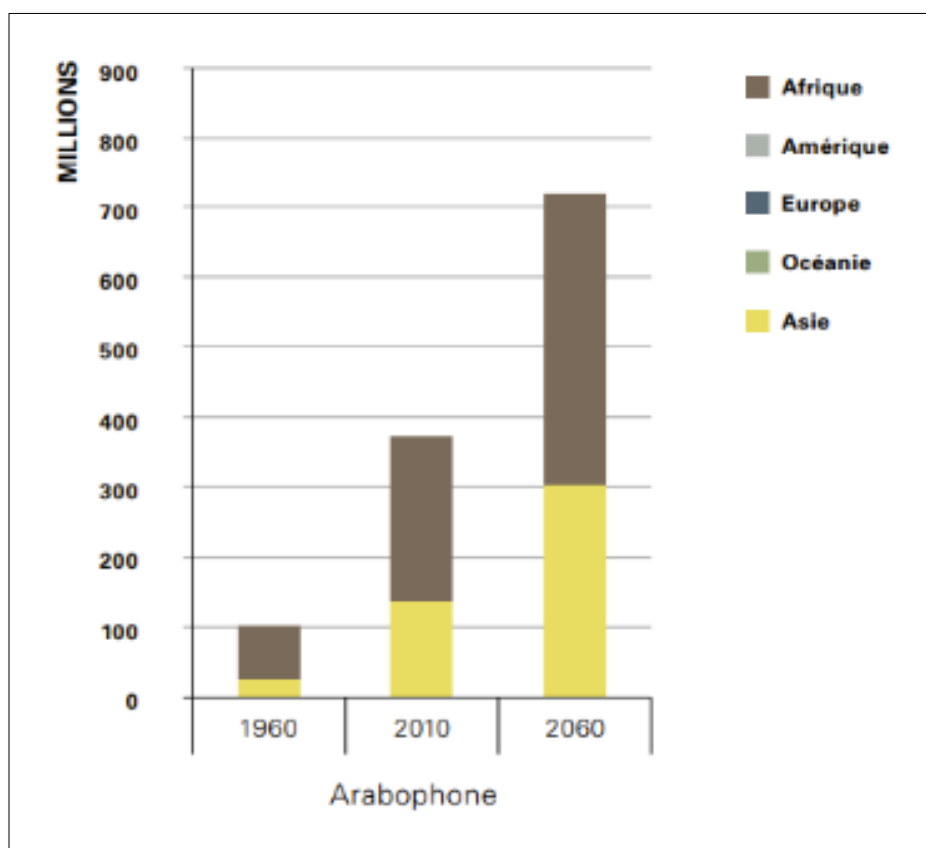
Source : Atlasocio.com

Les pays où l'arabe est langue officielle ou co-officielle s'élèvent à 23 et ils se concentrent principalement en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et dans une moindre mesure en Asie de l'Ouest.

Avec plus de 300 millions de locuteurs, l'arabe, ou plutôt les différentes langues arabes pratiquées, occupe la 4^e place des langues les plus parlées au monde, en ne tenant compte que des personnes l'ayant pour première langue. L'un des vecteurs principaux de l'arabe est la religion musulmane, qui amène de nombreuses personnes à en maîtriser au moins la lecture. En effet, dans certains pays, l'arabe n'est utilisé que dans le cadre de la pratique religieuse (Turquie, Iran, Pakistan, Bangladesh, Indonésie, etc.).

L'évolution de la population de l'espace arabophone poursuivra sa forte croissance démographique dans les décennies à venir pour dépasser les espaces hispanophone et lusophone et atteindre plus de 700 millions de locuteurs en 2060.

Figure 102 : Évolution de la population arabophone (1960-2060)



Source : ODSEF

- L'espace linguistique lusophone

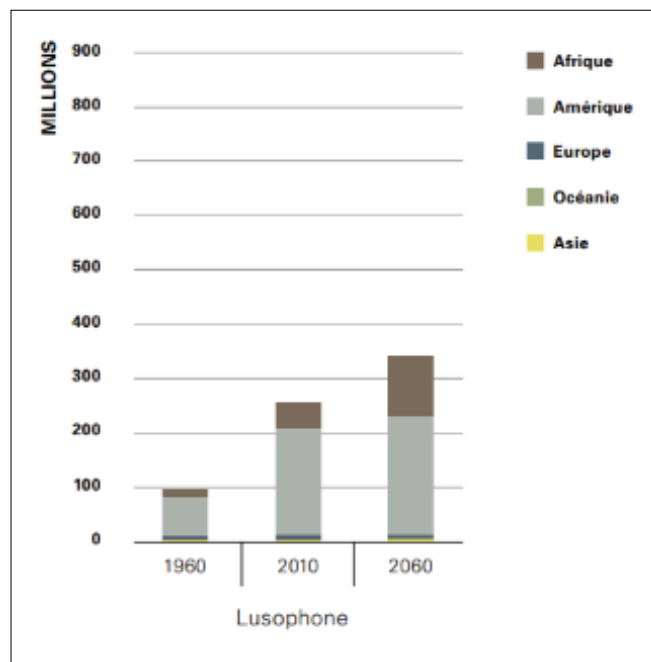
Carte 13 : Législation relative à la langue portugaise



Source : Atlasocio.com

Huit pays sur quatre continents ont le portugais comme langue officielle. On estime à 245 millions le nombre de personnes dans le monde qui parlent portugais. Toutefois, ce chiffre ne tient compte que des locuteurs qui ont le portugais comme première langue. L'Institut Camoes qui dispense essentiellement l'enseignement du portugais à l'étranger estime à 25 millions le nombre d'apprenants. L'évolution de la population de l'espace lusophone est d'abord portée par le Brésil et le sera dans les prochaines années par les pays d'Afrique.

Figure 103 : Évolution de la population lusophone (1960-2060)



Source : ODSEF

Soulignons que parmi l'ensemble des espaces linguistiques examinés ici, c'est l'espace francophone qui connaît la plus forte croissance démographique entre 2010 et 2060 avec une dynamique particulièrement marquée en Afrique.

✓ Le poids des espaces linguistiques

Les estimations quantitatives disponibles varient énormément étant donné les critères retenus pour définir un locuteur d'une langue donnée et compte tenu du caractère variable des sources de données en termes de fiabilité et de comparabilité dans le temps et dans l'espace.

Nous avons fait le choix dans cet exercice de définir les espaces linguistiques en prenant en considération l'espace géographique. Il s'agit avant tout du poids démographique du regroupement des pays dans lesquels une langue y dispose d'un statut de langue officielle unique ou avec d'autres langues. Il est difficile de juger de la compétence linguistique des locuteurs dans ces langues. Les données de pays, pour lesquels plusieurs langues examinées ici ont le statut de langue officielle, sont donc présents dans plus d'un espace linguistique.

Carte 14 : Principales langues officielles par États et territoires



Source : Atlasocio.com

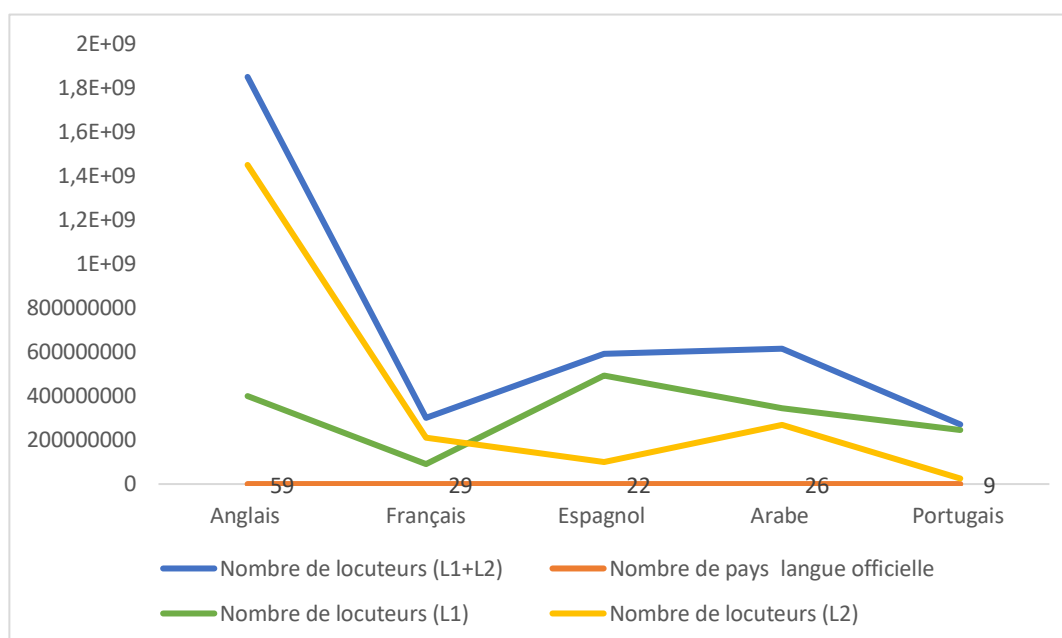
La mesure de plusieurs paramètres de nature quantitative laisse entrevoir le poids de cinq espaces linguistiques qui représentent les cinq langues mondiales.

Tableau 8 : Poids démographique (millions) pour chacune des cinq langues mondiales (2020)

	Anglais	Français	Espagnol	Arabe	Portugais
Nombre de locuteurs (L1+L2)	1 850 000 000	300 025 382	591 969 206	615 210 650	270 945 470
Nombre de locuteurs (L1)	400.000.000	90 766 000	493 000 000	345 210 650	245 745 470
Nombre d'apprenants (L2)	1 4500.000.00	209 259 382	98 969 206	270 000 000	25 200 000
Nombre de pays langue officielle	59	29	22	26	9

Source : Calcul de l'auteur à partir des données de Atlasocio.com

Figure 104 : Poids démographique (en millions) des cinq langues dans le Monde (2020)



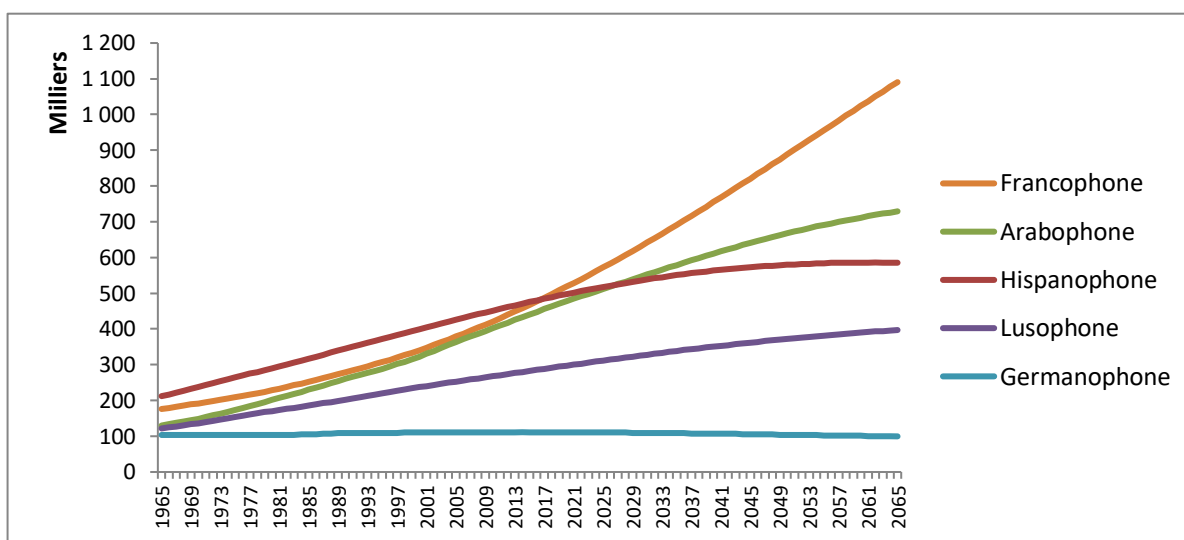
Source : Calcul de l'auteur à partir des données de Atlasocio.com

- L1 : désigne une langue apprise dès le jeune âge généralement dans le cadre familial, soit une langue parlée/apprise par l'enfant avant qu'il ne débute son parcours scolaire ;
- L2 : désigne une seconde et/ou étrangère acquise après la langue première langue du locuteur.

✓ Évolution de quelques espaces linguistiques

Les estimations passées et les projections des populations des Nations Unies nous laissent entrevoir les trajectoires contrastées qu'ont connues et que connaîtront les différents espaces linguistiques. En dehors de l'espace anglophone, avec des populations totales variant entre 100 et 180 millions en 1960, on peut relever que chacun de ces cinq espaces linguistiques, présentés ici, est différemment porté par ses propres dynamiques démographiques.

Figure 105 : Évolution de la population de cinq espaces linguistiques (1960-2065)



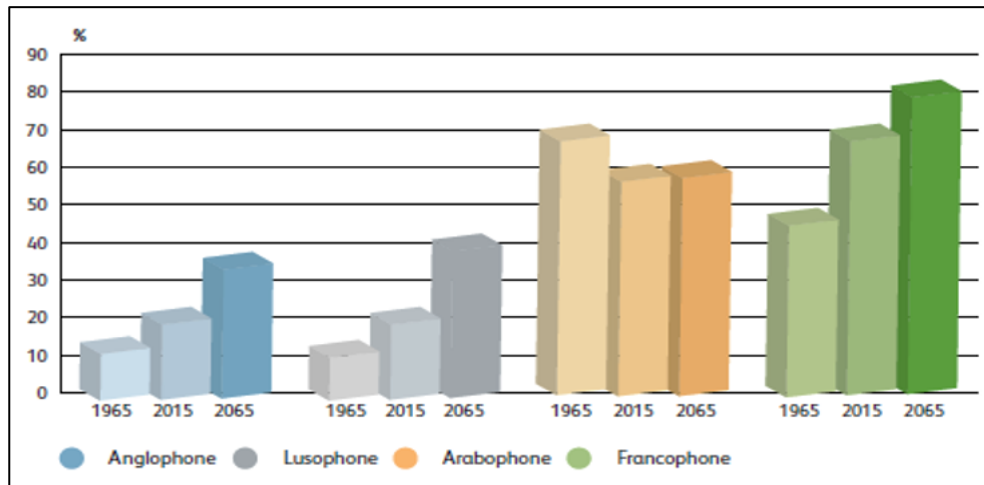
Source : ODSEF

Nous observons que dès 2015, l'espace francophone connaît une croissance démographique qui le conduit à dépasser en termes d'effectifs l'espace hispanophone. Il continue à être porté par la forte croissance démographique propre aux pays d'Afrique subsaharienne francophone.

Le maintien d'une croissance démographique soutenue en Afrique subsaharienne dans les années à venir se répercutera également sur les autres espaces linguistiques qui comptent des pays dans cette région du monde.

En effet, les espaces anglophone, lusophone et francophone bénéficient du poids des populations du continent africain. Ceci n'est pas le cas de l'espace arabophone qui comptera une proportion moindre de populations africaines, ce qui sera dû aux transformations démographiques essentiellement liées à la baisse de la natalité que connaissent les pays du Maghreb.

Figure 106 : Évolution du poids relatif (%) de la population africaine de quatre espaces linguistiques (1960-2060)



Source ODSEF

On retient dans cette projection que seul l'espace francophone bénéficiera de manière continue d'une très forte croissance démographique en Afrique.

TENDANCES

- Le nombre de francophones poursuivra son évolution positive, tiré par une dynamique d'Afrique subsaharienne francophone encore située dans une phase de forte croissance démographique.
- L'espace francophone d'Afrique subsaharienne pourrait continuer à bénéficier de la dynamique démographique sous réserve d'amélioration d'indicateurs, quantitatif avec l'accès renforcé à la scolarisation et qualitatif avec l'amélioration du taux de transition du primaire au secondaire permettant d'augmenter le nombre de locuteurs sachant lire et écrire en français : critère retenu pour le dénombrement des francophones avec un usage de la langue française au quotidien relevant de la Sphère « Naître et/ou vivre en français »).

PROSPECTIVE

HYPOTHÈSE 1 : La dynamique démographique conjuguée à la migration intra-régionale, avec un effet de basculement de la population, pourrait déplacer durablement la langue française dans d'autres espaces linguistiques en Afrique, notamment anglophone et arabophone.

HYPOTHÈSE 2 : L'augmentation et la pérennisation de l'attractivité de la langue française seraient un atout pour installer durablement l'apprentissage du français langue étrangère dans les autres espaces linguistiques d'Afrique.

4.8.2. Dimension : Contexte international

4.8.2.1. Variable : Mondialisation

Fiche 11

La mondialisation est un processus de création de réseaux de connexions entre les acteurs multi-continentaux, matérialisée par une variété de flux (personnes, informations et idées, capitaux et marchandises). La mondialisation est conceptualisée comme un processus qui érode les frontières nationales, intègre les économies nationales, les cultures, les technologies et la gouvernance et produit des rapports complexes de mutuelle interdépendance.

Ce n'est pas un phénomène nouveau, toutefois la mondialisation va prendre un essor considérable au cours des dernières décennies avec la libéralisation des échanges. Les progrès dans les transports et l'arrivée des nouvelles technologies en matière de communication ont aussi contribué à amplifier la mondialisation par une circulation plus facile des idées et des biens culturels.

Mesurer la mondialisation ou le degré d'intégration d'un pays dans le système global n'est pas chose simple. En effet, il existe plusieurs facettes de la mondialisation. La dimension économique du phénomène peut être mesurée plus facilement à l'aide d'indicateurs comme les flux commerciaux, d'investissements et de revenus transfrontaliers. Par conséquent, les autres dimensions de la mondialisation sont très souvent minorées.

L'indice KOF de la mondialisation mis en place en 2002 par L'École polytechnique fédérale de Zurich (ETH)⁶⁰, devenu une référence depuis, permet de mesurer la mondialisation et d'observer son évolution. Des données sont disponibles pour 208 pays et couvrent la période 1970-2021. L'indice KOF est à cet égard très intéressant, car il couvre les dimensions économiques, sociales et politiques de la mondialisation.

- ✓ Historique de la mondialisation

⁶⁰ <https://kof.ethz.ch/fr/previsions-indicateurs/indicateurs/kof-indice-mondialisation.html>

La mondialisation définie par un processus d'intensification des échanges internationaux n'est pas un phénomène nouveau. Les différentes vagues de la mondialisation sont caractérisées par les innovations et révolutions industrielles associées, la diminution des coûts dans les transports, les politiques de libéralisation, et la déréglementation des marchés.

On peut considérer l'essor du commerce transatlantique, suite à la découverte de l'Amérique, comme la première phase de la mondialisation. En raison de la révolution industrielle, la mondialisation s'accélère au cours du 19^e siècle et connaît une première phase d'apogée entre 1880 et 1914. Le phénomène s'estompe dans l'entre-deux-guerres, car les puissances européennes sont affaiblies et les États adoptent des stratégies de repli. Les années 1930 sont marquées par une crise économique majeure. Il faudra attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour assister à la reprise de la mondialisation portée par les États-Unis. Cette mondialisation connaît une nouvelle accélération à la fin du 20^e siècle. Aujourd'hui, le phénomène se caractérise par son ampleur et son intensité. La mondialisation reste cependant inachevée puisque les différentes régions du monde ne sont pas intégrées au même niveau dans le marché mondial.

✓ Acteurs de la mondialisation

- Système de gouvernance mondiale

La mondialisation imprègne nos institutions économiques, politiques et sociales à un degré profond. Les différents acteurs de cette mondialisation : Firmes multinationales, États, Organisations internationales ; et Organisations non gouvernementales, sont liés et « produisent, ensemble, une gouvernance mondiale que l'on peut définir comme l'ensemble des processus par lesquels des règles collectives sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvre et contrôlées, pour promouvoir une économie mondiale porteuse de plus ou moins d'ordre, de justice, de liberté et d'efficacité.

- Firmes multinationales

Les firmes multinationales structurent le système productif mondial. En effet, par le choix de localisation de leurs activités, ces firmes organisent une division internationale du travail. Elles investissent plus généralement dans les pays développés ou émergents pour un accès avantageux aux marchés. Par ailleurs, elles tirent profit des avantages comparatifs de diverses régions du monde en délocalisant des segments de production.

- États

Du fait de leurs interactions, les États contribuent aussi à façonner l'économie mondiale. Mais ils ne disposent pas tous du même pouvoir d'influence. Les États-Unis exercent une influence prépondérante aussi bien sur les plans économiques que militaire, technologique et financier. Elle tient dans la capacité des différents acteurs de la société américaine, l'État, mais aussi le Congrès, les entreprises, les banques, les ONG, etc., à déterminer les règles du jeu dans les domaines clés de l'économie mondiale.

Il y a aussi de nombreux groupes d'États dans l'espace international qui jouent un rôle actif dans la mondialisation et la gouvernance mondiale. Parmi les plus importants, on retrouve le G7 qui réunit les pays avancés (États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Canada) ; le G8 (encore appelé G7+1) avec l'ajout au G7 de la Russie ; puis le G20 depuis 1999 qui réunit les pays avancés et certains pays émergents. Ce sont les membres du G8 qui ont choisi ceux qui les ont rejoints au sein du G20 en fonction de leur poids économique et de leur représentation géographique. La décision d'associer les pays émergents aux discussions sur les grandes orientations de la politique mondiale a suivi les crises financières qui les ont touchés à la fin des années 1990. En 2011, le G20 représentait 85 % du commerce mondial, les deux tiers de la population mondiale et plus de 90 % du produit national brut.

De plus, certains États s'inscrivent dans la mondialisation par une stratégie de régionalisation. Celle-ci prend plusieurs formes. Elle peut permettre aux États qui se regroupent de proposer un territoire économique plus large que celui d'un seul pays et d'être plus attractifs pour les grandes firmes multinationales. Ainsi la constitution du Marché unique européen répondait-elle en partie à cet objectif, de même que celle de l'Aléna (Accord de libre-échange nord-américain), qui regroupe dans un accord commercial le Canada, les États-Unis et le Mexique, ou l'ensemble du Mercosur (Marché commun du cône sud de l'Amérique) qui rassemble l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela. En Afrique subsaharienne francophone, cette même logique a amené des régions à se constituer en groupe géographique : la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest), CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale). Plus récemment, la création à l'échelle du continent africain de la ZLECAF (Zone de libre-échange continentale africaine).

Cette stratégie de recherche de compétitivité a eu comme conséquence jusqu'à présent de favoriser l'ouverture des pays concernés et le développement du commerce mondial plutôt que de contribuer à créer des blocs commerciaux antagonistes.

✓ Organisations intergouvernementales

Les Organisations intergouvernementales sont composées d'États et sont en fait des structures de coopération entre leurs membres. Elles exercent une action distincte de celle des États. Elles sont à la fois actrices de la mondialisation politique (ONU, UE, UA, OIF) qu'économique (UE, FMI, OMC, BM, Banques régionales de développement). Les Organisations internationales tiennent à l'origine leur légitimité des États. Elles ont été créées par les États, et c'est de quelques-uns des États les plus puissants qu'elles ont reçu le mandat qui définit les aspects essentiels de leur activité normative et pratique. La reconnaissance par les États reste une condition nécessaire de la légitimité actuelle des Organisations internationales. » L'ONU est une des organisations intergouvernementales les plus connues. Elle compte aujourd'hui 193 membres qui ont ratifié la Charte des Nations Unies, traité international qui énonce les principes de base des relations entre pays.

Les institutions économiques internationales sont des lieux de coopération entre les États supposés leur donner une capacité d'action collective au niveau mondial.

- L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est une organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce international entre les pays. Au cœur de l'organisation se trouvent les Accords de l'OMC. À la différence du GATT, cette organisation a un pouvoir d'arbitrage et de sanctions pour les pays qui ne jouent pas le jeu et ses compétences sont étendues aux services et à la propriété intellectuelle.
- Le Fonds monétaire international (FMI) a été créé en 1944 aux termes d'un accord signé lors de la conférence de Bretton Woods. Sa mission principale est d'assurer la stabilité du système monétaire et financier international en faisant des crédits aux pays qui ont un déficit important de leur balance des paiements courants et qui ont du mal à honorer le paiement de leurs échanges ou de leur dette. Le FMI est également chargé de prévenir les crises et de les résoudre lorsqu'elles surviennent.
- La Banque mondiale : créée à Bretton Woods, a initialement porté ses efforts sur la reconstruction de l'Europe et du Japon d'après-guerre. Ensuite, elle a cherché à réduire le fossé qui existe entre les pays riches et les pays pauvres en utilisant les

ressources des premiers pour assurer la croissance des seconds. Le terme « Banque mondiale » est utilisé pour désigner la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale de développement (IDA).

- L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) compte 35 pays membres à travers le monde, de l'Amérique du Nord et du Sud à l'Europe et l'Asie-Pacifique. En font partie beaucoup des pays les plus avancés, mais aussi des pays émergents comme le Mexique, le Chili et la Turquie. L'OCDE offre aux gouvernements un forum où ils peuvent conjuguer leurs efforts, partager leurs expériences et chercher des solutions à des problèmes communs.

✓ Organisations non gouvernementales et société civile

Les ONG, très nombreuses, présentent toutes des caractéristiques différentes. Ce sont des groupements de personnes physiques ou morales de nationalités différentes qu'unit la poursuite de buts communs variés : social (internationales syndicales), écologique (Greenpeace), humanitaire (Amnesty International), etc. Elles sont dépourvues de la personnalité juridique internationale et relèvent du droit des États où elles sont implantées. Elles n'en exercent pas moins une influence qui peut être grande dans la vie internationale, dans la mesure où elles font pression directement ou indirectement — par l'entremise de l'opinion publique internationale qu'elles contribuent à façonner — sur les États et les organisations intergouvernementales pour, le cas échéant infléchir leurs actions.

✓ Indice de la Mondialisation

L'indice KOF de la mondialisation mesure annuellement les dimensions économiques, sociales et politiques de la globalisation⁶¹. Depuis les années 70, la globalisation n'a eu de cesse de se développer. Elle a connu une accélération fulgurante au sortir de la guerre froide. L'indice KOF mesure la globalisation à travers trois dimensions : économique, politique et sociale.

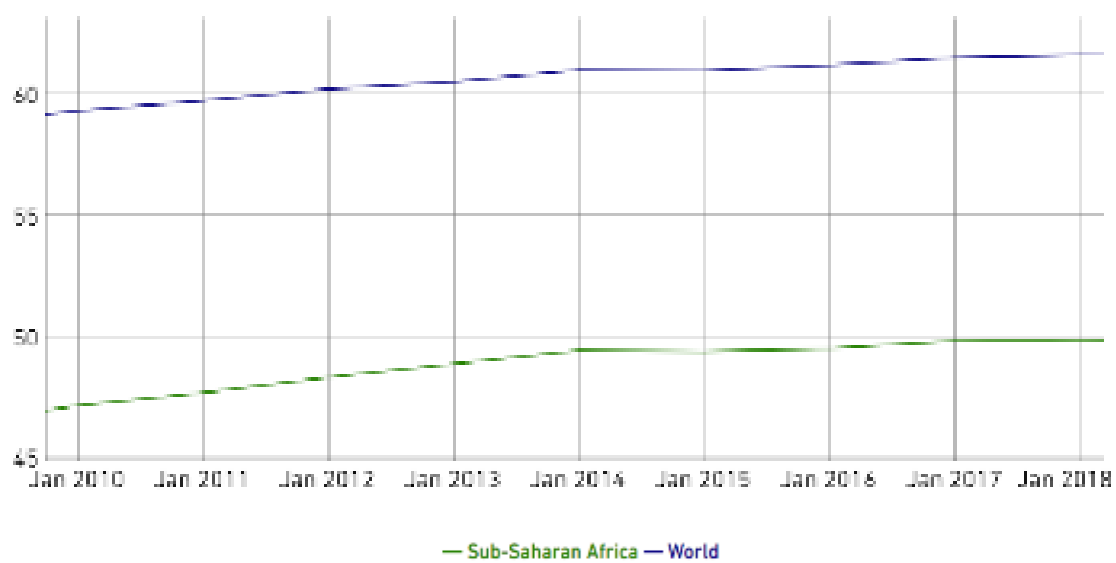
⁶¹ Terme utilisé par les anglophones pour désigner la mondialisation.

Carte 15 : Indice de Mondialisation (1970-2018)



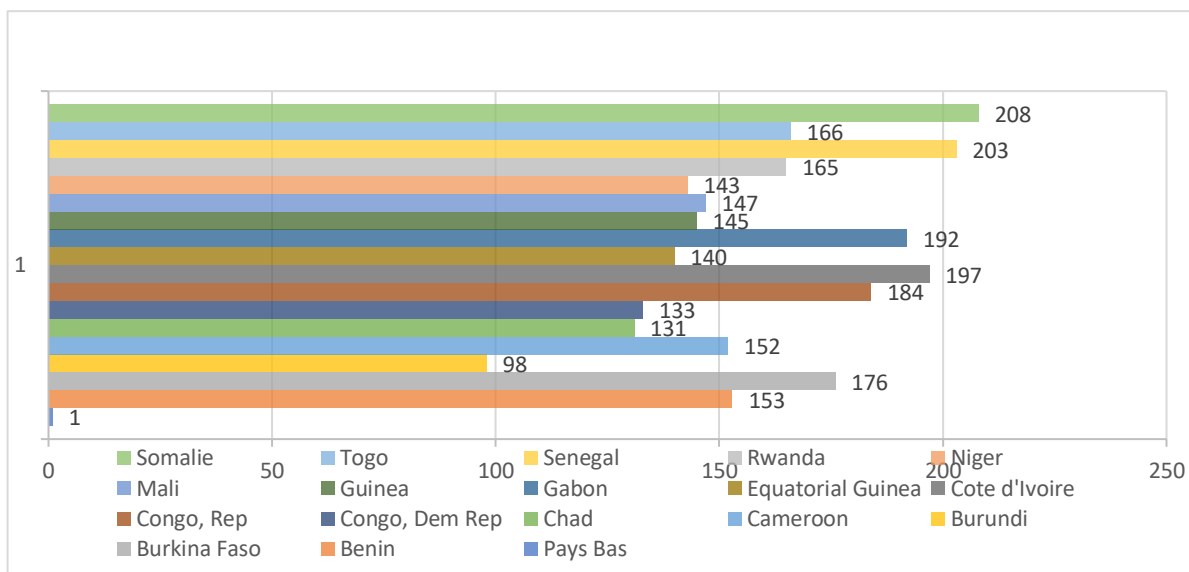
Source Indice de la Mondialisation KOF

Figure 107 : Indice de la Mondialisation de l'Afrique subsaharienne vs Monde (2010-2018)



Source Indice de la Mondialisation KOF

Figure 108 : Classement global Indice Mondialisation Afrique subsaharienne francophone (2018)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de l'indice de Mondialisation KOF

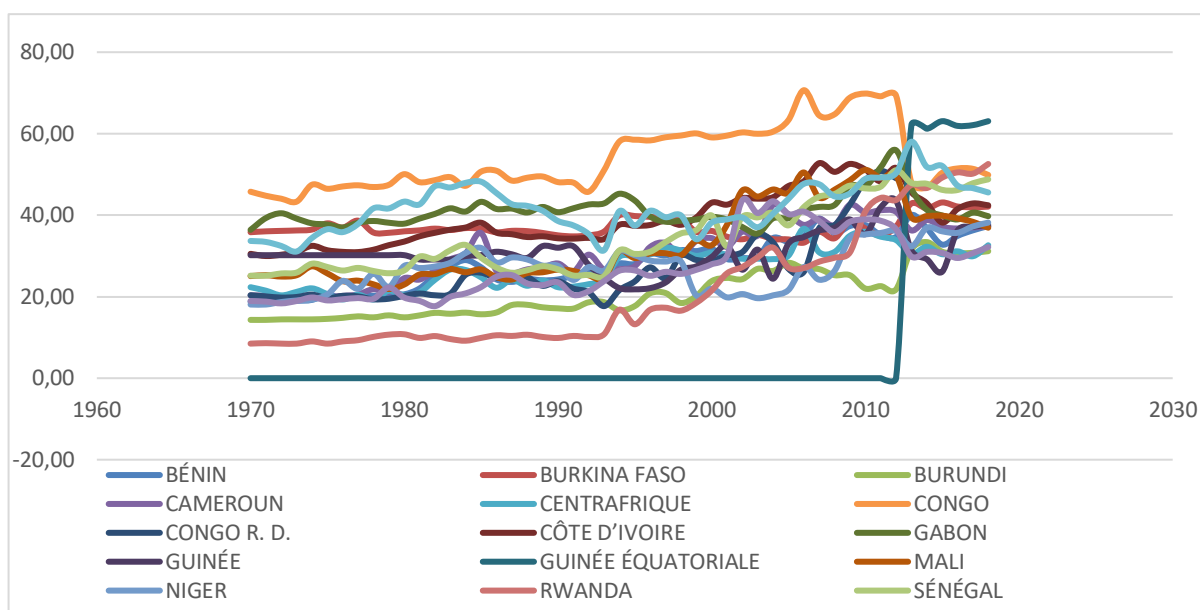
208 pays sont concernés par le classement de l'Index KOF. Dans cette figure, nous avons introduit les pays qui occupent la première (Pays-Bas) et la dernière (Somalie) position afin de rendre compte du classement en 2018 des pays d'Afrique subsaharienne francophone.

- Mondialisation économique

La dimension économique de la mondialisation tient compte, d'une part, de l'importance des flux commerciaux, d'investissements et de revenus transfrontaliers rapportés au produit intérieur brut (PIB) et, d'autre part, de l'impact des barrières commerciales et des restrictions de circulation des capitaux.

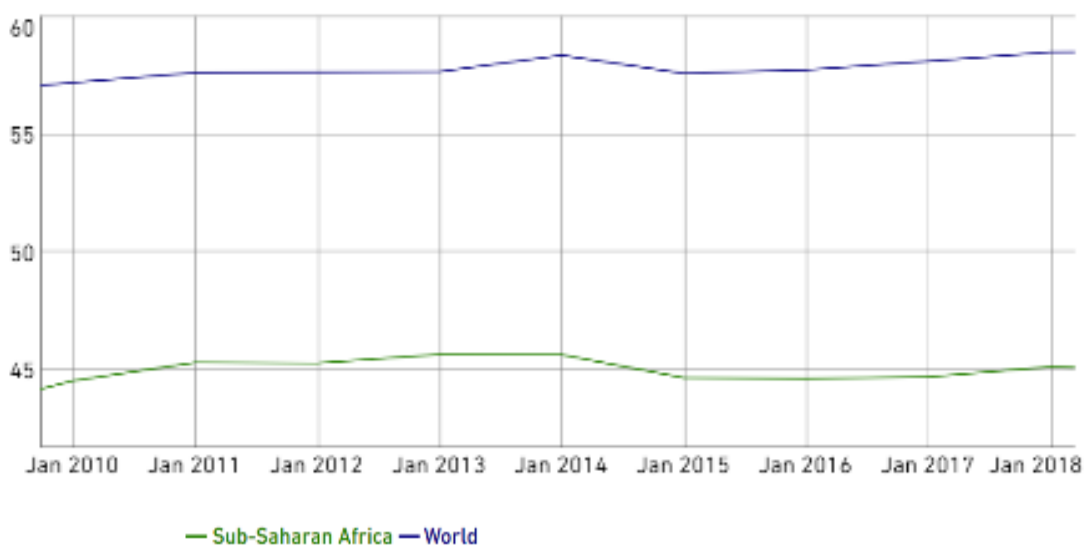
La crise financière de 2008 a stoppé net la forte intégration économique qui était en cours depuis les années 1990, et l'a même en partie fait reculer. La tendance à l'augmentation des barrières commerciales et des restrictions de circulation des capitaux, qui s'était installée après la crise financière, s'est à nouveau inversée. L'augmentation de la mondialisation économique observée en 2018 repose principalement sur l'abolition d'obstacles commerciaux non tarifaires.

Figure 109 : Mondialisation économique Afrique subsaharienne francophone (1970-2018)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de l'indice de Mondialisation KOF

Figure 110 : Indice de la Mondialisation économique d'Afrique subsaharienne vs Monde (2010-2018)



Source Indice de la Mondialisation KOF

En Afrique subsaharienne francophone, comme ailleurs, la mondialisation économique s'est amplifiée depuis 1970. Le classement des dix-sept pays de la région a fluctué au cours de la période étudiée. Le Sénégal et le Togo, pour l'Afrique de l'Ouest, sont les deux pays de la région les plus intégrés dans la mondialisation économique depuis 1970.

Avec l'arrivée de la Chine, de l'Inde et de l'ex-URSS dans le capitalisme contemporain, l'offre de travail à disposition sur le marché mondial est passée d'un milliard et demi de personnes à quasiment trois milliards. Les pays du Sud qui se sont spécialisés dans l'industrie textile pour assurer leur insertion internationale ont vite compris en 2005 la puissance de la déferlante chinoise et indienne après la suppression des quotas textiles internationaux au 1^{er} janvier. Dans l'avenir, la montée des coûts salariaux en Chine pourrait favoriser les territoires d'autres pays du Sud, prêts à offrir une main-d'œuvre abondante et moins payée.

- **Intégration régionale**

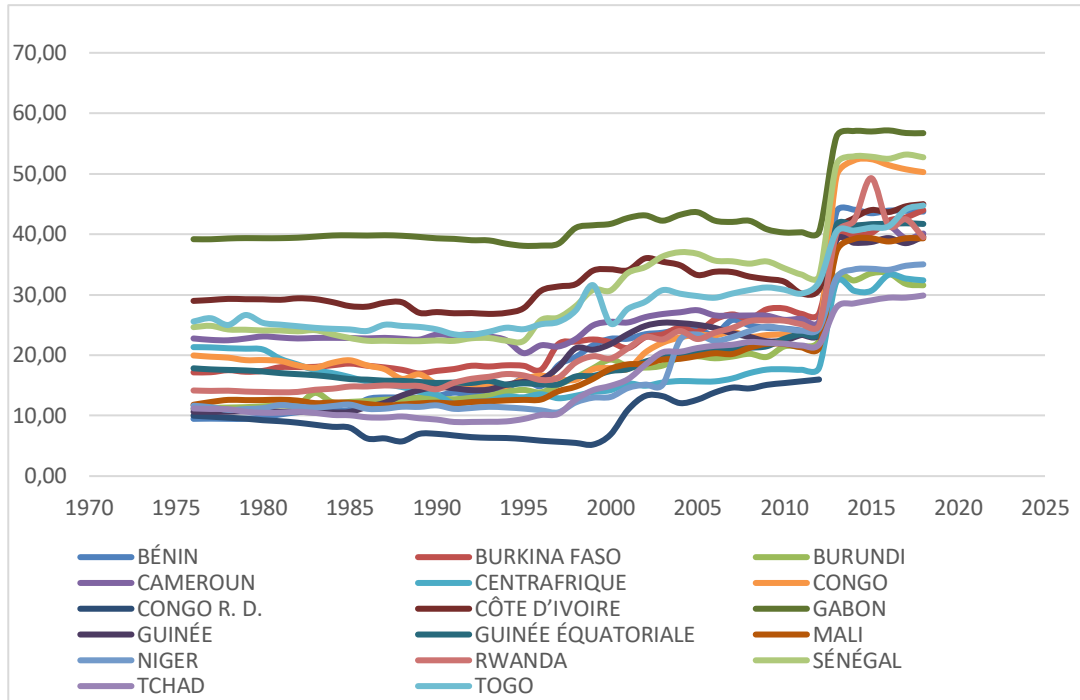
La création de zones économiques régionales avait pour but de mutualiser les moyens pour réaliser des infrastructures de grande envergure et d'industrialiser le continent. Lorsque l'on étudie l'Afrique subsaharienne francophone du point de vue de son intégration régionale, le bilan que l'on peut en tirer est plus que mitigé.

En 2012, l'Union africaine a décidé de créer une suprastructure permettant de décloisonner l'espace des marchés et de mobilité en Afrique. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est née. Elle regroupe le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), avec d'autre part la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du Maghreb arabe et la Communauté des États sahélo-sahariens. L'objectif de ce projet est d'intégrer à terme l'ensemble des 54 États de l'Union africaine au sein de la zone de libre-échange.

- **Mondialisation sociale**

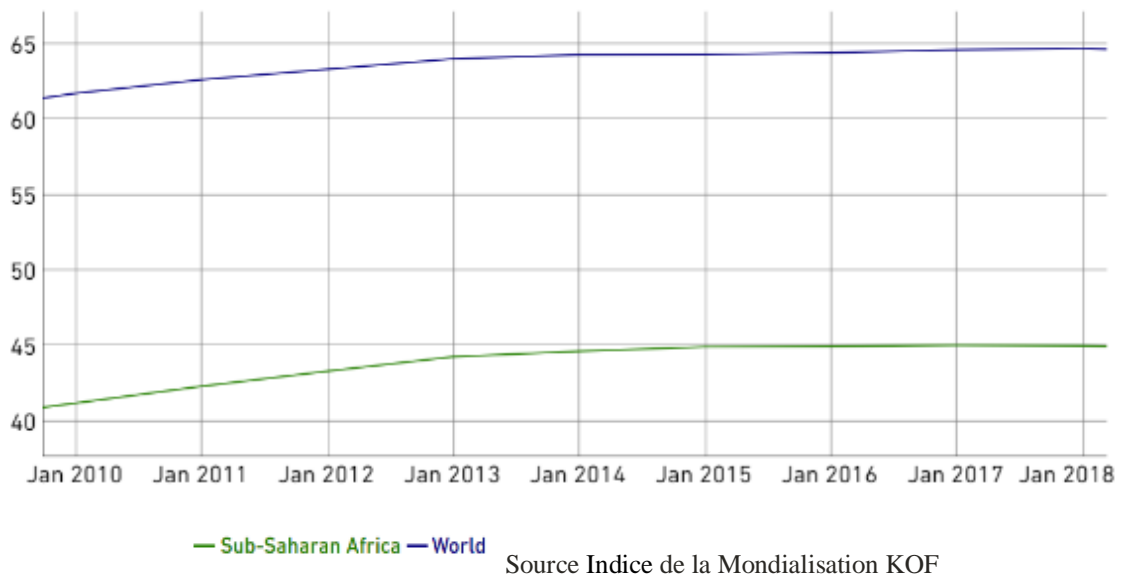
Dans le cadre du calcul de l'indice KOF de la mondialisation, la dimension sociale de la mondialisation est mesurée à l'aide de trois catégories. La première englobe les contacts transfrontaliers personnels sous la forme d'appels téléphoniques et de courriers. Les flux touristiques et l'importance des populations étrangères résidentes sont également pris en compte. La seconde recense les flux d'informations transfrontaliers à partir de l'accès à Internet, à la télévision et aux produits de presse étrangers. La troisième tente d'évaluer l'adhésion culturelle aux grands courants mondiaux à partir du nombre de filiales McDonald's et Ikea, ainsi que des exportations et importations de livres rapportées au PIB.

Figure 111 : Mondialisation sociale Afrique subsaharienne francophone (1970-2020)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de l'indice de Mondialisation KOF

Figure 112 : Indice de la Mondialisation sociale d'Afrique subsaharienne vs Monde (2010-2018)



Source Indice de la Mondialisation KOF

Aux défis économiques communs aux pays de l'Afrique subsaharienne francophone, s'ajoutent de nombreuses similarités dans le champ social. Cet indice mesure le degré d'ouverture d'un

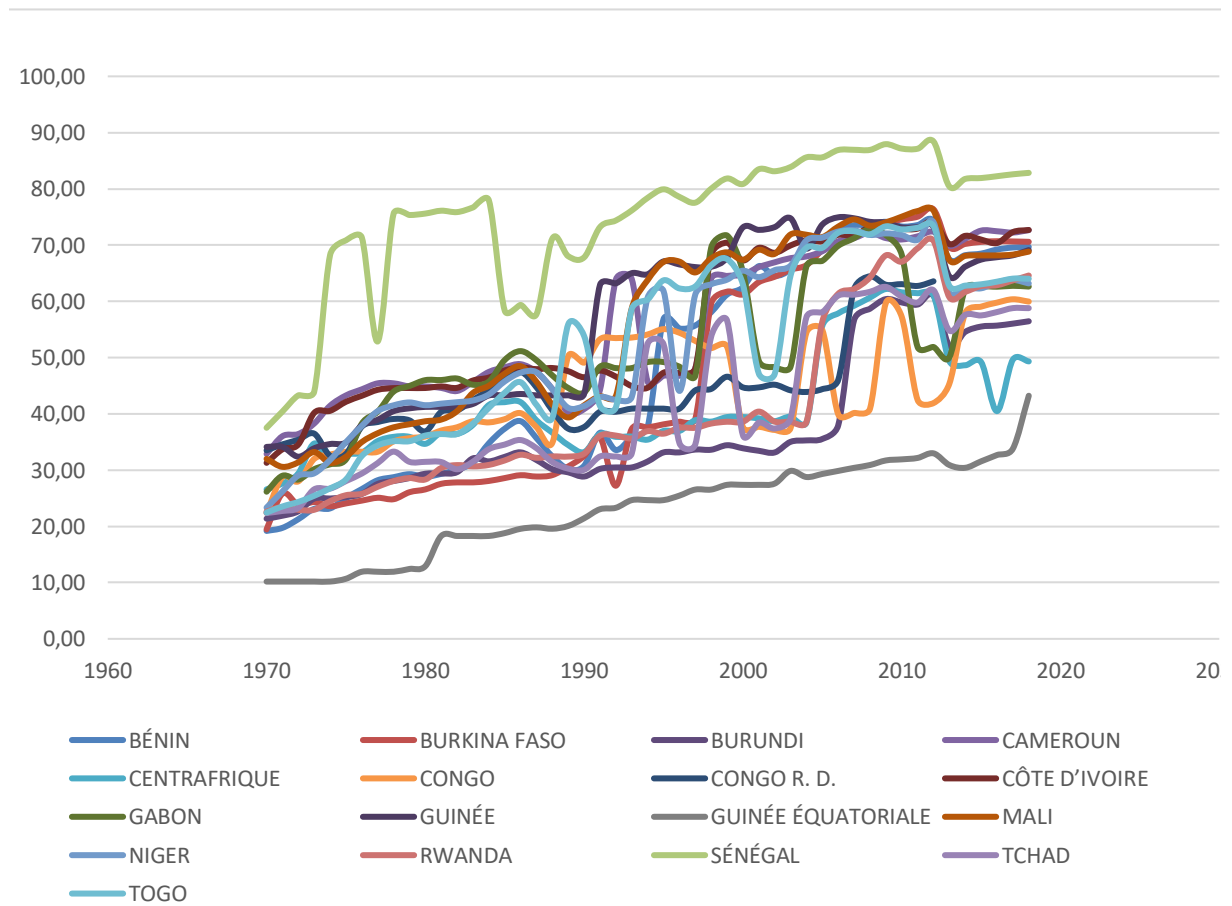
pays sur le monde et de facto son adhésion culturelle. Le Gabon et la Côte d'Ivoire semblent être marqués par une mondialisation sociale depuis les années 70.

- Mondialisation politique

La dimension politique de la mondialisation est mesurée à partir du nombre d'ambassades étrangères présentes dans un pays, du nombre d'Organisations internationales dont le pays est membre, du nombre de missions de pacification de l'ONU auxquelles le pays a participé et du nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux signés par le pays depuis 1945.

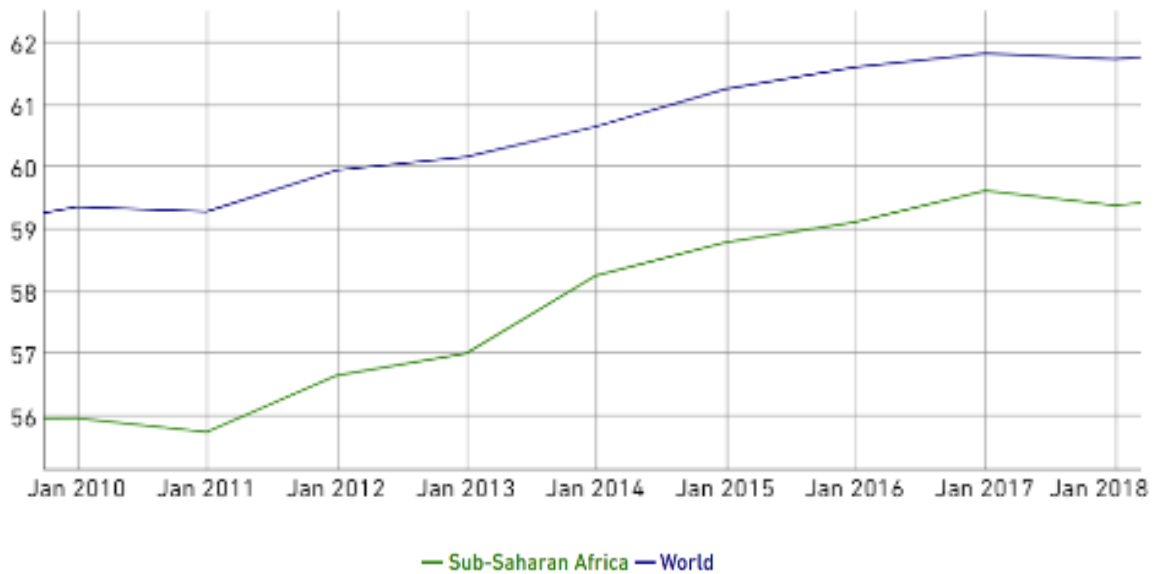
Malgré la faiblesse de l'intégration régionale de l'Afrique subsaharienne francophone, les pays de la région sont bien intégrés dans la mondialisation, à l'exception de la Guinée équatoriale.

Figure 113 : Mondialisation politique Afrique subsaharienne francophone (1970-2018)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de l'indice de Mondialisation KOF

Figure 114 : Indice de la Mondialisation politique d'Afrique subsaharienne vs Monde (2010-2018)



Source Indice de la Mondialisation KOF

TENDANCES

- ✓ L'intégration régionale de l'Afrique subsaharienne francophone continuera à se développer et s'agrandir dans le cadre de la nouvelle zone de libre-échange ZLECAF. À une époque d'interdépendances complexes et de régionalisation des économies, les gains de l'intégration sont plus importants que jamais et les coûts liés à son absence sont patents.
- ✓ Confrontés aux mêmes problèmes structurels (pression démographique, chômage des jeunes, pauvreté, corruption, fuite des cerveaux, inégalités régionales), les pays de l'Afrique subsaharienne francophone pourraient faire de l'intégration continentale un catalyseur de croissance et de développement. L'intégration se traduirait également par une position plus forte des pays africains dans les négociations internationales. Pour autant, l'intégration de l'Afrique ne constituerait pas une menace pour les ensembles sous-régionaux.
- ✓ Une Afrique démocratique et prospère représenterait un allié de poids dans la mondialisation, face à la montée de nouvelles puissances comme la Chine et l'Inde. L'intégration et la démocratisation seraient en effet les meilleures réponses aux enjeux

économiques (climat des affaires, taille critique des marchés) et sécuritaires (immigration, terrorisme) qui structurent les relations entre l’Afrique et l’Occident.

PROSPECTIVE

HYPOTHÈSE 1: Les pays de l’Afrique subsaharienne retrouvent une croissance forte et rattrapent le retard pris dans les années 1980. La libéralisation du commerce va de pair avec une plus grande collégialité des décisions internes à l’Union africaine. L’aide au développement augmente ainsi que les transferts de technologie au bénéfice du capital humain.

HYPOTHÈSE 2 : Fragmentation durable de l’Afrique subsaharienne francophone en plusieurs zones régionales rigides, basées sur la continuité des obstacles au commerce : tarifs douaniers et taxes diverses, normes homogènes par zone, mais différentes entre zones dans une logique de souveraineté.

HYPOTHÈSE 3 : Des classes sociales moyennes et supérieures urbanisées qui portent des projets, dans plusieurs domaines à valeur ajoutée (industrialisation, TIC...) disposant de capacités de captation de moyens financiers permettant d’en assurer la réalisation pour un développement économique et social inclusif et générateur de revenus pour la jeunesse.

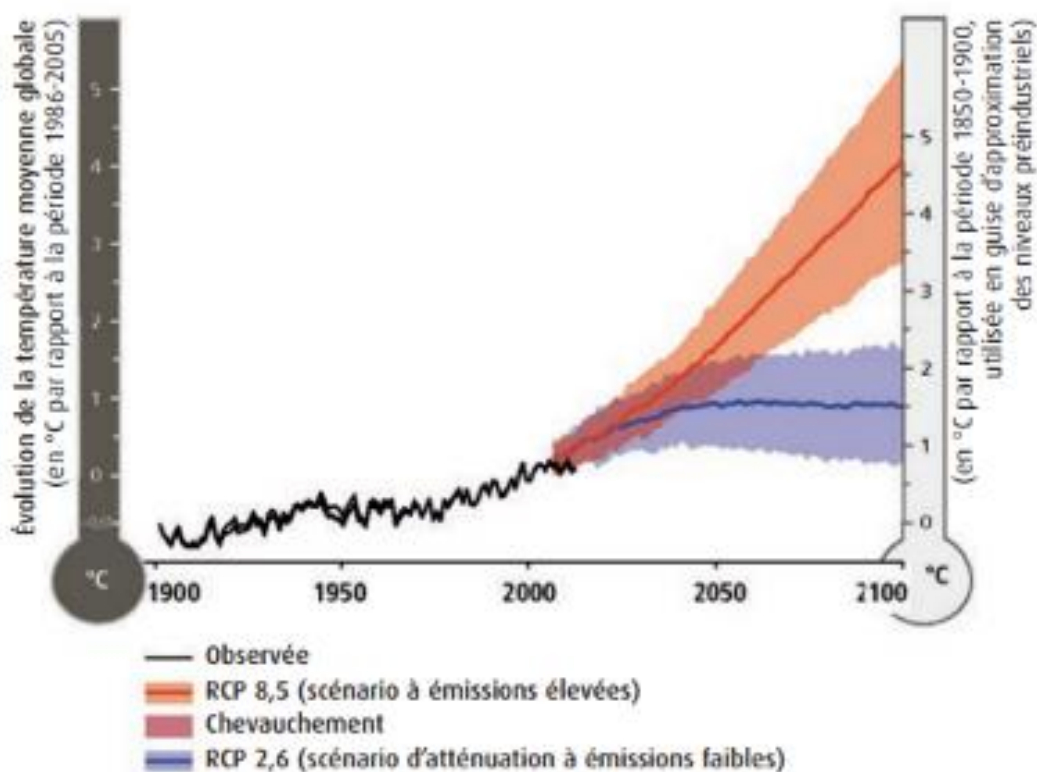
4.8.2.2. Variable : Changement climatique

Fiche 12

Clairement identifiées depuis plusieurs années, les manifestations du changement climatique font désormais l'objet d'une étude approfondie. La littérature la plus complète sur le sujet est rassemblée par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) qui publie régulièrement un état des lieux de l'ensemble des connaissances sur le sujet depuis 1990.

De manière générale, les impacts physiques du changement climatique peuvent être regroupés comme suit : i) augmentation de la température moyenne du globe, ii) modification de la pluviométrie, iii) fonte des glaces, iv) hausse du niveau des mers et v) multiplication des phénomènes climatiques extrêmes (vagues de chaleur, sécheresses, inondations, cyclones, etc.).

Figure 115 : Évolution de la température moyenne globale



Source : Changements climatiques 2014. Incidences, adaptation et vulnérabilité. Résumé à l'intention des décideurs, Genève : GIEC, 2014, p. 13

Selon les experts, la hausse de la température moyenne du globe pourrait atteindre, à l'horizon 2030, 2,6 RPC⁶², entre 0,6°C et 0,85°C. Ces moyennes masquent les disparités régionales.

Le GIEC indique que la planète s'est réchauffée en moyenne de 1,1°C depuis la fin du XIXe siècle. Les dix dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées, et toutes les décennies depuis les années 1960 plus chaudes que les précédentes. Si la tendance actuelle se poursuit, il est probable qu'au cours des vingt prochaines années le réchauffement de la planète dépassera 1,5°C et atteindra 2°C d'ici le milieu du siècle selon le GIEC.

Si la hausse des températures se poursuit sans relâche, les effets physiques du changement climatique devraient s'intensifier, avec des conséquences catastrophiques dans la seconde moitié du siècle. Aucun pays, aucune région ne sera à l'abri des effets physiques du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, mais l'impact sera variable. De façon générale, les pays en développement seront les plus touchés, car ils n'ont pas la capacité de s'adapter au changement climatique et sont en moyenne plus exposés à ses effets.

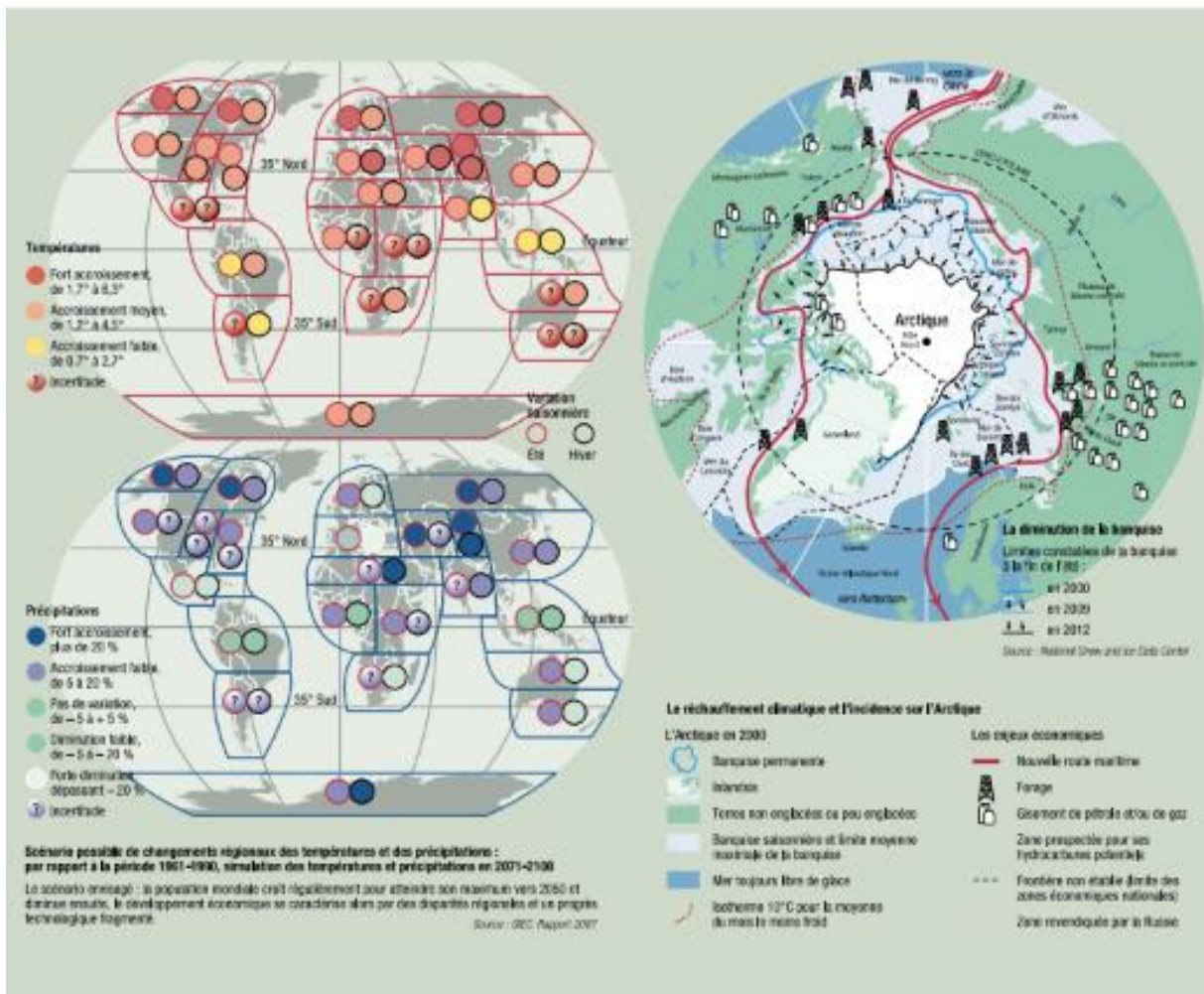
✓ Vulnérabilité aux changements climatiques

Pour apprécier ces impacts, le GIEC développe une approche reposant sur plusieurs notions clés comme l'exposition et la vulnérabilité. La première mesure la présence ou non de personnes, de moyens de subsistance, d'écosystèmes, d'infrastructures sur un lieu délimité (une ville côtière densément peuplée, une infrastructure portuaire majeure). La seconde évalue la disposition à subir des dommages, qui peut découler de politiques imprudentes en matière d'aménagement du territoire (construction en zone inondable, etc.). Le risque se situe alors entre l'interaction de la vulnérabilité et de l'exposition⁶³. L'idée est de prendre en compte les facteurs naturels et humains, car tous deux influent sur le risque : la production alimentaire dépend en partie des ressources hydriques disponibles, qui dépendent également des politiques de gestion de l'eau.

⁶² RCP signifie Representative Concentration Pathway ou profil représentatif d'évolution de la concentration. L

⁶³ À vulnérabilité égale, une ville côtière peu peuplée et en situation de déclassé économique n'aura pas la même exposition qu'une mégapole surpeuplée et concentrant d'importantes activités. De ce fait, les incidences et les risques seront différents.

Carte 16 : projections changement climatique



Source : GIEC, rapport 2007

✓ Dégradation de l'environnement

Au cours des deux prochaines décennies, la croissance démographique, l'urbanisation rapide et la mauvaise gestion des terres et des ressources vont de plus en plus exacerber les effets du changement climatique dans de nombreux pays, notamment dans ceux en développement.

- Catastrophes naturelles

Le changement climatique pourrait se traduire par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles. Les inondations seraient plus nombreuses, tandis que les ouragans seraient plus violents. Les catastrophes naturelles provoqueraient des déplacements de population. L'ouragan Katrina a causé un départ massif de la population de La Nouvelle-Orléans. Selon les autorités, moins de la moitié de la population n'est jamais revenue dans la ville.

- Stress hydrique

Le changement climatique se traduira aussi par une raréfaction des ressources en eau potable. Il s'agit d'un de ses impacts les moins directement visibles, mais parmi les plus dévastateurs. Cette raréfaction des ressources en eau résultera de trois facteurs concomitants : les nappes phréatiques seront affectées par la hausse du niveau des océans et la désertification s'intensifiera dans de nombreuses régions du fait de la modification du régime des précipitations.

La pression sur les ressources en eau dépendra également de la gestion hydrique par les communautés selon différents usages, notamment l'agriculture intensive avec l'irrigation, qui font déjà l'objet de restrictions. Les effets du stress hydrique pourraient avoir également une incidence sur les mouvements migratoires. Dans ce cas, le choix migratoire sera une stratégie qui permettra de réduire la vulnérabilité face aux impacts du changement climatique. Cette stratégie pourrait être adoptée dans le cas de dégradations progressives de l'environnement, notamment dans des situations de désertification.

La dégradation de l'environnement engendre également d'autres effets comme celles des terres. L'expansion et la gestion non durable de l'agriculture et des pratiques forestières dégradent les terres et contribuent à intensifier les effets néfastes du changement climatique.

La pollution de l'air et de l'eau continuera de croître à l'échelle mondiale. Ainsi, 80 % des eaux usées industrielles et municipales sont déversées dans des cours d'eau. Le changement climatique entraînera une augmentation des phénomènes de stagnation et diminuera la qualité de l'air en multipliant la fréquence des incendies de forêt.

✓ Principaux impacts

- Insécurité alimentaire

La modification du régime des précipitations, la hausse des températures, l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes et l'intrusion d'eau salée dans les sols et les systèmes hydrauliques risquent d'aggraver l'insécurité alimentaire dans certains pays au cours des deux prochaines décennies. Les régions encore tributaires de l'agriculture pluviale seront particulièrement vulnérables, notamment en Afrique subsaharienne. Les pêcheries sont également menacées par une grave surpêche que le changement climatique accentuera par l'acidification des océans. Les pêcheurs doivent aller plus loin en s'aventurant potentiellement

dans les eaux territoriales d'autres pays. Par ailleurs, le réchauffement des océans menace de tuer beaucoup plus de récifs coralliens ce qui menacerait encore plus les industries de la pêche et du tourisme.

- **Mouvement migratoire**

Certains territoires fortement peuplés subiront les conséquences néfastes des changements climatiques. L'Afrique subsaharienne est considérée comme une zone vulnérable. La population exposée aux risques liés au changement climatique se situe majoritairement dans des régions peuplées, notamment au Tchad et au Niger, deux pays qui sont amenés à connaître une croissance démographique record, ce qui constituera un potentiel migratoire. Les migrations en provenance de la bande sahéenne vers l'Europe et le Maghreb devraient s'amplifier. La concentration de la croissance de la population mondiale dans les pays les plus vulnérables au changement climatique rend plus difficiles la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'accès aux soins et l'amélioration de la scolarisation.

- **Instabilité et risque de conflits**

Le changement climatique est rarement le seul ou même le principal facteur d'instabilité et de conflit. Cependant, certains contextes sociopolitiques et économiques sont plus vulnérables aux contraintes climatiques qui déclenchent à leur tour des conflits.

Les pays particulièrement concernés sont ceux qui présentent une polarisation ethnique ou religieuse, une trop forte dépendance aux ressources naturelles ou à l'agriculture, des mécanismes de résolution de conflits inefficaces, des antécédents de violence et une faible capacité à s'adapter. Une augmentation de la sécheresse ou des conditions climatiques extrêmes peuvent augmenter les risques d'adhésion à des groupes armés pour les agriculteurs et les éleveurs en difficulté, tandis que les élites religieuses peuvent faire avancer leurs objectifs politiques en exploitant les revendications locales exacerbées par le changement climatique, ce qui est déjà en partie vérifiable dans la zone du Sahel.

- ✓ **Vers une transition énergétique**

Un aspect essentiel du débat mondial actuel est la capacité à amortir le dérèglement climatique est la vitesse de la transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables. Même si les énergies fossiles continueront à répondre à la majorité des besoins énergétiques au cours des

deux prochaines décennies, il est presque certain que l'énergie éolienne et solaire connaîtra une croissance plus rapide en raison des progrès technologiques et de la baisse des coûts.

De plus, la production d'énergie nucléaire pourrait augmenter, surtout si de nouveaux modèles plus sûrs voient le jour. Le changement de comportements vers une sobriété énergétique réduira probablement aussi le taux de croissance de la demande d'énergie. Une série de développements technologiques actuels et futurs, ainsi que les choix des gouvernements, des entreprises et des consommateurs en matière de réglementation et d'investissement, influenceront la consommation d'énergie dans le bâtiment, les transports et l'électricité, qui représentent la majorité des émissions mondiales. Nombre de ces technologies pourraient également contribuer à renforcer la résilience et l'autosuffisance énergétiques des États.

Toutefois, au fur et à mesure que le réchauffement se poursuit, les débats et les tensions entre les pays sur la transparence et la responsabilité vont s'intensifier. Les pays en développement qui veulent accroître leurs économies exigeront avec plus de force que les pays développés leur fournissent des technologies énergétiques avancées pour aller vers un modèle à faible émission de carbone. En outre, les pays en développement exigeront de plus en plus que les pays développés respectent leurs engagements en matière de financement pour aider les populations vulnérables à s'adapter. Les organismes de financement internationaux, tels que le Fonds Vert pour le Climat (FVC) qui a déjà approuvé des projets d'une valeur de 4 milliards de dollars, seront davantage sollicités.

TENDANCES

- ✓ L'Afrique subsaharienne n'étant responsable que d'une partie infime des causes du réchauffement climatique, elle continuera sa trajectoire de développement économique, notamment l'objectif d'industrialisation de cet espace.
- ✓ L'Afrique subsaharienne continuera dans la voie de recherche de solutions alternatives innovantes de gestion des ressources à travers les nouvelles technologies, notamment dans le domaine de l'agriculture.
- ✓ L'absence de réponses appropriées et d'outils de gestion de crise dans les pays déjà touchés par le changement climatique en Afrique subsaharienne aura des conséquences en termes d'immigration et de vulnérabilités face à l'extrémisme violent.

PROSPECTIVE

Les hypothèses qui sont proposées ne portent pas sur l'intensité du réchauffement climatique, mais sur l'impact de ce phénomène sur l'espace de l'Afrique subsaharienne.

HYPOTHÈSE 1: Un réchauffement climatique global s'accompagnant d'un stress hydrique en Afrique subsaharienne risque d'entraîner des flux migratoires difficilement prévisibles dans leur ampleur et leur teneur géographiques et engendrera des conflits entre communautés pour la gestion des ressources entre États dans un espace où la mobilité transfrontalière est forte.

HYPOTHÈSE 2 : Le phénomène de migration engendré par le changement climatique aura un effet déstabilisateur sur la continuité éducative avec un risque massif d'abandon de la scolarité et exercera de fortes tensions sur les systèmes éducatifs des pays d'accueil.

HYPOTHÈSE 3 : Le changement climatique est une opportunité pour l'Afrique subsaharienne d'accéder aux transferts de technologies des pays développés et des financements conséquents. Cela pourra amener l'Afrique subsaharienne à faire un saut qualitatif dans un laps de temps relativement court.

Fiche 13

En à peine deux décennies, l'Internet a connu une croissance fulgurante sous l'effet combiné de l'évolution constante de ses standards et politiques et du développement de ses applications, usages et services innovants. Désormais intégré à l'ensemble des aspects de nos vies et faisant irruption au cœur des activités, et même des objets du quotidien, l'Internet s'apparente aujourd'hui à un gigantesque « système nerveux numérique » décentralisé qui génère un volume exponentiel de données. Celles-ci sont acheminées grâce à des infrastructures et réseaux interconnectés vers les utilisateurs finaux, qui les consultent ou les consomment en se servant de divers équipements, terminaux et interfaces de plus en plus « intelligents » et mobiles.

Avec la prolifération des plateformes de diffusion et de distribution de contenus numériques, l'accès à une diversité de contenus culturels et linguistiques sur Internet n'a jamais été aussi banalisé. Pourtant cet accès reste fortement déterminé par des logiques algorithmiques de filtrage, de profilage de goûts, de hiérarchisation, de sélection et de recommandation culturelle, qui semblent prendre l'internaute en otage tout en lui faisant croire qu'il a plus de choix. En réalité, l'accès à une abondance de contenus en ligne ne garantit pas systématiquement que les utilisateurs ont accès à une diversité de contenus puisque des tendances récentes révèlent une concentration et une homogénéisation de l'offre culturelle accessible via les plateformes numériques.

Ces nouvelles dynamiques d'accès et de consommation culturelle en ligne soulèvent toute une série de défis nouveaux et complexes, interpellant aussi bien les modes de régulation et de réglementation des activités des plateformes et des nouveaux médias en ligne que la gouvernance des communications en général et celle d'Internet en particulier. En effet, à l'heure de la convergence entre les infrastructures de télécommunications et les contenus qui y circulent, la gouvernance de l'Internet incarne bien la complexité de l'environnement général de communications globalisées, un environnement soumis en permanence à des tensions engendrées par la nouvelle donne géopolitique et économique de la mondialisation.

Celle-ci a d'ailleurs favorisé l'émergence d'acteurs non étatiques transnationaux qui ont aujourd'hui tendance à imposer leurs propres règles, généralement dictées par des intérêts commerciaux, au détriment de celles existantes au niveau des cadres politico-réglementaires et législatifs nationaux. Ceci oblige à questionner les jeux de pouvoir et les rapports d'influence entre les États et les autres parties prenantes de l'écosystème mondial de l'Internet pour d'une part, mieux appréhender l'efficacité de l'approche multipartite de la gouvernance de l'Internet et, d'autre part, mieux comprendre la manière dont les dynamiques d'acteurs se structurent autour d'enjeux aussi importants que la neutralité du Net, le respect de la vie privée, la protection des données personnelles, et aussi la diversité culturelle et linguistique.

La gouvernance multi-acteurs et multisectorielle de l'Internet en appelle à une forme de responsabilité partagée entre les gouvernements, les organisations internationales, les chercheurs, les ingénieurs et les industriels, les opérateurs d'infrastructures et de réseaux, les fournisseurs d'accès Internet, les hébergeurs de services et de contenus, les fournisseurs de contenus, les éditeurs de logiciels, les équipementiers, les utilisateurs finaux.

La gouvernance multi-niveau de l'Internet devrait donc intégrer l'enchevêtrement de rapports de force mouvants, l'intersectorialité, la pluri-normativité et la diversité aussi bien des acteurs que des enjeux techniques, politiques et sociétaux qu'elle recouvre. La question ne doit plus donc être abordée en termes de « Qui contrôle ou qui gouverne l'Internet ? », mais plutôt en termes de « Comment gouverner l'Internet afin qu'il demeure ouvert, libre, neutre, accessible et utilisable au plus grand nombre et qu'il favorise la diversité des expressions culturelles et linguistiques en ligne ? ».

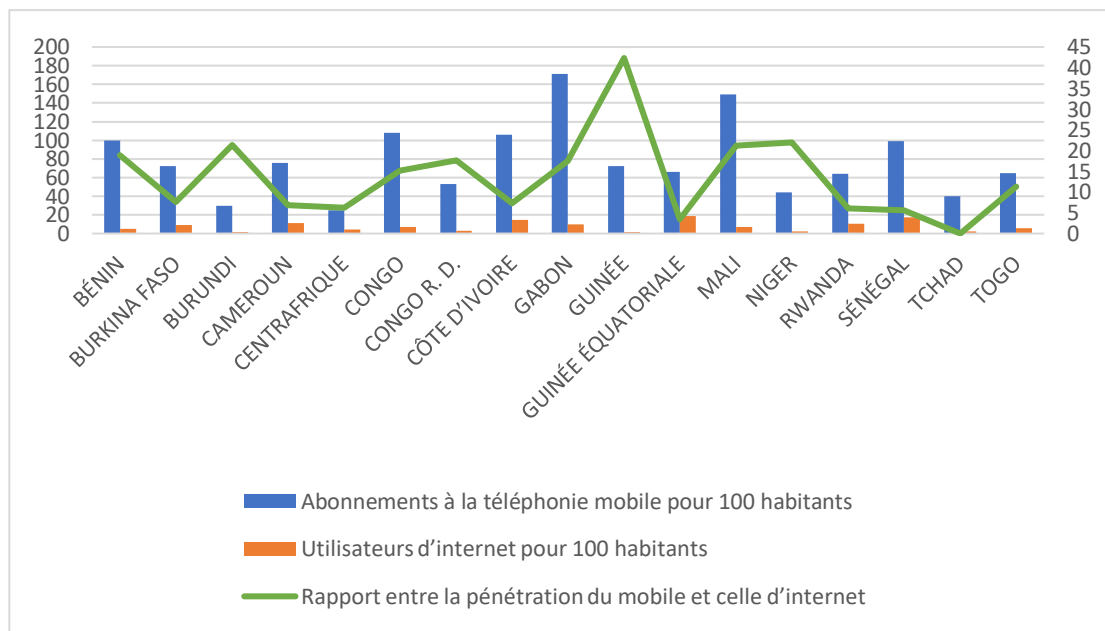
✓ Importance de l'accès au numérique

Il est admis que l'accès au numérique favorise le développement. Les TIC ont fait la preuve de leur utilité en tant que moyens d'encourager et de faciliter le développement et réaffirmé l'importance fondamentale des TIC pour le développement futur de la société de l'information, en ce sens qu'elles stimulent l'innovation, offrent des moyens d'agir à différents groupes de population, dans les pays développés comme dans les pays en développement, donnent accès à l'information et encouragent la croissance économique et sociale.

Cependant, on constate en même temps que les dividendes du numérique ne se diffusent pas rapidement ni également. Près de 60 % de la population mondiale n'a toujours pas accès au Web et ne dispose d'aucun moyen pratique de participer à l'économie numérique. Pour chaque

individu disposant d'une connexion haut débit à large bande, cinq en sont privés. Quelque 4 milliards de personnes dans le monde n'ont aucun accès à l'Internet, près de 2 milliards n'utilisent pas de téléphone mobile et près d'un demi-milliard vivent dans des zones qui ne reçoivent pas de signaux mobiles. Si huit personnes sur dix possèdent un téléphone mobile dans les pays en développement c'est en Afrique subsaharienne que le taux de pénétration de la téléphonie mobile est le plus faible, à savoir 73 %, contre 98 % dans les pays à revenu élevé. 31 % seulement de la population des pays en développement avait accès à Internet en 2016, contre 80 % dans les pays à revenu élevé.

Figure 116 : Pénétration d'Internet et de la téléphonie dans les pays de l'Afrique subsaharienne francophone (2016)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)

Les téléphones portables deviennent omniprésents en Afrique subsaharienne francophone. Toutefois, la révolution des TIC ne se fera pas par le biais de la voix ou des SMS. Sans un meilleur accès à une connexion Internet abordable, une énorme partie de la population de cet espace continuera à vivre dans un état de pauvreté numérique, privée des formidables avantages économiques et sociaux que représentent les TIC.

✓ La révolution numérique en marche

Les TIC ne sont pas de simples technologies qui s'inscrivent dans la chaîne des médias traditionnels (presse, radio, télévision). Leur développement affecte les modèles économiques, les modes de consommation, les différentes formes d'échange, les modes de vie... On les qualifie de révolution industrielle du XXI^e siècle. Une révolution qui n'aurait pas encore produit tous ses effets et pour laquelle le recul manque pour en apprécier et mesurer la portée. Cette révolution est susceptible d'affecter la distribution du pouvoir et de l'influence entre les États, les individus, les organisations, dans des proportions insoupçonnées au départ.

La réalité de l'économie numérique est aujourd'hui établie. Les pays prennent leur part de façon différenciée dans cette nouvelle révolution industrielle. Les pays en développement ont intégré cette donne et connaissent, cette dernière décennie, une progression fulgurante de leur accès aux TIC (Internet et téléphonie mobile) avec des conséquences notables en matière de création de richesses et d'emplois.

✓ Le numérique au service de la diversité culturelle et linguistique

La gouvernance de l'Internet soulève des enjeux cruciaux en matière de diversité culturelle et de multilinguisme, qui obligent à considérer l'Internet libre, ouvert et décentralisé comme étant un espace où l'on peut accéder à une diversité de contenus et une multitude de points de vue, exprimés dans différentes langues et reflétant les spécificités des cultures et des identités nationales dans lesquelles se reconnaissent les utilisateurs d'Internet de différentes régions du monde.

Dans un contexte où l'accès aux contenus du Web subit une concentration de la part de puissants acteurs privés, comme les GAFAs, qui contrôlent les flux d'échanges numériques mondiaux en monétisant les données personnelles des utilisateurs, il devient nécessaire de mieux encadrer l'activité de ces géants du Web afin de préserver la diversité des contenus. Les États ont la responsabilité de créer, d'adapter ou de renouveler leurs cadres réglementaires et législatifs afin d'actionner les politiques publiques et les mesures nécessaires pour garantir le développement et la maintenance des infrastructures et technologies d'accès fiables et sécurisés (câbles sous-marins, fibre optique, réseau 3/4/5 G, satellites...); des règles équitables et transparentes en matière de radiodiffusion et de services de télécommunications qui soient respectueuses du principe de neutralité du Net et un environnement favorable à une saine concurrence qui ne porte pas entrave aux initiatives d'innovation.

Il faudrait s'assurer que toutes ces décisions politiques et ces choix techniques convergent vers une gouvernance de l'Internet, qui tienne compte des enjeux et défis actuels et futurs de la diversité culturelle et linguistique, de sorte à pouvoir atténuer une forme de fracture numérique qui se traduit par l'exclusion des personnes ayant de faibles capacités d'utilisation et d'appropriation de l'Internet, surtout lorsque les contenus ne sont pas dans la langue qu'elles maîtrisent.

La question de la gouvernance de l'Internet renvoie également aux enjeux de souveraineté numérique sur les plans géopolitiques, sécuritaires, économiques et culturels. Nombreux sont les pays qui contestent le contrôle et l'influence exercés par les États-Unis tant au niveau de la gestion des infrastructures et ressources de l'Internet mondial que dans les débats internationaux sur l'évolution de l'Internet et de sa gouvernance.

Il importe également de penser et agir « local », tout en pensant « global ». Les États devraient renforcer ou développer des cyberstratégies afin de garantir un environnement favorable à la croissance de l'Internet et à l'essor de l'économie numérique au niveau national. Cela nécessite des cadres législatifs et réglementaires adaptés à l'environnement numérique, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques et de plans numériques cohérents, le renforcement des capacités techniques des régulateurs, etc. En effet, les politiques et stratégies numériques innovantes mises en œuvre aux niveaux régional et local peuvent avoir un impact, voire infléchir des décisions ou des discussions en matière de gouvernance de l'Internet à l'échelle internationale.

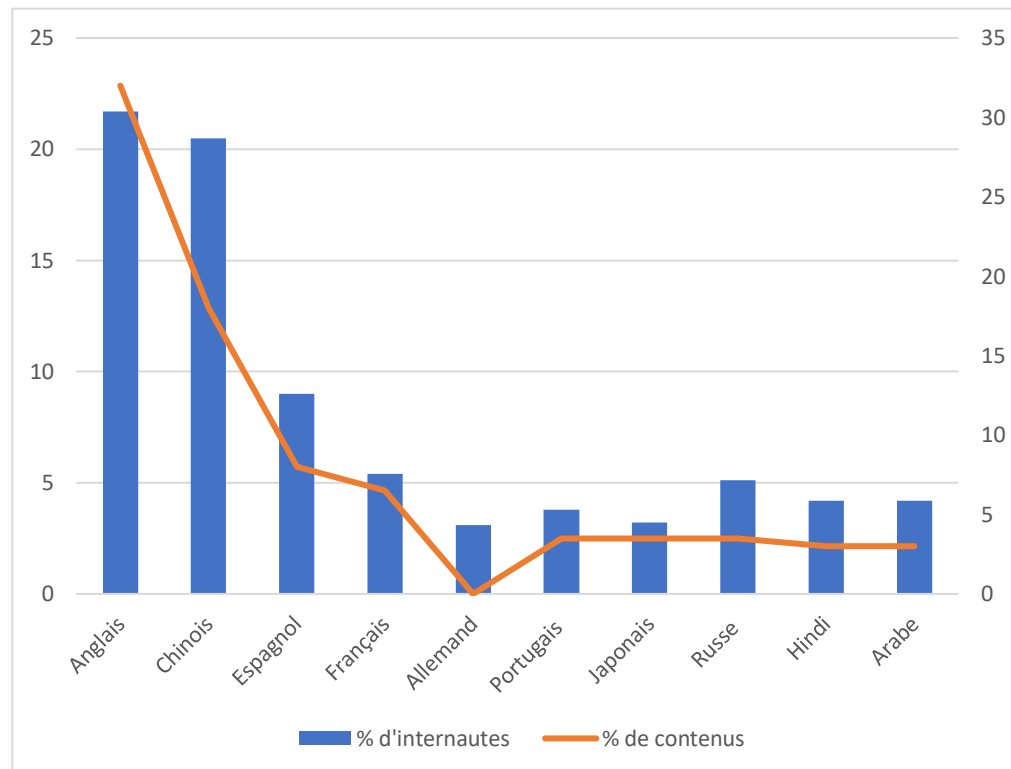
✓ La place des langues

Les changements dans le monde numérique sont extrêmement rapides en ce qui concerne de nombreux paramètres liés à la croissance du nombre d'utilisateurs et du trafic dans l'Internet. Cependant, les évolutions profondes sont plus lentes dans le domaine des contenus, et en particulier des biens communs numériques. Pour mémoire, créés et gérés par des communautés d'intérêts, les biens communs numériques sont des ressources et dispositifs numériques ouverts à tous les utilisateurs dans une logique de partage.

L'Observatoire des langues et cultures dans l'Internet rapporte, en 2017, des chiffres pour les utilisateurs et les contenus par langue pour les 140 langues de plus de 5 millions de locuteurs. Il déploie également une discussion approfondie sur les différents biais des trois sources

existantes pour la place des langues dans l'Internet. L'analyse différenciée par thème montre la vitalité du français dans les données à caractère scientifique, ce qui ouvre la possibilité pour un bon classement du français dans les biens communs.

Figure 117 : Place des langues dans l'Internet



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'Observatoire des langues et des cultures dans l'Internet

Les technologies des langues ont connu des progrès importants ces dernières années, que ce soit pour la langue parlée ou la langue écrite. Ces progrès ont été permis par l'avancée des recherches qui permettent à présent leur utilisation à grande échelle dans des applications que l'on présentait déjà au tout début des années 80.

Les machines ont appris à parler et à comprendre (interopérabilité des systèmes). Cette approche par apprentissage a ensuite été utilisée en reconnaissance du locuteur ou en synthèse vocale, mais a aussi été étendue à d'autres modalités de communication : traduction automatique ou reconnaissance d'images. Progrès de la recherche, augmentation de la taille mémoire et de la puissance des ordinateurs auront donc été des facteurs déterminants.

Sur les quelque 7 000 langues parlées dans le monde, seuls 1 à 2 %, correspondant à une centaine de langues, sont équipées de technologies pour les traiter avec une qualité suffisante, qu'il s'agisse de synthèse vocale, d'assistants personnels ou de traduction automatique. Parmi les langues européennes, seul l'anglais est relativement bien doté. Le français ou l'espagnol suivent et beaucoup sont sous-dotées, certaines étant même considérées comme en danger d'extinction numérique. Les industriels sont uniquement intéressés par les langues qui présentent pour eux un intérêt commercial. L'enjeu est donc économique et culturel.

Par ailleurs, le français a une place solide dans l'univers des biens communs numériques et semble continuer sa progression, comme en témoigne notamment sa présence dans l'univers Wikimedia, sa présence dans les CLOM et l'importance des contenus francophones sous licence Creative Commons. La place du français comme quatrième langue de l'Internet, qui semble pérenne, lui permettrait d'envisager un avantage stratégique notable par rapport à d'autres langues (anglais, chinois et espagnol) pour une présence relative accrue dans le domaine des biens communs.

TENDANCES

- ✓ La fracture entre zones urbaines et zones rurales, bien qu'elle soit moins nette dans les pays développés, constitue toujours un défi de taille pour la connectivité numérique dans le reste du monde.
- ✓ Le manque de compétences numériques et de compréhension des avantages de l'accès à l'Internet représente une autre difficulté, accentuée par l'absence de contenus dans les différentes langues locales et par le manque de compétences nécessaires en lecture et en calcul chez de nombreuses personnes pour utiliser les interfaces.
- ✓ À l'échelle mondiale, les personnes vivant en zone urbaine continueront à être avantagées et sont deux fois plus susceptibles d'utiliser l'Internet que celles vivant en milieu rural.

PROSPECTIVE

HYPOTHÈSE 1: La concentration de pouvoir et privatisation du Web par les GAFAs et autres opérateurs de réseaux constituerait une menace sur la diversité des expressions culturelles et linguistiques en ligne.

HYPOTHÈSE 2 : La généralisation des algorithmes par les puissants opérateurs internationaux aura pour finalité de rétrécir la liberté du choix et la diversité des cultures et des langues.

HYPOTHÈSE 3 : Le développement des mesures de découvrabilité des contenus est un nouvel espace à investir afin d'assurer la neutralité d'Internet pour favoriser la libre circulation des contenus culturels et linguistiques en ligne.

CHAPITRE V

RÉSULTATS DE L'ANALYSE

STRUCTURELLE

5.1. Analyse structurelle de l’Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l’horizon 2030

Du fait de l’existence de fortes influences sur la langue française émanant de l’environnement global et notamment de l’écosystème, une approche de type prospectif s’imposait. En effet, les tendances lourdes portant sur le contexte régional et international constituaient des tournants non négligeables pour l’évolution de la langue française, rendant ainsi toute approche de type prévisionnelle, par une simple extrapolation des tendances passées, incertaine.

5.1.1. Le cadre de l’étude

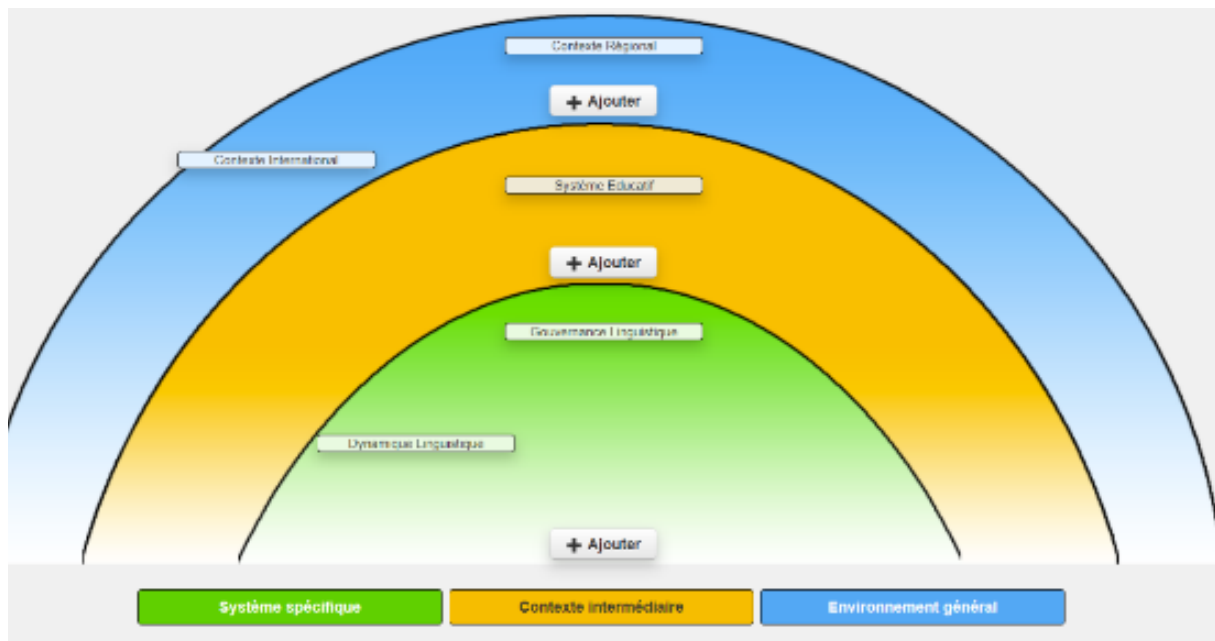
L’approche prospective de l’Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone que nous proposons, s’inscrit ici dans une démarche innovante permettant d’aborder la question de la langue française sous plusieurs angles qui d’ordinaire été considérés souvent séparément.

Pour cette recherche, le défi est de développer une démarche prospective visant à susciter l’intérêt d’une telle approche pour favoriser son adoption lors d’exercices de réflexion et de prise de décisions.

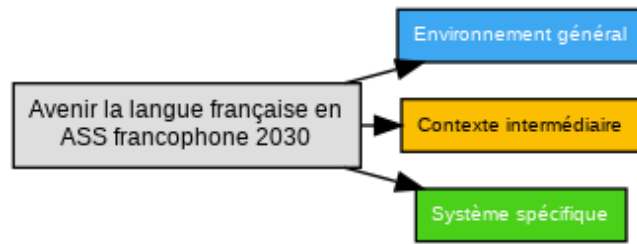
Ainsi, l’utilisation de la méthode prospective comme la méthode MIC-MAC vise à apporter une vision des futurs possibles de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l’horizon 2030 et par extension au sein de l’espace francophone.

5.1.2. Définition du système et des variables le composant

« L’Avenir de la langue française en Afrique Subsaharienne francophone à l’horizon 2030 » est considéré comme un **système** composé de plusieurs éléments déterminants pour son évolution. L’ensemble de ces composantes est représenté sous la forme d’un radar prospectif.

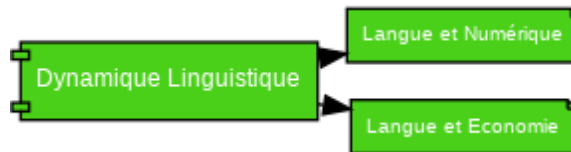
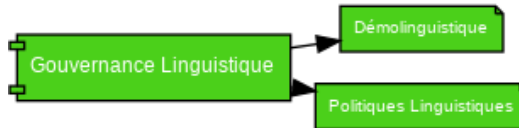
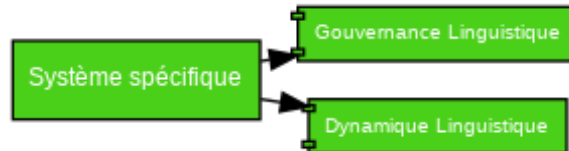


L'arborescence du système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 » est articulée autour de i) niveaux, ii) dimensions et iii) variables :



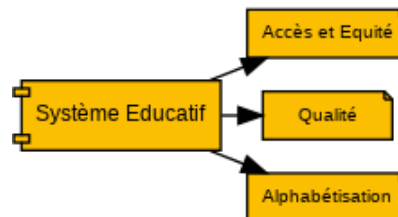
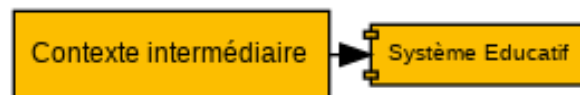
Système spécifique

(Niveau 1)



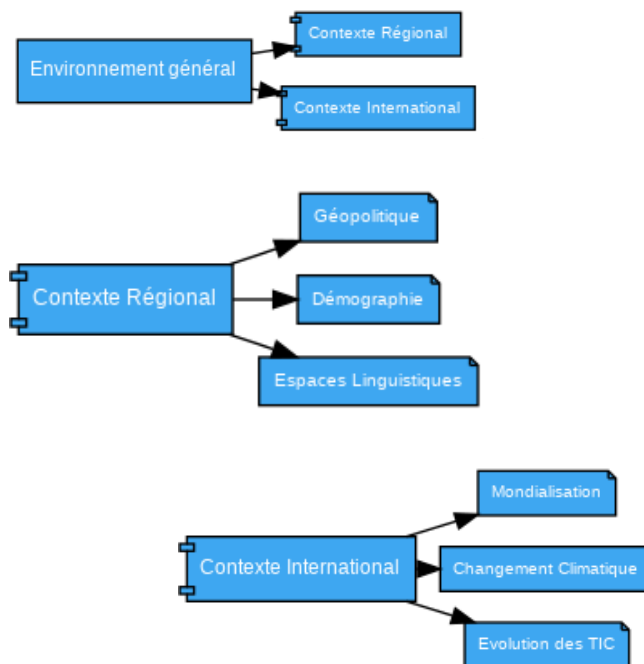
Écosystème

(Niveau 2)



Environnement général

(Niveau 3)



Tous ces niveaux interagissent entre eux d'une manière complexe. Il est donc difficile d'appréhender ce système dans son ensemble et de s'intéresser à son évolution à plus ou moins long terme sans une simplification préalable de celui-ci.

La première phase de notre démarche prospective, que l'on peut appeler diagnostic rétrospectif et actuel du système « Avenir de la langue française en Afrique Subsaharienne francophone à l'horizon 2030 » selon la terminologie employée par GODET (1977), nous conduit à une simplification du système et donc à une meilleure compréhension de ses mécanismes d'évolution.

Pour construire cette liste de variables, on part du résultat souhaité, c'est-à-dire des variables qui décrivent l'évolution de la langue française, et l'on tente de recenser toutes les autres variables qui pourraient exercer une influence sur ces variables résultats. On est ainsi amené à effectuer une distinction a priori entre variables internes (variables résultats) et variables externes (variables d'environnement).

Il faut noter que cette typologie initiale ne préjuge pas de la dépendance et/ou la motricité des variables. En effet, après le traitement avec le logiciel MIC-MAC, on pourra constater que des variables considérées a priori comme résultats (internes) sont moins dépendantes que prévu, ou

bien au contraire que des variables d'environnement (externes) sont moins motrices que prévu, voire dépendantes.

Désirant décrire le système d'une manière aussi exhaustive que possible sans verser dans les généralités, nous avons, avec le concours de collègues experts consultés, finalement abouti à une liste de 13 variables retenues pour le traitement MIC-MAC.

	Variables résultats		Environnement
1	Démolinguistique	8	Accès et Équité
2	Politiques linguistiques	9	Qualité
3	Langue et Numérique	10	Démographie
4	Langue et Économie	11	Changement climatique
5	Alphabétisation	12	Mondialisation
6	Géopolitique	13	Évolution des TIC
7	Espaces Linguistiques		

Une première lecture succincte de cette liste de variables décrivant le système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 » permet de les classer en deux catégories :

- Les variables internes : ce sont les variables résultats ;
- Les variables externes (environnement), qui sont toutes les autres variables.

On peut d'ores et déjà constater que dans les variables externes, on retrouve, avec le support d'une démarche structurée faisant appel aux connaissances dans ce domaine, la plupart des facteurs « admis selon le sens commun » de l'évolution de la langue française, que nous avons décrits dans les fiches variables constituant le référentiel prospectif.

C'est cette liste de 13 variables qui servira de base à l'analyse prospective, et à partir de laquelle sera remplie la matrice d'influences directes.

À ce stade de la recherche, nous avons fait le choix de ne pas allonger la liste des variables potentielles pour ne pas aller beaucoup plus loin dans le détail. Il est important d'appréhender de manière objective les conséquences pratiques de l'allongement de la liste des variables, notamment sur la phase de remplissage de la matrice.

5.1.3. Remplissage de la matrice d'influences directes entre variables

La démarche retenue pour le remplissage de la matrice d'influence entre les variables constituant le système a été la même que pour la constitution de la liste des variables. Dans un premier temps, nous avons effectué un remplissage incomplet, et qui soulevait des questions pour certaines cases de la matrice, qui touchent de près, en général, au domaine de spécialité des experts. Dans un deuxième temps, il a donc été fait appel aux experts pour valider les cases qui posaient question.

L'appel aux compétences des experts a été fait pour répondre à certains types de problèmes rencontrés dans le remplissage de la matrice. Les questions posées aux experts correspondaient à trois types de questionnement :

1. Existence ou non existence d'une liaison directe ?

Par exemple, existe-t-il une liaison directe entre la nouvelle dynamique régionale de l'Afrique subsaharienne francophone et la valeur positive de la langue française ? Ou bien encore, existe-t-il une relation directe entre le changement climatique et l'évolution du système éducatif ?

2. Existence d'une relation symétrique ?

Dans le cas de l'existence d'une liaison directe entre deux variables, se posait souvent la question de déterminer le sens de la relation. Le plus souvent, si l'existence de la relation dans un sens apparaissait clairement, c'est alors l'existence d'une liaison dans le sens inverse qui posait problème.

Ainsi, pour les variables gouvernance linguistique (var 1 et 2), si leur influence sur la pérennisation (var. 1) de la langue française dans le système éducatif a été admise, on peut se demander si, dans le sens contraire, si l'usage (de facto) au quotidien de la langue française ne joue pas aussi directement sur son statut (de jure).

Le cas des relations entre la démographie (var. 10) et la part de linéaire (var.8) constitue un autre exemple. En effet, si l'on admet que la part de linéaire joue sur l'augmentation mécanique du nombre de locuteurs de français, ne doit-on pas considérer aussi que l'accès et l'équité à une éducation universelle joue sur la part de linéaire accordée au maintien de la langue française dans cet espace ?

3. La relation est-elle directe ou bien passe-t-elle par une variable intermédiaire ?

Ainsi, existe-t-il une liaison directe entre l'augmentation du nombre de locuteurs de français (var. 1 ou 10), et la part de linéaire accordée à l'accès et équité dans le système éducatif (var.8), ou bien cela passe-t-il par la variable intermédiaire qualité (var.9) ?

Pour répondre à ces questions, nous avons contacté des experts. Nos échanges étaient différents selon les domaines de compétence de chacun, c'est-à-dire que les questions posées, relatives à l'existence d'une relation directe, concernaient des variables sur lesquelles nous estimions que l'expert pouvait exercer son expertise. Dans cette procédure informelle, nous n'avons donc pas recherché le consensus.

Le remplissage de cette matrice a conduit à se poser systématiquement, pour chaque case de la matrice, la question suivante : la variable **i** agit-elle directement sur la variable **j** ? Cette étape a donc nécessité de se poser systématiquement la même question concernant l'existence ou non de relation directe pour chaque case de la matrice, c'est-à-dire 156 (13 x 13-13) interrogations.

Afin de pouvoir traiter cette matrice par la méthode MIC-MAC, nous avons utilisé, lors de son remplissage, la codification suivante : Les influences sont notées de 0 à 3 :

0 : Aucune influence

2 : Moyenne

1 : Faible

3 : Forte

Le traitement de la matrice par la méthode MIC-MAC donnait aussi la possibilité de signaler des influences potentielles.

P1 : Potentielle 1

P3 : Potentielle 3

P2 : Potentielle 2

Nous avons réalisé un essai pour identifier les changements possibles dans le traitement de la matrice avec ces influences potentielles. Nous n'avons pas remarqué un changement significatif dans la relation d'influences et de dépendances entre les variables. Nous avons donc opté uniquement pour les quatre valeurs d'influences (0 à 3) pour le traitement de la matrice.

La matrice ainsi remplie de 0, 1, 2, et de 3 est saisie directement sur le logiciel MIC-MAC, mis à disposition, en libre accès, par le Cercle d'action prospective (CAP prospective).

Graphique 10 : Matrice d'analyse structurelle retenue pour l'analyse

Influence de sur ↗	Démoling	PolitLing	LangNumer	LangEconom	Acce&Equit	Qualité	Alpha	Géopolit	Démog	EspLing	Mondial	ChgClimat	EvolTIC
Démoling	0	3	3	3	0	0	0	3	0	3	3	0	3
PolitLing	3	0	3	3	0	3	3	3	0	3	3	0	0
LangNumer	0	2	0	3	0	3	3	3	0	3	3	0	1
LangEconom	0	2	3	0	0	0	2	3	0	3	3	0	1
Acce&Equit	3	3	3	3	0	1	1	3	0	3	3	0	0
Qualité	1	1	3	3	0	0	3	1	0	2	3	0	1
Alpha	0	1	3	3	0	1	0	1	0	3	3	2	1
Géopolit	3	3	3	3	2	0	0	0	0	3	3	3	3
Démog	3	3	3	3	3	3	3	3	0	3	3	3	3
EspLing	3	3	3	3	0	0	0	3	0	0	3	0	1
Mondial	3	3	3	3	3	2	2	3	2	3	0	3	3
ChgClimat	2	0	2	2	3	3	3	3	2	2	3	0	1
EvolTIC	3	2	3	3	1	3	3	2	0	2	3	1	0

5.1.4. Traitement de la matrice par la méthode MIC-MAC

L'interprétation des résultats du traitement MIC-MAC repose sur l'analyse des motricités et des dépendances (directes et indirectes) des variables.

Une première analyse consiste à interpréter la matrice brute qui représente l'ensemble des liaisons directes entre les 13 variables constituant le système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 ».

Une seconde analyse repose sur l'interprétation des liaisons indirectes mises en évidence par la multiplication de la matrice. Enfin, une comparaison entre la motricité directe et indirecte (ou la dépendance) constitue un apport riche en information. Ces analyses se font grâce au support de représentations graphiques générées par le programme MIC-MAC.

5.1.4.1. Classement direct

L'observation de la matrice structurelle permet de repérer, parmi les 13 variables retenues, quelles sont celles qui jouent un rôle déterminant dans l'évolution du système. Une première analyse de cette matrice d'influences directes, peut-être déjà faite. En analysant la matrice

structurelle ligne par ligne, on apprécie la motricité d'une variable, et en l'analysant colonne par colonne, on apprécie la dépendance d'une variable, ainsi, pour chaque variable.

5.1.4.2. Matrice des Influences Directes (MID)

Le nombre de relations directes s'établit à 308, pour les 13 variables, ce qui représente un taux de remplissage d'environ 70,4 %.

- Caractéristiques de MID

Indicateur	Valeur
Taille de la matrice	13
Nombre d'itérations	9
Nombre de zéros	50
Nombre de un	16
Nombre de deux	17
Nombre de trois	86
Nombre de P1	0
Nombre de P2	0
Nombre de P3	0
Total	119
Taux de remplissage	70 414 %

- Stabilité à partir de MID

Itération	Influences	Dépendances
2	103,7	100
3	100	100
4	100	100
5	100	100
6	100	100
7	100	100
8	100	100
9	100	100
10	100	100

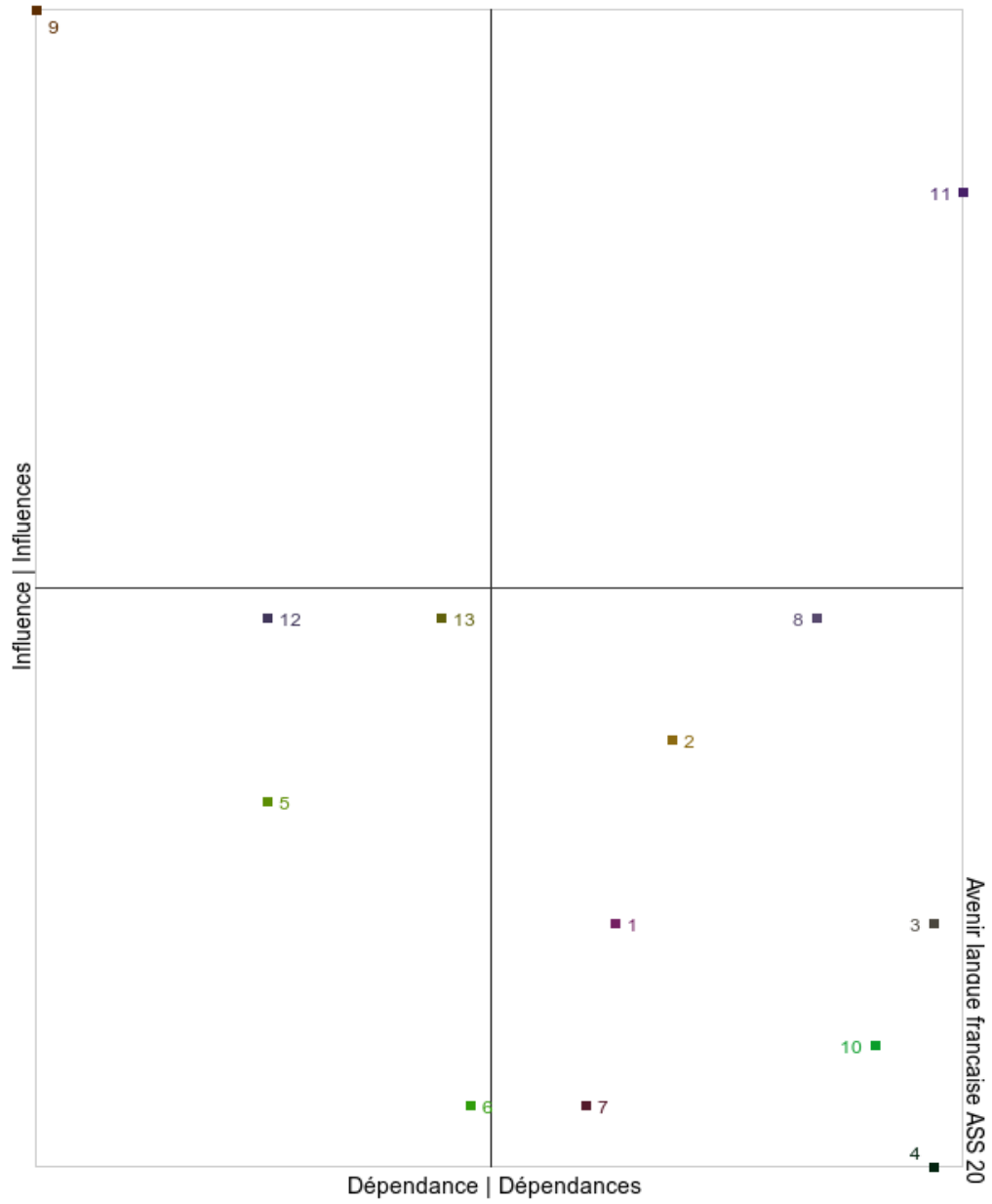
- Sommes des lignes et des colonnes de MID

Variables	Total des lignes	Total des colonnes
Démolinguistique	21	24
Politiques linguistiques	24	26
Langue et Numérique	21	35
Langue et Économie	17	35
Accès et Équité	23	12
Qualité	18	19
Alphabétisation	18	23
Géopolitique	26	31
Démographie	36	4
Espaces Linguistiques	19	33
Mondialisation	33	36
Changement climatique	26	12
Évolution des TIC	26	18
TOTAUX	308	308

- un indice de motricité directe, qui est la somme en ligne de ses influences sur les autres variables : plus une variable est motrice, plus elle est à considérer du fait de l'importance des modifications qu'elle peut susciter ;
- un indice de dépendance directe, qui est la somme en colonne des influences qu'elle subit des autres variables : une variable est d'autant plus dépendante qu'elle est sensible aux modifications du système.

Le graphique suivant représente le plan des influences/dépendances directes.

Graphique 11 : le Plan des influences/dépendances directes

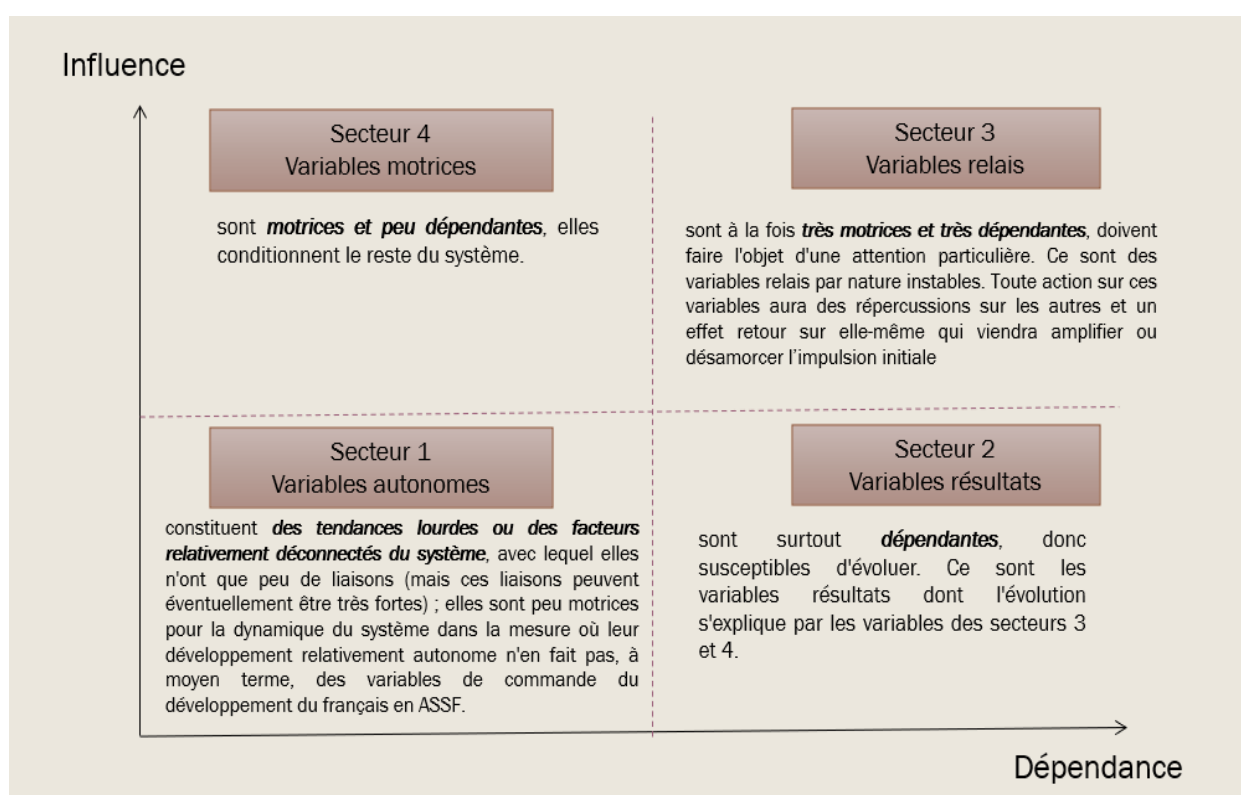


■ 1 : Démoling	■ 6 : Qualité	■ 11 : Mondial
■ 2 : PolitLing	■ 7 : Alpha	■ 12 : ChgClimat
■ 3 : LangNumer	■ 8 : Géopolit	■ 13 : EvoITIC
■ 4 : LangEconom	■ 9 : Démog	
■ 5 : Acce&Equit	■ 10 : EspLing	

À partir du score moyen de dépendance et de motricité, on peut alors délimiter 4 secteurs sur ce graphique (score moyen= $308/13 = 23,69$).

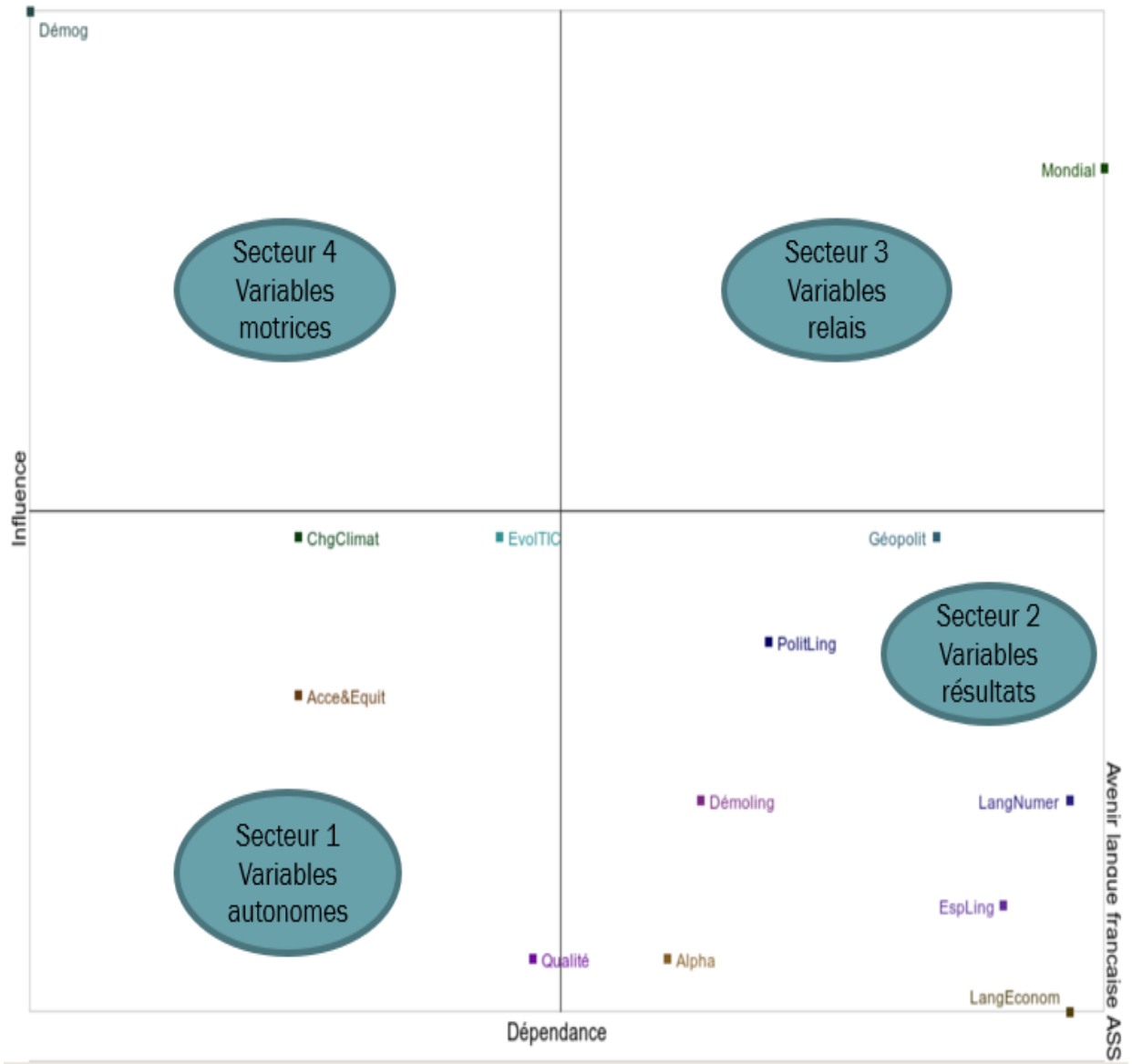
Secteur 1	variables autonomes
Secteur 2	variables résultats
Secteur 3	variables relais
Secteur 4	variables motrices

Graphique 12 : Plan d'influence/dépendance du classement direct



Source : GODET Michel, DURANCE Philippe, 2008

Graphique 13 : Plan des influences/dépendances directes



■ 1 : Démoling	■ 6 : Qualité	■ 11 : Mondial
■ 2 : PolitLing	■ 7 : Alpha	■ 12 : ChgClimat
■ 3 : LangNumer	■ 8 : Géopolit	■ 13 : EvoTIC
■ 4 : LangEconom	■ 9 : Démog	
■ 5 : Acce&Equit	■ 10 : EspLing	

❖ Secteur 1

Classement direct : Les variables autonomes

N°	Variable
5	Accès et Équité
6	Qualité
12	Changement climatique
13	Évolution des TIC

Ce sont effectivement des variables qui sont à la fois peu motrices et peu dépendantes, dont on peut dire que leur évolution se fait de manière autonome par rapport au système étudié « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 ».

On y trouve, donc, surtout des variables extérieures au système. Ce sont des variables d'environnement liées notamment à la politique publique sectorielle de l'éducation dans sa globalité ainsi qu'aux perspectives d'influences de phénomènes macro déterminés par un environnement mondialisé (var. 12 et 13) et sur lesquels le système n'a pas de prise.

❖ Secteur 2

Classement direct : Les variables résultats

N°	Variable
1	Démolinguistique
2	Politiques linguistiques
3	Langue et Numérique
4	Langue et Économie
7	Alphabétisation
8	Géopolitique
10	Espaces Linguistiques

On observe peu de résultats surprenants dans ce groupe de variables qui correspond effectivement aux variables que l'on avait nommées variables résultats avant l'analyse. On y retrouve les variables caractérisant les effets possibles des résultats et des orientations prises

par les décideurs et leurs effets potentiels sur le système. Ainsi, ces variables se situent au niveau supra et doivent être corrélées aux variables des secteurs 3 et 4 afin de mesurer leur évolution.

❖ **Secteur 3**

Classement direct : Les variables relais

N°	Variable
11	Mondialisation

La variable de ce groupe est en fait une variable relais « intermédiaire » qui va elle-même influencer directement les variables résultats. On trouve dans cette catégorie de variables, la variable décrivant le contexte international, notamment le phénomène de globalisation auquel l'environnement du système aura à agir. Il convient de repérer dès à présent la position particulière, à la fois très motrice et très dépendante de la variable « Mondialisation », qui va sans doute jouer un rôle important, régulateur dans l'avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone.

❖ **Secteur 4**

Classement direct : Les variables motrices

N°	Variable
9	Démographie

On observe peu de surprises au niveau de la variable qui figure dans ce groupe. La variable la plus motrice pour l'évolution de la langue française en Afrique subsaharienne francophone apparaît comme étant celle qui explique la forte proportion de jeunes au sein de la population et donc corrélativement à l'augmentation de l'accès à l'école. Cette variable, la plus motrice, correspond finalement à ce que l'on peut observer en général pour l'évolution du nombre de locuteurs au quotidien de la langue française en Afrique subsaharienne francophone et qui est systématiquement mis en avant.

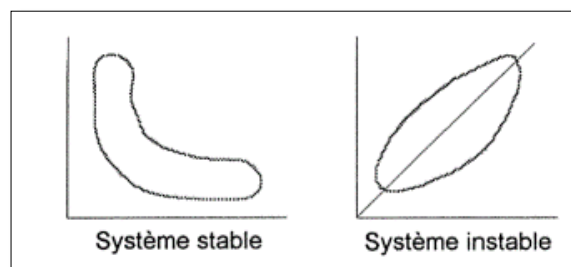
À l'issue de cette première analyse fondée sur les relations directes entre les variables du système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 », on constate que :

- ce sont les variables internes (ou résultats) qui sont effectivement les variables plutôt dépendantes. Ceci est un résultat logique compte tenu de la manière dont on construit la liste des variables ;
- les variables externes concernant le locuteur de la langue d'un point de vue démographique, avec une prépondérance pour son degré d'adhésion à la globalisation, sont les variables plutôt motrices. Il faudra observer avec soin l'évolution de ces variables motrices lors du classement indirect ;
- la variable relais relevant de la capacité des pouvoirs politiques d'intégrer leur pays dans une dynamique de globalisation économique, sociale et politique. La variable « Mondialisation » occupe une place qui peut conditionner l'évolution du système.

Selon Michel GODET (1991), on peut également, à partir du plan motricité/dépendance direct, déduire la stabilité (ou l'instabilité) du système. Si l'on admet qu'une variable est source d'instabilité pour le système, si elle subit un grand nombre d'influences ou bien si elle exerce un grand nombre d'influences sur d'autres variables, on peut considérer qu'un système instable se caractérise par un nombre important de variables relais qui sont des variables à la fois très dépendantes et très motrices.

On observe dans ce cas un nuage de points autour de la diagonale (Graphique n° 13). Au contraire, un faible nombre de variables relais donne une certaine stabilité au système. L'avantage d'un système stable est qu'il sépare nettement les deux catégories de variables que sont les variables motrices, sur lesquelles on peut agir ou non, et les variables résultats dépendant des précédentes.

Graphique 14 : Système stable et Système instable



Source M. GODET, 1991

L'observation de la répartition des variables dans le plan motricité/dépendance direct conduit à penser que nous avons affaire ici, dans le cas du système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 », à un système de nature stable.

L'analyse de ce plan motricité/dépendance qui ne nous fournit qu'une image des relations directes entre les 13 variables nous apporte plusieurs types d'informations. La plupart sont de simples confirmations de résultats intuitifs. Mais cette confirmation permet de valider les autres résultats qui n'étaient pas évidents au départ de l'analyse.

Cet examen de la matrice d'influences directes permet de voir quelles sont les variables qui ont la plus grande action directe, mais ne suffit pas à déceler les variables cachées qui peuvent exercer une grande influence sur l'évolution de la langue française en Afrique subsaharienne francophone.

Cette analyse est donc complétée dans l'étape qui suit, après observation des reclassements des variables, tant en ce qui concerne leur dépendance que leur motricité, et qui donnera lieu à un deuxième plan Motricité/Dépendance, qui lui tiendra compte des relations indirectes entre les variables.

5.1.4.2. Classement matrice des influences indirectes (MII)

La multiplication de la matrice par elle-même au rang n met en évidence les relations d'ordre n , c'est-à-dire les relations indirectes d'ordre n entre les variables. Pour notre système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 », la stabilité des classements pour la motricité et la dépendance commence à apparaître, selon le paramètre de calcul, dès le rang 3, mis à part un petit nombre de variables qui subissent encore des reclassements. La stabilité totale apparaît pour la matrice au rang 10. C'est donc cette matrice de rang 10 qui va nous fournir les classements de motricité et dépendance indirects, que l'on pourra par la suite comparer aux classements de motricité et dépendance directs.

De la même façon que pour la matrice d'influences directes, on définit pour chaque variable :

- un indice de motricité indirecte (somme en ligne) ;
- un indice de dépendance indirecte (somme en colonne).

- Sommes des lignes et des colonnes de MII

Variable	Total des lignes	Total des colonnes
Démolinguistique	37 427 338 522 704	40 040 403 280 238
Politiques linguistiques	39 594 631 222 839	47 988 178 179 773
Langue et Numérique	35 402 177 468 119	60 828 939 770 905
Langue et Économie	30 655 582 722 303	60 828 939 770 905
Accès et Équité	39 366 517 699 111	18 034 716 682 117
Qualité	30 465 969 216 656	30 122 340 933 589
Alphabétisation	31 537 857 115 694	37 733 397 022 509
Géopolitique	45 797 606 967 089	55 116 448 418 418
Démographie	61 639 278 303 006	7 216 390 126 336
Espaces Linguistiques	34 084 219 826 782	58 382 946 529 782
Mondialisation	56 865 373 076 843	61 639 278 303 006
Changement climatique	46 018 352 397 484	20 987 603 875 030
Évolution des TIC	43 293 021 093 777	33 228 342 739 799
TOTAUX	532 147 925 632 407	532 147 925 632 407

C'est la comparaison des classements directs et indirects, basée sur l'analyse et les différentes représentations graphiques qui vont nous permettre de mettre en évidence d'éventuelles variables cachées déterminantes pour l'évolution du système. Nous allons maintenant analyser plus finement ces évolutions.

5.2.1. Comparaison de la dépendance directe et de la dépendance indirecte

Dans un premier temps, nous allons comparer les reclassements de dépendance des variables caractérisant le système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 ». Rappelons qu'une variable est dépendante quand elle est le point d'arrivée de nombreuses relations directes ou indirectes, provenant d'autres variables du système. Cela signifie que, plus une variable est dépendante, plus elle est sensible à toute modification de l'environnement.

Le graphique suivant permet de visualiser l'ensemble des reclassements de dépendance des 13 variables du système. Il permet d'avoir un classement des variables en fonction de leur influence et de leur dépendance décroissante (direct et indirect). Ces influences et dépendances sont normées et exprimées en « pour 10 000 -ème).

Graphique 15 : Classement variables influence/dépendance direct. Proportions (en % pour 10 000)

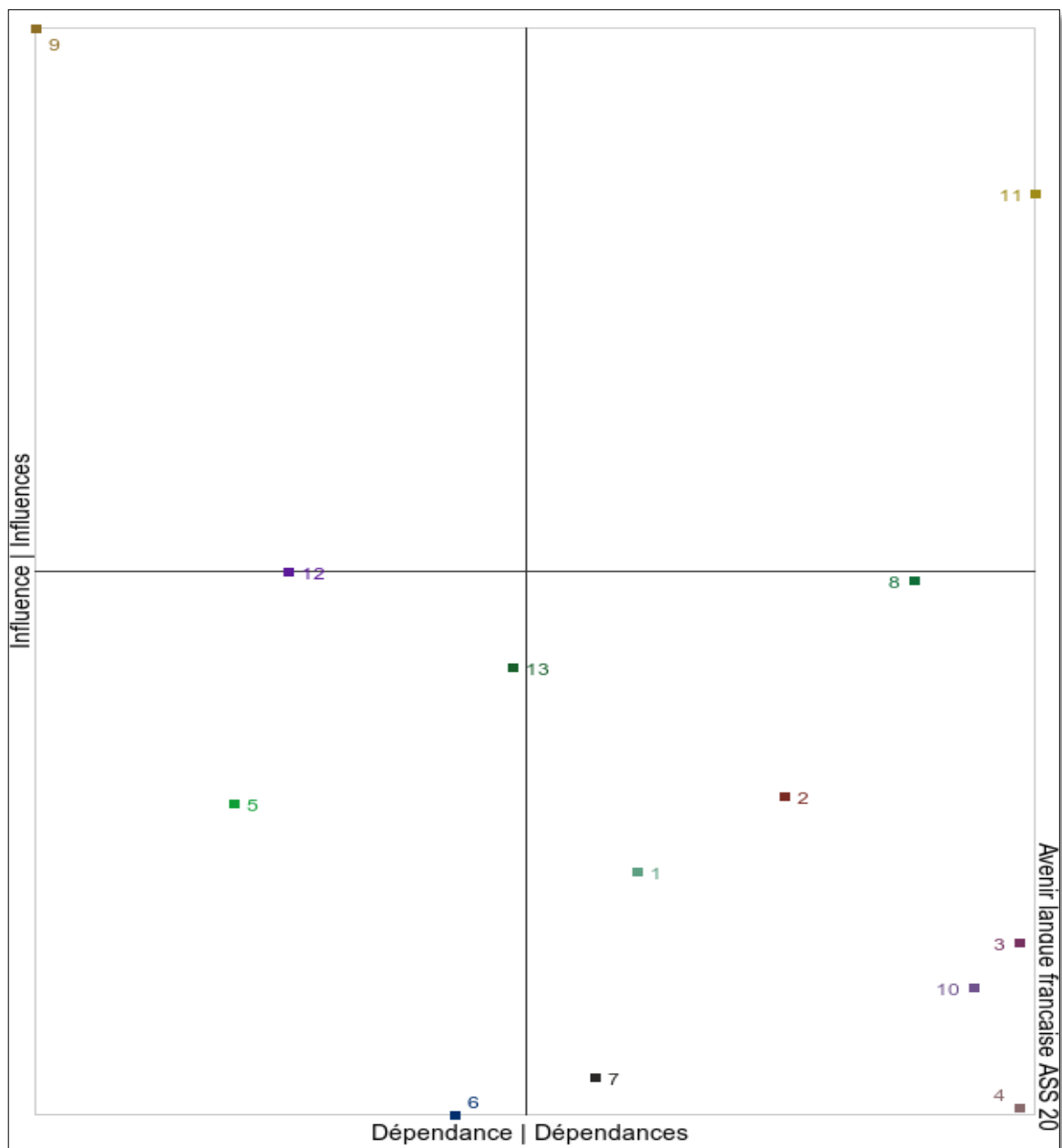
Rang	Intitulé	Influence directe	Intitulé	Dépendance directe
1	Démog	1168	Mondial	1168
2	Mondial *	1071	LangNumer	1136
3	Géopolit	844	LangEconom	1136
4	ChgClimat	844	EspLing	1071
5	EvoLTIC	844	Géopolit	1006
6	PolitLing	779	PolitLing	844
7	Acce&Equit	746	Démoling	779
8	Démoling	681	Alpha	746
9	LangNumer	681	Qualité	616
10	EspLing	616	EvoLTIC	584
11	Qualité	584	Acce&Equit	389
12	Alpha	584	ChgClimat	389
13	LangEconom	551	Démog	129

Il est intéressant de s'attarder sur les variables qui s'écartent au niveau du classement, c'est-à-dire qui ont vu leur dépendance varier de façon importante, selon que l'on tienne compte ou non de leurs relations indirectes.

On peut d'ores et déjà noter que la moitié des variables ont un rang de dépendance qui a été modifié de plus de 5 rangs.

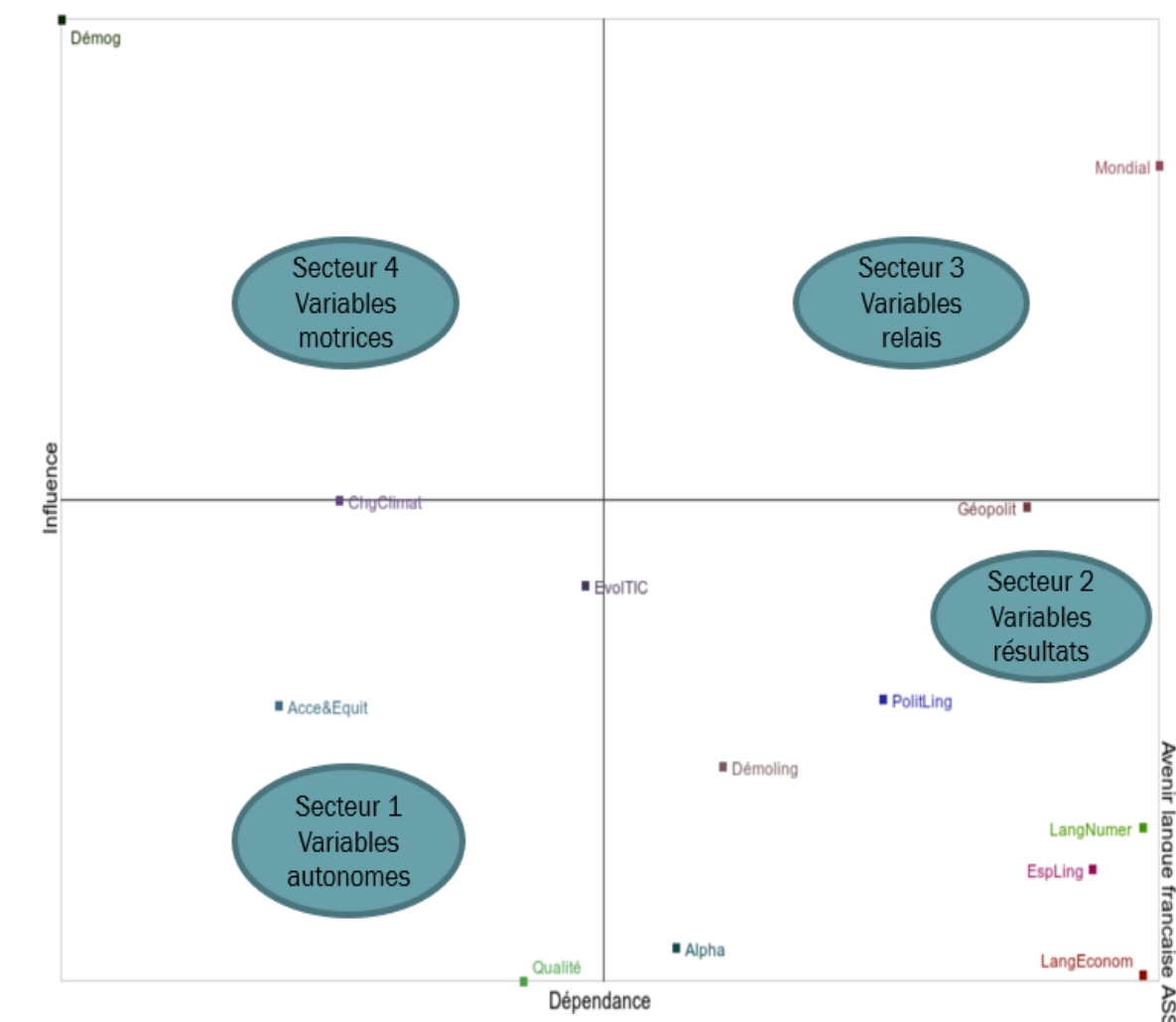
Les graphiques suivants représentent le plan des influences/dépendances indirectes.

Graphique 16 : Plan des influences/dépendances indirectes



■ 1 : Démoling	■ 6 : Qualité	■ 11 : Mondial
■ 2 : PolitLing	■ 7 : Alpha	■ 12 : ChgClimat
■ 3 : LangNumer	■ 8 : Géopolit	■ 13 : EvoITIC
■ 4 : LangEconom	■ 9 : Démog	
■ 5 : Acce&Equit	■ 10 : EspLing	

Plan des influences/dépendances indirectes



Ces deux plans représentent les influences et dépendances indirectes entre les variables. Les coordonnées des variables correspondent aux sommes des influences et dépendances calculées à partir de la matrice des influences indirectes (MII).

❖ Secteur 1

Dans la partie supérieure du schéma, on trouve les variables dont la dépendance est sous-estimée lorsqu'on ne tient compte que des relations directes.

Les variables qui ont subi des modifications importantes dans leur classement sont les suivantes :

N°	Variable
6	Qualité
12	Changement climatique
13	Évolution TIC

Il s'agit ici de variables qui étaient peu dépendantes lors du classement direct et qui le deviennent beaucoup plus, c'est-à-dire qui deviennent beaucoup plus sensibles à l'environnement du système. Ainsi, d'un rôle autonome sur l'évolution du système représentant une tendance lourde, la variable « Changement climatique » (var 12) est devenue, à la fois motrices et explicative caractérisée par sa motricité et de ce fait conditionne le reste du système. La variable « Évolution des TIC » se rapproche fortement des variables relais, caractérisées par sa forte motricité et dépendance exerçant une grande influence sur la dynamique du système.

❖ Secteur 2

Dans cette partie du schéma se trouvent les variables dont la dépendance est surestimée lorsqu'on ne tient pas compte des relations indirectes.

Les variables dont le score de dépendance a diminué significativement sont :

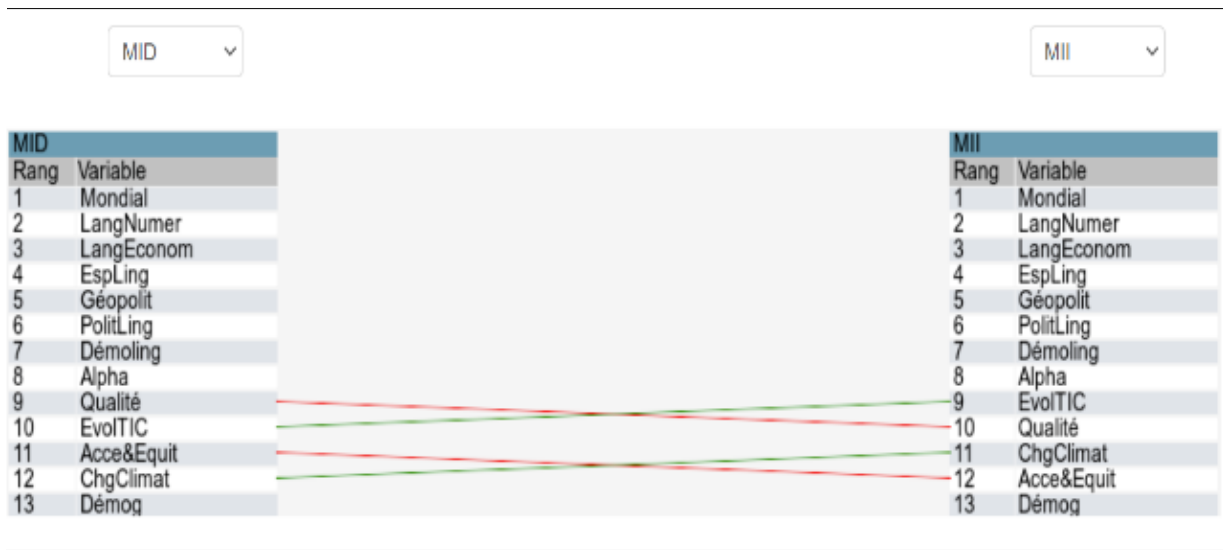
N°	Variable
3	Langue et Numérique
4	Langue et Économie
10	Espaces Linguistiques

Ces variables déjà peu dépendantes de l'environnement le deviennent encore moins lorsque l'on tient compte des influences indirectes qu'elles peuvent subir.

Finalement, en ce qui concerne la dépendance des variables, même si beaucoup d'entre elles subissent des reclassements importants, on peut remarquer que les reclassements significatifs concernent des variables en général peu dépendantes de l'évolution de l'environnement. Pour les variables les plus dépendantes, les variations de rang observées sont minimales.

Le graphique suivant permet de représenter les variables qui ont subi les reclassements. Les deux tableaux sont présentés par ordre décroissant, l'un pour le classement direct, l'autre pour le classement indirect. Les variables sont également repérables par leur numéro. Cette présentation met en évidence de manière simple les différences entre les deux types de classements.

Graphique 17 : Classement des variables par dépendance



On observe que les variables autonomes (variables 9, 11) voient leur rang de dépendance diminué lors du classement indirect. Elles deviennent finalement moins dépendantes du système éducatif que les variables caractérisant le contexte international (variables 10, 12) qui, elles, ont remonté dans le classement.

Les variables quantifiant les dimensions de la gouvernance linguistique et du contexte régional restent inchangées, et constituent bien évidemment les principales variables résultats.

5.2.2. Comparaison de la motricité directe et de la motricité indirecte

Après avoir analysé les reclassements de dépendance, nous allons maintenant étudier de la même manière les reclassements de motricité, tout d'abord en visualisant les évolutions pour l'ensemble des variables. Rappelons qu'une variable est d'autant plus motrice que le nombre de relations directes ou indirectes, issues de cette variable vers le reste du système, est important, ce qui signifie qu'une modification de l'état d'une variable très motrice entraînera des répercussions notables sur l'ensemble du système étudié.

Le graphique, ci-dessous, permet d'avoir un classement des variables en fonction de leur influence et de leur dépendance décroissante (direct et indirect). Ces influences et dépendances sont normées et exprimées en « pour 10 000 -ème).

Graphique 18 : Classement variables influence/dépendance indirect. Proportions
(en % pour 10 000)

Intitulé	Influence indirecte	Intitulé	Dépendance indirecte
Démog	1158	Mondial	1158
Mondial	1068	LangNumer	1143
ChgClimat	864	LangEconom	1143
Géopolit	860	EspLing	1097
EvoITIC	813	Géopolit	1035
PolitLing	744	PolitLing	901
Acce&Equit	739	Démoling	752
Démoling	703	Alpha	709
LangNumer	665	EvoITIC	624
EspLing	640	Qualité	566
Alpha	592	ChgClimat	394
LangEconom	576	Acce&Equit	338
Qualité	572	Démog	135

❖ Secteur 1

Dans la partie supérieure du graphique, on trouve les variables dont la motricité est confirmée (var. 9 et 11). Elles n'ont pas subi de modification. Ces deux variables étaient déjà caractérisées par une forte motricité lors du classement direct, surtout pour la variable « Démographie » (var 9) et le classement indirect renforce encore son aspect moteur dans l'évolution du système.

❖ Secteur 2

Dans cette partie du graphique se trouvent les variables dont la motricité est surestimée lorsqu'on ne tient pas compte des relations indirectes.

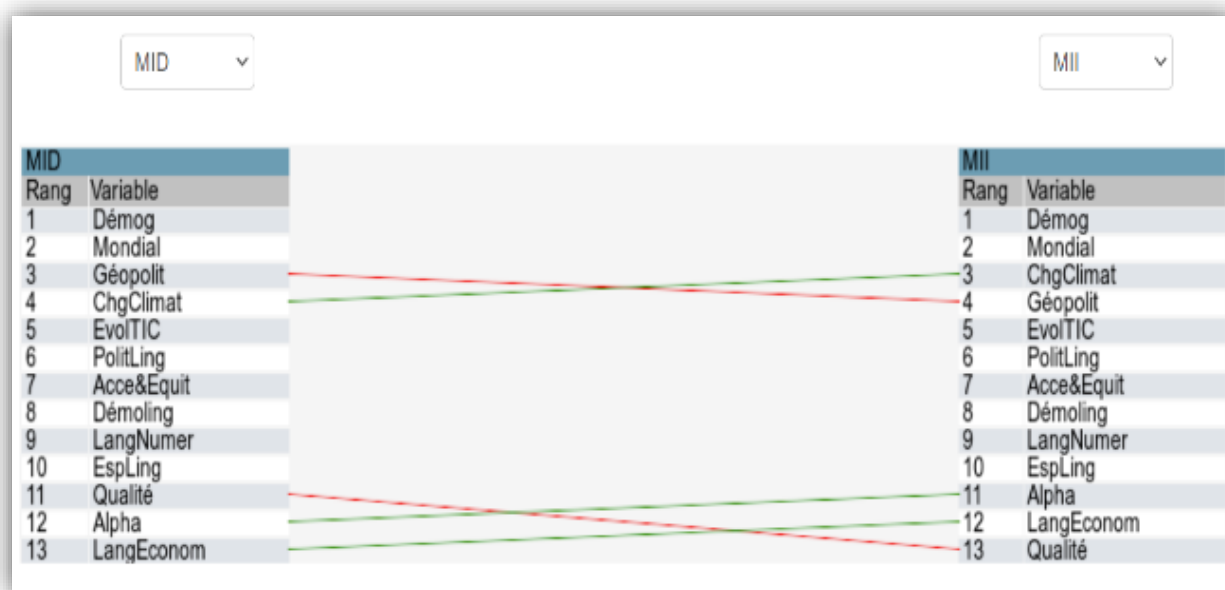
La variable dont le score de motricité a diminué significativement est :

- Démolinguistique (var 1)

Cette variable peu motrice en classement direct l'est encore moins après classement indirect.

Comme pour la dépendance, le graphique suivant va nous permettre de synthétiser l'information concernant la motricité des variables.

Graphique 19 : Classement des variables par influences



Graphique 20 : Classement des variables par influence/dépendance (Secteurs 1/2/3/4)

Variable autonomes (secteur 1)		MID		MII	
N° Var		Influence	Dépendance	Influence	Dépendance
5	Accès et Équité	12	23	39 366 517 699 111	18 034 716 682 117
6	Qualité	19	18	30 465 969 216 656	30 122 340 933 589
12	Changement climatique	12	26	46 018 352 397 484	20 987 603 875 030
13	Évolution des TIC	18	26	43 293 021 093 777	33 228 342 739 799

Variable résultats (secteur 2)		MID		MII	
N° Var		Influence	Dépendance	Influence	Dépendance
1	Démolinguistique	24	21	37 427 338 522 704	40 040 403 280 238
2	Politiques linguistiques	26	24	39 594 631 222 839	47 988 178 179 773
3	Langue et Numérique	35	21	35 402 177 468 119	60 828 939 770 905
4	Langue et Économie	35	17	30 655 582 722 303	60 828 939 770 905
7	Alphabétisation	23	18	31 537 857 115 694	37 733 397 022 509
8	Géopolitique	31	26	45 797 606 967 089	55 116 448 418 418
10	Espaces Linguistiques	33	19	34 084 219 826 782	58 382 946 529 782

Variable relais (secteur 3)		MID		MII	
N° Var		Influence	Dépendance	Influence	Dépendance
11	Mondialisation	36	33	56 865 373 076 843	61 639 278 303 006

Variable motrices (secteur 4)		MID		MII	
N° Var		Influence	Dépendance	Influence	Dépendance
Var 9	Démographie	4	36	7 216 390 126 336	61 639 278 303 006

On peut noter que moins d'un tiers des variables a vu son rang de motricité modifié de plus de 2 rangs, ce qui est quasi identique que dans le cas de la dépendance.

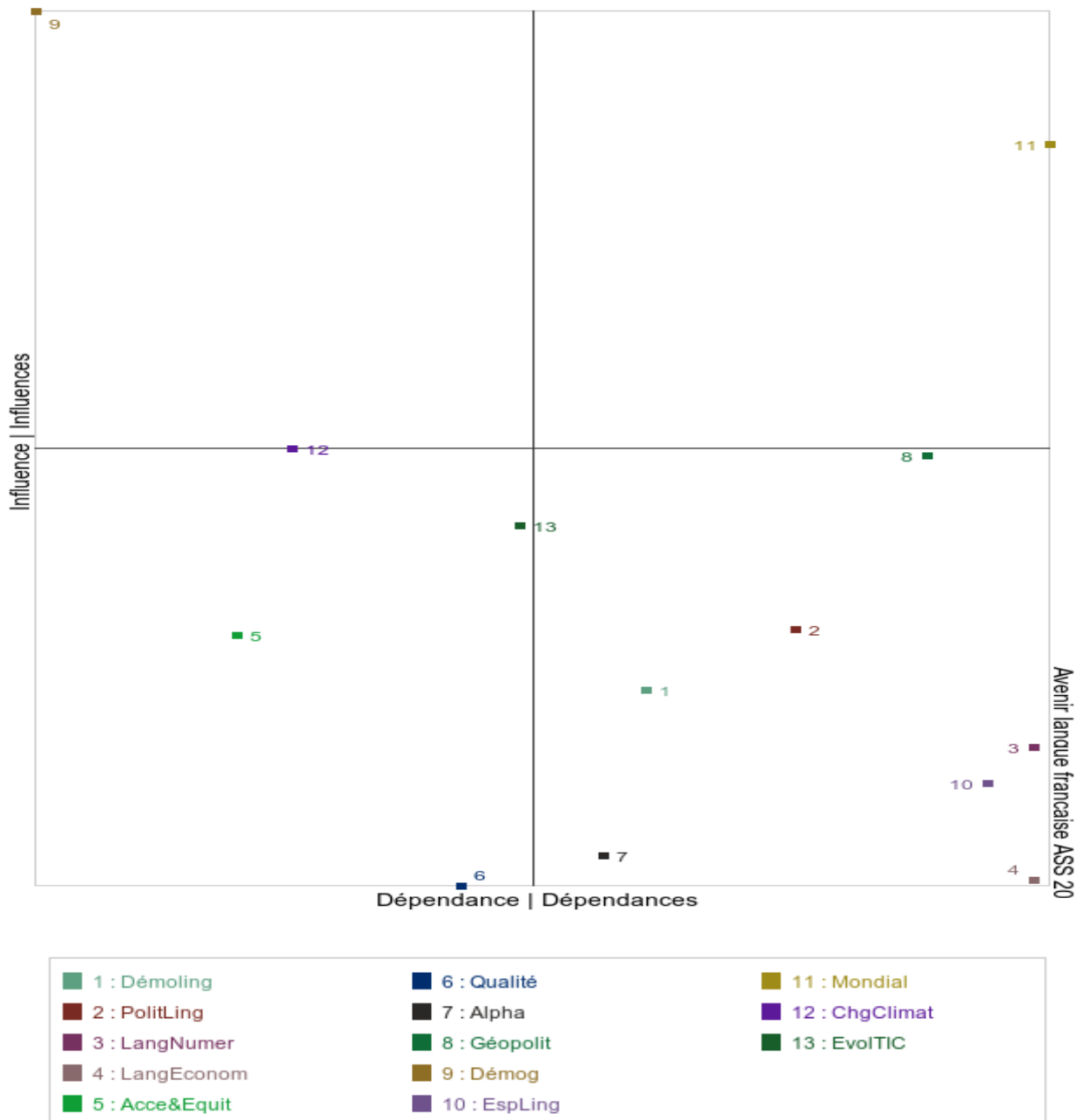
Il convient tout d'abord de noter que la variable « Démographie » (var 9) reste la première variable par son score de motricité, aussi bien en classement direct qu'en classement indirect.

D'une manière générale, la variable décrivant le contexte international (var. 13) se retrouve un peu moins bien classée après le traitement MIC-MAC.

5.2.3. Plan motricité/dépendance indirect

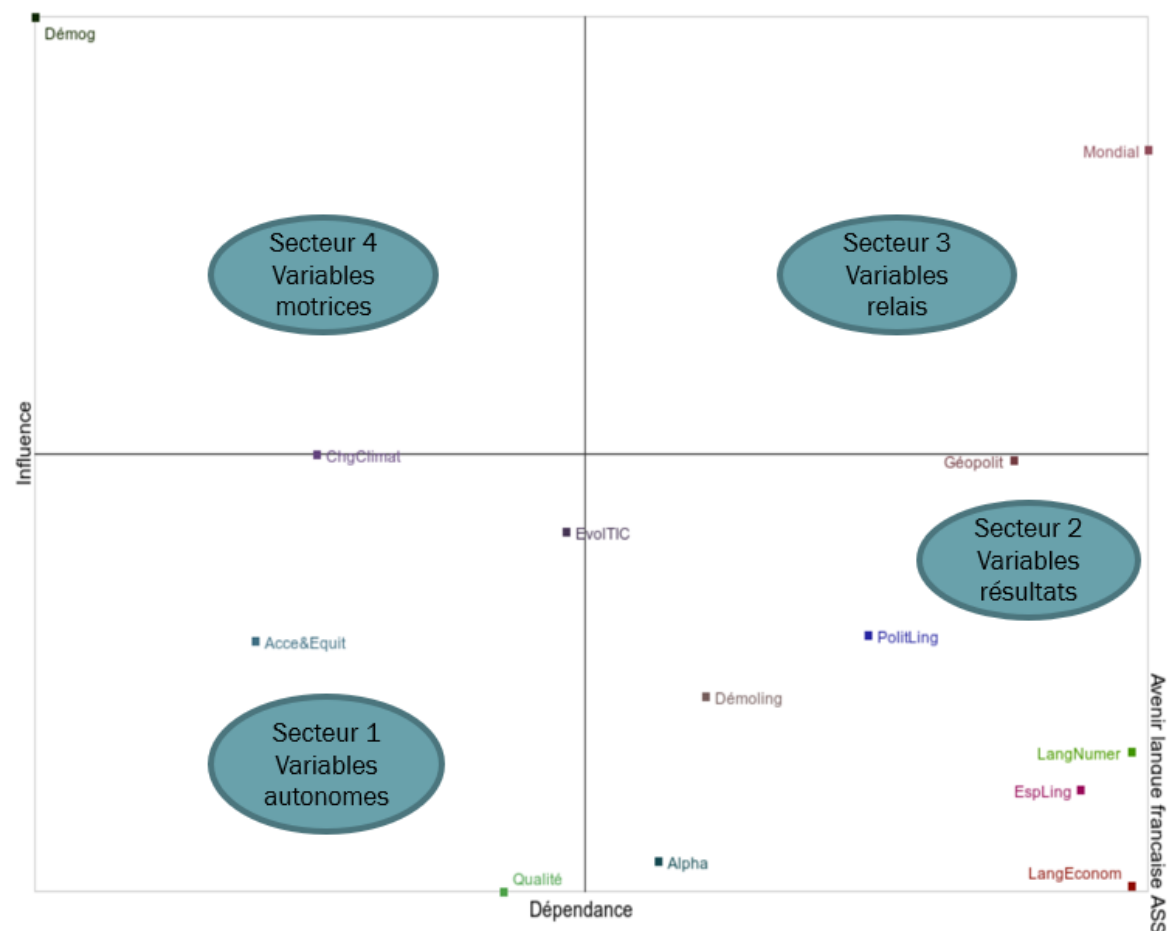
Le schéma qui suit représente le plan des influences/dépendances indirectes. En le comparant au plan de motricité-dépendance direct, on a ainsi une vision d'ensemble du statut des différentes variables.

Graphique 21 : Plan des influences/dépendances indirectes



De la même façon que pour le plan motricité-dépendance direct, on peut alors délimiter 4 secteurs sur ce graphique.

Plan des influences/dépendances indirectes



❖ **Secteur 1**

Classement indirect : Les variables autonomes

N°	Variable
5	Accès et Équité
6	Qualité
12	Changement climatique
13	Évolution des TIC

On y retrouve les mêmes variables qui apparaissaient déjà comme étant autonomes lors du classement direct, regroupant surtout des variables extérieures au système. Rappelons qu'il s'agit de variables d'environnement macro.

❖ **Secteur 2**

Classement indirect : Les variables résultats

N°	Variable
1	Démolinguistique
2	Politiques linguistiques
3	Langue et Numérique
4	Langue et Économie
7	Alphabétisation
8	Géopolitique
10	Espaces Linguistiques

On n'observe aucune évolution dans ce groupe de variables caractérisant d'une façon générale le contexte régional et international.

❖ **Secteur 3**

Classement indirect : Les variables relais

N°	Variable
11	Mondialisation

Comme pour le classement direct, la variable décrivant la Mondialisation n'a pas changé. On remarque qu'elle occupe une position excentrée comme dans le classement direct.

❖ **Secteur 4**

Classement indirect : Les variables motrices

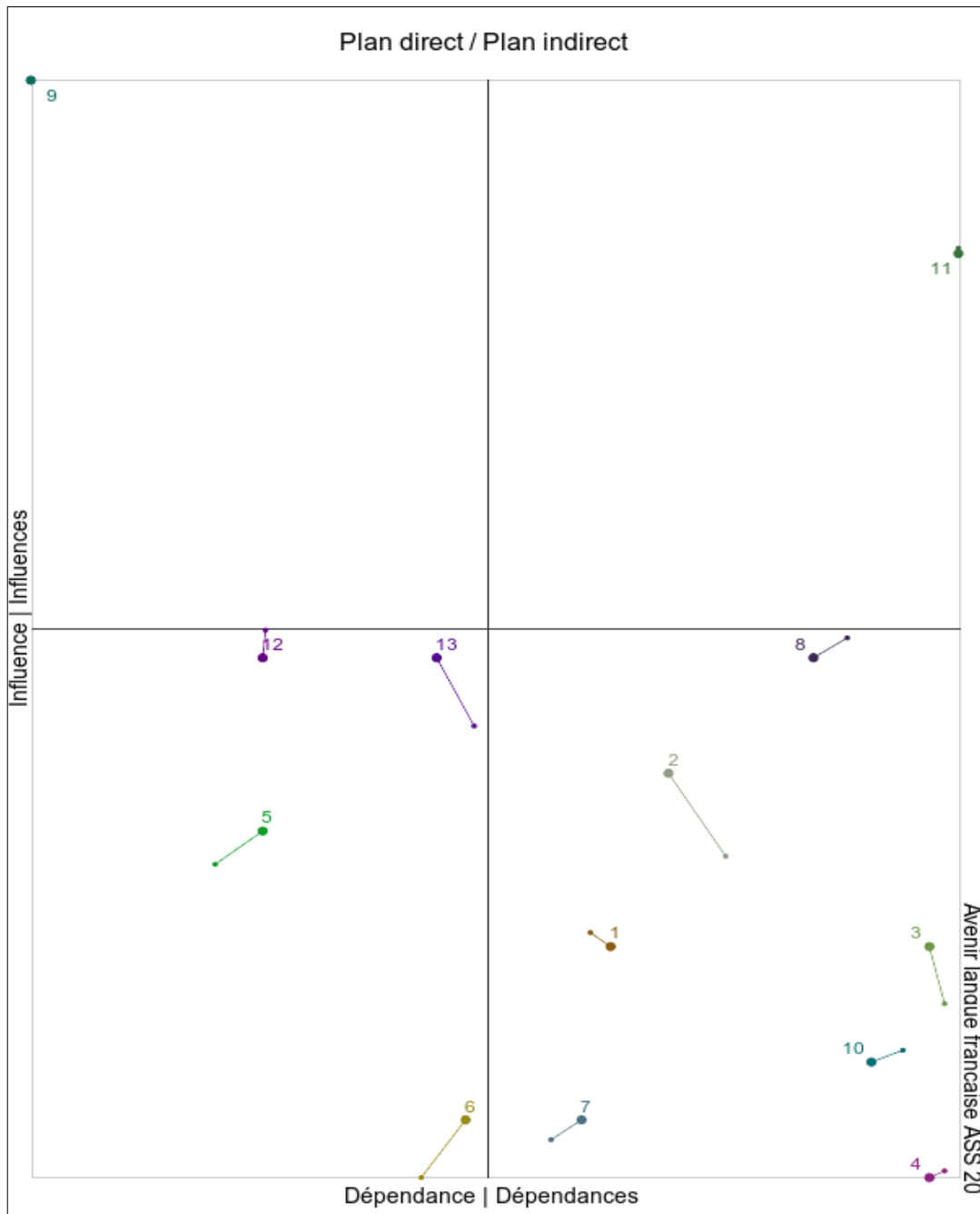
N°	Variable
9	Démographie

On retrouve la même variable relative à la Démographie. Cette variable confirme sa valeur motrice dans l'évolution quantitative du nombre de locuteurs au quotidien de la langue française en Afrique subsaharienne francophone.

Cette analyse du plan motricité-dépendance indirect ne montre pas une évolution significative dans le classement des variables, tant au niveau de la dépendance, qu'au niveau de la motricité.

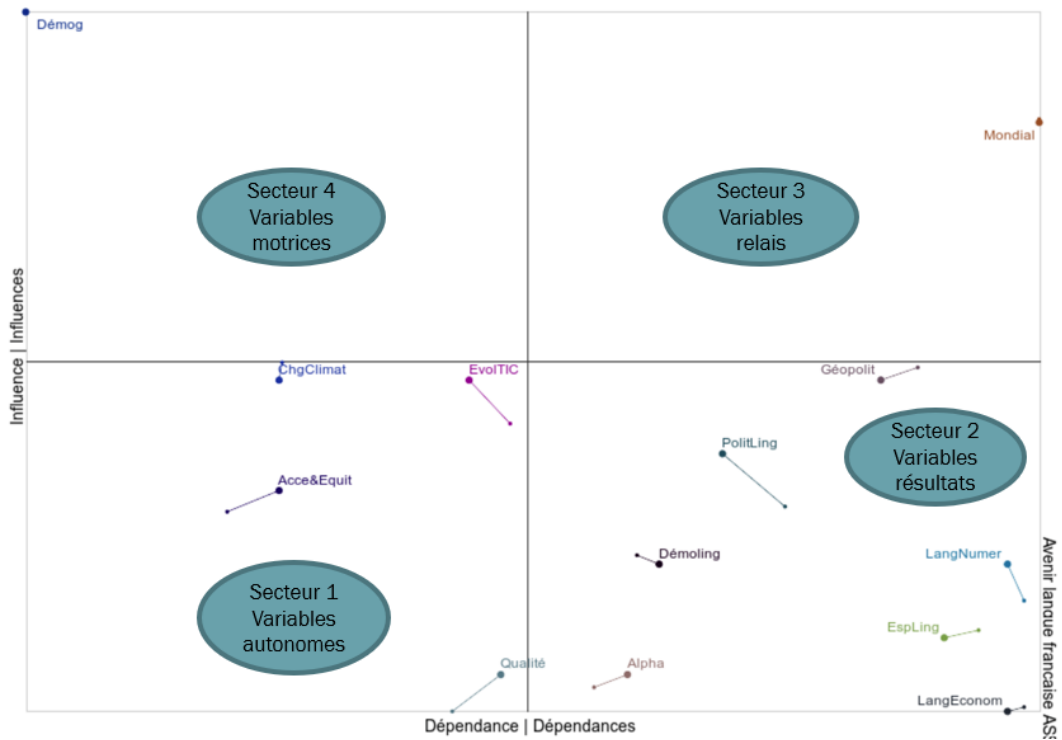
On peut résumer les principales évolutions que l'on vient d'analyser en intercalant les différents plans proposés par les deux plans (direct et indirect).

Graphique 22 : Plan de déplacement des variables



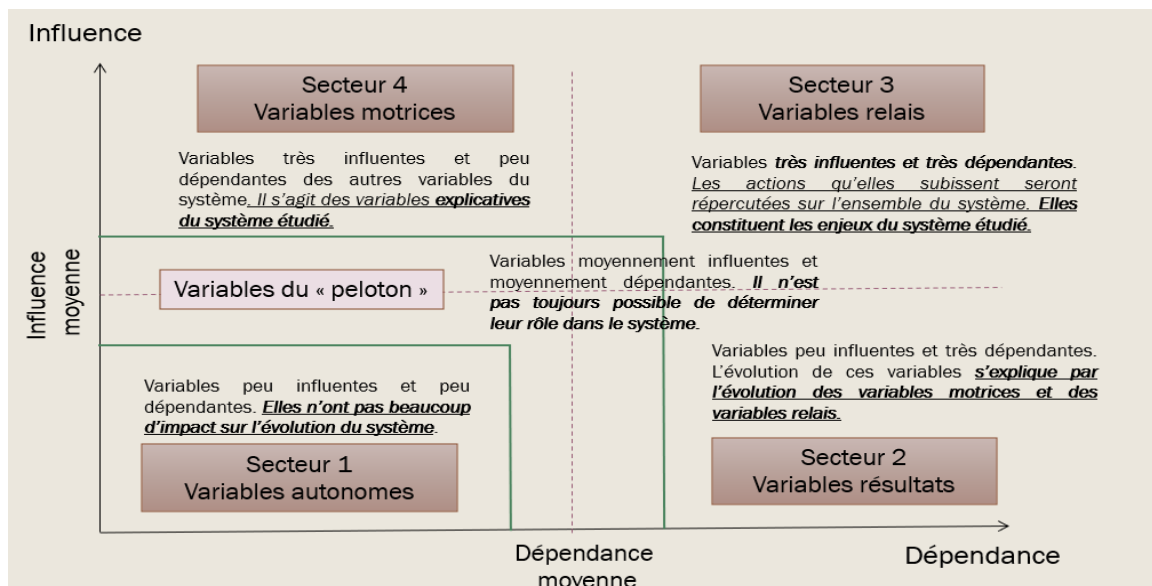
- | | | |
|------------------|----------------|------------------|
| — 1 : Démoling | — 6 : Qualité | — 11 : Mondial |
| — 2 : PolitLing | — 7 : Alpha | — 12 : ChgClimat |
| — 3 : LangNumer | — 8 : Géopolit | — 13 : EvoITIC |
| — 4 : LangEconom | — 9 : Démog | |
| — 5 : Acce&Equit | — 10 : EspLing | |

Plan de déplacement des variables



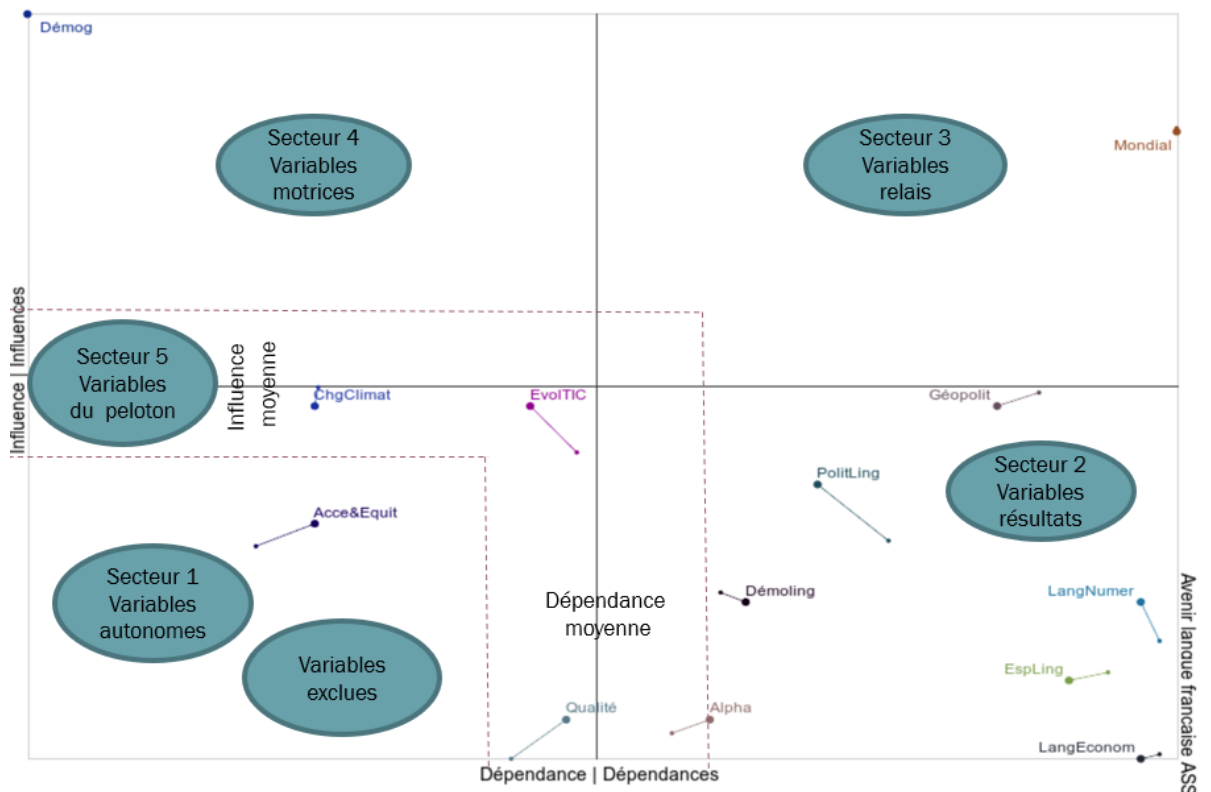
Une analyse plus poussée du plan de déplacement des variables met en évidence une nouvelle typologie des variables sur le plan d'influences/dépendance de l'analyse structurelle générée par le logiciel MIC-MAC. Grâce à se positionnement, il est possible de distinguer un 5^e secteur composé de variables dites de « Peloton ».

Typologie des variables sur le plan d'influence-dépendance de l'analyse structurelle



Source : GODET Michel, DURANCE Philippe, 2008

Graphique 23 : Plan d'influence-dépendance de l'analyse structurelle



1 : Démoling	6 : Qualité	11 : Mondial
2 : PolitLing	7 : Alpha	12 : ChgClimat
3 : LangNumer	8 : Géopolit	13 : EvoTIC
4 : LangEconom	9 : Démog	
5 : Acce&Equit	10 : EspLing	

Ce classement nous a permis d'identifier les variables du peloton qui sont des variables moyennement influentes et moyennement dépendantes. Il n'est pas (toujours) possible de déterminer leur rôle dans le système.

Trois variables de peloton se dégagent dans le système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 » que nous pouvons classer comme suit :

N°	Variable
6	Qualité
12	Changement climatique
13	Évolution des TIC

Par ailleurs, le plan d'influence/dépendance de l'analyse structurelle a fait ressortir une catégorie de variables à exclure. Il s'agit ici de la variable :

N°	Variable
5	Accès et Équité

Cette variable peu influente et peu dépendante n'a pas beaucoup d'impact sur l'évolution du système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 ».

L'analyse structurelle à travers la méthode MIC-MAC a donc permis de dégager les variables d'environnement les plus déterminantes pour l'évolution du système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 », ainsi que les variables internes qui sont les plus dépendantes de l'environnement, cela en tenant compte des liaisons directes et indirectes entre les 13 variables composant notre système.

5.3 Facteurs d'évolution de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030

Les facteurs qui sont le plus déterminants pour cette évolution ont trait à la démographie de cet espace. En effet, la variable « Démographie » (var.9) occupe une place centrale dans la dynamique du système, à la fois très motrice (classée 1^{re}) et peu dépendante (classée 1^{re}), de la langue française.

L'augmentation du nombre de locuteurs de la langue française dans cet espace est corrélée au nombre d'enfants qui accèdent à l'école et suivent une scolarité en français. Les indicateurs liés à la transition démographique en Afrique subsaharienne francophone expliquent l'importance de la variable « démographie » qui exprime une évolution inéluctable du poids « exponentiel » du nombre de locuteurs francophones.

Cette variable « Démographie » caractérisée par sa motricité et conditionnant le reste du système agit sur les tendances lourdes représentées par les variables relais.

Cette première tendance lourde qui va dans le sens d'une très nette augmentation du nombre de locuteurs francophones, assurant un « Avenir à la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 », est donc constituée par les variables suivantes :

N°	Variable
9	Démographie
11	Mondialisation

La deuxième tendance lourde, qui permet de dynamiser la langue française est constituée par une deuxième catégorie de facteurs déterminants qui ont trait aux politiques publiques en faveur d'une dynamique économique et sociale assurant l'émergence de cet espace sur la scène régionale et internationale. Ce sont des variables résultats dont l'évolution s'explique par les variables relais (var.11) et motrices (var.9).

N°	Variable
1	Démolinguistique
2	Politiques linguistiques
3	Langue et Numérique
4	Langue et Économie
7	Alphabétisation
8	Géopolitique
10	Espaces Linguistiques

L'analyse prospective réalisée sur le système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 » apporte plusieurs types de renseignements sur les tendances de son évolution.

Rappelons que cette analyse permet tout d'abord de dégager et de hiérarchiser selon leurs influences (directes et indirectes) les facteurs qui sont ou seront importants pour l'évolution de la langue française. En outre, le traitement MIC-MAC a permis de réduire considérablement la complexité du système initial composé de 13 variables. Les regroupements de variables effectués nous ont amené à dégager 2 macro-variables qui permettent de résumer le système : (i) Démographie et (ii) Mondialisation.

Les macros-variables permettent de visualiser un certain nombre de tendances lourdes. À partir de ces analyses, nous pouvons tirer, dans un premier temps, un certain nombre de conclusions générales sur l'évolution de l'Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone et les facteurs qui la déterminent, ainsi que les tendances lourdes qui pourraient donner lieu à la construction de scénarios et de stratégies d'intervention.

En pratique, l'étude n'a pas abordé cette phase de la réflexion, pour deux raisons essentielles :

- Une première raison liée aux délais de réalisation de l'analyse structurelle, qui a occupé, avec le travail d'analyse des résultats de la matrice, tout le temps dont nous disposons,
- La seconde raison est que l'objectif premier de cette recherche est d'esquisser un nouveau paradigme dans l'approche de la compréhension du positionnement de la langue française et de son évolution potentielle en Afrique subsaharienne francophone en intégrant à travers une analyse structurelle, la dimension prospective pour esquisser les futurs possibles en abordant le système dans ses différentes dimensions, à l'image de la pensée complexe d'Edgar Morin.

On peut regretter que l'exercice prospectif paraisse interrompu, mais à partir des facteurs déterminants l'évolution du système, nous envisageons d'autres travaux de recherche dans un futur proche.

Il est tout de même possible de poser les questions essentielles qui permettent d'établir différents scénarios.

5.4 Limites de l'étude d'analyse structurelle de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030

La méthode d'analyse structurelle MIC-MAC exposée dans le cadre de cette recherche a pour finalité de mettre en évidence des variables dévoilées ou fausement explicatives, de poser des questions ou de faire réfléchir à des aspects contre-intuitifs du comportement du système « Avenir à la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 ». Elle vise à aider le décideur, et non à se substituer à lui. Elle ne prétend pas décrire avec précision le fonctionnement du système, mais plutôt dégager les grands traits de son organisation. Il convient d'utiliser les résultats en gardant présentes à l'esprit les limites de l'analyse. Comme

le souligne Michel Godet (GODET, 2007), la première limite de l'analyse structurelle « *provient du caractère subjectif de la liste de variables* ». La seconde limite est relative « *au caractère subjectif du remplissage de la matrice (notation des relations)*. Une matrice n'est jamais la réalité, mais un moyen de la regarder, une photographie. Comme toute photographie, l'analyse structurelle montre des choses traduisant une partie de la réalité... »

L'opportunité de l'analyse structurelle s'appuie principalement sur la capacité qu'ont les décideurs à aller au-delà de leur vision du monde, de leurs jugements préétablis et de se dissocier de tous leurs repères communs.

Les résultats de l'analyse structurelle constituent également une autre limite. Les facteurs déterminants du système étudié ainsi obtenus confirment l'intuition première et sont évidents. Tout d'abord, il est facile à saisir l'évidence a posteriori, mais qu'il est plus délicat de cerner à l'avance ce qui dans le flot des idées reçues est incontestable, certain et manifeste. Les résultats évidents obtenus, dans cette recherche, montrent le bon sens et la logique de l'approche. Cette condition est nécessaire si l'on veut accorder un crédit aux résultats « contre-intuitifs ». Cet aspect a par ailleurs été soulevé par Michel Godet (GODET, 2007), en signalant les limites de l'analyse structurelle « *On objectera que 80 % des résultats ainsi obtenus confirment l'intuition première et sont évidents, d'où parfois la tentation de conclure que cette analyse n'était pas nécessaire. On remarquera à ce propos qu'il est toujours facile de dire ex-post que c'était évident...* » Nous pensons que cette condition est nécessaire si l'on veut accorder un crédit aux 20 % de résultats « contre-intuitifs ».

Dans le cas de l'analyse du système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 », notre recherche s'est heurtée à une double difficulté :

- il n'existait pas d'expériences, d'utilisations d'outils de prospective dont on puisse tirer des données et des enseignements ;
- la langue française étant un objet pluridisciplinaire, chacun a tendance à ne la considérer que selon sa propre spécialité (didactique, linguistique, sociolinguistique, démolinguistique...).

5.5 Conclusion

Nous avons pu constater que le système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 » est une construction complexe. Les limites évoquées restent prégnantes, cependant, l'analyse structurelle, qui repose sur la systémique, nous a permis d'appréhender ce système et son environnement de façon globale, en prenant en compte tous les aspects qu'ils soient historique, sociolinguistique, économique..., quantitatif ou qualitatif, et en évitant de considérer l'objet langue française comme un objet performatif isolé de son contexte.

L'étude nous a permis également de hiérarchiser les facteurs de l'Avenir du français et de mettre l'accent sur certains d'entre eux peu évoqués aujourd'hui. Si certains résultats de l'analyse, en particulier la nécessité de considérer la démographie ou la mondialisation comme sources de dynamique, peuvent paraître évidents depuis presque deux décennies, des facteurs comme le changement climatique ou l'évolution des TIC ne sont pas encore prioritaires.

Le remplissage de la matrice de l'analyse structurelle nous offre la possibilité d'aller au-delà du simple descriptif des variables et de repérer toutes les relations entre elles. La prise en compte du nombre d'effets de feed-back dans lequel chaque variable est impliquée conduit à établir une hiérarchie des variables en fonction de leur motricité et de leur dépendance. On met ainsi en évidence les déterminants principaux du phénomène étudié. Les variables motrices et les variables relais ainsi dégagées aident à mieux comprendre les enjeux du développement du système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 ».

Cette recherche nous a permis de dégager les deux variables qui occupent une place centrale dans la dynamique du système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 », à savoir la Démographie (var 9) et la Mondialisation (var 11). On distingue ainsi les variables externes (environnement), et leur potentiel impact direct et indirect sur les variables résultats (Secteur 2 : var 1,2,3,4,7,8,10), qui permettent de mieux comprendre la structuration et l'évolution du système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

Dans le cadre de cette recherche, l'objectif étant de (dé) montrer qu'il est possible d'envisager l'étude de l'Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à travers une démarche qui fait appel à la projection dans le futur, et d'en envisager celui qui est souhaitable à partir d'une prise en compte de l'objet dans sa dimension systémique. Au-delà de la question du futur, cette démarche prospective a pour objet de mettre à disposition des décideurs des méthodes qui permettent d'envisager des options possibles à prendre en compte en fonction du contexte et de construire des stratégies d'intervention selon une temporalité différenciée.

Afin d'inscrire notre étude dans une logique historisante, nous avons adopté une approche rétrospective, en rappelant la genèse de la langue française et son officialité avec l'Ordonnance de Villers-Cotterêts et en mettant en évidence la construction francophone imaginée en 1880 par un géographe, Onésime Reclus, qui réfléchissait au destin colonial de la France. Ce rappel historique nous a permis de faire immerger la construction de l'idée d'une communauté autour de la langue française qui va mettre un siècle à mûrir. Notre recherche met en avant l'idée que la Francophonie est paradoxalement rendue possible par la décolonisation et voulue par des responsables emblématiques ayant mené leurs pays à l'indépendance et qui ont construit ensuite un imaginaire collectif et contemporain de la francophonie basé sur une pensée universelle. La construction de ce concept moderne mobilise cet outil qu'est la langue française au service de la solidarité, du développement et du rapprochement des peuples par le dialogue des civilisations.

Dans cette partie de notre recherche, le rôle de Onésime Reclus, le théoricien de la francophonie, a été prépondérant, car nous avons démontré, à travers sa théorisation de la Francophonie, les prémices d'une approche prospectiviste de la langue française et la primauté de l'Afrique dans cette démarche.

L'histoire nous renseigne sur les essais menés pour étudier l'évolution de la langue française dont les publications sont nombreuses. Toutefois, ils abordent quasiment tous cette question d'un point de vue d'une perspective narrative de l'avenir.

Notre recherche a l'ambition de s'inscrire dans un continuum de la pensée réclusienne en abordant l'Avenir de la langue française, dans un espace déterminé, avec les méthodes de notre temps à travers une vision prospective.

Nous avons souhaité également rendre compte de la genèse et l'évolution de l'instrument institutionnel de la Francophonie d'aujourd'hui. En effet, la francophonie s'est construite avant tout par des individus et personnalités qui ont souhaité donner corps à la vision des pères fondateurs. Cette construction par les peuples francophones précurseurs sera institutionnalisée au niveau politique par les Chefs d'État et de gouvernement lors de la Convention de Niamey en 1970. La Francophonie verra ensuite ses instruments juridiques évoluer au fur et à mesure que la dimension politique de l'action francophone sera affirmée.

La réflexion prospective est rendue nécessaire pour appliquer à l'objet d'analyse une objectivité scientifique ou, à tout le moins, la mise en évidence de la subjectivité. L'exercice prospectif nous amène à définir les finalités de la vision de l'Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030. L'évolution du monde s'accélère, les possibilités, notamment techniques s'accroissent, mais ni les décideurs à l'échelle des pays de cet espace, ni la Francophonie ne sont prêts à faire face, à s'adapter à cette évolution ; d'où un écart qui peut générer des dysfonctionnements susceptibles d'engager cet avenir.

Dans cette perspective, nous nous sommes placés sur le registre de la connaissance pour étudier les facteurs propres à la dynamique de l'usage des locuteurs de la langue française ainsi que l'environnement global dans lequel s'inscrit le système. Cette approche est nécessaire, d'une part, à la distanciation critique : le système n'est plus regardé en soi, mais au sein d'un contexte mondial. D'autre part, elle permet de définir assez précisément le système qui le compose en identifiant les variables qui sont influentes ou dépendantes, en essayant de faire ressortir les articulations et les dimensions extérieures au système qui tendent à le conditionner. Notre travail a pour objectif de tracer les contours du « profil du système ».

Pour ce faire, nous avons mobilisé un socle d'information appelé le référentiel prospectif, connu aussi sous le nom de base prospective. Le référentiel construit dans le cadre de cette étude est articulé autour de treize (13) fiches variables ayant pour finalité de pouvoir comprendre le système et sa dynamique. La prospective a besoin d'exploiter un vaste champ de données. Toute démarche nécessite la collecte voire la création de données intra et extra. On distingue parmi les données intra, des données quantitatives dont les plus utilisées sont les bases de données, les statistiques et des données qualitatives constituées de la littérature, les rapports et études ainsi que les données de veille. Les données extra, elles aussi qualitatives et quantitatives, issues d'enquêtes, entretiens, et de consultation d'experts.

Nous avons construit ce référentiel prospectif avec un ensemble de données couvrant un large périmètre géographique et temporel. Ce référentiel constitue pour notre étude la matière première des analyses rétrospective et exploratoire.

Comme la prospective n'est pas une prévision chiffrée ni une simulation quantitative et comme elle ambitionne la transformation cognitive des acteurs, son objet d'étude et ses objectifs la conduisent à appréhender des données mixtes. Généralement, l'analyse des données est réalisée par un collectif de travail. Ce ne fut pas le cas pour cette recherche, car nous avons eu la charge d'assumer seul cette étape très enrichissante et instructive pour notre conscientisation de l'objet « Francophonie et son outil langue française » dans ses liens d'interdépendance et de causalité qui peuvent donner à voir le sens de son action entre les potentialités de sa visée à l'origine et sa réalisation en acte le transformant en devenir.

Le succès des stratégies et actions pour faire de la langue française un élément de politique de solidarité et assurer sa présence sur des territoires francophones aux identités multiples, a été attribué, tout au long de l'histoire de la francophonie, au charisme des pères fondateurs, aux dirigeants du moment et à la qualité des femmes et des hommes qui ont assuré son rayonnement.

Sans sous-estimer l'importance de tous ces facteurs, on peut penser que l'un des déterminants essentiels de la pérennité de la langue française réside dans la nature de la stratégie choisie pour la positionner dans un environnement favorable.

Or cette stratégie suppose un effort de réflexion sur les avenir possibles de la langue française et les marges d'action qu'ils autorisent. La prévision est donc nécessaire pour éclairer et baliser la réflexion de la Francophonie dans un monde incertain. Pour être cohérente, cette prévision de l'évolution de la langue française doit s'effectuer, successivement, à trois niveaux : au niveau de la vision globale, de celui du processus de la diffusion de la langue et enfin au niveau des modes opératoires au sein de l'Organisation.

Pour réussir cette prévision sectorielle qui conditionne la prise de décision, la Francophonie doit mettre en lien un ensemble d'informations relatives i) à l'évolution à court terme de l'usage de la langue française, le profil des locuteurs et les motivations qui les animent, ii) l'évolution à moyen et long terme qui donne un éclairage sur les tendances longues et la vision stratégique qui les rend possibles permettant de se situer par rapport à la dynamique des langues et de fixer les grandes lignes d'action. Dans ce cas de figure, il s'agit d'apprécier la nature et le rythme

des changements possibles. Plus précisément, l'Organisation s'interroge sur la valeur et l'évolution de certaines variables qui sont déterminantes pour l'avenir de la langue française.

L'approche du futur de la Francophonie, dans sa logique de prévision est devenue plus difficile et les moyens utilisés moins adaptés à la réalité qu'ils doivent décrire et anticiper. Cette difficulté croissante s'explique par une grande fluctuation des variables à expliquer et par la mondialisation aux équilibres rompus qui rend les prévisions d'actions plus dépendantes des hypothèses faites sur l'environnement général.

La gouvernance linguistique de la langue française a besoin de faire appel à des outils d'étude du futur à moyen et long terme. La langue française, objet d'étude complexe, est déterminée par une dimension à la fois identitaire, psychologique et sociale très importante, d'autant plus que la langue française évolue dans un environnement concurrentiel. Ces aspects nécessitent aujourd'hui d'incorporer en continu des valeurs ajoutées liées à la langue elle-même et les fonctionnalités qu'elle peut offrir grâce à son usage. L'autre aspect de la valeur ajoutée se situe au-delà de la langue et concerne son histoire, ses conséquences sur le développement, ses représentations sociales et culturelles. On assure ainsi avec la langue des prolongements immatériels qui sont souvent les valeurs du moment comme le développement ou encore la globalisation... Cette instrumentalisation de l'aspect immatériel de la langue sert comme valeur d'usage, une utilité au sens économique, pour le locuteur.

Cette approche ou théorie micro-économique des choix individuels de l'usage de la langue française ne prend pas en compte l'influence possible de l'environnement qui peut être source de rupture. La mise en évidence de ces changements ou de ces ruptures implique donc l'utilisation d'autres approches du futur, plus globales et prenant en compte les nombreuses interrelations entre les variables d'évolution.

Nous constatons que l'étude de l'évolution de la langue française se heurte à l'analyse d'un système complexe et que l'approche par prévision n'est pas suffisante pour rendre compte de l'ensemble des interactions de sous-systèmes potentiels qui composent le système global, objet de notre étude « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne à l'horizon 2030 ».

Afin d'appréhender ce système, nous lui avons consacré une partie de notre travail à travers l'analyse structurelle. Cette étape permet de comprendre l'objet « Avenir de la langue

française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 » et ses composants avant d'explorer les avenir possibles et souhaitables de son système.

Nous avons procédé à l'analyse du système de l'objet de notre étude en plusieurs étapes : la décomposition du système, l'identification de ses différents composants spécifiques (variables) et la création des fiches variables (référentiel prospectif). Comme nous l'avons déjà évoqué, les analyses systémiques et exploratoires nécessitent de décomposer l'environnement de l'objet d'étude afin d'examiner ce qui influe sur lui. À partir de cette étape, l'étude a examiné donc l'objet décomposé jusqu'à sa recombinaison à la fin de l'analyse exploratoire. Ceci nous a permis de produire une synthèse descriptive, explicative et relationnelle en examinant les interrelations entre les éléments du système. Nous avons organisé l'analyse systémique en fonction de deux étapes : l'étape « comprendre » qui s'est attachée à décomposer et à décrire le système et l'étape « explorer » qui a poursuivi cette analyse en précisant ses relations et ses dynamiques. Pour définir les composantes de l'Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030, nous avons mobilisé l'outil d'analyse MIC-MAC (**M**atrice d'**I**mpacts croisés - **M**ultiplication appliquée à un **C**lassement) pour examiner les variables dans leurs relations d'influences et de dépendances.

Cette division en dimension s'est poursuivie avec une deuxième subdivision du système en sous-dimension spécifique que l'on nomme variables. Les variables constituent des éléments-clés de l'étude prospective. Ces éléments du système influent sur son évolution et donc sur l'avenir de la langue française. Pour chaque dimension, il était important de savoir quelles variables de ce domaine peuvent-elles influencer le futur de la langue française en Afrique subsaharienne francophone.

La confrontation de la mission structurelle de la langue française à l'analyse rétrospective et à la documentation collectée a permis d'élaborer cette liste de variables par dimension, et surtout de vérifier leur degré d'influence sur l'évolution de la langue française dans un deuxième temps. Par exemple, si l'on retient une mission structurelle qui prend pour objet l'Environnement général, l'analyse rétrospective conduit à retenir dans la dimension « Contexte régional » la variable « Démographie ». L'analyse de la documentation a confirmé le choix et l'influence de cette variable. Au terme de cette subdivision en dimension et en variables, treize variables ont été identifiées et retenues.

L'exercice prospectif à travers l'analyse structurelle, sur laquelle nous nous appuyons dans notre recherche, doit évidemment être examiné avec prudence. C'est une démarche qui permet de rendre compte de l'avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone, à partir de variables d'influences et de dépendances qui joueront un rôle déterminant dans son évolution dans cet espace. L'analyse structurelle ne nous a pas permis de mettre en évidence une large gamme de résultats contre-intuitifs (20 % contre 80 % de résultats évidents, d'après M. GODET) même si le traitement est quantitatif avec la multiplication matricielle. Les méthodes de prospective sont avant tout qualitatives. Ils appartiennent au domaine des « sciences de l'imprécis » (MOLES, A.A, 1990), qui se distinguent fondamentalement des sciences dites « exactes ». Au cours de ces quinze dernières années, il n'y a pas eu de changements majeurs au niveau de l'approche méthodologique générale : l'analyse des systèmes et la méthode structurelle gardent tout leur intérêt pour l'appréhension globale de notre sujet d'étude.

L'analyse structurelle, à l'aide de l'outil MIC-MAC, nous a permis de confronter certaines hypothèses dégagées dans le référentiel prospectif pour déceler les signaux faibles représentés par des variables.

En cherchant à formuler différentes hypothèses d'évolution concernant les variables essentielles, nous avons été conduits à distinguer les variables "individuelles", telles que la transmission familiale de la langue, la représentation de la valeur « économique » de la langue, la condition sociale et professionnelle et les autres variables plus globales ou macro-économiques.

Ces variables individuelles nous ont pas permis de formuler directement des hypothèses sur leur évolution, car, dans cet exercice prospectif, on ne peut raisonner au niveau de l'individu.

Pour que la réflexion prospective ait un sens, la formulation d'hypothèses d'évolution ne peut se faire qu'à partir des variables globales ou macro-économiques. Dans notre recherche on constate que les variables individuelles n'entrent pas en jeu, mais plutôt des variables plus globales.

Ainsi la variable démographie englobe la variable individuelle « âge du locuteur », et formuler des hypothèses sur le phénomène du tassement de la pyramide d'âge (0-10 ans), synonyme

d'une forte croissance démographique en vue dans certains pays de l'Afrique subsaharienne francophone, permet de rendre compte de l'effet de l'âge sur l'accès et l'équité à l'école et au-delà sur la réalisation de l'objectif du développement durable 4 à l'horizon 2030. Certaines variables individuelles trouvent donc leur équivalent en variable globale, et l'on peut alors se poser la question de leur utilité dans le modèle, puisque finalement on aboutit à une certaine redondance. Nous avons veillé lors de la définition de la liste des variables de les définir dans l'optique de la formulation des scénarios.

Dans la démarche d'analyse structurelle, l'évolution du système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 » est conditionnée par l'évolution des variables essentielles, ainsi que par le jeu des acteurs.

On constate que les hypothèses d'évolution formulées, dans le référentiel prospectif, sur les variables essentielles mises en évidence par l'analyse structurelle, ne sont pas indépendantes, que la réalisation d'une hypothèse peut être conditionnée ou modifiée par la réalisation d'une autre. Par exemple, le dividende démographique tant valorisé risque d'être à double tranchant avec les effets néfastes d'un changement climatique et ses conséquences en termes de crise sociale et économique ainsi que son corollaire de migration et de conflits.

Nous n'avons ici qu'ébauché un certain nombre de questions clés concernant l'évolution du système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 ». Ce sont ces questions, ces hypothèses qu'il conviendrait d'évaluer, de probabiliser afin d'établir différents scénarios d'évolution, et d'identifier les plus probables. Pour mener à bien cette dernière étape de la méthode des scénarios, décisive puisqu'elle conduit à la formulation d'une stratégie dont découle des outils d'aide à la décision, on utilise généralement des méthodes d'experts, comme la méthode Mactor, Delphi, ou la méthode SMIC qui tiennent compte des liens d'influence et de dépendance entre les différentes hypothèses et les jeux d'acteurs.

L'analyse structurelle réalisée sur le système « Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030 » a permis de dégager les facteurs, parmi ceux communément admis comme étant influents, qui sont les plus déterminants pour l'évolution du nombre de locuteurs du français, et de les hiérarchiser. Seule une démarche structurée pouvait permettre de simplifier à ce point le système afin de comprendre au mieux sa dynamique. Cette

simplification est indispensable pour permettre aux acteurs de promotion de la langue française et de la Francophonie d'élaborer ensuite des scénarios, de faire des prévisions dans une optique stratégique.

Le passage de l'analyse structurelle à la formulation de scénarios et ensuite à l'évaluation de ces scénarios se fait en considérant les variables essentielles que l'analyse structurelle a permis de dégager. Rappelons que les variables essentielles sont celles qui sont source d'instabilité pour le système, et sont donc au cœur de sa dynamique d'évolution. Afin d'élaborer différents scénarios (futuribles), il est donc cohérent d'émettre un certain nombre d'hypothèses d'évolution concernant ces facteurs déterminants.

La diversité des outils disponibles ne doit pas masquer les adaptations nécessaires et les améliorations à apporter dans la pratique, pour mieux répondre aux besoins des décideurs, à tous les niveaux.

Notre recherche a pour objectif de rendre possible une analyse objective à travers la mise en relation d'un ensemble de variables. L'objectif de cette recherche n'est pas d'instituer une forme de méthode de décision, mais simplement une méthode d'aide à la décision. Une aide à la décision, dans la mesure où, judicieusement menée, elle apporte des éclairages à la fois sur le contexte dans lequel doivent être prises les décisions, et sur des conséquences possibles de ces décisions, notamment pour construire des futurs possibles et souhaitables.

Nous avons confirmé, à travers le référentiel prospectif et l'analyse structurelle, les hypothèses émises lors du choix de ce sujet. Les pays de l'espace d'Afrique subsaharienne francophone se caractérisent par leur grande diversité et n'évoluent pas selon un schéma unifié. Chacun s'inscrit selon ses contraintes et ambitions de manière différenciée dans une logique de régionalisation et mondialisation. L'Avenir de la langue française et son évolution en termes de nombres de locuteurs ne se feront pas de manière homogène ni en même temps dans cet espace. Nous avons pu identifier des sous-ensembles de pays qui dans un avenir proche pourrait jouer ce rôle ; le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Gabon, la République démocratique du Congo, le Togo, par exemple. Globalement la langue française est plus dynamique en Afrique de l'Ouest.

Cette recherche nous renseigne sur un élément fondamental dans l'étude de l'Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone, à savoir que notre vision de l'Avenir doit être ancrée sur les missions structurelles et intangibles de la langue française et moins sur

les missions conjoncturelles. De ce fait, la Francophonie devra s'accorder sur les missions pérennes de la langue française hors de tout effet de « mode » ou de toute contingence temporelle ou d'intérêt professionnel.

Aujourd'hui, la Francophonie s'appuie sur un effet conjoncturel relatif à la démographie pour afficher des proportions de locuteurs à l'horizon 2060. Cette prévision est rendue possible par les courbes tendanciennes de l'évolution de la population. Or l'Afrique subsaharienne francophone sera amenée à réaliser une transition démographique plutôt rapide que prévu pour réussir son émergence et son développement économique et social. Lorsque le facteur démographique ne fera plus recette dans les décennies à venir, comment allons-nous justifier la possible stagnation du nombre de locuteurs de français ? Le paradoxe des pays de l'Afrique subsaharienne francophone réside aujourd'hui dans l'absence de corrélation entre la dynamique démographique actuelle et à venir et ses effets sur la proportion de francophones dans ces pays (Mali 17 %, Niger 13 %, Burkina Faso 24 %, Burundi 8 %, Tchad 13 %).

C'est pour cette raison qu'il est important de donner crédit aux missions structurelles de la langue française, plus complexe à étudier, afin de déterminer la place que lui donnera un locuteur dans un paysage multilingue et où l'affinité francophone construite dans une période post-indépendance pourrait être influencée par une géopolitique qui pourrait à l'avenir être défavorable à l'histoire et aux aspirations des pères fondateurs de la Francophonie.

Notre analyse des variables nous laisse penser que l'effet de scolarisation en langue française dans l'espace Afrique subsaharienne francophone n'est pas un facteur suffisamment garant de son avenir. Il est important de croiser cet élément avec un effet positif d'apprentissage du français en Chine ou en Inde qui serait plus favorable au statut de la langue française sur la scène internationale. L'Avenir devra également être marqué par la vitalité et la puissance du français langue étrangère.

Notre étude n'a pas abordé les scénarios d'évolution de la langue française en Afrique subsaharienne francophone pour deux raisons essentielles : i) une première raison liée aux délais de réalisation de l'analyse structurelle, qui a occupé, avec le travail de constitution du référentiel prospectif et l'analyse des résultats de la matrice, tout le temps dont nous disposions, ii) la seconde raison est que l'objectif premier de cette recherche est d'esquisser un nouveau paradigme dans l'approche du dénombrement des locuteurs francophone en intégrant à travers

une analyse structurelle, la dimension prospective pour imaginer les futurs possibles en abordant le système dans ses différentes dimensions et donc à l'image de la pensée complexe d'Edgar Morin.

On peut regretter que l'exercice prospectif paraisse interrompu, mais à partir des facteurs déterminants d'évolution du système, il est tout de même possible de poser les questions essentielles qui permettent d'établir différents scénarios.

Cette recherche nous a laissé entrevoir plusieurs champs d'investigation pour enrichir, en qualité et en quantité, les variables du référentiel prospectif et d'en faire un instrument de veille. Nous avons l'ambition de travailler avec d'autres chercheurs, experts et décideurs afin de constituer un réseau francophone pour renforcer la fonction cognitive de la prospective et travailler sur la mise en place de projets de recherche pour établir des scénarios possibles de l'Avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone et étendre la démarche à d'autres espaces.

C'est cela notre futur possible de la recherche après cette thèse.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES

- ABOU, S ; HADDAD, K., 1994, *Une francophonie différentielle*, Paris : L'Harmattan.
- ANDERSON, B, 1996, *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris : Éditions La Découverte.
- AMAR, G, 2013, *Aimer le futur. La prospective, une poétique de l'inconnu*, Limoges : Éditions FYP
- ARNAUD, S. ; GUILLOU, M. ; SALON, A., 2005, *Les défis de la francophonie. Pour une mondialisation humaniste*, Paris : Alpharès.
- BARRAK, A., 2004, *Diversité culturelle et Mondialisation*, Paris : Autrement.
- BARRAT, 1997, *Géopolitique de la francophonie, un second souffle ?* Paris : PUF.
- BAUMART, P., 1996, *Prospective à l'usage du manager*, Paris : Litec.
- BERGER, G. ; BOURBON-BUSSET (de), J. ; MASSE, P, 2007, *De la prospective : Textes fondamentaux de la prospective*, Paris : L'Harmattan.
- BERGER G., 1964, *Phénoménologie du temps et prospective* : Paris : PUF.
- BERGER, G., 1967, *Étapes de la prospective*, Paris : Éditions PUF.
- BOMBARDIER, D., 2000, *Lettre ouverte aux Français qui se croient le nombril du monde*, Paris : Albin Michel.
- BOURDIEU, P, 1982, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris : Éditions Fayard
- BOURGES, H, 2014, *Pardon my French. La langue française, un enjeu du XXIe siècle*, Paris : Karthala.
- BOUTROS-GHALI, B., 2022, *Émanciper la Francophonie*, Paris : L'Harmattan.

- BOYER, H. ; CICHON, P ; PIETRO, J-F, 1997, *Le plurilinguisme : contact ou conflit des langues*, Paris : l'Harmattan.
- BRAUDEL, F., 1966, *La méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris : Armand Colin.
- BRAVO, A., 2009, *la Société et l'économie à l'aune de la révolution numérique. Enjeux et perspectives des prochaines décennies (2015-2025)*, Paris : La Documentation française.
- CALVET, L.-J., 1999, *La Guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris : Hachette.
- CALVET, L.-J., 1996, *Les Politiques linguistiques*. Paris : PUF.
- CALVET, L.-J., 1996, *Pour une écologie des langues du monde*. Paris : Plon.
- CALVET, L.-J., 2002, *Le Marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*. Paris : Plon.
- CALVET, L.-J., 2002, *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Paris : Payot.
- CALVET, L.-J., 2010, *Histoire du français en Afrique : une langue en copropriété*, Paris : Éditions Écriture.
- CARRERE, C ; MASOOD, M., 2014, *Le poids économique de la langue française dans le monde*, Fondation Ferdi, Genève : Université de Genève.
- CARRERE, C. ; GINSBURGH, V. ; MELITZ, J. ; MASOOD, M. ; GRIN, F., 2016, *L'Impact économique des langues*, Fondation Ferdi, Genève : Université de Genève.
- CARROUE L., 2002, *Géographie de la mondialisation*, Paris : Armand Colin.
- CAZES, B., 1986, *Histoire des futurs*, Paris : Seghers.
- CHAUDENSON, R., 1989, *Vers une révolution francophone ?* Paris : l'Harmattan.
- CHAUDENSON, R., 1997, *Francophonie et francocacophonie*. Paris : Galilée.
- CHAUPRADE, A., 1996, *L'Espace économique francophone, pour une Francophonie intégrale*. Paris : Éditions Ellypse.

- CHAURAND, J., 1999, *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris : Seuil.
- CHAUNU, P., 1975, *De l'Histoire à la prospective*, Paris : Robert Laffont.
- CHAUNU, P., 1979, *Un futur sans avenir, Histoire et population*, Paris : Calmann-Lévy.
- CHAVAGNEUX, Ch., 2013, *III. Les acteurs de la mondialisation, les enjeux de la mondialisation*, Paris : La Découverte.
- COQUERY-VIDROVITCH, C. 2003, *La découverte de l'Afrique. L'Afrique Noire Atlantique des origines au XVIIe siècle*. Paris : l'Harmattan.
- CONSEIL FRANCO-BRITANNIQUE, 2003, *Francophonie et Commonwealth : Quelles missions d'avenir ?*, Paris : L'Harmattan.
- COÛTEAUX, P.-M., 2006, *Être et parler français*, Paris : Éditions Perrin.
- CROZIER M. ; FRIEDBERG E., 1977, *L'Acteur et le système*, Paris : Seuil.
- DECOUFLE, A.-C., 1978, *Traité élémentaire de prévision et de prospective*, Paris : PUF.
- DENIAU, X, 2003, *La Francophonie*, Paris : PUF
- DIOUF, A, 2010, *La Francophonie en Afrique. Quel avenir ?* Paris : Organisation internationale de la Francophonie.
- DIRN, L., 1990, *La société française en tendances*, Paris : PUF.
- DABENE, L. 1997, *L'image des langues et de leur apprentissage*, in Matthey, M., (dir.) *Les langues et leur usage*. Neufchâtel, IRDP.
- DROUIN, P., 1989, *L'Autre futur*, Paris : Fayard.
- DUMONT, P. ; KLINKENBERG, J.-M. ; MAURER, B. ; Chardenet, P. (dir.), 2008, *L'Avenir du français*, Paris : EAC/AUF.
- DURPAIRE, F., 2002, *Enseignement de l'histoire et diversité culturelle. « Nos ancêtres ne sont pas les Gaulois »*, Paris : Hachette.

- FARANDJIS, S., 1999, *Philosophie de la francophonie, contribution au débat*, Paris : L'Harmattan.
- FAYON, D, 2008, *Web 2.0 et au-delà. Nouveaux internautes : du surfeur à l'acteur*, Paris : Economica.
- FORSE, M., 1991, *L'Analyse structurelle du changement social — Le modèle de Louis DIRN*, Paris : PUF.
- FOUCHER, M., 2014, *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*, Paris : Éditions CNRS.
- GABILLET, P, 1999, *Savoir anticiper : les outils pour maîtriser son futur*, Paris : Éditions ESF.
- GADET, F. ; Ludwig, R, 2014, *Le Français au contact d'autres langues*, Paris : Ophrys.
- GHADHI, A.-M., 2009, *La Longue marche de l'Afrique vers l'intégration, le développement et la modernité politique*, Paris : L'Harmattan
- GALLET, D., 1995. *Pour une ambition francophone. Le désir et l'indifférence*. Paris : L'Harmattan.
- GEMEAUX, Ch., (de) ; LORIN, A, (dir.), 2014, *L'Europe coloniale et le grand tournant de la Conférence de Berlin*. Paris : Le Manuscrit.
- GENELOT, O., 1992, *Manager dans la complexité*, Paris : Éditions INSEP.
- GIBOIN, B., 2016, *La Boîte à outils de la stratégie*. Paris : Dunod.
- GODET M., 1991, *De l'anticipation à l'action*, Paris : Dunod.
- GODET M., 1988, *Prospective et planification stratégique*, Paris : Éditions CPE Economica.
- GODET M., 1977, *Crise de la prévision, essor de la prospective* : Paris : PUF.
- GODET M. ; DURANCE, P., 2011, *La prospective stratégique - Pour les entreprises et les territoires*, 2e édition, Paris : Dunod.
- GODET, M, 1980, *Demain les crises : de la résignation à l'antifatalité*, Paris : Hachette.

- GODET, M, 1997, *Front intérieur, front extérieur : même combat*, *L'Art du management*, Paris : Éditions Village. Mondial
- GODET, M. 2004, *Choc de 2006 : démographie, croissance, emploi*, Paris : Odile Jacob, 2e édition.
- GODET, M, 1991, *L'Avenir autrement*, Paris : Armand Colin.
- GODELUCK S., 2002, *La Géopolitique d'Internet*, Paris : La Découverte.
- GONOD, P., 1990, *Dynamique de la prospective*, Paris : Éditions Aditech.
- GREFFE, X. ; SONNAC, N., 2008, *Culture Web. Création, contenus, économie numérique*, Paris : Editions Dalloz Sirey.
- GRAS, A., 1976, *Clefs pour la futurologie*, Paris : Seghers.
- GRIN, F., 1999, *Compétences et récompenses : la valeur des langues en Suisse*, Fribourg : Éditions universitaires Fribourg.
- GUILLEBAUD, J.-C., 1999, *La Refondation du monde*. Paris : Seuil.
- GUILLOU, M., 1998, *La Francophonie, nouvel enjeu mondial*, Paris : L'Harmattan.
- GUILLOU M. (dir), 2004, *Les Entretiens de la Francophonie 2001-2003*, Paris : Alfarès.
- GUILLOU, M., 2005, *Francophonie — Puissance. L'équilibre multipolaire*, Paris : Ellipses.
- GUILLOU, M. ; PHAN, T., 2011, *Manuel universitaire, Francophonie et Mondialisation. Tome 1 : Histoire, et institutions des origines à nos jours*, Paris : Belin.
- GUILLOU, M ; PHAN, T. ; DUREZ, A., 2012, *Manuel universitaire, Francophonie et Mondialisation. Tome 2 : Les grandes dates de la construction de la Francophonie institutionnelle*, Paris : Belin.
- HAGEGE, C. 1996, *Le Français : histoire d'un combat*, Paris : Éditions LGF Livre de poche.
- HAGEGE, C., 2006, *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures*, Paris : Odile Jacob.

- HATEM, F. ; CAZES, B. ; ROUBELAT, F., 1993, *La Prospective : pratiques et méthodes*, Paris : Éditions Economica.
- JOUVENEL, (de), B., 1964, *L'Art de la conjecture*, Paris : Éditions SEDEIS.
- KAPLAN, D. ; FRANCOU ; R ; NEPOTE, Ch., 2010, *Informatique, libertés, identités*, Limoges : Éditions FYP.
- LAGARDE (de), J., 1983, *Initiation à l'analyse des données*, Paris : Dunod, 3^e édition.
- LAMINE, T., 2006, *Abdou Diouf - biographie politique et style de gouvernement*, Paris : L'Harmattan.
- LAULAN, A.-M. ; OILLO, D., 2008, *Francophonie et mondialisation*, Paris : Éditions CNRS
- LAURENT, G., 2009, *les Dilemmes de l'économie numérique. La transformation des économies sous l'influence de l'innovation*, Limoges, Editions FYP.
- L'ESTRAC, J.-C., (de), 2016, *Francophonie - De Hanoï à Dakar. Le pacte brisé*, Paris : Éditions Le Cherche Midi.
- LÉGER, J.-M., 1987, *La Francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*, Paris : Nathan.
- LEJEUNE, Y., 2010, *Tic 2025. Les grandes mutations. Comment Internet et les technologies de l'information et de la communication* LESOURNE J., 1988, *Éducation et société pour demain* : Paris : La Découverte.
- LICOPPE, Ch., 2009, *L'Évolution des cultures numériques. De la mutation du lien social à l'organisation du travail*, Limoges : Editions FYP.
- LESOURNE, J., 1981, *Les Mille sentiers de l'avenir*, Paris : Seghers
- LESOURNE, J., 1988, *Éducation et société pour demain*, Paris : La Découverte.
- LESOURNE, J. ; GODET, M., (collectif), 1985, *La Fin des habitudes*, Paris : Seghers.
- LESOURNE, J., 1976, *Les Systèmes du destin*, Paris : Dalloz.
- LOROT, P. ; DAGUZAN, J.-F. ; DIDIE, L., 2010, *La Francophonie face à la mondialisation : quelle avenir pour la francophonie ?*, Paris : Éditions Choiseul.

- MELITZ, J., 2015, *Langues, commerce, bien-être et francophonie*, Fondation Ferdi, Genève : Université de Genève.
- MANESSY, G., 1979, *Le Français en Afrique Noire : faits et hypothèses* : in *Le français hors de France*. Éditions Presse de l'Université Laval.
- MARCHAND, (le), Ph., (dir.), 2006, *Atlas de l'Afrique. Géopolitique du XXIe siècle*. Paris : Éditions Altlande.
- MAURER, B., 2015, *Mesurer la francophonie et identifier les francophones : Inventaire critique des sources et des méthodes*, Paris : Éditions des Archives contemporaines.
- MASSE, P., 1973, *De prospective à prospectives*, Paris : PUF.
- MATHIAS, M., 2008, *Des libertés numériques. Notre liberté est-elle menacée par l'Internet ?* Paris : PUF.
- MASINI, E., 2000, *Penser le futur. L'essentiel de la prospective et de ses méthodes*, Paris : Dunod.
- MBEMBE, J.-A., 2013, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris : la Découverte.
- MOLES, A. A., 1990, *Les Sciences de l'imprécis*, Paris : Seuil.
- MOIGNE, J.-L., (le), 1990, *La Modélisation des systèmes complexes*, Paris : Dunod.
- MOIGNE, J.-L. (le), 1977, *La Théorie du système général, théorie de la modélisation*, Paris : PUF.
- MONTENAY, Y., 2005, *La Langue française face à la mondialisation*, Paris : Éditions Les Belles Lettres.
- MORIN, E., 2015, *Penser global. L'humain et son univers*, Paris : Robert Laffont.
- MORIN, E., 1986, *La Méthode. 3. La connaissance de la connaissance*, Paris : Seuil.
- MORIN, E., 1990, *Science avec conscience*. Paris : Éditions du Seuil.

- NANTET, B., 2006, *Dictionnaire de l'Afrique. Histoire, Civilisation, Actualité*, Paris : Larousse.
- NDAO, P. A., 2008, *La francophonie des Pères fondateurs*, Paris : Karthala.
- OIF, 2013, *Le Mouvement panafricaniste au XXe siècle*.
- OIF ; POISSONNIER, A., 2021, *Atlas de la Francophonie. Le français, plus qu'une langue*, Paris : Autrement.
- POTH, J., 1997, *L'Aménagement linguistique en contexte éducatif plurilingue. Schéma directeur pour une réforme linguistique en contexte scolaire*, Paris : Unesco.
- KUBE, S., 2005, *La Francophonie vécue en Côte d'Ivoire*, Paris : L'Harmattan.
- RECLUS, O., 1880, *France Algérie et colonies* : Paris : Hachette.
- RECLUS, O., 1906, *Le Partage du monde*. Paris : Gallica, BNF.
- RENARD, R., 2000, *Une Éthique de la francophonie : questions de politique linguistique.*, Paris : Didier.
- ROBERT, M.-J., 2000, *La Politique de la langue française*, Paris, PUF.
- ROY, J.-L., 1993, *La Francophonie. Le projet communautaire*, Paris : Hatier.
- ROY, J.-L., 1995, *Mondialisation, développement et culture. La médiation francophone*. Montréal : Hwtubise HMH.
- ROY, J.-L., 2008, *Quel avenir pour la langue française ? Francophonie et concurrence culturelle au xxi^e siècle*, Montréal : Hurtubise.
- SALIFOU, A., 2010, *Biographie politique de Diori Hamani, premier président de la République du Niger*, Paris : Karthala.
- SANTANDER, S., 2014, *L'Afrique, nouveau terrain de jeu des émergents*, Paris : Karthala.
- SENGHOR, L.-S., 1968, *La Francophonie comme culture*, Québec : Presses de l'Université Laval.

- SENGHOR, L.-S., 1988, *Ce que je crois : négritude, francité et civilisation de l'universel*, Paris : Grasset.
- SEVERINO, J.-M. ; RAY, O., 2010, *Le Temps de l'Afrique*, Paris : Odile Jacob.
- TABI MANGA, J, 2003, *Les Politiques linguistiques du Cameroun : essai d'aménagement linguistique*, Paris : Karthala.
- TETU, M., 1992, *La Francophonie : histoire, problématique et perspectives*, Paris : Hachette.
- TURPIN, F., 2018, *La France et la francophonie politique : Histoire d'un ralliement difficile*, Paris : Éditions Les Indes savantes.
- TSAYEM-DEMAZE, M., 2010, [En ligne], *L'Afrique dans la géopolitique du développement durable. Entre pauvreté et mondialisation des préoccupations environnementales*, [Consulté le 19 novembre 2020], disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/msha/11285?lang=fr>
- Unesco, 1977, *Langues et politiques de langues en Afrique : l'expérience de l'Unesco*. Paris : Unesco/
- VAN BERTALLANFY, L., 1973, *La Théorie générale des systèmes*, Paris : Dunod.
- VIATTE, A., 1969, *La Francophonie*. Paris : Larousse.
- WALTER, H., 1988, *Le Français dans tous les sens*, Paris : Laffont.
- WANTY, J., 1973, *La Pratique de l'analyse structurelle des systèmes*, Paris : Dunod.
- WOLTON D., 2003, *L'Autre mondialisation*, Paris : Flammarion.
- WOLTON, D., 2006, *Demain la francophonie*, Paris : Flammarion.
- WYANTS, B. 1999, *Les Représentations à l'égard des compétences plurilinguistiques des francophones*, Québec : CLF, Université Laval.

PÉRIODIQUES

- ADABRA, K., 2018, [En ligne], *La Francophonie sous le regard critique du « Franco-africain » : Mongo Beti mis en exergue*. Revue de l'Université de Moncton, 49 (2), [Consulté le 02 mars 2020], disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.7202/1069743ar>
- AIGLEPIERRE, (d'), R., 2013, [En ligne], *L'Enseignement privé en Afrique subsaharienne. Enjeux, situations et perspectives de partenariats public-privé*», À Savoir, n° 22, AFD, [Consulté le 15 juin 2016], disponible à l'adresse : [À Savoir n° 22](#) | [L'enseignement privé en Afrique subsaharienne — Enjeux, situations et perspectives de partenariats public-privé \(afd.fr\)](#)
- ALMEIDA, J.-D., (de), 2008, [En ligne], *Aperçu des discours théoriques et critiques sur les desseins et engagements francophones : évolutions, dérives, ambiguïtés*», [Consulté le 23 janvier 2020], disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/dhfles.103>
- AMBROSETTI, D. ; BUCHET DE NEUILLY, Y, 2009, [En ligne], *Les Organisations internationales au cœur des crises*, Cultures & Conflits n° 75, [Consulté le 20 mai 2017], disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/conflits/17680>
- BALANDIER, G., 1964, *Réflexions sur le fait politique : le cas des sociétés africaines*, Cahiers internationaux de sociologie, Les Presses universitaires de France, vol. 37.
- BARRET, Ph., 1977, *Objet et méthode de la prospective*, numéro hors-série, Paris : Futuribles.
- BATHO, J., 2001, [En ligne], *Le Français, la Francophonie et les autres*, in Politique étrangère, vol. 66, n° 1, [Consulté le 25 mai 2018], disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/docAsPDF/polit_0032-342x_2001_num_66_1_5052.pdf
- BERGER G., 1986, *L'Attitude prospective (relecture)*, Paris : Futuribles n° 100
- BERGER G., 1957, *Sciences humaines et prévision* : in Revue des Deux Mondes, n° 3.

- BOISANGER (de), P., 1988, *Réduire l'imprévu à l'imprévisible*, Paris : Futuribles, n° 119.
- BOISVERT, G., 2000, *La Dénomination de l'Autre africain au XV^e siècle dans les récits des découvertes portugaises* », Revue *L'Homme*, n° 153 : Paris : Éditions EHESS
- BOUQUET, Ch., 2009, *L'État en Afrique. Géographie politique de la maîtrise des territoires*, revue en ligne *L'Espace politique*, vol. 1, n° 7.
- BOURGUIBA, H., [En ligne], *Une double ouverture au monde*, Discours, Montréal le 11 mai 1968, [Consulté le 12 février 2018], disponible à l'adresse : <http://gerflint.fr/Base/AmeriqueduNord1/Bourguiba.pdf>
- COLAVECCHIO, G. ; PREMAT, C. ; SULE, F., 2012, [En ligne], *La Francophonie, une notion dépassée ?*, Entretien avec Bienvenu Sene MONGABA, Sens public [Consulté le 30 avril 2018], disponible à l'adresse : <http://www.sens-public.org/article985>
- COLIN, J.-P., 1997, [En ligne], *D'une langue à l'universel : la France et la francophonie*, Politique et Sociétés, 16 (1), [Consulté le 30 avril 2018], disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.7202/040054ar>
- DELCROIX, G. ; SCHWARTZ, P., 2008, *Changement climatique : risque géopolitique ?* Paris : Futuribles n° 341
- DESAUNAY, C. ; JOUENEL, F. (de), 2018, *Comment vivrons-nous en 2050 ? Synthèse des scénarios du "Rapport Vigie 2018" de Futuribles International*, Paris : Futuribles n° 427.
- DUMONT, P. 1990, [En ligne], *Francophonie, francophonies*, in *Langue française*, n° 85, [Consulté le 25 septembre 2017], disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/docAsPDF/lfr_0023-8368_1990_num_85_1_6176.pdf
- DUREZ, A., 2019, [En ligne], *La Diplomatie française et la Francophonie : entre intérêts du pré carré africain et politique québécoise (1964-1970)*, Revue internationale des francophonies n° 6, [Consulté le 30 août 2021], disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=985>

- ELMANDJRA, M., 1981, *L'Africanisation de l'Afrique*, Paris : Futuribles n° 41.
- FARANDJIS, S., 2004, [En ligne], *Repères dans l'histoire de la francophonie*, Hermès, n° 40, [Consulté le 25 septembre 2017], disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.4267/2042/9498>
- GAZEAU-SECRET, A., 2010, [En ligne], *Francophonie et diplomatie d'influence*, Géoéconomie 4 (55), [Consulté le 30 août 2020], disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-geoeconomie-2010-4-page-39.htm>.
- GUEUNIER, N., 1995, [En ligne], *Les Contacts de langues dans les situations de francophonie*, in : *Linx*, n° 33, 1995, [Consulté le 20 juillet 2017], disponible à l'adresse : www.persee.fr/doc/linx_0246-8743_1995_num_33_2_1389
- GODET, M., 1984, *Du mirage technologique au virage social* : Paris : Futuribles n° 82.
- GOHENEIX, A., 2008, [En ligne], *Les Élités africaines et la langue française : une appropriation controversée*, Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde, 40, 41, [Consulté le 20 juillet février 220], disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/dhfles.117>
- HUGON, Ph., 2000, *Prospective de l'Afrique subsaharienne. Une synthèse des travaux de prospective récents*, Paris : Futurible n° 257.
- JOUVENEL, H. (de), 2020, *Anticiper pour agir*, Paris : Futuribles n° 440.
- LEFEBVRE, C., 2015, [En ligne], *L'Afrique n'est pas victime de ses frontières !* Le Monde, 6 avril, [Consulté le 05 avril 2017], disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/06/l-afrique-n-est-pas-victime-de-ses-frontieres_4610391_3212.html
- LESOURNE J., 1989, *Plaidoyer pour une recherche en prospective*, Paris : Futuribles n° 137.
- MARCOUX, R., 2018, *La Place de l'Afrique dans la Francophonie : une question de nombres ?* Questions internationales, «La Nouvelle Afrique», no 90 (mars-avril), Paris : Revue Questions Internationales.

- MATHEWS, G., 1994, *L'Avenir de la population mondiale. Quand les perspectives officielles se trompent lourdement*, Paris : Futuribles n° 190.
- NAJJAR, A., 2010, *La Francophonie, un mouvement culturel ou politique ?*, Géoéconomie, 4, n° 55.
- OIF, 2015, *L'Afrique de demain ? Horizon 2035*, Laboratoire de connaissance en littérature des futurs.
- PIGANIOL, P., 1969, [En ligne], *Introduction : futurologie et prospective*, in « La Futurologie », numéro spécial de la Revue internationale des sciences sociales, vol. XXI, n° 4, UNESCO, [Consulté le 25 mai 2016], disponible à l'adresse : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000021697_fre
- PIGUET, E., 2008, *Migrations et changement climatique*, Paris : Futuribles n° 341.
- POQUET G., 1987, *La Prospective, une démarche nouvelle* : in Cahiers Français, n° 232.
- RAMEL, F., 2016, [En ligne], *F (f) rancophonies : une 'part manquante' de la diplomatie ?*, Sens Public, [Consulté le 30 août 2020], disponible à l'adresse : <http://sens-public.org/article1221>.
- TENIERE-BUCHOT, P. F., 1979, *Sur l'analyse de système*, Paris : Futuribles n° 20.
- TENIERE-BUCHOT, P.-F., 1973, *Modèle POPOLE. Analyse et prévision*, Paris : Futuribles. N° 22
- WACK, P., 1986, *La Planification par scénarios*, Paris : Futuribles.
- WILTZER, P.-A., 2008, *Recentrer la Francophonie sur sa mission centrale. La promotion de la langue française*, Revue internationale et stratégique, vol. 71.
- WOLTON, D., 2004, *Un Atout pour l'autre mondialisation*, Hermès, n° 40.

RAPPORTS

ASSEMBLÉE NATIONALE, 2014, [En ligne], *La Francophonie : action culturelle, éducative et économique* », Rapport d'information déposé par la Commission des affaires étrangères en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 14 novembre 2012 — François ROCHEBLOINE, F. (Président) et POURIA, A. (Rapporteur), [Consulté le 10 février 2017], disponible à l'adresse : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapinfo/i1723.asp>

AFD, 2015, [En ligne], *Le Numérique au service de l'éducation en Afrique*, Savoirs Commun n° 17, [Consulté le 05 février 2016 2016], disponible à l'adresse : <https://www.afd.fr/fr/ressources/savoirs-communs-ndeg17-le-numerique-au-service-de-leducation-en-afrique>

ATTALI, J., 2014, *La Francophonie et la francophilie, Moteurs de de croissance durable*, Rapport à François Hollande, Président de la République française.

BANQUE MONDIALE. 2016, [En ligne], *Rapport sur le développement dans le monde 2016 : Les dividendes du numérique, Abrégé*. [Consulté le 05 août 2016], disponible à l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/en/527621468195004729/pdf/102724-WDR-WDR2016Overview-FRENCH-WebResBox-394840B-OUO-9.pdf>

BANQUE MONDIALE, 2016, [En ligne], *Rapport Qualité de l'éducation en Afrique francophone : évaluer les acquis à l'école primaire*, [Consulté le 20 mai 2016], disponible à l'adresse : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2016/03/10/education-quality-measuring-learning-outcomes-in-francophone-africas-primary-schools>

Banque mondiale, 2017, [En ligne], Rapport *Enseignants formés dans l'éducation primaire*, [Consulté le 12 novembre 2017], disponible à l'adresse : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.PRM.TCAQ.ZS>

Banque africaine de développement, 2020, [En ligne], *Perspectives économiques en Afrique*, [Consulté le 06 octobre 2021], disponible à l'adresse :

https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/aeo_2020_fr-_perspectives_economiques_en_afrique.pdf

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2016, *Jeunes d’Afrique, catalyseurs de la transformation africaine*, [Consulté le 20 novembre 2020], disponible à l’adresse :

https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Images/high_5s/Job_youth_Africa_Fr_Job_youth_Africa.pdf

BRITISH COUNCIL, 2013, *THE ENGLISH EFFECT : The impact of English, what it’s worth to the UK and why it matters to the world*, [En ligne], [Consulté le 10 janvier 2016], disponible à l’adresse :

<https://www.britishcouncil.org/sites/default/files/english-effect-report-v2.pdf>

CONFEMEN, 2017, *Financement durable de l’éducation : Qu’elles stratégies faut-il envisager ?*, [En ligne], Rapport Séminaire international, Rabat, [Consulté le 21 février 2018], disponible à l’adresse : <https://www.confemen.org/wp-content/uploads/2021/11/Document-financement-Education.pdf>

DUMONT, G.-F., 2009, [En ligne], *La Géopolitique des populations du sahel*, Cahier du CEREM (Centre d’études et de recherche de l’École militaire), n° 13, [Consulté le 19 janvier 2016], disponible à l’adresse : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs00761709/file/J270-1222-1008-SAHEL_GFD_solo-en.pdf

DUPERRIN J.-C. ; GODET M., 1973, *Méthodes de hiérarchisation des éléments d’un système - Essai de prospective du système de l’énergie nucléaire dans son contexte sociétal*, Rapport CEA-R-4541.

FMI, 2020, [En ligne], *S’adapter aux changements climatiques en Afrique subsaharienne*, [Consulté le 12 avril 2022], disponible à l’adresse : (Consulté <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/AFR/2020/April/French/ch2.ashx>)

GARENNE, M., 2016, [En ligne], *La Pression de la population dans les Pays Sahéliens Francophones : Analyse des estimations et projections de population 1950 — 2100*, Ferdi working paper development policies : Consulté le 22 février 2018],

disponible à l'adresse : <https://ferdi.fr/dl/df-TM9ovWJZVwaDvfpLRcQ2ZbAr/ferdi-p168-la-pression-de-la-population-dans-les-pays-saheliens-francophones.pdf>

GRADDOL, 1997, *The Future of English ? A Guide to Forecasting the Popularity of the English Language in the 21st Century*, [En ligne] The British Council, (nlle éd., 2000), [Consulté le 05 février 2017], disponible à l'adresse : <https://www.britishcouncil.jp/sites/default/files/eng-future-of-english-en.pdf>

GRIN, F., 2009, *L'Enseignement des langues étrangères comme politique publique*, [En ligne] Rapport établi à la demande du Haut conseil de l'évaluation de l'école, [Consulté le 25 mars 2018], disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/054000678.pdf>

GPE, 2019, *L'action du GPE en faveur du financement intérieur de l'éducation*, [En ligne], Rapport Partenariat mondial pour l'éducation, [Consulté en ligne le 09 mars 2020], disponible à l'adresse : <https://assets.globalpartnership.org/s3fs-public/2019-02-gpe-note-orientation-financement-interieur.pdf?VersionId=uvkrzDuVU0rNdoZ4VmwTcyqJ93somX6Y>

GIEC, 2014, [En ligne], *Africa. In Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B : Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, [Consulté le 16 janvier 2020], disponible à l'adresse : [\[https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WGIIAR5-Chap22_FINAL.pdf\]](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WGIIAR5-Chap22_FINAL.pdf)

Groupe d'études africaines, 2014, [En ligne], *Les Processus d'intégration régionale de la CEDEAO et la coopération internationale*, [Consulté le 16 janvier 2020], https://www.aecid.es/Centro-Documentacion/Documentos/Eficacia%20y%20calidad/01_Informe%20CEDEAO_AECID_FR_FINAL.pdf

HCR, 2019, [En ligne], *Global Trends, Forced Displacement in 2019*, [Consulté le 22 novembre 2020], disponible à l'adresse : <https://www.unhcr.org/5ee200e37.pdf>

- MARCOUX, R., et Laurent Richard, 2017, *Tendances démographiques dans l'espace francophone*, Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone/Université Laval, coll. « Rapport de recherche de l'ODSEF ».
- OIF, 2010, *Rapport La langue française dans le Monde*, Paris : Éditions Nathan.
- OIF, 2014 *Rapport La langue française dans le Monde*, Paris : Éditions Nathan
- OIF, 2018, *Rapport La langue française dans le Monde*, Paris : Éditions Gallimard.
- OIF, 2022, *Rapport La langue française dans le Monde*, Paris : Éditions Gallimard.
- OCDE, 2019, [En ligne], *Development aid at a glance statistics by region : Statistics by region*, [Consulté le 06 octobre 2021], disponible à l'adresse : <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/Africa-Development-Aid-at-a-Glance-2019.pdf>
- OIM, ONU Migration, 2020, [En ligne], *État de la migration dans le monde*, [Consulté le 22 novembre 2020], disponible à l'adresse : https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020_fr.pdf,
- OIT, 2020, [En ligne], *Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2020*, [Consulté le 05 octobre 2021], disponible à l'adresse : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_757159.pdf
- PASEC, 2015, [En ligne] *Performance des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone. Compétences et facteurs de réussites au primaire*, CONFEMEN, Dakar, [Consulté le 15 décembre 1915], disponible à l'adresse : http://www.pasec.confemen.org/wpcontent/uploads/2015/12/RapportPasec2014_FR_BD1.pdf
- KAI, L., CHAN, *Power Language Index*, [En ligne], [Consulté le 02 mars 1917], disponible à l'adresse : <http://www.kailchan.ca/wp-content/uploads/2016/12/Kai-Chan-Power-Language-Index-full-report-2016-v2.pdf>

- THE SHIFTERS, 2022, [En ligne], *Synthèse du rapport AR6 du GIEC, Synthèse vulgarisée du résumé aux décideurs du groupe de travail II de l'AR6*, [Consulté le 12 avril 2022], disponible à l'adresse : <https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2022/03/Synthese-vulgarisee-Rapport-WGII-AR6-The-Shifters.pdf>
- UNCTAD, 2018, [En ligne], *Le développement économique en Afrique, Rapport 2018*, [Consulté le 10 mars 2019], disponible à l'adresse : <https://unctad.org/webflyer/economic-development-africa-report-2018>
- UIT, 2017, *Measuring the Information Society Report 2017*, [En ligne], International Telecommunication Union, Genève, [Consulté le 20 mai 2018] https://www.itu.int/en/ITU/Statistics/Documents/publications/misr2017/MISR2017_Volume2.pdf
- UNESCO, 2015, Éducation 2030 [En ligne], *Déclaration d'Incheon et Cadre d'action Vers une Éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous*, [Consulté le 20 avril 2015], disponible à l'adresse : <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-2030-incheon-framework-for-action-implementation-of-sdg4-2016-fr.pdf>
- UNESCO, 2015, [En ligne], *Le Rapport mondial de suivi 2015 sur l'Éducation pour tous 2000-2015 : Progrès et enjeux*, [Consulté le 15 janvier 2016], disponible à l'adresse : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000232433>
- UNESCO, 2004, [En ligne], *Education pour tous : l'exigence de qualité ; rapport mondial de suivi sur l'EPT, 2005*. Paris, [Consulté le 10 janvier 2015], disponible à l'adresse : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000137403>
- UNESCO, 2010, [En ligne], *Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie : Cadre d'action de Belém : Exploiter le pouvoir et le potentiel de l'apprentissage et de l'éducation des adultes pour un avenir viable*. Hambourg, [Consulté le 20 février 2018], disponible à l'adresse : <https://uil.unesco.org/fileadmin/keydocuments/AdultEducation/fr/Cadre%20d%20e2%80%99action%20de%20>

UNESCO, 2016, [En ligne], *Institut de statistique de l'UNESCO*) : *Tableau des indicateurs adoptés lors de la deuxième réunion du Groupe de coopération technique (GCT) sur l'ODD 4*, [Consulté le 15 février 2018], disponible à l'adresse : <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/tcg-thematic-education-indicators-final.xlsx>

UNICEF, 2005, [En ligne], *Progrès pour les enfants : Un bilan sur la parité des sexes et l'éducation primaire*, [Consulté le 02 décembre 2015], disponible à l'adresse : https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/PROGRES_Enfants_2015.pdf

SOURCES DE DONNÉES

- BANQUE MONDIALE, 2016, [En ligne], *World DataBank*. [Consulté le 08 mai 2018], disponible à l'adresse : <http://databank.banquemondiale.org/data/home.aspx>,
- BANQUE MONDIALE, [En ligne], *World Development Indicators*, [Consulté le 8 mai 2018], disponible à l'adresse : <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>
- ECONOMIST INTELLIGENCE UNIT, [En ligne], Democracy Index, [Consulté le 21 novembre 2020], disponible à l'adresse : [\(https://www.eiu.com/n/campaigns/democracy-index-2020/](https://www.eiu.com/n/campaigns/democracy-index-2020/)
- INSEE, 2011, [En ligne], *Sources et méthodes : Les indicateurs démographiques*. [Consulté le 25 septembre 2015], disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/indicateur/p1667/description>
- KOF Centre de recherches conjoncturelles, [En ligne], *Indice de la Mondialisation KOF*, [Consulté le 02 juin 2022], disponible à l'adresse : <https://kof.ethz.ch/fr/previsions-indicateurs/indicateurs/kof-indice-mondialisation.html>
- CALVET, Louis-Jean, [En ligne], *Baromètre Calvet des langues du monde*, [consulté le 25 avril 2017], disponible à l'adresse : <http://www.wikilf.culture.fr/barometre2012/>
- NATIONS UNIS, [En ligne], Department of Economic and Social Affairs Population Division, [Consulté le 20 novembre 2020], disponible à l'adresse : <https://population.un.org/wpp/>
- OCDE, 2006, [En ligne], *Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : Les migrations*, OCDE, Paris, [consulté le 25 juin 2016], disponible à l'adresse : <https://www.oecd.org/fr/regional/atlasregionaldelafriquedelouest.htm>
- OIF, 2019, [En ligne], *La Francophonie en bref*, disponible à l'adresse : <https://www.francophonie.org/la-francophonie-en-bref-754>
- OIF, 2019, [En ligne], *les acteurs de la coopération francophone*, disponible à l'adresse : <https://www.francophonie.org/qui-sommes-nous-5>
- OBSERVATOIRE DES LANGUES ET CULTURE DANS L'INTERNET, [En ligne] [consulté le 18 juillet 2018], disponible à l'adresse : <http://funredes.org>

- UNESCO ; UNICEF, 2007, [En ligne] *A Human Rights-Based Approach to EDUCATION FOR ALL*, [Consulté le 02 avril], disponible à l'adresse : https://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource-attachments/A%20Human%20Rights%20based%20Approach%20to%20Education%20for%20All_0.pdf
- UNESCO, 2009, [En ligne], *Indicateurs de l'éducation : directives techniques*, Institut de la Statistique de l'UNESCO, [Consulté le 25 février 2015], disponible à l'adresse : <https://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-indicators-technical-guidelines-fr.pdf>
- UNESCO, 2015, [En ligne], *Institut de la Statistique de l'UNESCO*, [Consulté le 25 février 2015], disponible à l'adresse : <http://data.uis.unesco.org/#>
- UNESCO, 2017, [En ligne], *Rapport mondial de suivi de l'éducation 2016, L'éducation pour les peuples et la planète, créer des avenir durables pour tous*, Paris, [Consulté le 14 mars 2018], disponible à l'adresse : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002470/247033F.pdf>
- UNESCO, 2017, [En ligne], *GEM report 2016*, 2d Edition, Statistical tables, [Consulté le 14 mars 2018], disponible à l'adresse : [https://en.unesco.org/gem-report/sites/gemreport/files/GEM Report 2016 2nd edition Statistical Tables.pdf](https://en.unesco.org/gem-report/sites/gemreport/files/GEM%20Report%202016%202nd%20edition%20Statistical%20Tables.pdf)
- UNITED STATES CENSUS BUREAU, 2015, [En ligne], *International Data Base*, [Consulté le 14 mai 2018], disponible à l'adresse : https://www.census.gov/data-tools/demo/idb/#/country?COUNTRY_YEAR=2022&COUNTRY_YR_ANIM=2022
- UNICEF, 2012, [En ligne] *SOWC 2012*, Tableaux statistiques, [Consulté le 8 mai 2018], disponible à l'adresse : <https://www.unicef.org/french/sowc2012/pdfs/SOWC-2012-Tous-les-tableauxavec-les-notes-gnrales-sur-les-donnes.pdf>
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, [En ligne], *Qu'est-ce que la démographie ?* [Consulté le 25 septembre 2015], disponible à l'adresse : <http://demo.umontreal.ca/departement/quest-ce-que-la-demographie/>

SITES DE RÉFÉRENCE

Périodiques

Futuribles : www.futuribles.com

Future Survey : www.wfs.org/fsurv.htm

The Futurist : www.wfs.org/futurist.htm

Futures : www.elsevier.com/wps/find/journaldescription.cws_home/30422/description

CENTRES DE PROSPECTIVE

Futuribles : www.futuribles.com

Finland Futures Research Centre : www.tukkk.fi/tutu/default_eng.asp

Institut Prospektiker (Espagne) : www.prospektiker.es

Institute for the Future : www.iff.org

Institute for Alternative Futures : www.altfutures.com

Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) :
www.oecd.org/department/0,2688,en_2649_33707_1_1_1_1_1,00.html

Population et Avenir : www.population-demographie.org/

The Hudson Institute : www.hudson.org

PREST (science and technology policy technology strategy innovation in the new economy, foresight, futures and prospectives, policy and programme evaluation, science, technology and sustainability) : <http://les1.man.ac.uk/PREST>

Prospective stratégique (Commission Européenne) :
https://ec.europa.eu/info/strategy/strategic-planning/strategic-foresight_fr#reseau-de-prospective-lchelle-de-lue

Z_punkt : www.z-punkt.de/english/05zpunkt.htm

RÉSEAUX INTERNATIONAUX

Groupe Futuribles : www.futuribles.com

Millennium Project : millennium-project.org

The Rand Corporation : www.rand.org

World Futures Studies Federation : www.wfsf.org

GLOSSAIRE

Pour les entrées définissant des concepts prospectifs, ce glossaire s'appuie sur les définitions proposées par le lexique de systémique et de prospective du CESER Occitanie Midi — Pyrénées⁶⁴. On pourra s'y reporter pour aller plus loin. De même qu'on pourra préciser ces notions à l'aide de la bibliographie qui propose de nombreux ouvrages sur les principaux thèmes définis ci-dessous.

[def 1] Backcasting

Par opposition au forecasting, le backcasting est une réflexion qui permet de développer une stratégie à partir d'un idéal à atteindre. Il faut imaginer être déjà dans l'avenir et se retourner. Le regard porte alors sur le chemin parcouru. Il remonte ainsi le temps jusqu'à aujourd'hui pour identifier les choix à opérer qui permettront d'arriver là où il le souhaite. Voir aussi : forecasting.

[def 2] Complexité

Dans une perspective systémique, c'est d'abord un phénomène quantitatif, c'est-à-dire la quantité d'interactions et d'interférences entre un grand nombre d'éléments, ou d'unités actives (par exemple 30 milliards de cellules en interaction pour l'organisme humain), ces quantités d'interactions défiant les possibilités de calcul. Ce peut être ensuite les incertitudes, les indéterminations, les phénomènes aléatoires et chaotiques. Ces incertitudes, comme l'explique Edgar Morin, tiennent soit aux limites de notre entendement, soit sont inscrites dans les phénomènes. « La complexité c'est l'incertitude au sein de systèmes richement organisés », faits de mélanges entre de l'ordre et du désordre.

[def 3] Diagnostic prospectif

Appréciation des éléments objectifs pour dégager les atouts et les handicaps pour l'avenir. Il n'a pas besoin d'être exhaustif ni de contenir les chiffres les plus récents. Il ne dresse pas un état de la situation, mais réunit les tendances, les possibles ruptures, les germes de changement.

⁶⁴ 5 LUGAN, Jean-Claude. Lexique de systémique et de prospective [en ligne]. Toulouse : Conseil économique et social de la région Midi-Pyrénées (Occitanie). 2006. [Consulté le 20 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : http://www.intelliterwal.net/Glossaire/LUGAN_Jean-Claude_Lexique-Prospective_CESR-Midi-Pyrenees-2006.pdf

Il comprend nécessairement une phase de rétrospective (d'où venons-nous?). Réunir au préalable les premiers éléments qui le constitueront puis le faire compléter par les participants à la démarche prospective permet de gagner en efficacité.

[def 4] Disruption

Voir : rupture.

[def 5] Futurable

Terme résultant d'une contraction des termes futur et possible et désignant un futur possible.

[def 6] Germe de changement

Phénomène encore peu perceptible qui pourrait à long terme avoir des incidences déterminantes sur l'avenir. Voir aussi : signal faible.

[def 7] Forecasting

Avant tout utilisé pour déterminer le temps qu'il va faire (météo), le forecasting, en aménagement du territoire, imagine tout ce que l'on peut attendre raisonnablement d'un projet et ce qui peut advenir. Il prolonge les tendances et cherche les moyens de les infléchir, de les encourager ou de rompre avec elles. Le regard est dans le présent et cherche sa voie. Voir aussi : backcasting.

[def 8] Invariant

Quelle que soit la manière dont évolue le système, l'invariant ne connaîtra pas d'évolution. Lorsque l'invariant est un élément majeur aux conséquences déterminantes sur le système, il est une tendance lourde inéluctable.

[def 9] Levier de changement

Dans un système, les leviers sont les moyens d'action dont peuvent disposer les acteurs ou certains acteurs pour provoquer des changements dans les processus, les structures, les règles de ce système. En prospective, il est fondamental d'identifier les leviers de changement des systèmes et les acteurs éventuellement capables de les mettre en œuvre dans le cadre des divers

scénarios. Il ne suffit pas en effet d'identifier les variables stratégiques, encore faut-il identifier les acteurs ou groupes d'acteurs capables d'agir sur ces variables stratégiques.

[def 10] Matrice

Elle se compose d'un nombre suffisant de variables et met en évidence les relations entre elles : lesquelles influent sur les autres ? Lesquelles dépendent des autres ? En systémique et en prospective, la construction d'une matrice à partir d'un nombre suffisant de variables doit permettre de mesurer pour chacune de ces variables son degré de dépendance ou son degré d'influence par rapport à toutes les autres, c'est-à-dire par rapport au système dans son ensemble. L'on peut ainsi identifier des variables motrices et stratégiques, faire des simulations sur cette matrice et ainsi construire des scénarios.

[def 11] Matrice d'impacts croisés

Lors d'une analyse du système prospectif, la matrice d'impacts croisés porte les variables en lignes et en colonnes pour analyser les relations et les influences, plus ou moins fortes, que chacune a sur les autres. Le Lipsor propose MIC-MAC (une méthode et son outil informatique) pour réaliser ce type de matrice.

[def 12] Modélisation systémique

Représentation d'un système qui permet de relier les éléments d'un ensemble et d'insister sur leurs relations.

[def 13] Planification stratégique – Un management qui prend en compte le futur et se projette vers lui. Il conceptualise les orientations à long terme au regard du présent (et du passé quand il s'appuie sur une démarche prospective à phase rétrospective) et des potentialités d'évolution. Il vise à l'identification des objectifs et des buts définis suite à l'examen des développements externes et des pressions internes. Dans le cas des organisations publiques, il s'articule aussi avec les politiques publiques définies par sa ou ses tutelles (État, collectivités de rattachement direct ou indirect). C'est le management des projets de long terme et des orientations.

– Ce concept est plutôt utilisé en management anglo-saxon. Deux facteurs principaux expliquent l'effacement de son usage en France : sa connotation politique d'État planificateur qui renvoie à une époque révolue et la modernisation des concepts dans les années 1970. En

effet, à cette époque l'environnement mondial devient particulièrement instable (accélération de la mondialisation, chocs pétroliers...). L'aspect formel et la lourdeur de la planification stratégique telle qu'elle était pratiquée ne paraissent alors plus adaptés. Joseph Schumpeter et Michael Porter à sa suite réhabiliteront l'anticipation stratégique et donc la planification stratégique (dans une forme assouplie) qui en est sa déclinaison.

[def 14] Rétrospective

Phase indispensable à toute démarche de prospective parce qu'elle permet de faire un bilan des actions et projets conduits par le passé. Elle aide à comprendre d'où vient l'objet étudié et ce qu'il est aujourd'hui. Elle permet de déterminer les invariants.

[def 15] Rupture

Événement ou tendance qui se caractérisent par leur soudaineté et provoquent une discontinuité du contexte parfois progressive, souvent brutale, dont la survenance ne résulte pas d'un choix délibéré des décideurs. La prospective recherche ces ruptures qui brisent les projections. En prospective, les scénarios de rupture font référence à des processus qui s'inscrivent dans des logiques inverses des scénarios tendanciels.

[def 16] Simplexité

L'art de rendre simples, lisibles et compréhensibles les choses complexes en réduisant la complexité sans la détruire. Cette notion relativement récente est principalement utilisée en systémique, en ingénierie et en neurosciences, mais tend à se diffuser dans le langage courant.

[def 17] Scénario

Ce mot qualifie un assemblage (ou un « jeu ») d'hypothèses qui produit des récits alternatifs décrivant les évolutions possibles d'un système. Il consiste en la production d'un récit qui décrit les caractéristiques essentielles (en ce sens qu'elles affectent les alternatives stratégiques prises en compte) du contexte futur dans lequel ces alternatives devront être mises en œuvre. En d'autres termes, il s'agit d'une description ordonnée de ce que le regard prospectif permet d'apercevoir.

[def 18] Signal faible

Voir germe de changement.

[def 19] Stratégie

– Dans le langage courant, l’art de fixer un objectif précis à atteindre dans un horizon de temps long.

– En gestion des organisations, « la stratégie est l’art, pour la direction individuelle ou collective d’une organisation simple ou complexe, de préparer et de mettre en œuvre, réellement ou virtuellement, les moyens nécessaires pour surmonter ou réduire les obstacles de toute nature qui s’opposent à la réalisation d’un objectif atteignable et, ce faisant, d’anticiper correctement, selon un processus d’ajustement continu, l’évolution dans le temps du rapport des forces physiques et morales en jeu. » Selon le modèle des cinq forces de Michaël Porter toute stratégie nécessite une analyse de l’environnement concurrentiel et une anticipation de ses évolutions pour orienter les choix.

– Management stratégique : un management de long terme focalisé sur l’externe et qui réorganise l’interne au besoin pour atteindre ses objectifs. Il se focalise sur les relations avec l’environnement et évalue ses futures modifications afin d’apporter la réponse la plus appropriée au développement de l’organisation. Il vise à définir les orientations à long terme et pour cela il doit : identifier ses options stratégiques, choisir parmi elles ses objectifs prioritaires réalistes, s’assurer de l’aval tutélaire, les formaliser et les partager, les organiser et les planifier. Le temps pour atteindre les objectifs peut être long (de 5 à 20 ans, comme dans le cas d’une construction d’un grand établissement ou de la structuration-intégration d’un réseau). C’est le management des objectifs (long terme).

Voir aussi : opérationnel, planification stratégique, tactique.

[def 20] Tendances

Orientation que prend un phénomène. Elle est une composante d’un « futur nécessaire » déjà programmé. On distingue trois types de tendances : les tendances inéluctables, les tendances lourdes et les germes de changement. En prospective, il est fondamental de repérer dans un système les processus tendanciels, notamment de longue durée, et qui constitueront la base d’élaboration de scénarios dits tendanciels ou au fil de l’eau.

[def 21] Tendance inéluctable

Selon les cas, la tendance est inévitable et non maîtrisable (vieillesse de la population, obsolescence, etc.) ou née d'une échéance programmée et non modifiable (délai de prescription, date butoir, etc.). Elle est alors inéluctable.

[def 22] Tendance lourde

Mouvement affectant un phénomène de façon suffisamment significative et sur une période suffisamment longue pour que l'on puisse prévoir son évolution dans le temps. Elle présente ainsi un caractère moins profond, moins prédéterminé que la tendance inéluctable. Le repérage d'une tendance lourde permet de fixer des « pré-connus » et donc d'anticiper des avenir probables à partir de l'analyse approfondie de processus dominants. Quatre types de tendances lourdes peuvent être distingués : les tendances lourdes liées à l'environnement contextuel (évolutions de certaines variables exogènes) ; les tendances lourdes spécifiques à l'objet étudié (issues du diagnostic prospectif) ; les tendances lourdes génériques repérées dans la littérature prospective, à adapter au contexte particulier de l'objet étudié ; les grands projets structurants en cours de réalisation, projetés à un horizon précis ou simplement envisagés par certains acteurs socioprofessionnels ou institutionnels (en matière de voiries, équipements, infrastructures).

[def 23] Variable

Élément qui caractérise une composante du système étudié ou son environnement.

– Variable interne/externe : interne au système (ou endogène) : c'est-à-dire qu'elle est maîtrisable ou qu'il est possible d'agir sur elle. Externe (ou exogène) : elle est régie par des acteurs extérieurs sur lesquels le système n'a pas d'influence.

– Variable dépendante/indépendante : certaines variables sont dépendantes des autres de manière directe ou indirecte. Si la variable A entraîne (ou est entraînée par) une autre variable B, on identifie un lien de causalité direct, actuel ou à venir plus ou moins fort entre A et B. Des liens de causalité indirecte existent également entre les mêmes variables. Enfin, des liens particuliers de causalité réciproque existent.

[def 24] Variable-clé

Variable qui pèse sur le système étudié ou son environnement. Ici, nous avons retenu comme variables-clés les variables motrices, et les variables dépendantes révélées par le plan influence-dépendance.

ANNEXES

Annexe 1

« LE FRANÇAIS, LANGUE DE CULTURE ⁶⁵»

(Esprit, novembre 1962 : 837, 844)

C'était en 1937. J'enseignais alors le français — avec les langues classiques — depuis deux ans au Lycée Descartes de Tours. Venu passer les grandes vacances dans mon Sénégal natal, je fus sollicité de donner une conférence.

J'avais choisi, comme thème, le Problème culturel en AOF. La foule des évolués, blancs et noirs mêlés, s'écrasait dans la grande salle de la Chambre de commerce de Dakar. On s'attendait à m'entendre exalter la culture gréco-latine, du moins la culture française. Devant le Gouverneur général ébahi, je fis une charge vigoureuse contre l'assimilation et exaltai la Négritude, préconisant le « retour aux sources » : aux langues négro-africaines. Ce fut un succès de scandale, plus, au demeurant, chez les Africains que chez les Européens. « Maintenant qu'il a appris le latin et le grec, murmurait cela, il veut nous ramener au Wolof. »

Malgré l'indépendance politique — ou l'autonomie — proclamée, depuis deux ans, dans tous les anciens 'territoires d'outre-mer', malgré la faveur dont jouit la Négritude dans les États francophones au sud du Sahara, le français n'y a rien perdu de son prestige. Il a été, partout, proclamé langue officielle de l'État et son rayonnement ne fait que s'étendre, même au Mali, même en Guinée. Il y a mieux : après le Ghana, qui, pourtant, n'est pas tendre pour la France, les États anglophones, l'un après l'autre, introduisent le français dans leur enseignement du second degré, allant, parfois, jusqu'à le rendre obligatoire.

Comment expliquer cette faveur, cette ferveur, singulièrement cette dissociation de la politique et de la culture françaises ? C'est l'objet de mon propos.

Je ferai une première remarque. Cette dissociation est plus apparente que réelle. La décolonisation, poursuivie avec constance par le Général de Gaulle, achevée avec éclat en Algérie, n'a pas été pour rien dans cette faveur. En Afrique, l'esprit ne succombe pas à la dichotomie. On n'y sépare pas, comme en Europe, la culture de la politique. Le conflit de Bizerte a failli chasser le français des écoles tunisiennes.

Donc, si on introduit ou maintient l'enseignement du français en Afrique, si on l'y renforce, c'est, d'abord, pour des raisons politiques. En Afrique anglophone plus qu'ailleurs. À la raison que voilà, s'ajoute celle que voici : la majorité des États africains sont francophones et, à l'ONU, le tiers des délégations s'exprime en français. En 1960, après l'entrée massive de nouveaux États africains dans l'Organisation internationale, Habib Bourguiba en tira la conclusion logique : il faut renforcer l'enseignement du français en Tunisie. Dans les faits, Hassan II n'a pas appliqué une autre politique. Le Maroc, à lui seul, compte huit mille enseignants français : plus de la moitié de ceux qui servent à l'étranger.

Cependant, la principale raison de l'expansion du français hors de l'hexagone, de la naissance d'une Francophonie est d'ordre culturel. C'est le lieu de répondre à la question que m'a posée,

⁶⁵ Source : Senghor, L. S. (1962). « Le Français, langue de culture », Esprit, novembre : 837-844.

<https://esprit.presse.fr/article/senghor-leopold-sedar/le-francais-langue-de-culture-32919> (Consulté le 16 octobre 2020)

personnellement, Esprit : « Que représente, pour un écrivain noir, l'usage du français ? ». Bien sûr, je ne manquerai pas d'y répondre plus loin. On me permettra seulement d'élargir le débat : de répondre au nom de toutes les élites noires, des politiques comme des écrivains. Ce faisant, je suis convaincu qu'une partie de nos raisons vaudra, également, pour les Maghrébins — je songe, en particulier, au regretté Jean Amrouche — encore que ceux-ci soient mieux qualifiés que moi pour parler en leur nom propre.

Il y a, d'abord, une raison de fait. Beaucoup, parmi les élites, pensant en français, parlent mieux le français que leur langue maternelle, farcie, au demeurant, de francismes, du moins dans les villes. Pour choisir un exemple national, à Radio-Dakar, les émissions en français sont d'une langue plus pure que les émissions en langue vernaculaire. Il y a mieux : il n'est pas toujours facile, pour le non initié, d'y distinguer les voix des Sénégalais de celles des Français.

Deuxième raison : la richesse du vocabulaire français. On y trouve, avec la série des doublets — d'origine populaire ou savante —, la multiplicité des synonymes (...).

Troisième raison : la syntaxe. Parce que pourvu d'un vocabulaire abondant, grâce, en partie, aux réserves du latin et du grec, le français est une langue concise. Par le même fait, c'est une langue précise et nuancée, donc claire. Il est, partant, une langue discursive, qui place chaque fait, chaque argument à sa place, sans en oublier un. Langue d'analyse, le français n'est pas moins langue de synthèse. On n'analyse pas sans synthétiser, on ne dénombre pas sans rassembler, on ne fait pas éclater la contradiction sans la dépasser. Si, du latin, le français n'a pas conservé toute la rigueur technique, il a hérité toute une série de mots-pierre d'angle, de mots-ciment, de mots-gonds. Mots-outils, les conjonctions et locutions conjonctives lient une proposition à l'autre, une idée à l'autre, les subordonnant l'une à l'autre. Elles indiquent les étapes nécessaires de la pensée active : du raisonnement. À preuve que les intellectuels noirs ont dû emprunter ces outils au français pour vertébrer les langues vernaculaires. À la syntaxe de juxtaposition des langues négro-africaines s'oppose la syntaxe de subordination du français ; à la syntaxe du concret vécu, celle de l'abstrait pensé : pour tout dire, la syntaxe de la raison à celle de l'émotion.

Quatrième raison : la stylistique française. Le style français pourrait être défini comme une symbiose de la subtilité grecque et de la rigueur latine, symbiose animée par la passion celtique. Il est, plus qu'ordonnance, ordination. Son génie est de puiser dans le vaste dictionnaire de l'univers pour, des matériaux ainsi rassemblés — faits, émotions, idées —, construire un monde nouveau : celui de l'Homme. Un monde idéal et réel en même temps, parce que de l'Homme, où toutes les choses, placées, chacune, à son rang, convergent vers le même but, qu'elles manifestent solidairement.

C'est ainsi que la prose française — et le poème jusqu'aux surréalistes — nous a appris à nous appuyer sur des faits et des idées pour élucider l'univers ; mieux, pour exprimer le monde intérieur par déstructuration cohérente de l'univers.

Cinquième raison : l'humanisme français. C'est, précisément, dans cette élucidation, dans cette recreation, que consiste l'humanisme français. Car il a l'homme comme objet de son activité. Qu'il s'agisse du droit, de la littérature, de l'art, voire de la science, le sceau du génie français demeure ce souci de l'Homme. Il exprime toujours une morale. D'où son caractère d'universalité, qui corrige son goût de l'individualisme.

Je sais le reproche que l'on fait à cet humanisme de l'honnête homme : c'est un système fermé et statique, qui se fonde sur l'équilibre. Il y a quelques années j'ai donné une conférence intitulée L'Humanisme de l'Union française. Mon propos était de montrer comment, au contact des réalités 'coloniales', c'est-à-dire des civilisations ultramarines, l'humanisme français s'était enrichi, s'approfondissant en s'élargissant, pour intégrer les valeurs de ces civilisations. Comment était-il passé de l'assimilation à la coopération : à la symbiose. De la morale

statistique à la morale de mouvement, chère à Pierre Teilhard de Chardin. Comme le notait Jean Daniel, à propos de l'Algérie, dans L'Express du 28 juin 1962, colonisateurs et colonisés se sont, en réalité, colonisés réciproquement : 'Il (le pays de France) s'est imprégné si fort des civilisations qu'il a entendu dominer, que les colonisés lui font, aujourd'hui, un sort à part, voyant dans ce bourreau, une victime en puissance, dans cet aliénateur, un aliéné, dans cet ennemi, un complice'. Je ne veux retenir, ici, que l'apport positif de la colonisation, qui apparaît à l'aube de l'indépendance. L'ennemi d'hier est un complice, qui nous a enrichis en s'enrichissant à notre contact. Mais il me faut, avant de finir, répondre à la question qui m'a été, personnellement, posée. Car les raisons que voilà sont, tout aussi bien, celles des politiques, qui veulent mener de front le développement économique et le développement culturel de leurs peuples respectifs pour, au-delà du bien-être, leur assurer le plus-être.

Que représente pour moi, écrivain noir, l'usage du français ? La question mérite d'autant plus réponse qu'on s'adresse, ici, au Poète et que j'ai défini les langues négro-africaines 'des langues poétiques'. En répondant, je reprendrai l'argument de fait. Je pense en français ; je m'exprime mieux en français que dans ma langue maternelle. Il y a aussi le fait que n'importe quel enfant, placé assez jeune dans un pays étranger, en apprend aussi facilement la langue que les autochtones. C'est dire la plasticité de l'esprit humain et que chaque langue peut exprimer toute l'âme humaine. Elle met seulement l'accent sur tel ou tel aspect de cette âme en la traduisant, de surcroît, en sa manière.

Or il se trouve que le français est, contrairement à ce qu'on a dit, une langue éminemment poétique. Non par sa clarté, mais par sa richesse.

Annexe 2

« TEXTES FONDAMENTAUX : CRÉATION DE L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE (ACCT) »

ARCHIVES ACCT.

2061-4



AGENCE
DE COOPÉRATION
CULTURELLE
ET TECHNIQUE

TEXTES FONDAMENTAUX

-1970-

L'Agence de Coopération Culturelle et Technique est née à Niamey le 20 mars 1970, à l'issue d'une conférence constitutive à laquelle participaient vingt-six gouvernements de pays partiellement ou entièrement de langue française. Vingt-deux d'entre eux ont signé la Convention portant création de la nouvelle Organisation internationale dont le siège a été fixé à Paris.

Ainsi prenait forme une grande idée dont les premiers promoteurs avaient été des dirigeants politiques africains et maghrébins, idée qui correspond à la fois à l'exigence de coopération multilatérale de notre époque, et à la conviction que l'usage d'une langue commune peut faciliter l'exercice de cette coopération sous une forme originale.

On retiendra en particulier que l'objectif fondamental de l'Agence est la mise en œuvre d'une véritable coopération multilatérale dans les domaines culturel et technique largement entendus et que son premier souci, clairement énoncé dans le préambule de la Convention, est la valorisation et la diffusion de toutes les langues et de toutes les cultures représentées en son sein.

La coopération authentique ne saurait en effet être réduite à la seule assistance technique, si importante soit celle-ci. Elle est d'abord recherche attentive et fervente d'un dialogue permanent des cultures et du rapprochement des peuples dans l'ordre de l'esprit. Chaque membre de l'Agence a quelque chose à proposer comme quelque chose à recevoir. D'où la devise qui a été adoptée : égalité, complémentarité, solidarité.

CONVENTION RELATIVE
A L'AGENCE DE COOPERATION
CULTURELLE ET TECHNIQUE

Les Etats parties à la présente Convention,

Conscients de la solidarité qui les lie par l'usage de la langue française,

Considérant que la coopération internationale est une aspiration profonde des peuples et qu'elle représente un facteur nécessaire de progrès,

Considérant que la promotion et le rayonnement des cultures nationales constituent une étape nécessaire à la connaissance mutuelle et à l'amitié des peuples du monde en vue de faciliter l'accès et la contribution de tous à la civilisation universelle,

Considérant qu'une coopération culturelle et technique est d'autant plus féconde qu'elle associe des peuples participants à des civilisations différentes,

Désireux de promouvoir et de diffuser sur un pied d'égalité les cultures respectives de chacun des Etats membres,

Soucieux de sauvegarder les compétences des organismes de coopération existant entre les parties contractantes,

Considérant que la résolution finale adoptée à la Conférence réunie à NIAMEY du 17 au 20 février 1969 proclamait que cette coopération devrait s'exercer dans le respect de la souveraineté des Etats, des langues nationales ou officielles, et avec le souci de promouvoir et de diffuser les cultures propres à chaque pays ou groupe de pays représenté au sein de l'Agence,

Considérant que la résolution finale de NIAMEY recommandait aux gouvernements représentés la création d'une Agence de Coopération Culturelle et Technique,

Acceptant ces principes dans le but de coopérer entre eux et avec toutes les autres parties intéressées pour promouvoir et diffuser leurs cultures,

Sont convenus d'établir la Convention relative à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, ainsi que la Charte de ladite Agence.

ARTICLE PREMIER. — *Buts et Principes.*

Le but de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, ci-après dénommée « l'Agence », est de promouvoir et de diffuser les cultures des Hautes Parties contractantes et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre elles. L'Agence doit être l'expression d'une nouvelle solidarité et un facteur supplémentaire de rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations.

Les Hautes Parties contractantes conviennent que cette coopération devra s'exercer dans le respect de la souveraineté des Etats, et de leur originalité.

ART. 2. — *Fonctions.*

L'Agence, pour atteindre son but, exerce les fonctions suivantes :

- a) Aider les Etats membres à assurer la promotion et la diffusion de leurs cultures respectives ;
- b) Susciter ou faciliter la mise en commun d'une partie des moyens financiers des pays adhérents pour la réalisation de programmes de développement culturel et technique utiles à l'ensemble des adhérents ou à plusieurs d'entre eux et faire appel aux Etats membres pour réunir les ressources humaines et techniques appropriées à cette fin ;
- c) Organiser et faciliter la mise à la disposition des Etats membres des moyens nécessaires notamment à la formation des enseignants et des spécialistes de la langue et de la culture françaises ;
- d) Encourager la connaissance mutuelle des peuples intéressés par des méthodes adéquates d'information ;
- e) Aider à la formation, parmi les peuples, d'une opinion publique éclairée sur les cultures des pays représentés au sein de l'Agence ;
- f) Exercer toute autre fonction entrant dans les buts de l'Agence qui pourrait lui être confiée par la Conférence générale.

ART. 3. — *Devise.*

L'Agence adopte comme devise : Egalité, Complémentarité, Solidarité.

ART. 4. — *Etats membres et Etats associés.*

La Convention prévoit deux catégories d'Etats : Les Etats membres et les Etats associés.

ART. 5. — *Signature, Ratification et Adhésion.*

1. Tout Etat dont le français est la langue officielle ou l'une des langues officielles, ou tout Etat qui fait usage habituel et courant de la langue française, peut devenir partie à la présente Convention par :

- a) La signature sans réserve de ratification ou d'approbation ;
- b) La signature sous réserve de ratification ;
- c) L'adhésion dans les trois années suivant l'entrée en vigueur de la présente Convention.

2. La ratification ou l'adhésion devient effective par le dépôt d'un instrument officiel à cet effet auprès du Gouvernement du pays qui a accueilli la Conférence constitutive ou du Gouvernement du pays où est fixé le siège de l'Agence. Ces Gouvernements en communiquent copie à tous les membres.

3. Après l'expiration de délai fixé au paragraphe 1 du présent article, tout Etat admis en qualité de membre de l'Agence, conformément aux dispositions de l'article 3, paragraphe 2 de la Charte, deviendra partie à la présente Convention en notifiant son adhésion au Gouvernement du pays qui a accueilli la Conférence constitutive ou au Gouvernement du pays où est fixé le siège de l'Agence.

ART. 6. — *Entrée en vigueur.*

La présente Convention entrera en vigueur à la date à laquelle dix Etats y seront devenus parties, conformément aux dispositions de

l'article 3 § 1. (1)

ART. 7. — *Droit applicable.*

L'Agence est régie par la présente Convention, la Charte qui y est annexée (ci-après dénommée « La Charte ») le règlement financier, le règlement du personnel ainsi que par les autres dispositions réglementaires et décisions dûment adoptées par les organes de l'Agence.

ART. 8. — *Privilèges et immunités.*

1. L'Agence possède la personnalité juridique. Elle a notamment le droit de contracter, d'acquérir et d'aliéner des biens mobiliers et immobiliers et d'ester en justice.

2. Le Secrétaire général prendra, au nom de l'Agence, et en accord avec les Gouvernements intéressés, toutes dispositions utiles pour que l'Agence se voie reconnaître les privilèges et immunités qui seraient nécessaires à son fonctionnement.

ART. 9. — *Dénonciation.*

1. Tout Etat qui est partie à la présente Convention peut la dénoncer en avisant le Gouvernement du pays qui a accueilli la Conférence constitutive ou le Gouvernement du pays où est fixé le siège de l'Agence au moins six mois avant la date de la plus proche réunion de la Conférence générale de l'Agence.

La dénonciation prend effet six mois après la date de sa réception par l'un des Gouvernements sus-mentionnés.

Toutefois, l'Etat en cause reste juridiquement tenu envers l'Agence de s'acquitter des contributions financières qu'il s'est engagé à verser mais qu'il n'a pas encore versées.

2. La dénonciation de la présente Convention par l'un ou plusieurs des Gouvernements parties à ladite Convention n'affecte nullement sa validité à l'égard des autres parties.

(1) Conformément aux dispositions de cet article, la convention est entrée en vigueur le 31 août 1970.

Toutefois, dans l'hypothèse où le nombre des parties contractantes tomberait au-dessous d'un minimum de dix, les Etats qui demeureraient liés par la Convention se concerteraient sur les mesures à prendre.

ART. 10. — *Amendements.*

1. La présente Convention peut être modifiée par accord unanime des Etats contractants qui notifient leur acceptation de tout amendement au Gouvernement du pays qui a accueilli la Conférence constitutive ou au Gouvernement du pays où est fixé le siège de l'Agence.

2. Les modifications entrent en vigueur trente jours après le dépôt de la dernière notification d'acceptation les concernant. Tout Etat qui n'aura pas signifié son opposition dans un délai d'un an sera considéré comme ayant accepté l'amendement.

ART. 11. — *Enregistrement.*

Dès l'entrée en vigueur de la présente Convention, le Gouvernement du pays qui a accueilli la Conférence constitutive ou le Gouvernement du pays où sera fixé le siège de l'Agence la fera enregistrer auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

EN FOI DE QUOI, les représentants soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé la présente Convention.

Fait à Niamey, le 20 mars 1970, en un exemplaire unique qui sera déposé dans les archives du Gouvernement de la République du NIGER, lequel en délivrera des copies certifiées conformes à tous les Gouvernements signataires ou adhérents.

✠ ✠

ANNEXE A LA CONVENTION PORTANT CREATION
DE L'AGENCE DE COOPERATION
CULTURELLE ET TECHNIQUE

CHARTRE DE L'AGENCE DE COOPERATION
CULTURELLE ET TECHNIQUE

ARTICLE PREMIER. — *Objectifs.*

L'Agence a pour fin essentielle l'affirmation et le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques, et par là au rapprochement des peuples.

Elle exerce son action dans le respect absolu de la souveraineté des Etats, des langues et des cultures, et observe la plus stricte neutralité dans les questions d'ordre idéologique et politique.

Elle collabore avec les diverses organisations internationales et régionales et tient compte de toutes les formes de coopération technique et culturelle existantes.

ART. 2. — *Fonctions.*

L'Agence de coopération remplit des tâches d'étude, d'information, de coordination et d'action.

A cette fin, l'Agence, agissant par l'intermédiaire de ses organes, est habilitée à faire, ensemble ou séparément, tous actes nécessaires, appropriés ou convenant à la poursuite de ses objectifs et aux pouvoirs suivants :

a) Dresser périodiquement et diffuser des inventaires des ressources du monde francophone dans tous les domaines de sa compétence ;

b) Proposer en tant que de besoin la mise en commun d'une partie des moyens intellectuels, techniques et financiers de ses membres pour la réalisation de programmes de développement utiles à

l'ensemble de ses membres ou à plusieurs d'entre eux ;

c) Créer les moyens propres à assurer la diffusion la plus large et la plus rapide possible, entre tous les membres, de l'information, notamment dans les domaines de la science, de la pédagogie et de la technologie ;

d) Mettre à la disposition des membres des moyens complémentaires de formation et de perfectionnement ;

e) Contribuer à la création d'instruments communs en matière de recherche scientifique et technique, de valorisation de la recherche et de communication ;

f) Servir de lieu permanent de rencontres et d'échanges entre les spécialistes des diverses disciplines et les responsables nationaux des grands secteurs de l'activité éducative, culturelle, scientifique et technique ;

g) Susciter ou favoriser la concertation des efforts et des moyens de tous les membres, notamment dans les secteurs de pointe de la recherche, dans la technologie, dans l'éducation et dans la communication, de même que dans l'étude des problèmes de développement ;

h) Encourager la connaissance mutuelle des peuples par l'utilisation des moyens de communication de masse, par l'enseignement et par des formules originales d'échanges ;

i) Faciliter aux Gouvernements le plein accès aux sources de coopération bilatérale et internationale et, le cas échéant, mettre en œuvre des programmes précis d'assistance multilatérale ;

j) S'efforcer de maintenir toute liaison avec les organisations ou associations agissant dans le domaine d'action de l'Agence et d'assurer la plus grande cohérence et la meilleure rentabilité de toutes les initiatives ;

k) Exercer toute autre fonction entrant dans les buts de l'Agence qui pourrait lui être confiée par la Conférence générale.

ART. 3. — Etats membres et Gouvernements participants.

1. Tous les Etats qui sont parties à la Convention sont membres de l'Agence.

2. Tout Etat qui n'est pas devenu partie à la Convention dans

les conditions prévues à l'article 5 § 1 de celle-ci peut devenir membre de l'Agence s'il est agréé en qualité de membre par la Conférence générale.

3. Dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des Etats membres, tout Gouvernement peut être admis comme Gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence, sous réserve de l'approbation de l'Etat membre dont relève le territoire sur lequel le Gouvernement participant concerné exerce son autorité et selon les modalités convenues entre ce Gouvernement et celui de l'Etat membre.

4. Tout Gouvernement membre de l'Agence peut s'en retirer en dénonçant la Convention dans les conditions fixées à l'article 9 de celle-ci.

De même, tout autre membre peut se retirer de l'Agence en avisant le Gouvernement du pays qui a accueilli la Conférence constitutive ou le Gouvernement du pays où est fixé le siège de l'Agence, au moins six mois avant la plus proche réunion de la Conférence générale. Le retrait prend effet à l'expiration du délai de six mois suivant cette notification.

Toutefois, le membre en cause demeure tenu d'acquitter le montant total des contributions dont il est redevable.

ART. 4. — *Observateurs, Associés et Consultants.*

1. Tout Gouvernement d'un Etat qui n'est pas partie à la Convention peut, sur sa demande, être admis par la Conférence générale en qualité d'observateur.

2. Tout Etat qui souhaiterait s'associer à certaines activités de l'Agence peut conclure avec celle-ci un accord fixant les modalités de sa participation aux dites activités.

3. La Conférence générale peut conférer le titre de consultant à toute organisation internationale ou à toute association internationale non gouvernementale qui fait une demande à cet effet et dont les activités sont en harmonie avec celles de l'Agence.

4. La nature et l'étendue des droits et des obligations des obser-

vateurs et des consultants seront déterminées par la présente Charte et par la Conférence générale.

ART. 5. — *Organes.*

L'Agence comprend :

1. La Conférence générale ;
2. Le Conseil d'administration ;
3. Le Comité des programmes ;
4. Le Conseil consultatif ;
5. Le Secrétariat ;
6. Tout autre organe subsidiaire que la Conférence générale peut juger utile au bon fonctionnement de l'Agence.

CONFERENCE GENERALE

ART. 6. — *Composition.*

La Conférence générale se compose de tous les membres de l'Agence.

Les observateurs et les consultants participent aux sessions de la Conférence générale et y sont entendus, sauf objection de celle-ci, mais ils ne disposent pas du droit de vote.

ART. 7. — *Pouvoirs.*

La Conférence générale est l'organe suprême de l'Agence.

Ses principales fonctions consistent à :

1. Orienter l'activité de l'agence ;
2. Approuver le programme de travail ;
3. Contrôler la politique financière, examiner et approuver le budget et le règlement financier de l'Agence ;
4. Se prononcer sur l'admission de nouveaux membres en application de l'article 5 §§ 2 et 3 de la présente Charte ;
5. Décider de l'admission des observateurs et des consultants et déterminer la nature de leurs droits et obligations, compte-tenu de l'article 6 ci-dessus ;
6. Fixer le barème des contributions ;
7. Créer tout organe subsidiaire nécessaire au bon fonctionnement

de l'Agence ;

8. Nommer le Secrétaire général et les Secréaires généraux adjoints, les membres du Comité des programmes, dont elle fixe le nombre, ainsi que les membres désignés du Conseil consultatif ;

9. Décider de la composition des autres organes subsidiaires de l'Agence ;

10. Amender la présente Charte ;

11. Nommer éventuellement les liquidateurs de l'Agence ;

12. Déplacer le siège de l'Agence ;

13. Prendre toutes les mesures propres à la réalisation des buts de l'Agence.

ART. 8. — Réunions.

1. La Conférence générale se réunit au moins une fois tous les deux ans à la date qu'elle a elle-même fixée lors de sa session antérieure ou à la demande de la moitié au moins des membres de l'Agence adressée au Président en exercice de la Conférence.

2. Chaque membre est représenté par une délégation de niveau ministériel et comprenant si possible des représentants des administrations concernées par l'Agence.

3. La Conférence générale élit son Président et les autres membres du bureau au début de chaque réunion, ils demeurent en fonction jusqu'à la Conférence suivante.

4. Elle adopte son règlement intérieur.

5. Elle fixe le lieu et la date de sa session suivante.

ART. 9. — Votes.

1. Chaque membre dispose d'une voix à la Conférence générale.

2. Toutes les décisions de la Conférence sont prises à la majorité des neuf dixièmes des membres présents et votant, l'abstention n'étant pas considérée comme un vote.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ART. 10. — Composition.

Chaque membre est représenté au Conseil d'administration par une personne techniquement qualifiée dans les domaines d'activité

de l'Agence.

Ce représentant peut être accompagné d'un suppléant et de conseillers.

Lorsque les fonctions du Secrétaire général ont pris fin, celui-ci peut, de plein droit, participer sans droit de vote aux délibérations du Conseil d'administration.

ART. 11. — Fonctions.

Le Conseil d'administration est l'organe exécutif de la Conférence générale et rend compte à celle-ci du développement des programmes de l'Agence et de l'utilisation de ses ressources budgétaires conformément aux décisions de la Conférence.

Il a pour principales fonctions de :

1. Veiller à l'exécution des décisions prises par la Conférence générale et à la conduite de l'activité de l'Agence conformément à ces décisions ;
2. Etudier le programme de travail de l'Agence et faire des recommandations appropriées à son sujet à la Conférence générale ;
3. Examiner les rapports financiers et les prévisions budgétaires ;
4. Donner des avis à la Conférence générale sur la politique financière de l'Agence ;
5. Faire des propositions à la Conférence générale au sujet de la politique de l'Agence ;
6. Examiner et adopter l'ordre du jour provisoire des réunions de la Conférence générale, qui lui est soumis par le Secrétariat ;
7. Exercer toute autre fonction qui pourrait lui être confiée par la Conférence générale.

ART. 12. — Réunions.

1. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par an à la date qu'il a lui-même fixée ou à la demande du tiers au moins de ses membres adressée au Président en exercice du Conseil.
2. Le Conseil d'administration élit son Président et les autres membres du bureau au début de chaque réunion ; ils demeurent en fonction jusqu'à la session suivante du Conseil.
3. Le Conseil d'administration adopte son règlement intérieur.
4. Il fixe le lieu et la date de sa réunion suivante.

ART. 13. — *Votes.*

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votant, l'abstention n'étant pas considérée comme un vote.

COMITE DES PROGRAMMES

ART. 14. — *Composition.*

Le Comité des programmes est composé d'un maximum de quinze personnes, spécialistes des techniques de la coopération, qui sont choisies et nommées par la Conférence générale en raison de leur connaissance personnelle et approfondie des questions entrant dans la compétence de l'Agence.

ART. 15. — *Fonctions.*

Le Comité des programmes est principalement chargé d'aider la Conférence générale à définir la nature des opérations de l'Agence et les moyens d'exécution de son programme de travail.

Dans cette perspective, il conseille le Secrétariat dans sa tâche de conception des actions de l'Agence et examine les projets que celui-ci aura établis. Il appartient au Secrétariat de convoquer tout ou partie du Comité des programmes en tant que de besoin et au moins une fois par an au moment le plus opportun.

CONSEIL CONSULTATIF

ART. 16.

A. — *Composition.*

Le Conseil consultatif se compose :

1. De membres de droit : toute organisation internationale ou toute association internationale non gouvernementale à qui la Conférence générale aura conféré le titre de consultant, pourra désigner un représentant au Conseil consultatif ;

2. De membres désignés : des personnalités réputées pour leur compétence et leurs réalisations dans l'un des domaines d'activité de l'Agence pourront être appelées à faire partie du Conseil consultatif par la Conférence générale.

B. — *Fonctions.*

Le Conseil consultatif a pour principale fonction d'assurer une

coopération efficace entre l'Agence, les organisations internationales et les associations internationales non gouvernementales dont les tâches et les activités sont en harmonie avec celles de l'Agence. Dans cette optique, il sera appelé à donner des avis et à faire des suggestions à la Conférence générale et au Secrétariat sur les orientations de l'Agence, sur son programme de travail et sur les modalités de son exécution.

C. — *Procédure.*

1. Le Conseil consultatif se réunit une fois par année ;
2. Le Conseil consultatif élit son Président de session et les autres membres du bureau au début de chaque réunion ;
3. Le Conseil consultatif adopte son règlement intérieur ;
4. Le Conseil consultatif fixe la date de sa réunion suivante après consultation avec le Secrétariat.

SECRETARIAT

ART. 17.

1. Le Secrétariat comprend le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints. Le Secrétariat est assisté du personnel administratif et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'Agence.

2. Le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints sont nommés par la Conférence générale pour une période de quatre ans aux conditions qui seront approuvées par la Conférence.

Leur mandat est renouvelable deux fois.

3. Le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints assument de concert la direction de l'Agence. Le Secrétaire général préside les réunions du Secrétariat. Il représente l'Agence dans les actes officiels.

4. Le Secrétaire général est de droit Secrétaire de la Conférence générale, du Conseil d'administration, du Conseil consultatif et de tout organe subsidiaire de l'Agence. Il peut déléguer ses fonctions.

5. Le Secrétariat est responsable de la préparation du programme de travail de l'Agence et de son exécution.

6. Le Secrétariat prépare les prévisions budgétaires et les rapports financiers de l'Agence.

7. Le Secrétariat nomme le personnel de l'Agence conformément aux plans d'organisation approuvés par la Conférence générale. Le

statut du personnel est soumis à la Conférence générale pour approbation. Il devra être tenu compte dans l'attribution des postes de la composition géographique de l'Agence.

8. Les responsabilités du Secrétaire général, des Secrétaires généraux adjoints et du personnel ont un caractère exclusivement international. Dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils ne demanderont ni ne recevront d'instruction d'aucun Gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'Agence. Ils s'abstiendront de tout acte de nature à compromettre leur statut de fonctionnaires internationaux. Tous les membres de l'Agence s'engagent à respecter le caractère international des fonctions du Secrétaire général, des Secrétaires généraux adjoints et du personnel et à ne pas chercher à les influencer dans l'accomplissement de leurs tâches.

ART. 18. — *Bureaux régionaux.*

La Conférence générale pourra, en temps utile, établir des bureaux dans les diverses régions géographiques représentées au sein de l'Agence. La Conférence décide, sur proposition du Conseil d'administration, du lieu, de la composition, des fonctions et du mode de financement de ces bureaux régionaux.

ART. 19. — *Budget et dépenses.*

1. Tous les deux ans, le Secrétariat prépare et soumet au Conseil d'administration les rapports financiers et les prévisions budgétaires de l'Agence. Le Conseil d'administration examine les rapports financiers et les prévisions budgétaires et les transmet à la Conférence générale en formulant les recommandations qu'il juge appropriées.

2. Les rapports financiers et les prévisions budgétaires sont préparés par le Secrétariat conformément au règlement financier adopté par la Conférence générale.

3. Les dépenses de l'Agence sont réparties entre les membres selon un barème qui sera arrêté par la Conférence générale. La cotisation des observateurs est fixée par la Conférence générale.

4. Le Secrétaire général peut, avec l'autorisation du Conseil d'administration, accepter tous dons, legs, et subventions faits à l'Agence par des Gouvernements, des institutions publiques ou privées ou des particuliers. L'administration de ces fonds par le Secrétariat est régie par le règlement financier de l'Agence.

ART. 20. — *Langue de travail.*

La langue de travail de l'Agence et de tous ses organes est le français.

ART. 21. — *Siège.*

Le siège de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique

est fixée à PARIS.

Il peut être déplacé par décision de la Conférence générale.

ART. 22. — *Dissolution et liquidation.*

1. L'Agence est réputée dissoute et liquidée dans un des deux cas suivants :

a) Toutes les parties à la Convention sauf une ont dénoncé celle-ci ;

b) La Conférence générale décide de dissoudre l'Agence. En suite de quoi, l'Agence n'est réputée avoir d'existence qu'aux fins de sa liquidation.

2. En cas de dissolution de l'Agence, ses affaires sont liquidées par des liquidateurs, nommés conformément à la Charte, qui procéderont à la réalisation de l'actif de l'Agence et à l'extinction de son passif. Le solde actif ou passif sera réparti au prorata des cotisations respectives.

ART. 23. — *Interprétation.*

Toute décision relative à l'interprétation de la présente Charte est prise par la Conférence générale à l'unanimité des membres présents et votant, l'abstention n'étant pas considérée comme un vote.

ART. 24. — *Modifications de la Charte.*

La présente Charte peut être modifiée conformément à son article 7 § 10. Le Gouvernement du pays qui a accueilli la Conférence constitutive ou le Gouvernement du pays où est fixé le siège de l'Agence notifie à tous les membres ainsi qu'au Secrétariat toutes les modifications apportées à la présente Charte.

**ETATS MEMBRES DE L'AGENCE DE COOPERATION
CULTURELLE ET TECHNIQUE**

**BELGIQUE
BURUNDI
CAMEROUN
CANADA
COTE D'IVOIRE
DAHOMY
FRANCE
GABON
HAITI
HAUTE-VOLTA
LUXEMBOURG
MADAGASCAR
MALI
MAURICE (île)
MONACO
NIGER
RWANDA
SENEGAL
TCHAD
TOGO
TUNISIE
VIETNAM (République du)
GOUVERNEMENT PARTICIPANT
Gouvernement du QUEBEC**

Annexe 3

« CHARTE DE LA FRANCOPHONIE »

Charte de la Francophonie

adoptée par la CMF

Antananarivo, le 23 novembre 2005



CHARTE DE LA FRANCOPHONIE

adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie
Antananarivo, le 23 novembre 2005

Préambule

La Francophonie doit tenir compte des mutations historiques et des grandes évolutions politiques, économiques, technologiques et culturelles qui marquent le XXI^e siècle pour affirmer sa présence et son utilité dans un monde respectueux de la diversité culturelle et linguistique, dans lequel la langue française et les valeurs universelles se développent et contribuent à une action multilatérale originale et à la formation d'une communauté internationale solidaire.

La langue française constitue aujourd'hui un précieux héritage commun qui fonde le socle de la Francophonie, ensemble pluriel et divers. Elle est aussi un moyen d'accès à la modernité, un outil de communication, de réflexion et de création qui favorise l'échange d'expériences.

Cette histoire, grâce à laquelle le monde qui partage la langue française existe et se développe, est portée par la vision des chefs d'État et de gouvernement et par les nombreux militants de la cause francophone et les multiples organisations privées et publiques qui, depuis longtemps, oeuvrent pour le rayonnement de la langue française, le dialogue des cultures et la culture du dialogue.

Elle a aussi été portée par l'Agence de coopération culturelle et technique, seule organisation intergouvernementale de la Francophonie issue de la Convention de Niamey en 1970, devenue l'Agence de la Francophonie après la révision de sa charte à Hanoï, en 1997.

Afin de donner à la Francophonie sa pleine dimension politique, les chefs d'État et de gouvernement, comme ils en avaient décidé à Cotonou en 1995, ont élu un Secrétaire général, clé de voûte du système institutionnel francophone, de même que la Conférence ministérielle, en 1998 à Bucarest, a pris acte de la décision du Conseil permanent d'adopter l'appellation « Organisation internationale de la Francophonie ».

À Ouagadougou, en 2004, réunis en X^e Sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé les nouvelles missions stratégiques de la Francophonie et ont pris la décision de parachever la réforme institutionnelle afin de mieux fonder la personnalité juridique de l'Organisation internationale de la Francophonie et de préciser le cadre d'exercice des attributions du Secrétaire général.

Tel est l'objet de la présente Charte, qui donne à l'ACCT devenue Agence de la Francophonie, l'appellation d'Organisation internationale de la Francophonie.

TITRE I : DES OBJECTIFS

Article 1 : Objectifs

La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable, a pour objectifs d'aider : à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ; à la promotion de l'éducation et de la formation. Le Sommet peut assigner d'autres objectifs à la Francophonie.

La Francophonie respecte la souveraineté des États, leurs langues et leurs cultures. Elle observe la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure.

Les institutions de la présente Charte concourent, pour ce qui les concerne, à la réalisation de ces objectifs et au respect de ces principes.

TITRE II : DE L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Article 2 : Institutions et opérateurs

Les institutions de la Francophonie sont :

1. Les instances de la Francophonie :
 - La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, ci-après appelée le « Sommet » ;
 - La Conférence ministérielle de la Francophonie, ci-après appelée « Conférence ministérielle » ;
 - Le Conseil permanent de la Francophonie, ci-après appelé « Conseil permanent ».
2. Le Secrétaire général de la Francophonie.
3. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
4. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui est l'Assemblée consultative de la Francophonie.
5. Les opérateurs directs et reconnus du Sommet, qui concourent, dans les domaines de leurs compétences, aux objectifs de la Francophonie tels que définis dans la présente Charte :
 - l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ;
 - TV5, la télévision internationale francophone ;
 - l'Université Senghor d'Alexandrie ;
 - l'Association internationale des maires et responsables des capitales et des métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF).

6. Les Conférences ministérielles permanentes : la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confémen) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (Conféjes).

Article 3 : Sommet

Le Sommet, instance suprême de la Francophonie, se compose des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Il se réunit tous les deux ans.

Il est présidé par le chef de l'État ou du gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au Sommet suivant.

Il statue sur l'admission de nouveaux membres de plein droit, de membres associés et de membres observateurs à l'OIF.

Il définit les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde.

Il adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs.

Il élit le Secrétaire général, conformément aux dispositions de l'article 6 de la présente Charte.

Article 4 : Conférence ministérielle

La Conférence ministérielle se compose de tous les membres du Sommet. Chaque membre est représenté par le ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie, ou son délégué. Le Secrétaire général de la Francophonie siège de droit à la Conférence ministérielle, sans prendre part au vote.

La Conférence ministérielle est présidée par le ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie du pays hôte du Sommet, un an avant et un an après celui-ci.

La Conférence ministérielle se prononce sur les grands axes de l'action multilatérale francophone.

La Conférence ministérielle prépare le Sommet. Elle veille à l'exécution des décisions arrêtées par le Sommet et prend toutes initiatives à cet effet. Elle adopte le budget et les rapports financiers de l'OIF ainsi que la répartition du Fonds multilatéral unique (FMU).

La Conférence ministérielle nomme le Commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU. Sur saisine d'un État membre ou d'un gouvernement participant, la Conférence ministérielle demande au Secrétaire général de fournir toute information concernant l'utilisation du Fonds.

La Conférence ministérielle définit les conditions dans lesquelles les commissaires aux comptes des opérateurs sont appelés à coopérer avec le Commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU.

La Conférence ministérielle recommande au Sommet l'admission de nouveaux membres et de nouveaux membres associés ou observateurs, ainsi que la nature de leurs droits et obligations.

La Conférence ministérielle fixe les barèmes des contributions statutaires à l'OIF.

La Conférence ministérielle peut décider de déplacer le siège de l'OIF.

La Conférence ministérielle nomme les liquidateurs.

La Conférence ministérielle crée tout organe subsidiaire nécessaire au bon fonctionnement de l'OIF.

Les modalités de fonctionnement de la Conférence ministérielle sont précisées dans son Règlement intérieur.

Article 5 : Conseil permanent de la Francophonie

Le Conseil permanent est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet, sous l'autorité de la Conférence ministérielle.

Le Conseil permanent est composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'États ou de gouvernements membres du Sommet.

Le Conseil permanent est présidé par le Secrétaire général de la Francophonie. Il se prononce sur ses propositions et le soutient dans l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil permanent de la Francophonie a pour missions :

- de veiller à l'exécution des décisions prises par la Conférence ministérielle ;
- d'examiner les propositions de répartition du FMU ainsi que l'exécution des décisions d'affectation ;
- d'examiner les rapports financiers et les prévisions budgétaires de l'OIF ;
- d'examiner et d'adopter l'ordre du jour provisoire des réunions de la Conférence ministérielle ;
- de faire rapport à la Conférence ministérielle sur l'instruction des demandes d'adhésion ou de modification de statut ;
- d'exercer son rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre. Il dispose à cet effet des commissions suivantes : la commission politique, la commission économique, la commission de coopération et de programmation, et la commission administrative et financière. Ces commissions sont présidées par un représentant d'un État ou d'un gouvernement membre, qu'il désigne sur proposition de la commission concernée ;
- d'adopter le statut du personnel et le règlement financier ;
- d'examiner et d'approuver les projets de programmation ;
- de procéder aux évaluations des programmes des opérateurs ;
- de nommer le Contrôleur financier ;
- de remplir toute autre mission que lui confie la Conférence ministérielle.

En tant que de besoin, le Secrétaire général réunit le Conseil permanent.

Les modalités de fonctionnement du Conseil permanent sont fixées par son Règlement intérieur.

Article 6 : Secrétaire général

Le Secrétaire général de la Francophonie préside le Conseil de coopération. Il est représenté dans les instances des opérateurs. Il dirige l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le Secrétaire général est élu pour quatre ans par les chefs d'État et de gouvernement. Son mandat peut être renouvelé. Il est placé sous l'autorité des instances.

Le statut du Secrétaire général a un caractère international. Le Secrétaire général ne demande ni ne reçoit d'instructions ou d'émoluments d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure.

Il est responsable du Secrétariat de toutes les instances de la Francophonie, aux sessions desquelles il assiste.

Il préside le Conseil permanent, dont il prépare l'ordre du jour. Il ne prend pas part au vote. Il veille à la mise en œuvre des mesures adoptées, dont il rend compte.

Le Secrétaire général est le représentant légal de l'OIF. À ce titre, il engage l'Organisation et signe les accords internationaux. Il peut déléguer ses pouvoirs.

Le Secrétaire général rend compte au Sommet de l'exécution de son mandat.

Le Secrétaire général nomme le personnel et ordonne les dépenses. Il est responsable de l'administration et du budget de l'OIF dont il peut déléguer la gestion.

Le Secrétaire général est chargé de l'organisation et du suivi des conférences ministérielles sectorielles décidées par le Sommet.

Article 7 : Fonctions politiques

Le Secrétaire général conduit l'action politique de la Francophonie, dont il est le porte-parole et le représentant officiel au niveau international.

Il exerce ses prérogatives dans le respect de celles du président en exercice du Sommet et du président de la Conférence ministérielle.

Le Secrétaire général se tient informé en permanence de l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

En cas d'urgence, le Secrétaire général saisit le Conseil permanent et, compte tenu de la gravité des événements, le président de la Conférence ministérielle, des situations de crise ou de conflit dans lesquelles des membres peuvent être ou sont impliqués. Il propose les mesures spécifiques pour leur prévention, leur gestion et leur règlement, éventuellement en collaboration avec d'autres organisations internationales.

Article 8 : Fonctions en matière de coopération

Le Secrétaire général propose aux instances, conformément aux orientations du Sommet, les axes prioritaires de l'action francophone multilatérale. Il le fait en concertation avec les opérateurs.

Il propose la répartition du FMU et il ordonne les décisions budgétaires et financières qui y sont relatives.

Le Secrétaire général est responsable de l'animation de la coopération multilatérale francophone financée par le FMU.

Dans l'accomplissement de ces fonctions, il nomme, après consultation du CPF, un Administrateur chargé d'exécuter, d'animer et de gérer la coopération intergouvernementale multilatérale, ainsi que d'assurer, sous son autorité, la gestion des affaires administratives et financières. L'Administrateur propose au Secrétaire général les programmes de coopération de l'OIF qui sont définis dans le cadre des décisions du Sommet. Il est chargé de leur mise en œuvre. Il participe aux travaux des instances. Il contribue à la préparation de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales, ainsi qu'à l'organisation et au suivi des conférences ministérielles sectorielles décidées par le Sommet et confiées à l'OIF. L'Administrateur est nommé pour quatre ans et sa mission peut être renouvelée. Il exerce ses fonctions par délégation du Secrétaire général.

Le Secrétaire général évalue l'action de coopération intergouvernementale francophone, telle que décidée. Il veille à l'harmonisation des programmes et des actions de l'ensemble des opérateurs directs reconnus.

À cette fin, il préside un Conseil de coopération, qui réunit l'Administrateur de l'OIF, les responsables des opérateurs ainsi que de l'APF. Il exerce ces fonctions avec impartialité, objectivité et équité. Le Conseil de coopération assure, de manière permanente, la cohérence, la complémentarité et la synergie des programmes de coopération des opérateurs.

Article 9 : Organisation internationale de la Francophonie

L'Agence de coopération culturelle et technique créée par la Convention de Niamey du 20 mars 1970 et devenue l'Agence de la Francophonie, prend l'appellation « Organisation internationale de la Francophonie » (OIF).

L'Organisation internationale de la Francophonie est une personne morale de droit international public et possède la personnalité juridique.

L'OIF peut contracter, acquérir, aliéner tous biens mobiliers et immobiliers, ester en justice ainsi que recevoir des dons, legs et subventions des gouvernements, des institutions publiques ou privées, ou des particuliers.

Elle est le siège juridique et administratif des attributions du Secrétaire général.

L'OIF remplit toutes tâches d'étude, d'information, de coordination et d'action. Elle est habilitée à faire tout acte nécessaire à la poursuite de ses objectifs.

L'OIF collabore avec les diverses organisations internationales et régionales sur la base des principes et des formes de coopération multilatérale reconnus.

L'ensemble du personnel de l'OIF est régi par son propre statut et règlement du personnel, dans le respect du règlement financier. Le statut du personnel a un caractère international.

Le siège de l'Organisation internationale de la Francophonie est fixé à Paris.

Article 10 : États et gouvernements membres, membres associés et observateurs

Les États parties à la Convention de Niamey sont membres de l'OIF. En outre, la présente Charte ne porte pas préjudice aux situations existantes en ce qui concerne la participation d'États et de gouvernements tant aux instances de l'Organisation internationale de la Francophonie qu'aux instances de l'Agence de la Francophonie.

Tout État qui n'est pas devenu partie à la Convention dans les conditions prévues aux articles 4 et 5 de celle-ci, devient membre de l'OIF s'il a été admis à participer au Sommet.

Dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des États membres, tout gouvernement peut être admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'OIF, sous réserve de l'approbation de l'État membre dont relève le territoire sur lequel le gouvernement participant concerné exerce son autorité, et selon les modalités convenues entre ce gouvernement et celui de l'État membre.

La nature et l'étendue des droits et obligations des membres, des membres associés et des observateurs sont déterminées par le texte portant statut et modalités d'adhésion.

Tout membre peut se retirer de l'OIF en avisant le gouvernement du pays qui exerce la présidence du Sommet ou le gouvernement du pays où est fixé le siège de l'OIF, au moins six mois avant la plus proche réunion du Sommet. Le retrait prend effet à l'expiration du délai de six mois suivant cette notification.

Toutefois, le membre concerné demeure tenu d'acquitter le montant total des contributions dont il est redevable.

Article 11 : Représentations permanentes de l'OIF

Sur proposition du Secrétaire général, la Conférence ministérielle peut établir des représentations dans les diverses régions géographiques de l'espace francophone et auprès d'institutions internationales, et décider de manière équilibrée du lieu, de la composition, ainsi que des fonctions et du mode de financement de ces représentations.

TITRE III : DES DISPOSITIONS DIVERSES**Article 12 : De la Conférence des organisations internationales non gouvernementales et des organisations de la société civile**

Tous les deux ans, le Secrétaire général de la Francophonie convoque une conférence des organisations internationales non gouvernementales, conformément aux directives adoptées par la Conférence ministérielle.

Article 13 : Langue

La langue officielle et de travail des institutions et opérateurs de la Francophonie est le français.

Article 14 : Interprétation de la Charte

Toute décision relative à l'interprétation de la présente Charte est prise par la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Article 15 : Révision de la Charte

La Conférence ministérielle a compétence pour amender la présente Charte.

Le gouvernement de l'État sur le territoire duquel est fixé le siège de l'OIF notifie à tous les membres ainsi qu'au Secrétaire général toute révision apportée à la présente Charte.

Article 16 : Dissolution

L'OIF est dissoute :

- soit si toutes les parties à la Convention, éventuellement sauf une, ont dénoncé celle-ci ;
- soit si la Conférence ministérielle de la Francophonie en décide la dissolution.

En cas de dissolution, l'OIF n'a d'existence qu'aux fins de sa liquidation et ses affaires sont liquidées par des liquidateurs, nommés conformément à l'article 4, qui procéderont à la réalisation de l'actif de l'OIF et à l'extinction de son passif. Le solde actif ou passif sera réparti au prorata des contributions respectives.

Article 17 : Entrée en vigueur

La présente Charte prend effet à partir de son adoption par la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Annexe 4

« ATELIER DE PROSPECTIVE AU SEIN DE L'OIF : ÉCHANGES ENTRE EXPERTS SUR L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE »

OBSERVATOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, DLFCO

ATELIER PROSPECTIF

20 JUIN 2016 (OIF)

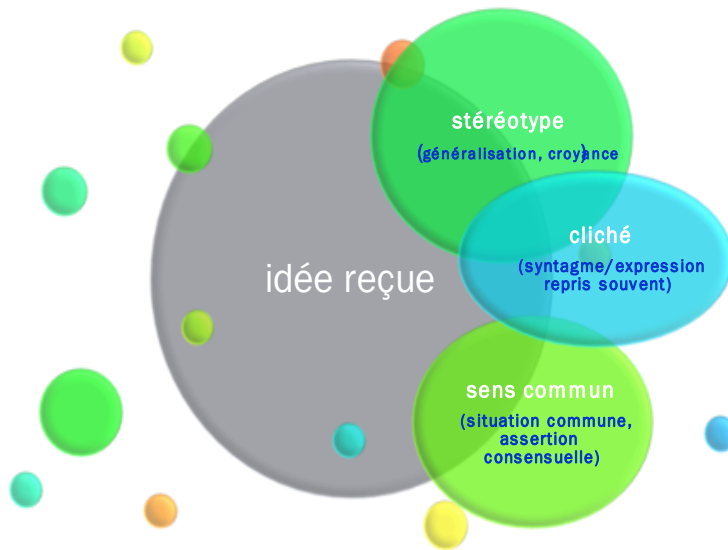
9H30	Café d'accueil
10H00 – 10H30	Introduction et présentation des objectifs
REFLECHIR ENSEMBLE (10H30 - 12H00)	
10H30 – 12H00	Le questionnaire rétrospectif et prospectif
10H30 - 11H00	Présentation de la synthèse des réponses au questionnaire
11H00 - 12H00	Enjeux majeurs pour l'avenir de l'usage quotidien du français et propositions d'actions concrètes
CHASSER LES IDEES REÇUES (12H00 - 13H00)	
12H00-13H00	Hiérarchiser les idées reçues Argumenter « pour » et « contre » Synthèse et discussion
13H00 – 14H00	Déjeuner sur place
CO-CONSTRUIRE LA BASE PROSPECTIVE* SUR LA LANGUE FRANÇAISE (14H00 – 17H00)	
14H00 – 17H00	
14H00 - 15H00	Hypothèses pour un débat
15H00 - 16H30	Le point sur le processus d'élaboration de la Base prospective par l'Observatoire
16H30 - 17H00	Conclusions et pistes de collaboration pour le développement de la base prospective



CHASSER LES IDEES REÇUES (12H00 - 13H00)

- Présentation du tableau avec les réponses des participants
- Hiérarchiser les idées reçues
- Argumenter « pour » et « contre »
- Synthèse des arguments/idées évoquées

IDEES REÇUES

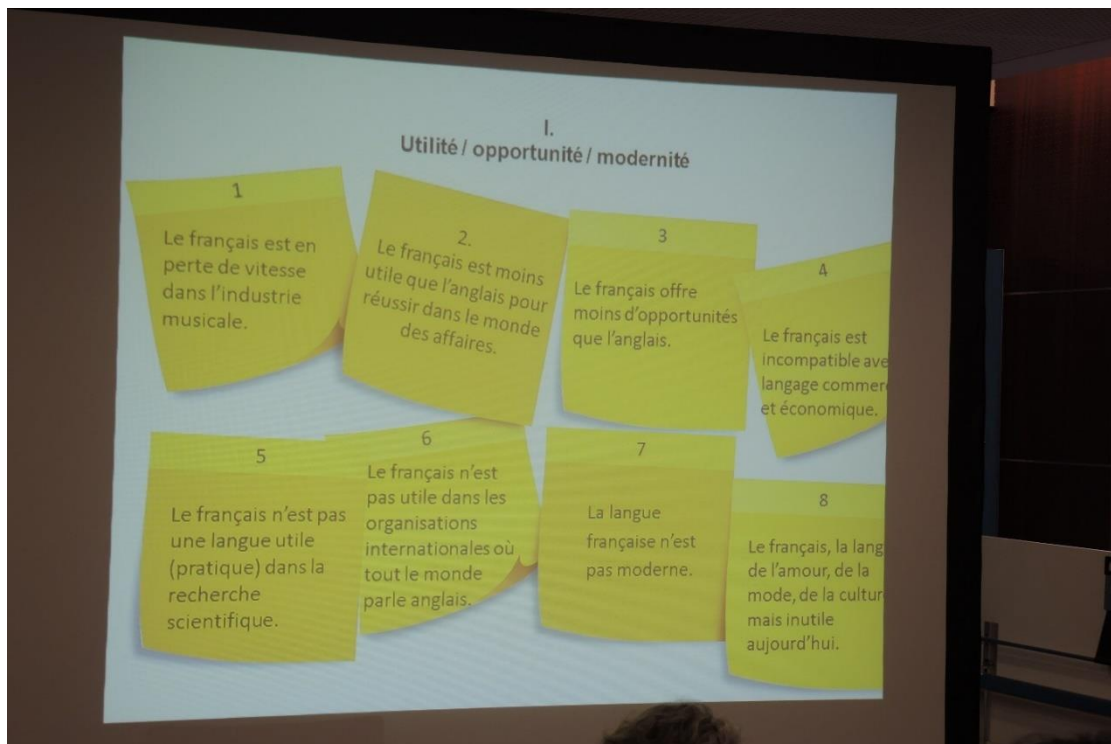


HIÉRARCHISER LES IDEES REÇUES

Critère : l'importance de l'impact sur l'avenir de la langue française

- fort
- moyen
- faible
- nul

Idées reçues	IMPACT			
	Fort (+++)	Moyen (++)	Faible (+)	Nul (-)
	Utilité/opportunité/modernité 1. Le français est moins utile que l'anglais pour réussir dans le monde des affaires, la recherche, l'industrie musicale, les organisations internationales. 2. Le français offre moins d'opportunités que l'anglais. 3. La langue française n'est pas moderne.			
Acteurs/responsabilités/influence 4. La Francophonie c'est la France 5. L'avenir de la langue française est en Afrique.				
Difficultés/accessibilité 6. Le français est une langue trop difficile à apprendre.				
Précision et structure 7. Le français est une langue claire, précise, analytique et rigoureuse qui structure la pensée .				
Domination 8. La présence d'une culture américaine de masse freine le développement des industries culturelles de langue française.				
Autres (« inclassables ») 9. Les apprenants de français sont généralement des femmes. Le français est une langue plutôt féminine. 10. Les apprenants de français sont généralement des femmes. Le français est une langue plutôt féminine.				



Annexe 5

« LABORATOIRE DE CONNAISSANCE EN « LITTÉRATIE DES FUTURS » »



Laboratoire de Connaissance en « littératie des Futurs »

Futures Literacy Knowledge Laboratory Workbook

L'Afrique de demain ?

Paris, 21 mai 2015

Siège de l'OIF

Guide de présentation des animateurs

- 1) Qu'est qu'un Laboratoire de connaissance (Labco) ?
- 2) L'expérience de l'UNESCO
- 3) Les résultats attendus
- 4) L'Alphabétisation du futur : l'Afrique de demain ?
- 5) Proposition du déroulé

1. Qu'est-ce qu'un Labco ?

Un laboratoire de connaissances est un processus participatif et cohérent qui génère des connaissances. Celui que nous vous proposons, à savoir un **Laboratoire de Connaissance en littératie/alphabétisation du futur (Labco LAF)**, est d'un type spécifique qui utilise l'avenir afin de produire des connaissances dans quatre catégories différentes :

- Tout d'abord il génère de nouvelles idées d'une portée générale sur des problématiques particulières à partir de l'écoute/analyse de préoccupations locales comme l'avenir des jeunes en Sierra Leone ou la façon dont les universités au Brésil pourraient utiliser le futur à l'avenir ;
- Deuxièmement, il crée et rassemble du matériel de qualité, des « preuves de recherche » sur la manière dont les participants appréhendent l'avenir — en particulier les réseaux auxquels ils appartiennent et les méthodes qu'ils utilisent ;
- Troisièmement, les participants au Labco LAF acquièrent de nouvelles compétences pour l'appréhension et l'« utilisation » de l'avenir, et s'approprient à terme un processus leur permettant, à terme, d'être alphabétisés ;
- Et quatrièmement, un Labco LAF, dans sa conception peut être évalué pour voir si celui-ci a atteint ses objectifs et s'il a permis de fournir un matériel intéressant permettant de renforcer

une démarche prospective ; et ce en comparaison avec différentes façons de concevoir un Labco.

2. L'expérience de l'UNESCO

La conception et l'affinage de spécifications du processus pour mener un Labco en matière de littératie/alphabétisation des Futurs a été soigneusement testé sur le terrain par un projet de l'UNESCO intitulé "Networking to Improve Global/Local Anticipatory Capacities —A Scoping Exercise"⁶⁶.

Ce projet collaboratif a été mené avec des partenaires du monde entier, comme la Fondation Rockefeller, le Centre brésilien d'études stratégiques et de gestion, Innovation Norway, le nœud d'Afrique du Sud du Projet du Millénaire, Groupe Faro en Équateur et beaucoup d'autres.

L'objectif global du projet était de tester la double hypothèse que la façon dont l'humanité utilise l'avenir est en train de changer et que ces changements dans les systèmes d'anticipation peuvent apporter une contribution essentielle à relever les défis pressants de notre époque.

Les Labcos LAF génèrent des résultats concernant à la fois sur **qui** utilise l'avenir et **comment**. En d'autres termes, les Labcos LAF produisent des résultats qualifiés de preuves sur les différentes communautés/réseaux qui tentent, d'une manière ou d'une autre, d'une manière ou d'une autre d'inclure l'avenir/dans leur réflexion sur le monde qui les entoure et sur les méthodes qu'ils utilisent pour le faire.

L'UNESCO, en collaboration avec un large éventail de partenaires : universitaires, secteurs public et privé, est engagé dans un processus en profondeur de modélisation à partir de cette série d'événements spéciaux de recherche. Les Labcos LAF (voir l'annexe pour un exemple "générique") ont montré qu'il est pratique à la fois de recueillir des données concernant et rassemblant les deux aspects de la problématique à savoir : **qui** utilise l'avenir et **comment** permettant ainsi le renforcement des capacités de prospective tout en abordant des questions pertinentes sur l'avenir, contextualisées dans le milieu dans lequel ils sont proposés.

Adopter une approche d'apprentissage par la pratique de la discipline de l'anticipation ces Labcos LAF offrent un processus rigoureux pour mener des recherches et de créer de nouvelles connaissances sur des questions stratégiques essentielles. Ces ateliers sont des projets de collaboration, rassemblant sponsors locaux et mondiaux autour de l'expertise de l'UNESCO et une équipe internationale d'animateurs. Chaque événement nécessite l'investissement de personnes-ressources locales travaillent en étroite collaboration avec l'UNESCO pour concevoir et mettre en œuvre ces Labcos.

3. Les résultats attendus ?

Les Labcos LAF génèrent des résultats concernant à la fois sur **qui** utilise l'avenir et **comment**. En d'autres termes, les Labcos LAF produisent des résultats documentés sur les différentes

⁶⁶ – " Réseautage pour améliorer les capacités d'anticipation au niveau local/mondial - un exercice de cadrage »

communautés/réseaux qui tentent, d'une manière ou d'une autre, d'inclure l'avenir/dans leur réflexion sur le monde qui les entoure et sur les méthodes qu'ils utilisent pour le faire.

Tel qu'indiqué ci-dessus, la mise en œuvre d'un Labco permet de :

- Poser de nouvelles et spécifiques questions sur l'avenir à partir d'un sujet particulier, localement reçues comme pertinentes (réflexion stratégique – posant de nouvelles questions ex. : L'Afrique de demain
- Révéler l'étendue et la nature des communautés de pratique qui utilisent l'avenir dans un lieu/groupe particulier et les méthodes qu'ils utilisent pour penser à l'avenir ex : OIF ;
- Développer la capacité des participants à utiliser le futur (Futures alphabétisation) ex. : Les équipes de l'OIF ;
- Générer des idées dans la conception Labco, s'interroger et créer les outils/processus qui sont les plus efficaces pour générer de la création collective de connaissance et d'intelligence en utilisant l'avenir dans un lieu et/ou avec un groupe spécifique ex. : DPE, revue de programmes

4. L'alphabet du futur : comprendre et utiliser les systèmes d'anticipation

Les responsables d'aujourd'hui sont confrontés à des problèmes difficiles et complexes. D'une part, la crise est un signal fort attestant que des changements fondamentaux sont en cours. D'autre part, il y a une pression croissante pour réduire les incertitudes et faire des choix opportuns. Malheureusement, ces deux impératifs sont souvent en contradiction directe. Le premier appelle à innover et expérimenter pour s'adapter à un monde qui change radicalement. Le second nous invite à une apparente sécurité en misant sur une stratégie qui a fonctionné dans le passé.

La prospective stratégique et, à terme, ce que Riel Miller appelle « l'alphabétisation du futur », sont des techniques pratiques pour sortir de ce dilemme. Elles visent à aider les participants à relier les futurs imaginés aux choix qui doivent être faits aujourd'hui.

Notre atelier 'L'Afrique de demain » est conçu pour aider à combler l'écart entre la prévision, la planification, programmation et les choix stratégiques.

Pour ce premier Labco OIF-UNESCO, nous proposons de mettre en œuvre une démarche de prospective basée sur une méthodologie indépendante, dialectique et rigoureuse. Elle est destinée à éclairer les hypothèses d'anticipation concernant l'Afrique en 2035. Exploratoire, la prospective permet de déterminer comment notre vision du futur, implicite ou explicite, influence les choix que nous faisons dans le présent. Cet exercice aide à utiliser le futur pour élaborer des stratégies collectives et des logiques d'intervention possibles et, dès lors, améliorer la qualité des décisions à prendre aujourd'hui.

5. Proposition du déroulé du Labco LAF « L'Afrique de demain... »

Au cours de cette journée de réflexion nous mettrons en œuvre une méthodologie appelée « Scenario stratégique hybride » qui se décompose en trois niveaux :

- Niveau 1 : Définir les valeurs et les attentes.
- Niveau 2 : “imaginer rigoureusement le futur” un exercice pour penser au futur en utilisant un scénario la “société du savoir intensif”
- Niveau 3 : développer des stratégies et des plans d’actions

10 h – 10 h 25 Séance plénière : Mots introductifs et exposé méthodologique par la DPE

À l’issue de cette séance introductive, Il s’agit de créer 4 ou 5 groupes de 6 à 8 personnes maximum, si possible avec une mixité de Directions présentes et de mettre à disposition un matériel requis

10 h 30 – 11 h 45 En atelier : Niveau 1 : Projections et espoirs

11 h 50 – 12 h 30 Séance plénière : Niveau 1 : Rapport des groupes

12 h 30 – 13 h 30 Déjeuner sur place offert par la DPE

13 h 30 – 14 h Séance plénière : Intervention de Riel Miller « Introduction de la méthode de l’imagination rigoureuse : quelques leviers pour imaginer et représenter une société des savoirs intensifs ».

14 h 5 – 15 h 30 En atelier : Niveau 2 : L’imagination rigoureuse « Imaginer la société des savoirs intensifs en Afrique »

15 h 45 – 16 h 15 Séance plénière : Niveau 2 : Rapport des groupes

16 h 15 – 16 h 30 Séance plénière : Niveau 3 : Nouvelles hypothèses et nouvelles questions

Pause permettant une réunion-bilan interne et permettre élaboration des éléments de langage conclusifs

16 h 30 – 17 h 15 Séance plénière : Leçons sur l’utilisation de l’avenir en matière de politique publique et de leadership, les implications pour l’OIF et les prochaines étapes

Déroulement des Ateliers

Ateliers Niveau 1 : Projections et espoirs

Le but de cette session est de développer quelques points essentiels concernant l’avenir de l’Afrique.

Merci de prendre une dizaine de minutes pour réfléchir aux questions suivantes en prenant des notes, puis dans un deuxième temps vous partagerez vos réflexions avec votre groupe.

Fermez les yeux et comptez jusqu'à 10. Ouvrez les yeux : vous êtes en 2035.

Questions :

- Approche du sujet. Sans vous perdre dans une catastrophe ou dans une utopie, dites ce que vous voyez du monde autour de vous. Racontez votre journée ordinaire. Que font les enfants ? Que font les personnes âgées ? Où vivent les gens ? Comment sont créées les richesses qui permettent de vivre ?
- Valeurs. Quelles sont les valeurs qui sous-tendent cet univers ? Est-ce que ces valeurs correspondent à vos aspirations personnelles ?
- Définition du sujet. Y a-t-il des institutions qui ont changé par rapport à aujourd'hui ? Quel est le rôle de l'emploi dans la société ? Y a-t-il d'autres sources reconnues de création de richesse ?

Ateliers Niveau 2 : L'imagination rigoureuse — Imaginer la société des savoirs intensifs

En groupe, développez un tableau composite de l'Afrique en 2035.

Dites ce que vous voyez du monde autour de vous et racontez votre journée ordinaire comme vous l'avez fait lors du premier atelier, mais cette fois utilisez l'un après l'autre les quatre espaces possibles de la méthode de *l'imagination rigoureuse*.

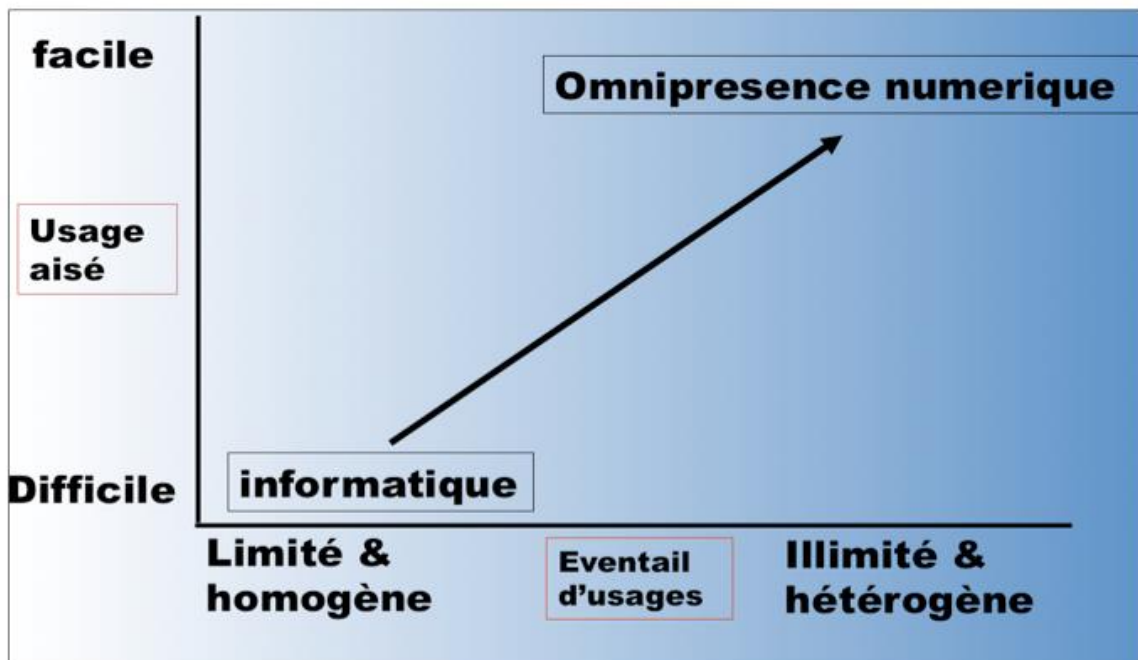
- Espace de possibilités 1 : Quelle est l'utilité de l'omniprésence numérique pour l'organisation de la création de richesses. Comment les technologies sont-elles impliquées au quotidien ?
- Espace de possibilités 2 : Comment l'économie de création unique change-t-elle l'organisation de la création de richesses ? Quel est le rôle de la création de richesses dans la sphère économique ?
- Espace de possibilités 3 : Comment développer des réseaux interpersonnels ? Dans quelles sortes d'organisations ? Et plus largement dans l'ensemble de la société ? En termes pratiques, comment et/ou les gens se rencontrent-ils ? Comment créent-ils leur communauté ? Comment créent-ils leur identité ?
- Espace de possibilités 4 : Comment fonctionne la prise de décision ? Comment le pouvoir est-il reparti et transmis ? Est-il fluide ou fixe ? Quel est le rôle des leaders dans le développement et le fonctionnement des systèmes de gouvernance ?

Préparer en vue de la séance plénière une présentation selon le schéma suivant :

- Cherchez une métaphore comme titre de votre scénario
- Racontez une journée dans la vie de votre voisin en 2030
- Concluez sur le rôle de la concertation dans la société des savoirs intensifs

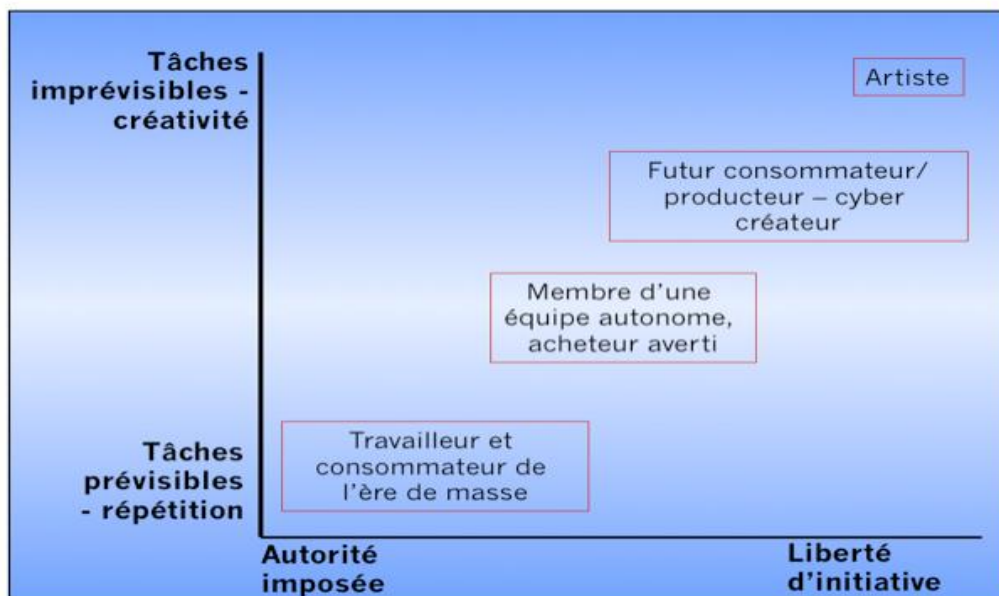
6. Les modélisations des Espaces possibles

Espace des possibles technologiques



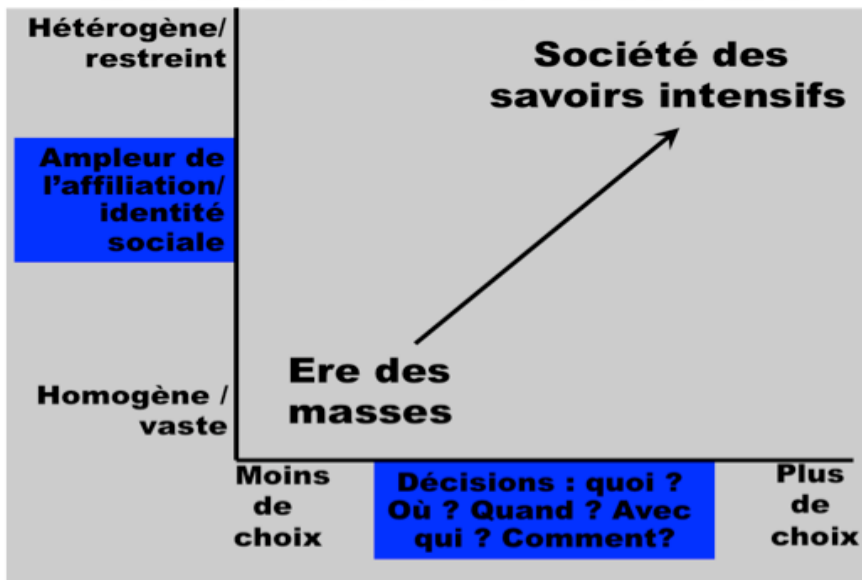
Technologie ne rime pas avec destin

Une économie de la création unique



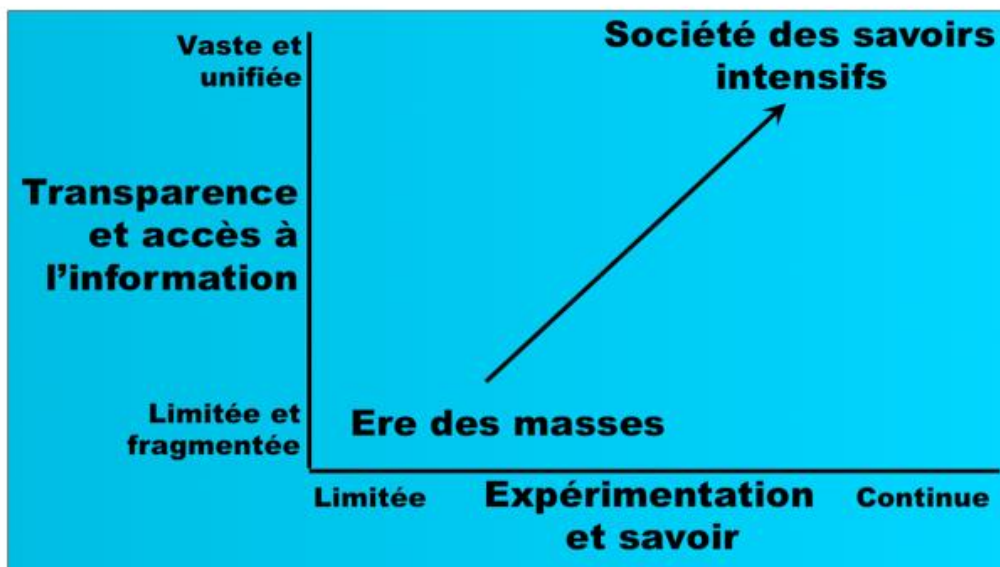
La fusion de l'offre et de la demande

Identité & choix



Transcender le dualisme de l'individuel par opposition au collectif

Capacité à prendre et à mettre en oeuvre des décisions



Le choix compte

Support pour le niveau 2 :

Rapide description de la société du savoir intensif. Elle concerne la vie quotidienne quand :

- L'information numérique est partout, l'utilisation des machines ne requiert pas de compétence particulière, mais son usage (participation à des forums par exemple) oui.
- L'envie de création domine, ainsi que l'envie d'échanger les créations ; la subsistance est assurée et l'économie est orientée vers la qualité de la vie.
- L'identité se construit activement, par interaction dans la communauté, elle est hétérogène, produite localement dans une perspective de construction personnelle avec la négociation constante des valeurs communes.
- La capacité de comprendre la complexité, de saisir à la fois les phénomènes de répétition ou au contraire de différenciation voire de rupture, contribue à renforcer la capacité des personnes de planifier

Quelques suggestions pour les discussions dans les groupes de travail

- Comment la richesse est-elle accumulée et comment les échanges sont-ils organisés
- Quel type de droits de propriété prédomine (diversité des relations contractuelles, combinaison de différents degrés de brevets et de libre accès) ? Comment cela influence-t-il les modèles économiques (la façon de créer des surplus) ?
- Comment la confiance s'établit-elle et se maintient-elle ?
- Comment le travail (ou la création de richesse) influe-t-il sur la façon de construire les habitations ?
- Comment le pouvoir est-il réparti (l'autorité est-elle attribuée/allouée ou prise, la capacité à prendre des décisions est-elle enrichie par l'expérimentation ? La complexité est-elle reconnue ?)
- Quel type d'égalité compte (hiérarchie ou hétérarchie)
- Qu'est ce qui façonne l'identité socio-personnelle ?
- Comment le risque est-il perçu et géré ?
- Quelles sont les capacités collectives, les facilitateurs de l'émergence de la société de savoir intensive ?
- Qu'est-ce que les gens ont besoin de savoir — savoir quoi ? comment ? Qui ? Pourquoi ?

Niveau 3 : Nouvelles hypothèses et nouvelles questions

Le but de cette session est de commencer à identifier, comparer et confronter les hypothèses d'anticipation systémiques utilisées pour imaginer le futur au niveau 1 et celles du niveau 2

Utiliser le futur pour tirer parti de la complexité

Changement interne	Changement externe
Dedans-dedans	Dedans-dehors
Dehors-dedans	Dehors-dehors

Suggestions de questions à soulever :

- Pouvez-vous identifier les hypothèses d'anticipation fondées sur les projections du modèle industriel évoqué au niveau 1
- Pouvez-vous identifier un phénomène émergent qui signifierait de nouveaux systèmes ?
- Quelle relation faites-vous entre réforme endogène et émergence exogène ?
- Les Étapes futures

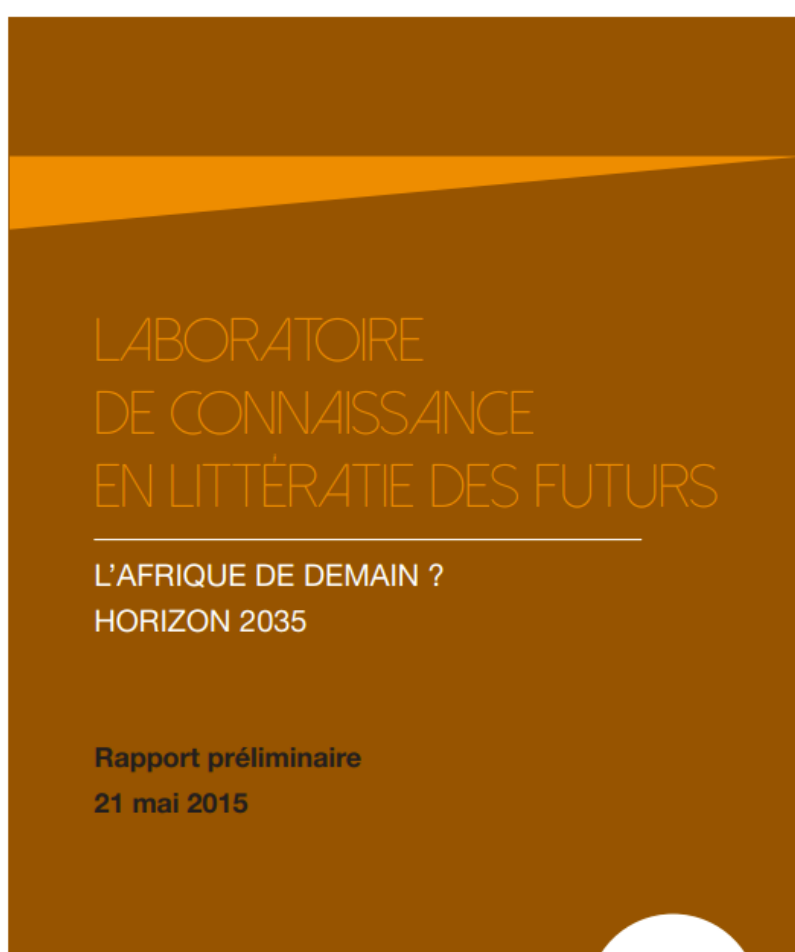
Quels enseignements tirés de l'exercice, quelles leçons pour l'OIF ?

- Comment les Institutions telles que l'OIF appréhende le Futur ?
- Quels sont les outils mis à disposition ?
- Quelles « leçons » pour l'OIF et quelles étapes futures possibles ?

Annexe 6

« LABORATOIRE DE CONNAISSANCE EN « LITTÉRATIE DES FUTURS »

L'AFRIQUE DE DEMAIN ? HORIZON 2035 »



SOMMAIRE

I.	CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PREMIER LABCO.....	3
II.	DÉROULEMENT.....	7
III.	QUELS ENSEIGNEMENTS ?.....	19
IV.	PISTES À VENIR ET SUIVI.....	21
V.	ANNEXES.....	23

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PREMIER LABCO

CONTEXTE

Organisé sous l'impulsion de la DPE en lien avec la DLF/Observatoire de la langue française, ce premier Laboratoire de Connaissance ou LABCO s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de la Fonction prospective, récemment mise en œuvre, au sein de l'OIF. Ce LABCO s'intègre dans la stratégie d'implémentation d'une approche prospectiviste déployée par la DPE et articulée autour de 4 axes, selon le mandat qui lui a été confié en matière de veille stratégique et de prospective, à savoir :

- Le Renforcement de la capacité de réflexion stratégique de l'OIF (équipe de direction, cadres et collaborateurs) et de ses membres et parties prenantes ;
- L'Amélioration de la collaboration horizontale/pratiques de transversalité entre Unités administratives (UA) de l'ensemble de l'organisation. A ce titre, la planification opérationnelle 2015 des 26 programmes précise les intentions de chaque UA de mener des actions en matière de veille stratégique et prospective qui mérite une coordination sinon un renforcement de l'interaction entre Unités concernées en terme d'efficacité et économies d'échelle ;
- Le Développement des compétences distinctives en matière de prospective et de veille stratégique au sein de l'OIF pour aider les équipes programmes à engager des réflexions sur le futur de manière plus ouverte et exploratoire;

- La Création de nouveaux partenariats selon le mandat qui lui a été confié en matière de veille stratégique et de prospective stratégique.

Ce premier LABCO est le fruit d'un partenariat actif entre l'UNESCO et l'OIF dans le domaine de la Prospective ; les deux Institutions étant liées par un Accord cadre datant de 1976, actualisé au 27 décembre 2000 en conformité avec le changement institutionnel de l'ACCT en OIF.

Il est également utile de rappeler que cet événement s'inscrit dans la continuité du premier Dialogue sur la prospective, organisé en avril dernier, au cours duquel Monsieur Riel Miller, expert international en Prospective et Chef de ce département au sein de l'UNESCO, avait été sollicité afin de présenter le cadre conceptuel, méthodologique et champ d'intervention de la fonction prospective au sein de l'UNESCO.

DE LA MÉTHODE

Le Choix de mettre en place un premier LABCO repose sur plusieurs considérations dont :

- Economique : le coût d'un tel Atelier est extrêmement réduit en termes de moyens requis : salles et matériels de bricolage, l'UNESCO fournissant gracieusement, à travers la disponibilité et l'engagement de Monsieur Miller, une expertise de haut niveau et un espace de « formation » aux agents de l'OIF ;
- Stratégique/Appropriation : le LABCO propose une approche ludique et progressive

d'appropriation de techniques d'anticipation par les participants quel que soit leur niveau d'expertise du sujet traité.

- Stratégique/Innovation : ce LABCO, par le format non hiérarchique de discussion qu'il propose et met en œuvre, innove dans les dynamiques interrelationnelles au sein de l'Institution. Un laboratoire de connaissances, par essence est un processus participatif et cohérent dans les séquençages d'apprentissage (plénière/groupe/restitution/partage) et qui génère des connaissances partagées

Par ailleurs, ce premier Laboratoire de Connaissance en littératie/alphabetisation du futur (LABCO LAF) est d'un type spécifique en termes de matière traitée et de processus d'apprentissage. Car il utilise l'avenir afin de produire des connaissances en matière de prospective. Il s'inspire de la méthodologie/expertise développée par l'UNESCO en la matière.

En effet, la conception et l'affinage de spécifications du processus pour mener un LABCO en matière de littératie /alphabetisation des Futurs a été soigneusement testé sur le terrain par un projet de l'UNESCO intitulé «Networking to Improve Global/Local Anticipatory Capacities - A Scoping Exercise»¹. Ce projet collaboratif a été mené avec des partenaires du monde entier, comme la Fondation Rockefeller, le Centre brésilien d'études stratégiques et de gestion, Innovation Norway, le nœud d'Afrique du Sud du Projet du Millénaire, Groupe Faro en Equateur et beaucoup d'autres. Et maintenant l'OIF.

L'objectif global du projet est de tester la double hypothèse (1) que la dynamique d'utilisation du Futur par l'humanité est en train de changer et (2) que ces changements, dans les systèmes d'anticipation, peuvent apporter une contribution essentielle à relever les défis pressants posés par notre époque.

Les LABCOs LAF génèrent des résultats qui éclairent sur deux problématiques : qui utilise

l'avenir et comment. En d'autres termes, les LABCOs LAF produisent des résultats tant qualitatif que quantitatif sur les différentes communautés / réseaux qui tentent, d'une manière ou d'une autre, d'inclure l'avenir dans leur réflexion sur le monde qui les entoure et sur les méthodes qu'ils utilisent pour le faire.

L'UNESCO, en collaboration avec un large éventail de partenaires : universitaires, secteurs public et privé mais également institutionnel tel que la Commission européenne est engagée dans un processus en profondeur de modélisation à partir d'une série d'événements spéciaux de recherche. Les LABCOs LAF ont montré qu'il est pratique à la fois de recueillir des données concernant et rassemblant les deux aspects de la problématique à savoir : qui utilise l'avenir et quelle matière/méthode utilisées pour l'appréhender, permettant ainsi le renforcement des capacités de prospective tout en abordant des questions pertinentes sur l'avenir, contextualisées dans le milieu dans lequel ils sont proposés.

Des objectifs

Pour ce premier LABCO OIF-UNESCO, la DPE a souhaité retenir le thème de « L'Afrique de demain : horizon 2035 », d'une part, car celui-ci est fédérateur pour les deux Institutions et d'autre part, parce qu'il est acté que plus de 90 % des programmes de notre programmation quadriennale concernent le continent africain et que l'Avenir de la Francophonie se jouera essentiellement en Afrique.

Dans cette perspective, la démarche de ce LABCO était destinée à éclairer les hypothèses d'anticipation concernant l'Afrique en 2035.

Exploratoire, la prospective permet en effet de déterminer comment notre vision du futur, implicite ou explicite, influence les choix que nous faisons dans le présent. Cet exercice, pratiqué en groupes et discuté en séance plénière, aide à utiliser le futur pour élaborer des stratégies collectives et des logiques d'intervention possibles et, dès lors, améliorer la qualité des décisions à prendre aujourd'hui.

1 « Réseautage pour améliorer les capacités d'anticipation au niveau local/mondial - un exercice de cadrage »

Ce premier atelier « L'Afrique de demain : Horizon 2035 » avait pour objectif de favoriser une prise de conscience sur les modèles utilisés et biais cognitifs sollicités dans notre pratique quotidienne de gestionnaire/décideurs et de favoriser des pistes de réflexion sur les possibilités d'écart entre la prévision, la planification, programmation et les choix stratégiques.

Car les responsables d'aujourd'hui sont confrontés à des problèmes difficiles et complexes. D'une part, les crises actuelles multiples de valeurs, de modèle socio-économique et de développement, sont un signal fort attestant que des changements fondamentaux sont en cours. D'autre part, il y a une pression croissante pour réduire les incertitudes et faire des choix opportuns. Malheureusement, ces deux impératifs sont souvent en contradiction directe. Le premier appelle à innover et expérimenter pour s'adapter à un monde qui change radicalement. Le second nous invite à une apparente sécurité en misant sur une stratégie qui a fonctionné dans le passé.

La prospective stratégique et, à terme, cette littérature ou « l'alphabétisation du futur » comme la nomme Riel Miller, sont des techniques pratiques pour sortir de ce dilemme. Elles visent à

aider les participants du LABCO à relier les futurs imaginés aux choix qui peuvent/doivent être faits aujourd'hui.

RÉSULTATS ATTENDUS

En mobilisant des techniques d'élaboration de projections du Futur, la mise en œuvre de ce premier LABCO devait permettre de :

- Poser des questions nouvelles et spécifiques sur l'avenir à partir d'un sujet particulier, localement pertinent (réflexion stratégique), en l'occurrence « l'Afrique de demain »;
- Révéler l'étendue et la nature des communautés de pratique qui utilisent l'avenir dans un lieu / groupe particulier et les méthodes qu'ils utilisent pour penser à l'avenir, en l'occurrence les Agents de l'OIF majoritairement participants ;
- Développer la capacité des participants à utiliser le futur (alphabétisation en Futures), en l'occurrence par une analyse post-séminaire en termes de changement/renforcement de capacité.

II. DÉROULEMENT DU LABCO

I. PHASE PRÉPARATOIRE

La DPE a mobilisé les moyens logistiques (budget déjeuner/équipement /salle) pour l'organisation de ce LABCO.

Elle a procédé à la collecte de documents d'analyse de références sur l'avenir de l'Afrique

La DPE a procédé à l'élaboration des documents (Ordre du jour, guides animateur/participants) ainsi qu'à la traduction des documents de méthodologie et du rapport de l'Atelier sur le Forum sur les Futurs de l'Afrique par l'UNESCO

L'UNESCO a fourni l'appareil méthodologique (présentations, guide) et certains documents de référence (rapport, questionnaires) en anglais.

La DPE a tenu à associer en amont de la tenue de cet atelier :

- L'Observatoire de la Direction de la langue française dont le mandat en matière de prospective, plus ciblé sur la production d'analyses documentées, est complémentaire aux activités déployées par la DPE. Le Responsable de l'Observatoire, Monsieur Alexandre Wolff et Monsieur Youssef Arif, Spécialiste de Programme ont ainsi été pressentis pour animer les groupes ; mission qu'ils ont acceptée avec beaucoup d'enthousiasme!
- La DRH, qui est en charge du plan de formation de l'ensemble des Agents de l'Organisation, a été sollicitée afin d'observer le processus d'apprentissage en matière de

prospective proposée par cette méthode de LABCO.

Le 19 mai s'est tenue une session de formation, au siège de l'OIF, des animateurs/participants à ce premier LABCO sous l'égide de Monsieur Riel Miller afin de familiariser les Agents de l'OIF y compris l'équipe DPE aux diverses techniques d'animation LABCO dans la perspective du travail en ateliers.

2. LE SÉMINAIRE

Le séminaire s'est tenu le 21 mai au siège de l'OIF. Il a bénéficié de la participation de 39 personnes dont, outre les membres du personnel de l'OIF, des collègues de l'UNESCO, des étudiants de l'Association Sciences Po pour l'Afrique et le Directeur du Think Tank « Thinking Africa ».

2.1 Synthèse de la séance plénière introductive

La séance plénière introductive a été marquée par une courte introduction faite par Monsieur Nicolas Simard, Directeur de la DPE et chef de Bureau a.i rappelant l'historique du partenariat avec l'UNESCO et les objectifs de ce séminaire. La parole a été ensuite donnée à Monsieur Wolff, Responsable de l'Observatoire de la langue française qui a rappelé brièvement le mandat en matière de prospective qui lui incombait et souligné la très bonne collaboration avec la DPE.

Monsieur Riel Miller, Chef de la Cellule prospective au sein de l'UNESCO a procédé à un ex-

posé méthodologique relatif au déroulement de ce séminaire : travail participatif et collaboratif, dialogue interactif, séquence plénière et en ateliers. Il a précisé les paliers de « littératies » qui se décomposent en trois niveaux. Ceux-ci ponctuent et marquent les étapes d'alphabétisation en littératie du Futur que doivent s'approprier les participants :

- Niveau 1: Définir les valeurs et les attentes.
- Niveau 2: "imaginer rigoureusement le futur" un exercice pour penser au futur en utilisant un scénario la "société du savoir intensif".
- Niveau 3: développer des stratégies et des plans d'actions.

A l'issue de cette séance plénière introductive, la quarantaine de participants a été divisée en groupes de 6 à 8 personnes maximum, dont la composition faite préalablement par la DPE visait à garantir une mixité en termes de directions représentées, de niveaux hiérarchiques et de genre.

2.2 Déroulement de l'Atelier de Niveau 1 - Projections et espoirs

Les participants de ce premier atelier ont été invités à formuler, dans un premier temps, individuellement au sein de chacun de leur groupe, leurs projections voire leur analyse prédictive des faits et dynamiques saillants « devant /pouvant » survenir sur le Continent africain à horizon 2035 et les impacts qui s'en suivraient. La plupart de ces formulations sont souvent fondées sur des faits, analyses statistiques, rapports de diverses Institutions et souvent nourries de l'analyse des médias.

Un deuxième temps de discussion a été consacré à récolter les souhaits /aspirations formulées par les participants, leur permettant d'envisager la construction d'un avenir échappant au « rationnel ». Ce type de formulation se fonde sur l'intuition/ la pensée émotionnelle ou des valeurs dites personnelles.

Le rôle des animateurs était de faire participer tous les participants et de rappeler que dans cet exercice, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises

réponses. Le but de l'exercice étant d'amener les personnes à réfléchir à cette distinction entre le prédictif et l'aspiratif. Et ceci, en décrivant une situation ou en se représentant la vie « réelle ». Dans cette perspective, il a été suggéré d'identifier et de souligner les hypothèses sur l'avenir des personnes à partir de variables de base, comme les emplois, les gouvernements, les nations, l'industrie, les banques, le changement climatique, la démographie, etc. ; et essayer d'identifier des spécificités, autant qu'il est possible de le faire, dans le flux de la conversation.

2.3 Séance plénière de Niveau 1 : Restitution des travaux des groupes

Lors de la séance plénière restitutive qui a suivi ce travail en groupe, une synthèse a été faite pour chacun des ateliers par un rapporteur coopté pour chacun de ces groupes. Celle-ci englobe à la fois les accords et désaccords - consensus et différence dans le Groupe.

Au sein de chaque groupe, de nombreux échanges ont porté notamment sur les points suivants :

- La place de l'éducation, le taux de scolarisation en général et celui des jeunes filles en particulier, la progression de la représentation des femmes dans la vie politique,
- La sécurité collective, la place de l'Afrique dans la gouvernance mondiale (sièges obtenus au Conseil de sécurité, la détention de l'arme nucléaire, le renforcement de capacité des armées africaines, le rôle prépondérant de l'Union africaine en matière de renforcement de la Démocratie et de l'Etat de droit)
- Le développement des infrastructures permettant plus de fluidité dans les échanges entre pays de la sous-région et au niveau continental, l'intégration régionale sur des fondements linguistiques et culturels nonobstant la difficulté de penser le positionnement de la langue française.
- La question monétaire et l'autonomie du Continent, les ensembles sous régionaux/ communautés économiques.

- L'intégration régionale vis-à-vis de l'intégration continentale, et par rapport à l'essor du nationalisme ; les questions identitaires et religieuses, la question du terrorisme, la question migratoire.
- L'adaptation au changement climatique, l'appropriation et la valorisation des énergies vertes, la relocalisation et l'essor entrepreneurial, le transfert technologique.

Cette première séance a permis d'identifier une vision à la fois composite/diversifiée mais convergente sur une Afrique de demain considérée par l'ensemble des groupes comme un pôle d'attractivité et de créativité dans le Futur relativement proche ; l'horizon proposé étant 2035, soit 20 ans. Elle a permis d'identifier, également ; un corpus de valeurs partagées au sein de l'OIF : le sens du service public, une foi dans le changement et dans l'impact du travail des Agents, etc. L'ensemble des participants se sont attachés à différencier le prévisible/prédictif du fantasmé/rêvé.

Certains rapporteurs² ont permis de faire la distinction nette entre 5 catégorisations intéressantes, à partir de la synthèse et de l'analyse des échanges ; ceux-ci s'écartant, parfois, d'un optimisme convenu :

UNE AFRIQUE « RÉVÉE »

- Une Afrique qui attire les investissements et qui renverse les flux migratoires ;
- Des gouvernements qui aspirent à changer les choses ;
- Une Afrique stable politiquement, où une structure supranationale telle que l'Union africaine joue pleinement son rôle de régulateur et d'intégrateur du Continent ;

² Remerciements particuliers aux Rapporteurs de ces divers groupes : Madame Marion Lory (DPE), Mademoiselle Nadia Noura (DPE), Madame Nelly Porta (DLF), Monsieur Francis Andelao (DCRT), Monsieur Matthieu Arrault (DPE), Monsieur Saïd Abas (Thinking Africa), Monsieur Rafael Moreau (DCP), pour la transmission de leur synthèse, le partage de leur réflexion et leur implication.

- Mise en place de politiques publiques à destination des populations et plus particulièrement de la jeunesse ;

➤ Une Afrique attractive !

UNE AFRIQUE « ENVISAGÉE »

- Premier constat : 20 ans c'est court ;
- Une Afrique plus ou moins instable politiquement déchirée et fragmentée ;
- Hausse des économies anarchiques mais avec beaucoup plus de libertés individuelles ;
- Hausse de la création/créativité avec une libéralisation des énergies ;
- Affirmation identitaires dans la créativité ;

➤ Une Afrique en effervescence !

UNE AFRIQUE « CHEF DE FILE »

- Investissement dans la formation des jeunes ;
- Développement d'une formation de qualité permettant à la population d'exploiter ses matières premières ;
- De plus en plus mondialisée entraînant une perte de son identité culturelle ;

➤ Une Afrique à la pointe !

UNE AFRIQUE « MULTIPLE »

- Différentes dynamiques (économiques, démographiques, politiques) sur le continent ;
- Émergences de blocs régionaux avec d'un côté les États d'Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Sud et de l'autre les États d'Afrique du Nord et Centrale (apparition d'états fédéraux) ;

- Constitution de mégalopolis du fait des hausses des flux financiers ;
- Affirmation d'une identité culturelle pouvant créer de fortes tensions sociales ;
- Restructuration de l'Union africaine ;
- Une Afrique soumise aux défis actuels (changements climatiques, société civile émergente, menace terroriste)

➔ **Une Afrique qui s'organiser/se structure !**

UNE AFRIQUE « DES CONTRASTES »

- Accroissement des instabilités politiques ;
- Accroissement des disparités entre pays riches et pays pauvres et au sein même des pays entre riches et pauvres ;
- Une nouvelle économie tournée vers la Chine et les pays du Golfe ;
- Développement des pôles de nouvelles technologies ;
- Un continent sujet aux dérèglements climatiques.

➔ **Une Afrique éclatée et divisée!**

Durant cette restitution, les commentaires ont permis d'appréhender la diversité des approches du Futur par rapport au réel qui peuvent se classer en termes de substitution, de complémentarité, ou d'émergence voire de rupture mais qui conduisent toutes au changement.

2.4 Séance plénière Niveau 2 : introduction à la méthode de « L'imagination rigoureuse »

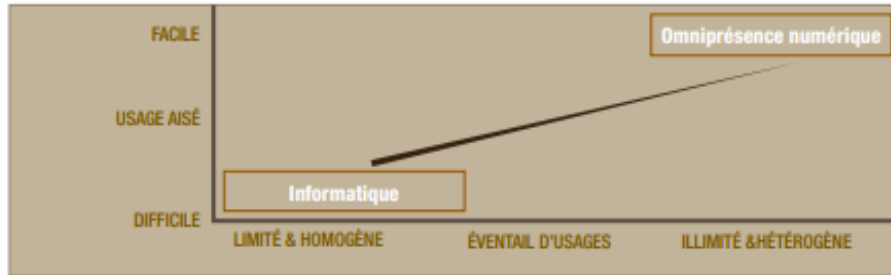
Lors de cette Séance plénière, M. Riel Miller a axé son propos sur une « Introduction de la méthode de l'imagination rigoureuse » en proposant

quelques pistes de réflexion pour imaginer et se représenter une société échappant à un paradigme industriel, provenant de l'Occident et axé sur des modèles de croissance et de développement qui ont montré leurs limites.

Dans cette perspective, M. Miller a proposé un nouveau cadre conceptuel ; celui de la Société des savoirs intensifs. C'est donc à un exercice imaginaire visant à l'élaboration et à la description d'un nouveau modèle sociétal auquel les participants ont été conviés. Celui-ci peut s'articuler sur les points illustrés pas les problématiques et/ou les schémas suivants :

- espace de possibilités 1 : Réfléchir sur l'impact et l'omniprésence numérique pour l'organisation de la création de richesses. Comment les technologies sont-elles impliquées au quotidien ?
- espace de possibilités 2: Comment l'économie de création unique change-t-elle l'organisation de la création de richesses ? Quel est le rôle de la création de richesses dans la sphère économique par exemple sous l'angle de la place du créateur ?
- espace de possibilités 3: Comment peuvent se développer des réseaux interpersonnels ? Sur quel type d'organisation ? Et plus largement dans l'ensemble de la société ? Comment créent-ils leur identité ?
- espace de possibilités 4: Comment fonctionne la prise de décision? Comment le pouvoir est-il reparté et transmis ? Est-il fluide ou fixe ? Quel est le rôle des leaders dans le développement et le fonctionnement des systèmes de gouvernance ?

ESPACE DES POSSIBLES TECHNOLOGIQUES



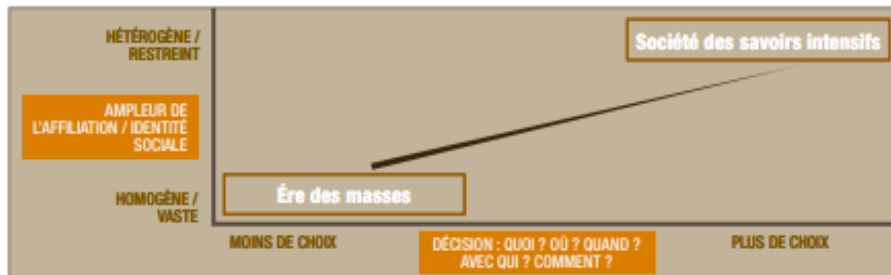
Technologie ne rime pas avec destin

UNE ÉCONOMIE DE LA CRÉATION UNIQUE



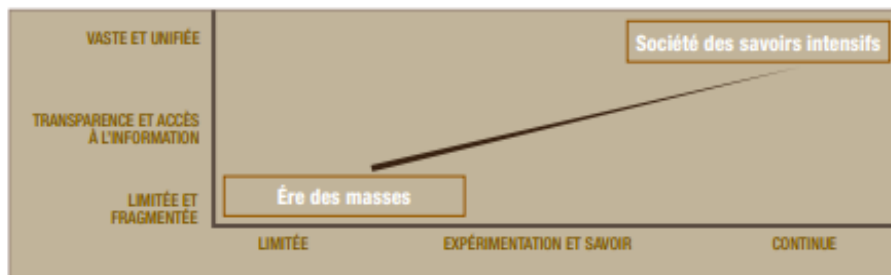
La fusion de l'offre et de la demande

IDENTITÉ & CHOIX



Transcender le dualisme de l'individuel par opposition au collectif

CAPACITÉ À PRENDRE ET À METTRE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS



Le choix compte

2.5 Déroulement de l'Atelier de Niveau 2 : L'imagination rigoureuse

Les participants de ce deuxième atelier ont été invités à matérialiser, voire symboliser cette Société des savoirs de l'Afrique de 2035 grâce à un kit de matériels de bricolage, peu ou prou similaire pour chacun des groupes, composé d'éléments hétéroclites tels que des cordages, des ballons, des illustrations de magazines, etc. Ce kit devait par la suite servir à bâtir un modèle illustrant la représentation que le groupe se faisait de son hypothèse.

Il ne s'agissait pas d'élaborer qu'une pensée déconstructiviste par rapport à l'existant, mais de pouvoir bâtir une « réalité future » matérialisée sous la forme d'un objet en 3 D, faisant miroir à une réflexion collective centrée sur un nouveau

contexte sociétal – en matière d'institution telles que les écoles, les banques, la police, les entreprises, les emplois, les parcs (etc.) ; et de s'interroger sur la façon dont les choses fonctionnent et ce qui contribue à permettre ou « inventer » de nouveaux systèmes sociaux.

Les participants, dans chacun des groupes, se sont ainsi attelés à la construction d'une représentation et à l'élaboration d'un discours y correspondant.

Séance plénière : Niveau 2 : Restitution des travaux des groupes

Chacun des groupes a été invité, par le truchement d'un présentateur/rapporteur, à présenter « l'objet inventé » et construit de manière collective tout en exposant le message qu'il véhicule.

GROUPE I

ANIMÉ PAR JACQUES PLOUIN
(UNESCO)



RELOCALISATION AFRICAINE I

Ce Groupe s'est attaché à (re)penser des modèles de développement à échelle locale en s'inspirant de « bonnes » pratiques issues du Continent africain et incluant une gouvernance/démocratie participative (ex : Somaliland.)

Prendre en considération les besoins locaux et créer un environnement propice à l'utilisation des énergies renouvelables. S'inscrire dans une logique de développement durable et penser un écosystème se distançant des échanges écono-

miques globaux, à travers la pleine appropriation d'un territoire par ses habitants.

Trouver un juste équilibre entre une contraction locale et une intégration mondiale ?

Créer des lieux collectifs où se font les apprentissages, la transmission des savoirs et des valeurs utilisant une pédagogie alternative, l'école devient à la fois un lieu de partage des savoirs et de production utilisant les médiateurs traditionnels tels que les Dadarabe, occupant la fonction de griot à Madagascar tout en renouvelant cette fonction par une approche volontariste en matière de genre en créant des Mamarabe homologues féminins des médiateurs et transmetteurs de savoirs que sont les Dadarabe.

GROUPE 2

ANIMÉ PAR M. YOUSSEF ARRIF
(OIF/DLF)



14

CRÉER DE NOUVEAUX MONDES... I

Ce Groupe s'est attaché à créer de nouveaux paradigmes d'organisation des relations entre individus donnant une place importante aux fonctions sensorielles, et au sein de sociétés, qu'elles soient perçues comme traditionnelles ou modernes, bouleversant ainsi, voire transgressant les repères familiers en termes de propriétés (appropriation et utilisation collective de biens, des lieux), d'identités (choix des individus en termes de représentation s'affranchissant des codes

de représentation et valorisant le métissage), de gouvernance (poids des communautés reliées par des valeurs, utilisation des données numériques) et de territoires (les frontières sont abolies par le nomadisme). Le propos : inventer une relation issue de la pensée complexe, modulant / déconstruisant les systèmes/modèles, établis en mobilisant une chaîne de valeurs partagée entre individu établissant une « reliance », échappant à une gestion/gouvernance étatique, « verticalisée » pour une relation plus dynamique, plus transversale. Le tout en valorisant les valeurs « traditionnelles » de solidarité alliant la protection de la personne humaine (illustration de la main protectrice) : « une universalité où la diversité est valorisée ! »

GROUPE 3

ANIMÉ PAR M. NGARKI DJINDIGAR
(OIF/DPE)



PROSPECTIVE AFRICAINES ET CONQUÉRANTES I

C'est l'image d'une Afrique sous forme d'un arbre, enraciné solidement dans un temps et de valeurs mais dont les bras ouverts hospitaliers accueillent la modernité et les autres.

Sa volonté de renouveler une tradition en s'inspirant des pratiques fang au Gabon où lorsque l'enfant venait au monde devait prendre un bain avec une lance.

Cette lance a été remplacée par un stylo. L'enfant, non seulement n'a pas besoin d'être un soldat mais il est, par le stylo, préparé à assumer les nouveaux défis du monde moderne.

A la droite de la structure, un sceau pour symboliser la norme qui vise l'invention d'une méthode de résolution des différends inspirée et adaptée à partir des valeurs ancestrales de dialogue et de consultation que l'Afrique imposera au monde de demain par le dialogue afin de rendre obsolètes les armes.

 15

Cette Afrique est aussi féminine car bâtie sur la conviction que les femmes doivent autant avoir le droit de dire ce qu'elles pensent que les hommes. Il s'agit d'une Afrique de l'intégration économique mais surtout du progrès technologique permettant aux africains de conquérir la lune, l'espace et de repousser les limites du monde connu.

GROUPE 4

ANIMÉ PAR MME. MARIE-ADELINE
TAIAREZ (OIF/DPE)

16



PENSER L'AFRIQUE EN 2035 : SORTIR DU CADRE I

Sortir du cadre : tel est le Point de départ de notre réflexion basée sur l'être humain et son accomplissement. Idée d'une Afrique unie entraînant une disparition des frontières entre les pays africains ainsi que sur un poids plus important pris par la société civile. Disparition également de la monnaie, l'enrichissement ne serait pas économique mais humain avec une (re)distribution équitable des biens et des savoirs. Promotion accrue des valeurs universelles et apparition à l'échelle internationale des particularismes propres à l'Afrique. Réflexion sur l'importance de se réapproprier le temps pour que celui-ci soit au service du bien-être.

Un « être africain sur le dos » symbolisant cette nouvelle société africaine basée sur le bien-être et la réappropriation du temps. Tout autour de lui (et en relation) gravitent les éléments essentiels au bon fonctionnement de cette société (notion de rhizomes). Tous ces éléments sont irrigués par ce qui fait la force (et l'attractivité) de l'Afrique : la créativité (cordon vert). Du fait de son pouvoir attractif, celle-ci n'est pas en circuit fermé mais tend à se connecter aux autres aires géographiques (Europe, USA, Chine,...).

Des éléments sont identifiés sur les ballons; néanmoins, un est laissé vierge pour signifier que cette société peut s'enrichir de nouveaux éléments si ces derniers sont en cohérence avec les aspirations de cet « être africain ». Il s'agit des éléments suivants :

- Les débats, rappelant l'arbre à palabres. Ils permettent l'échange et la prise de décision mesurée et partagée ;
- Un dernier verre : est un jeu de mot rappelant l'esprit festif ;
- Les préoccupations environnementales ;
- La créativité comme moteur de la société africaine ;
- Le savoir par l'expérience ou la réappropriation du système éducatif ;
- La société ou le fait de savoir vivre en fonction de ses valeurs ;
- Les richesses de la biodiversité et la prise en compte de la dignité humaine ;
- La liberté de conscience et de croyance.

GROUPE 5

ANIMÉ PAR M. ALEXANDRE WOLFF
(OIF/DLF)



L'AFRIQUE IDÉALE DE DEMAIN INCARNÉE PAR UNE BOUTEILLE !

Comment imagine-t-on l'Afrique (et la vie sociale en général) idéale dans quelques décennies ?

Par une organisation de la vie sociale autour des rythmes biologiques (représentés dans la sculpture par les « confettis » qui circulent librement dans l'eau,

- Journée de 25h
- Activités en fonction des courbes d'activités naturelles de l'organisme (5h-7h ; 15h-20h).

- Ce rythme a un impact sur l'organisation sociale.
- Les échanges de biens et services se feraient à la demande, et sans emploi du temps imposé par la société, suivant des horaires strictes.

Ainsi l'homme serait plus en accord avec ses rythmes naturels, et dans le même temps beaucoup plus performant.

Par une proximité renforcée à l'endroit de la nature (la couleur vert sous la bouteille : la nature est le socle de la société)

- En composant avec des produits locaux
- Agriculture biologique
- Développement durable

Par les relations sociales (les différents élastiques qui cerclent la bouteille)

Celles-ci s'organisent en fonction des affinités des personnes (musique / religions / goûts, etc.) à l'image de ce qui se fait sur les réseaux sociaux. Les gens n'ont plus peur de s'aborder quand ils ne se connaissent pas, car ils se reconnaissent dans ces cercles.

Par une « autre » Gouvernance

- Il n'y a pas de nationalité.
- Les rapports se font d'individu à individu

Cependant l'équilibre reste fragile et il y a toujours un risque qu'on retourne à une société rythmée (totem (bouchon de stylo) qui est dans l'eau) où l'homme et la nature ne sont plus au centre, ce sont de nouveaux les intérêts économiques qui rythment la vie, avec une urgence constante du temps.

2.6 Séance plénière : Niveau 3 : Nouvelles hypothèses et nouvelles questions

A l'issue de ces restitutions, Monsieur Miller a tenté une synthèse autour des problématiques sur lesquelles est bâti ce type d'atelier :

- Qu'est-ce le futur ?
- Comment l'anticiper ?

Et la réponse assez simple qui est apportée à ces questions complexes, à travers la méthode

utilisée, est celle-ci : la discipline de l'anticipation est construite à partir de la déconstruction/ construction de système (représentation, symbolisation) et d'un processus d'anticipation (niveaux de réflexion abordés par étapes). C'est également s'interroger sur la mobilisation de nos capacités narratives et cognitives pour questionner/ réexaminer notre appréhension du présent et nos anticipations du futur. C'est enfin de démontrer l'importance / l'impact d'une intelligence collective organisée au sein d'un LABCO capable de projection, d'imagination et in fine d'anticipation !



18

2.7 Mots de clôture

Cette session de clôture a bénéficié de la présence de Monsieur Adama Ouane, Administrateur, qui a prononcé les mots de clôture de cet Atelier. Dans son intervention, il a rappelé la nécessité d'une mise en œuvre d'une démarche prospective pour des Institutions telles que l'OIF et souligné l'importance qu'il accordait à ce type d'exercice favorisant une approche collective d'apprentissage et de production de savoirs/ connaissances. Il a exprimé son appréciation de la qualité du partenariat qui lie l'OIF et l'UNESCO notamment dans le champ de la prospective et s'est réjoui des pistes de collaboration identifiées lors de ce LABCO.

III. QUELS ENSEIGNEMENTS POUR ET DE CE PREMIER LABCO ?

I. ANALYSE DES PRÉPOST SONDAGES

En prélude à l'organisation de ce premier LABCO, un sondage avait été réalisé à travers un questionnaire fermé soumis aux personnes devant participer à cet exercice. Ce pré sondage a été complété par un post sondage ayant pour objectif d'évaluer l'organisation de l'événement et la connaissance des participants relativement au domaine de la prospective.

Les données recueillies à l'issu de ces deux exercices permettent d'évaluer globalement les niveaux de connaissances et les perceptions des personnes enquêtées avant et après le LABCO.

Du niveau de littératie en futur et du besoin de renforcement de capacités

Ainsi pour les participants à ce LABCO dont plus de 70% faisait partie du personnel de l'OIF et auxquels se sont ajoutés quelques invités venus de l'Unesco, de l'Association Sciences PO pour l'Afrique et de l'Institut ThinkingAfrica, et disposant tous au minimum d'un diplôme universitaire de premier cycle (Licence), le domaine de la prospective et des questionnements sur le Futur en général est d'un grand intérêt tout en étant un domaine de connaissance et d'expertise largement méconnu voire inconnu.

En effet, avant le LABCO 47% des participants estimaient ne disposer d'aucune expertise en matière d'approches méthodologiques contre 53% qui se sont déclarés débutants. Après la session de formation, 76% estimaient être des

débutants et 24% signalés qu'ils ne disposaient toujours pas d'une expertise en la matière. Dans les deux cas, les sondages ont révélé qu'aucun participant ne pense disposer d'une expertise ou d'une expérience considérable sur cette question.

De l'importance des méthodes et outils d'anticipation

En ce qui concerne l'importance de la prospective du point de vue des personnes interrogées, si tous les participants à ce LABCO sont unanimes sur l'intérêt à accorder au futur, les raisons qui sous-tendent cette position ne sont pas forcément les mêmes.

En effet, dans le pré-sondage, la majorité des enquêtés (41%) estime que penser le Futur permet de trouver la meilleure façon d'agir ; tandis que pour le reste des sondés, l'utilité d'une telle connaissance serait de mieux comprendre les possibilités qui s'offrent, face aux défis de notre époque (30%) ou encore, permet d'inventer de nouvelles possibilités (29%).

A la fin de ce LABCO, 53% des participants penchent pour une prospective qui trouverait son essence dans sa capacité à permettre d'inventer de nouvelles possibilités.

Ce résultat témoigne de l'évolution d'une vision initialement plus tournée vers la continuité et basée sur la recherche de solutions aux problèmes actuels qui auraient tendance à perdurer dans le temps ou s'intensifier, vers une vision plus exploratoire. Celle-ci serait construite à partir d'une

rupture de paradigme permettant de « lâcher prise » et d'inventer de nouvelles possibilités dans un contexte rempli d'incertitude et où tout se révèle possible.

An sein d'un environnement institutionnel telles que des organisations intergouvernementales contraintes à toujours plus de planification, le défi est grand, mais nécessaire et possible tel que l'atteste les « résultats » de cet exercice de déconstruction.

De l'utilité d'un LABCO

Quant à l'intérêt de ce premier LABCO, 94% de participants admettent que leur compréhension de la prospective a évolué grâce à cette journée. Pour cette majorité, ce LABCO a participé notamment à changer leur manière de penser l'incertitude et le Futur et surtout a permis de prendre conscience de l'existence d'un outil stratégique de grande importance.

2. BILAN PRÉLIMINAIRE

A la lumière des éléments susmentionnés provenant de sources objectives (questionnaires) et du retour plus subjectif de la majorité des participants (courriels spontanés, retours oraux), nous

pouvons tirer un bilan globalement positif de ce premier LABCO organisé et animé conjointement par l'OIF et l'UNESCO. Et ce, en terme de :

- **Renforcement d'une pratique collaborative et transversale** au sein de l'OIF : toutes les Unités Programmes étaient représentées au sein de ce LABCO ;
- **Mise en œuvre d'une pratique prospective** au sein des Unités administratives par l'acquisition d'une méthodologie documentée qui pourrait être affinées en interne et reprise sur le terrain ;
- **Valorisation des savoirs/expertises internes à l'OIF** car ce LABCO a démontré, si besoin était, la richesse des expertises au sein des équipes de l'OIF et une véritable connaissance des dynamiques présentes au sein du Continent africain, dans l'espace francophone en particulier ;
- **Crédibilisation du partenariat interinstitutionnel** entre l'OIF et l'UNESCO qui peut prendre de multiples formes collaboratives : projet éditorial, participation à des comités de réflexion, organisation d'événements conjoints, mutualisation de compétences notamment logistiques, opérationnels ...

ANNEXE I

PROGRAMME DU LABCO

Laboratoire de Connaissance en « littératie des Futurs »

Futures Literacy Knowledge Laboratory

L'Afrique de Demain ?

Paris , 21 mai 2015

Siège de l'OIF

Salle EPI

ORDRE DU JOUR

9h30 : accueil des participants

 25

- | | |
|----------------------|--|
| 10h00 – 10h25 | Séance plénière : Mots introductifs et exposé méthodologique sur les attendus et le déroulement du LABCO par la DPE et l'UNESCO |
| 10h30 – 11h45 | En atelier/Groupe : Niveau 1 : Projections et espoirs |
| 11h50 – 12h30 | Séance plénière : Niveau 1 : « Rapport » des groupes |
| 12h30 – 13h30 | Déjeuner « Saveurs libanaises » salle de presse offert par la DPE |
| 13h30 – 14h00 | Séance plénière : Intervention de M. Riel Miller, Chef de la cellule prospective à l'UNESCO « Introduction de la méthode de l'imagination rigoureuse : quelques leviers pour imaginer et représenter une société des savoirs intenses ». |
| 14h05 – 15h30 | En atelier/Groupe : Niveau 2 : L'imagination rigoureuse « Imaginer la société des savoirs intenses en Afrique » |
| 15h45 – 16h15 | Séance plénière : Niveau 2 : « Rapport » des groupes |
| 16h15 – 16h30 | Séance plénière : Niveau 3 : Nouvelles hypothèses et nouvelles questions |
| 16h30 – 16h45 | Pause |
| 16h45 – 17h15 | Séance plénière : Leçons sur l'utilisation de l'avenir en matière de politique publique et de leadership, les implications pour l'OIF et les prochaines étapes |
| 17h15 | Mots de conclusion en présence de M. Adama Ouane, Administrateur |

ANNEXE 2

COMPOSITION DES ATELIERS

GROUPE 1			
Salle	EPI (rez-de-chaussée)		
Animateur	Jacques PLOIN		
Rapporteurs	Mathieu ARRALT		
Membres		Noms / Prénoms	U.A/Structure
	1	Hary ANDRIAMBOWONJY	OIF/DCRT
	2	Mathieu ARRALT	OIF/DPE
	3	Niagale BAGAYOKO-PENONE	OIF/DDHDP
	4	Adjara.DIOUF	OIF/DFE
	5	Linda KALLADJOU	ASPA
	6	Arame DIAW	OIF/DFN

27

GROUPE 2			
Salle	EPI (rez-de-chaussée)		
Animateur	Youssef ARRIF - OIF/DFL		
Rapporteurs	Marion LORY/ Marcel ABANDA		
Membres		Noms / Prénoms	U.A/Structure
	1	Marcel ABANDA	OIF/DCRT
	2	Emmanuel ADJOVI	OIF/DFN
	3	Marion LORY	OIF/DPE
	4	Christian AMBAULT	OIF/DFN
	5	Didier MWEWA	OIF/DCRT
	6	Eva Kwamou FEUKEU	ASPA
	7	Zhanna DRUZHENKOVA	UNESCO

GROUPE 3			
Salle	104 (1er étage)		
Animateur	Ngerkidané DJIDINGAR - OIF/DPE		
Rapporteurs	Nelly PORTA / Saïd ABASS AHAMED		
Membres		Noms / Prénoms	U.A/Structure
	1	Isabelle FINKELSTEIN	OIF/DCP
	2	Saïd ABASS AHAMED	ThinkingAfrica
	3	Nelly PORTA	OIF/DFL
	4	The Quang DONG	OIF/DFE
	5	Christophe GUILHOU	OIF/DDHDP

GROUPE 4			
Salle	104 (1er étage)		
Animateur	Marie-Adeline TAVAREZ – OI/DPE		
Rapporteurs	Raphael MOREAU		
Membres		Noms / Prénoms	U.A/Structure
	1	Ibrahim ABDOULAYE	UNESCO
	2	Aziz SOUMARE	ASPA
	3	Irianna LIOUNAKIS	UNESCO
	4	Raphael MOREAU	OIF/DCP
	5	Fadia NASSIF	OIF/DEJ
	6	Axel OMGBA	OIF/MF/APF
	7	Sylviane GAGNI	OIF/DFE
	8	Sakiratou BALDE	OIF /DFE

GROUPE 5			
Salle	Bureau d'Alexandre WOLFF (1er étage)		
Animateur	Alexandre WOLFF		
Rapporteurs	Nadia NOURA /Francis ANDALAO		
Membres		Noms / Prénoms	U.A/Structure
	1	Etienne ALINGUE	OIF/DAF
	2	Francis ANDALAO	OIF/MF/DCRT
	3	Alassane N'DIAYE	OIF/DDHDP
	4	Nadia NOURA	OIF/Stagiaire/ DPE
	5	Francine OGMBBA	OIF/MF
	6	Myriam SENHOR BA	OIF/DDC

Agrément n°11 75 1653975
du 29/10/1990

ATTESTATION DE STAGE

Nous attestons par la présente que :

M. YOUSSEF ARRIF
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

a participé à la session de formation « Atelier de construction de scénarios prospectifs »
organisée par Futuribles International les 4 et 5 février 2015
(présence effective du participant : 14 heures).

Fait à Paris, le 9 février 2015



Corinne Roëls
au nom de l'organisme de formation

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : ORGANIGRAMME INSTITUTIONNEL DE LA FRANCOPHONIE	58
FIGURE 2 : RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR ÂGE	74
FIGURE 3 : RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR SEXE	74
FIGURE 4 : RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE	75
FIGURE 5 : SENTIMENT D'APPARTENANCE À LA FRANCOPHONIE (NOTE SUR 10).....	76
FIGURE 6 : SENTIMENT DE PARTAGE AU SEIN DE LA FRANCOPHONIE (NOTE SUR 10).....	76
FIGURE 7 : LES 10 SOCLES D'APPARTENANCE À LA FRANCOPHONIE (EN %)	77
FIGURE 8 : LES THÈMES RESSORTANT DES IMAGINAIRES DE LA FRANCOPHONIE (EN %)	82
FIGURE 9 : LA FRANCOPHONIE IMAGINÉE À L'HORIZON 2050 PAR LES JEUNES	83
FIGURE 10 : COMPARATIF DES SOCLES D'APPARTENANCE À LA FRANCOPHONIE (EN %).....	83
FIGURE 11 : COMPARATIF DES PRIORITÉS DES JEUNES DE L'AFRIQUE CENTRALE (EN %)	84
FIGURE 12 : COMPARATIF DES DOMAINES D'ACTION (EN %)	85
FIGURE 13 : COMPARATIF DES SOCLES D'APPARTENANCE À LA FRANCOPHONIE (EN %).....	86
FIGURE 14 : COMPARATIF DES PRIORITÉS DES JEUNES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (EN %)	87
FIGURE 15 : COMPARATIF DES DOMAINES D'ACTION (EN %)	87
FIGURE 16 : ÉVOLUTION (%) DU NOMBRE DE LOCUTEURS QUOTIDIENS DE FRANÇAIS DANS LE MONDE (2014-2022)	146
FIGURE 17 : ÉVOLUTION (%) DU NOMBRE DE LOCUTEURS QUOTIDIENS DE FRANÇAIS EN AFRIQUE (2014- 2022).....	147
FIGURE 18 : ÉVOLUTION (%) DU NOMBRE DE LOCUTEURS EN FRANÇAIS DANS LE MONDE (2014-2022)	148
FIGURE 19 : ÉVOLUTION (%) DU NOMBRE DE LOCUTEURS EN FRANÇAIS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE (2014-2022)	148

FIGURE 20 : ÉVOLUTION (MILLIONS) DU POIDS RELATIF DE LA POPULATION DE CINQ ESPACES LINGUISTIQUES (1965-2065)	149
FIGURE 21 : SITUATION LINGUISTIQUE DES PAYS D’AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE	154
FIGURE 22 : CLASSEMENT DES LANGUES SUR INTERNET (2014)	170
FIGURE 23 : TAUX DE CONNECTIVITÉ DES FRANCOPHONES ET UTILISATION DES LANGUES (2016)	172
FIGURE 24 : PROPORTION D’UTILISATION DES LANGUES CHEZ LES LOCUTEURS FRANCOPHONES (2014)	173
FIGURE 25 : POURCENTAGE DE CONNECTIVITÉ EN L1+L2 (2014)	173
FIGURE 26 : RAPPORT DU DEGRÉ DE MONDIALISATION ET CYBER MONDIALISATION D’UNE LANGUE (2014)	175
FIGURE 27 : RÉPARTITION (%) DES FRANCOPHONES CONNECTÉS PAR RÉGION (2016)	176
FIGURE 28 : ÉVOLUTION COMPARÉE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE PRÉVUE AU SEIN DE L’EF (2011-2029)	179
FIGURE 29 : ÉVOLUTION (%) DE LA PART DE LA POPULATION FRANCOPHONE 0-14 ANS DANS LE MONDE (2000-2015)	180
FIGURE 30 : POPULATION TOTALE DE L’EF	180
FIGURE 31 : PART 0-14 ANS DANS LA POPULATION DE EF	180
FIGURE 32 : CROISSANCE ANNUELLE DU PIB (%) DES PAYS DE L’EF (2017)	181
FIGURE 33 : FLUX (EN \$ US COURANTS) DE COMMERCE DE BIENS DES PAYS DE L’EF EN VALEURS (2000-2015)	182
FIGURE 34 : PART (EN \$ US COURANTS) DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DE L’EF DANS LE MONDE (2000-2015)	182
FIGURE 35 : PART (%) DU COMMERCE DE BIENS INTRA-ESPACE FRANCOPHONE (2000-2015)	183
FIGURE 36 : PART (%) DU COMMERCE DE SERVICES INTRA-ESPACE FRANCOPHONE (2000-2010)	184
FIGURE 37 : COEFFICIENTS ESTIMÉS DE L’IMPACT DES VARIABLES DE PROXIMITÉ SUR LE COMMERCE BILATÉRAL (1995-2015)	185
FIGURE 38 : SUPPLÉMENT DU TAUX D’OUVERTURE COMMERCIALE INDUIT PAR L’APPARTENANCE À L’EF (2015)	185
FIGURE 39 : DÉPENSES PUBLIQUES D’ÉDUCATION EN POURCENTAGE DU PIB AO (2000-2014)	190

FIGURE 40 : DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION EN POURCENTAGE DU PIB AC (2000-2013).....	190
FIGURE 41 : TAUX NET AJUSTÉ D'ACCÈS EN 1 ^{RE} ANNÉE PRIMAIRE AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE (2000-2014).....	191
FIGURE 42 : TAUX NET AJUSTÉ D'ACCÈS EN 1 ^{RE} ANNÉE DU PRIMAIRE, LES DEUX SEXES AO (2000-2014)	192
FIGURE 43 : TAUX NET AJUSTÉ D'ACCÈS EN 1 ^{RE} ANNÉE DU PRIMAIRE, LES DEUX SEXES AC (2000-2014)	192
FIGURE 44 : TAUX BRUT DE SCOLARISATION À L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE (%) EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE (2000-2015).....	193
FIGURE 45 : TAUX NET AJUSTÉ DE SCOLARISATION (TNAS) AU PRIMAIRE, POUR LES DEUX SEXES AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE (2000-2014).....	194
FIGURE 46 : TAUX BRUT DE SCOLARISATION AU SECONDAIRE, LES DEUX SEXES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE (2000-2015).....	195
FIGURE 47 : NOMBRE D'ÉTUDIANTS POUR 100 000 HABITANTS AO (2001-2013)	196
FIGURE 48 : NOMBRE D'ÉTUDIANTS POUR 100 000 HABITANTS AC (2000-2014).....	197
FIGURE 49 : INDICE DE PARITÉ DES SEXES (IPS) POUR LE TNA AO (2000-2014)	198
FIGURE 50 : INDICE DE PARITÉ DES SEXES (IPS) POUR LE TNA AC (2002-2016).....	199
FIGURE 51 : INDICE DE PARITÉ DES SEXES POUR LE TAUX NET AJUSTÉ DE SCOLARISATION AU PRIMAIRE AO (2002-2014).....	199
FIGURE 52 : INDICE DE PARITÉ DES SEXES POUR LE TAUX NET AJUSTÉ DE SCOLARISATION AU PRIMAIRE AC (1998-2014)	200
FIGURE 53 : IPS POUR LE TAUX DE TRANSITION AU SECONDAIRE AO (2000-2013)	201
FIGURE 54 : IPS POUR LE TAUX DE TRANSITION AU SECONDAIRE AC (1998-2014).....	201
FIGURE 55 : INDICE DE PARITÉ DES SEXES POUR LE TAUX BRUT DE SCOLARISATION AU SECONDAIRE AO (2001-2014)	202
FIGURE 56 : INDICE DE PARITÉ DES SEXES POUR LE TAUX BRUT DE SCOLARISATION AU SECONDAIRE AC (1998-2016)	202
FIGURE 57 : IPS POUR LE TBS AU CYCLE SUPÉRIEUR AO (2006-2013)	203
FIGURE 58 : IPS POUR LE TBS AU CYCLE SUPÉRIEUR AC (1998-2014).....	203

FIGURE 59 : CADRE DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION	205
FIGURE 60 : DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE (EN %) DU PIB (2018)	206
FIGURE 61 : TAUX DE REDOUBLEMENT AU PRIMAIRE AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE (1985- 2015).....	208
FIGURE 62 : TAUX DE REDOUBLEMENT AU 1 ^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE AO (2001-2014)	209
FIGURE 63 : TAUX DE REDOUBLEMENT AU 1 ^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE AC (2005-2012).....	209
FIGURE 64 : RATIO ÉLÈVES/ENSEIGNANT AU PRIMAIRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE (1980-2015)	210
FIGURE 65 : RATIO ÉLÈVES/ENSEIGNANT AU SECONDAIRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE (1980-2015)	211
FIGURE 66 : TAUX DE SURVIE À LA DERNIÈRE ANNÉE DU PRIMAIRE AO (2001-2013)	212
FIGURE 67 : TAUX DE SURVIE À LA DERNIÈRE ANNÉE DU PRIMAIRE AC (2000-2012)	212
FIGURE 68 : TAUX DE SURVIE À LA DERNIÈRE ANNÉE DU PREMIER CYCLE SECONDAIRE AO (1990-2013)	213
FIGURE 69 : TAUX DE SURVIE À LA DERNIÈRE ANNÉE DU PREMIER CYCLE SECONDAIRE AC (2008-2013)	213
FIGURE 70 : TAUX DE TRANSITION EFFECTIF DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE AO (2000-2013).....	214
FIGURE 71 : TAUX DE TRANSITION EFFECTIF DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE AC (2006-2013)	215
FIGURE 72 : COMPOSITION ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION AFRICAINE (EN MILLIONS) (2000-2030)	221
FIGURE 73 : PROPORTION D'ENFANTS NON SCOLARISÉS EN AFRIQUE, PAR TRANCHE D'ÂGE (2000-2019)	222
FIGURE 74 : TAUX D'ALPHABÉTISATION DES JEUNES (% DES JEUNES ÂGÉS DE 15 À 24 ANS) (2000-2015)	224
FIGURE 75 : RATIO DE JEUNES FILLES/GARÇONS ALPHABÉTISÉS (% 15-24 ANS) (2000-2015)	225
FIGURE 76 : TAUX D'ALPHABÉTISATION, TOTAL DES ADULTES (% DES PERSONNES ÂGÉES DE 15 ANS ET PLUS) (2000-2015).....	225

FIGURE 77 : TAUX D'ALPHABÉTISATION, TOTAL DES ADULTES (% DES PERSONNES ÂGÉES DE 15-24 ANS ET 15 ANS ET PLUS) (2000-2015)	226
FIGURE 78 : PRÉVISIONS DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE PAR RÉGION (2019).....	232
FIGURE 79 : REPRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE	238
FIGURE 81 : TAUX DE NATALITÉ (POUR 1000) EN AO (1965-2014)	240
FIGURE 82 : INDICATEUR CONJONCTUREL DE FÉCONDITÉ (ICF) AC (1965-2014)	241
FIGURE 83 : TAUX DE NATALITÉ (POUR MILLE) AC (1970-2015)	241
FIGURE 84 : TAUX DE MORTALITÉ BRUT (POUR 1 000) AO (1965-2014)	242
FIGURE 85 : TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE (POUR 1000) AO (1970-2015)	242
FIGURE 86 : ESPÉRANCE DE VIE EN AO.....	243
FIGURE 87 : ESPÉRANCE DE VIE (SEXES CONFONDUS) AO (1965-2014)	243
FIGURE 88 : ESPÉRANCE DE VIE, SEXES CONFONDUS AC (1970-2014)	244
FIGURE 89 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION AO (1965-2014).....	245
FIGURE 90 : PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION AO (2014)	245
FIGURE 91 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION AC (1970-2015)	246
FIGURE 92 : PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION AC, 2015	246
FIGURE 93 : POPULATION ÂGÉE DE 0 À 14 ANS AO (1965-2014).....	247
FIGURE 94 : POPULATION ÂGÉE DE 0 À 14 ANS AC (1970-2015)	248
FIGURE 95 : POPULATION URBAINE AO (1965-2014)	248
FIGURE 96 : POPULATION URBAINE AC (1960-2015).....	249
FIGURE 97 : CROISSANCE (% ANNUEL MOYEN) DE LA POPULATION TOTALE ET DE LA POPULATION URBAINE DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE (1965-2014)	249
FIGURE 98 : INDICE D'UNE LANGUE MONDIALE.....	254
FIGURE 99 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION ANGLOPHONE (1960-2060).....	255
FIGURE 100 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION FRANCOPHONE (1960-2060)	257
FIGURE 101 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION HISPANOPHONE (1960-2060).....	259
FIGURE 102 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION ARABOPHONE (1960-2060).....	260

FIGURE 103 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION LUSOPHONE (1960-2060).....	261
FIGURE 104 : POIDS DÉMOGRAPHIQUE (EN MILLIONS) DES CINQ LANGUES DANS LE MONDE (2020) ..	263
FIGURE 105 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE CINQ ESPACES LINGUISTIQUES (1960-2065).....	264
FIGURE 106 : ÉVOLUTION DU POIDS RELATIF (%) DE LA POPULATION AFRICAINE DE QUATRE ESPACES LINGUISTIQUES (1960-2060)	265
FIGURE 107 : INDICE DE LA MONDIALISATION DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE VS MONDE (2010-2018)	272
FIGURE 108 : CLASSEMENT GLOBAL INDICE MONDIALISATION AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE (2018)	273
FIGURE 109 : MONDIALISATION ÉCONOMIQUE AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE (1970-2018)	274
FIGURE 110 : INDICE DE LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE VS MONDE (2010-2018)	274
FIGURE 111 : MONDIALISATION SOCIALE AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE (1970-2020)	276
FIGURE 112 : INDICE DE LA MONDIALISATION SOCIALE D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE VS MONDE (2010- 2018).....	276
FIGURE 113 : MONDIALISATION POLITIQUE AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE (1970-2018) .	277
FIGURE 114 : INDICE DE LA MONDIALISATION POLITIQUE D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE VS MONDE (2010-2018)	278
FIGURE 115 : ÉVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE GLOBALE	280
FIGURE 116 : PÉNÉTRATION D'INTERNET ET DE LA TÉLÉPHONIE DANS LES PAYS DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE (2016)	289
FIGURE 117 : PLACE DES LANGUES DANS L'INTERNET	292

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LISTE DES 88 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE.....	53
TABLEAU 2 : CLASSEMENT DES LANGUES DANS LA MONDIALISATION	174
TABLEAU 3 : CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE ET MACRO-ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (AO) (2014).....	188
TABLEAU 4 : CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE ET MACRO-ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE CENTRALE (AC) (2014).....	189
TABLEAU 5 : CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE ET MACRO-ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (AO) (2014).....	239
TABLEAU 6 : CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE ET MACRO-ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE CENTRALE (AC) (2014).....	239
TABLEAU 7 : INDICES DE CRITÈRES DÉFINISSANT LE CARACTÈRE MONDIAL DE CINQ LANGUES.....	253
TABLEAU 8 : POIDS DÉMOGRAPHIQUE (MILLIONS) POUR CHACUNE DES CINQ LANGUES MONDIALES (2020).....	263

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : PROSPECTIVE ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE.....	96
GRAPHIQUE 2 : LES ÉTAPES DE LA MÉTHODE DES SCÉNARIOS	107
GRAPHIQUE 3 : MÉTHODE DES SCÉNARIOS ET SES OUTILS.....	108
GRAPHIQUE 4 : MATRICE D'ANALYSE STRUCTURELLE.....	117
GRAPHIQUE 5 : INDICATEURS DE DÉPENDANCE ET DE MOTRICITÉ DIRECTS – CLASSEMENT DIRECT	120
GRAPHIQUE 6 : LE PLAN DE MOTRICITÉ DÉPENDANCE DIRECT	121
GRAPHIQUE 7 : MULTIPLICATION DE LA MATRICE D'ANALYSE STRUCTURELLE	123
GRAPHIQUE 8 : SCHÉMA DE CLASSEMENT DES VARIABLES PAR DÉPENDANCE OU INFLUENCE	127
GRAPHIQUE 9 : COMPARAISON DU CLASSEMENT INDIRECT ET DU CLASSEMENT DIRECT POUR LA MOTRICITÉ	128
GRAPHIQUE 10 : MATRICE D'ANALYSE STRUCTURELLE RETENUE POUR L'ANALYSE	303
GRAPHIQUE 11 : LE PLAN DES INFLUENCES/DÉPENDANCES DIRECTES.....	306
GRAPHIQUE 12 : PLAN D'INFLUENCE/DÉPENDANCE DU CLASSEMENT DIRECT	307
GRAPHIQUE 13 : PLAN DES INFLUENCES/DÉPENDANCES DIRECTES.....	308
GRAPHIQUE 14 : SYSTÈME STABLE ET SYSTÈME INSTABLE	311
GRAPHIQUE 15 : CLASSEMENT VARIABLES INFLUENCE/DÉPENDANCE DIRECT. PROPORTIONS (EN % POUR 10 000).....	314
GRAPHIQUE 16 : PLAN DES INFLUENCES/DÉPENDANCES INDIRECTES.....	315
GRAPHIQUE 17 : CLASSEMENT DES VARIABLES PAR DÉPENDANCE	318
GRAPHIQUE 18 : CLASSEMENT VARIABLES INFLUENCE/DÉPENDANCE INDIRECT. PROPORTIONS (EN % POUR 10 000).....	319
GRAPHIQUE 19 : CLASSEMENT DES VARIABLES PAR INFLUENCES.....	320
GRAPHIQUE 20 : CLASSEMENT DES VARIABLES PAR INFLUENCE/DÉPENDANCE (SECTEURS 1/2/3/4)...	320
GRAPHIQUE 21 : PLAN DES INFLUENCES/DÉPENDANCES INDIRECTES.....	322
GRAPHIQUE 22 : PLAN DE DÉPLACEMENT DES VARIABLES.....	326

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE.....	52
CARTE 2 : DENSITÉ FRANCOPHONE DANS LE MONDE (2022).....	144
CARTE 3 : STATUTS DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE MONDE	153
CARTE 4 : LANGUES OFFICIELLES EN AFRIQUE	155
CARTE 5 : LANGUES VÉHICULAIRES EN AFRIQUE	156
CARTE 6 : LE FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT DANS LE MONDE (2018).....	166
CARTE 7 : VARIATION (%) DE LA CROISSANCE DU PIB RÉEL (2020).....	230
CARTE 8 : MISSIONS DE L'ONU ET DE L'UA IMPLIQUANT DU PERSONNEL MILITAIRE (2020)	235
CARTE 9 : LÉGISLATION RELATIVE À LA LANGUE ANGLAISE	254
CARTE 10 : LÉGISLATION RELATIVE À LA LANGUE FRANÇAISE	256
CARTE 11 : LÉGISLATION RELATIVE À LA LANGUE ESPAGNOLE	257
CARTE 12 : LÉGISLATION RELATIVE À LA LANGUE ARABE	259
CARTE 13 : LÉGISLATION RELATIVE À LA LANGUE PORTUGAISE.....	261
CARTE 14 : PRINCIPALES LANGUES OFFICIELLES PAR ÉTATS ET TERRITOIRES.....	262
CARTE 15 : INDICE DE MONDIALISATION (1970-2018)	272
CARTE 16 : PROJECTIONS CHANGEMENT CLIMATIQUE	282

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	4
RÉSUME.....	5
ABSTRACT	6
PRÉAMBULE	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE	10
CHAPITRE I: ORIGINES, APPROCHES ET ACTEURS DE L'ESPACE FRANCOPHONE	20
1.1. ORIGINES ET GENÈSE DE LA FRANCOPHONIE.....	21
1.1.1. Introduction	21
1.1.2. La naissance de la langue française	21
1.1.3. Une reconnaissance officielle de la langue française.....	23
1.2. Onésime Reclus : Inventeur de la francophonie	24
1.3. Onésime Reclus : un internationaliste en son siècle	24
1.4. Onésime Reclus : vers l'émergence de la francophonie.....	26
1.5. La mondialisation des langues et la francophonie	28
1.6. L'Afrique, terre de francophonie	31
1.7. La francophonie plurielle.....	32
1.7.1. Francophonie : une dimension linguistique	33
1.7.2. Francophonie : une dimension géographique	33
1.7.3. Francophonie : une dimension humaniste	34
1.7.4. Francophonie : une dimension politique.....	35
1.7.5. Francophonie : une dimension universaliste.....	38
1.7.6. Francophonie : une dimension symbolique de la langue	39
1.7.7. La dimension métaphasique de la francophonie et de la langue française	41
1.7.8. La francophonie : une curiosité positive.....	42
CHAPITRE II : LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE ET SES DÉFIS.....	46
2.1. Genèse de la Francophonie institutionnelle.....	47
2.2. La francophonie en mouvement	48
2.2.1. Les pères fondateurs.....	48
2.2.1.1. Léopold Sédar Senghor (1906-2001).....	48

2.2.1.2. Habib Bourguiba (1903-2000)	49
2.2.1.3. Hamani Diori (1916-1989).....	50
2.2.1.4. Norodom Sihanouk (1922-2012)	51
2.2.2. La francophonie un enjeu planétaire	51
2.2.3. Avènement de la coopération francophone.....	54
2.2.3. Une nouvelle dimension politique de la Francophonie	55
2.2.4. La francophonie de terrain	56
2.3. L'architecture institutionnelle de la Francophonie	57
2.3.1 Les objectifs de la Francophonie	57
2.3.2. Le système institutionnel de la Francophonie	58
2.3.1. Le Sommet	59
2.3.2. La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF)	59
2.3.3. Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF)	60
2.3.4. Le Secrétaire général de la Francophonie.....	61
2.3.5. Les Parlementaires et les opérateurs de la Francophonie	61
2.3.5.1. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).....	62
2.3.5.2. L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)	63
2.3.5.3. L'Association internationale des maires francophones (AIMF)	64
2.3.5.4. L'Université Senghor à Alexandrie	64
2.3.5.5. TV5MONDE	65
2.4. Les missions et actions de la Francophonie	66
▪ Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;	66
▪ Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;	66
▪ Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;	66
▪ Développer la coopération économique au service du développement durable.	66
2.4.1. Promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique	66
2.4.2. Promotion de la paix, la démocratie et les droits de l'Homme.....	67
2.4.3. Appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche	68
2.4.4. Développement de la coopération économique au service du développement durable	69
2.5. La diversité culturelle et linguistique francophone face à la mondialisation	70
2.6. La Francophonie vue par sa jeunesse	72
2.6.1. Les grands enseignements de la consultation	75

2.6.1.1. Les socles d'appartenance à la Francophonie.....	75
2.6.1.2. Les domaines d'action prioritaires pour la jeunesse francophone	79
2.6.1.3. La jeunesse et la Francophonie d'Avenir	81
2.6.2. Analyse des contributions des jeunes de l'Afrique subsaharienne francophone.....	83
2.6.2.1. Afrique centrale.....	83
2.7. Avenir de la Francophonie.....	88
2.7.1. La vision senghorienne à l'épreuve du temps	88
2.7.2. La Francophonie dans le monde de demain	89
CHAPITRE III : DÉMARCHE PROSPECTIVE ET MÉTHODES PROSPECTIVES	92
3.1. De l'intérêt d'une démarche prospective	93
3.2. Prévision et prospective	93
3.2.1. Historique de la prospective	94
3.2.2. Les idées clés de la prospective	97
3.3. Approche analytique et approche systémique	99
3.3.1. Approche analytique.....	99
3.3.2. Approche systémique	100
3.3.3. Analyse de systèmes	102
3.3.3.1. La définition d'un système	102
3.3.3.2. Les caractères d'un système	103
3.3.3.3 La lecture prospective d'un système	104
3.4. Les outils et méthodes de prospective	105
3.4.1. La méthode des scénarios	105
3.4.2. Les étapes de la démarche	106
3.4.3. Les outils de la prospective	107
3.5. Les méthodes d'analyse structurelle	109
3.5.1. Analyse structurelle, structure et stabilité du système	109
3.5.1.1. Principes et objectifs de l'analyse structurelle.....	109
3.5.1.2. Stabilité du système et éléments essentiels	111
3.5.1.3. Applications de l'analyse structurelle.....	112
3.5.2. La méthode MIC-MAC	114
3.5.2. 1. Délimitation du système	115
3.5.2.2. Constitution de la liste des variables.....	116

3.5.3. Matrice d'analyse structurelle	116
3.5.4. Traitement MIC-MAC	119
3.5.4.1. Classement direct	119
3.5.4.2. Classement indirect	122
3.5.4.3. Comparaison entre le classement direct et le classement indirect	126
3.6. Intérêts et limites des méthodes d'analyse structurelle	129
CHAPITRE IV : LA CONNAISSANCE DU SYSTÈME « AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE »	130
4.1. L'Afrique subsaharienne francophone, essai de définition	131
4.1.1. Histoire de l'Afrique subsaharienne	131
4.2. Géographie politique de l'Afrique subsaharienne	132
4.3. Afrique subsaharienne francophone	135
4.3.1 Enjeux et défis de l'Afrique subsaharienne francophone	136
4.3.1.1. Afrique de l'Ouest	136
4.3.1.2. Afrique centrale	138
4.4. Émergence de l'Afrique subsaharienne	132
4.4.1. Perspectives économiques pour l'Afrique subsaharienne	134
4.5. Référentiel prospectif	140
4.6. Système spécifique (Niveau 1)	143
4.6.1. Dimension : Gouvernance linguistique	143
4.6.1.1. Variable : Démolinguistique	143
4.6.1.2. Variable : Politiques linguistiques	151
4.6.2. Dimension : Dynamique linguistique	169
4.6.2.1. Variable : Langue et Numérique	169
4.6.2.2. Variable : Langue et Économie	178
4.7. Écosystème (Niveau 2)	187
4.7.1. Dimension : Système éducatif	187
4.7.1.1. Variable : Accès et équité	187
4.7.1.2. Variable : Qualité	205
4.7.1.3. Variable : Alphabétisation	221
4.8. Environnement général (Niveau 3)	228
4.8.1. Dimension : Contexte régional	228

4.8.1.1. Variable : Géopolitique.....	228
4.8.1.2. Variable : Démographie.....	238
4.8.1.3. Variable : Espaces Linguistiques.....	253
4.8.2. Dimension : Contexte international	267
4.8.2.1. Variable : Mondialisation.....	267
4.8.2.2. Variable : Changement climatique	280
4.8.2.3. Variable : Évolution des TIC	287
CHAPITRE V : RÉSULTATS DE L'ANALYSE STRUCTURELLE	295
5.1. Analyse structurelle de la langue française en Afrique subsaharienne francophone.....	296
5.2.1. Le cadre de l'étude	296
5.2.2. Définition du système et des variables le composant	296
5.2.3. Remplissage de la matrice d'influences directes entre variables	301
5.2.4. Traitement de la matrice par la méthode MIC-MAC	303
5.2.4.1. Classement direct.....	303
5.2.4.2. Matrice des Influences Directes (MID)	304
5.2.4.2. Classement matrice des influences indirectes (MII).....	312
5.2.5. Comparaison de la dépendance directe et de la dépendance indirecte	313
5.2.5. Comparaison de la motricité directe et de la motricité indirecte	318
5.2.6. Plan motricité-dépendance indirect	322
5.3. Facteurs d'évolution de la langue française en Afrique subsaharienne francophone.....	329
CONCLUSION GÉNÉRALE	334
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	345
GLOSSAIRE.....	368
ANNEXES 375	
LISTE DES FIGURES.....	443
LISTE DES TABLEAUX.....	449
LISTE DES GRAPHIQUES	450
LISTE DES CARTES	451
TABLE DES MATIÈRES.....	452

Titre : titre (en français) Étude prospective de l'avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030

Mots clés : Francophonie, langue française, avenir des langues, prospective, analyse structurelle.

Dans un contexte de concurrences linguistiques et de contraintes renouvelées, les approches à l'égard du positionnement de la langue française dans le monde et en particulier en Afrique subsaharienne francophone sont amenées à se réinventer. Mais comment parvenir à se définir un avenir pertinent dans un monde hautement disruptif? Les acteurs éducatifs doivent résoudre cette difficile équation stratégique. Ils adoptent des instruments qui relèvent les défis du présent et aspirent à une méthode qui leur permettra de définir leurs orientations d'avenir. La prospective, utilisée depuis plus d'un demi-siècle pour dessiner une

nouvelle architecture des politiques publiques, apporte cette solution méthodologique. Elle se répand essentiellement dans les entreprises et l'aménagement des territoires et peu dans la réflexion en éducation et en particulier en matière de politique linguistique et éducative. Cette recherche examine les défis actuels et à venir, les réponses apportées et les besoins stratégiques persistants. Elle s'appuie sur l'analyse structurelle et propose la mise en œuvre d'une démarche prospective choisie pour répondre aux enjeux stratégiques et des futurs possibles de l'avenir de la langue française en Afrique subsaharienne francophone à l'horizon 2030.

Title : Titre en anglais) Prospective study of the future of the French language in French-speaking sub-Saharan Africa by 2030

Keywords : Francophonie, French language, future of languages, foresight, structural analysis.

In a context of linguistic competition and renewed constraints, approaches to the positioning of the French language in the world and in particular in sub-Saharan Africa francophone are called upon to reinvent themselves. But how do you manage to define a relevant future in a highly disruptive world? Educational actors must resolve this difficult strategic equation. They adopt instruments that meet the challenges of the present and aspire to a method that will allow them to define their future directions. Foresight, used for more than half a century to design a new architecture of public policies, provides

this methodological solution. It is spreading mainly in companies and regional planning and little in the reflection on education and in particular in terms of linguistic and educational policy. This research examines current and future challenges, responses and persistent strategic needs. It is based on structural analysis and proposes the implementation of a prospective approach chosen to meet the strategic challenges and possible futures of the future of the French language in French-speaking sub-Saharan Africa by 2030.

